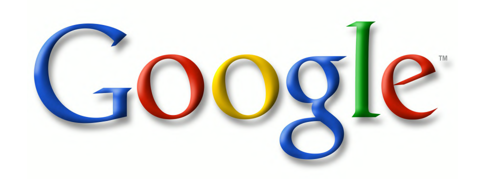
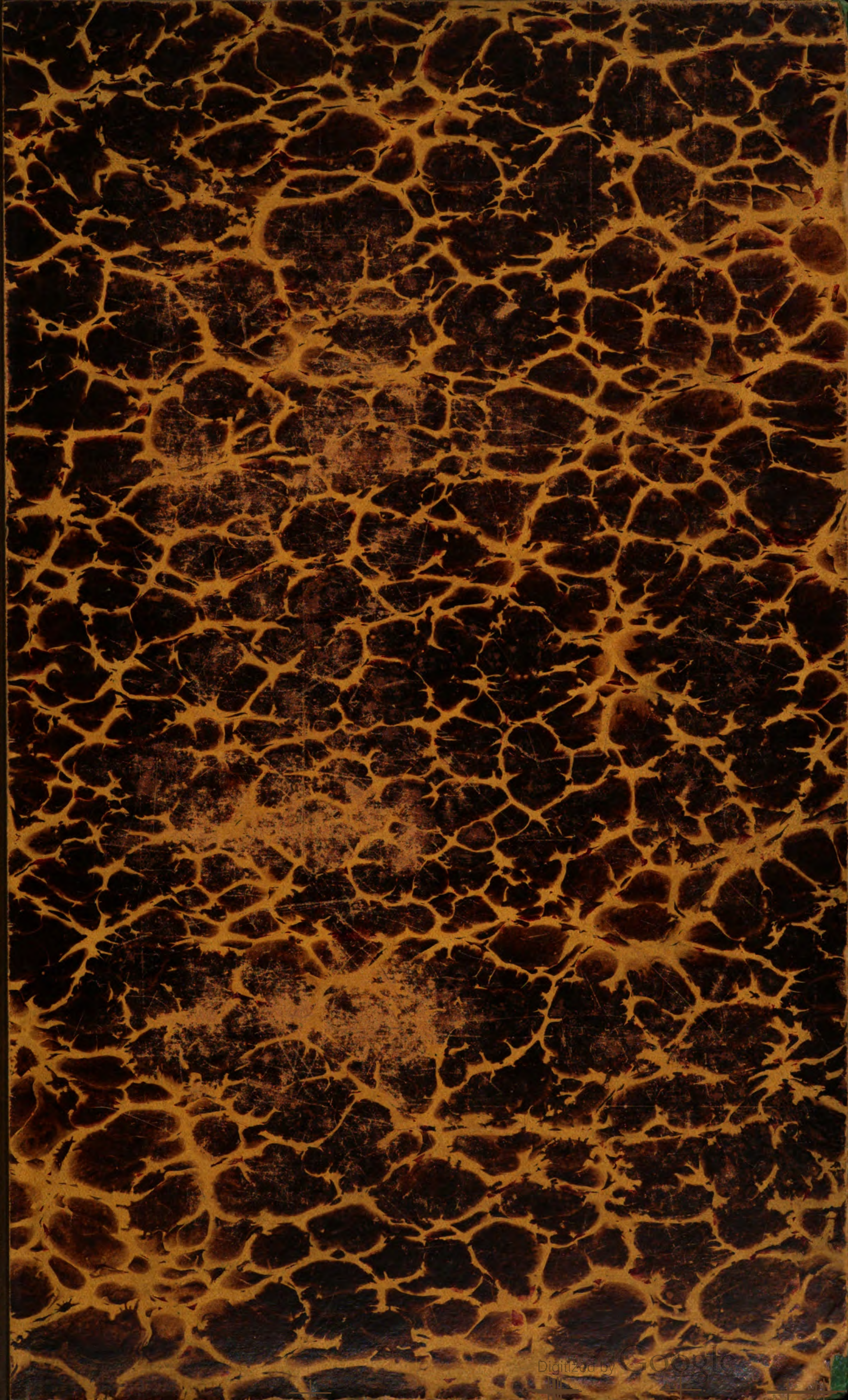
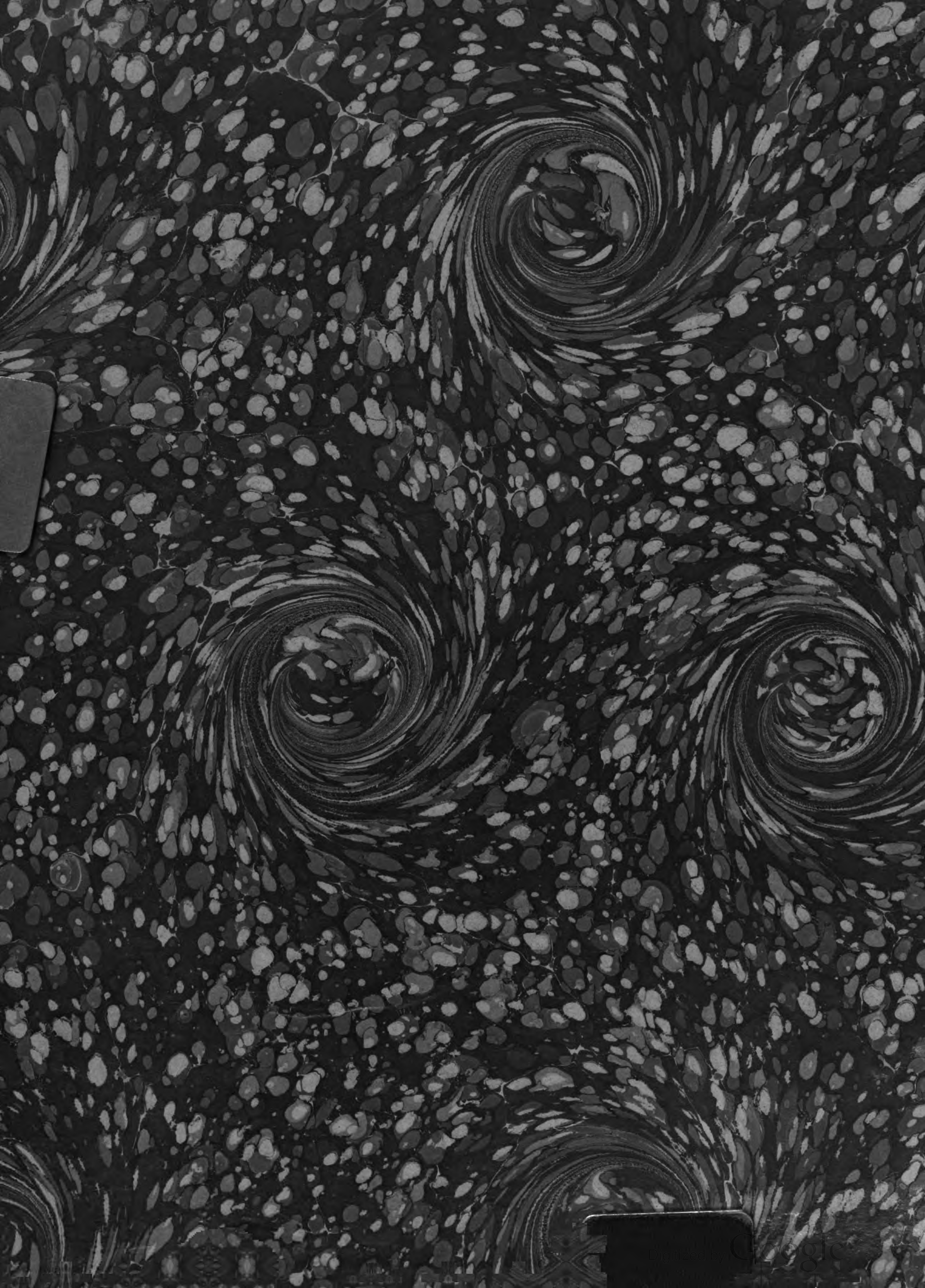




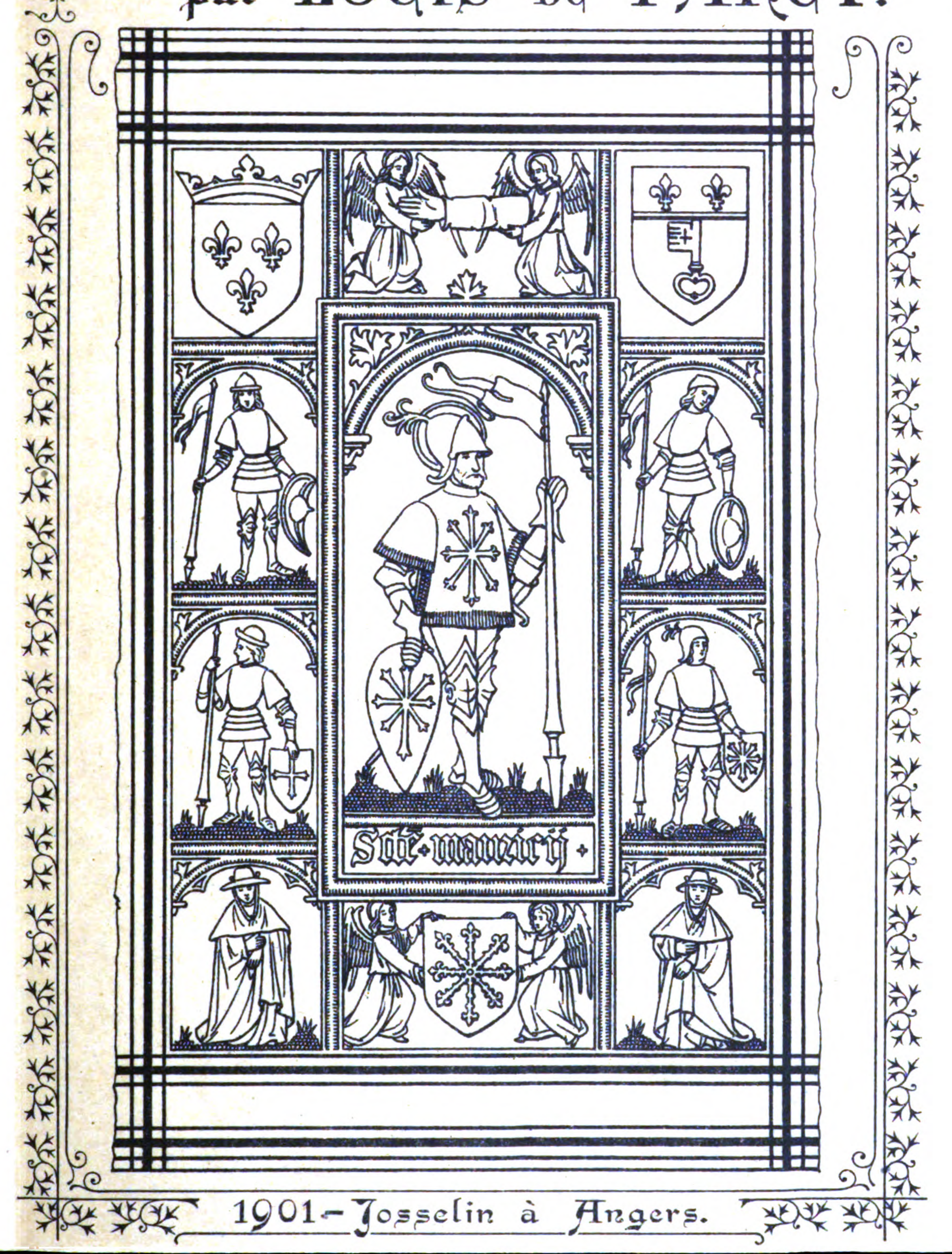






Monographie de la Cathédrale d'Angers. — Le Mobilier

par Louis de Farcy.



1901 — Josselin à Angers.

à Monsieur

envoi de l'auteur, Angers 14 Sept. 1910

L. de Farcy.

MONOGRAPHIE

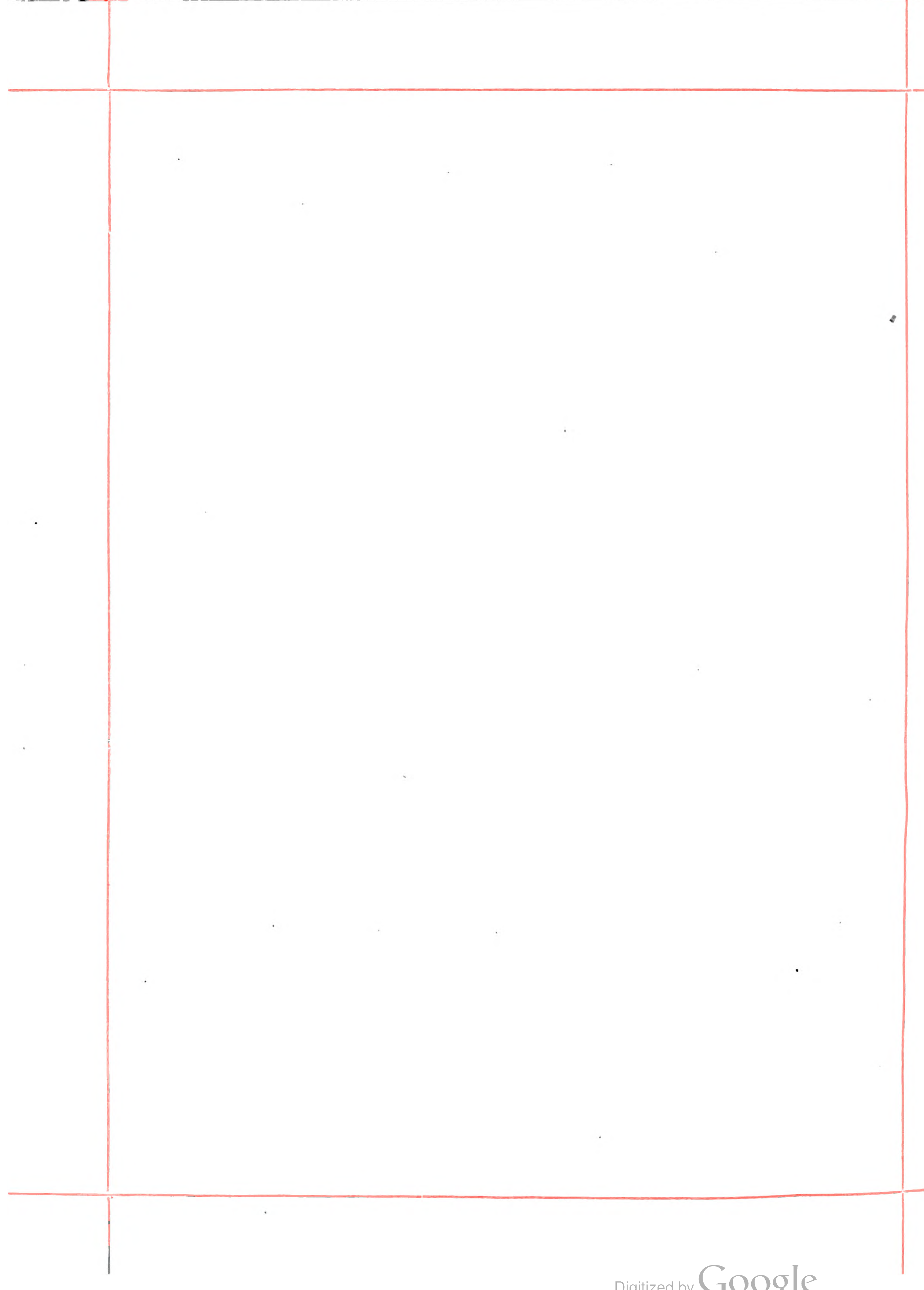
DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

LE MOBILIER

PAR LOUIS DE FARCY

1901





Broderies et tissus.



LA publication intégrale des anciens inventaires de St-Maurice d'Angers de 1297 à 1643 ([1]) serait fastidieuse et remplirait un volume, pour le moins. J'ai longtemps hésité sur la manière dont je diviserais ce travail. Fallait-il reproduire les deux ou trois pièces les plus intéressantes en les complétant par des renseignements empruntés aux autres, ou bien ne tenir aucun compte de l'ordre adopté par les secrétaires du Chapitre et, m'attachant avant tout à la *destination*, épuiser tous les détails donnés successivement sur chaque objet, de façon à faire connaître son origine, le nom de son donateur, les modifications qu'il a subies et enfin la date de sa destruction? Cette méthode m'a paru de beaucoup la plus claire et la plus commode pour ceux qui cherchent des renseignements sur telle ou telle partie. Elle m'a donné évidemment un surcroît de travail, mais j'espère que cette étude en sera plus profitable : c'est le point important.

L'analyse des anciens inventaires comprendra trois chapitres : les TENTURES ET PAREMENTS, les ORNEMENTS SACERDOTAUX, le LINGE.

Considérations générales.

LA construction de la cathédrale d'Angers au XIIe siècle et au commencement du XIIIe, préoccupant tout d'abord les évêques et le Chapitre, avait fait négliger les ornements; aussi Guillaume de Beaumont déclare-t-il, dans un acte daté de 1218, *que de son temps l'église d'Angers avait reçu de grands accroissements, tant au spirituel qu'au temporel; que néanmoins, comme il manquait encore beaucoup de choses pour la célébration du service divin, comme les livres de chant étaient effacés, les ornements et les tapis déchirés, il ordonne qu'on prendrait soixante livres de rente annuelle sur la trésorerie lorsqu'elle serait vacante, pour être employées utilement par deux ou trois personnes bien intentionnées pour le service de l'église* ([2])... C'était l'institution d'une sorte de Fabrique.

D'ailleurs cet évêque paya généreusement de sa personne. Non content d'avoir fait construire la croisée et l'aile du nord, les stalles du chœur, et donné la grande table de vermeil de l'autel, il rapporta de la croisade une précieuse relique de la vraie croix,

1. La Fabrique possède deux volumes in-folio, acquis à la vente de M. Grille ; ils viennent du chartrier du Chapitre. Le premier renferme les inventaires de 1297, 1391, 1418, 1421, 1467, 1501, 1525 et 1532, tous sur parchemin, sauf ceux de 1418 et de 1421.

On trouve dans le second ceux de 1539, 1561, 1596, 1599, 1606 et 1643, tous sur papier.

La date mise entre parenthèses après le nom d'un chanoine, chantre, trésorier, etc., indique l'année de la prise de possession de sa prébende ou dignité. Quand cette date seule entre parenthèses suit la description d'une étoffe ou objet quelconque, elle indique simplement la date de l'inventaire le plus récent dans lequel cet objet est mentionné.

2. Bibliothèque municipale, ms. 618, t. III, p. 231vo.

un cor d'ivoire et probablement de nombreux tissus d'or et de soie. Le passage suivant de son éloge funèbre fait foi de sa générosité... *Antiquam hujus ecclesiæ fabricam temporum vetustate et quadam caliginosa fuligine denigratam eleganti ædificio et illustris operis novitate renovavit et tam præclaro opere exstructam preciosis ornamentis et palliis palliavit... Prætera quam plurima munuscula nobis dederit, longum est prosequi, quot capsulas et capas sericas... et in fine in signum fœderis omnia pontificalis ordinis ornamenta, tanquam excitus ejus extrema eximia et proprium pro exagillo relinquens, nostro gazophilacio delegavit...* (1).

Son successeur, Nicolas Geslant, par son testament daté de 1289, laisse plusieurs ornements à l'église (2). Il avait fait décider qu'à l'avenir chaque chanoine donnerait une chape de soie valant XII livres, dans les trois ans qui suivraient la prise de possession de sa prébende. Si le chanoine la quittait, il n'en était pas moins tenu à fournir sa chape. Quand il mourait avant de l'avoir payée, le Chapitre la réclamait à ses héritiers (3).

Cette mesure produisit les meilleurs résultats; jusqu'à la Révolution, les chanoines payèrent leur chape régulièrement et même, quand ils obtenaient une dignité, ils en devaient une seconde. Parfois le Chapitre acceptait un *drap d'or* ou *de soie* à la place de la chape; d'autres fois encore il dispensait tel ou tel de ses membres de cette redevance, quand il avait contribué à quelque dépense extraordinaire. Il va sans dire que le prix de la chape ne fut pas toujours le même : en 1441 elle était taxée à douze réaux; plus tard elle fut portée à 200 livres (4).

Les évêques, de leur côté, devaient, à leur entrée, un parement d'autel, et une chapelle complète dans le courant de leur épiscopat. Plusieurs fois le Chapitre dut rappeler cette obligation à leurs héritiers (5). Cependant en général ils étaient fort généreux, comme on le verra dans la suite.

---

1. B. M., ms. 636, p. 179.

2. B. M., ms. 636, p. 232... Vestimenta nostra viridia, scilicet capam, infulam, dalmaticam, tunicam et albam cum paramento Apostolorum et stolam et mapulam cum auro textam necnon albam cum paramento Angelorum... et omnes mapas nostras altaris, excepta illa quam dominus de Credonio nobis dedit cum paramento armarum de Marchia... ecclesiæ legamus...

3. B. M., ms. 653, p. 267. Anno 1272. Item quia scriptum est quod templum Domini ornatum fuit ab antiquis etiam coronis aureis et psalmita dicit : Domine, dilexi decorem domus tuæ, domus Dei decoranda est. — Statutum est quod quilibet canonicus, de cetero in ecclesia Andegavensi creandus infra triennium a tempore assecutionis prebendæ suæ *teneatur ad unam capam sericam valoris duodecim librarum facere et dare ecclesiæ Andegavensi*, ad ipsam ecclesiam decorandam, statuentes ut si prefatum canonicum infra dictum triennium fructum prima residentia et completa ab eodem in ecclesia vel extra, cedere vel decedere contingat, teneatur nihilhominus capam facere et dare superius nominatam.

4. Bibliothèque de l'évêché, *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 473.

5. B. M., ms. 656, t. I, p. 281, du 26 mai 1359. Arrêté entre le Chapitre et les exécuteurs testamentaires de Raoul de Machecoul, qu'on se contentera de la chapelle blanche du dit évêque, pour ce qu'il pouvait devoir durant sa vie.

B. M., ms. 658, p. 304. On cherchera les titres qui concernent la chapelle que doit M. l'Évêque afin de les produire à Tours contre les héritiers de M. de Ruzé, M. le doyen avait été prié d'écrire, le 24 octobre 1588, à M. de Beaulieu-Ruzé pour la chapelle due par feu M. l'Évêque. Le 7 septembre 1596, le doyen présente au Chapitre les ornements, qu'il a reçus à Tours du dit sieur de Beaulieu-Ruzé.

Par sentence du Présidial, il est ordonné que le Chapitre sera distribué de la somme de 1200 l. sur les biens de feu M. Fouquet, évêque, pour la chapelle qu'il devait, 10 février 1623.

Le Chapitre dispense Mgr Le Peltier de sa chapelle, parce qu'il avait dépensé plus de 7000 l. aux embellissements de l'église, 11 octobre 1704.

Une sentence arbitrale est rendue en 1734 en faveur des chanoines, qui sont autorisés à prendre par privilège la somme de 1000 l. (au lieu de 1200 à cause de la caducité de la succession) sur les fonds de l'héritage de feu Mgr Poncet

De ces deux côtés venaient presque tous les ornements de la cathédrale ; la Fabrique n'y a jamais dépensé beaucoup d'argent. A ces bienfaiteurs obligés, il faut ajouter Pierre d'Avoir, seigneur de Château Fremond [1], les princes et princesses d'Anjou [2], quelques rois de France [3] et enfin bon nombre de chanoines ou de prêtres, qui, par donation ou testament, enrichirent le vestiaire et les armoires de l'église [4].

L'évêque d'Angers, dans le serment qu'il prêtait comme suffragant à l'archevêque de Tours, s'engageait à donner à la cathédrale de Tours, dans l'année qui suivait sa consécration, *pallium sericum aut aliud ornamentum hujus ecclesiæ officio deputandum, pretii ad minus centum librarum parvorum Turonensium...* Voir le texte de ce serment dans un Épistolaire et Évangéliaire du XVe siècle provenant de l'église métropolitaine. Ms. 202 à la bibl. de Tours.

1. B. M., ms. 663, p. 85. Copia litterarum anniversarii et sepulturae deffuncti nobilis viri dnī Petri de Averio, militis, dnī de Castrofromondi in nostra ecclesia Andegavensi fundatorum... duas capellas integras de dyapris albis, galice de diapres blans, quae duae cappellae sunt munitae de capsulis, tunicis et dalmaticis et paramentis altaris a parte superiori et inferiori pro una dictarum capellarum et de tribus capis ejusdem panni et coloris cum auri frigiatis pulchris et decentibus et cum uno paramento pro lectrino seu pulpito pro una ipsarum capellarum et est dicta capella munita de albis, stolis et fenionibus de consimili panno et coloribus pro presbitero, dyacono et subdyacono et de una mappa altaris parata de uno paramento auri frigiato.

Item unam aliam capellam de *dyapris rubeis*, galice *dyapres vermeil*, munitam de capsulā, tunicā et dalmaticā et de paramentis altaris pro alto et basso, et de tribus capis cum auri frigiatis ejusdem panni et coloris.

Item unam aliam capellam nigram, brodatam et ornatam ad *lacrimas albas*, et ad *talenta auri*, munita de capsulā, tunicā, dalmaticā et de paramentis, pro alto et basso et tribus capis ejusdem panni et coloribus cum suis auri frigiatis et albis, amictis, stolis et fenionibus consimilibus et cum uno paramento pro lectrino.

Item et duos pannos, quorum unus est de auro et alius de velveto nigro et sunt brodati et ornati ad arma ipsius deffuncti et sunt dicti panni appositi supra corpus et tumulum deffuncti memorati...anno millesimo trecesimo nonagesimo.

2. Louis Ier, Marie de Bretagne, Louis II, Yolande d'Aragon, Isabelle de Lorraine, René surtout, Jeanne de Laval et Marguerite d'Anjou.

3. Les rois de France étaient chanoines de Lyon, du Mans, *d'Angers*, de Saint-Martin de Tours et de Saint-Hilaire de Poitiers. On leur donnait pendant leur séjour à Angers le pain de chapitre ; ils prenaient les ornements de chanoine pour leur entrée solennelle.

Le 14 novembre 1424, Charles VII entre à Saint-Maurice revêtu « *vestibus ecclesiae, videlicet superpellicio, cappa aurea et almucio...* (*Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 51.) Le roi donne, à l'église, en 1428, de belles tapisseries, tissées d'or, d'argent et de soie, assez longues pour tendre le chœur et représentant des tableaux tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Six pains et 3 ou 4 d. sont dus au Roy à cause de sa prébende, tant qu'il est en cette ville. — Ainsi pratiqué pour Louis XI le 19 octobre 1476. Il offrit 30 écus en 1480 pour la châsse de saint Maurille.

En 1487, Charles VIII assista à la procession et aux vêpres le jour du sacre, revêtu d'un *surplis*, d'une *aumusse* et d'une *chape de drap d'or*. (*Revue d'Anjou*, 1857, t. II, p. 65.)

Louis XII et Anne de Bretagne arrivèrent à Angers, le 22 juillet 1508 ; on fit porter à Sa Majesté le pain et le vin avec la distribution quotidienne et le pain et le vin à la reine durant son séjour. Tous les chanoines présentèrent tour à tour le pain et le vin.

François Ier assista le 10 juin 1518, jour de l'octave du sacre, à la procession, qui fut aussi solennelle que le jour du sacre, avec toute sa cour, et suivit le St Sacrement porté sous une riche poêle de drap d'or d'Utrecht, qu'il avait fait faire. (Bibl. de Tours, ms. 1158, p. 57.)

Le 5 novembre 1565, le roi entra à Saint-Maurice avec les cérémonies et honneurs accoutumés. (*Rev. d'Anjou*, 1854, t. II, p. 309.)

Henri IV y fut reçu par l'évêque Myron, le 8 mars 1598.

Enfin, le 8 août 1614, Louis XIII alla avec sa mère à la cathédrale. On présenta au Roi le surplis et l'aumusse. (*Rev. d'Anjou*, 1855, t. I, p. 134.)

La Fabrique fournissait la chape, et le surplis et l'aumusse étaient à la charge de l'évêque.

4. Outre les ornements déposés à la sacristie, un bon nombre étaient attachés au service des chapelles fondées par divers personnages. Le livre des titres de la galerie en fait foi, p. 32. *Pertinent autem ad dictam capellaniam* (de Beligan) *omnia vestimenta sacerdotalia pro missis celebrandis, ac missale et breviarium, quae sunt in custodia dicti capellani...* p. 35. *Ad dictam cappelam* (de la Barillière) *pertinent unum breviarium, unus calix cum vestimentis necessariis...* (B. E.. *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 487.) Philippe Nicolas, fondateur de la chapelle de N.-D. de Moult-Joye en 1342, l'avait munie *de deux calices d'argent doré, des ornements des quatre couleurs et des linges nécessaires.* (B. M., *Cérémonial* de Lehoreau, t. V, p. 291.)

Chapitre I. — Les Tentures et Parements.

SOUS ce titre un peu vague, je décrirai : 1º LES PAELLES, CULCITRÆ PICTÆ ET PANNI PARTICULARES, draps d'or ou de soie: on en tendait le tour de l'église, le chœur, l'espace entre les stalles et le sanctuaire, le jubé, la chaire épiscopale et celle du chantre. A cette partie, je rattacherai les courtines suspendues dans le sanctuaire et le dais placé au-dessus de l'autel. Je réserverai *les parements d'autel* proprement dits pour le chapitre II, parce que le plus souvent ils étaient assortis aux chapelles complètes et donnés par les mêmes personnages.

2º Les BAUDEQUINI, précieuses étoffes ordinairement données en pièce, et employées suivant le besoin à divers usages (ornements, parements, etc.).

3º Les PANNI PARAMENTI *pro sepulturis*, dont on couvrait les tombeaux des princes d'Anjou et de quelques évêques.

4º Les PULVINARIA, AURICULARIA, CARELLI, coussins de diverses formes et destinations.

5º Les VELA, voiles du carême et autres.

6º Les TAPICETA, tapis de pied.

I. PAELLES, CULCITRÆ PICTÆ, PANNI PARTICULARES.

L'usage des tentures de tissus précieux, parfois réhaussés de broderies, était autrefois général dans les églises ; il remonte aux premiers siècles du christianisme (1). Ces draps de soie, nommés *culcitræ*, *paelles*, *cortini*, *panni sericei*, etc., se rencontrent dans presque tous les inventaires de nos cathédrales jusqu'au XVIe siècle (2) ; ils furent mis de côté presque partout à cette époque et remplacés par les tapisseries de haute-lisse dont on admire encore de magnifiques spécimens.

Le Chapitre changea cet usage en transportant les ornements des chapelains dans la sacristie, offrant d'en fournir à chacun. A présent 1717, il n'y a que *trois pacquets* pour orner trois autels, qui servent tant aux officiers,chapelains que psalteurs, ce qui est trop modique pour un si grand nombre de messes. — A peine peut-on célébrer faute d'ornements : le chapitre n'entend pas les réclamations. (B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 487.)

1. M. Francisque Michel, dans ses *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent*, donne à ce sujet les plus curieux renseignements ; leur reproduction m'entraînerait trop loin. Voir particulièrement t. I, de la page 21 à la page 29.

2. La cathédrale de Bayeux était parée comme la nôtre de tentures de soie et d'or, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel ; voici ce qu'on lit dans les anciens statuts de cette église, p. 48 : *Sciendum est quod in Sabbato Paschæ, in mane, antequam vocentur personæ et canonici ad servitium, paratur ecclesia circumquaque, interius cum mundis cortinis quibus maxime inter chorum et altare supponuntur culcitri et panni serici pulchriores, quos habeamus in ecclesia...* (Tapisserie de Bayeux, par Delaunay, Caen, p. 6.) L'inventaire de la cathédrale, daté de 1476, les décrit en ces termes : ... *Item sept draps de* BAUDEQUIN *de diverses couleurs, tenans et attachiés lung à lautre et coulans sur une corde, pour parer lung des costés du cueur, aux jours des festes solennelles. Item deux aultres, tenans et attachiés ensemble, et coulant sur une corde de la condicion des autres. Item neuf aultres, pareillement de diverses couleurs, attachiés et tenans ensemble, et coulans sur une corde, pour parer l'aultre costé du cueur... Item une tente très longue et estroicte, de telle à broderies de ymages et escripteaulx, faisant représentation du conqueste dangleterre, laquelle est tendue environ la nef le jour et par les octaves des reliques.* (Cette bande de toile, brodée, improprement nommée *tapisserie* de la reine Mathilde, a environ 70 mètres de long et se voit encore au musée de Bayeux.)

Le chœur de Notre-Dame de Cambrai était aussi tendu de *XXVII draps tant d'or comme de soye*, d'après l'inventaire de 1461... *Item deux draps à quatre bancs escripts de lettres* HEBRIEVES, *semés de rondioles où y a Veronicles et des armes de M. le Cardinal de Cambresis qui servent aux petits huys du coer deseme.* — Un autre inventaire de 1540 dit : *Quinze draps de soye figurée comme damas et fleurs dor dont on soloit parer le cueur. — Item vingt trois piecches de drap dor de couleurs rouge vert et bleu à parer le cueur aux bons jours.* (Hist. artist. de la cath. de Cambrai, par Houdoy, pp. 360 et 366.)



Les tapis *déchirés*, auxquels fait allusion Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers en 1218, dans un passage cité précédemment, sont inscrits dans l'inventaire de 1297 : *Item decem et septem veteres* PAILLES, *de quibus, diu est, ecclesia consuevit parari, de quibus major pars modicæ valoris est...*

De ces 17 tentures, il n'en reste plus que quatre en 1391 : « *Item quatuor panni, vocati* PAELLES, *qui nihil valent, nisi ad reparationem aliorum vestimentorum.* En marge, on ajouta, quelques années après, le mot : *Vacat.*

Les *preciosa pallia*, dont il est fait mention dans l'éloge funèbre de Guillaume de Beaumont, figurent dans l'inventaire de 1297. Ce sont les 98 *culcitræ pinctæ*, conservées dans les armoires du chœur, dont les 92 meilleures faisaient le tour de l'église : *Item quatuor viginti decem et octo* CULCITRÆ PINCTÆ *in choro de ecclesia, de quibus vero quatuor viginti et duodecim meliores sufficiunt pro paramento ecclesiæ cum uno paramento depicto, qui non est de serico, quod dedit Ægidius de Maroliis* (doyen en 1270). *Item quinque* CULCITRÆ, *de quibus duo sunt in duobus lecis (laises), una in cathedris juxta altare et duæ diruptæ et nullius valoris.* (Elles n'existent plus en 1421.) On lit dans l'inventaire de 1391 : *Una* CULCITRA PICTA, *quam dedit domina de Rupeforti* (crocea, picta ad aves 1418) ; (honesta tamen reparanda 1421). — *Item sex* ALIÆ CULCITRÆ, *una bona, duo competentes et tres aliæ nullius valoris. Item nonaginta* DUÆ CULCITRÆ *quibus paratur ecclesia circumcirca, computata in eis culcitræ, quam dedit bonæ memoriæ Fulco, quondam episcopus Andegavensis* (de 1323 à 1355). — *Item* DUÆ CULCITRÆ PICTÆ, *quas dedit deffunctus Johannes Martini* (chanoine en 1339). *Item* UNA CULCITRA PICTA *de serico croceo, quam dedit Philippus Nicolai, canonicus Andegavensis* [1] (il mourut en 1349), *et est valde preciosa.* — *Item* CULCITRA, *quam dedit dominus S. de Echebeyo, decanus* (1382). — *Item duo panni unus de syndone, alius de tella ad arma deffuncti Ludovici secundi Regis Siciliæ, quorum unus in capite chori ab intra et alius ab extra.* En 1421, il reste encore 98 culcitræ pictæ du précédent inventaire.

En 1390 Guillaume, abbé de Toussaint (1355), donne, en qualité de chanoine de Saint-Maurice, un drap *de serico tam viridi quam rubeo, seminatus de avibus, vocatis papegaux* (perroquets), (seminatus pavonibus et griffonibus viridibus 1421).

L'inventaire de 1391, outre ce qui précède, consacre un chapitre aux PANNI PARTICULARES, qui devaient avoir la même destination que les CULCITRÆ et précédemment les

L'inventaire du trésor de Clairvaux en 1405 nous fait connaître vingt BAUDEQUINI *pro festivitatibus, quorum unus est operatus ymaginibus et margaritis.* (Trés. de Clairvaux, par l'abbé Lalore, p. 102.)

Telle était aussi la décoration de la cathédrale de Vannes. Inventaire de 1488. *Item ultra habet in custodia pannos domini Joannis episcopi Venetensis, qui in diebus festivis apponuntur in ecclesia ab utroque latere, et sunt rubei numero octo et viridi numero novem.* (Arch. du Morbihan.)

Un inventaire de 1273 de la cathédrale de Quimper mentionne sept pièces de soie *(pannos sericos)* et quatre tapis *(tollelas)* de soie. (Monogr. de la cath. de Quimper, par Le Man, p. 350.)

Enfin, je trouve dans l'inventaire de l'église de Saint-Brice de Tournai, en 1451, un article intitulé : *S'ensievent les draps de* SARGERIE *à parer l'Église. Premiers, un drap de plusieurs couleurs, armoriées des Moutons servant derrière le grant autel. Item, un drap à* IIIJ *Agnus Dei servant au crucifix... Item ung couvertoire à blanques roses et semés de pappegais. Item* VJ *pièces de verdes* SARGES, *que donna Madame de Rengis que à présent ne vallent que ung peu. Item,* IIJ *pieces de* SARGES *en couleur de sanguine semées de roses et de pappegais et les donna Madame de Wastines...* (*Les Monum. de Tournai*, p. 174.)

Je pourrais multiplier les citations ; c'est inutile.

1. Il avait fait construire, en 1342, la chapelle de N.-D. de Moult-Joye, sous le porche de la cathédrale, et dotée de 20^{lb} de forte monnaie. (B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. V, p. 291.)

PAELLES. *Item duo panni de serico, satis competentes, quos dedit ecclesiæ rex Johannes Franciæ* (seminatus ex rigibus Franciæ, consertis corona et dyademate et floribus lilii, 1421)... *Item duo panni aurei ejusdem coloris* (seminati lapidibus et avibus 1421), *quorum caput est album continentes circa tres alnas in longitudine et dimidiam alnam in latitudine, quos dedit dominus Ludovicus juvenis Rex Siciliæ, qui fuit receptus in ecclesia ut dux Andegavensis. — Item unus alius pannus de samito diaprato de albo et rubeo, continens quinque alnas cum dimidia in longitudine et circa dimidiam in latitudine, quem pannum dedit ecclesiæ domina Regina Siciliæ. — Item una camera integra de velveto viridi cum armis dictæ dominæ Reginæ Siciliæ, in qua camera sunt una culcitra longa picta, unum* TREDOS *et un* CIEL *galice et tres* COURTINÆ *de cindalo viridi, quam cameram dicta domina regina dedit ecclesiæ. — Item duo panni insimul conserti, diaprati de campo viridi cum aliquibus pedibus avium deauratis* ([1]), *continentes quilibet duas alnas cum dimidia et alnam in latitudine, quos dominus Vicentius de Nantiaco* ([2]) *dimisit ecclesiæ certis de causis. — Item unus pannus de serico, qui fuit amotus de quadam culcitra lacerata, in quo deficit una modica petia quadrata et expediret quod de eodem panno fieret una infula vel converteretur in aliis usibus, aliter erit inutilis* ([3]), (cum diversis ymaginibus et scripturis de Nativitate CHRISTI et aliis 1421). — *Item duo alii panni de serico quorum unum dedit dominus Johannes Bouveti* ([4]) (chanoine en 1340), *et alterum Stephanus Guerruti.* Vacat. *Item tres panni serici novi et satis boni, qui quidem sunt conserti et computati in inventario pro sex pannis.* (Unus de serico viridi seminato leonibus, et cervis ac aliis animalibus; alius cujus campus est de serico ad aves seminatus in uno rondello et pavonibus in alio (rondello) seminatus leonibus, avibus aureis; et alius cujus campus est de baudequino viridi seminato avibus aureis 1421). L'inventaire de 1421 signale encore quelques pièces du même genre : *Item duæ peciæ paramentorum de serico nigro, seminatæ floribus violetis et avibus aureis et ponuntur nunc in superiori parte majoris altaris* JUXTA CAPSAM (châsse de saint Maurille) (quæ sunt ferme consumptæ vetustate et sunt nunc ad latera altaris 1539). — *Item quatuor peciæ paramentorum positæ in duobus lateribus dicti altaris* (1532). Les six pièces précédentes entouraient tout l'intérieur du sanctuaire au-dessus de l'autel sous la châsse et des deux côtés sous les huit anges de cuivre. *Item una petia panni aurei cramoisy ad parandum coram prelatis et principibus ad ecclesiam venientibus et continet unam alnam cum dimidia vel cocirca* (quæ deservit subtus sacrarium in die consecrationis 1505). (Le parement que l'on met le jour du sacre sur le boyart 1561). (... de toile d'or meslé de soye rouge 1606). — *Item una pecia panni sericei albi figurati floribus rubeis. — Item una pecia damasci nundum operata, continens viginti duas alnas vel quasi.* (On en fait une chapelle.) (Item una capella panni damasceni cendrati, continens infulam, duas dalmaticas cum aurifragiis de taffetazio rubeo cum floribus albis et viridibus 1525. Capellæ pro mortuis) (la chapelle cendrée 1606).

1. Plusieurs étoffes du Louvre, provenant du trésor d'Aix-la-Chapelle, sont ornées d'oiseaux et d'animaux à têtes et pieds dorés. On en trouvera aussi bon nombre parmi celles de Saint-Maurice.

2. On lit à son sujet dans le compte de la grande bourse de 1378 : Pro legato V. de Nantiaco hujus ecclesiæ nuper canonici, qui legavit huic ecclesiæ in testamento suo X lb seniles...

3. Nous aurons souvent l'occasion de rencontrer des mentions semblables, qui prouvent qu'on utilisait les *panni particulares* offerts en pièces à divers usages, suivant la nécessité ou l'utilité de l'église.

4. Jean Bouvet, chanoine et trésorier, avait donné son nom à la seconde grosse cloche de la cathédrale, qui s'appelle dans les comptes de Fabrique de 1417 à 1419 *Campana Boveti.* Elle fut refondue en 1483 et nommée Maurille; son poids était de dix à douze mille livres.

— *Item una pecia de* TAFFETAS *rubei coloris, continens duas alnas cum dimidia.* — *Item unus panus de serico, quod ponitur sub reliquiari capitis beati Maurilli dum deffertur processionaliter et sunt in dicto panno foramina ad hoc propicia.* (De panno serico deaurato avibus figurato, qui ponitur subtus capsam beati serenedi aut subtus caput beatissimi Maurilii 1532). — *Una pecia paramenti de panno sericeo deaurati figurato cum barris continens tres alnas* (1532). — *Item una alia pecia paramenti cum parvis* ESCHIQUIERS *galice* (1532). — *Item una alia pecia panni sericei cum barris in longum protensis* (1505). — *Item una pecia panni sericei figurati avibus deauratis et in modum unius* LONGÈRE *galice et continens sex alnas vel circa.* — *Item una alia pecia de* LONGÈRE *seu stillicidia quasi de eadem longitudine.* — *Item unus pannus deauratus de duabus peciis quadratus continens duas alnas.*

Les PAELLES, PANNI PARTICULARES et les CULCITRÆ PICTÆ étaient attachés le long des murs avec des *clous : Pro dimidio milliario clavorum emptorum* III *die aprilis protendendo pannos sericos circa ecclesiam* XX *d.* — *Item pro dimidio milliario clavorum protendendo* CULCITRAS *circa ecclesiam* II S. I d. (Comptes de Fabrique, 1418-1420) [1].

Voici encore de nouveaux PANNI PARTICULARES dans l'inventaire de 1421 : *Unus pannus de serico nigro seminato floribus rubeis cum avibus aureis, quem dedit Yolanda Regina Siciliæ, perforatus, tunc continens circa tres alnas. Item alius pannus sine foramine. Item alius pannus aduratus, seminatus foliis et avibus aureis fractus in buto, continens duas alnas cum tertia datus per ducissam Britanniæ, filiam regis Franciæ. Item unus pannus simplex de duabus peciis cum* SCRIPTURIS *et* LITTERIS EBREIS *continens circa duas alnas*, (diruptus in duobus locis). *Item alius pannus aureus de tribus peciis de* AURO PERCUSSO AD TRES BESTIAS CUM UNO CAPITE [2], *continens circa duas alnas. Item duo panni de* TAFFETAS *ad arma Mariæ Reginæ cum ymagine Salvatoris in medio, continens quælibet* III *alnas in longitudine et circa unam in latitudine.*

Quelques *panni* sont employés à divers usages, comme suit : *Item una pecia panni serici viridi diaprati ad folia, de qua capta fuit certa portio pro* FACIENDA CAPSA [3] SUPER CORPUS DOMINI. *Item unus pannus ad modum vexilli de serico seu satino ad eadem arma* (Jherusalem et Andegaviæ) *duplicatus de eodem* (bougrano nigro). *Pars istius panni est supra custodia majoris altaris et alia pars est in paramentis. Item decem alnatæ cum dimidia de panno deaurato albo.*—*Item est de panno aureo legato ecclesiæ per defunctum magistrum*

1. Manuscrits de la Fabrique.

2. Cette disposition d'un semé de trois animaux ayant une seule tête commune est curieuse. L'album de Villart de Honnecourt, publié par M. Lassus, donne à la planche XXXVIII, page 143, deux dessins analogues : le premier représente *trois poissons rayonnants autour d'une tête commune*, le second, *quatre hommes emmanchés par le milieu du corps, de telle sorte qu'ils n'aient que quatre jambes à eux quatre et que chacun semble enfoncer, à coups de marteau, un clou dans le pied commun à l'homme qui est placé derrière lui, ou qui lui est opposé. Des exemples de ces combinaisons bizarres se rencontrent dans quelques sculptures du moyen âge, notamment au portail des libraires de Rouen. Enfin, les armes de Sicile, la Trinacria, formées de trois jambes, qui rappellent, dit-on, les trois caps de cette île, semblent un souvenir d'une combinaison analogue.*

La chasuble donnée en 1218, par Robert II, à l'église Saint-Étienne de Dreux était semée d'aigles à deux têtes et de *quatre léopards, disposés en forme de croix, à une seule tête occupant le centre.* (Docum. inédits de Montfaucon à la Bibl. nat., ms. n° 1279, f° 139.)

3. Il est sans doute question de la couverture de la châsse de saint Maurille *(pro capsa facienda super corpus Domini) (supra custodia majoris altaris)*, car la suspension du Saint-Sacrement était attachée au pignon de cette châsse au-dessus du maître-autel.

Johannem de la Jumellière (arch. d'Outre-Loire, 1451), *ad faciendam unam infulam et est valde pretiosum.* (Modo facta est dicta infula cum pulchris aurifragiis ad arma dicta de la Jumellière.)

Les *panni particulares, panni paramenti* sans destination bien spéciale, diminuent de plus en plus dans les inventaires. Ils sont remplacés de la manière suivante :

En 1428, Charles VII donne une fort belle *tapisserie* tissée de soie, d'or et d'argent, représentant en quatre pièces des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament : on la plaça autour des galeries du chœur [1].

Le Chapitre fit exécuter en 1460 à Paris par *Brice d'Espagne*, une tapisserie en 6 pièces de la vie de saint Maurice et la fit tendre aux dossiers des stalles [2]; enfin, la même année, on commanda une tapisserie de la vie de saint Maurille en trois pièces pour décorer la face du jubé vers l'autel [3].

Ces acquisitions firent mettre de côté une partie des tentures de soie, notamment toutes celles qui ornaient les stalles, le jubé, etc....

On trouve dans l'inventaire de 1467 les deux *Longères*, dont voici la description :

PAREMENTS DU CHŒUR ET LONGÈRES.

Item sex peciæ panni sericei deaurati figurati diversis figuris, quæ quidem peciæ protenduntur super funus a majori altari usque ad chorum ex utraque parte ecclesiæ et in festis solemnibus et vocantur STILLICIDIÆ *sive* LONGÈRE *gallice.* (Les *Longères*, qui se tendent depuis le grand autel jusqu'à l'entrée du chœur, quorum duo sunt valde detrita 1561.) (Six pièces de parement, nommés les longères à parer depuis le g. autel jusques au chœur, et y en a quatre de fil d'or et de soie fort usées 1606.) Les longères furent supprimées peu de temps après.

Revenons à l'inventaire de 1467. *Alia paramenta chori, quæ solebant poni in circuitu chori antequam tapiceria fieret. — Duodecim peciæ paramentorum veterum quæ solebant poni in circuitu dicti chori* [4]. — *Item quinque peciæ quæ solebant poni in pulpito* (jubé) *de parte chori. — Item duæ peciæ quæ solebant poni super duo pulpita ubi dicuntur epistolæ et evangelia* (les deux pupitres sur le jubé). — *Item tres aliæ peciæ quæ similiter poni solebant una videlicet super introitum chori, et aliæ duæ ab utraque parte chori supra dignitates* (sous le jubé, du côté du chœur). — *Item duæ peciæ ad ponendum super clausuram ferream dicti chori de buto versus altare* (la grille du chœur du côté du sanctuaire).

PAREMENT DU JUBÉ.

1467. Item tres magnæ peciæ paramentorum de panno serico viridi omnino dupplicata ad arma deffunctæ Mariæ Reginæ et solent poni in festis dupplicis solemnitatis ad parandum pulpitum chori sub crucifixo de parte navis ecclesiæ. (Item quinque peciæ paramentorum ex velousio viridi habentes frangias ex filo aureo et sericeo habentesque scuta

1. *Not. archéol. sur les tentures et tapisseries de la cath. d'Angers*, par L. de Farcy, p. 37.
2. *Ibid.*, p. 39.
3. *Ibid.*, p. 39.
4. Le mot *chorum* est employé ici pour l'abside. *Circuitu chori* veut dire le tour de l'abside d'une aile à l'autre, tandis que *chorum* dans les citations suivantes *(introitum chori... clausuram ferream chori)* veut dire l'ensemble des *stalles*, le lieu où l'on chantait. Jusqu'en 1699 les stalles étaient situées dans la croisée de l'église et commençaient au haut de la nef derrière le jubé.



armorum deffunctorum beatæ memoriæ Ludovici primi ducis Andegaviæ et dominæ Mariæ Britanniæ conjugis, quibus paratur pulpitum altum subtus crucifixum regione navis, 1595.) (Les cinq pièces de parement de velours vert pour parer devant le jubé, fort usées 1643.) Elles étaient décorées de feuilles de pampres de vigne : on les plaça depuis 1700, jusque vers 1783, sur le jubé du fond du chœur.

PAREMENT DE LA CHAIRE ÉPISCOPALE.

La chaire de l'évêque était la première à droite de la porte du chœur : on la parait à certaines fêtes, quand il n'officiait pas. En cas contraire il se tenait à son trône. Y eut-il toujours un trône épiscopal distinct de cette chaire (1) ? Je n'en trouve aucune trace avant celui que fit construire Mgr Fouquet de la Varenne (1606-1621) au bout des stalles du côté de la sacristie. Il se composait de 3 chaises, celle du milieu un peu plus élevée que les autres ; elles avaient un grand dossier de pois assez bien travaillé avec trois petits ornements au-dessus avec les armes de l'évêque (2). Au changement du chœur, le trône fut reconstruit et surmonté d'un dais de velours violet (3), devant la porte de la sacristie. C'était une construction en bois de chêne, enrichie d'une belle sculpture d'ordre ionique de la hauteur de 15 pieds sur 10 de large (4).

1467. *Item quinque peciæ ad parandam cathedram episcopalem* (nunc consumptæ. Detritæ non articulentur, quia dominus Reverendus Gabriel episcopus alia paramenta dono dedit 1539.) L'évêque Jean Olivier en donna un autre en 1537, mais on en fit une chape. — 1539. *Aliud paramentum ex grosso panno aureo veloziano viridis coloris duas lezias continens ad parandam sedem superiorem pontificalem per Reverendum patrem dominum Johannem episcopum Andegavensem* ...ex eo facta fuit capa...

1596. *Item un parement de velours noir, contenant deux pièces à parer la chaire de Monsieur dangers ouquel parement sont les armes du Révérend père en Dieu Monsieur Charles Miron à présent evesque d'Angers.*

1606-1621. Le trône de Mgr Fouquet de la Varenne était paré de *grands tapis de velours violet, qui couvraient le dossier des chaisses et les murs, qui en faisait la clôture du côté de l'autel.*

Au XVIIIe siècle, la chaire canoniale de l'évêque était couverte d'un tapis de velours violet, sur lequel on mettait deux carreaux de velours violet, l'un au-dessus du tapis, l'autre au-dessous pour se mettre à genoux (5).

PAREMENT DE LA CHAIRE DU CHANTRE.

1467. *Item pulchrum paramintum cantoris datum per magistrum Oliverium Principis* (Olivier le Prince, chantre en 1465) *ad arma ipsius* (1595).

1467. *Item unum parvum bancher, gallice pro cellâ succentoris* (1595).

1. Pour la célébration de la grand'messe, l'évêque se servait d'un fauteuil, placé sur la plus haute marche du côté de l'épître : ce fut le 16 avril 1699 que Mgr Le Peltier commença à officier pendant la grand'messe à son trône. (B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 140.)

2. B. M., ms. 627. Description de l'autel et du cœur de l'église d'Angers avant leur changement en 1699.

3. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. V. Ce fut Mgr Le Peltier qui inventa le dais; avant lui il n'y avait qu'une espèce de plafond en bois très petit, tapissé. Chaque évêque fournissait le dais comme il lui plaisait, pourvu qu'il fût violet. Celui de Mgr Poncet n'était que de drap violet.

4. *Annonces d'Angers*, 20 sept. 1782, p. 158.

5. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 189.

1561. *Item una petia panni blavi coloris, bleu gallice, quæ super ponitur sedi domini Cantoris in choro in festis solemnibus et festis quinque capparum simplicium.*

On ornait, les jours de fête, non seulement la chaire du chantre, mais encore celles des autres dignités.

Voici ce qu'en dit Lehoreau : « *La chaire du chantre, quand il est en bâton, est devant et en bas de la chaire canoniale de l'évêque. Le tapis, qui est d'ordinaire devant la chaise du chantre est fourni par la fabrique ainsi que ceux des trois autres chaises en bas. On en fait autant pour les quatre chaises d'en bas de l'autre côté du chœur* (1).

Courtines du sanctuaire.

Le sanctuaire était entouré de huit hautes colonnes de cuivre, portant des anges tout d'abord en *bois* sculpté (2), puis en *laiton* (3). Une boiserie, masquée de riches courtines, régnait à l'intérieur jusqu'aux pieds des anges (4). Quelquefois des courtines spéciales dépendaient des chapelles les plus complètes ; nous les trouverons plus tard.

1421. *Item tres panni de serico aureo, qui consueverunt poni circa majus altare, quorum unus ad longum VIRGATUS ET SCRIPTUS AD LITTERAS BARBARAS, continens tres alnas perforatas duobus consilis sive foramine et tertius de auro virgatus ad longum ad undas, duplicatus tela alba continens circa tres alnas.*

Dais de l'autel.

L'autel était, dès 1391, couvert d'un DAIS suspendu à la voûte : *Item unum celum de panno auri, quod est super majus altare, quod etiam dedit ecclesiæ dicta domina Regina.* (De panno serico rubeo seminato angelis aureis, quorum quidem incensunt, alii portant cruces et calices et etiam semmato stellis 1421.) Avant 1421, ce dais fut enlevé et utilisé pour servir à la procession du Saint-Sacrement, comme nous le verrons plus loin. On le remplaça par un autre de bougrain vert, *au milieu duquel était peinte une image du Père Éternel entouré de plusieurs chérubins. Ce baldaquin était garni de pentes de velours vert, brodé par endroits avec deux écussons par devant, dont l'un était chargé des armes de saint Maurice et l'autre de celles des ducs d'Anjou* (5). Il resta suspendu à la voûte jusqu'en 1699 et fut replacé au-dessus du nouvel autel, consacré le 4 avril 1700 (6) : on ne l'enleva qu'en 1757, pour la construction de l'autel actuel. Voici ce qu'en dit l'inventaire de 1421 : *Item sex COURTINÆ de viridi sindone satis antiquæ, quorum una est valde consumpta. Item unus pannus BOUGRANI viridati cum* MAJESTATE *et* EVANGELISTIS *aureis ad arma deffunctæ Reginæ Mariæ, qui ponitur super majus altare.* DE ISTIS FACTUM EST CELUM SUPER MAJUS ALTARE.

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 189.
2. B. M., ms. 666. Comptes de fabrique de 1469 à 1470.
3. B. M., ms. 627. Description de l'autel avant 1699. Les côtés de l'autel étaient ornés de huit anges de cuivre, portés sur des piliers de 9 à 10 pieds de hauteur, lesquels anges tenaient chacun d'une main un chandelier et de l'autre un des instruments de la Passion.
4. B.M., ms. 627. Ces pentes ou parements s'attachaient au-dessous des piédestaux de la châsse et des figures de saint Maurice et de la Vierge, et aux côtés de l'autel sous les pieds des anges.
5. B. M., ms. 627. Description du cœur et de l'autel de Saint-Maurice avant leur changement en 1699.
6. Description du maître autel, écrite au XVIIIe siècle, conservée au musée de l'évêché.

II. LES PANNI BAUDEQUINI.

Le *baudequin* était dans l'origine un tissu tout soie fabriqué à Bagdad, d'où il tire son nom. Il appartient au genre des draps figurés, damas et brocarts, à dessins formés dans le tissage de l'étoffe par un mélange de satin, de sergé, de taffetas, d'or et d'argent. Au XIII[e] siècle il se fabriquait à Bagdad, à Damas, à Chypre et à Palerme. Au XIV[e] siècle, il est rangé parmi les produits des manufactures d'Italie, de France et d'Angleterre (1).

Voici tous ceux que signale l'inventaire de 1297.

Item triginta tres pannos, qui vocantur BAUDEQUINI. — *Item alios septem de* LAREST (2). — *Item duos pannos* BAUDEQUINOS *circa majus altare et unum parvum, quo operitur altare et semper ibi remanet.* — *Item una pecia* BAUDEQUINI *pro ornatu altaris Beati Renati.* — *Item duos pannos de* LAREST, *qui ponuntur circa altare beati Renati et semper ibi remanent* (Item tres alii panni baudequini, qui sunt circa altare beati Renati modici valoris et quasi inutiles 1391) (depositi sunt 1421).

On trouve 49 BAUDEQUINS dans l'inventaire de 1391 : D'après leur description empruntée à l'inventaire de 1421, ils appartenaient au XIII[e] siècle (3).

ITEM XLIX *panni de serico nuncupati* BAUDEQUINI *quorum aliqui indigent reparationibus.*

Distribuuntur ut sequitur :

Et primo unus pannus de baudequino rubeo ad ymagines rubeas de.... cum rotulis de IJ alnis cum dimidia.

II[us] de baudequino perseo ad ymagines de nativitate domini cum rotulis de IJ alnis cum dimidia,

III[us] de baudequino violeto ad ymagines aureas de nativitate de IJ alnis cum dimidia.

IIII[us] de baudequino cum lozangiis armarum franciæ et angliæ.

V[us] ejusdem panni et formæ.

VI[us] de baudequino rubeo ad rondelloscum leopardibus et avibus cum scripturis magnis in duobus butis.

VII[us] de baudequino rubeo cum leonibus et avibus aureis.

VIII[us] de baudequino rubeo ad serpentes seu griffones crestatos aureos.

IX[us] de baudequino quondam rubeo nunc vero de tanneto ad leopardos aureos in rondellis.

X[us] de baudequino violeto ad dracones coronatos et aves.

XI[us] de baudequino violeto ad leones aureos in circulis.

XII[us] de baudequino rubeo cum moletis et liliis aureis in moletis.

XIII[us] de baudequino in campo aureo seminato psitacis viridibus et quibusdam figuris rubeis.

---

1. *Gloss. archéol.* de M. Gay, p. 133. — Voir aussi dans les *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent* de M. Francisque Michel, t. I, p. 301 et suiv.

2. Le drap d'Arest ou de l'Arest était de soie et très précieux ; il devait son nom à une ville de Syrie, voisine d'Antioche, d'après M. Francisque Michel, t. I, p. 300 de ses *Recherches*.

3. Les XII[e] et XIII[e] siècles paraissent avoir affectionné les semis d'oiseaux et d'animaux enfermés dans des médaillons ronds, *rondelli :* l'ancienne chasuble trouvée dans le tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont, mort en 1197, en est un exemple, ajouté à tant d'autres. Au XIV[e] siècle, les barres et les lozanges remplis d'animaux ou de fleurs obtiennent la préférence.

XIV^{us} de baudequino viridi cum leopardibus aureis in circulis in quorum circonferencia sunt folia viridia.
XV^{us} de baudequino viridi cum leonibus in parvis circulis.
XVI^{us} de baudequino albo ad griffones aureos in parvis circulis.
XVII^{us} de baudequino viridi de duabus peciis cum serpentibus dictis basilicis et avibus coloris...
XVIII^{us} de baudequino rubeo cum pavonibus coronatis aureis et aliis avibus.
XIX^{us} de baudequino quondam rubeo nunc vero albo cum leopardibus aureis in circulis et avibus.
XX^{us} de baudequino rubeo cum leonibus singulis in parvis circulis.
XXI^{us} de baudequino rubei coloris cum leopardibus geminis aureis in circulis.
XXII^{us} de baudequino violeto seminato pillaribus, leopardibus, leonibus aureis desuper.
XXIII^{us} de baudequino rubeo cum pomis aureis de pini.
XXIV^{us} de baudequino plano cum barris aureis vel sinibus.
XXV^{us} de baudequino viridi ad figuras sacerdotis sacrificantis cum dyadematibus aureis.
XXVI^{us} de baudequino viridi cum leonibus et Drachonibus argenti cum figuris ardorum aureis.
XXVII^{us} de baudequino violeto ad drachones geminos aureos in circulis.
XXVIII^{us} de baudequino rubeo ad dracones aureos et certa folia.
XXIX^{us} de baudequino cum barris diversorum colorum operatus avibus et bestiis.
XXX^{us} de baudequino viridi cum rosis aureis et albis intus mixtis.
XXXI^{us} de baudequino aureo cum aquilis in perseo seu adureo et pluribus aliis figuris circulorum.
XXXII^{us} de baudequino croceo cum foliis aureis.
XXXIII^{us} de baudequino quondam rubeo ad ymagines puerorum bajulantium repeciatus et dupplicatus in parte de bougrano persico.
XXXIV^{us} de serico nuncupato taffetas rubeo ad folia quercus coloris aurei.
XXXV^{us} de baudequino rubeo seminato foliis aureis per medium fractus et in aliquibus partibus repeciatus pro pulpito chori.
XXXVI^{us} consimilis et similiter fractus.
XXXVII^{us} de baudequino viridi cum basilicis aureis et psitacis color...
XXXVIII^{us} de baudequino rubeo ad dracones volantes.
XXXIX^{us} de baudequino violeto ad rondellos cum leopardibus geminis aureis in medio.
XL^{us} de baudequino rubeo ad psitacos virides et alias aves, per medium fractus et alibi in pluribus locis, quorum XL plures sunt competentes et alii egent reparatione et reformatione.

Item alii IX de dicto numero XLIX sunt penitus inutiles ut sic, sed possunt in alios usus reparari et aliter converti. Inventaire de 1421. En marge : De istis XL sunt plures consumpti.

Item XXXII panni novi dati de tempore domini *nicolai devron* aliter de *Ebronio* quondam sacriste ecclesiæ andegavensis (chanoine en 1334) computatis in dicto numero quatuor pannis pro octo eo quod in qualibet pecia sunt duo panni consuti.

Item de XXXII pannis contentis in inventario defficiunt quinque prout in dicto inventario continetur, sic restant XXVII qui distribuuntur ut sequitur, videlicet :

Primus pannus aureus ad barras diversorum colorum lissatas continens circa quinque alnas pro paramentis.

II^{us} de eodem panno continens IIIJ^{or} alnas cum dimidia vel circa.

III^{us} de panno aureo ad magnas barras rubeas et perceas, bordatus parvis barris viridibus continens in longitudine IIIJ^{or} alnas et in latitudine IJ partes alnæ vel circa.

IIII^{us} pannus consimilis tertio in longitudine et latitudine.

V^{us} de panno aureo ad acquillas cum duobus capitibus cum lozangiis continens quatuor alnas.

VI^{us} consimilis in omnibus. Eget visitatione.

VII^{us} de campo celestino seminato rosis aureis cum griffonibus continens IIJ alnas IIJ quarterios vel circa.

VIII^{us} ejusdem formæ et quantitatis.

IX^{us} de panno aureo ad barras magnas cum parvis nigris...

X^{us} ejusdem formæ et quantitatis.

XI^{us} de panne aureo coloris cendrini seminatus cervis et griffonibus continens VI alnas et dimidiam vel circa.

XII^{us} de violeto aureo ad griffones aureos et folia quercus ejusdam longitudine et eget reparatione.

XIII^{us} in campo rubeo seminato bestiis et avibus viridibus cum capitibus auratis continens in longitudine IJ alnas et latitudine unam vel circa.

XIV^{us} in campo rubeo ad Agnus Dei et aves virides cum capitibus deauratis.

XV^{us} precedenti consimilis.

XVI^{us} etiam consimilis.

XVII^{us} in campo rubeo seminato bestiis et avibus viridibus.

XVIII^{us} ejusdem formæ.

XIX^{us} de panno violeto seminato leonibus armatis et pavonibus diversorum colorum cum barris, brevis est, continens IJ alnas cum dimidia.

XX^{us} de panno aureo seminato pavonibus aduratis et viridibus continens circa IJ alnas cum dimidia.

XXI^{us} consimilis perforatus.

XXII^{us} de panno adureo cum psitacis et agnis dei aureis continens circa IJ alnas cum dimidia.

XXIII^{us} consimilis.

XXIV^{us} de diversis coloribus ad barras in longo cum canibus bispartitis et est fractus cum filis longitudinis.

XXV^{us} consimilis sine fractura.

XXVI^{us} de panno rubeo ad falcones et animalia cum capitibus et pedibus aureis continens IJ alnas cum dimidia.

XXVII^{us} de croceo seminato foliis rubeis et albis in circulis duplicatis in parte tella et consuevit poni subtus reliquias et est quasi nullius valoris. (Inventaire de 1421.)

Item unus pannus pulcherrimus, de quo caput est album et seminatum floribus lilii coronatis continens duas alnas cum tribus quartis in longitudine et alnam in latitudine, quem dedit deffunctus magister Haucepie quondam canonicus et thesaurarius ecclesiæ Andegavensis (en 1385).

III. PANNI PARAMENTI PRO SEPULTURIS.

Dès les premiers siècles de l'Église, les tombes des saints et des personnages illustres étaient couvertes d'étoffes précieuses.

Grégoire de Tours, parlant de l'arrivée de Sigibert près de Paris, rapporte qu'un des chefs francs, étant entré dans l'Église de Saint-Denis, mit la main sur le *tapis de soie broché d'or et enrichi de perles* qui couvrait le sépulcre du saint martyr. Le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne, étant mort en 1046, on couvrit son tombeau d'un drap précieux, *afin de donner à entendre à tout le monde qu'il était d'un grand mérite.* Souvent on faisait des offrandes d'étoffes pour les âmes des morts, pendant la cérémonie des obsèques ([1]).

Cette marque de distinction fut accordée à saint Maurice d'Angers, aux princes de la maison d'Anjou, à Pierre d'Avoir et à trois évêques, dont Jean Michel, mort en odeur de sainteté : voici, par ordre chronologique, les *panni paramenti :*

1° Pour une comtesse d'Anjou.

1391. — *Item unus pannus de velveto, cum armis Burgundiæ et Franciæ, de quo tegitur tumba deffunctæ comitissæ Andegevensis coram magno altari.*

2° Pour la fille aînée de Louis Ier et de Marie d'Anjou.

1391. — *Unus pannus paramenti, continens duos pannos deauratos, insimul consutos, cum bordura de velveto rubei coloris et cum sex scutis de armis Andegavi et Britanniæ, quem dedit dominus dux Andegavensis pro sepultura filiæ suæ primogenitæ.* (1467... sericeus seminatus floribus et avibus aureis cum stillicidiis rubeis et cum scutis ad arma Andegaviæ ex una parte et ex altera parte ad arma dictæ defunctæ reginæ Mariæ et ponitur supra dictam tumbam, in festis simplicibus quinque caparum.) En 1505 on en prend une partie pour faire une chape. (Item una capa de veluto cremosino composita ex portione unius panni similis, quia minus protensi et largioris, qui ponitur super tumbam reginæ Mariæ...) Enfin en 1539 il ne peut plus servir (vetustate quasi consumptum).

3° Pour le prince de Tarente.

1421. — *Item alius pannus rubeus de serico cum foliis et animalibus aureis, bordatus de veluto nigro, tella nigra dupplicatus... quem dedit domina Maria regina Siciliæ die sepulturæ principis Tarentini filii sui.*

4° Pour Louis Ier, mort en 1384.

1391. — *Item unus pannus aureus crocei coloris, continens* SEPTEM PANNOS *cum bordura de armis Siciliæ et Andegavi, qui fuit positus super corpus deffuncti Ludovici, regis Siciliæ, qui fuit inhumatus in choro ecclesiæ Andegavensis.* (Seminatus foliis aureis 1421.) Les mots SEPTEM PANNOS signifient sept laises. On ajoute aussitôt après cet article : *Item alius pannus similis coloris, emptus de pecunia ecclesiæ, continens quatuor alnas.* (De istis octo pannis, facta fuit cappella cum tribus capis, 1421.) A vrai dire ce pannus, mis sur le corps de Louis Ier n'y figura que pendant les obsèques : en voici deux autres, qui couvraient sa tombe.

1391. — *Item alius pannus deauratus, continens duos pannos dyapratos cum rosis rubeis, qui ponitur super sepulturam ejusdem deffuncti Regis Siciliæ* (pannus lugubris aureus...

2. Voir les *Recherches sur les étoffes de soie, d'or et d'argent* de M. Francisque Michel, t. I, pp. 135, 142 et 145.

seminatus lozengiis aureis repletis avibus rubeis et lozengiis viridibus, munitis floribus et cum pluribus insibus, gallice esperviers et stillicidiis ad arma dicti defuncti Regis 1467) (...quibus insunt aves rubei, flores et insi, gallice esperviers, qui super ponitur sepulturis bonæ memoriæ Ludovici primi et secundi, juxta altare beati Renati, egetque grandi reparatione 1539).

Les tombes de Louis Ier et de Louis II se touchaient.

Aux jours ordinaires, on étendait sur la première, dès 1391, un tapis de laine fleurdelisé.

1391. — *Item, unum tapicerium magnum lanæ cum floribus lilii, quod ponitur* COTIDIE *super sepulturam deffuncti Regis Siciliæ de quo fuit certa pars capta pro ponendo continue super eamdem sepulturam.*

5° Pour Marie de Bretagne, femme de Louis Ier, décédée en 1404.

Le premier parement de l'inventaire de 1391 *de velveto cum armis Burgundiæ et Franciæ* est placé plus tard sur la tombe de la reine Marie (de velosio rubeo cum stillicidiis semmatis floribus lilii, et solet poni super tumbam defunctæ Reginæ Mariæ coram majori altari in festis solemnibus, 1505) (... cui insunt lozangie crocei coloris, seminatæ floribus lilii et alia ad arma Neapolis... 1595). On prend une chape dans ce parement : Item una capa ex velosio rubeo facta ex portione panni similis nimium lati, qui ponitur super tumbam deffunctæ Mariæ Brittanniæ... in qua patent lozengæ rubicondiores capa... 1539.)

Ce même parement avait été déjà diminué de sa bordure : dès 1521, huit écussons de broderie et les gouttières sont employés à une chapelle neuve et à faire les gants *cirotecas* destinés à ceux qui portaient les châsses aux processions. — 1421. *Item VIII scuta ad arma Andegaviæ* (posita fuerunt in dicta capella de novo facta). *Item VIII alia ad arma deffunctæ Mariæ Reginæ Siciliæ* (ista etiam posita fuerunt in dicta capella). *Item quatuor peciæ panni de veluto perseo, quæ fuerunt bordaturæ panni in quo erant dicta scuta...* (de istis peciis duæ positæ fuerunt ad faciendas cirothecas pro processionibus, aliæ duo adhuc sunt.) (*Item unum coopertorium quo tegitur tumba dominæ Mariæ... quod est lana et fillo.* — 1561.)

Aux fêtes épiscopales on étendait sur le tombeau un tapis de velours violet avec deux carreaux, sur lesquels l'aumônier portemitre déposait les deux mitres, quand il le fallait, à partir de l'année 1700 [1].

6° Pour Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufremond, insigne bienfaiteur, mort en 1390 [2].

1391. *Item unus alius pannus auri, bordatus de veluto nigro cum armis deffuncti de Castrofromondi* (cujus campus est de tanneto seminatis ramis arborum super figuras 1421).

1391. *Item unus alius pannus de veluto nigro, bordatus de veluto albo cum armis predicti domini de Castrofromondi* (in stillicidiis sunt quatuor scuta ad arma Castrofromondi... nullius valoris 1525).

7° Pour Louis II, dont la mort arriva en 1417.

1421. *Item alius pannus magnus et notabilis cum lozangiis aureis et avibus aureis*

---

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 7.

2. B. M., ms. 663, p. 85. Copie des lettres de l'anniversaire et de la sépulture de Pierre d'Avoir en 1390. — Après l'énumération de tous les ornements qu'il donne à l'église je trouve : *Item et duos pannos, quorum unus est de auro et alius de velveto nigro et sunt brodati et ornati ad arma ipsius deffuncti et sunt dicti panni appositi super corpus et tumulum deffuncti memorati.*

de veluto nigro bordatus, dupplicatus boucacino nigro ad ponendum super tumbam dicti Regis et per eum datus et defficit una lozangia et unus flos lilii in corona unius scutorum.

Un autre, de la tombe de Louis II ou de Louis Ier, est dépecé en plusieurs pièces. — 1421. *Item una pecia panni albi ad nisos (emouchets) aureos volantes, continens sexdecim petiunculas et quatuor alnas, quæ provenit de panno posito super sepulturam Regis Siciliæ. — Item petia de panno simili continens XIIII pecias et quatuor alnas. — Item duæ aliæ parvæ peciæ ejusdem panni continens alnam cum dimidia* (de istis petiis sunt adhuc XVII et residuum positum fuit ad capas et bonetos).

8° Pour Yolande d'Aragon, décédée en 1442.

1467. — *Item unius alius pannus cum pluribus lozengiis albis ad aves albas, et lozengiis rubeis cum rosis aureis et lozengiis viridibus repletis floribus, et cum stillicidiis de velosio nigro ad arma defunctæ Yolandis, reginæ Siciliæ.*

Après la mort de l'évêque Jean Michel [1], il fut placé sur sa tombe 1505... *qui nunc ponitur super tumbam deffuncti Domini Johannis Michaelis.* (Velosium omnino dirutum 1595.)

9° Pour Ysabelle de Lorraine, morte en 1453, René d'Anjou en 1480 et Jeanne de Laval en 1498

1467. — *Unus magnus pannus aureus super velosium rubeum cum magnis stillicidiis et latis de velosio nigro quod ponitur super sepulturam defunctæ Ysabellis Reginæ Siciliæ in magnis festis et in dictis stillicidiis sunt plura scuta ad arma dictæ Reginæ et est dictus pannus sine dupplicatura.* A la mort du roi René on y ajoute ses armes et une doublure de bougran. — 1505. *In dictis stillicidiis sunt plura scuta ad arma Renati quondam Regis Siciliæ et modernæ reginæ* (Jeanne de Laval) *uxoris suæ et dictus pannus dupplicatur ex bougrano.* L'inventaire de 1643 dit : *Item ung grand parement de drap mortuaire d'or rouge tout circuit de velours noir sur le quel velours sont en plusieurs endroits les armes du Roy René qui le donna pour servir aux sépultures des Roys et à Messieurs.* Ces derniers mots et à Messieurs (les chanoines) n'étaient assurément pas dans l'intention du roi René, mais quand l'ancien drap mortuaire des chanoines fut usé, ils décidèrent de se servir, pour les enterrements d'évêques, ceux des membres du Chapitre et pour certains anniversaires, de ce beau parement.

Pendant les secondes Vêpres de la Toussaint, on en couvrait le tombeau du roi René; aux quatre coins on posait des chandeliers d'argent avec des cierges portant des écussons à ses armes, et l'évêque venait y chanter avec tout le chœur un *Subvenite* avant de retourner à la sacristie.

Il en était de même en 1757 d'après le règlement de la sacristie, peut-être encore jusqu'à la Révolution, après la translation du tombeau dans la nef en 1783.

10° Pour les tombes de Guillaume de Beaumont [2] et de Nicolas Geslant. — 1467.

1. Il mourut le 12 sept. 1447 et fut enterré au milieu de la chapelle des évêques. Son tombeau, où l'on vint longtemps en pèlerinage, consistait en une dalle de pierre ornée de ses armes, élevée environ d'un pied au-dessus du pavé et protégée par une grille de fer. Au-dessus était une sorte de catafalque ou chapelle en charpente, destiné à porter des cierges. Le Chapitre fit placer un tronc pour recevoir les offrandes des pèlerins et nomma des commissaires pour dresser le procès-verbal des guérisons qui s'opéraient à ce tombeau.

2. Guillaume de Beaumont fut enterré en 1240 au milieu du chœur (des stalles) sous une table de bronze, portée par quatre lions de même métal. Une statue en relief le représentait vêtu de ses ornements pontificaux. Nicolas Geslant, mort en 1291, fut déposé à ses pieds sous une grande table de cuivre fondu, qu'il avait fait exécuter lui même à Paris. (Voir mes *Not. sur les tombeaux des évêq. d'Angers*, pp. 22 et 26.)

Item duæ peciæ ad ponendum super tumbas duorum pontificum existentium in choro. On les trouve dans l'inventaire de 1532 mais pas dans les autres, parce que ces deux tombes furent couvertes d'un pupitre de bois, sur lequel les chantres déposaient leurs livres, quand ils n'en avaient plus besoin.

DRAPS MORTUAIRES.

1° Pour les chanoines.

1391. — *Item duo alii panni consuti insimul qui ponuntur super corpora mortuorum in quibus deficiunt borduræ.*

1467. — *Item unus alius pannus de serico violeto cum ramis et floribus aureis et stillicidiis de velosio satis consumpto et indiget aliqua reparatione poteritque poni super canonicos mortuos. — Item unus alius pannus de serico rubei coloris seminatus floribus et ramis aureis cum stilicidiis de velosio nigro fere consumpto qui nunc solet poni super canonicos mortuos* (habens arma regis Siciliæ 1539). Il fut remplacé par un autre de velours rouge, coupé d'une croix de velours blanc; enfin, avant 1643, les chanoines se servent du beau drap de mort du roi René et cela jusqu'à la Révolution.

2° Pour les chapelains, officiers du chœur et psalteurs.

1467. — *Item unus pannus viridis, qui nunc solet poni super capellanos defunctos et est modici valoris.* (Quondam poni solebat super capellanos mortuos 1505). Il est remplacé par le violet de 1467-1505. — *Pannus de serico violeto... qui nunc ponitur super capellanos mortuos*, qui sert plus tard aux anniversaires.—1595. *Item unus antiquus funebris ex panno sericeo viollctto... et superponitur tumbis anniversariorum, multum depictum.* L'ancien drap des chanoines (de velours rouge, à croix de velours blanc) est affecté aux sépultures des chapelains au commencement du XVII[e] siècle.

On ne tendait de drap mortuaire sur une châsse de bois qu'aux septimes des évêques, des chanoines et du bas chœur et, par exception, à l'anniversaire de Mgr François Miron. Pour tous les autres, on plaçait seulement sur la tombe des fondateurs des chandeliers garnis de cierges jaunes (huit si le service était de Guillaume, la plus grosse cloche, et quatre dans tous les autres cas) (1).

A la mort d'un évêque, le corps était exposé dans la grande salle de l'évêché; on y dressait le trône épiscopal, au haut duquel on tendait le drap mortuaire de *Ste-Croix* qu'on laissait pendre le long de la boiserie, puis on élevait deux autels aux deux côtés pour y célébrer des messes (2).

4° Les Pulvinaria, Auricularia, Carelli.

Les coussins servaient les uns à appuyer les reliques ou la vraie Croix sur le banc de la station (3), les autres à porter le missel sur l'autel (4). On les employait aussi à parer

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, p. 107.
2. Musée diocésain. Règlement de la sacristie, 1757, p. 53.
3. On appelait stations certaines antiennes marquées dans le bréviaire qu'on chantait selon les saisons en allant du chœur dans la nef, où l'on se mettait en deux lignes, les uns ayant la face tournée vers les autres. Deux lignes, qui font la distance qu'on devait garder, avaient été faites exprès sur le pavé.

Sur une marche, placé au haut de la nef à droite, était un banc en forme de table, paré d'un tapis et d'un carreau ou coussinet sur lequel le corbellier devait placer la relique. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 117.

4. On se servait pour le grand autel d'un pupitre d'argent, cité dans l'inventaire de 1297 : Item unum pulpitum pro missali altaris, argentatum, et dans un état de l'argenterie dressé en 1793 : Un pupitre de bois, couvert d'argent aux armes de... evesque d'Angers. Je n'affirmerais pas que ce fût le même.

la chaire épiscopale ou pour déposer les mitres, quand il était nécessaire ([1]). Chacun des chevaliers du Croissant semble en avoir possédé deux, l'un en velours, l'autre en satin : après la suppression de l'Ordre ([2]), la cathédrale en hérita. Les deux premiers articles de l'inventaire de 1643 nous montrent des carreaux taillés dans des tissus fort anciens.

1297. — *Item octo pulvinaria, quorum sex cooperta de serico.* (1418 penitus inutilia.)

1418. — *Duo auricularia cum perlis preciosis, quodlibet cum quatuor butonibus grossis de perlis, quiquidem butones pro parte indigent reparatione.*

Item duo auricularia cum armis Franciæ et Navarræ, quæ solebant habere quodlibet quatuor lapides de cristalo et modo non existant nisi sex lapides quæ sunt in custodia sacristæ.

Item VIII quarelli de veluto viridi ad arma Dominæ Mariæ, quondam reginæ Siciliæ, quos dedit ecclesiæ (cum circulis et armis defunctæ Mariæ et sunt fere usu consumpta 1467) (non articulentur propter vetustatem 1539).

Item unus quarellus de satino aureo figurato de rubeo et viridi, qui aportatus fuit cum corpore regis Ludovici.

Item modicus carellus de panno albo aureo, quam dedit Jacobus Bouguerelli. Defficiunt duo butoni frazati (figurati avibus aureis 1467).

Item alius carellus diruptus de rubeo cum viginti quinque butonibus argenti.

Six carreaux de satin rouge, donnés par Martin Guichard, le 3 décembre 1436 ([3]).

1467. — *Item novem pulchra auricularia dimissa ecclesiæ per defunctos milites ordinis du Croissant ad arma dictorum defunctorum et sunt vacua.* (De uno factum est capucium unius capæ et de uno alio factum est aliud capucium 1595.)

Item duo auricularia ejusdem factionis cum circulis seu rondellis de perlis, repletis avibus. (Deux carreaux, auxquels il y a encore à présent quelques perles faits à serpents volants 1606).

Item unum auriculare longum cum barris viridibus et aureis in quo sunt parvæ cruces (in pluribus locis dirutum 1539).

1505. — *Item quatuor auricularia ex veluto rubeo plano ad ordinem du Croissant et ex scutis tam de veluto quam de satino.*

(Quatre carreaux de velours rouge fort riches, qui servent à parer la chaire à Monsieur d'Angers quand il officie et sont couverts d'armes des chevaliers de l'ordre 1596), (sur lesquels sont les armes de Brissac 1643.)

Item duo auricularia plena ex veluto rubeo sine scuczonis.

Item decem alia auricularia de satino rubeo... cum armis du Croissant.

1596. — *Item ung aultre carreau de drap de soie semé de fleurs de lis jaulnes sur champ d'azur.*

Item quatre carreaulx de velours violet.

1599. — *Item deux carreaulx de toille d'argent, battus d'or, donnés par le sieur de Beaulieu-Ruzé.*

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 7. En entrant au chœur les jours de fêtes épiscopales, un des aumôniers de l'évêque, le porte-mitre, pose celle qu'il a apportée sur le tombeau de marbre noir, couvert d'un tapis violet, avec deux carreaux sur lesquels il pose les deux mitres quand il est besoin.

2. B. M., ms. 656. — Croissant. — Le roi René fait demander au Chapitre de faire construire un autel pour l'Ordre du Croissant, 17 juillet 1451, dans le transept sud, qui, à cause des cérémonies de l'Ordre, prit le nom de chapelle des Chevaliers. — Les écussons peints sur bois des chevaliers ornaient les murs et y restèrent jusqu'en 1783.

3. B. M., ms. 658, p. 52.

1606. — *Item un petit coussin de tapisserie pour mectre soubs le livre, qui sert aux dictes messes d'après Matines.*

1643. — *Quatre beaux et riches careaux de drap d'or à fond rouge.*

Item deux careaux en broderye, garniz d'aigles et lyons volants.

Item un beau careau violet de velours sur lequel sont les armes feu Monsieur Fouquet vivant evesque.

IV. VELA.

Voiles du Carême.

Il y en avait de deux espèces : 1° ceux qu'on nommait *Velum Templi*, et 2° ceux destinés à couvrir le crucifix et les statues du jubé.

Le voile qu'on appelle velum templi. Le premier lundi de caresme le sacriste a soin de mettre le voile devant le grand autel. Ce voile est une *étoffe de soie violette* suspendue en l'air par une corde attachée aux 2 cornières de la grille du sanctuaire. Ce voile est tendu pendant tout l'office aux féries de la sainte Quarantaine. S'il arrive un double ou semi double, le sacriste a soin de tirer ce voile pendant la postcommunion de la Messe, c'est-à-dire qu'après la postcommunion il n'est plus tendu pendant le reste de l'office double ou semi double. Après la messe de la férie, on dit vêpres doubles ou semi doubles. Il n'est jamais tendu pendant l'office des doubles et semi doubles. Comme dans ces jours on chante deux grandes messes, le sacriste tend le voile pendant sextes qu'on chante après la messe du jour double ou semi double et le dit voile reste ainsi tendu jusqu'à la postcommunion de la messe du jeûne inclusivement.

Le sacriste détend le dit voile depuis la postcommunion de la messe du samedi jusqu'au lundi suivant, et il n'est point tendu aux vêpres du samedi et du dimanche pas plus qu'à la grand'messe, mais le lundi le sacriste le tend pour matines, à moins qu'il y ait double ou semi double. En ce cas le voile n'est tendu que pendant la messe du jeûne comme ci-dessus.

Le dit voile est tendu depuis le premier lundi de caresme jusqu'au Mercredi saint qu'il est tout d'un coup abattu par le sacriste quand le diacre chante ces mots du grand Évangile : *Ecce velum templi scissum est.*

Ce voile est tendu pendant tout l'office des anniversaires à cinq et à trois chapes, qui se montrent dans le caresme.

Ce voile ainsi tendu empêche les laïques de voir célébrer les divins mystères au grand autel, quoiqu'ils en voient une partie parce qu'il est très clair et qu'on voit assez bien au travers.

On voile les statues, les tableaux et la surface des autels de l'église le premier samedi de caresme par les soins du sacriste pour le grand autel et pour le reste par les soins du couvreur d'ardoise et des deux varlets de la sacristie (1).

1467. *Item velum de filo* urticæ, *quod ponitur coram majori altari tempore Kadragesimæ* (*ex tela urticæ, circumdatum taftazio rubeo, munitum scutis ad arma Reginæ Aragonis*... 1539.) (Le rideau, qui se tend au devant du grand autel 1595.) (Le voile *du Crespe*, qui s'étend devant le grand autel durant le caresme 1599.) (Item un grand rideau

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. IV, p. 17.

simple, comme du crespe couleur de pourpre servant depuis le premier lundy de caresme jusqu'au mardy des Tenebres au devant du grand autel 1643.)

Avant 1699, ce voile était tendu en avant des stalles alors dans la croisée de l'église, entre les deux premiers piliers de l'abside : après le changement de l'autel il fut attaché à la grille du sanctuaire. Cet usage se maintint jusqu'à la Révolution (1).

VOILES DU CRUCIFIX.

Pendant la station des vêpres du premier dimanche de carême, au moment où l'on chantait l'antienne *Adjuves nos Deus*, un varlet placé au-dessus des voûtes laissait tomber peu à peu les deux voiles du grand crucifix d'argent placé sur le jubé situé au haut de la nef avant 1699 et au fond du chœur jusqu'en 1783 (2).

1561. — *Item duæ peciæ tapiceriæ quibus tempore quadragesimæ crucifixus tegitur ad extra rubei, intra vero crocei coloris, sunt et brodati* (par dedans picqués 1599). Item deux voilles de taffetas rouge par le dehors, doublés de taffetas jaune, tout figurés de quantité d'animaux servant à couvrir le crucifix depuis le premier dimanche de caresme jusqu'au vendredi saint 1643.)

V. TAPICETA, TAPITERII, TAPIZ.

Les tapis ont été souvent renouvelés : les uns étaient armoriés, les autres ornés de dessins géométriques ou de fleurs.

1297. — *Item unum tapicetum cum floribus de lana, quod dedit deffunctus d Guillelmus d Poille* (quod ponitur quotidie super sepulturam Domini regis Siciliæ, de quo fuit certa pars capta pro ponendo continue supra eamdem sepulturam 1391).

Item duo alia supererant ante altare pro paramento.

(1391). *Item quatuor tapicia talia pro parando coram altari sub pedibus.*

(1418). *Item sunt decem tapiceria talia quorum tria sunt veluta et unum adhuc competens et sex quasi nullius valoris.* (De istis tapiteriis restant solum quatuor, quorum primus est velutus de bourra serica rubra cum moletis et capellis diversorum colorum continens tres alnas... secundus, velutus de bourra serica de tanneyo ad figuras barbaras quadratas cum laqueis amoris continens tres alnas cum dimidia... tertius velutus defficit. Item unus alius perceus cum tignis et cymeis marmotis albis totaliter consumptus.

1421. *Item aliud consimile alias traditum magistro S, organiste quod erat satis integrum.*

Item aliud ad arma Andegaviæ penitus consumptum et inutile.

Item unum aliud ad campum Franciæ ad diversa arma in bordura, totaliter inutile.

Item exhibuit sex pecias aliorum tapiceriorum totaliter consumptas et inutiles.

Item unus dimidius tapiterius, datus per Reginam Siciliæ ad arma Andegaviæ.

1467. — *Item unum tapiz, gallice viridis coloris ad ponendum coram majori altari in festis solemnibus.*

Item unum aliud tapiz rubei coloris, quod non est ita honestum (quasi consumptum 1505).

Item duo alia tapizeta gallice tapiz diversorum colorum.

1505. — *Item duo tapita veluta per ecclesiam facta* (my usés 1599).

1. Musée diocésain. Règlement de la sacristie, 1757, p. 20.
2. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. IV, p. 19.
Le grand crucifix d'argent, qui datait de 1460, fut descendu du jubé en 1747 et vendu en 1760 par le Chapitre. On le remplaça par un CHRIST bronzé sur la grille du chœur devant l'autel.

1561. — *Item unum aliud tapetum velutum novum datum ecclesiæ per deffunctum bonæ memoriæ magistrum Yvonem de Tessé sanctissimæ sedis apostolicæ prothonotarium et ejus*



ecclesiæ canonicum. (Un grand tapiz velu fort riche de plusieurs couleurs de laine donné par M. Yves de Tessé, 1596.)



1643. — *Deux grands tapiz de Turquie acheptez à la vente des meubles feu Monsieur Foucquet.*

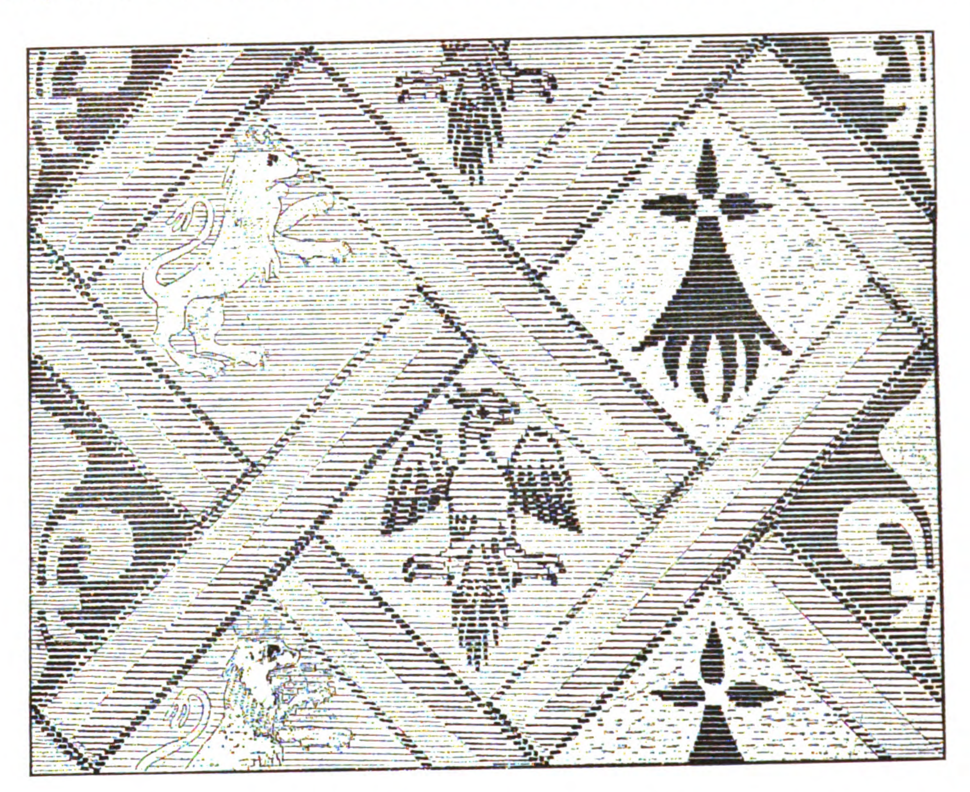
Item un autre petit tapiz de Turquie, qui est de nulle valeur.

SI aucune des précieuses étoffes ci-dessus mentionnées n'est parvenue jusqu'à nous, la cathédrale possède du moins plusieurs morceaux intéressants d'un tissu souple en laine bleue, ornée de *fleurs de lis et d'*L *jaunes couronnées.* Ce sont les débris des tentures de la Faculté de théologie de l'université d'Angers : elles remontent au XVe siècle, au temps de Louis II ou de Louis III, ducs d'Anjou. J'en donne ici le dessin, parce que ce tissu rentre dans la catégorie des banchiers ou parements des *bancs.* En 1677 on les conservait à St-Maurice dans un coffre à trois clefs, près de la

porte de la sacristie... « *Item sept pièces de tapisserie, toutes doublées de toile, contenant 42 aulnes de tapisserie à fonder, bleue chargée d'*L *couronnées et de fleurs de lis jaunes* [1]. »

Au changement du chœur, en 1699, coffre et tapisseries furent transportés dans la salle de Théologie, autrefois le réfectoire, sous les cloîtres. Lehoreau nous dit à propos de la réception d'un docteur en théologie : « *l'Acte se fait dans la grande salle épiscopale, parée et ornée de tapisseries, que les vallets du sacristain ont eu soin de tendre lesquelles ils prennent dans la salle de Théologie dans un coffre exprès et qui appartiennent à l'Université* [2]. »

Voici en outre deux dessins d'anciennes tapisseries d'un tissu plus serré et qui, comme la précédente, servaient à tendre les murs ou à couvrir les bancs. La première, datant du



XVe siècle, est ornée de fleurs de lis jaunes sur fond bleu et provient du château des Ponts de Cé, près Angers [3] ; la seconde, du XVIIe siècle, est ornée de fleurs de lis, d'hermines et de lions distribués régulièrement dans des losanges. Je l'ai trouvée chez un revendeur, qui n'a pu m'en indiquer la provenance.

1. B. M., n° 1029, t. IV, Faculté de Théologie. Inventaire des meubles, 6 mai 1677.
2. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. V, p. 24.
3. Les tapisseries fond bleu à grandes fleurs de lis étaient fort communes ; on en voit continuellement dans les miniatures des manuscrits. A l'évêché d'Angers il y en avait une sur fond rouge. (Archiv. de Maine-et-Loire. Init. G, 13. Festin de l'entrée de Gabriel Bouvery, en 1540, pour la chambre de Mgr *les fleurs de lis sur rouge et ses lits de can.)*



Chapitre II. — Les Vestimenta.

AVANT de commencer ce long chapitre, il ne sera pas inutile de parler de quelques pièces, antérieures à 1297.

La chasuble de saint René, dont on n'a malheureusement aucune description, fut longtemps conservée à la cathédrale avec son calice. Elle était sans doute fort usée en 1297, car elle figure au rang des chasubles communes : *Item octo alias quotidianas, computata illa* SANCTI RENATI.

A l'église collégiale de Saint-Julien appartinrent jusqu'à la Révolution les vêtements de saint Lezin, évêque d'Angers et son fondateur. C'étaient *une aube, une chape (chasuble), une étole et un manipule d'étoffe de soie rouge sans galon : tous ces objets restèrent dans le trésor jusqu'à la translation qui en fut ordonnée par Mgr l'évêque dans son église* (1). L'étole était remarquable : « *On voit sur l'un des bouts la figure d'Ève séduite par le serpent avec ces mots :* PER EVAM PERDITIO, et, *sur l'autre bout, l'Annonciation avec ces mots :* PER MARIAM RECUPERATIO (2).

Enfin la collégiale de Saint-Martin possédait la chasuble, l'étole et le manipule de saint Loup, évêque d'Angers (3).

Ces précieuses reliques périrent en 1793 : il n'en reste plus que le souvenir.

D'un autre côté l'ouverture des tombeaux de quelques évêques d'Angers aurait pu nous donner de curieux spécimens d'anciens ornements ; malheureusement, on a presque toujours négligé de prendre note de ce qui fut trouvé. Voici cependant ce qu'on sait des tombeaux d'Ulger, de Raoul de Beaumont et de Nicolas Geslant.

Un chanoine fit briser, en 1757, le couvercle de pierre du mausolée d'Ulger, mort en 1149 : « *On le trouva couvert de ses ornements pontificaux. Ses souliers étaient quarrés par les extrémités et sans talon, le dessus était découpé à la façon de la chaussure des anciens. Son suaire s'était conservé encore entier et presque dans sa première blancheur. Comme je n'ai vu aucun des restes de sa soutane, j'ignore s'il en avait une. Son rochet était d'une toile assez fine,* SA CHASUBLE D'UNE ÉTOFFE DE SOIE A FLEURS ROUGES SUR FOND VIOLET. *Sa crosse de bois était dans toute sa longueur. La populace, informée de cette découverte et poussée par une curiosité funeste accourut en foule à ce tombeau. On l'ouvrit par l'endroit qu'on avait inutilement refermé dès le matin. Chacun s'empressa d'enlever quelque partie des vêtements, qui couvraient les ossements de ce grand évêque : rien n'eût échappé à ce pillage, si on ne se fût empressé de cacher ce précieux ornement à ses regards* (4). » Le couvercle ayant été brisé du côté des pieds, il est fort possible que la mitre, dont ne parle point le chanoine, auteur involontaire de cette profanation, existe encore dans le tombeau.

1. *Arch. Départementales*, c. 42.
2. B. M., ms. 621, p. 3.
3. *Arch. Dép.*, c. 42. Nous verrons plus loin dans la lettre de Pocquet de Livonnière au P. Montfaucon, qu'il lui annonçait le dessin de la chasuble de saint Loup : il a été perdu sans doute, s'il a jamais été fait.
4. B. M. ms. 628, p. 142.

Le 29 octobre 1846 furent découverts quelques débris de la chasuble de Raoul de Beaumont, enterré dans la nef en 1197, vis-à-vis d'Ulger. La fosse avait été bouleversée en 1793. Il y restait cependant les fragments d'une lampe de verre, une crosse en bronze et des lambeaux d'étoffe, conservés au musée de l'Évêché. Le temps a si profondément



altéré les couleurs, qu'il est impossible de s'en faire une idée exacte. Voici un dessin de $^2/_3$ grandeur naturelle d'une partie de cette chasuble, couverte de médaillons ronds, remplis de lions, chimères ou fleurs de lis (1).

1. J'en ai donné un dessin réduit dans l'Album, qui accompagne ma notice sur les tombeaux des évêques d'Angers.

Une petite rosace à quatres lobes, brodée en soie avec un pois d'or au centre, réunissait les médaillons, dont l'intervalle était rempli par une fleur de lis. Le fond devait être brun ou jaune foncé, les encadrements des médaillons, les animaux et les fleurs de lis sont brodés en or. Les feuilles entre les branches des fleurs de lis sont brodées en soie rouge ou verte.

Le 12 janvier 1699, fut ouverte la tombe de Nicolas Geslant, mort en 1290. On y trouva la mitre blanche, avec laquelle il avait été consacré, une crosse de cuivre, une croix de cire et douze petits pots de terre, en partie remplis de charbon (1).

La déclaration, faite le 11 juillet 1533, par le chapitre contre François de Rohan, évêque d'Angers de 1499 à 1532 pour le contraindre à contribuer aux réparations de l'évêché, de l'église et de son mobilier, nous fait connaître, en 81 articles, les griefs des chanoines, relatifs aux ornements : j'en donne de courts extraits. Le ton emphatique et solennel du début est assez curieux : on y verra en même temps combien grand était le nombre des ornements.

« *L'Église d'Angiers est une belle, grande et notable église de fondation royale et église « cathédralle du diocèse d'Angiers, laquelle est composée de huyt dignitéz, trente chanoynes, « deux soubs-chantres, huyt maistres chappelains et corbelliers, huit à neuf vingt chappelains, « douze serviteurs, vingt drappeliers et zix enffans de cueur, lesquels actuellement jour et « nuict font oraison et prières et servyce divin au dedans de la dite Église.*

« *242. Item pour servir lequel service honorablement et dévotement les dits sieurs et « chapitre ont plusieurs chappes de drap d'or, velours, satin, damas et autre soyes et « autres chappes et ornemens à grant quantité.*

« *243. Item des quelles chappes et ornemens précieux par quarante cinq jours en l'an les dits « doyen, dignitéz, chanoynes et chappelains sont revêtus, lorsqu'on fait le service en icelle église.*

« *244. Item des quelles chappes et ornemens précieux, le dit évesque d'Angiers est tenu à « l'entretenement, tant par coutume, ancienne et immémoriale, que aussy par disposition « de droict.*

« *245. Item et la raison est bonne, car anciennement toutes les églises cathédralles estoient « églises régulières ut probat.... et lors les prélatz estoient tenuz fournir leurs églises des « ornemens comme estant le chef et après le bien et revenu principale de l'église et les « moynes loco quorum hodie successerunt canonici habebant victum et vestitum, comme « aujourd'hui les chanoynes.*

« *246. Item car leurs prébendes, qui ne sont de valleur que de 2 ou 300 livres ne sont « pour satisfaire ad victum et vestitum duntaxat, et par ce, ne sont tenus aux charges, « qui est tenu l'évesque, qui a le gros bien et revenu et est le chef de l'église, et les chanoynes « sont seulement ses membres et ses ministres...*

« *247. Item ce néangmoins durant le temps, que le dit de Rohan a esté évesque d'Angiers, « qui a été le temps de trente trois ans, il n'a donné aucuns ornemens en la dite église ne « soubzvenu à la réparation et entretenement d'iceulx ornemens, pourquoi sont tombés en « grosses ruynes et les fault nécessairement réparer et pour ce cousterait grands deniers...*

« *...... 322. Item y a en la dite église cent chappes communes et plus que les chappelains « de la dite église aux festes prennent et depuis le temps de 33 ans que le dit de Rohan a été « évesque, ont pu s'endommaiger de la somme de 200 escuz et plus* (2). »

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, l. V, p. 11.
2. *Arch. Dép.* série G. N° 264, passim.

Le chapitre II, les VESTIMENTA, comprendra, suivant l'ordre des inventaires :

1°. LES CHAPELLES COMPLÈTES, CAPPELLÆ INTEGRÆ, (chasuble, tunique, dalmatique, une ou plusieurs chapes, souvent deux parements d'autel, quelquefois même des courtines et des coussins).

2°. LES PIÈCES SÉPARÉES : INFULÆ, DALMATICÆ PARTICULARES, CAPPÆ, STOLLÆ ET MANIPULLI, BURSÆ ET CORPORALIA, COLLERIA, POIGNALIA ET PARAMENTA ALTARUM, ALBÆ SERICEÆ, MAPÆ SERICEÆ ET PARAMENTA MAPARUM.

3°. LES VÊTEMENTS SPÉCIAUX : VESTIMENTA PRO EPISCOPO, PRO PUERIS ET BIDELLIS, BIRETI ET CIROTHECÆ PRO CAPSIS PORTANDIS.

4°. LES PARAMENTA ALTARIS, qu'on peut considérer comme les vêtements de l'autel, mais seulement ceux qui ne figurent pas dans les CHAPELLES COMPLÈTES.

5°. Je rattache à ce chapitre LES BANNIÈRES, VEXILLA, ET LES DAIX, PALLIA, pour porter le Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu ou aux malades.

I. CAPELLÆ INTEGRÆ.

Bien que les inventaires de 1299 et de 1391 n'aient pas de chapitre sous ce titre, on reconnaît facilement parmi les chasubles, destinées au maître-autel et les dalmatiques certaines pièces assorties et rentrant dans cette catégorie.

1391. L'évêque Nicolas Geslant (mort en 1289) avait laissé par testament une chapelle verte : *Decima* (infula), *de samicto viridi, cum aurifrasiis aureis in statu sufficienti. — Dalmatica et tunica, de samicto viridi ejusdem coloris cum infula superius notata.* (De panno sericeo viridi, cum aurifragiis veteribus deauratis, quæ servit in festis confessorum et caret propriis stollis et manipulis 1467.) (Figurata avibus et variis bestiis, rubei coloris, habentibus capita et pedes aurea 1561, 1606.)

Des six autres dalmatiques pour les fêtes, quatre *de samicto rubeo*, formaient deux chapelles avec les chasubles *tertia et quarta, de samicto rubei coloris, in competenti statu;* de même les deux dernières, *alliæ bonæ et pulchræ, quas dedit Guillelmus Major, quondam episcopus (1314)*, avec *undecima* (casula) *de panno albo serico, dyaprato, dupplicata de samicto croceo in bono statu* [1].

— *Item una infula, cum dalmatica et tunica, bonæ et pretiosæ rubei coloris, quas dedit bonæ memoriæ Briencius de Machecoleo, quondam 1339 canonicus Andegavensis.* — L'évêque Foulques de Mathefelon, mort en 1355, légua « *duas cappellas integras et fournitas de cappis, pulcherrimas....* »

— *Una cappella integra, rubea, quam dedit bonæ memoriæ deffunctus Fulco, quondam Andegavensis episcopus continens cappam, capsulam, dalmaticam et tunicam, zonam, manipulum, stolam, sandalia, unum colerium, duo poignalia, albam paratam et amictum, cui cappellæ stola et manipulum indigent duplicatura.* (Seminata avibus peditatis et capitatis auro ac rondellis etiam aureis 1595, 1606.)

— *Una alia cappella viridis, fourrata de syndone rubeo, continens cappam, capsulam, dalmaticam, tunicam, stolam, zonam, manipulum, colerium et unum marchipedem, quam aedit*

1. Guillaume le Maire fit un voyage à Paris et aux environs avant sa consécration : il y acheta des ornements et autres objets; il est fort probable que la chapelle en question était du nombre. « *Postmodum, statim Parisias in nomine Domini revertentes et ibidem tribus diebus manentes, emimus mitram pulchram et quamdam parvi pretii, pannos sericos duos vel tres, quædam necessaria pro capella, ornamenta episcopalia et alios pannos pro nobis....* 16 mai 1291. Livre de Guillaume le Maire, publié par M. Port, p. 58.

ecclesiæ dictus dominus Fulco. (Panni damasci viridi coloris, cum aurifragiis rubeis ad parvas stellas, trifoliisque nigris... infula deest 1539.) (Dalmaticæ serviunt portoribus reliquiarum in festis præcipuis 1561.) A cette chapelle, on ajouta : *Item una stola pulchra et nova et manipulum 1391.* (Deaurata, quæ proveniunt de abbatte sancti Nicolay, cum ymaginibus 1418.)

— *Item una alia cappella, integra, de panno auri rubei coloris, cum avibus aureis et lozengiis, quam dedit deffunctus Michael Regis, quondam archidiaconus transmeduanensis et canonicus Andegavensis (1363, continens capsulam, dalmaticam, tunicam cum stolis et manipulis et paramentis amictuum et albis.* (Figurata avibus cum capitibus, pedibus atque quadratis seu carellis aureis cum pulchris aurifrasiis 1467.) (Elle ne sert plus 1561.)

— *Item una alia cappella, quæ fuit domini Gerardi judicis (1353), continens capsulam, dalmaticam et tunicam, cum una stola et duobus manipulis, quæ cappella non est dupplicata, quod est magnum dapnum.* (Violetti coloris 1421) (quæ est multum examinata et potest reparari de una parva cappa panni consimilis, quæ est etiam dilacerata et fuit posita dicta cappa cum dicta cappella 1467.)

— *Item una cappella alba, quæ fuit domini Radulphi* (de Machecoul, mort évêque en 1358) *episcopi Andegavensis, pulchra et nova, continens duas cappas, capsulam, dalmaticam, tunicam, duas stolas, tres manipulos, tria coleria, quatuor poignalia, tres albas paratas, tres amictos, et unam mapam paratam,* (Seminata avibus cum pedibus et avibus aureis et cum pulchris aurifrasiis.... et est satis honesta 1561) (avec les orfrois à pigeons d'or 1596) (nommée *les oyseaulx* 1646) [1].

— *Item una alia cappella, pro mortuis, jam diu empta per J. Beguti (1355) de pecunia capparum* [2], *continens quatuor cappas, capsulam, dalmaticam et tunicam cum duabus stolis et tribus manipulis et paramentis pro albis et amictis de samicto nigro, cum orfrasiis dupplicibus et fourratis de sandalis aduratis et pomisereis tenentibus ad dictas cappas in pectore et scapulis.*

— *Item vestimenta nigra pro deffunctis, videlicet infula, dalmatica et tunica cum quatuor cappis et multum devastata.*

— *Item una alia cappella nova cotidiana, pro mortuis, integra, de similibus peciis de boucacino nigro, fourrata de boucacino adurato cum orfrasiis dupplicatis et cum pomis ut supra, in alia cappella.*

Quatre chapelles complètes furent données par Pierre d'Avoir, seigneur de Châteaufremond ; voici ce qu'on en sait par la lettre de fondation de son anniversaire en 1390 et par les inventaires :

— ... *Duas cappellas integras, de dyapris albis, galice de* DIAPRES BLANS, *quæ duæ capellæ sunt munitæ de capsulis, tunicis et dalmaticis et paramentis altaris a parte superiori et inferiori, pro una dictarum capellarum 1390...* (Item una alia capella alba integra seminata de rosis ad arma dicti domini de Castrofromundi, cum paramentis altaris 1391), (la chapelle de damas blanc, nommée les *Rousettes.* Reparata fuit. Nota quod dalmaticæ sunt satini albi de Burges per dominum Bohic fabricium 1595) (1646). (Item duæ peciæ panni serici albi seminati de rosetis et in medio cujus libet rosetæ sunt arma de Castrofromondi 1467), (positæ fuerunt rosetæ dalmaticis per dominum Bohic 1595).

1. B., ms. 656, t. I, p. 281. — 26 may 1359. Arrêté entre les exécuteurs testamentaires de Raoul de Machecoul et le chapitre, que le dit chapitre se contentera de la chapelle blanche dudit évêque, pour ce qu'il pouvait devoir au dit chapitre, durant sa vie.

2. Ceci vient à l'appui de ce que je disais plus haut relativement à l'argent des chapes.

Je reprends le texte de 1390, relatif à la seconde chapelle blanche... *et de tribus capis ejusdem panni et coloris cum aurifrigiatis pulchris et decentibus et cum uno paramento pro lectrino seu pulpito, et est dicta capella munita de albis, stollis et fenionibus de consimili panno et colleriis pro presbytero, dyacono et subdyacono et de una mappa altaris, parata de uno paramento auri frigiato 1390:* (couverte par endroits de rondeaulx, où il apparaît quelques fils d'or, nommée la *chapelle des leçons des Vierges et du temps paschal* 1595) (1643). De cette chapelle faisait partie un antiquum paramentum album in duobus peciis, fere consumptum, ad arma de Castrofromondi (1467).

— *Item unam aliam capellam de dyapris rubeis, galice* DYAPRES VERMEIL, *munitam de capsula, tunica et dalmatica, et de paramentis altaris pro alto et basso, et de tribus capis cum aurifrigiatis ejusdem panni et coloris 1390.* (Una rubea de panno serico 1391) (duplicata de sandalo adureo 1418) (tres cappæ rubei coloris figuratæ avibus et parvis rosis aureis, quas dedit deffunctus condam de Castrofromondi, cum bestiis et floribus ad arma de Castrofromondi 1467) [1]. (La *chapelle des neuf leçons des martyrs* 1606.)

— *Item unam aliam capellam nigram, brodatam et ornatam ad* LACRIMAS ALBAS *et ad* TALENTA AURI, *munitam de capsula, tunica et dalmatica et de paramentis pro alto et basso et tribus capis ejusdem panni et coleriis cum suis aurifrigiatis et albis, amictis, stolis et fenionibus consimilibus et cum uno paramento pro lectrino 1390* (Seminata de lacrymis argenteis et oculis aureis, 1467).

— *Item una infula, cum dalmatica et tunica dupplicata violeti croceique coloris, quæ satis indiget reparatione 1391* (sint positæ in reparatione aliorum vestimentorum, 1421).

— L'inventaire de 1391 comprend dans l'énumération des 12 chasubles réservées au grand autel, une chasuble jaune, qui avec deux dalmatiques de même travail formèrent une chapelle complète : *Octava* (casula) *de samicto crocei coloris, operata diversis operibus et cum duabus ymaginibus capitum retrò, quæ indiget omnino dupplicatione et est formosissima — dalmatica et tunica, crocei coloris,, operata ad modum infulæ ejusdem coloris* (figurata de serico croceo, figurata pluribus rondellis et barris et in partibus posterioribus sunt diversa capita, quæ servit in anniversario circuli puerorum psalette et in festo Sancti Michaelis in Munte tumba 1467). (La chapelle des choreaux 1596.) (Item une chapelle de soie jaulne brodée sur le champ de soie tannée et bleue, nommée la chapelle des *Carreaux* qui sert seulement à la fête de St Michel in Munte tumba, 1643). — Cette chapelle existait encore au XVIIIe siècle. Lehoreau dit en effet que le 16 oct. on se servait à la fête de St Michel in Munte tumba d'une chasuble jaulne à l'ancienne mode, sur laquelle étaient brodées quelques petites figures de chérubins, et de dalmatiques de pareille couleur à l'ancienne mode, les manches cousues, presque comme une aube, excepté la longueur.

En 1725, Pocquet de Livonnière la mentionne en ces termes : *Il y a aussi un ornement complet d'une espèce de satin jaune brodé de soye noire, et dans le bas la chasuble est toute fermée et les dalmatiques à manches fermées sont cousues jusques à la ceinture, on se sert de cet ornement à l'autel le jour de St Michel* [2].

Cet ornement existait encore en 1757 d'après le règlement de la sacristie ; peut-être

1. *Arch. dép.*, série G. 264., art. 308. Item une chapelle de damas rouge, semée à bestes d'or fin, qui sert aux festes des martyrs, qui est quasi consommée, en faut avoir d'autres, qui coûteront la somme de 60 l. et plus.
2. Bib. Nat. ms. 10,912, fol. 159.

même ne fut-il détruit qu'à la Révolution; on en voit un dessin grossier dans le *Cérémonial* de Lehoreau, L. IV, p. 203.

— 1406. *Item Oliverius Maligneri, auditor sacri palatii apostolici et cantor ecclesiarum Andegavensis et Nannetensis concessit, tradidit et assignavit ad honorem Dei et Virginis gloriosæ et omnium sanctorum et sanctarum et in remissionem peccatorum sui et aliorum quorum in aliquo potuit aut potest et in futurum teneri tres casullas, stollas et manipulos ac paramenta albarum et amictuum et duos pannos pro altari cum ymaginibus sanctorum evangelistarum et doctorum quatuor.*

Quæ omnia duplicata sunt de persico viridato, de bougrano, de panno videlicet TIERCELIN DE GENO, *sub colore croceo, pro temporibus videlicet adventus Domini, septuagesimæ et quadragesimæ usque ad pascha exclusive et nihil ultra usque ad tempus alius anni revolutum tempore predicto. Anno Domini millesimo cccc*^mo^ *sexto.*

En Carême et pendant l'Avent le diacre et le sous-diacre ne portaient pas de dalmatiques, mais des chasubles. (Tres infulæ pro presbytero, dyacono et subdyacono de serico croceo... item unum paramentum majoris altaris pro tempore adventus Domini in duabus peciis... in superiori parte est ymago Trinitatis, cum quatuor evangelistis et in inferiori sunt quatuor Doctores ecclesiæ cum Virgine Maria in medio 1467.) (Quasi consumpti 1525.) En 1467 cette chapelle fut affectée au temps de l'Avent : il y en avait une autre en tiercelin blanc pour le Carême.

1421. — Huit panni particulares de l'inventaire de 1391 sont transformés en une chapelle complète. — Item unus pannus aureus crocei coloris continens septem pannos cum bordura de armis Siciliæ et Andegavi... *(seminatus foliis aureis).* — Item unus alius pannus similis coloris, emptus de pecunia ecclesiæ, continens quatuor alnas. *(De istis octo pannis facta fuit cappella cum tribus cappis.)*

— *Item alia cappella, pulchra rubei coloris deaurata, melior istius ecclesiæ pro majoribus festis deserviens, quæ etiam ex parte ipsius* (Ludovici secundi, regis Siciliæ) *data fuit, continens unam cappam tantum, infulam, dalmaticam et tunicam cum stollis et manipulis, dupplicata* (de satino figurato, seminata foliis aureis et foliis ad instar folii quercus, ad arma domini regis Siciliæ 1532). (La chapelle des *Petites Bretaignes*, de satin broché, 1561, 1643.

— *Item alia capella pulchra, pro majoribus confessorum, quæ fuit facta expensis capituli panno magno persei coloris, continens infulam, dalmaticam et tunicam, cum stollis et manipulis, cum tribus cappis, quarum unum aurifrazium dedit dominus P. Bonihominis (1362) et in eadem capella sunt tres albæ paratæ et tres amictus ejusdem panni,* (de serico perseo, seminato floribus aureis et cum aurifragiis et flores liliorum et aves, et una pars non habet flores 1532.) de panno dato per deffunctæ, bonæ memoriæ, dominam Margaretam Andiæ, regis Renati filiam, quæ fuit Angliæ regina 1539.) (*La chapelle des Bureaulx* 1561.) (de l'une desquelles chapes les orfrois sont à ymages 1595, 1643) (1).

— *Item una infula et dalmatica et tunica, de panno nigro* LUCANO, *seminato avibus aureis et tres cappæ, duæ stollæ et manipuli de eodem, pro missis deffunctorum cum paramentis loco panni data per regem Ludovicum.* (figurata avibus cum capitibus, pedibus et parte allarum aureis, 1467.)

1. *Arch. dép.*, Série G. 264., art. 248. Item et mesmement trois chappes, qui sont de drap d'or, appelées les *Bureaux*, dont les orfrois sont de fin or, où il est besoin de refaire les orfrois de l'une des dites chappes et réparer les autres, pourra coûter 30l.

— *Item per dictum regem et Yolandam ejus uxorem, in ipsius obsequio, data fuit una infula cum dalmatica et tunica et quinque cappæ et paramenta altaris, cum duabus stollis et tribus manipulis cum paramentis trium albarum et trium amittorum et uno paramento, una mappa altaris, tota de panno damasceno nigro figurato cum aurifragiis aureis cum scutis ad arma regis et reginæ prædictæ.* (Unum paramentum altaris, continens duas pecias de panno damasceno nigro : et in superiori pecia est ymago Crucifixi, cum ymaginibus beatæ Mariæ et beati Johannis Evangelistæ et in inferiori pecia est ymago beatæ Mariæ. In qualibet quarum dictarum peciarum sunt arma domini Regis Siciliæ, 1467, 1643.)

— *Item una capella rubea, de veluto figurato ad flores aureas, continens casulam, dalmaticam et tunicam cum duabus stollis, tribus manipulis, uno paramento unius albæ et duobus paramentis altaris, dupplicata totaliter bougrano perseo et uno... dupplicato tiercelino perseo ad XV palmas aureas cum armis dicti domini Ludovici secundi, regis Siciliæ, dupplicata tiercelino rubeo cum orfrasiis ad ymagines...* (de panno sericeo rubeo, cum coronis et foliis aureis floribusque persei coloris... 1467) (la chapelle de vieux drap d'or rouge, qui sert aux octaves du Sacre et de saint Maurice 1595) (et y a en quelques endroits de petits rondeaux de fil d'or 1606).

L'évêque Hardouin de Bueil (1387-1439) donna les trois chapelles suivantes, inscrites à la suite de l'inventaire de 1421 :

— *Una* (capella) *rubea, de panno veluto, ad cestercia argentea stellasque, coronas aureas, ornata, in qua capella sunt infula, tunica, dalmatica cum stollis et manipulis. Item tres albæ et amiti eodem panno parati. — Item tres capæ seu pluvinalia ejusdem panni cum ornatu, cum aurifrasiis ad ymagines et arma de Castro Fromondi. Item pluviale seu capa de panno et veluto ditiore, ornatu parato, cum aurifrasiis similibus prædictis et in dorso ipsius est Assumptio seu coronatio beatæ Mariæ, ditissime composita et ornata.* Cum coronatione beatæ Mariæ, angelis et Agnis Dei, cum pluribus stellis de broderia, cum armis de Castro Fromondi in aurifragiis 1467.) (*La chapelle des Croissants* 1561, 1643). Cette chapelle était munie de deux parements d'autel *panni similis.* (De velosio rubeo, semmato de *croissants* gallice, stellis et corronis 1467.) (... quasi consumpti 1595.) Elle fut prêtée au roi de Sicile, pour sa chapelle du château d'Angers, pour la fête de Noël (1443), qui fut célébrée coram rege [1].

— *Item alia capella, in qua sunt infula, tunica et dalmatica cum stollis et manipulis, de panno albo damasceno. Item tres cappæ de eodem panno, cum aurifragiis perseis consimilibus. Item duo paramenti albi pro paramento altaris* (Ad arma de Castro-Fromondi 1467.)

— *Item alia capella, alba panni de satino, in qua sunt infula, tunica et dalmatica sine capis. Item unum corporale cum corporalibus. Item duo panni albi pro paramento altaris quæ quidem capella deputata est ad missam beatæ Mariæ diebus sabbatinis.* (Parvum paramentum de satino, album in duabus peciis, qui servit altari beatæ Mariæ in navi ecclesiæ subtus Crucifixum, 1467.)

Plusieurs ornements furent remis à l'église, après la mort d'Hardouin de Bueil, entre autres les deux chapelles suivantes :

— *Una infula, cum stolla et manipulo et paramento altaris, de quo paramento factæ fuerunt duæ dalmaticæ rubei coloris et albi ad modum scangrii, galice descequier* (échiquier).

1. Conclusions du Chapitre, 23 octobre 1443. On prête au clerc de la chapelle du Roy, pour la fête de Noël, trois chappes aux croissants, les parements d'autel semblables et les ornements de drap de panne donnés par la feue reine Yolande.

— *Item una alia infula, cum paramento altaris in duabus peciis, viridis coloris, figuratis. De predicto paramento factæ fuerunt duæ dalmaticæ. Item duo paramenta altaris, viridis coloris ad barras auri, quorum unum positum fuit in paramento dictarum dalmaticarum.*

Viennent ici, suivant l'ordre chronologique, les riches chapelles, données par René d'Anjou.

Ce prince, ami des arts et très généreux, fit présent, le 4 mars 1462, d'une magnifique chapelle, connue jusqu'à la Révolution sous le nom de *la grande Broderie*. Le roi et la reine de Sicile assistèrent à une messe du Saint-Esprit, chantée par le chapitre, pour la réception de ce chef-d'œuvre. Voici la lettre de René, concernant ce don royal (1).

« Nous, René par la grâce de Dieu, Roy de Ihūlm et de Sicile, duc d'Anjou et per de France et duc de Bar, comte de Provence, de Forcalquier pour la singulière et cordialle affection que avons et portons à la dicte église en Révérence et honneur du dit monsieur saint Maurice et de ses benoistes compaignons soubs la protection duquel avons fondé l'ordre du Croissant. Nous a icelle église pour icelle décorer avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes les aournements d'une chapelle toute batue à broderie d'or contenant cinq pièces, c'est assavoir chasuble, tunicque, dalmaticque, chappe et ung parement dautel hystoriés de la Passion Notre Seigneur. Et avons voulu et voulons que des à present comme pour lors notre deces advenu la dite église et les supposés d'icelle puissent joir et user de notre present don et octroie et eulx servir d'iceulx aournements aux jours et festes convenables et requis sans ce que après notre deces il leur...... avoir autres lettres de don des dicts aournements que ces presentes et sans que nos successeurs ou aiant cause leur en puissent faire demande en question aucune le temps aucun. En reservant touttefois avons que tant que vivrons nous nous en pourrons servir en notre chappelle aux jours et festes que bon nous semblera. En tesmoing de ce nous avons signé et desputé et fait signer de lun de nos secretaires et apposer et placquer notre scel de scrict. Donné en nostre chastel d'Angiers le IIIJ jour de mars lan de grace mil CCCC soixante et deux.

R'né. Par le roy mons le marquis Dupout aisné, fils de monseigneur le duc de Calabre et de Loraine aisné filz du dit S[r] Roy. Les comtes de Waudemont et de Troye Jehan s[r] de Beauveau, sen[al] daniou Sallahdin dangleure s[r] de Nogent le s[r] de Natelieure et plusieurs autres presens.

NARDEAU.

1467. — *Pulcherrima cappella, data ecclesiæ per serenissimum dominum nostrum, dominum Renatum regem Iherusalem, Siciliæ et Aragonis ducemque Andegaviæ,* MIRABILI ARTIFICIO *contexta, brodata ad historiam de vita Christi ab annonciatione dominica usque ad resurrectionem Christi inclusive, continens cappam, infulam, duas dalmaticas et unum paramentum altaris de resurrectione Domini.* (La *grant chappelle*, qui sert à Noël — le grand parement, qui sert à Pâques 1561) (la *grande chapelle*, faite de broderie à ymages fort précieuses et riches.... 1643). (Un autre parement, fait en Provence, comme le reste de la chapelle, fut donné quelques années après. Item unum aliud paramentum de passione Domini 1505.) (Le grand parement du devant d'autel, qui sert à Noël 1561.) (Deux beaux et riches parements, faits de broderie à ymages, fort précieuses et d'une même façon, 1643.)

1. Registres de la Fabrique, t. I, p. 72. Littera donacionis pulcherrimæ capellæ per Renatum regem Siciliæ.

Item une estole et un fanon de drap d'or changeant, qui ne sont apariés, faits à broderie et personnages et servent à la grant chapelle, 1595.

Pierre du Villant, peintre du roi de Sicile, broda ces belles pièces ; son héritière reçut en 1478 à titre de reliquat de compte la somme de 4782 florins, 8 gros ([1]).

René écrivit au chapitre le 15 nov. 1479 pour le prier d'envoyer chercher un second parement d'autel, du même travail... « ... *Avons fait continuer depuis notre partement de notre ville d'Angers le parement d'autel, selon l'ouvrage des orfrois des chappes, chasubles et autres ornements que pieçà donnâmes en la dite église, tellement que de présent est du tout parfait et achevé. Veuillez envoyer aucuns de vos confrères et conchanoines pour recevoir le dit parement, que leurs ferons bailler. — Arles, 15 nov. 1479* » ([2]).

Cette chapelle était fort estimée en 1533. Art. 276. *Item la grant chapelle, qui est une chappe, chasuble, pour diacre et sousdiacre, toute d'or fin nué tant du long que du travers, que l'on estime* LX MIL ESCUS, *pourra couster à réparer 33 escus* ([3]).

La *grande broderie* dont Lehoreau parle avec admiration dans son *Cérémonial*, était estimée de son temps 40,000 escus ([4]) ; elle ne servait que le jour de Noël, de Pâques et de la Fête-Dieu. Le règlement de la sacristie de 1757 dit qu'on ne la prenait plus le jour du Sacre, crainte de la poussière, dont l'église était remplie. Les parements d'autel ornaient le reposoir du Jeudi Saint : l'un d'eux fut restauré et monté sur une carrée de tringles en 1764 ([5]). La chasuble fut raccourcie en 1763 ([6]).

A la fin du règlement de 1757 on lit parmi les observations faites aux sacristains celle-ci : « *On ne peut trop engager les sacristains d'avoir un soin particulier des ornements, surtout de* LA GRANDE BRODERIE, *qui est le plus bel ornement de France, de le couvrir toujours avec des chappes doublées de soie et jamais autrement...* ([7]).

L'unanimité des éloges, donnés par tant de témoins vivant à une époque où le style gothique était pourtant bien dédaigné, est curieuse à constater. Ce magnifique ornement fut dépecé et brûlé à la Révolution ([8]).

— *Secunda pulchra cappella panni auri preciosissimi figurati, continens cappam, infulam, duas dalmaticas, cum aurifragiis ad historiam de passione Domini Jesu Christi beatique Mauricii et sociorum ejus, data per dictum regem. — Tres peciæ panni auri cramoisy, gallice, semmatæ floribus cardonum et cum scuczonibus ad arma domini Renati, regis Siciliæ ad parandum majus altare de longitudine dicti altaris et laterum, datæ per dictum Regem et sunt de panno ditissimo et serviunt in majoribus festis. Item duæ peciæ paramentorum panni aurei seminati foliis aureis, continentes quælibet pecia tres alnas vel circa et ponuntur de longitudine dicti altaris. Item unum paramentum altaris in una pecia de velosio rubeo, in quo est coronatio beatæ Mariæ, continens tredecim ymagines de broderia.* (Le grand parement de drap d'or rouge, qui sert aux festes solennelles comme Noël, la Saint-Maurice 1643.)

1. *Revue des questions historiques*, 1874, p. 164. Extrait des Archives des Bouches-du-Rhône, B. 273, f° 190.
2. *Bull. monum. de l'Anjou*, 1857, p. 88.
3. *Arch. dép.*, série G. 264, art. 276.
4. B. E. *Cérémonial* de Lehoreau, t. V, p. 14.
5. *Arch. dép.*, série G. 835, comptes de Fabrique 1764 à 1765. A la demoiselle Lochard, tapissière, pour avoir raccommodé le devant d'autel, pareil au magnifique ornement de la grande broderie, lequel sert présentement au reposoir du jeudi saint... 48 livres.
6. *Arch. dép.*, série G. 835., comptes de Fabrique de 1762 à 1763. Pour avoir fait raccourcir la chasuble de la grande broderie, relever et appliquer le galon en broderie, qui en fait la bordure, 6 livres.
7. Musée de l'Évêché.
8. *Arch. dép.*

Quatuor auricularia panni aurei cramoisy, seminati foliis cardonum, cum quatuor houpis de simili paramento. (La CHAPELLE JOYEUSE 1561-1643.) [1].

— *Tertia pulchra capella panni aurei de velosio nigro super velosium, cum foliis cardonum et arboribus, deserviens in commemoratione mortuorum, continens cappam, infulam, duas dalmaticas cum aurifragiis ad historiam.... Item quinque peciæ panni aurei de velosio nigro super velosium, seminatæ foliis cardonum, quarum duæ sunt pro tabula altaris, tam superiori quam inferiori, et una illarum, quæ est bordata continet tres alnas cum tertia parte alnæ. Altera, quæ non est bordata, continet tres alnas cum dimidio quarterio. Tertia magna petia, quæ ponitur super altare juxta capsam, continet quinque alnas cum uno tertio et est bordata de velosio in parte superiori duntaxat. Duæ aliæ peciæ pro lateribus altaris, continentes quælibet tres alnas cum dimidio quarterio et sunt bordatæ de velosio ab utraque parte, fueruntque datæ per dictum dominum Renatum, regem Siciliæ cum cappella similis panni. Item quatuor carelli de panno aureo nigro valde pretioso super velosium et serviunt in crastino omnium sanctorum et sunt vacua.* — L'inventaire de 1505 dit, en parlant de cette chapelle : *ad historiam de passione Domini ;* d'autre part, d'après un compte de fabrique de 1464 à 1465 il paraît évident que les orfrois de la chapelle rouge furent placés sur celle de velours noir. (*La grant chapelle des trépassés* 1561.) (Une belle chapelle de drap d'or sur velours noir frisé 1643.)

— *Item alia capella panni aurei, munita aurifragiis, ad arma ducis Britanniæ, continens duas cappas, consimiles, infulam, duas dalmaticas cum stollis et manipulis.* (*La chapelle des Grandes-Bretaignes* et les deux chappes de mesme, 1561-1643.) [2].

— *Item altera cappella de panno sericeo, seminato foliis aureis, continens infulam, dalmaticas cum una stola et uno manipulo, et in infula sola sunt arma deffunctæ Mariæ reginæ Siciliæ.* (... de purpura seu velosio rubeo, seminata foliis quercuum aureis ... 1539.) (*La chappelle des feilles de chesne* 1561-1643.)

— *Item una altera cappella de velosio violeto, quæ fuit facta de tunicâ defunctæ Ysabellis, reginæ Siciliæ, cum aurifragiis, sine cappa.* (Capella purpura velousio rubeo sive violeto figurato... la chappelle qui sert aux festes des Appostres et dymanches 1561) (de velours rouge, tirant sur couleur de pourpre 1643).

— *Capellæ communes.* — *Item una alia cappella antiqua, de panno serico albo figurato avibus cum capitibus aureis et oculis nigris et in ejus aurifragiis sunt duo scuzoni pluries facti : continet tres cappas vetustate consumptas cum infula, dalmaticis, una stolla et uno manipulo.* (La chapelle blanche, nommée *les yeux noirs* 1595.)

— *Item una alia cappella cum infula panni serici et dalmaticis de bombace, gallice fustaine, multum consumpta cum stollis et manipulis, deserviens die lunæ et die mercurii in missis beatæ Mariæ.* (1505.)

— *Item una cappella de satino rubeo plano, quæ servit quotidie in diebus feriatis et caret stollis et manipulis.* (1595.)

— *Item una alia cappella de damasto viridi per dominum Fournier, canonicum ad missas beatorum Sebastiani et Serenedi duntaxat, deserviendum, ad dicti Fournier arma, legata.* (1643.)

1. *Arch. dép.*, série G., N. 267, art. 267 et 278. — Item une chappe d'or frisé, qu'on appelle la *Joyeuse*, à orfroi, qui fort endommagée, pourra coûter à réparer la somme de 50 escus. Item la chasuble et deux dalmoires de la dite chapelle, tant pour les orfrois, que drap d'or fin, pourra coûter à réparer la somme de 60 escus.

B. M., ms. 658, p. 288. Entrée de Mgr Henri Arnaud. On lui présente sous le porche une chape, appelée la *Joyeuse*.

2. Ibid., art. 283. Item la chasuble et deux dalmoires de drap d'or fin frizé sur velours cramoisy et orfrois d'or fin, aux armoiries de Bretagne, pourront coûter à réparer la somme de 60 escus.

— *Cappellæ pro mortuis.* — *Item una cappella nigra de ostade gallice, quæ deservit quotidie in missa anniversariorum.*

— *Item tres aliæ infulæ, quarum duæ sunt de tiercelino albo figurato ad ymagines et angelos cum duobus stollis et duobus manipulis de pari panno : altera pro subdyacono de panno damasceno albo, sine manipulo et serviunt diebus dominicis Kadragesimæ.* (1505.) *Item unum paramentum majoris altaris in duabus peciis de tiercelino, depicto ymaginibus pro tempore Kadragesimæ.* (1532.)

— *Item una cappella, ex panno albo deaurato cum dalmaticis, stollis et manipulis data per deffunctum dominum de Rely, episcopum Andegavensem.* (1498.) — *Item tria paramenta ad deserviendum majori altari, munita circumquaque velosio violato, data ecclesiæ per bonæ memoriæ defunctum dominum de Rely.* (Le grant parement de drap d'or blanc, pour les festes de Notre-Dame, my-août et autres, 1643.)

1505. — *Item una capella alba, ex satino albo, cum aurifragiis veluti violeti, continens infulam et dalmaticas.* (1539.)

— *Item capella cum dalmaticis de veluto nigro.* (1525.)

1525. — *Item una capella panni damasceni cendrati, continens infulam, duas dalmaticas cum aurifragiis de taffetazio rubeo cum floribus albis et viridibus. Capella pro mortuis.* (La chapelle *Cendrée*, 1561.)

1539. — *Item una alia capella panni aurei rasi viridis coloris, continens infulam, duas dalmaticas, duas stolas et tres manipulos, data per deffunctum bonæ memoriæ Reverendissimum in Christo patrem et dominum, dominum Franciscum de Rohan, quondam archiepiscopum et comitem Lugdunensem et episcopum Andegavensem, Andegavium filium domini Petri de Rohan Franciæ marescali, cum viveret, ad eorum arma insignita.* (La chapelle, qui sert à la Saint-Martin et à Saint-Jean-Baptiste, 1561.) *(La chapelle de Monseigneur de Lyon, évesque d'Angers, 1643.)*

— *Item una capella de velozio violeto, quam fecit componere dominus Bohic (1534), expensis fabricæ. Est integra. (La chapelle de velours violet,* qui sert aux festes des confesseurs a trois chapes doubles 1561.)

— *Loco trium veterum caparum panni* OSTADE *nigri, pro deffunctis, fuerunt factæ tres aliæ capæ cum casulâ et duobus dalmaticis, munitæ aurifragiis futani violeti. (1561.) Similiter fuerunt loco veterum casulæ et dalmaticarum damasci nigri confectæ aliæ et positæ aurifragiæ veterum, quia consumptæ.*

1595. — *Item una capella de velozio viollato, nova, fulcita casula, duabus dalmaticis capa duabus stollis et tribus manipulis ejusdem panni (1643).*

1596. — *Item une chapelle de velours rouge incarnat, garnie d'une chasuble, deux dalmatiques, une estolle et deux fanons, nommée la chapelle ad Arma Sancti Mauritii.* (On y ajoute deux chapes de velours rouge, dont les orfrois sont faits à figures, de fil d'or 1606) (et au chapperon y a un nom de JÉSUS et des fleurs de lis, 1643). (A cette chapelle on joint encore deux autres chapes de velours rouge, dont l'une est brodée de jaune en bas et deux escuçons aux chapperons, 1643.)

— *Item une autre chapelle de velours noir, garnie d'une chasuble, de deux dalmatiques, dont les orfrois sont de toille d'argent rayée de noir, deux belles étolles et trois fanons de mesme velours, garny de franges au bout et y a trois croix de passement d'or.* — *Item deux*

chappes de vellours noir, garnyes de toille d'or rayées de noir, comme la chapelle précédente. — Item une belle étole de vellours noir, bordée aux deux côtés de passement d'or et garnie de trois croix de mesme passement d'or, scavoir au milieu et aux deux bouts. — Item trois pièces de parement, dont y a une de satin et les deux aultres de taffetas, le tout orange, qui servent à parer le dit autel au temps des advents avec trois chasubles et une chape, pour servir aux prêtre, soubs chantre, diacre et sous diacre.

1599. — *Item une chapelle de drap d'or blanc, garnie d'une chappe, d'une chasuble, deux dalmatiques, deux étolles, trois fanons, donnée par monsieur de Beaulieu Ruzé* (évêque d'Angers, 1587), *secrétaire d'État et y sont les armes de roy Henri quatriesme* (trois) *et celles du dit sieur de Beaulieu* (garnie de trois chappes, faites du parement d'autel de toille d'argent battue d'or, ès quels sont les armes de France et de Poloigne et du dit deffunt sieur Ruzé évesque et de deux carreaux de toille d'argent battue d'or, donnés par le dit sieur Beaulieu Ruzé). (Nommées *les Rusées*, 1643.)

1643. *Une chapelle de velours violet, garnie de leurs étolles et fanons avec l'écharpe, garnie de clinquant d'argent, qui sert aux dimanches de l'Avent et du Caresme avec une chappe de velours tanné brun, aussi garnie de clinquant d'argent.*

— *Item une chapelle de satin violet, contenant une chasuble, deux dalmatiques, deux étolles et trois fanons, où sont les armes de feu M. Fouquet, vivant évêque (1616-1621) garnie de clinquant d'argent, qui sert les jours de Pâques fleuries, vendredy et samedy saint.*

— *Item une chapelle de damas rouge, où sont aussi les armes dudit seigneur évêque, garnie de deux dalmatiques, étolles et fanons.*

— *Item une chapelle de tabis violet à fleurs, où sont pareillement les armes dudit seigneur, garnie de deux dalmatiques, étolles et fanons, qui sert aux vigiles.*

— *Item une chapelle de damas vert, où sont aussi les armes du dit seigneur, garnie comme dessus, qui sert aux dimanches per annum.*

— *Item une vieille chapelle de damas violet contenant la chasuble, deux dalmatiques* (mises pour chasubles) *coupées par le devant avec estolles et fanons avec le parement du grand autel de même, qui sert à l'avent et au caresme.*

II. LES PIÈCES SÉPARÉES: INFULÆ, DALMATICÆ PARTICULARES, CAPPÆ, STOLLÆ ET MANIPULLI, BURSÆ ET CORPORALIA, COLLERIA, POIGNALIA ET PARAMENTA ALBARUM, ALBÆ SERICEÆ, MAPÆ SERICEÆ, ET PARAMENTA MAPARUM.

INFULÆ.

1297. — *Item quatuor decem infulas bonas et pulchras pro festivitatibus.*

On en retrouve douze dans l'inventaire de 1391 :

Duæ sunt antiquæ et multum devastatæ.

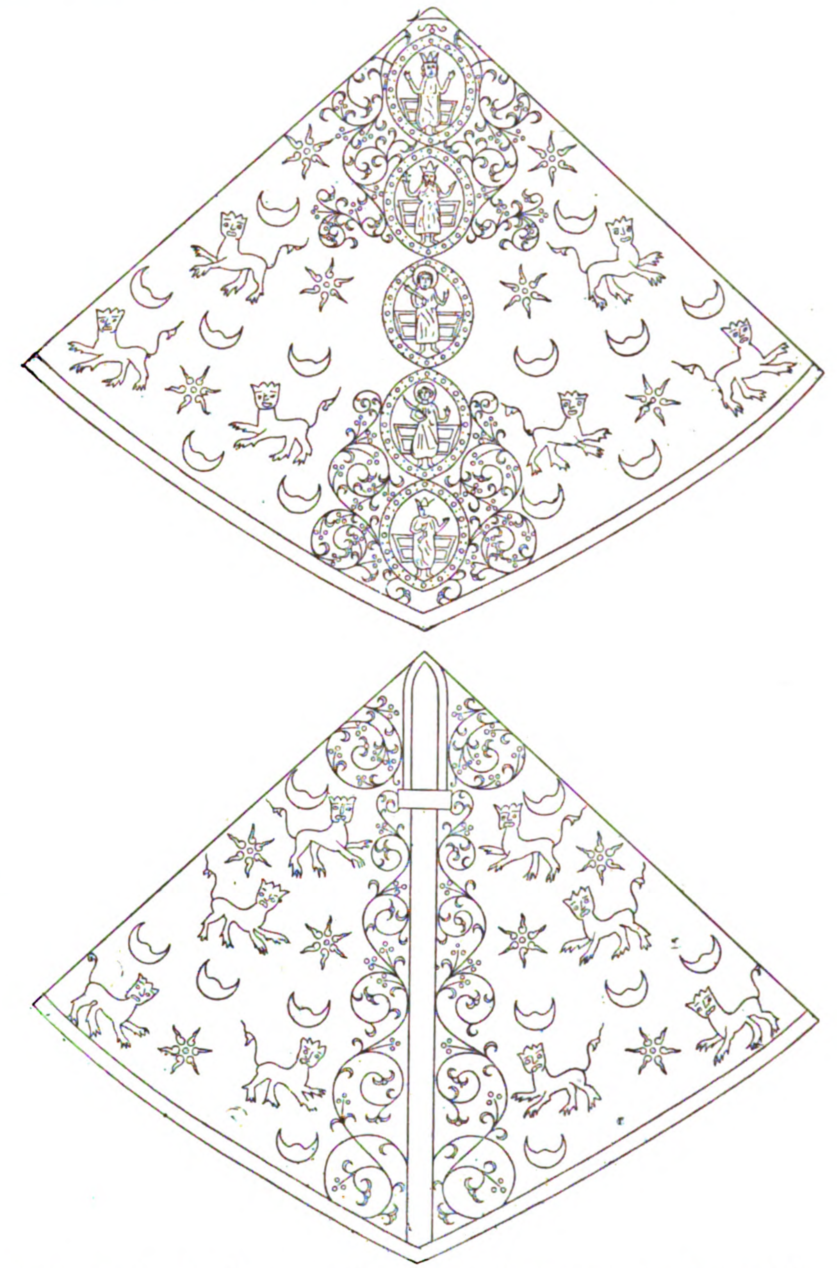
Tertia, quarta de samicto rubei coloris in competenti statu.

Quinta de samicto rubei coloris in competenti statu.

Sexta de panno mixto auri cum orfrasiis aureis satis antiquis et indiget reparatione.

Septima de samicto adurato cum leopardibus aureis, dupplicata de rubeo in bono statu. (... persei obscuri de satino cum leopardibus, croissans et soleils gallice, ad legendum lectiones in vigiliis Paschæ et Penthecostes 1539). (Item six chasubles anciennes à dire les prophéties...., la cinquième de taffetas renforcé avec orfroys à personnaiges, semée de lyons, de croissans et soleils, doublée de taffetas rouge, 1643.)

Le dessin de cette chasuble fut fait en 1725 par les soins de Pocquet de Livonnière pour dom Montfaucon [1]. Il existe encore avec quelques autres que je donnerai plus loin, à la Bibliothèque Nationale, où je l'ai fait copier, d'après l'indication de Monsieur de Linas.



Si on compare cette esquisse, quelque grossièrement tracée qu'elle soit, avec le manteau d'Othon IV, donné (pl. X, fig. 13) dans le magnifique ouvrage de l'abbé Bock

1. Bibl. Nat., ms. 11, 918, f° 156.

Mon tres reuerend Pere.

Je vous ay fait long-tems attendre peu de choses, cest plus la faute des dessinateurs que la mienne il y a deux mois qu'un sculpteur me fait esperer un beau dessein de la Chasuble non acheuee de saint Loup notre trentquatrième Eueque que le chapitre de saint Martin conserue aussi pretieusement que ses reliques :

intitulé: *Kleinodien des heil. Romischen...* on est frappé de la ressemblance de ces deux pièces. On les dirait sorties du même atelier. La couleur, la disposition du semé de léopards, de croissants et de soleils, les rinceaux, tous les détails offrent une analogie frappante.

Octava de samicto crocei coloris... Voir aux chapelles complètes.

Nona operata de floribus liliorum et avium in statu competenti.

Decima de samicto viridi... Voir aux chapelles complètes.

Undecima de panno albo serico dyaprato ... idem.

Duodecima de samicto albo satis antiqua, in pluribus locis perforata, cujus dupplicatura est totaliter inutilis.

— *Item octo alias quotidianas, computata illa* SANCTI RENATI. (Aliæ vero septem sunt antiquæ minoris valoris 1391.) (Quinque fuerunt positæ in reparatione aliorum vestimentorum, duæ remanent nullius valoris 1418.)

1391. *Item octo aliæ infulæ, quarum una est nova, de panno serico diversorum colorum et dupplicata de serico viridi.*

1421. Après la mort de l'évêque Hardouin de Bueil, on remit plusieurs chasubles au chapitre :

— *Item una infula simplex coloris aurei figurata.*

— *Item una alia infula picta albi coloris cum stolla et alba.*

1467. *Item est de panno aureo legato ecclesiæ per defunctum magistrum Johannem*

Voicy celles de la Cathedrale, M. l'abbé de la Chaliniere, chanoine et professeur de Thīe a pris les mesures au juste en ma presence ayant tout fait transporter chez luy. L'echelle est la reduction ordinaire des pieds en pouces et des pouces en lignes. Il a tracé la Chasube (sic) violette le reste et l'aube pour la rouge et celle de Damas cest on orfeure qu'il y a employé trois jours, il y a dans les pieces du bas de laube des choses qui ne sont pas acheuées, votre graueur les supplera et rectifira le tout.

Le jeudy saint les fetes de saint Marie, saint Maurille et saint Andre les curés de la ville qu'on apelle Cardinaux ainsi qu'a Sens et autres anciennes Cathedrales asistent en Chasuble rouge l'officiant.

Il y a beaucop d'autres particularités dans notre Église que je ne vous détaille pas parce quelles regardent plus les ritualistes que les antiquaires, si cependent vous le desirez, je vous le marquerez en vous enuoyant la Chasuble de saint Loup. Nous auons aussi celle de saint Lezin quinzième Eueque d'Anger dans l'Église collegiale de Saint-Jean-Baptiste quil a batie; elle ne differe gueres de celle de saint Loup.

Je n'ay pu mettre la main sur la dissertation sur le canon...... de nostre concile de Tours.

Jay été tenté de vous enuoyer le dessin de plusieurs Tombeaux dune seule Pierre qui sont dans deux criptes sousterraines de la collegiale de saint Maurille où l'on voit des *prochristo*, mais on ignore qui sont ceux qui y sont inhumés, cela donneroit peu de lumieres.

Je vous enuoye l'Estampe du fameux Ulger notre 45e Eueque, à cause de la singularite de sa mitre. Depuis je la viens dexaminer je l'ay trouuee mal faitte, je la feray tirer dapres son portrait en email qui est dans la Cathedrale.

Je souhailterois mon reuerend Pere vous fournir quelque chose de plus. Je croy que c'est une des loix de la rep. des lettres daider les citoyens. Si on l'obseruoit exactement les ouurages des scauans seroient dans leur perfection du moins a la IIe edition pour moy qui ne merite pas detre architecte je veux du moins etre manœuure et fournir des materiaux a ceux qui les scauent si bien mettre en œuure. Jay lhonneur detre auec toutte sorte de respect

Mon Tres reuerend Pere

Votre tres humble et tres obeissant seruiteur
C. G. POCQUET, p. fr. de d. f.
A Angers, ce 9 nouembre 1725.

La suscription a été collée au fol. 162.

Au très Reverend Père

15

Le Reverend Père Dom Bernard de Montfaucon de l'Acad. des belles lettres à Saint Germain
A Paris.

de la Jumelière ad faciendam unam infulam et est valde preciosa. Modo facta est dicta infula cum pulchris aurifragiis ad arma dicti de la Jumelière. (Item una infula de panno aureo violato precioso... 1505.) (Commodata fuit domino du Mas decano (1535) per capitulum ; loco illius dedit aliam capam panni velosii aurei, 1539.)

— *Item una infula sola, quæ servit in capella cruciata de parte palacii, ubi est sepultura defuncti Johannis Michaelis.* (Infula delaniata et in reparatione aliarum commissa, 1595.)

— *Item una infula mediocris valoris, quæ servit ad altare beati Renati.*

— *Item una alia infula cum campo persco, tota seminata parvis pomis de pini et est duplicata de serico croceo. (1595.)*

— *Item una alia infula de serico rubeo et est tota rubea. (1595.)*

— *Item una alia infula viridis coloris de* OSTADE *galice. (1595.)*

1505. — *Item una infula* CAMELOTI *persei, seminata floribus lilii, in qua sunt arma ducis Sabaudiæ.*

— *Item duo infulæ de satino rubeo, quarum una deservire solebat ad altare sancti Mauritii, alia ad altare beati Andreæ, una sumptibus capituli, alia sumptibus regis Siciliæ.*

Alia infula, data per dominam de la Tremoulle ex satino rubeo, cum satis pulchris aurifragiis. (1539.)

— *Item una alia infula de satino cramoisy, cum manipullo et stollâ, quam dedit deffunctus Jo. de la Barre, thesaurarius hujus ecclesiæ* (en 1490). (... furto sublata per hugonistas, sive hugunes, hugnes, huguenots, 1561.)

— *Item una alia infula de cameloto perseo, cum duabus stollis et duobus manipulis ac duobus urceolis stanni, data per deffunctum Bertrandum Noury, nunc deserviens altari sancti Renati.*

1599. *Item une chasuble des Trépassés d'ostade noire, à orfroys de satin de burge bleu sans estolle ni fanon. (1643.)*

— *Item deux chasubles neuves de camelot de laine violet, garni de leurs estolles et fanons de mesme étoffe.*

— *Item deux chasubles, l'une de serge de soie rouge et l'autre de camelot rouge avec fanons et estolles. (1643.)*

1643. *Item une chasuble de damas rouge, dont la croix est de toille d'or, avec son estolle et fanon, des meubles de feu M. Beaufils, vivant chanoine. (1620.)*

— *Item une autre chasuble de camelot rouge à orfrois de masse avec son estolle et fanon.*

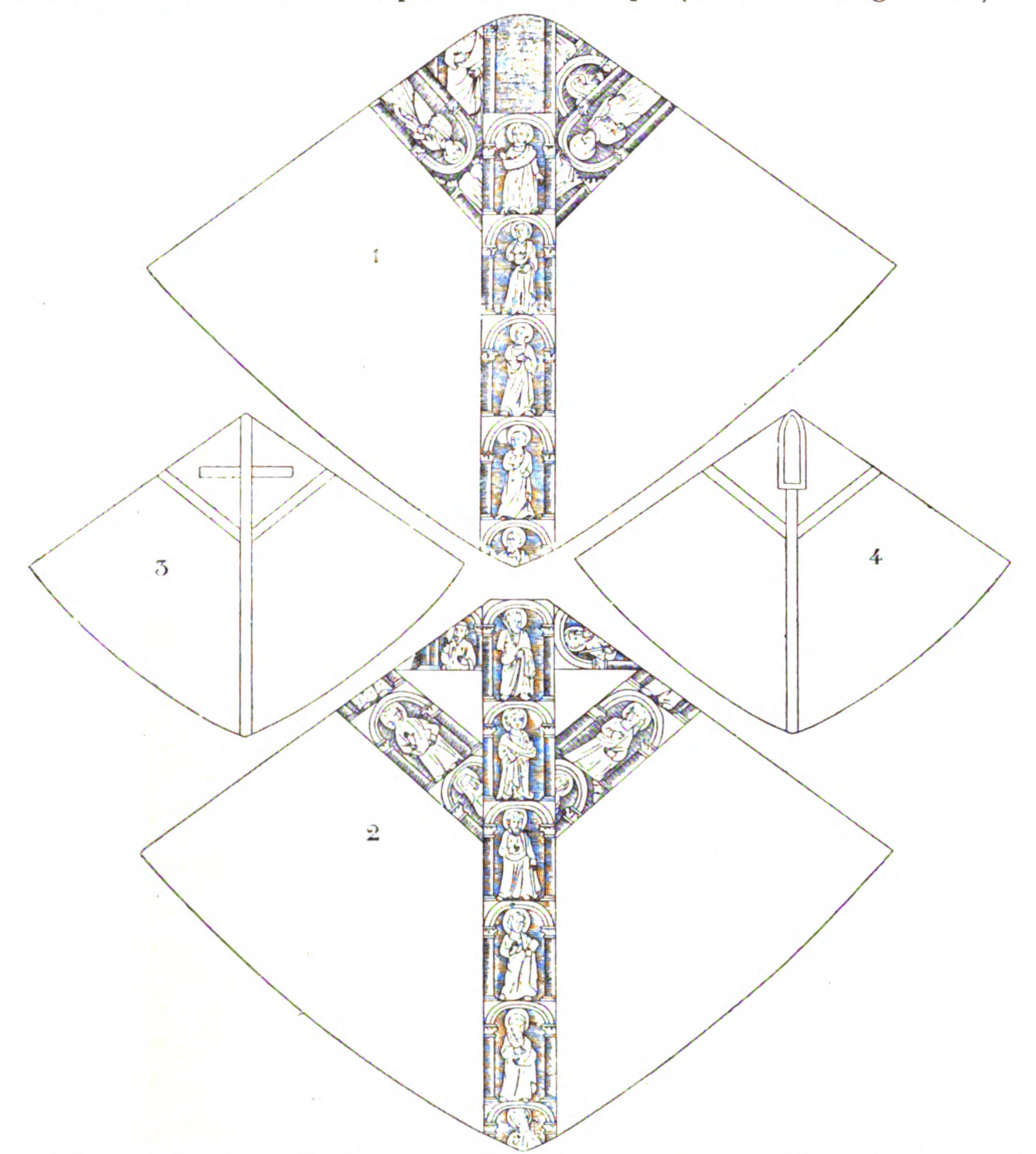
On ne s'expliquerait pas le petit nombre des chasubles séparées, inscrites dans les anciens inventaires, si on ne se souvenait qu'il y est seulement parlé de celles destinées au grand autel et à deux ou trois autres exceptionnellement. Des ornements spéciaux étaient attachés à chaque autel et donnés par les fondateurs de messes ou anniversaires ; ce ne fut qu'au XVIIIe siècle, qu'on transporta tous les ornements à la sacristie, au grand mécontentement des chapelains et autres officiers de l'église [1].

Quatre des chasubles séparées servaient simultanément aux prophéties ou aux leçons. « Tous ces habits de prophètes, servaient anciennement de chasubles, quoiqu'il n'y ait point de croix par derrière, comme sur celles d'à présent. (1699 à 1718) [2]. Pocquet de Livonnière les fit dessiner en 1725 [3].

1. B. E. *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 487.
2. Idem., *Ibid.* t. II, p. 68.
3. *Bibl. nat.*, ms. 11, 912, fol. 161, 160, 159.

La première était violette d'une espèce de tabis : j'en ai donné la reproduction précédemment.

La seconde était de damas rouge, à fleurs d'or, avec orfrois à personnages : le dessin fait voir qu'elle a été refaite, les orfrois obliques présentant sur le devant des saints la tête en bas, ont été évidemment empruntés à une chape. (V. ci-contre, fig. 1 et 2).



La troisième était d'une espèce de moire verte, garnie de galons d'or ; j'en donne aussi le dessin. (Fig. 3 et 4).

La quatrième est d'une espèce de damas rouge, garni d'un galon de broderie d'or : tout le contour était brodé du même galon [1].

1. Il y a encore dans l'église d'Angers, écrit Pocquet de Livonnière, sur les marges des deux planches précédentes, deux chasubles de la même façon, à la réserve des deux bras de croix, qui ne s'y trouvent point. L'une est d'un

L'une d'elles, trop usée sans doute, fut remplacée en 1760 par une chasuble neuve, faite à l'antique de moire violette, ornée d'une broderie en argent pour le Vendredi saint, payée 119 livres [1].

A St-Maurice, les chasubles étaient si amples, qu'elles avaient bien cinq pieds de large et autant de long, *n'étant qu'un peu échancrées sur les bras* [2]. La croix ne commença à y figurer qu'au XVIIIe siècle ou à la fin du XVIIe. Auparavant les orfrois étaient disposés, comme sur les anciennes, que je reproduis ici.

DALMATICÆ PARTICULARES.

1297. *Item viginti quinque, tam dalmaticas quam tunicas, communes.* (... quarum nonnullæ sunt delaniatæ et quasi inutiles 1391.) Elles servaient aux diacres et aux sous-diacres, portant les reliques ou les textes aux stations et aux processions. (Item quindecim dalmaticæ diversorum colorum, pro dyaconis et subdyaconis revestitis in festis solemnibus ad ferendum reliquias et libros in processionibus (1467.) (Inutiles, ideo non articulentur. 1539.)

CAPPÆ.

Il était d'usage de chaper tout le chœur à certaines grandes fêtes et à quelques processions, aussi ne s'étonnera-t-on pas du grand nombre de chapes citées dans les inventaires. Chaque chanoine en donnait une, mais le plus souvent à sa fantaisie. « *Il serait à désirer*, dit Lehoreau, *que les cinq chapes (qui servent au chantre et à ses quatre aisles, le dernier chanoine reçu, le sous chantre et les 2 maires chapelains) fussent égales. Le chantre a la plus précieuse, le chanoine et le sous chantre en ont deux moindres et les deux maires chapelains deux moindres que les précédentes : toutes sont de la couleur du jour. Ce qui fait la difficulté c'est que chaque chanoine donne au chapitre sa chape telle et de quelle couleur qu'il lui plaît, pourvu qu'elle soit au moins de la somme de 200 livres. En 1711 et 1712 les nouveaux chanoines se sont joints ensemble pour avoir des chapes semblables, en sorte qu'il y en a un bon nombre et de très précieuses* [3], *nonobstant la misère des temps à cause des guerres et depuis longues années on n'en a donné de si propres et en si grand nombre, en sorte que l'église d'Angers est à présent l'une des cathédrales les plus riches en ornements* [4]. »

1297. Elles sont divisées en trois catégories, suivant leur valeur : 1° celles des chanoines, 2° celles des chapelains et 3° celles des clercs.

— *Item triginta cappas pro canonicis, pulchras et bonas.*

— *Item triginta quinque pro capellanis, bonas et sufficientes.*

— *Item quadraginta sex pravas pro clericis.*

Le cahier de l'inventaire de 1391, relatif aux chapes, est arraché; on lit toutefois à la fin:

tissu d'or et l'autre est d'une espèce de damas rouge, garni d'un galon de broderie d'or, comme celle-ci, à la réserve des deux bras de croix, qui ne s'y trouvent pas. Tout le contour du bas est brodé du même galon. On se sert de toutes ces chasubles le Samedi Saint pour les prophéties.

1. *Arch. dép.*, série G, 835, comptes de Fabrique de 1759 à 1760.

2. *Voyage liturgique en France du sieur de Mauléon.* Paris, 1718, p. 79.

3. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 142. Le 7 mai 1714 pose du nouveau chapier. — Depuis 1711, 12 et 13 les chanoines ont donné douze à treize chapes des plus belles du temps, quant au drap d'or.

4. Idem, *Ibid.*, t. I, p. 4.



1391. Sequuntur ea, quæ post precedens inventarium fuerunt legata, data et empta pro dicta ecclesia.

— *Una cappa pulcherrima, panni damasceni deaurati per totum, cum pulchro aurifrasio* OPERIS FLORENTINI, *continens hystoriam nativitatis Domini Jhu Xi, quam dedit ecclesiæ dominus cardinalis Neapolitanus, thesaurarius* (Thomas Amatanus 1391) *mensis novembris anno millesimo CCC° nonagesimo primo.* (1418.)

1418. Un grand nombre des chapes suivantes remontaient au XIVe siècle, bien qu'elles soient décrites pour la 1re fois dans les inventaires de 1418 ou les suivants.

— *Primo, una cappa pulcherrima deaurata cum ymaginibus et firmario in pectore et duobus cornis argenti esmallati retro super scapulas, quæ cornæ sunt in custodia sacristæ, quam dedit magister P. de sancto Dyonisio.* (1335.)

— *Item una cappa pulcherrima panni aurei diversorum colorum, cum pulcherrimis auffrasiis, quam dedit hic deffunctus magister J. Hancepie, quondam thesaurarius et canonicus ecclesiæ Andegavensis. (1385.) In capite ymago creatoris et virginis Mariæ et in buto sancti Martini, nudum vestientis.* (Usu detrita 1539.)

— *Item duæ aliæ cappæ pulchræ, de samicto azurato operato diversis ymaginibus avium, quas dedit deffuncta domina Maria in nativitate Ludovici primogeniti sui et auffrazia facta fuerunt sumptibus ecclesiæ ad ymagines apostolorum et in buto inferiori ex uno latere sancti Mauricii et ex alio sancti Laurencii et alia ad ymagines prophetarum et in capite ymago sancti Mauricii.*

— *Item duæ aliæ cappæ, de samito rubei coloris, operatæ cum diversis avibus, quarum domina dedit pannum et auffrazia facta fuerunt sumptibus ecclesiæ, una in auffraziis ad ymagines episcoporum et in buto sancti Silvestri, alia in auffraziis martyrum in buto sancti Mauricii, competentes.*

— *Item una alia cappa de panno auri, diversorum colorum cum auffraziis, ymaginibus et armis domini Hardouini andegavensis episcopi* (1372-1430) *quam idem episcopus dedit ecclesiæ.*

— *Item alia cappa pulchra, de panno auri diversorum colorum cum auffraziis ymagiatis, quam dedit deffunctus M. Bonihominis.* (1362.) (De panno aureo alexandric et yndii coloris... 1467) (la chape de la Madeleine — in cujus capucio sunt tres ymagines. — Medius sancti Pauli. 1595).

— *Item una alia cappa, de samito rubei coloris, cum ymaginibus diversis et cum auffraziis de armis sancti Mauricii retro caput et diversis aliis armis Andegavi et Britanniæ et plurium aliorum, quam dedit deffunctus Gau, butilarius (1375), quondam canonicus ecclesiæ Andegavensis.*

— *Item una alia cappa de auro, diversorum colorum, cum auffraziis et pluribus ymaginibus, quam dedit Andreas Bessonnelli, canonicus Andegavensis (1363), in capite auffrazii unus episcopus.*

— *Item sex aliæ cappæ, quarum tres habent firmalia argentea et aliæ tertiæ habent firmalia cuprea, quidquidam dictum in antiquo inventario, quarum prima est de serico diversorum colorum, per carrellos, dupplicata sandalo rubeo cum firmalio pulchro et magno argentei deaurati, lapidibus seminato et bordato excepta certa pecia in dextera parte ad intra et defficiunt plures lapides.*

— *Item alia de panno violeto seminato petiis aureis, dupplicata sandalo et bougrano*

cum auffraziis ad arma Franciæ, cum firmalio argenteo deaurato seminato floribus lilii, ad arma Franciæ, cum figura assumptionis, cum tribus lapidibus et ceteri defficiunt et cum duobus pomis argenteis retro.

— Item duæ cappæ, de serico albo, dupplicatæ de sandalo rubeo, cum firmaliis argenteis deauratis ad arma de Credonio, et egent reparatione, in uno firmalio defficit una banda.

— Item alia, de serico viridi, cum magnis animalibus aureis, dupplicata de sandalo rubeo cum firmalio argenteo esmaillato ad unum scutum lozangiarum argenti et adurei, cum quarta parte scuti aurei ad modum crucis.

— Item alia, de serico ad barras aurei et adurei coloris dupplicato de bougrano rubeo et de samito viridi cum pulchro firmalio argenti ad modum turrium cum lapidibus et defficiunt duo lapides in buto pinaculorum.

— Item duo aliæ cappæ habentes quælibet duo poma argentea super scapulas in pectore, videlicet una de panno serico ad bestias diversorum colorum dupplicata de satino de diversis peciis cum auriffraziis et quatuor pomis et eget reparatione, et alia antiquata de panno serico ad scuta adurata dupplicata de bougrano adurato cum quatuor pomis et etiam indigent reparatione.

— Item una alia cappa persea, quæ solebat habere poma deaurata cum floribus liliorum cum firmalio cupreo ad ymaginem Annuntiationis et duobus pomis et eget reparatione.

— Item XVII^tem cappæ antiquæ pro canonicis satis competentes :

Prima est de bono panno serico *acu* confecto forti ad diversos colores armaque virginis, dupplicata croceo cum firmalio cupreo angelorum, in uno quorum caput defficit.

Secunda de panno serico, viridi coloris, cum animalibus aureis, dupplicata de sandalo rubeo cum firmalio cupreo ad galum. (1467).

Tertia de panno serico, viridi coloris, cum avibus dupplicata de sandalo rubeo et croceo (cum avibus de auro de lucques 1467.)

IIIJ^ta de panno serico, viridi coloris, cum animalibus deauratis, dupplicata de croceo et viridi.

V^ta de panno serico, viridi coloris, cum griffonis ad alas albas, dupplicata de sandalo adureo (1467.)

VI^ta de panno serico, viridi coloris, cum pavonibus et cervis, dupplicata de sandalo viridi. (1467.)

VII^a de panno aurato ad barras dupplicata de sandalo violeto.

VIII^a consimilis.

IX^a de panno rubeo, cum capitibus et pedibus cum orfrazio ad ymagines apostolorum, dupplicata de sandalo viridi.

X^a de panno serico viridi, cum magnis avibus rubeis, dupplicata de sandalo viridi.

XI^a de panno serico violeti coloris cum auffrazio ad ymagines, dupplicata sandalo persei coloris.

XII^a de sandalo adureo seminato ymaginibus apostolorum, dupplicata de sandalo rubeo.

XIII^a consimilis extra dupplicaturam quæ est de boucacino albo.

XIIIJ^ta de panno serico rubeo cum orfraziis pulchris, dupplicata de samicto viridi.

XV^ta de serico rubeo cum magnis avibus dupplicata de sandalo viridi.

XVI^ta de serico rubeo seminato pavonibus et aliis avibus aureis cum orfraziis pulchris, dupplicata de samito croceo.

XVII^ta de serico persei coloris, seminato pavonibus, leonibus, dupplicata de sandalo rubeo. (1421.)

— *Item de viginti cappis scriptis in antiquo inventario defficiebant XI^m cappæ et sic restant novem antiquæ satis competentes.*

Prima de panno rubeo cum leopardibus et rosis aureis, dupplicata de bougrano nigro.

II^a consimilis coloris et figuræ, dupplicata diversis peciis tellæ albæ.

III^a de serico viridi seminato animalibus et avibus, dupplicata de sandalo viridi cum peciis.

IIII^a de baudequino violeto seminato leonibus aureis, dupplicata de samito violeto cum peciis.

V^ta de serico rubeo cum orfrasiis acu factis et scutis diversis, dupplicata diversis peciis.

VI^ta de serico violeto separata cum orfraziis cum ymaginibus brevibus, dupplicata sindone viridi quasi croceo.

VII^a de serico viridi cum figuris sphericis et rotondis pavonibus cum orfrasiis planis, dupplicata de samito viridi.

VIII^a de serico ad barras diversorum colorum et cum orfraziis planis cum lozangiis, dupplicata de samito adureo pro majori parte.

IX^a de serico rubeo seminato avibus et mutonibus aureis et aliis ymaginibus cum pulchris orfrasiis ad ymagines apostolorum, dupplicata sindone viridi cum peciis. (1421.)

— *Item de XVI cappis veteribus et quæ multis reparationibus indigebant defficiebant X et adhuc restant sex tales quales :*

Prima de sandalo rubeo forti, dupplicata de bougrano adureo.

Secunda consimilis coloris, dupplicata peciis bougrani dealbati.

Tercia etiam rubei coloris, simplex, exceptis aliquibus peciis ad intra.

IIIJ^ta de serico rubeo seminato leopardibus et floretis aureis, dupplicata bougrano viridi.

V^ta de serico violeto cum pluribus peciis ad aquilas, duplicata de eodem, excepta pecia bougrani nigri.

VI^ta de serico ad barras perseas et rubeas cum leonibus et est simplex. (1421.)

— *Item triginta octo cappæ, tales quales pro cappellanis.*

Prima est de serico rubeo cum orfrasiis ad ymagines apostolorum, dupplicata bougrano adureo.

II^da de serico rubeo seminato floribus cum orfraziis viridibus ad lozangias, dupplicata de samito adureo.

III^a baudequino viridi cum orfraziis barratis et est simplex.

IIIJ^ta quasi consimilis panni et est simplex cum orfraziis rubeis ad lozangias.

V^ta de baudequino adureo cum ymaginibus, quæ sunt ... ursos tenentes, quæ capa est simplex.

VI^ta de baudequino violeto seminato avibus aureis cum peciis de tella grossa alba ad intra, quæ cappa est simplex.

VII^a de baudequino rubeo cum avibus croceis, dupplicata de bougrano persico.

VIII^a de panno serico croceo dupplicata bougrano persico.

IX^a de samito adureo cum foliis et ymagine Trinitatis, cum orfraziis ad lozangias, dupplicata tella alba.

X^a de sandalo renforcato violetto ad follias cum orfraziis plurium peciarum, dupplicata tella rubea.

xi^{a} de panno persico ad moletas aureas taconatas et est simplex.
xii^{a} simplex de baudequino violeto, seminato de languis aureis, repeciata.
xiii^{a} simplex consimilis coloris seminata avibus aureis cum orfraziis croceis.
xiiii^{ta} de duobus pannis videlicet inferiori parte de serico albo et superiori de serico cum Rondellis ad *agnus Dei,* dupplicata peciis diversorum colorum.
xv^{ta} de serico diversorum colorum de peciis et diversis coloribus cum modicis orfrasiis aureis, dupplicata bougrano viridi.
xvi^{ta} de serico albo damasceno cum animalibus et avibus ad aures captis, repeciata, dupplicata bougrano adureo de diversis peciis.
xvii^{ta} simplex de baudequino violeto ad rondellos de serico croceo cum foliis tenentibus ad orfrazia.
xviii^{a} simplex de baudequino violeto ad rondellos cum griffonibus et orfraziis deauratis.
xix^{a} simplex de baudequino rubeo ad ymagines et præsepi super caudam cum orfraziis aureis latis.
xx^{a} de baudequino adureo cum rondellis ad griffones et foliis in rondello et est simplex.
xxi^{a} simplex de baudequino violeto cum rondellis aureis ad ymagines regum tenentium capita serpentium.
xxii^{da} simplex de serico rubeo cum rondellis ad aves, portantes rosas rubeas.
xxiii^{a} de baudequino perseo seu adureo cum leopardibus aureis et orfrazio aureo, dupplicata in parte tella nigra.
xxiiij^{ta} simplex de baudequino violeti coloris cum rondellis ad aves et bestias cum orfraziis duarum peciarum dupplicata de bougrano perseo in parte et in alia parte de tella.
xxv^{ta} de baudequino cum ymaginibus ad croceas et scripturas, est brevis.
xxvi^{ta} simplex de panno aureo ad aves cum orfraziis aureis.
xxvii^{a} de serico seminato ad turres et lilia, dupplicata bougrano adureo.
xxviii^{a} de serico viridi seminato leonibus coloratis, dupplicata tella alba et nigra per pecias.
xxix^{a} de baudequino rubeo dupplicata tella nigra.
xxx^{a} de serico rubeo cum arboribus viridibus, dupplicata sindone violeto.
xxxi^{a} de serico aurei coloris dupplicata tella.
xxxii^{a} de serico croceo repeciata, dupplicata in parte peciis sericis.
xxxiii^{a} de serico aureo repeciata, dupplicata tella cum peciis.
xxxiiij^{ta} de serico aureo ad barras, dupplicata tella rubea et alba.
xxxv^{ta} de baudequino rubeo seminato bestiis croceis, dupplicata bougrano persico.
xxxvi^{ta} de serico aureo repeciata, dupplicata tella viridi.
xxxvii^{a} de croceo et rubeo penitus inutilis.
xxxviii^{a} de serico aureo cum animalibus dupplicata tella viridi repeciata cum peciis de persico. (1421.)

— *Item una alia cappa, de veluto adurato, stemmata floretis deauratis cum aurifrizio, in cujus capucio est depicta Resurrectio, quam dedit magister Robertus Boutevillain, canonicus hujus ecclesiæ, die primâ novembris, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo* — (cum trifoliis aureis, cum aurifrasiis Apostolorum, 1418), (de velosio perseo seminato parvis foliis de broderie — 1467), (la vieille chappe de velours pers, presque toute usée, 1595.)

Cappæ novæ et de novo datæ.

— *Item una alia cappa, panni deaurati, rubei coloris, ad folias et aves cum aurifragiis ad ymagines, quam dedit J. Montaudii (1407), dupplicata bougrano viridi.*

— *Item una alia cappa pulcherrima, quam dedit Gar. Robini, de panno aureo cramoseo et minutati auri brochato, cum auriffrazio diversis ymaginibus dupplicibus, cum ymagine sancti Mauricii retro et Annunciationis in alio, dupplicata tiercelino perseo.*

— *Item una alia cappa de panno consimili, cum aurifraziis ad ymagines apostolorum et retro cum ymagine Resurrectionis et beatæ Mariæ Magdalenæ, quam dedit R. Cotin, archidiaconus Andegavensis, dupplicata tiercelino perseo.*

— *Item una alia cappa, de panno aureo cramoseo, figurato ad folia aurea ad modum palmarum de veluto purpureo, cum aurifraziis et ymaginibus dupplicibus diversorum sanctorum, et in posteriori ad ymaginem Assumptionis, quam dedit dominus Rex Siciliæ et in capite cum coronis de perlis.*

1424. *Die... anno Domini millesimo CCCC^mo^ XXIIII^to^ Magister Theobaldus de Lucé, canonicus et thesaurarius hujus ecclesiæ, qui debebat duas cappas ; unam ratione canonicatus et prebendæ, aliam ratione thesaurariæ... ad augmentationem et decorem ecclesiæ nostræ dedit unam pulcherrimam cappam de panno rubeo auri ad bandas et in eâ, tamquam pulchriori et ditiori fuit* REX KAROLUS RECEPTUS *et de novo ponitur in inventario.* (seminata barris aureis magnis et latis, data per T. de Lucé, cujus arma sunt in capucio et firmaculo, 1467), (... ad ejus arma, videlicet unius leonis argenti in campo rubei coloris gularum dicti... *les Barres,* 1561) (1643).

1425. — *Item una cappa, de panno perseo, dupplicata de boucacino rubeo, cum aurifragiis ad ymagines, quam dedit magister Jo. Costin.*

— *Item una cappa, de veluto rubeo cramoseo, brocheto, aureo ad magnas arbores, et in capucio sunt arma de Alenczonio, quam dedit magister le Bouvier.* (seminata foliis vineæ, 1467.) *(Cappa de Eucharistia,* 1561) (1643).

— *Item alia cappa, de veluto rubeo, brocheto, aureo ad arbores nigras, cum aurifraziis ad ymagines et in capucio est ymago Trinitatis, duplicata bougrano adureo; cum panno fuit derobata vallens XXX^ta^ regalia.*

1467. — *Una cappa nigra, de satino figurato, seu damasceno cum aurifragiis panni* AUREI DE LUCQUES. (Servit Cantori, 1595.)

— *Item quinque cappæ nigræ, de panno damasceno, cum parvis aurifragiis* AURI DE LUCQUES, *factæ de pannis dimissis ecclesiæ in obsequiis defunctæ dominæ Ysabellis, reginæ Siciliæ, ultimum defunctæ. (1505.)*

— *Item cappæ nigræ de* BONBACE, GALLICE FUSTANE, *pro bachariis.*

— *Una cappa, de velosio rubeo, seminata foliis et floribus aureis, cum pulchris aurifragiis, in cujus capucio sunt arma sancti Mauricii. Data ecclesiæ per defunctum dominum Johannem de Grangia, thesaurarium.* (1434.) Estque *frangiatum* caputium circumquàque, (la grant chape *frangée,* 1595), (couverte de grandes raies d'or, nommée la *Frange,* parce qu'elle a de la frange autour du chaperon, 1643.)

— *Item una alia cappa, panni aurei rubei coloris, foliis aureis et rosis cooperta cum pulchris aurifragiis, in cujus firmaculo est ymago sancti Mauricii, data ecclesiæ per defunctum Johannem Bernardi, tunc archidiaconum (1434) et postmodo archiepiscopum Turonensem.* (Capa de *Eucharistiâ,* 1561, 1643.)

— *Item una alia pulchra cappa: panni aurei violati cum magnis barris aureis latis. Data ecclesiæ per magistrum Hugonem Fresneau etiam canonicum (1632) et est ad arma ipsius. (Les barrées 1561) (1643).*

— *Item duæ cappæ consimiles, de panno aureo et satino figurato seminato foliis aureis cum aurifragiis, (dictæ,* LES CHAINNETTES, *1561), (... semées de feuilles de chesne, 1606).*

— *Item una alia cappa panni aurei violati, cum foliis et rosis aureis, data per defunctum Johannem de la Jumellière, archidiaconum transligeriensem (1451), in cujus capucio et firmaculo sunt arma dicti defuncti.* (à double frizeure,... in capucio est figura Assumptionis beatæ Mariæ... 1561) (la chape, qui sert à M. le chantre au Sacre et aux autres festes solennelles, 1599) (plus viollette que rouge, 1643). Les orfrois sont remplacés. (Mense junii anno millesimo quingentesimo quadragesimo, de capa panni aurei violati... fuerunt amota aurifragia et posita alia data per D. Petrum Ernault cantorem (1524), suntque in billettâ insignia ejusdem Ernault, videlicet un chevron d'argent et tres palmas argenti, en champ d'azur.)

— *Item una pulchra cappa panni aurei rubei, cum pulchris aurifragiis, data ecclesiæ per magistrum Guillermum Tourneville, canonicum ejusdem ecclesiæ (1465) et archipresbyterum andegavensem, in cujus capucio et firmaculo sunt arma ipsius.* (La quelle deffunt M. de la Barre a fait racoustrer et y a fait mettre les armes de M. J. Guillaume Ruzé, vivant évêque d'Angers, 1606) (1643).

— *Item una alia cappa de velosio violato, seminato solibus de broderia et facta fuit de panno ecclesiæ: sed defunctus dominus Johannes Bouhalle, scolasticus (1437) fecit fieri aurifragia et broderiam et solvit factionem.* — (Item una alia consimilis, facta sumptibus ecclesiæ et ad arma S. Mauricii, 1505). (Les deux chapes de velours rouge, couvertes de soleils d'or, 1643.)

— *Item una cappa panni aurei, de velosio figurato de rubeo et nigro, seminati follagiis aureis, facta de panno ecclesiæ, expensis fabricæ.* (... et pomis aureis, in cujus capucio est ymago Dei Patris cum duobus angelis, 1532.)

— *Item una alia cappa panni aurei, super velosium cendratum cum follagiis aureis, data ecclesiæ per D. D. Theobaldum de Vitry thesaurarium (1442), ad arma ipsius in firmaculo,* (la chape brulée et desteinte, 1561).

— *Item una alia cappa panni aurei, persei coloris, cum barris et foliis aureis, quam defunctus M. Guillermus de S° Justo, cantor (1446) fecit fieri de pecuniis ecclesiæ in qua arma ipsius sunt sculpta.* (In cujus capucio est ymago beatæ Mariæ cum angelis, 1539) (... que soulloit porter le chantre à la S. Maurille, 1561) (de vellours violet, 1643).

— *Item una alia cappa de panno aureo albo damasceno, cum foliis aureis data ecclesiæ per Reverendissimum dominum dominum G. cardinalem de Estotavilla (1431) ad arma ejusdem.* (Elle ne sert plus et est au fond du chapier, car elle est fort rompue, 1595).

— *Item una alia cappa de panno damasceno sine auro, data per magistrum Jacobum de Castrogironis, canonicum ad arma ipsius. (1505.)*

— *Item una alia cappa panni aurei violeti, data per defunctum dominum Filliastre, cardinalem sancti Marci ad arma ejusdem.*

— *Item una cappa aurea, facta de broderia, historiata cum angelis et archangelis.* (La chape qui sert le jour monsieur S. Michel, au chantre, 1595.)

— *Item una alia cappa de broderia cujus campus est viridis, semmatus lozengiis seu barris ac pluribus armis seu scuzonibus aureis.* (Elle ne sert plus et est au fond du grand chapier, elle se nomme les *bahus*, 1595.)

— *Item una alia cappa discolor, cum barris antiquis ad arma de Castrofromondi in aurifragiis et capucio.* (In cujus capucio est historia dominicæ annunciationis, non articulatur, 1539.)

— *Item quatuor cappæ albæ de panno de damasto legato per dominum Symon Bordier canonicum* (1450). (De satino albo cum aurifragiis satini violeti sive persei, fulciti pipionibus de pigeons, galice, 1539.)

— *Item cappa de velosio cramoisy, tota dupplicata de bograno perseo, absque aurifrasiis, facta de clamidibus defunctorum militum du Croissant.* (Fuit facta cappa cum aurifragiis et in capucio fuerunt posita arma domini de Martigny-Briand.)

— *Item sunt tres magnæ peciæ et una parva de panno consimili, ex quibus poterunt fieri tres cappæ. Ex istis peciis fuerunt factæ duæ capæ et de residuo, quod superfuit fuerunt factæ sex longères ad facienda aurifragia de tribus cappis, videlicet aurifragia pro dicta cappa domini de Martigneyo et alia duo aurifragia, unum pro capa domini Ludovici, militis, domini de Bellavalle et aliud pro cappa domini Johannis de Bellavalle.*

— Cappæ communes et antiquæ. — *Duæ cappæ panni aurei de* LUCQUES, *semmatæ foliis et avibus auri de* LUCQUES.

— *Item duæ cappæ persei coloris, seminatæ foliis et avibus auri de* LUCQUES.

— *Item una alia cappa rubea, cum pluribus ymaginibus, antiquæ factionis ad arma deffuncti Potier.*

— *Item quinque cappæ albæ, novæ,* DE TIERCELIN, *datæ per defunctum* KAROLUM *regem, cum pluribus aliis pannis sericis et sunt munitæ parvis aurifragiis* DE LUCQUES.

— *Item quatuor cappæ rubeæ cum ymaginibus, habentes vultus deformatos.*

— *Item una cappa de serico croceo, pro tempore Adventus et Kadragesimæ.*

— *Item duæ cappæ, persei coloris, similiter cum ymaginibus deformatis.*

— *Item quatuor decem cappæ diversorum colorum antiquæ et multum examinatæ, servientes in quadragesima pro tractu dicendo.*

— *Item undecim cappæ, rubeæ antiquæ, servientes in festis apostolorum et martyrum.*

— *Item duodecim antiquæ cappæ, diversorum colorum, depputatæ ad serviendum in festis confessorum.*

— *Item una cappa cum parvis quadratis et scutis diversorum colorum, quæ est satis pulchra.*

— *Item quindecim cappæ communes et antiquæ diversorum colorum.*

1505. *Item alia capa de veluto nigro nova, aurifragiata ut supra.*

— *Item una capa de veluto nigro, quasi consumpta.*

— *Item una capa de veluto nigro, cum aurifragiis panni persei deaurati, quæ deservit cantori.*

De ces trois chapes on fait des dalmatiques pour les enfants de chœur. (Quatuor dalmaticæ pro pueris, factæ ex velosio nigro qui remansit ex capis de velosio simili, quæ solebant deservire in festis mortuorum 1525.)

— *Item una alia capa panni aurei de velosio figurato de rubeo et nigro, seminata follagiis aureis, facta de panno ecclesiæ expensis fabricæ.* (1525.)

— *Item duæ capæ de velosio Cramoisy.*

— *Item una pulchra capa ex panno albo aureo cum pulchris et preciosis aurifragiis ad arma deffuncti domini Chauveau thesaurarii (1473) qui eam dedit.*

— *Item septem capæ de panno perseo deaurato de bonis quondam reginæ Angliæ cum diversis aurifragiis sumptibus diversorum canonicorum videlicet deffuncti Hermani de Vienne, decani Sancti Martini (1453), Johannis de la Vignolle decani (1464), O. Principis cantoris (1465), Al. Denyau, decani de Credonio, Petri de Beauveau, tunc archidiaconi (1482), Renati de la Vignolle, decani Sancti Laudi (1489) et Johannis Binet (1484).*

— *Item una capa de broderia super panno feuderato data per deffunctum Dominum J. de la Vignolle, decanum, ad ejus arma. (1464.)*

— *Item una alia capa de broderia de taffetas cramoisy cum aurifragiis ejusdem panni data per deffunctum dominum Jo. Bellangier cantorem (1488), in capucio cujus figuratur ymago beatæ Mariæ.* (Une chape de soie jaulne par quelques endroits, en la billette de laquelle y a un chevron brisé, deux fleurs de lys et une estoille, 1599.)

— *Item una alia capa data per A. Denyau ex panno aureo figurato barris figuris albis.* (La petite aux *coulleuvres*, 1561.)

— *Item alia pulchra capella* (mis p. cappa) *ex panno deffunctæ Reginæ Siciliæ deaurato cum aurifragiis sumptibus ecclesiæ factis.*

— *Item una capa de damasco albo, cum aurifragiis panni Reginæ Angliæ data per dominum Guillermum Jamelot. (1477.)*

— *Item una capa ex panno deaurato, quam fieri fecit defunctus A. Denyau canonicus.*

— *Item tres capæ ex albo panno deaurato, datæ ecclesiæ per bonæ memoriæ deffunctum Jo. de Rely episcopum andegavensem.*

— *Item quatuor capæ de satino albo, cum aurifragiis de satino perseo fulcito* PIPIONIBUS *deauratis de* PIGEONS D'OR, *galice.* (Les quatre chappes de satin blanc avec orfrois de satin violet ou pers couverts de pigeons d'or, 1561.)

— *Item una capa alba nova ex panno vocato* SATIN BROCHÉ D'OR *cum aurifragiis* A LA CORDE *quæ quidem capa deservit cantori.*

— *Item una cappa de taffetazio albo facta ex dupplicatura capæ panni deaurati quam aliquando dedit dominus Chauveau thesaurarius.* (*1473*.)

— *Item una capa de taffetazio viridi dupplicata de bougrano viridi.*

— *Item una capa de panno veluto violato cum aurifragiis data per deffunctum P. Hubert capellanum hujus ecclesiæ dum viveret,* (habens aurifragia, in cujus capucio est ymago beati Nicholay... 1539.) (La chape de velours violet, 1595.)

— *Item duæ capæ ex panno damasco viridi, cum suis aurifragiis datæ per deffunctum Germanum Colin et Mathurinum Jolys cappellanos hujus ecclesiæ.* (Les deux damas verts avec franges, 1539.)

— *Quadraginta duæ capæ sericeæ partim et deauratæ et nonnullæ aliæ non tamen sericeæ pro nimia vetustate quasi consumptæ ad usum quothidianum ecclesiæ capellanis psalteribus et aliis habituatis hujus ecclesiæ deservientes.*

1525. — *Una cappa nigra, de satino figurato seu damasceno, cum aurifragiis panni aurei* DE LUCQUES.

— *Item una capa panni argentati, cum aurifragiis deauratis auri finis, ecclesiæ data per Dominum Stephanum Tremblay (1504).*

— *Item una alia capa similis ex dono dicti Tremblay, exceptis aurifragiis, sumptibus ecclesiæ factis.* (Les deux chapes de drap d'argent. *Les Argens,* 1595) (...ne servent plus, 1599.)

— *Item undecim capæ ex panno damasceno per deffunctam* ANNAM, REGINAM FRANCIÆ, *ecclesiæ datæ cum aurifragiis sumptibus nonnullorum cappellanorum factis,* (in una quarum est ymago David et crozille, in altera vero poma et pira ex broderia, 1539).

— *Item alia capa panni aurei, diversorum colorum, cum aurifragiis aureis, in cujus capucio est historia Transfigurationis et scriptum ibidem : bonum est vero hic esse. (Les larrons,* la chape, faicte de pasquerettes de diveres couleurs, 1595.)

— *Item alia capa ex panno aureo rubeo, friziato cum aurifragiis aureis ad arma deffuncti domini Louet, decani (1495) in billeta apposita.*

— *Item una alia capa panni damasceni figurati* FUSCI, BLEU, *galice, per magistrum Jacobum Fournier pro receptione sua in canonicum soluta.* (Panni damasci violeti obscuri, 1539) (la chape de damas cendré de Fournier, 1561.)

Cappæ de novo factæ.

Quinque capæ, de satino albo de Burges, quarum tres sunt munitæ aurifragiis de satino rubeo seminato litteris aureis IHUS, MARIA; *reliquæ vero duæ sunt munitæ aurifragiis, floribus lilii seminatis. (1595.)*

— *Tres capæ, de satino viridi, aurifragiis aureis munitæ.* (Diruptæ pro aliis reparandis, 1595.)

— *Tres capæ de damas* BLEU *cum aurifragiis aureis.* (Les deux de damas cendré à trois chapes simples pour les répons, 1595.)

— *Tres capæ ex satino rubeo, cum aurifragiis aureis.* (Les vieux satins rouges 1595.) (Trois vieilles chapes rouges de satin couleur ventre de biche, usées et rapiécées, 1643.)

— *Quatuor capæ panni damasceni rubei cum aurifragiis.* (Les quatre chapes de damas rouge, 1595.)

— *Alia capa panni satini,* BLEU *galice, historiata arbore Jesse, data per magistrum Joh. Pepin.* (Une chappe de gris couverte de quelques images et pommes dorées, nommée les Pépins... 1606). (Deux chappes bleues appelées Jessé et saint Evrou, 1643.) (La chape de satin bleu couverte de pinnes, 1539.) (La chape des pinnes des Confesseurs, l'arbre de Jessé, 1561.)

— *Alia capa ex satino brochato, in capucio cujus est ymago beatæ Mariæ data per Magistrum Jo. Hubert cappellanum.* (In capucio cujus sunt arma memorandi Domini Renati Regis Siciliæ. — La chape de satin broché cendré au commun, 1595.)

— *Alia cappa ex panno croceo, et violata in capucio cujus est ymago sancti Michaelis, data per magistrum M. Beaufils.* (Panni figurati crocei violetique coloris, 1539.) (Une vieille chape nommée *la chape du dyable* toute rompue, 1595.)

— *Item una alia capa panni aurei albi capti in petia similis panni inferius in capitulo auriculariorum inventoriati, munita aurifragiis aureis per dominum Ernault cantorem data...* Item tres alnæ panni aurei albi restantes ex octo alnis similis panni de quibus captæ fuerunt quatuor alnæ pro confectione capæ factæ pro domino cantore qui aurifragia aurea ejusdem capæ dedit. — Item una alna de simili panno existens in capseta de satino.

1539. *Item una capa ex panno aureo razo nigri coloris in cujus capucio est adoratio trium Regum. Aurifragia a* RONDEAUX *in quibus sunt misteria dominicæ incarnationis,*

in billeta insignia Reverendi in Christo patris Domini Johannis episcopi Andegavensis, qui ipsam dedit anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo nono. (La chappe de Monseigneur Olivier qui sert à monsieur le chantre aux anniversaires solennels et à l'oraison à l'anniversaire dudit donateur seulement, 1561.)

— *Item una capa panni aurei friziati in cujus capucio est crucifixus, quod capucium est aligatum* QUATUOR ESQUILLETTIS *et billetis duobus, quibus sex esquilletis sunt tredecim* FERRA AUREA *in ipsaque billeta insignia de Montejean una crossa. Quam dedit Reverendus pater Renatus Boursault, canonicus abbas sancti Melani Redonensis, de Ebronio et de Ponteron, mense Aprilis Anno Domini M° V^c et XL.*

— *Item una capa similis panni* (ornement de J. de Rely), *aurei albi quam ex panno predicto œre proprio .... fecit fieri vir egregius, dominus Johannes du Maz decanus ecclesiæ andegavensis, cujus domini arma sunt in billeta sub pileo protonotharii.* (La chape de M. du Maz grand doyen d'Angers 1595), (dont l'orfroi est fait à lacz d'amour, 1599) (1643).

— *Item una cappa ex panno satini brocati aurei albi cujus aurifragia sunt a cordonis et deservit cantori.* (La chape du chantre des festes N. D. à cinq chapes simples, nommée les *couleuvres*, 1595.) (Une chape de toile d'argent, appelée les *couleuvres* au chaperon de laquelle y a une N. D. de pitié et à la billette les armes de S. Maurice, 1606.)

— *Item duæ capæ ex panno damasci aurei razi viridis coloris, consimilis panni capellæ domini de Rohan, quæ sunt dupplicatæ bougrano rubeo habentes pulchra aurifragia, quos dedit bonæ memoriæ Reverendissimus in Christo pater Dominus Franciscus de Rohan, quondam archiepiscopus Lugdunensis et episcopus Andegavensis.* (Les deux chapes de drap d'or vert nommées les *Lyons*, 1595), (1643).

— *Item una alia capa panni aurei rubei coloris friziati data per deffunctum bonæ memoriæ magistrum Petrum le Gay canonicum, in cujus bileta sunt arma domini Johannis Loueti quondam Decani ecclesiæ hujus.* (Du seigneur de Chizé, 1561) (nommée *Chissé)* (et y a trois crouzilles à la billette, 1599) (1643).

— *Item duæ capæ ex velozio violeto obscuro, tournant sur couleur perse, habentes aurifragias et capucia composita a oyseaulx de fil d'or.* (Les deux chapes violettes aux oyseaulx d'or sur les orfroys, 1595.)

— *Item una alia capa ex velozio cramoysi in cujus caputio sunt arma dargent a une bande de six pieczes d'azur et sub scuto, scribitur* LOS EN CROISSANT.

— *Item una alia capa ex simili panno velozii in caputio cujus sunt arma du Bellay d'argent à fusées de gueules. A fleurs de lys dazur et sub scribitur* LOS EN CROISSANT. (Les deux de velours rouge nommées les GRANDS CROCHETZ. (1595.)

Cappæ communes.

— *Item duæ capæ ex velozio cramosiaco, quorum aurifragia sunt cujusdam panni seminata ramys et floribus perseis et albis.* (Elles servent aux festes des Apotres au répons, 1595) (1606).

— *Item viginti quatuor capæ pannorum sericorum partim deauratorum partim non, diversorum colorum quæ usui quotidiano habituatorum ecclesiæ deserviunt.*

— *Item tres capæ antiquæ, quarum una est de tafetas violet, duæ vero aliæ ex panno sericeo rubri coloris desuper compositæ ad ymagines de broderia, earum aurifragia ex velosio grizeo sive cendrato desuper brodato. Fuerunt ob vetustatem dirutæ, ideo non articulentur.*

— *Item duæ capæ ex satino incarnat, confectæ ex panno ecclesiæ. Aurifragia vero expensis*



venerabilium virorum dominorum Johannis Truchault sacræ paginæ professoris decani de inter Sartam et Meduanam et Renati Bradasne habens in billeta illius arma capellorum ecclesiæ. (1643.)

— *Item duæ capæ ex satino rubeo ex panno ecclesiæ. Aurifragia vero sumptibus venerabilium virorum magistri Johannis Doysfeau licentiarii et domini Philipi Chavet, capellanorum confectorum, quorum insignia in billetis patent. (1643.)*

— *Item duæ capæ ex satino violeto ex panno ecclesiæ. Aurifragia vero et reliqua sumptibus venerabilium virorum magistri Guillelmi Coué licentiarii et Mathurini Tambonneau, notarii capituli confectæ. Refectæ fuerunt per Dominum Haurès tunc fabricium.* (Les deux chapes de satin violet pour les répons à 3 chapes doubles des confesseurs Coué et Tambonneau, 1595)(avecques orfrois où sont écrits en plusieurs endroits ces mots JESUS, Maria, 1606).

— *Item una capa ex satino* TURQUINO BLEU *per totum desuper contexta broderia ex panno ecclesiæ. Aurifragia vero et cetera alia expensis egregii viri domini Johannis de Bordigné juris doctoris tunc sancti Ebrulfi capellani exindè canonici ecclesiæ andegavensis confecta, in cujus caputio est Sti Ebrulfi ymago et arma ejusdem de Bordigné.* (La chape de M. de Bordigné de satin de Turquisse bleu couverte de soye blanche, d'autres couleurs par endroits, 1495.)

— *Item quatuor capæ de satino de Bruges, quarum duæ sunt coloris rubei, duæ vero incarnatæ et aurifragia ex velozio rubeo et viridi ad arma Castrofromondi.* (Des quelles deux servent à trois chapes simples et deux autres à trois chapes doubles des Martyrs, 1595.)

— *Item duæ capæ de satino de Bruges, viridi coloris, aurifragia de velozio rubeo seminato floribus aureis et albis.* (Qui servent aux alles aux [1] festes des confesseurs à trois chapes doubles, 1595), (1606).

— *Item deux aliæ capæ satini de Bruges, persei coloris: aurifragia unius sunt ex velozio rubeo avibus aureis seminata, alterius vero de satino rubeo superscripto* JHS MARIV. (pour les alles aux festes des confesseurs à III chapes simples, 1595.)

1541. — *Eodem anno fuerunt remotæ duæ capæ, una satino albo, dicta* AVE MARIA, *altera ex damarsio albo pro aliis reparandis. — Loco dictarum caparum fuerunt factæ duæ aliæ plurimorum pannorum.*

1544. — *Anno Domini M. V^c. XLIIII fuerunt factæ duæ capæ ex velosio viridi semmatæ carellis aureis quibus fuerunt positæ aurifragia, una quæ erat capæ panni aurei persei diruptæ et altera, quæ erat capæ cantoris ex panno aureo violeti coloris friziato.*

— *Eo anno fuerunt factæ duæ capæ panni damarsei, una munita aurifragiis ex velosio veteri coloris viridis, altera velozio grizeo seminato floribus.*

— *Ex capis quatuor panni burgensis albi fuerunt diruptæ duæ et confecta una pro Choristis ex eodem panno.*

Ex duobus veteribus capis albis de damarsio vocatis LES BORDIERS *fuit facta unica pro choristis aurifragia posita super casulam servientem altari Sancti Renati dietim.*

— *Item mense junii anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo ære ecclesiæ fuit emptus pannus aureus sive tela aurea figurata friziata similis panno capæ datæ ecclesiæ per dominum Abatem S^ti Melani ex quo factæ fuerunt tres capæ quarum unam fecit fieri*

1. Lehoreau donne le nom d'*aisles* ou *ailes* aux deux ou quatre chapelains, qui accompagnaient le chantre sur son banc, aux fêtes à trois ou cinq chapes.

circumspectus dominus Renatus Valin, juris doctor, penitentiarius ecclesiæ et dedit aurifragia preciosa, in cujus caputio est figura (de drap d'or blanc à double frizure, 1643).

Secundam vero nobilis vir dominus Johannes Herse, juris licentiarius canonicus dedit aurifragium in capucio figura et in billetta autem illius insignia trois herses en champ d'azur. (1643.)

Tertiam vero fieri fecit et aurifragia dedit preciosa nobilis etiam vir d. Yvo de Thessé, canonicus in cujus capucio est et in billetta ejusdem de Thesse insignia dun lyon rampant semé de fleurs de lys. (1643.)

— *Item una capa, panni aurei violeti, confecta ex panno ecclesiæ aurifragia videlicet et alia expensis venerandi in Christo patris nobilis Johannis du Mas, episcopi, nuper decani nostri et Domini temporalis de Duretal in cujus caputio est ymago crucfixi et in billeta insignia dicti du Mas.* La grant chape de drap d'or viollet. (1643.)

— *Item duæ capæ, quas dedit Reverendus in Christo pater dominus Gabriel Boiuvery miseratione divina cujus caputio est obitus beatissimæ Mariæ Virginis, altera vero est de panno aureo rubeo cramosiano, aurifragia vero sunt sumptuosi et magnifici operis ini quorum caputio est Resurrectio Domini et in billeta utriusque sunt insignia dicti Reverend episcopi.* (Les deux chappes de Monseigneur d'Angers l'une de drap d'orviollet, l'autre de drap d'or blanc à friseure de velours rouge.) (De panno aureo albo semmato rosis pomis et floribus argenteis cum figuris de velousio rubeo cramosiano 1595.) (1643.)

Cappæ communes.

— *Item una capa panni damasci rubei confecta ex panno ecclesiæ, aurifragia vero expensis discreti viri magistri Francisci Patry presbyteri capellani in cujus caputio est nativitas domini et in billeta duæ litteræ F. P. cum armis apostolorum Petri et Pauli.*

— *Item duæ capæ de satino albo de Bruges. Les deux chappes qui servent aux* ALLES *aux festes des vierges.*

— 1595. *Item une chape de drap d'or sur velours vert, fort belle et riche, en la billette de laquelle sont les armes de deffunt maître Jehan de Breilrond, chanoine* (1643).

— *Item une belle et riche chape de drap d'or viollet,* CHANGEANT, *laquelle deffunt maistre Guillaume de Mandon, chanoine, a autrefois fait raccoustrer et s'appelle la* CHAPE DE MANDON, *à la billette de laquelle sont escripts ces mots* JESUS MARIA. (1643.)

1606. — *Item deux chappes neufves de velours noir.*

— *Item quatre autres chapes neuves de camelot noir dont les orfrois sont de camelot bleu.*

— *Item quatre chapes d'ostade noire neuves, orfroisées de satin de Burges bleu.*

— *Item trois chapes de velours noir à orfrois de drap d'or.*

— *Item trois chapes de velours noir à orfrois de drap d'or.*

— *Item deux chapes de damas noir.*

— *Item deux chapes* D'OSTADE *noire pour servir aux anniversaires à trois chappes.*

— *Item deux étoles et un fanon de satin de Burges de couleur orange et une autre étole et un fanon de velours noir.*

— *Item deux chapes de damas blanc neuf avecques vieils orfrois d'or de masse tirés à personnaiges.* (1643.)

— *Item deux aultres chapes aussi de damas blanc neuf appelés* CAFFART *avecques vieux orfrois d'or de masse tirés à personnaiges comme les précédentes.* (1643.)

— Item deux autres chapes de satin de Burges blanc avecques orfrois de satin de Burges incarnat et vert. (1643.)

1643. — *Item une chappe de toile d'or, meslé de soye noire, donnée par defunt maitre Gervé poy et vivant chanoine de la dite église ralongée au costé de toile de faux or, et sert au chantre pour les anniversaires solennels.*

— Trois chappes neufves de damas vert avec leurs orfroyes à personnages de masse.

Depuis 1711 et 1713 les chanoines donnèrent douze à treize chapes des plus belles du temps, quant au drap d'or ([1]).

Les chapes avaient leur chaperon en pointe ([2]).

STOLLÆ ET MANIPULI.

Ces objets ont déjà été mentionnés à l'article des chapelles complètes ; les anciens inventaires en signalent un fort petit nombre d'autres, qui servaient en général aux porteurs des *châsses*, de la *croix des reliques* ou du livre de la *jurande* aux processions solennelles.

1297. — *Item decem stollas.*

— Item decem et octo manipulos tam bonos, quam pravos.

1418. — *Item repertæ sunt quatuor competentes stollæ et tres aliæ tales quales.*

1421. — *Item una stolla et unus manipulus de veluto albo, duplicati bougrano nigro.*

1467. — *Quinque stollæ cum tribus manipulis, quæ solent tradi presbyteris et dyaconis in processionibus rogationum.*

— Item sex stollæ et sex manipuli, facti de veteribus dalmaticis. (Non articulentur propter vetustatem) 1595.

BURSÆ ET CORPORALIA.

Les *corporaliers* ou boîtes à renfermer les corporaux étaient souvent d'une magnificence extraordinaire aux XIVe, XVe et XVIe siècles : on les réduisit au XVIIe à la bourse, composée de deux cartons recouverts d'étoffe en usage aujourd'hui.

1297. — *Item unam bursam de sirico, deauratam.*

1418. — *Item quatuor coffreti, pro mittendis corporalibus, cum paramentis, quorum unum rubeum, duo viridia et unum panni.*

Ici déjà nous les trouvons de diverses couleurs ; on semble s'être préoccupé de les assortir aux ornements.

1421. — *Item duo coffreta rubea, quæ dedit magister Radulphus le Bouvier, pro corporalibus. — Item unum coffretum nigrum, quod dedit deffunctus magister P. Robert. — Item sunt duo alia coffreta et sunt sic IX in universo.*

1467. — *Duo corporaleria de panno rubeo aureo pro festis solemnibus* (1643). — *Item unum aliud de panno perseo deaurato. — Item sex talia qualia modici valoris, quæ deserviunt ad usum quotidianum. — Item unum aliud de panno aureo de residuo capellæ per Regem Siciliæ datæ* (1643). — *Item unum aliud panni persei et brochati cum duobus corporalibus telæ delicatæ* (de bonis defuncti Grolleau scolastici et canonici... 1505).

1505. — *Item aliud corporale de damasco nigro figurato. — Item duo alia corporalia panni albi, seminati avibus.* (De velours blanc sur soie, couvert d'oiseaux 1643). — *Item duo alia*

1. B. E., *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 142.
2. *Voyage liturgique en France du sieur de Mauloin*, p. 79.

corporalia, quorum unum est ex panno aureo nigro pro mortuis, aliud ex panno aureo rubeo, data per magistrum Johannem Binet, concanonicum (1484). Item unum aliud corporale ad usum marsupii, brodatum ex filo aureo ad ymaginem virginis et cum floribus lilii. (Ad modum peræ seu marsupii, ex broderia confectum, cui inest ymago Beatæ Mariæ Virginis 1539.)

1525. — *Item unum aliud corporale panni aurei frizati, dati per dominam Mariam de Rohan,* (racoustré de toile d'or perse 1596).

1539. — *Item duo corporalia ad modum peræ... aliud figuratum pluribus columbis albis. — Item aliud corporale ex velosio, cramoisiaco, pluribus perlis ornato, ex broderia auri puri, una cum pixide seu busta satini cramosiaci summi et magnifici operis ad reponendum panem ad celebrandum, supra quo corporali inest figura solis, in medio cujus scribuntur verba Ihus, Maria, ac supra dicta pipula est figura unius pellicani. Quæ reponuntur in arcula coriacea adaurata, munita ferraturis duabus argenteis, in summitate cujus affixa sunt intersignia domini Jo. du Mas, decani hujus ecclesiæ (1535) argentea et per ipsum dono data...* (de velours viollet, couvert par dessus de fil d'or et au dedans est l'histoire de la passion de Jésus-Christ avecques une couverture fort riche (1) et son estuy chargé des armes de Durestal en argent 1596). — (Porté au chapitre 1643).

1596. — *Item ung corporalier de drap d'or changeant, chamarré de passement d'or. — Item ung grand corporalier, couvert de satin cramoisy à broderie d'or, avecques la couverture du calice de même et une aultre seconde couverture de calice, couverte de perles et le corporeau de mesme étoffe, lequel corporalier avec son estuy de cuir noir a été donné par R. P. en Dieu Monseigneur Guillaume Ruzé, vivant evesque d'Angers* (1572).

1599. — *Item ung corporalier de toille d'argent, batu d'or, donné par Pierre de Beaulieu-Ruzé. — Deux corporaliers et garnitures, achetées par l'avis du chapitre le 25 octobre 1599 à la vente des meubles de M. le doyen de la Barre: L'un de satin rouge, couvert de broderies à fleurons d'or et d'argent, au meillieu duquel est escript en broderie d'or ce mot* IHS, *enrichy de perles, le dit corporalier, garny d'un beau couvercle de calice* (2) *de même façon, esmaillé au meillieu, où y a une figure de Notre-Dame, d'une platine toute couverte de broderie d'or et d'argent, enrichy de perles où y a pareillement une figure de Notre-Dame, tenant ung Jésus entre ses bras et de l'escripture allentour et de deux corporaux, l'un enrichy de soye rouge et l'autre de soye noire. L'autre corporalier de broderie d'or et de soye faict au petit poinct, où sont portraits la figure de Notre-Seigneur portant sa croix et plusieurs autres personnages et tout allentour du dessus y a des lettres dor escriptes sur champ d'or, le dit corporalier garny d'une couverture de calice de mesme façon* (3), *où il y a une croix faite en partie de soye verte sur champ d'or, autour de la quelle sur mesme champ sont escripts ces mots en lettres d'argent : O Mater Dei, memento mei, avec quatre touffes de soye cramoisie rouge aux quatre coings et de deux corporaulx, l'un de toille baptiste ouvré de blanc tout allentour et l'aultre de Cambray, ayant un ourlé pers avec un estuy de cuir violet* (dans lequel il y a aussi ung taffetas blanc de trois quartiers de long ou environ, bordé de dentelle d'or tout à l'entour (1606) (avec la palle et la paix de cuivre émaillé 1643).

1643. — *Item quatre bourses des chapelles cy dessus de Mgr Fouquet (1616), dont deux violettes, une blanche à broderie de fil d'or et une verte. — Item trois bourses de satin de Bruges à fleurs violettes, pour le commun.*

1, 2, 3. Les couvercles et couvertures de calice, sont évidemment des pales : il n'était pas encore question des voiles de calice.

1644. — Furent achetées huit bourses pour les calices.

Les corporaliers, en forme de boite du doyen de la Barre, signalés plus haut existent encore en 1643, mais on a écrit en marge : *ils ont été portés au chapitre;* ce qui indique qu'on ne s'en servait plus. Les bourses étaient devenues à la mode : il y en eut plus tard une pour chaque chasuble.

COLLERIA ET POIGNALIA. PARAMENTA TAM ALBARUM QUAM AMICTUUM (1).

Les collets, d'après les textes suivants, n'étaient autre chose que les parements des amicts : on en trouve de nombreux exemples ailleurs. On les désigna plus tard sous ce nom et des aubes, comprenant quatre pièces, deux pour les bras et deux en bas, furent conservées pour les fêtes jusqu'à la Révolution.

1297. — *Item decem et octo colleria tam bona, quam prava.*

1418. — *Coleria particularia. — Reperta fuerunt novem coleria satis competentia. — Item XVI alia coleria talia qualia, inter quæ est unum colerium, quod olim dedit dominus g. Maj. episcopus Andegavensis* (1314), *et per aliud inventarium precedens deffieiebant quinque colleria. — Item octo poignalia competentia et XVI alia talia qualia. — Item scripta erant in alio inventario quatuor alia poignalia pro mortuis, quæ tunc et nunc deffiunt.*

1467. — *Tria coleria, tria paramenta amictuum, sex peciæ pro parte inferiori albarum, videlicet ante et retro et sex poigneti, quæ fuerunt factæ ex antiquis paramentis et deservire debent cum pulchra capella de broderia, data per dominum Renatum regem Siciliæ* (1595). — *Tria coleria albarum cum sex paramentis albarum pro parte inferiori, sex poignetis et tribus paramentis pro amictibus, panni aurei consimilis capellæ domini ducis Britanniæ* (1595). — *Item unum colerium unius albæ, cum duobus paramentis* etc... *de satino rubeo figurato cum longis foliis et parvis rosis aureis* (1505). — *Item tria colleria cum sex paramentis* etc... *pro capella des Croissants* (1505). — *Item tria coleria, sex paramenta* etc... *panni persei deaurati, seminati magnis floribus lilii et rosis aureis, pro majoribus festis confessorum* (1595). — *Item tria coleria, sex paramenta* etc... *de panno damasceno viridi, pro festis simplicibus confessorum* (1505). *Item tria coleria, sex paramenta* etc... *de panno seminato rosis ad arma de Castrofromondi* (1505). — *Item quatuor coleria, cum quatuor paramentis* etc... *de panno sericeo albo figurato bestiis pro festis beatæ Mariæ et sunt multum consumptæ* (1505). — *Item duo coleria, duo paramenta* etc... *de panno rubeo sericeo seminato floribus et foliis deauratis et rosis perseis pro festis*

1. *Cérémonial de Lehoreau*, I, p. 170.

Des cinq pièces que portent les chanoines.

Les deux archidiacres otent leurs amits de dessus leur tête depuis le C. du Canon jusqu'après la communion. Sur cet amit il y a une pièce de broquart ou de broderie de couleur convenable ; elle est plus longue que carrée et semblable aux quatre pièces qu'ils ont une sur chaque manche de l'aube, au bas de l'aube devant et derrière. L'évêque n'en porte pas, mais seulement les chanoines. Ces cinq pièces représentent les cinq plaies de Notre-Seigneur. C'est la marque d'honneur et de distinction pour les chanoines. On ne s'en sert qu'aux fêtes solennelles.

Antiquité des cinq pièces.

A quinto sæculo mos fuit antiquissimus ut sacerdos cum ministris sacra facturus, idque nedum in præcipuis parochialibus, collegiatis ac cathedralibus ecclesiis huc usque religiose servatum, qui ritus accidit in memoriam Sancti Martini Turonensis Episcopi prout Alphonsus de Villega publice testatur in ejus vita undecima novembris hispanico idiomate descripta. Quippe qui misericordia motus, proprium et talarem commutaverit, cum breviori ac detrito mendici pauperis indumento vestitum : at cum sacris operaretur mysteriis astiterunt ei descendentes de cœlo angeli, qui vestem illam contractiorem, qua tunc operiebatur, plagulis aureis ornantes, ad ampliorem produxerunt, pro corporis sui magnitudine, mensuram. Voyez le livre intitulé *Compendiosa sacerdotis institutio præcipuas sacrificii missæ difficultates breviter complectens.* Imp. 1697, p. 59 de titulo de amictu.

apostolorum et martyrum (1505). — *Item tria coleria, tria paramenta* etc... *de panno sericeo rubeo, seminato parvis avibus aureis et sunt consumpta* (1505).

1505. — *Item quatuor paramenta duarum albarum de auro de Lucques, seminata animalibus* (1525). — *Item duo paramenta albæ de taffetazio rubeo cum ymaginibus de broderia* (1525). — *Item unum colerium de veluto violato deaurato* (1525). — *Item tres peciæ paramentorum albarum cum quatuor poignetis et duobus coleriis de satino albo* (1525).

1643. — *Item il y a de cinq sortes de parements d'aubes, pour servir aux festes solennelles qui sont du blanc, du rouge, du vert, du violet et du noir. Chaque parement consiste en quinze pièces pour trois aubes, y compris les amits.*

D'après cette citation, on voit qu'il n'est plus question des *collets*, mais des amicts.

Les dessins suivants sont tirés du manuscrit 11,918 de la Bibliothèque nationale : ils montrent bien la disposition des parements d'aube.

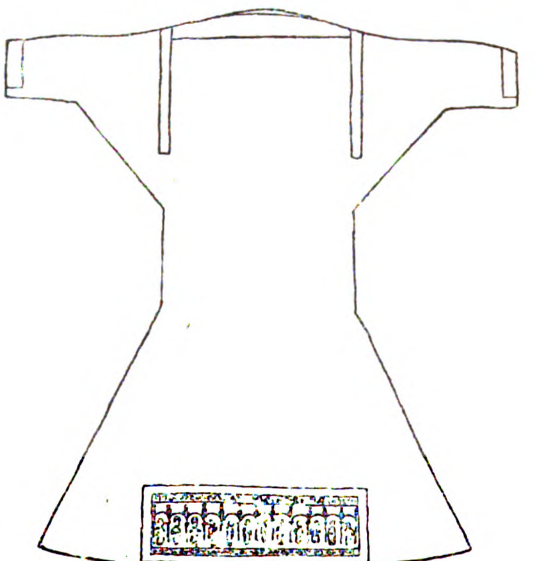


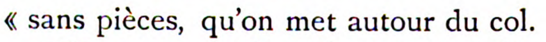
Hauteur : 6 pieds, 8 pouces ; tour par le bas : 9 pieds, 8 pouces ; longueur des manches : 2 pieds.

« A toutes les grandes messes célébrées « dans l'église d'Angers « par les chanoines (aux « fêtes ou anniversaires « à cinq chapes), le prê« tre et les diacre et « sous-diacre ont sur « leurs aubes des pièces « de la même étoffe que « la chasuble.

« Les chanoines of« ficiant à l'autel ont « aussy l'aube sur la « tête, même en été, et « sur les amicts il y a « des pièces comme sur « l'aube. Ils abattent « l'amict après la pré« face et le relèvent « après la communion.

« Quand le Saint-« Sacrement est exposé, « on prend des amicts





« sans pièces, qu'on met autour du col.

« Il y a encore dans la même église une aube, à peu près semblable. Un prêtre la

« prend le Vendredi Saint et va à l'aigle chanter pendant la passion les paroles de Notre « Seigneur. Ce prêtre a l'amict sur la tête, et il y a sur l'amict une pièce brodée comme « celle du bas de l'aube. »

Albæ sericeæ.

1297. — *Item quatuor albas de serico.* (Item quatuor albæ cum paramentis ymagiatis et deauratis, quarum tres sunt de sirico 1418). (Duæ albæ de serico albo, quæ solent deservire in die Parasceves 1532.)

Le chanoine, qui représentait Notre-Seigneur pendant la Passion, le jour du vendredi saint, portait une de ces aubes de soie.

Lehoreau la mentionne dans son *Cérémonial* (1) : on en parle aussi dans le règlement de la sacristie de 1737.

On s'en servit jusqu'à la Révolution.

Mapæ sericeæ.

1297. — *Item duas mapas de sirico pro magno altari.* (Item scriptæ erant duæ mapæ de sirico in dicto inventario, quæ ex tunc defficiebant. 1418.)

1596. — *Une nappe de soie blanche pour mettre sur le grand autel aux grandes fêtes, à laquelle il y a de la frange de soie rouge.*

Paramenta maparum altaris.

1418. — *Primo fuerunt repertæ tres mapæ paratæ olim bonæ, nunc consumptæ, sed paramenta sufficiunt ad ornandum alias mapas novas. Prima paramenta pulchra deaurata ad ymagines passionis continens II alnas cum dimidia: alia de panno aureo ad ymagines bestiarum et avium, leonum et griffonum, continens...... et alia cum lozangiis, quasi nullius valoris, continens...... — Item una mapa linea, cum pulcherrimo paramento, quam dedit P. de Castrofromondi* (1390). — (Ad arma Castrofromondi 1421.)

1421. — *Tria ornamenta maparum altaris, quorum unum viridis coloris ad aves aureas, aliud paramentum panni aurei ad arma et aliud ad flores liliorum et arma Castelle.*

1467. — *Unum pulchrum paramentum de panno aureo precioso et factum de broderia et fuit prolongatum de uno veteri paramento* (1595). — *Item unum paramentum breve viridis coloris, seminatum avibus et floribus aureis de broderia* (1595). — *Item unum aliud breve paramentum cum carellis albis et rubeis et cum floribus lilii et coronis* (1595). — *Item unum paramentum de velosio nigro, noviter factum pro servicio mortuorum* (1595). — *Item unum aliud paramentum cum castris et magnis floribus aureis* (1595). — *Item unum paramentum nigrum in quo scribitur in litteris aureis sans cesse pro officio mortuorum* (1595). — *Item aliud paramentum de serico rubeo cum avibus aureis de auro de Lucques* (1595).

1505. — *Item unum paramentum mapæ ex panno aureo perseo deaurato deffunctæ Reginæ Angliæ.*

1561. — *Item unum paramentum satini albi seminatum herbis; in eo scripta sunt verba: O sancte Renate! in quo sunt arma domini de Noveburge. — Item parvum paramentum diversorum colorum, in quo sunt aves variorum colorum et specierum.*

1. T. II, p. 58. Le vendredi saint, un chanoine prêtre, habillé en prophète, mais d'un habit bien différent des autres, l'amict sur la tête, vêtu d'une grande robe de soie blanche très précieuse, en forme d'aube traînante jusqu'en bas, ceint d'une ceinture blanche, part de la sacristie... Cette robe est très ancienne, autrefois on s'en servait pour la messe, comme nous faisons à présent d'aubes de fin lin.



III. LES VÊTEMENTS SPÉCIAUX : VESTIMENTA PRO EPISCOPO. — PRO PUERIS ET BIDELLIS. — BIRETI ET CIROTHECÆPRO CAPSIS PORTANDIS.

VESTIMENTA PONTIFICALIA PRO EPISCOPO, QUANDO CELEBRAT.

Il ne s'agit ici ni de chapes, ni de chasubles: quand l'évêque officiait, il se servait soit des siennes, qu'il faisait apporter de l'évêché, soit de celles de la fabrique, déjà décrites. Ce chapitre, qu'on rencontre pour la première fois dans l'inventaire de 1467, comprend les offertoria, les dalmatiques, les mitres, les gants, les ceintures et les sandales. On n'y voit nulle part le *superhumerale* en usage dans certaines cathédrales.

L'*offertorium* était une pièce d'étoffe qu'on mettait *(ante Episcopum, dum est in pontificalibus)* sur le devant de la chasuble et qu'on a nommée depuis le XVIIIe siècle *grémial*.

1297. — *Item decem offertoria pulchra et bona, exceptis pravis et disultis* (Non fuerunt reperta, quia consumpta sunt 1418).

1418. — *Item duo offertoria nova, multum pulchra, quæ dedit Alienor de Pano, uxor Jo. de Podio.— Item unum aliud offertorium emptum ab executoribus domini B. quondam scolastici* (Pierre Bertrand (1363), depuis évêque d'Autun). — *Item quoddam aliud offertorium in oris deauratis, quod dedit dominus J. Milos.*

1421. — *Item duo offertoria, quæ dedit magister Bouchez.*

1438. — Après la mort de l'évêque Hardouin de Bueil, on remet au chapitre *unum offertorium de bograno albo.*

1467. — *Sex lintheamina de serico, quæ deserviunt ante episcopum, dum est in pontificalibus et vocantur* OFFERTORIA (1595).

1505. — *Item duo alia lintheamina, quorum unum datum fuit per dominum ...... ex bonis deffunctæ Reginæ Angliæ ex serico albo, cum frangiis nigris ; aliud ex serico nigro barrato diversis coloribus, datum per deffunctum magistrum Germanum Colin, capellanum* (1595).

1539. — *Item una petia panni de tafetas albi continens deux laises simul sutas* (1595).

Voici ce que dit Lehoreau au commencement du XVIIIe siècle, à propos de l'offerte et du grémial [1] :

« En arrivant à l'autel après le *Credo* (des grand'messes pontificales), l'évêque ayant « fait une génuflexion, s'assied sur un fauteuil préparé par un valet de chambre au milieu « de la dernière marche au bas du grand autel, la face tournée vers la nef. Un autre valet « de chambre lui apporte de dessus la crédence, le *grémial*, qu'il lui met devant lui, tout « déployé, et l'un de ses aumôniers le lui attache derrière lui et le détache après la « cérémonie de l'offerte, après que l'évêque s'est lavé et essuyé.

« — Ce que c'est que *grémial*.

« Le *grémial* est comme une espèce d'escharpe de soye de couleur convenable à la « fête, qu'on met devant l'évêque en manière de serviète, qu'on lui attache par derrière, « y ayant des rubans de soye aux deux bouts, afin de conserver sa chasuble, parce qu'il « appuie les mains dessus [2]. »

1. Bibl. de l'Évêché. *Cérémonial*, t. I, p. 161 et p. 164. Pendant l'offerte le grand épistolier tient devant soi un bassin de vermeil, un des deux qui servent d'ornement ou de parade au grand autel, celui du côté de l'Évangile. Un chacun met son oblation dans le dit bassin, avant de baiser l'anneau de l'évêque. Après l'offerte le dit épistolier ramasse les oblations qui appartiennent au pénitencier, ou au grand aumônier de l'évêque, ou en cas de vacance de la Pénitencerie, à la fabrique.

2. *Explication du catéchisme* de l'abbé Guillou, t. IV, p. 120. Lorsque l'évêque s'assied pendant la messe pontificale, on lui pose sur les genoux un voile d'étoffe de soie ou d'autre étoffe précieuse. Ce voile s'appelle *grémial*, de gremium, giron. Il sert à reposer les mains du pontife et à préserver ses ornements. Il se donnait en certains endroits au simple prêtre, d'après l'ancien rituel de Bayeux.

Les Dalmatiques. — 1467. *Quatuor dalmaticæ albæ de serico* (cum paribus aurifragiis 1595).

Les Mitres. — Je décris les mitres garnies d'appliques d'or et d'argent et de pierreries au chapitre qui concerne l'ancien trésor : ici il est mention de celles en broderie.

1438. — Une mitre blanche d'Hardouin de Bueil. *Mitra alba modici valoris.*

1441. — *Jean Michel, évêque d'Angers avait reçu du chapitre plusieurs mitres anciennes, à la condition d'en faire faire une belle qui restât à l'église à perpétuité.*

A chaque décès d'évêque, on prenait une des moindres, pour la mettre sur sa tête dans le cercueil. C'est ainsi que l'évêque Nicolas Geslant fut enterré avec la mitre blanche dont il s'était servi le jour de sa consécration [1]. Nous voyons aussi en 1540, prendre une vieille mitre pour l'inhumation de Jean Olivier. — *Die decima aprilis anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo fuit ablata una parva mitra vetus, quæ fuit tradita deffuncto Reverendo Patri domino Johanni Olivier episcopo tumulato.*

1599. — On lit dans le testament d'Adam de la Barre, chanoine : *Le s^r Ruzé, évêque, me bailla une mitre qu'il avait acheptée des héritiers de deffunt monsieur Bouvery, évesque d'Angers, laquelle mitre j'ordonne être baillée et délivrée à mes dits sieurs de l'Église d'Angers en déduction des frais de mon enterrement.*

Les gants [2]. —

1467. — *Item unum par cyrothecarum de lana alba* (modo consumpta 1532).

Les sandales.

1467. — *Item duo paria sandaliorum cum socularibus* (1532).

Les ceintures.

1418. — *Item una zona de serico rubei coloris.*

1467. — *Item una pulchra zona texta fillis aureis et sericeis* (in qua totum Evangelium In principio erat scriptum 1595).

Vestimenta pro pueris.

1297. — *Item undecim dalmaticæ pro pueris* (1391).

1391. — *Item quatuor dalmaticæ de veluto rubeo pro pueris, quas dedit dominus de Castro fromondi* (quasi inutiles 1418).

---

1. *Statuts synodaux d'Angers.* Appendice, p. 4.

2. L'évêque recevait annuellement quatre paires de gants aux principales fêtes, de la main du juge de police, qui assistait autrefois aux fêtages, après la Grand'Messe : voici ce qu'en dit Lehoreau, dans son *Cérémonial*, I, p. 583.

Le receveur du droit de prévôté d'Angers (præpositus Andegavensis) doit à Mgr l'évêque une paire de gans aux fêtes de Pâques, Pentecostes, de la St-Maurice et de Noël, selon le livre du Chantre p. 24. Le dit livre ne dit pas qu'il en soit dû à la Pentecôte mais on lui en donne de temps immémorial et même ils devaient être rouges pour convenir à l'office du jour et non pas blancs, comme il les donne à chaque fois.

« Nota quod quando episcopus debet se induere, quando vult celebrare majorem missam, sacris vestibus in capella « parochiali, et hoc ter in anno, videlicet in festivitatibus Resurrectionis, Nativitatis Domini et sancti Mauritii, et tenetur « præpositus Andegavensis cum suis servientibus arcere turbam coram eo in chirotecis albis, cum suis virgis a capella « usque ad chorum, et de choro per claustrum et per ecclesiam usque ad introitum chori et tunc præpositus non intret « chorum sed det episcopo honestas chirotecas secundum tempus et tunc recedat usque in prandio et potest esse in « festagio cum choralibus in honesto loco cum servientibus... »

En ce temps-là, dit Lehoreau, l'évêque n'avait pas d'appariteurs et les huissiers du juge de police lui en servaient. Plus tard le juge de police eut soin de se trouver aux jours fixés à l'entrée du sanctuaire au retour de la station du matin et de remettre à l'évêque les gants, qu'il lui devait.

L'évêque Henri Arnauld fit en 1678 une transaction avec les Ursulines d'Angers, par laquelle il leur remit l'indemnité pour l'achat qu'elles avaient fait des seigneuries de la Mothe, de Pendu et du Genetay, dépendantes de Morannes et de la baronnie de Gratte-Cuisse, à condition qu'elles céderaient au dit évêque et à ses successeurs les droits seigneuriaux de ces deux endroits et leur donneraient une fois dans sa vie et à ses successeurs quatre paires de gants : une rouge, une verte, une blanche, une violette de dix livres chacune ou quarante livres, (Bib. Nat. Collection de Dom Housseau XIII. I.)

1467. — *Quatuor dalmaticæ de satino violato figurato, facto de panno ecclesiæ* (deservientes in festis natalis Domini nostri et martyrum, multum detritæ 1595). — *Item sex dalmaticæ viridis coloris, valde consumptæ et plenæ guttis cereæ* (1595). — *Item decem parvæ cappæ diversarum colorum, quarum aliquæ sunt bonæ et aliquæ modici valoris pro pueris psallette.*

1505. — *Item quatuor dalmaticæ de satino rubeo* (de taffetas rouge, qui servent aux enfants aux festages 1643). — *Item quatuor dalmaticæ de damasco albo per deffunctum Colin datæ* (pour les fêtes de Notre Dame 1643). — *Item quatuor dalmaticæ de veluto pertio nuper factæ ad usum puerorum.* (Pour les fêtes des Confesseurs 1643).

1525. — *Quatuor dalmaticæ pro pueris de velosio nigro, qui remansit ex capis de velosio simili, quæ solebant deservire in festis mortuorum.* — *Quatuor dalmaticæ de hostada nigra* (1643). — *Item decem novem capæ tales quales dirutæ, ideo non articulentur.*

1537. — *Una parva capa ex velosio cramosiaco cum aurifragiis, in caputio cujus sunt ymagines Crucifixi, beatissimæ Virginis et beati Joannis, in billeta arma Johannis Cadu, judicis Andegavensis* (Elle sert aux Coreaux 1643). — *Item una parva capa ex panno damasci rubeo, quam fieri fecit magister Julianus Louyn, licentiarius, pro filio suo, cappellano* (1599).

1561. — *Item duæ capæ de satino albo de burges pro pueris.*

1596. — *Item deux petites chapes de satin vert pour les enfants avec broderies.* — *Item deux autres petites chapes de camellot violet, doublées de jaulne et orfrois de camelot rouge pour les dits enfants* (1643).

1599. — *Item deux chappes neuves pour les enfants, de vellours rouge figuré* (1643).

1606. — *Item deux petites chappes de taffetas blanc avecque les orfrois figurés en couleur de feuilles mortes* (1643). — *Item une autre petite chappe de damas rouge, donnée par défunt Carqueron, vivant chappelain de la dite église* (1643).

VESTIMENTA PRO BIDELLIS.

Quel était primitivement le costume des deux bedeaux? je l'ignore. Après la mort du roi René en 1480, la dalmatique en velours du héraut de l'ordre du Croissant fut donnée au premier bedeau et le chapitre en fit faire une autre en satin pour le second.

1505. — *Item unum vestimentum de velosio cramoisi, cum armis beati Mauritii de broderia* (dictum cotte d'armes 1539).

Aliud vero de satino rubeo, cum armis prædictis, quæ deserviunt duobus bastonariis ecclesiæ in magnis festivitatibus (Les deux cottes des bedeaux 1561).

Ces tuniques usées, furent brûlées en 1762 et remplacées par d'autres en velours ciselé.

BIRETI ET CIROTHECÆ PRO CAPPIS PORTANDIS.

1467. — *Item sex bireti seu togæ vel mitræ de serico albo, figuraia avibus aureis* (1595).

Item septem paria cirothecarum de velosio perseo pro presbyteris deferentibus capsam (Quatuor ex panno damasci persei 1595).

1596. — *Item plusieurs manchons à envelopper les bras des chasses et avec estancilles à porter les reliques, comme bonnets, gants et étolles* (jusqu'au nombre de douze pièces, 1643).

Trois bonnets de satin rouge pour l'usaige de Monsieur le Chantre, avecques trois coueffes de toile de Cambray.

PAREMENTS D'AUTEL.

1467. *Item unum aliud paramentum parvum de velosio, continens duas pecias, quælibet unius alnæ cum dimidia de longitudine et in superiori pecia sunt ymagines Crucifixi,*

beatæ Mariæ, Johannis Evangelistæ et beatæ Magdalenes et cum armis domini Renati regis Siciliæ et defunctæ Reginæ Ysabellis et in inferiori parte sunt arma sine ymaginibus (...vetustate consumptum 1532) (le parement sans cesses 1595).

Ce parement devait être destiné d'après ses petites dimensions, à l'autel de marbre noir, construit par le roi René près du tombeau de la Reine Isabelle, qui devint le sien plus tard.

Item una pecia pannis sericei albi prorsus seminata floribus liliorum cum coronis continens tres alnas et tria quarteria.

Item duæ aliæ peciæ panni sericei albi seminatæ foliis et avibus aureis continentes quælibet tres alnas vel quasi, quæ solent poni cum pecia precedenti ad parandum altare in festis beatæ Mariæ, Paschæ et Ascensionis Domini. (Les trois pièces du petit parement blanc, qui sert à cinq chapes semidoubles 1561) (et y a une belle frange de diverses couleurs tout en long d'icelles 1596) (1643).

Item duæ peciæ paramentorum de sericeo panno nigro seminatæ floribus violetis et avibus aureis et ponuntur nunc in superiori parte majoris altaris juxtà cupsam (quæ sunt ferme consumptæ vetustate et sunt nunc ad latera altaris (1539).

Item quatuor peciæ paramentorum positæ in duobus lateribus dicti altaris (1532).

Item unum aliud paramentum antiquum, quod quotidie ponitur super mapas majoris altaris (nullius valoris 1539). On en fit un voile pour couvrir l'autel.

Item octo paramenta satis competencia, quæ solent poni ad paranda singula altaria ecclesiæ et etiam coram dominis et nobilibus supervenientibus et sunt diversorum colorum (vetustate consumpta, fere nullius valoris 1572).

Item unum vetus paramentum quod quotidie ponitur super altare sancti Renati ad tegendum mapas (1595).

Item viginti sex alia paramenta diversorum colorum, quorum aliqua sunt competentia et alia vetustate consumpta nec valent nisi ad reparandum ornamenta ecclesiæ (1505).

1505. — *Item unum aliud paramentum de taffetacio albo, variis coloribus figurato ex bonis deffuncti Ausquier ad arma sancti Mauricii et dicti Ausquier* (qui sert aux octaves du sacre au devant de la table de l'autel 1561).

Item duo alia paramenta ex veluto nigro per Reginam Siciliæ data, ad deserviendum majori altari continens duas pecias in una quarum videlicet superiori est ymago Crucifixi [1] *inferiori est ymago sancti Nicolay.* (Le grand parement des évêques, nommé S. Nicolas 1561) (1643).

Item duæ peciæ paramentorum deservientes ad altare Sancti Regnati (ante scilicet et supra 1525).

Item paramentum altari Sancti Mauricii incruciata de satino rubeo cum armis ipsius sancti de broderia.

1525. — *Item unum paramentum ex figurato velosio rubeo cum foliis quercuûm aureis.*

Item unum paramentum panni aurei persei ornatum velosio rubeo circumquaque, datum per Reginam Angliæ, quod deservit in festis sanctorum Maurilii, Renati, Serenedi (1643).

1539. — *Item aliud paramentum ejusdem panni et coloris* (sericei blavi croceique coloris) *floribusque lilii seminatum circumquaque, latera ex satino rubeo munita. Vetus,*

1. Conclusions du chapitre 27 janvier 1470. Illustrissimus princeps R. rex Siciliæ nobis donavit unum paramentum pro majori altari de veluto nigro ad arma Isabellæ Reginæ necnon unum crucifixum de auro de Chypres et veluto nigro una cum paramento nigro de veluto ad faciendam unam infulam. Le chapitre le remercie et le 12 février 1473 lui fait remise de 4340 livres d'arérages dus à l'église, en considération de ses dons si souvent répétés.

quod sepius majori altari deservit. (Per dominum Bohic ex illo facti fuerunt tres carelli, reliquum erat consumptum, ideo non articulatur.)

Item ymago Veronicæ sive sanctæ faciei dominicæ, quæ ante altare ponitur tempore quadragesimali. (La Véronique, qui se met à l'une des pièces, la plus haute, sous le corpus Domini 1599.)

Item una pecia ex velosio nigro, qua cooperitur dicta facies tempore predicto quadragesimali (dum... corpus Domini per pueros 1595) (le petit rideau de velours noir, qui se tire à l'élévation du corpus Domini 1606).

(Item un parement de damas blanc qu'on met devant le grand autel en caresme avec le petit rideau de velours noir... 1606).

1561. — *Item quatuor petiæ de damasco rubeo, noviter factæ, quibus quotidie paratur majus altare* (1643).

1596. — *Item deux pièces de toille bleue, à l'une desquelles est ung Ecce homo, et à l'autre Jésus portant sa croix qui servent à l autel de Mandon le samedy de la passion* (1643).

1599. — *Item deux parements de toille d'argent, battus d'or, donnés par le dit sieur de Beaulieu-Ruzé, ès quels sont les armes de France et de Poloigne, et celles du dit deffunt sieur Ruzé, evesque.*

1606. — *Item ung parement de velours vert, auquel y a une Trinité et ne sert qu'au mois de May.* (Et ne sert qu'à parer la chaire de Monseigneur 1643).

1643. — *Item une pièce de drap d'or rouge servant de parement audit autel au jour saint Laurent et autres, où est le couronnement de Nostre-Dame.*

BANNIÈRES. DAIS.

Ce de la gde bourse 1368-1369. — Johanni Aubineau et aliis famulis sacristæ *pro vexillis portandis,* floribus, et mundando claustro pro toto anno.

1391. — *Item unum vexillum cum ymagine beatæ Mariæ* (de fustana 1421) (de boucacino albo, habens ymagines beatæ Mariæ et beati Mauritii pedestris 1596) (Item une autre vieille bannière de boucassin peinct avec l'imaige de saint Maurice à pied 1643).

Item unum aliud vexillum novum cum ymagine beati Mauricii (de satino adureo, cum ymagine beati Mauritii equitantis et floribus aureis 1421) (de satino fusco, gallice bleu, in quo est devota ymago sancti Mauricii cum equo, semmatum de floribus lilii 1595).

1596. — *Une grand banyère de satin cramoisy, où est l'ymaige de saint Maurice à cheval à broderye dor et dargent d'un costé et de l'autre costé est de satin bleu à oyseaulx dor* (1643).

1784. — Le 8 Oct. furent payées 72 livres à Coulet pour 2 dessins, faits pour la bannière neuve. M. 673.

1788. — *Bannière neuve,* fournie à la fabrique de l'argent qui lui a été donné par M. Rousseau de Pontigny, 18 Novembre 1784. Elle a coûté 3075 livres.

DAIS.

1391. — *Item unus alius pannus, qui portatur super corpus domini, quando defertur, in die consecrationis et indiget reparatione.*

(Unus pannus deauratus, qui antiquitus portabatur super corpus domini 1421.)

1421. — *Item unum celum de panno serico rubeo, seminato angelis aureis, quorum quidem incensunt, alii portant cruces et calices et est seminatum stellis.* Ce dais provenait d'un ciel tendu au-dessus de l'autel, donné par Marie, reine de Sicile, précédemment citée. *Celum supradictum provenit de uno magno panno, qui erat super altare et dedit eum dicta*

Maria, regina Siciliæ. (Item unum antiquum palium de serico rubeo semmatum cum angelis tenentibus thuribula 1525.)

En 1463 on fait quelques réparations aux bâtons.

... *Magistro Johanni Manhi, pro reparatione ligni, cum quo portatur palium ad ferendum super corpus domini...* XXS.

1467.—Item unum antiquum pallium... de satino violeto, quod de novo fuit factum (1532).

Un dais neuf est fait en 1472. — *Die quinta mensis junii, Johanni Ginnemar, tellario, pro faciendo palium ad portandum corpus Christi precepto decani sancti Martini* XXVII s. VI d. — *Item Guillelmo Genvrays pictori, pro pingendo quatuor bacula ad tendendum dictum palium* XII s. VI d. C'est le suivant :

1505. — *Item unum palium de panno aureo reginæ Siciliæ perseo ad deportandum in die consecrationis super corpus Christi* (quod dedit deffuncta domina Margarita Andium regina Angliæ 1539). Le chanoine Bohic en fit faire une chape et en donna un autre de toile d'or.

Item unum palium telæ aureæ, datum per dictum dominum Bohic ad super ponendum ut supra (1595).

1696. — *Item ung poille de velours rouge* (1643).

Lehoreau raconte que « *le 27 mai 1717 le dais fut brisé sur les ponts, tant était grande* « *la violence du vent. On fut obligé d'emprunter celui de l'église de la Trinité. On espère,* « ajoute-t-il, *que ce désordre nous fera avoir un nouveau dais et que le chapitre ouvrira enfin* « *les yeux après tant d'années qu'il sert et qu'on l'importune pour un plus propre.* »

Le menuisier du chapitre était chargé de le dresser sous la galerie : il est question dans le règlement de la sacristie de 1757 des *aigrettes et de la toile cirée pour le couvrir en cas de pluie.* Le sacristain préparait quatre tuniques pour ceux qui *portaient le dais ou faisaient semblant, ce qui avec les huit bandolières courtes en rouge pour aider à porter le dais,* donne à entendre qu'il était fort pesant.

Lehoreau parle d'un petit dais, sous lequel fut porté le S.S. aux Jacobins le 8 jan. 1699, quand le chapitre alla s'y installer pour y célébrer ses offices, pendant le changement du chœur de l'église. C'était celui qu'on prenait pour porter le viatique aux malades, il était couvert de velours vert, bordé de dentelle d'argent, très antique et de nulle valeur (1).

Chapitre iij. — Le Linge.

CE chapitre comprendra les amicts, les aubes, les manuterges, les nappes et les linges divers.

Les Amicts.

1297. — *Item triginta tres amictos.*

1421. — *Item de XVI amictis, qui erant in receptione Egidii Varruau* (sacristæ), *reddidit ac etiam super septima et alium, ut dixit, tradidit ad reponendum certas pecunias in archa anniversariorum et sic defficiunt septem.*

1467. — *Item duo amicti novi.* — *Item quadraginta unus amictus mediocriter consumpti.*

1505. — *Centum viginti amictus, quorum nonnulli sunt novi, alii vero mediocres et satis boni. Item LXXV amictus, partim dirupti seu dilacerati, partim appeciati et semi consumpti. Item XXIVor amictus novi.*

1. *Cérémonial*, t. III, p. 2.

Item novem amictus pro cantore, quorum sunt quinque novi et quatuor mediocriter usi.

1539. — *Centum sexaginta duo amictus boni et competentes.*

LES AUBES ET ROCHETS.

1297. — L'inventaire de cette année mentionnait des aubes de soie et une de lin *cum paramentis ymagiatis et deauratis*, qui pourrait bien être celle reproduite plus haut avec parements à personnages.

Le chanoine qui, pendant le chant de la Passion, représentait Notre-Seigneur le jour du vendredi saint se servait de cette aube : on en parle dans le règlement de la sacristie de 1737, et elle fut en usage jusqu'à la Révolution.

Item quatuor ligneas speciales pro festivitatibus (1418).

Item alias quotidianas viginti et unam.

Item viginti pro pueris.

Item septem rochetos.

1418. — *Item sex aliæ albæ paratæ cotidianæ de talibus qualibus paramentis.* — *Item quinque aliæ albæ et quinque amicti cotidiani sine paramentis.* — *Item quondam erant XXIII albæ generales... et remanent XVII.*

1467. — *Item duodecim albæ telæ subtilis et preciosæ* (Quinque albæ telæ subtilis præ nimia vetustate consumptæ 1505).

Item sex albæ novæ.

Item triginta quatuor albæ communes.

Item viginti septem albæ consumptæ et quasi nullius valoris.

Item decem albæ novæ pro pueris psallette. Item octodecim consumptæ pro dictis pueris.

1505. — *Item sexaginta albæ, quarum aliquæ sunt satis competentes, aliæ vero ferme consumptæ.*

Item LXII albæ partim novæ, partim satis bonæ et communes, nec appeciatæ.

Item XIII albæ mediocriter novæ pro pueris psallette.

Item XV albæ magnæ et novæ.

Item XIIII albæ novæ pro pueris.

Item viginti pro pueris. — *Item septem rochetos.*

1418. — *Item sex aliæ albæ paratæ cotidianæ de talibus qualibus paramentis.* — *Item quinque aliæ albæ et quinque amicti cotidiani sine paramentis.* — *Item quondam erant XXIII albæ generales ... et remanent XVII*[em].

1421. — *Item quondam erant XII albæ pro pueris, quarum quatuor positæ fuerant in reparatione aliarum. De albis pro pueris repertæ sunt tales quales XXII antiquæ.* — *Item XIII aliæ albæ pro pueris, quasi novæ, quas fecit fieri P. Marpaut.* — *Item sunt novæ, quas fecit fieri D. Pierre Fabri, bursarius fabricæ, anno domini M° CCCC° XXVIII.*

1467. — *Item duodecim albæ telæ subtilis et preciosæ* (Quinque albæ telæ subtilis pro nimia vetustate consumptæ, 1505).

Item sex albæ novæ. — *Item triginta quatuor albæ communes.* — *Item decem albæ novæ pro pueris psallette.*

1505. — *Item sexaginta albæ, quarum aliquæ sunt satis competentes, aliæ vero ferme consumptæ.* — *Item LXI albæ partim novæ, partim satis bonæ et communes, nec appeciatæ.* — *Item XIIII albæ mediocriter novæ pro pueris psallette.* — *Item XV albæ magnæ et novæ.* — *Item XIIII albæ novæ pro pueris.*

1539. — *Quatuordecim albæ telæ communis ab anno confectæ. — Item septem aliæ albæ a tribus annis confectæ. — Item quatuordecim aliæ albæ quarum decem sunt telæ subtilis et quatuor telæ communis. — Item triginta quinque albæ veteres integræ communes. — Item tres albæ veteres telæ lini. — Item decem septem albæ telæ pro pueris chori, quæ sunt bonæ et competentes.*

1561. — *Item septem albæ novæ ab anno confectæ pro presbyteris. — Item quatuor albæ novæ pro pueris ab anno refectæ.*

1599.—*Quarante-sept grandes aulbes pour dire les messes, dont y en a seze neuves fournies par le fabriqueur et le surplus de vieilles.*

1643. — *Trente-trois aubes pour le commun. — Onze aubes à parer, y compris celle de M. de la Varanne, qui est de Holande.*

1644. — ... *A esté baillé au secretaire par M. le fabriqueur, une douzaine d'aubes, lesquelles sont garnies de dentelle* (1) *au poignet et à l'ouverture du devant, marquées de l'écusson des armes de saint Maurice. — Item le 1 avril 1645 a esté livré aux Fleury, sacristain par le pénitentier fabriqueur quatorze aubes, dont neuf garnies de dentelle au collet, au poing et au bas, et les cinq autres au collet et au poing seulement.*

Manuterges et Serviettes.

1297. — *Item decem et octo manutergia, tam bona quam prava.*

1505. — *Item sex serviettæ, serviettes gallice, operatæ parvi valoris. — Item XXXIII serviettæ novæ, quarum pars major est de lino. — Item XL aliæ serviettæ satis bonæ.*

1599. — *Item vingt cinq essuiaulx, pour essuier les mains à la piscine du revestiaire.*

1643. — *Item sept essuyaulx pour essuyer les mains à la piscine du revestiaire de toile neusve contenant trois aulnes de long.*

1645. — *Plus deux douzaines de serviettes de toile blanche assez grosse.*

Les Napes.

1297. — *Item viginti (mapas) lineas.*

1418. — *Item scriptum erat in inventario antiquo quod erant XIII aliæ bonæ mapæ sufficientes et XVIIII aliæ mapæ lineæ simplices, quæ nunc repertæ fuerunt quasi consumptæ exceptis VII satis sufficientes. — Item repertæ fuerunt duæ mapæ operatæ, olim bonæ, modo quasi consumptæ. — Item una alia mapa, in qua scripta sunt verba ihs, ave Maria, quæ est satis honesta, quam dedit Regina Siciliæ* (telæ subtilis 1467). — *Item una alia mapa operata, quæ fuerunt repertæ in quadam archa.*

1421. — *Item dominus Petrus Marquant, regens fabricam, fecit fieri quinque mapas, quæ hic super adduntur. — Item una alia mapa operata, quam... dedit et reposita est super altare beatæ Mariæ, quæ est hic addenda. — Item una mappa altaris operata, taconata, continens IIII alneas vel circa cum aurifragio pulcherrimo auro texto, dupplicata sindone rubeo cum frangiis continens II alnas vel circa.*

1467. — *Decem mapæ operatæ satis competentes. — Item quadraginta una mapæ in universo, quarum aliquæ sunt bonæ, aliæ vero fere consumptæ.*

1473. — *Item viginti et una mapæ novæ, longitudinis trium alnarum, per M. le Poncre, cappellanum hujus ecclesiæ exhibitæ...*

1505. — *Item una magna mapa operata, longitudinis quinque alnarum. — Item decem magnæ mapæ novæ de lino. — Item novem magnæ mapæ novæ pro majori altari.*

1. La dentelle paraît pour la première fois sur quelques aubes en 1644 aux poignets et à l'ouverture du devant, l'année suivante au bas également ; ceci est à noter.

1599. — *Six autres napes, dont il y en a trois de lin pour le grand autel et les trois aultres de brin en brin, lesquelles six nappes ont été données par deffunt monsieur de Bois Jourdan.*

1643. — *Trente-trois nappes pour le commun, et pour le grand autel treize, dont y en a trois ouvrées et deux à dentelle* ([1]).

1645. — *Plus deux nappes pour le grand autel marquées de croix et escussons — plus une pièce de grande dentelle contenant sept aulnes, cousue à ung filet blanc pour servir au grand autel.*

LINGES DIVERS. — (LINTHEAMINA DIVERSA 1467.)

1418. — *Item repertum fuit unum paramentum de lineo, quod non erat in inventario.*

1467. — *Unum magnum velum sive lintheamen, quod ponitur super majus altare in die paschæ* (Un grand drap frangé qui sert à la cérémonie des Matines le jour de Pâques 1643) ([2]). — *Item unum longum velum antiquum ad tegendum ymagines existentes sub Crucifixo* ([3]) *tempore Kadragesimæ* (ex quo fiant lintheamina ad tegendum ymagines in Kadragesima 1505). — *Item plura lintheamina ad cooperiendas ymagines.*

1505. — *Item aliud lintheamen novum ex lino ad ponendum subtus crucifixum in navi ecclesiæ* 1525.

1596. — *Item quinze coueffes pour couvrir les callices. — Item deux voilles pour porter les saintes Huilles au jeudy absolu.*

1599. — *Deux grands draps, qui se tendent ung au grand autel durant le Caresme et l'aultre en la nef devant nostre Dame.*

1645. — *Onze pochettes à calices.*

Je ne terminerai pas cette analyse des anciens inventaires sans dire un mot des meubles, qui renfermaient les ornements de l'église.

Presque tous ont un chapitre consacré aux meubles de la sacristie : *Armariæ, archæ existentes in revestario.*

1467. — *Unum pulchrum chappier, gallice, coopertum de corio nigro cum tribus ferraturis, seminatum clavis cupreis et deauratis et fuit factum ad reponendum cappellas et cappas ditiores.*

Un ancien compte de fabrique nous donne à son sujet de minutieux détails :

Misia extraordinaria, facta pro capario novo ubi ponuntur pulchræ capæ, quas dedit rex Siciliæ ecclesiæ.

Et primo, decima die jullii tradidit presens bursarius Petro du Perray, minutario, pro factione dicti caparii, gallice chappier XIII scuta nova, vallentia in moneta nova XIII l. XVII s. — Item XXVI januarii tradidit prefatus bursarius Geraldo le Noyr, pro cooperiendo dictum caparium de corio nigro et clavis rotundis de electro gallice leton XL l. — Item dicto Geraldo le Noyr, pro portando dictum caparium in refectorio et reportando illud in loco ubi est de presenti in revestitorio XVII s. VI d. ... Item pro una trochea, gallice poullie, de electro, pondere sex libris solvit idem bursarius XX s. — Item pro uno lathomo, qui posuit dictam trocheam, gallice poullie, in muro dictæ ecclesiæ ad operiendum dictum caparium, pro pena et plastro ad hoc necessario IIII s. II d. — Item pro novem brachiatis cordæ ad ponendum in dicta trochea, gallice poullie, tradidit X s.

1. Il faut remarquer ici, que c'est seulement à partir de 1643, qu'on rencontre de la *dentelle* aux nappes d'autel; c'était évidemment une innovation à la cathédrale d'Angers.

2. J'ai décrit cette cérémonie dans l'*ancien Trésor de la Cathédrale d'Angers*, à l'article des œufs d'autruche; j'y renvoie le lecteur. (*Revue de l'Art chrétien*, 1882.)

3. Un dessin, exécuté en 1699 au moment de la démolition du jubé, permet de se rendre compte des statues, dont on parle ici. Il y en avait quatre entre les cinq arcatures trilobées, assez basses, qui soutenaient le jubé du XIIIe siècle, mais d'une simplicité très grande.

Ce meuble, dont le couvercle devait s'ouvrir à l'aide d'une poulie est ainsi décrit en 1539: (Unum grande repositorium, chapier dictum, corio nigro coopertum cum tribus ferris, habens clavos cupreos multis in locis deauratos, confertum ad reponendum capas ditiores et preciosiores).

— *Item unum aliud chappier fere novum cum tribus magnis lectis et cum ferraturis* (1532).

— *Item unum aliud chappier vetus, factum in figura triangulari* (quod est modo in refectorio 1532) (Un grand coffre dans le réfectoire, de forme demi-ronde, renfermant les vaisselles, linges et ustensiles nécessaires aux fêtages) (1). Ce chapier devait être plus ancien que ceux décrits en 1467.

Item quatuor armaria cum fenestris clausis, ubi ponuntur libri et ornamenta. (Vendita fuerunt succentori Salmon 1539.)

Item septem archæ diversarum factionum ad reponendum mapas, albas et alias res presentis inventarii. (Fuerunt venditæ quando nova sedilia et scamna in revestario existentia fabricata fuerunt 1539.)

1714. — « *Le 7 mai, on posa dans notre sacristie le nouveau chapier tel qu'on le voit à présent,* « dit Lehoreau; *on doit en ajouter un second, auquel on travaille actuellement. Ce qui ornera la* « *sacristie et conservera les précieux ornements qu'elle renferme et les nouveaux, que les chanoines* « *se sont donnés depuis 1711, 12 et 13, qui sont douze à treize chapes des plus belles du temps,* « *quant au drap d'or. Je ne comprends pas ici les beaux ornements que la fabrique a donnés* « *dans ces mêmes temps; il y a peu* « *d'églises aussi riches en ornements que celle-ci* (2). »

Les inventaires postérieurs à 1643 étaient réunis dans le 5e des volumes intitulés: *Fabrique,* avec des marchés, conventions, etc... Ce précieux manuscrit a disparu; estimons-nous heureux d'avoir les quatre premiers à notre disposition. C'est de là que j'ai tiré presque tous les renseignements consignés dans ce long travail. *Messieurs Quillan et Charlepin avaient été nommés commissaires, le 15 Novembre 1788, pour faire inventaire des croix, calices, joyaux, chapes, chapelles, parements, argenteries, corporaliers, linges et autres ustensiles de l'Église en présence de M. le chanoine fabriqueur* (3).

Ce fut le dernier avant la Révolution.

Du 1 au 24 frimaire, an III, on vendit aux enchères dans le magasin du district d'Angers (maison ci-devant épiscopale) pour 24,351 livres de soieries, étoffes et tapisseries provenant des diverses églises. Certaines chapes de velours, dégarnies de leurs galons furent vendues 695, et même jusqu'à 800 livres. On dépareillait soigneusement les pentes de dais, et les diverses pièces d'un même ornement, afin de rendre plus difficile le rachat de ces objets par des personnes dévouées. Les ouvrières, employées à découdre les galons et toutes les matières d'or et d'argent destinées à être brûlées au profit de la Nation, devaient mutiler les figures des saints, de peur, est-il dit dans le procès-verbal, que si la superstition venait à reprendre le dessus, on pût jamais s'en servir. Quel raffinement dans le fanatisme et quel vandalisme!

Du 3 au 13 fructidor de l'an III, ces ventes produisirent 65,269 livres.

L'inventaire des galons et broderies d'or, expédiés à la monnaie de Paris le 1 brumaire, an VII, montait à 2126 marcs (4).

Tout ceci comprenait évidemment les ornements de la ville entière; mais la cathédrale y

1. *Cérémonial de Lehoreau*, I, p. 511. — 2. *Idem.* — III, p. 142.
3. Archiv. Départementales. Registre des délibérations du Chapitre, 1786-1790, p. 355.
4. Archives de la Préfecture. Registres de l'Évêché.

entrait pour une part considérable. Outre la valeur intrinsèque de tous ces objets, on ne saurait assez regretter l'inestimable ornement et les parements, appelés *la grande Broderie*, don du Roi René, merveilleuse broderie à personnages, estimée du temps de Lehoreau 40,000 écus ([1]) et encore admirée au XVIIIe siècle, malgré les préjugés alors à la mode.

Additions.

En commençant le chapitre II, je disais en note ([2]), à propos de la chasuble de saint Loup, évêque d'Angers, que le dessin de cet ornement annoncé au P. Montfaucon par Pocquet de Livonnière avait été sans doute perdu, si jamais il avait été fait : c'était une erreur, qu'une aimable communication de M. Rohaut de Fleury me permet de rectifier.

J'ai fait copier le dessin et la lettre d'envoi à Paris ([3]) ; voici l'un et l'autre.

Mon très Révérend Père,

Vous aurès sans doutte été étonné de ma négligence. Je me la serais reprochée le 1er, si elle navait été causée.

J'avais mis la chasuble de saint Loup entre les mains d'un habile sculpteur nommé Saint-Simon qui devait m'en faire un dessein fort propre il a longtemps langui de maladie et est enfin décédé.

Je vous envoie la simple esquisse quoique je ne me flatte guères quelle puisse vous servir aussi imparfaite quelle est c'est une preuve quil n'y a pas de ma part aussi peu d'ardeur qu'il en parait.

Le valet qui vous mettra ma lettre en main vous dira quil a été plus de 20 fois chez Saint-Simon et que son camarade n'y a guères été moins. J'ay l'honneur detre avec toutte sorte d'estime et de respect.

Mon très R. Pere — Votre très humble et très obeissant serviteur

22 Feb^r 1726. — C. G. Pocquet.

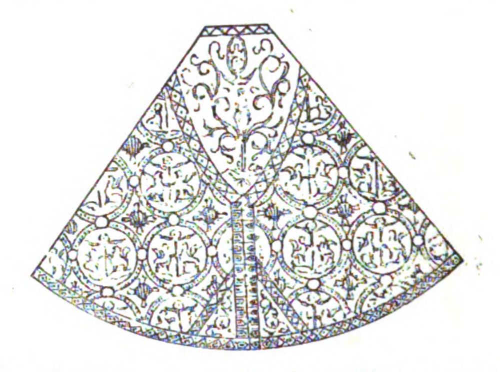
Chasuble de saint Loup.

« 34e évêque d'Angers, trouvée dans son tombeau, qui était dans le petit cimetière de « Saint-Martin vers l'an 1012 lorsque Hubert de Vendome, 40e évêque d'Angers, fit « mettre le corps du saint dans une châsse, sur le maître-autel de la dite Église.

« Elle a 4 pieds, 5 pouces de hauteur et 13 pieds de tour par le bas.

« Le devant est orné de deux chérubins et de quelques têtes de prophètes en bas ([4]).





« Le fond de toute l'étoffe est d'or violet pourpre : chaque cartouche du milieu est rempli « par une coquille en or brodé. Les galons sont en or travaillé, comme au métier le plus fin.

« Dans les cartouches du fond de la grandeur d'un pied sont deux espèces de griffons « se regardant : entreux une espèce de tigre en or, dont les griffes sont de soye verte.

« Le derrière est orné d'un arbre de Jessé.

« L'arbre naît du ventre d'Adam (sic) on voit du racines en dessous, qui naissent de la terre. »

1. *Cérémonial*, V, p. 14. — 2. Note 3e de la première colonne. — 3. Bibl. Nat., manuscrit 11,918, f°. 165.

4. C'est grâce à une restitution de cet ornement par M. Rohault de Fleury, que j'ai pu faire exécuter ces deux dessins : les croquis donnés dans le manuscrit 11,918 étaient informes.

La chasuble de saint Gohard, mort en 1038, conservée à Hildesheim ([1]), ressemble à celle-ci. Lorsqu'Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, déposa, vers 1012, dans une châsse précieuse les reliques de saint Loup, il les enveloppa sans doute dans ce superbe vêtement ([2]).

On a pu lire, à la page 25, combien les habitués de l'église étaient nombreux et en conclure la quantité d'ornements à renouveler ou à réparer ([3]). Tantôt le chanoine fabriqueur faisait tailler des vêtements sacrés dans les draps d'or offerts par de généreux bienfaiteurs ([4]) ou dans les anciennes tentures *(baudequini, paelles, culcitrae pictae)*, tantôt de plusieurs objets il en composait un seul ([5]).

Les ornements étaient-ils usés ? semblaient-ils démodés ? On les brûlait sans scrupule. Ainsi furent vendues à un juif, en 1719, bon nombre de chapes de velours rouge, aux armes des chevaliers du Croissant.

C'étaient, au dire de Bruneau de Tartifume, *les plus belles de France*. Exagération évidente... il faut quand même en déplorer la perte, puisque, faites avec les manteaux et les coussins des chevaliers, *elles portaient en broderie leurs armoiries et celles de plusieurs autres seigneurs* ([6]).

Misérablement brûlées aussi, en 1762, avec une chasuble, deux dalmatiques et deux orfrois de chape fort anciens, tissus d'or et de soie verte, les tuniques des grands bedeaux: l'une, en velours rouge, était celle du hérault d'armes de l'ordre du Croissant ([7]); l'autre, en satin, portait les armes du chapitre. Nous voyons vendre, la même année, une ancienne mitre pour la somme relativement considérable de 250 liv. et une vieille chape de velours violet, avec orfrois brodés pour 166 liv.

Comme compensation, la fabrique avait acheté à Lyon, l'année précédente, quatre chapes de velours violet, ciselé en soie blanche à 39 l. 10 s. l'aune, dont les orfrois et les chaperons, ciselés en argent, revenaient à 87 liv. l'aune.

La négligence des chanoines à donner leur chape, ou à sa place, une somme de 200 liv., motiva, en 1776, les justes réclamations de M. Cassin, fabriqueur. Sur ses instances et vus les statuts des années 1272, 1482, 1634, 1647, 1658, 1679 et 1693, le chapitre rappela cette obligation et fit écrire aux absents ou à leurs héritiers ([8]). La chapelle, due par l'évêque, était estimée alors 3000 livres pour le moins. Quelquefois, la chape de chanoine était donnée en nature : ainsi nous voyons M. Frain de la Vrillière remettre, le 23 sept. 1750, une belle chape blanche, brodée d'or ([9]) ; M. de Crussol, chanoine honoraire, puis

1. *La Messe*, par Rohault de Fleury, vol. VII, pl. DLXXXVI.
2. *Archiepiscoporum et episcoporum chronologica historia*, auctore Joanne Chenu, 1621, p. 124.
3. *Archives de Maine et Loire*. Série G. Ms. 264.
4. *Bibliothèque d'Angers*, Ms. 658, p. 51. Chapes et Chapelles : 23 aunes de satin violet cramoisi, 23 aunes de damas gris et deux pièces de taffetas, une blanche, l'autre violette, contenant 81 aunes, données par René, roi de Sicile, le 27 m. 1453. — 23 aunes de drap d'or et de velours noir, données par la reine de Sicile, le 23 août 1454. — 75 aunes de drap d'or bleu, qu'eut l'église de la succession de la reine d'Angleterre, Marguerite, fille du roi de Sicile, obtenues par le doyen de la Vignole.
5. Voir p. 51.
6. *Bibliothèque d'Angers*. Ms. 1001. — Ms. 870, p. 362.
7. Voir p. 60.
8. *Archives de Maine et Loire*. G. N° 269. — 7 fév. 1776.
9. *Bibliothèque d'Angers*, M. 656. T. I. A à E.

évêque de la Rochelle, en offrir une de moire dorée ([1]); en 1771, MM. Poulain de la Forestrie et Tremblier en fournir chacun une ([2]). Le plus souvent, cette redevance était payée en argent et grossissait d'autant les sommes réservées aux grands travaux de l'église. Chose curieuse : le même chanoine devait une chape à chaque permutation de bénéfice, à chaque nouvelle dignité qu'il occupait : en 1761, M. le doyen de Monteclerc, en place des *trois* chapes, auxquelles il était tenu, fit présent d'un ornement blanc (chasuble, deux dalmatiques et deux chapes) ; en 1776, M. Dalichoux, grand archidiacre, dut payer *quatre* chapes à la fabrique ([3]).

Revenons un peu sur nos pas et signalons les acquisitions et restaurations faites au déclin du XVIIIe siècle d'après les registres du Chapitre.

En 1763, une chasuble antique brodée, dont on se servait pour porter le Saint-Sacrement, le jour du sacre, est appliquée sur toile, *les intervalles de la broderie sont estopés en soie*, pour 96 livres.

En 1764, deux chapes blanches, à fleurs d'or et soie nuée, coûtent 50 liv. l'aune : les orfrois, d'un autre tissu à fleurs d'or, sont de 40 livres l'aune ; deux autres, en *gros de Tours* blanc à fleurs, reviennent à 13 liv. l'aune ; enfin, deux autres, en *gros de Tours* vert à fleurs, sont payées seulement 7 liv. l'aune, tandis que l'étoffe, des orfrois, nommée *exavienne* ou *dauphine*, est vendue 20 livres.

Un curieux travail de restauration est fait pour 292 livres par le brodeur *Charlet* aux deux dalmatiques et à la chape principale du bel ornement noir (voir à la page 33). Il réappliqua des fleurs de velours noir sur le drap d'or, lisera à neuf les dites pièces de velours avec chenille velouté et piqueture de fil d'or, puis rapporta le corps entier de la dite chape et renouvela sur trois chapes du même ornement une laize de velours noir de Gênes à 27 liv. l'aune. La belle chape, conservée à l'église de Béhuard près Angers, a subi exactement la même opération, il y a une quarantaine d'années.

Le chapitre commande, en 1767, deux dalmatiques de damas rouge, ornées de fleurons brodés en or et en argent, semblables à deux autres et à une chasuble, pour 487 livres.

La demoiselle *Lochard* reçoit, en 1768, neuf livres, dix sols pour réparations faites aux dalmatiques de l'ornement blanc de seconde classe, dont les orfrois sont chargés de fleurs, brodées en or et soie.

Charlet fournit pour 2461 livres un ornement de *tissu d'or* (chasuble et dalmatiques, avec de très beaux glands), dont l'aune coûtait 120 livres. Il répara l'*ancien drap* d'or blanc et le damas blanc à fleurs d'or pour 188 livres ; les endroits usés furent recouverts de fil d'or.

Une écharpe à deux faces, sur moire d'argent blanche et rouge, brodée d'or, fut payée 900 livres en 1769.

L'année suivante, on employa 90 journées de brodeuse à réparer un ancien devant d'autel en broderie d'or et d'argent représentant le *Crucifiement*, payées 85 livres. La fabrique acheta, 725 livres, quatre dalmatiques de satin blanc de la Chine, dont les orfrois furent pris dans une vieille chape d'or ([4]).

1. *Archives de Maine et Loire*, Série. G. N° 269.
2. *Ibidem* N° 270. — 30 Oct. 1771.
3. *Archives de Maine et Loire*, N° 269. — 16 Août 1776.
4. *Ibidem* Série G. N. 385. Comptes de 1754 à 1771.

Enfin, le chanoine Rousseau de Pontigny donna, le 10 janvier 1780, une chasuble de drap d'or et, en 1781, quinze à seize aunes de velours ciselé et deux orfrois pour faire des chapes [1].

Tels sont les menus détails, glanés dans les comptes de 1754 à 1781 : ils suppléent d'une façon bien insuffisante à la perte si regrettable du V[e] volume, intitulé *Fabrique*, dont j'ai parlé à la page 67 et à celle de l'inventaire de 1788.

Ici, trois remarques nous semblent indispensables ; elles serviront de transition.

A. — L'expression *Drap d'or*, pendant le cours du moyen âge, comme au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, n'a jamais désigné cette misérable étoffe de soie jaune, mêlée d'or frisé, si répandue de nos jours, mais des *tissus de soie, de velours et d'or*, d'une valeur souvent très considérable : nous avons vu que le *drap d'or*, acheté en 1768, revenait à 120 livres l'aune. Tous les anciens *draps d'or*, mêlés de diverses couleurs, étaient ornés de dessins variés, suivant le goût de l'époque et non pas *unis* comme celui d'aujourd'hui : il est facile de s'en faire une idée par les désignations données dans les chapitres précédents. En voici quelques-unes : p. 27... de *panno auri rubei coloris, cum avibus aureis et losengiis* (1353).— p. 32... *panni auri preciosissimi figurati (floribus cardonum)* (1467). — p. 33... *panni aurei de velosio nigro super velosium, cum foliis cardonum et arboribus* (1467) — p. 41... cappa pulcherrima *panni aurei diversorum colorum* (1383). — p. 45... de *panno aureo cramoseo, figurato ad folia aurea ad modum palmarum de veluto purpureo* (1418). — de *panno auri ad bandas* (1424). — *panni auri, rubei coloris foliis et rosis cooperti* (1425). — p. 47... *panni aurei de velosio figurato de rubeo et nigro, seminati follagiis aureis.* — p. 52... de *panno aureo albo seminato rosis, pomis et floribus argenteis, cum figuris de velousio rubeo cramosiano* (1544). — *drap d'or sur velours vert... drap d'or viollet, changeant* (1595). *L'ornement des Tissus*, de Dupont-Auberville et l'ouvrage de Fishbach, sur le même sujet en donnent de nombreuses reproductions. Les anciens tableaux, les miniatures et les tapisseries des XV[e] et XVI[e] siècles fournissent aussi d'excellents types de ces précieuses étoffes. On les reproduit aujourd'hui avec succès [2]; nous ne saurions assez recommander au clergé de les préférer aux vulgaires draps *d'or unis* et même à *la moire*, *au liston* ou *au cul de dé d'or*, d'un aspect si peu décoratif, malgré leur valeur intrinsèque.

B. — Rallions-nous pleinement aux justes appréciations de M. Baudrillart, écrivant dans son livre I du *Luxe au XVIII[e] siècle*. « *L'Antiquité et le Moyen-Age offraient ce trait commun que l'art y dominait beaucoup sur l'industrie, le beau, ou du moins le fastueux, sur l'utile. Tout change avec les temps modernes ; l'industrie prend le pas sur l'art... Le luxe religieux passe au second rang : ce n'est plus du sanctuaire que part l'inspiration des arts d'ornementation, non plus que de l'art même en général. La balance se déplace en faveur du luxe laïque et civil* [3]... » Rien de plus exact, notamment en ce qui concerne les vêtements sacrés.

C. — L'influence, exercée sur les ornements d'église par la fabrication des admirables brocarts d'or et d'argent de Paris et de Lyon surtout, dont le Mobilier de la Couronne

1. *Archives de Maine et Loire*, N. 269. 10 janvier 1781 au 21 janvier 1781.
2. Lyon et Créfeld se distinguent entre toutes les villes sous ce rapport.
3. Pages 2 et 3.

nous fait connaître les splendeurs [1], est incontestable. Ces riches étoffes perdent *tout caractère religieux*. Ce ne sont plus que palmes d'or et d'argent, cornes d'abondance remplies de fleurs au naturel, bouquets de roses, d'anémones et de fleurs exotiques, noués de rubans et de dentelles : il ne reste plus de place pour les emblèmes sacrés. Au XVIIIe siècle, ces riches tissus furent employés presque partout à l'exclusion des travaux à *l'aiguille*, pourtant bien autrement artistiques. La faveur dont ils jouissaient, s'est maintenue jusque vers 1840 ; nous allons en retrouver la preuve dans le chapitre suivant.

Papillon de la Ferté raconte dans son jonrnal qu'à l'occasion du baptême d'une cloche à Sainte-Geneviève de Paris, le roi et la reine donnèrent un grand ornement composé d'une chasuble, de huit tuniques et de treize chapes, etc. en velours rouge, avec orfrois d'étoffe d'or, du prix de 13,214 livres : aucune broderie sinon vingt-six écussons aux armes du Roi.

Il y avait à la sacristie de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, au moment de la Révolution, dix grands ornements de dix chapes chacun avec leur chasuble et leurs tuniques : ils étaient en tissu d'or, à fleurs d'or, en drap d'argent à fond rouge, en moire d'argent, en velours noir, etc., sans broderies, pour ainsi dire. Toute la dépense consistait en riche brocart ou étoffe de grand prix, galons, franges et passementeries d'argent et d'or : aussi quelle proie pour la Nation en 1791 et années suivantes [2] !

Chapitre IV. — Broderies, tissus précieux et dentelles conservés aujourd'hui dans la sacristie.

I. OBJETS ANCIENS.

UNE chape à deux faces, brodée en or, du siècle dernier, léguée par Mgr Montault.

Deux chasubles et deux chapes en velours de Gênes du XVIIe siècle.

Deux chasubles en brocart d'or et de soie, du XVIIIe siècle.

Deux chasubles, brodées d'or et de fleurs de soie *au naturel*, du temps de Louis XV.

Une chasuble violette brodée d'argent, donnée par Mgr Montault.

Quatre pales brodées d'or et de soie.

Deux aubes en ancien point, l'une laissée par Mgr Montault, l'autre par le chanoine Ravenau.

Bon nombre de vieilles guipures pour nappes d'autel, dont quelques-unes en mauvais état.

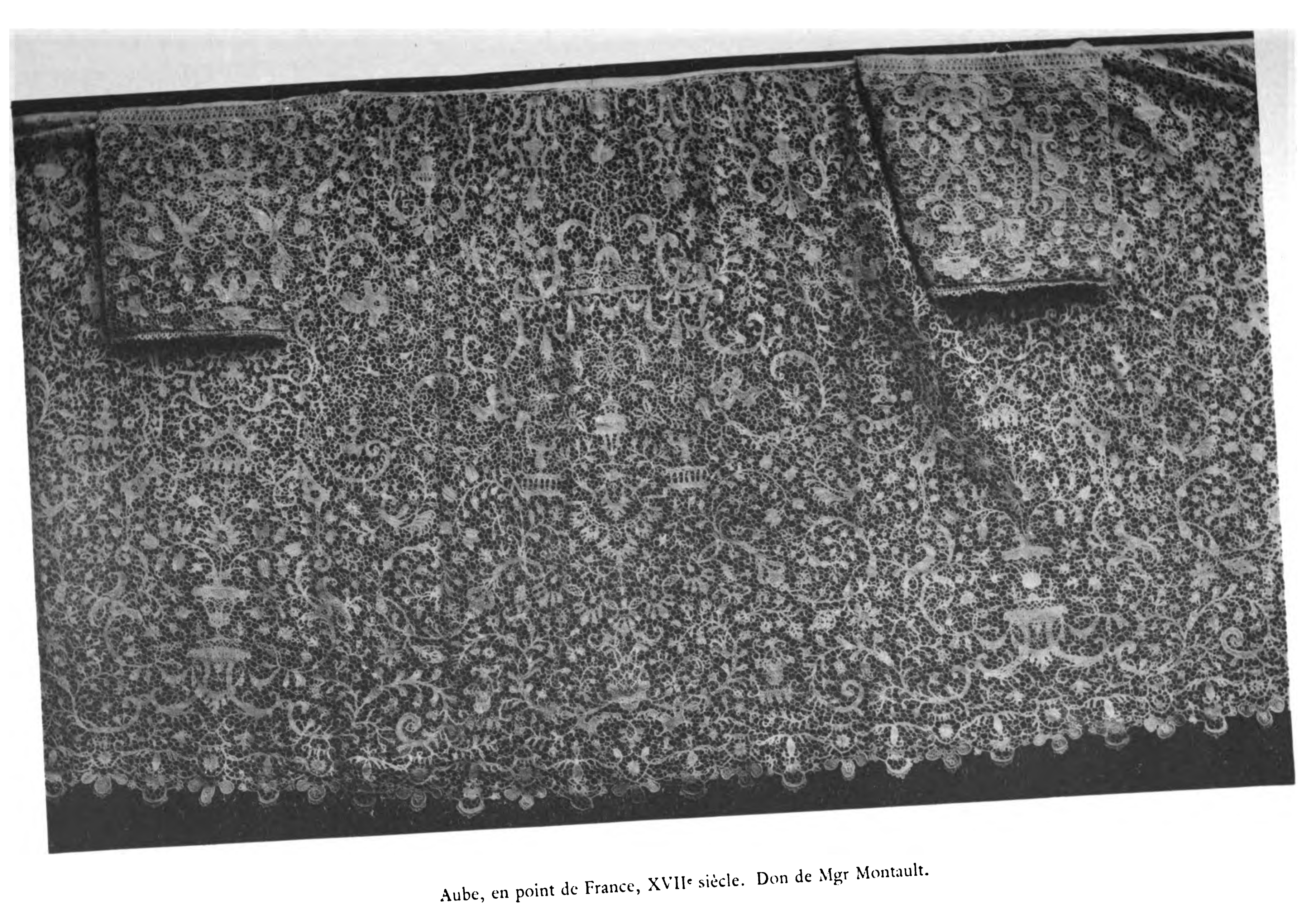
Une grande pièce de filet, divisée par carreaux moitié toile à point coupé, moitié filet brodé de chiffres IHS, ayant servi de voile de carême au XVIIIe siècle, utilisé pendant une trentaine d'années au reposoir du jeudi-saint. C'est la seule pièce qu'on puisse attribuer à l'ancien vestiaire de la cathédrale avec quelque probabilité.

1. Voir les deux volumes d'*Inventaires du Mobilier de la Couronne*, publiés par M. Guiffrey.
2. *La broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, par L. de Farcy, p. 104.

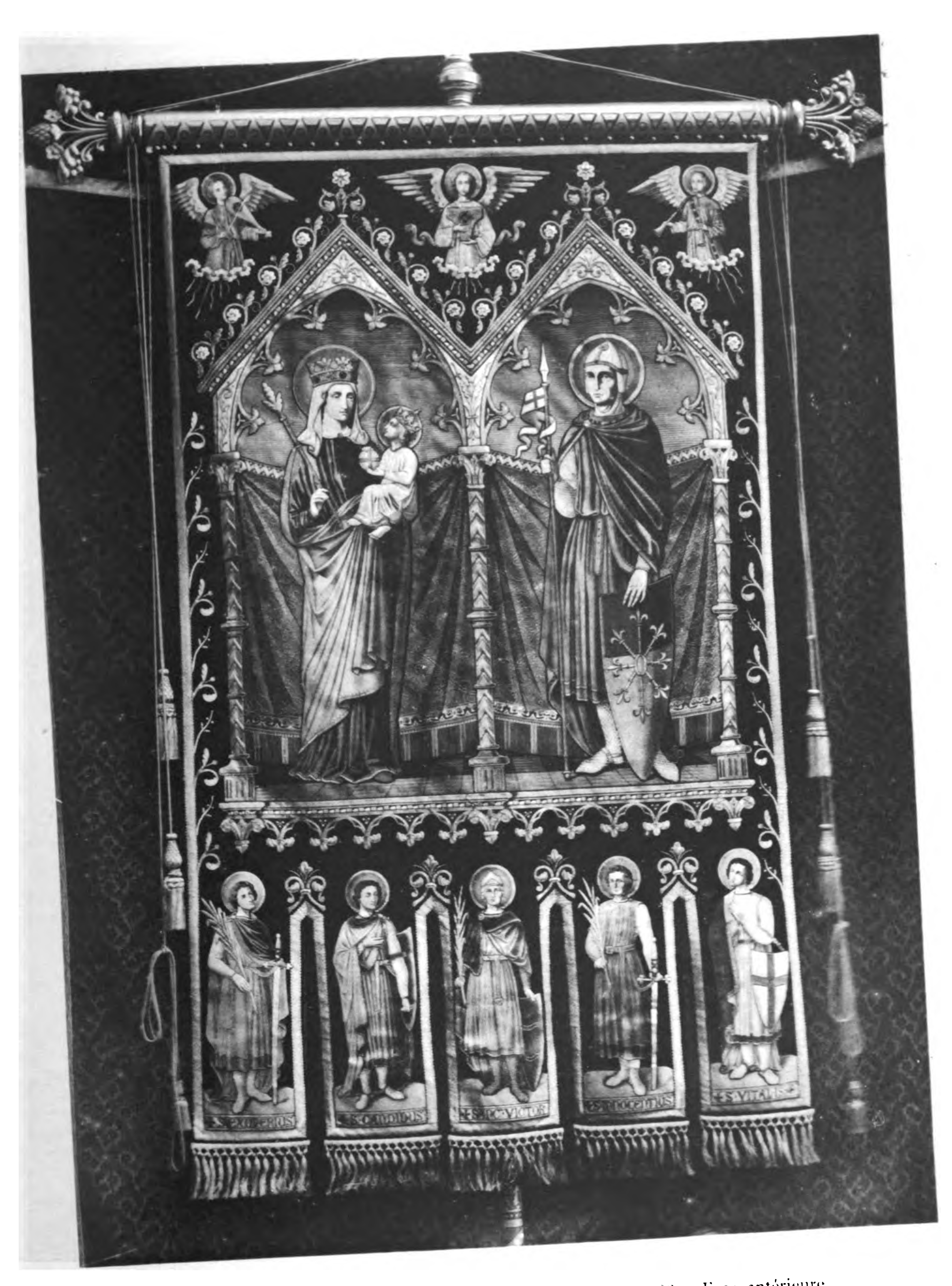
Chape du XVIIIe siècle, brodée en or à deux faces. Legs de Mgr Montault.



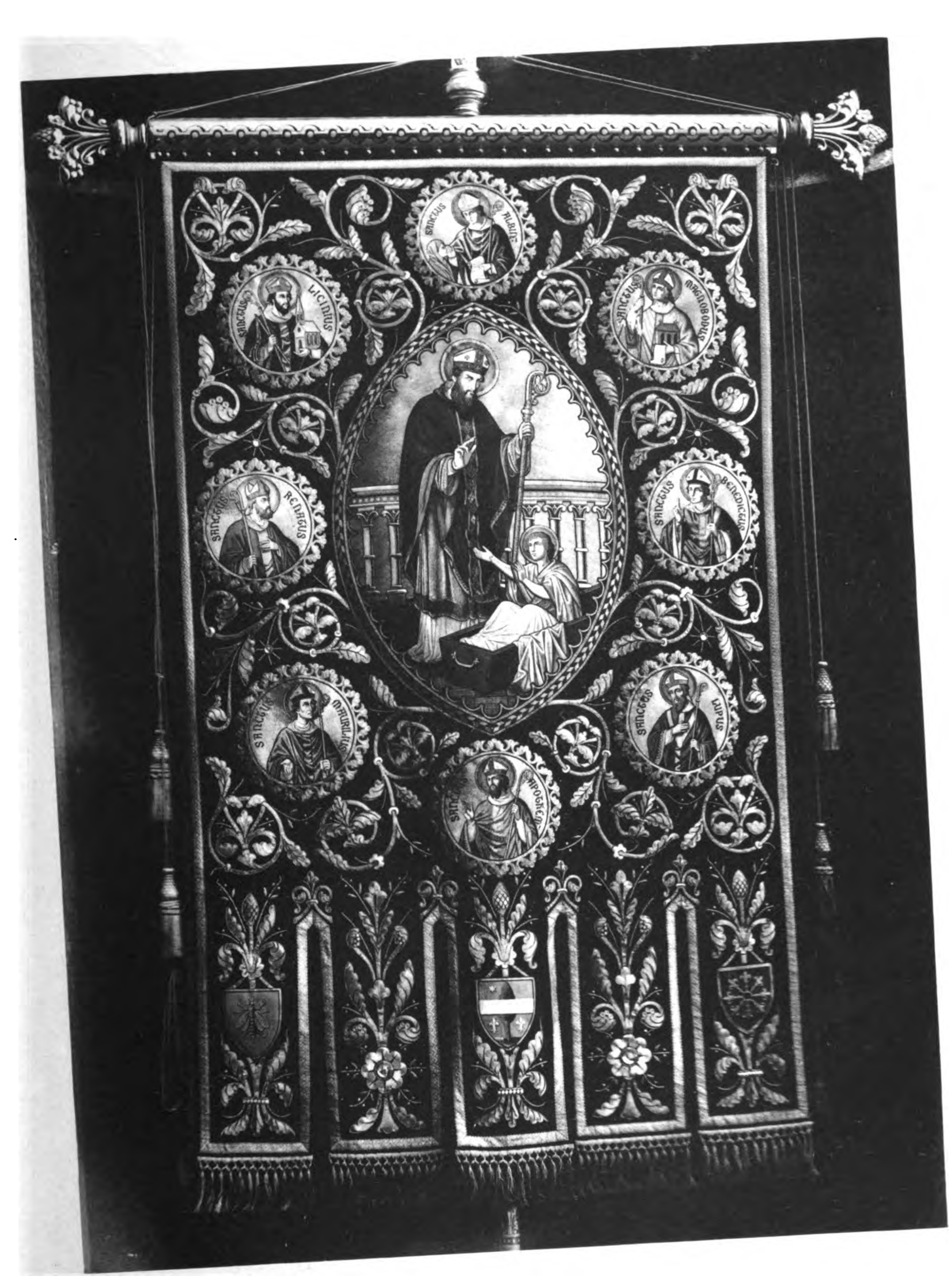
Chape en velours de Gênes, du XVIIe siècle.



Aube, en point de France, XVIIᵉ siècle. Don de Mgr Montault.



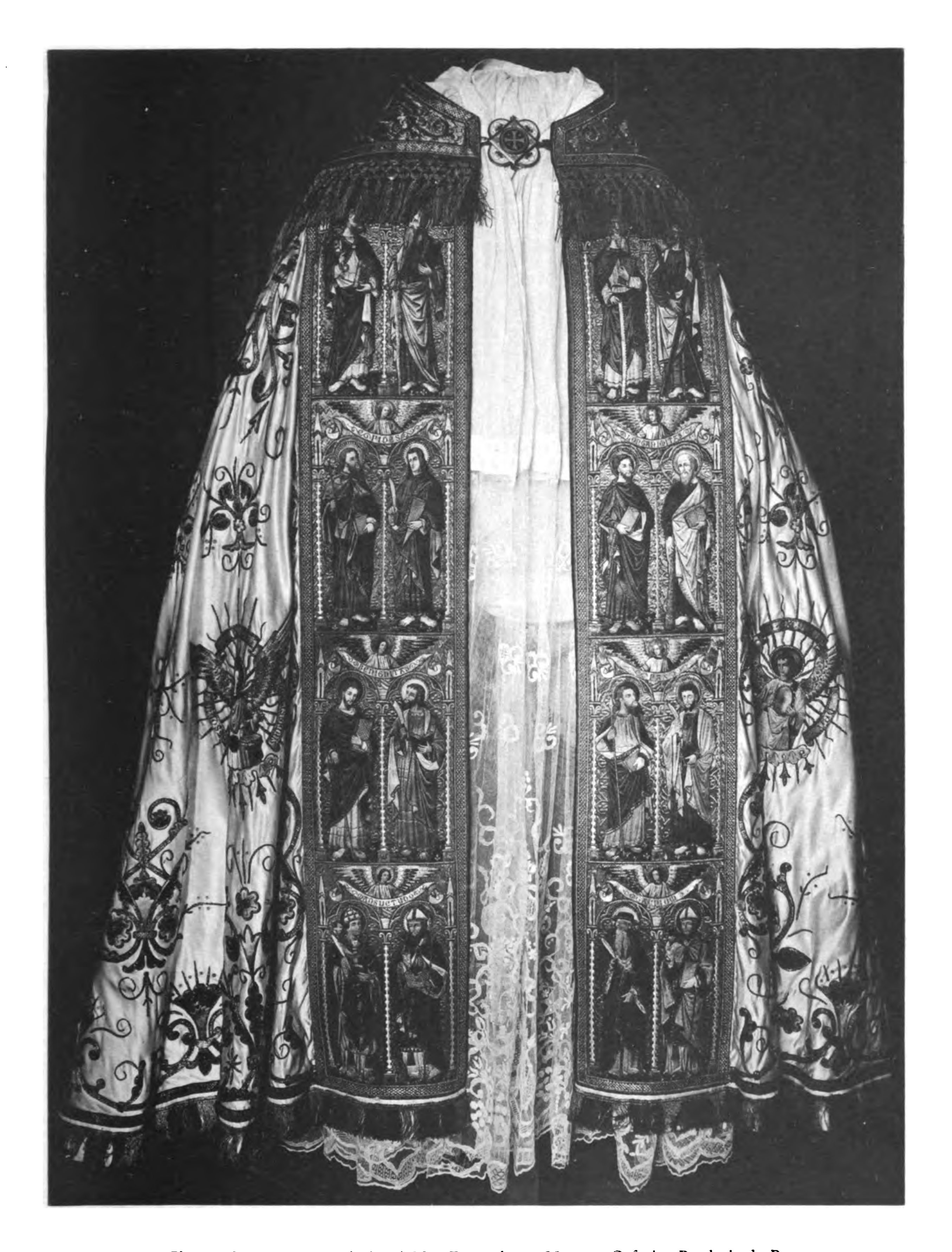
Bannière, brodée à Bruges, par Louis Grossé, en 1880. Face antérieure.
La Vierge et saint Maurice. — Les compagnons de saint Maurice.



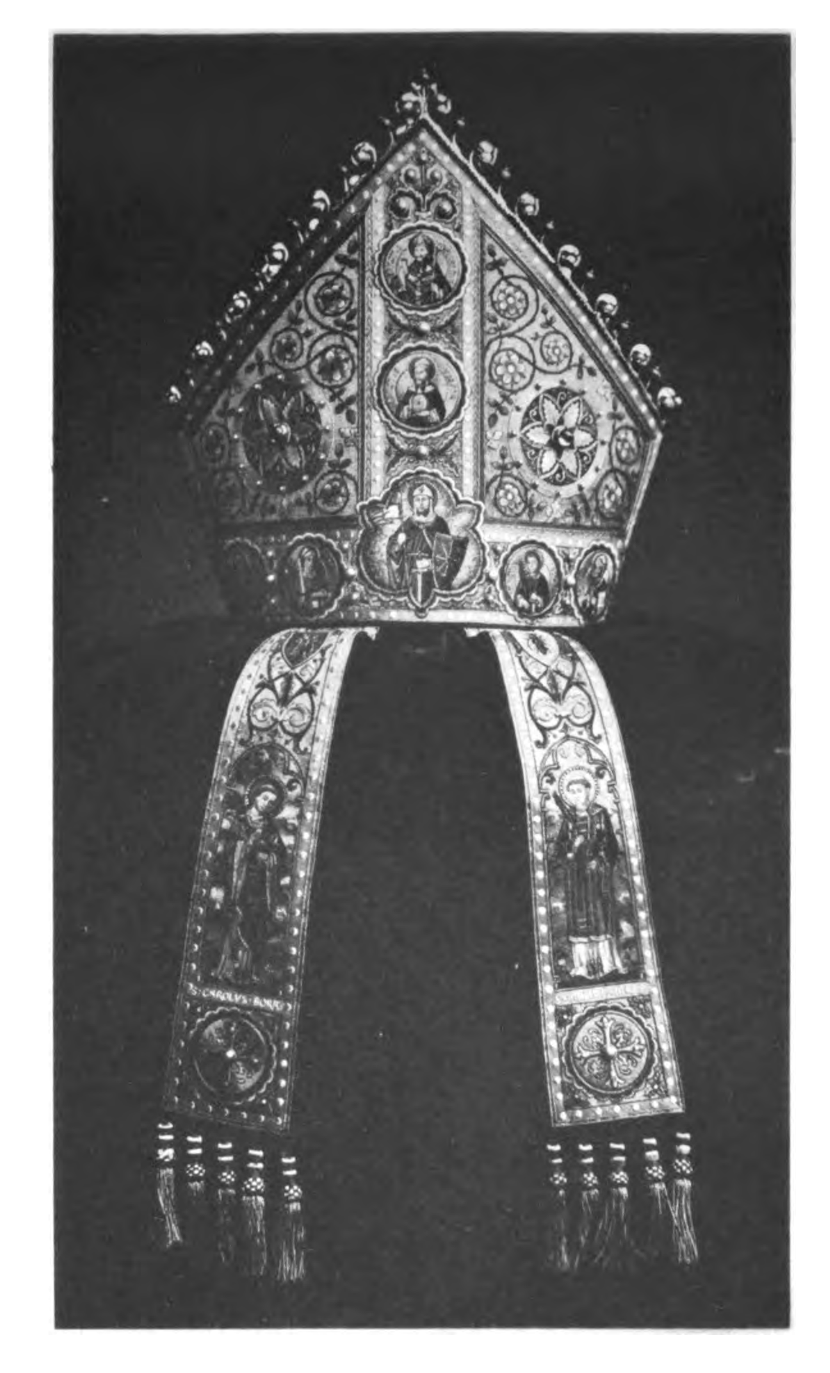
Bannière brodée à Bruges, par M. Louis Grossé, en 1880. Face postérieure.



Chape offerte par souscription à Mgr Freppel en 1884. — Chaperon et Manteau.



Chape offerte par souscription à Mgr Freppel en 1884. — Orfrois. Broderie de Bruges.



Etole et mitre de fine broderie, éxécutées à Bruges et offertes par souscription à Mgr Freppel en 1884.

II. OBJETS MODERNES, DONNÉS OU ACQUIS PAR LA FABRIQUE.

Bannières.

I. *Mlle Dubois* broda, en 1819, pour 2400 frs, la bannière en velours rouge sur laquelle se voient les images de la sainte Vierge et de saint Maurice, patrons de la paroisse, entourés de branches de laurier en guipure d'or. Triste spécimen de cette époque de décadence. Le visage et les mains des personnages sont *peints à l'huile* et appliqués sur le velours.

II. Le 2 octobre 1879, sur l'initiative de M. l'archiprêtre Bazin, les plans et devis d'une nouvelle bannière, d'un travail plus artistique, sont discutés et approuvés par le conseil : elle est inaugurée le jour de l'Ascension 1880 et revient à 4750 frs ; en voici la description :

La sainte Vierge, saint Maurice et cinq de ses compagnons, Exupère, Candide, Victor, Innocent et Vital décorent la face principale. Trois anges, placés au-dessus des « *tabernacles* », renfermant les images de la Vierge et de saint Maurice, patrons de la cathédrale, complètent la décoration. L'architecture brodée d'or, les personnages entièrement exécutés à l'aiguille, ressortent à merveille sur le fond de velours rouge.

L'autre face présente un aspect moins grave : au centre, saint Maurille ressuscite saint René. Tout autour entre de jolis rinceaux, huit médaillons renferment les images des saints évêques du diocèse.

Les cinq pans de la partie inférieure portent les armes de Léon XIII, de Mgr Freppel, du chapitre et de riches motifs en or et argent.

Toutes ces broderies d'ornement sont exécutées en *couchure droite* ou *ondulée*, relevée de points de soie. Quant aux personnages, ils sont travaillés au point de *bouture* (même les mains et les visages) sans le secours de la peinture.

Cette bannière, assurément une des plus belles qui se puisse voir, fait grand honneur aux célèbres ateliers de M. Grossé, de Bruges.

Dais.

Le dais fut exécuté le 30 pluviose an XII, sans aucun luxe. Quatre panaches y furent ajoutés en 1818.

Plus tard, les pentes, précédemment en velours uni, sont enrichies de broderies d'or. Une large bordure de lis et de branches de laurier les encadre : leur seul défaut est de trop ressembler aux broderies des habits de préfet ou de général.

L'Arche d'Alliance, l'Agneau sur le livre aux sept sceaux, le triangle avec le nom de Jéhova et la Table de Proposition occupent le centre de chaque face. De grandes fleurs de lis brillaient aux extrémités ; on les a remplacées, en 1844, par des cornes d'abondance, d'où sortent des fleurs.

Ce dais, dont le prix dépassa six mille francs, n'est plus liturgique ; il serait à désirer qu'il fût remplacé par un dais blanc en style du XIIe siècle.

Ornements.

1° Pour l'évêque.

En général, chaque évêque a ses ornements particuliers ; quelquefois cependant, il se sert

de ceux de la fabrique. Mgr Montault et Mgr Angebault se sont montrés très généreux pour l'église. Voici la liste des ornements qui leur ont appartenu :

Mgr Montault a légué une ancienne chape à deux faces, une chasuble violette, dont j'ai parlé précédemment, trois chasubles (verte, rouge, argent) brodées d'or et une quatrième en brocart d'or et d'argent.

Mgr Angebault a laissé une chape, une chasuble et un grémial en lampas d'argent, brodés d'or en relief par M. Lemoine de Nantes, exécutés pour la cérémonie du cinquantenaire de sa prêtrise (8 nov. 1865), une chape et une étole en velours noir, et deux tunicelles, brodées d'or.

Mgr Freppel reçut, en 1884, par souscription, une crosse de vermeil, une mitre et une chape superbe. La mort le surprit, sans qu'il les ait données à la fabrique. Celle-ci racheta la chape aux héritiers, qui eurent la générosité d'abandonner au trésor de l'église, l'étole, la mitre, la crosse et le bougeoir, ce dernier offert par l'externat Saint-Maurille.

Voici la description sommaire de ces ornements :

A. — Le manteau de *la chape* est en satin blanc, semé de bouquets de fleurs conventionnelles, d'anges portant des instruments de musique avec les inscriptions *Gloria in excelsis Deo, — Pax hominibus bonæ voluntatis. — Hosanna filio David. — Sit gloria Domini in sæcula. — Sanctus, Dominus Deus sabaoth. — Tu solus Dominus, tu solus Altissimus.* Une riche bordure, brodée d'or et de soie, au milieu de laquelle se voient les armes du prélat, complète la décoration. Les *orfrois*, entièrement *à l'aiguille sur fond couché d'or*, représentent deux par deux les douze apôtres et les quatre docteurs de l'Église latine sous des arcades, à l'extrados desquelles un ange aux ailes éployées porte, sur un phylactère, le nom d'une vertu. *Le chaperon* est divisé par deux colonnettes en trois parties: au centre, la Résurrection; à droite, Samson emportant sur ses épaules les portes de Gaza; à gauche, Jonas sortant de la baleine. Au-dessus deux anges tiennent des «*rolets*» sur lesquels on lit : *Ecce vicit leo de tribu Juda* et *Resurrexit sicut dixit, alleluia.*

B. — L'*Étole*, en satin blanc, relevé de riches broderies, porte deux scènes à la partie inférieure : l'*Annonciation* et le *Couronnement de la Vierge*.

C. — La *Mitre* est un petit chef-d'œuvre : les meilleurs ouvriers de M. Grossé, de Bruges, y ont employé 465 journées de 10 heures. Les photographies me dispensent d'entrer dans les détails ; je dirai seulement que la crête en vermeil, garnie de corail et de perles fines, est un délicat travail d'orfévrerie, exécuté par M. Bourdon de Bruyne, de Gand.

2. — Pour le chapitre.

L'église de Saint-Maurice étant à la fois cathédrale et paroissiale, les offices des vêpres et de la grand'messe sont exclusivement réservés au chapitre ; seul il a donc besoin d'ornements complets.

Comme il serait par trop fastidieux de les signaler tous, je me bornerai aux principaux, en suivant l'ordre chronologique. Le prix des étoffes est intéressant à comparer.

En 1818, deux chapes de *drap d'or et d'argent nué*, à *142 livres l'aune*, coûtent 2110 l. 12s. — Une chape de première classe, en étoffe brochée *d'or et d'argent nué, fond brillant, or triple, à 230 liv. l'aune, est payée* à M. Gibert 1852 livres.

Le 27 juin 1821, M. Lemoine de Nantes fournit un ornement complet en tissu argent, or et soie nuée (6 chapes, 4 dalmatiques et chasuble) pour 3875 liv.

A l'occasion du baptême des quatre cloches, le 16 sept. 1822, la fabrique reçut un ornement (chasuble, quatre dalmatiques et deux chapes) partie en damas blanc broché d'or à 80 fr. l'aune, partie en broché soie à 54 fr. l'aune, du prix de 3193 francs. Les huit parrains et marraines se partagèrent la dépense.

M. Gibert fournit, en 1834, une chasuble, six dalmatiques, huit chapes et un drap mortuaire en velours noir pour 4412 francs.

En 1836, quatre chapes, une chasuble et deux dalmatiques en velours rouge avec orfrois en brocart d'or et soie furent achetées pour 3466 francs.

La fabrique profite du sacre de Mgr Angebault, en 1842, pour demander un ornement pontifical au gouvernement. Le devis de 6000 fr. accordés par l'État comprenait une chasuble, six dalmatiques et dix chapes en drap d'or frisé avec orfrois en brocart d'or relevé en relief : il fut dépassé de 1644 francs, payés par l'église à cause de certaines modifications demandées au cours de l'exécution. Cet ornement fut exécuté par M^elles^ Quinet, de Paris, chez lesquelles avaient été pris tous ceux du sacre de Charles X. Le centre de la croix de la chasuble et du chaperon de la chape principale sont les seules parties, où l'on remarque un chiffre brodé et entouré de paillettes. Pas une *broderie* sur tous les ornements qui précèdent. On se contentait alors de tissus, plus ou moins riches. Il n'en sera plus de même, comme nous allons le voir.

L'architecte Duvêtre dirige, en 1846, l'exécution du trône épiscopal en bois sculpté et velours rouge, montant à 4590 francs, sur lesquels M. Lemoine reçoit pour les tentures, franges, etc. 2773 francs.

Le même brodeur fournit à l'occasion du baptême de deux cloches, en 1848, une chape et une chasuble de velours rouge, *brodée d'or et d'argent du goût le plus exquis*, dit le procès-verbal du registre de la fabrique. C'étaient les cadeaux des parrains et marraines.

Ces objets, d'une exécution parfaite, sont très beaux pour l'époque. Une chape semblable et quatre dalmatiques assorties, payées en partie par l'État et en partie par la fabrique (2250 francs), complétèrent ce riche ornement.

Le chanoine Raveneau fit don, en 1868, à l'église, d'une belle chasuble de drap d'argent brodée d'or.

En 1872, une chape et une chasuble en velours noirs, brodées d'argent, auxquelles furent ajoutées, l'année suivante, deux dalmatiques, furent données à la fabrique.

M. Grossé, brodeur à Bruges, fournit, en 1873, un ornement violet en damas et velours avec broderies d'or (une chasuble, deux dalmatiques, une étole pastorale, quatre chapes et un voile huméral), offert par un des marguilliers.

A l'occasion du baptême de la 4e cloche, en 1878, M. le Cte de Saint-Pern et Me de Farcy donnèrent une chape en brocart de soie et d'or, orné de médaillons à griffons, tissé tout exprès d'après un fragment d'ancienne étoffe du musée diocésain. Les orfrois fond blanc, sont couverts de broderies d'or et de soie : on voit au chaperon la figure de

Notre-Seigneur entre les symboles des Évangélistes. Il est intéressant de comparer cette belle pièce, qui a coûté 1400 francs seulement, à la chape de première classe de 1818, dont le prix est bien plus élevé. On voit le progrès accompli au double point de vue archéologique et artistique.

Elle a servi de type et de point de départ pour le *nouvel ornement pontifical*, dont la chasuble, ornée de plusieurs médaillons à personnages, et le voile huméral ont été donnés en 1884, par M. le Cte de Saint-Pern et un autre marguillier.

La fabrique y a joint, l'année suivante, *quatre dalmatiques* pour 4083 francs. *Sept chapes* assorties ont été payées, en 1898, par plusieurs chanoines et par de pieux paroissiens ; *deux* l'ont été en 1899, et prochainement, *trois autres* formeront avec tout ce qui précède un magnifique ensemble pour les jours de grande fête.

Signalons en terminant deux chasubles offertes en 1881, par M. le chanoine Chesnet, et deux autres très riches, par Mgr Chesneau, en 1891.

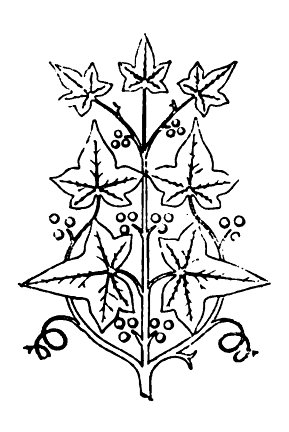
3° Pour la paroisse.

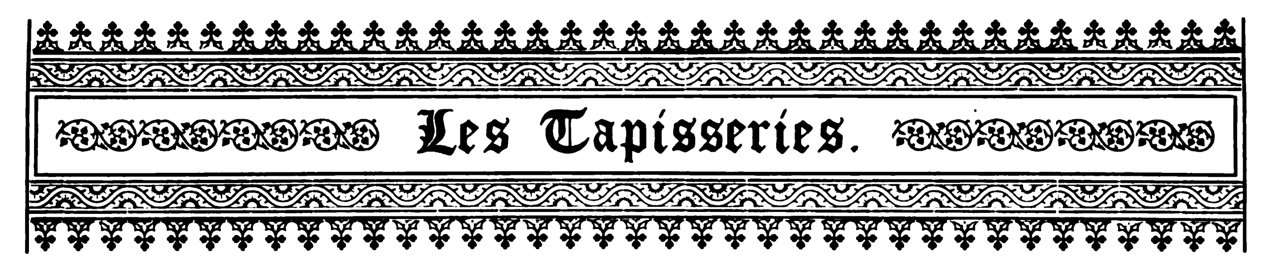
La messe de huit heures et demie de chaque dimanche est le seul office (en dehors des cérémonies funèbres, des mariages et des baptêmes) réservé à la paroisse. Il en résulte que le clergé paroissial se sert des ornements destinés aux messes particulières. Quatre chasubles, en forme moyen âge, furent données en 1877, spécialement pour cette messe de huit heures et demie.

En 1881, la fabrique fit venir de Lyon un ornement de velours noir brodé d'argent (chasuble, deux dalmatiques et chape) pour les offices funèbres.

Comme conclusion, disons que si les ornements modernes ne peuvent être comparés en aucune façon à ceux que possédait la cathédrale aux XVe et XVIe siècles, ils sont relativement suffisants et surtout parfaitement entretenus, grâce aux soins de M. le chanoine Machefer, custode.

D'après le dernier inventaire, les armoires de la sacristie renferment 120 chasubles, 96 dalmatiques, 90 chapes sans parler des étoles, voiles, grémials et écharpes.





Les Tapisseries.



ES premières tentures, dont nous avons connaissance, *decem et septem veteres pailles, de quibus, diu est ecclesia consuevit parari*, furent remplacées par *LXXXXVIII culcitræ pinctæ* (1), dont les 92 meilleures faisaient en 1297 le tour de l'église. J'en ai longuement parlé au chapitre des *Broderies et Tissus ;* inutile d'y revenir.

M. Ramé affirme avec raison (2), « que les peintures murales de « certaines de nos anciennes églises avaient pour but de simuler une « des tentures que l'on suspendait le long des murs les jours de fête. A l'appui de son asser- « tion, il cite une peinture sous le porche de la cathédrale de Dol, élevé au XIVe siècle, « par l'évêque Henri Cœur, contemporain de Charles de Blois : sur un fond jaune, des « encadrements de couleurs variées, reliés entr'eux par des cœurs d'or, renfermant les « uns des lions ou des aigles, comme sur le pourpoint du prince, les autres des dragons « et des oiseaux ; les vides sont remplis par de grandes fleurs de lis d'argent. Entre « l'étoffe du pourpoint de Charles de Blois et la peinture, l'analogie est frappante.

« Pareille découverte a été faite à la Sainte-Chapelle des deux côtés de la porte d'entrée. « Là encore ce sont des encadrements géométriques qui renferment alternativement des « lions et des aigles, et, de distance en distance, la disposition symétrique des médaillons « est interrompue par des traits bruns en diagonale destinés à indiquer les plis d'une « draperie. »

Combien devait être bizarre cet ensemble de couleurs et de dessins différents ! A part quelques *culcitræ* en broderie (3), les autres tissus, semés de dragons, de paons, de poissons, de lions ou de pommes de pin, n'avaient rien de religieux. Rapportées successivement d'Orient, ces précieuses étoffes convenaient à merveille aux salles de *parement* des grands seigneurs, à l'ornementation des échafauds dressés pour les *mystères*, les *tournois* ou l'*entrée solennelle* des rois, mais pour les églises..... C'était évidemment une décoration provisoire et peu en rapport avec sa destination. Aussi avec quel empressement ne vit-on pas au XVe siècle, les églises commander de tous côtés de belles *tapisseries historiées*, inconnues précédemment.

Est-ce à dire qu'aucune tapisserie ne soit antérieure au XVe siècle ? Non, mais ce n'est qu'à partir des premières années du XVe siècle, que l'usage en devint général. En France, la fabrication des tapisseries est antérieure à 1302, puisque, cette année-là, Pierre le Jumeau incorpora dans la maîtrise des tapissiers sarrasinois de Paris « *une autre manière de tapissiers, que l'on appelle ouvriers de la haute lisse au nombre de dix* (4) ».

Ce nouveau genre de travail me paraît avoir été importé d'Orient, pendant les Croisades,

1. *Broderies et tissus conservés autrefois à la Cathédrale d'Angers*, p. 5 et suivantes.
2. *Bulletin de l'Association bretonne*, année 1852, vol. III, p. 251 à 259.
3. (Anno) 1326 et die (Jeudi après la St-Laurent) prædictis, computavimus pannos sericos existentes in custodiâ sacristæ et invenimus ultrà numerum contentum in inventario sacristæ triginta pannos sericos, de quibus *quatuor sunt cum broderia*, et triginta tres, qui sunt in inventario sacristæ. Summa per totum LXIII panni. B. mun. ms. 653, p. 319.
4. *La Tapisserie*, par M. Muntz, p. 107.

et acclimaté en Allemagne avant de l'être en France. M. Muntz donne à ce sujet de très curieux détails ([1]); il reproduit une tapisserie de St-Géréon de Cologne, qui date du XIe siècle, celles d'Halberstadt du XIIe, mesurant 43 pieds de long sur 3½ de haut et enfin celle de Quedlimbourg, du XIIIe.

« Ces derniers temps, dit M. Marbouty, dans son rapport sur l'exposition rétrospective « de Limoges, des tapisseries d'une extrême finesse, d'une coloration extraordinairement « fraîche ont été trouvées à la nécropole d'Akhmin, Haute-Égypte, dans des sépultures « Coptes. D'après les hommes compétents, elles peuvent remonter au IVe ou au Ve siècle, « peut-être même au IIIe ([2]). »

L'exposition rétrospective de Bruxelles possédait de fort beaux spécimens de ces tapisseries.

Je serais mal venu à revendiquer pour Angers la priorité dans cette voie, puisque dès 1402, la cathédrale de Tournai possédait une vie de saint Piat en tapisserie ([3]), mais, de 1428 à 1540, notre cathédrale s'est enrichie d'une série unique de tentures, et nulle autre église ne possède aujourd'hui une collection comparable à la sienne, dont les plus précieux spécimens remontent à 1378.

Pour éviter toute confusion, j'emprunterai à M. Darcel, ancien directeur des Gobelins, aujourd'hui conservateur du musée de Cluny, la définition du mot *tapisserie* ([4]), souvent employé à tort pour des travaux d'une autre nature.

Quelle est donc la différence entre un tissu et une tapisserie ?

« Dans *les tissus*, que nous désignons sous le terme générique de brochés, la navette « dépose le fil de trame *sur toute la largeur* de la nappe de fils, qui constitue la chaîne. « La *duite*, pour nous servir du terme consacré, c'est-à-dire, le fil déposé par la navette, « dans sa double course d'aller et de retour, va *de bord en bord* de l'étoffe. C'est par certaines combinaisons, qui permettent aux fils de chaîne de laisser apparaître ou de cacher « par endroits les fils de trame, *que le dessin* se forme...

« Dans ce qu'on appelle *tapisserie*, la fabrication est différente. Une nappe de fils est « étendue devant l'ouvrier. C'est sur cette chaîne, qu'il *tisse partiellement le motif, qui* « *la recouvre entièrement, ne faisant parcourir à sa navette, qu'un, deux, trois ou plusieurs* « *fils*, suivant les exigences du dessin et de la couleur. La tapisserie est donc une *mosaïque* « *en laine*. Chaque duite, sur chaque fil, représente le petit prisme de marbre ou de verre « des mosaïques ordinaires, et la chaîne sert de liaison. » J'ajouterai dans le sens *perpendiculaire* à la duite, car tout changement de couleur empêche la liaison entre les deux fils de chaîne qui se suivent : il devient nécessaire de coudre l'une à l'autre les duites juxtaposées. « Si la chaîne a été placée *horizontalement* devant l'ouvrier, la tapisserie est dite de *basse* « *lisse*. Elle est de *haute lisse*, si la chaîne est *verticale ;* mais le tissu et le point sont « les mêmes. Rien dans le résultat ne différencie la tapisserie faite aux Gobelins sur les « métiers verticaux ou de haute lisse, de celle fabriquée à Beauvais sur les métiers horizontaux ou de basse lisse. »

1. *La Tapisserie*, p. 93, 95 et 102.
2. *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. X, p. 268 et suivantes.
3. Elle sortait des ateliers de Pierre Feré, d'Arras, et représentait en 18 scènes la vie et les miracles de saint Piat et de saint Éleuthère. Les quatorze tableaux qui restent ont été lithographiés, avec texte de M. Eug. Soil et se vendent à Lille, chez Quarré.
Histoire de la Tapisserie, par Guiffrey, p. 61.
4. *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 74.

D'après M. Muntz ([1]) « elle se distingue de la broderie en ce que les figures y font partie « intégrante du tissu, tandis que dans celle-ci, elles sont simplement superposées à un tissu « déjà existant. Elle se distingue d'autre part des étoffes tissées ou brochées en ce qu'elle « constitue toujours un ouvrage fait à la main, et non par un mécanisme répétant à l'infini « le même motif : chacune de ses productions est une œuvre originale. »

Voici, par ordre chronologique d'entrée dans le trésor de l'église, la description des tapisseries de St-Maurice d'Angers.

Chapitre I. — 1428 à 1792. — Description des tapisseries.

I. L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT.

CHARLES VII donna le 7 octobre 1428, pour le chœur de la cathédrale, une tapisserie tissée d'or, d'argent et de soie en quatre pièces. Un acte du chapitre du 19 octobre 1428 la désigne ainsi : *pulchri panni operati ab initio mundi usque ad diem judicii* ([2]). Elle représentait un grand nombre de tableaux, tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament ; voici ce qu'en dit un registre capitulaire contemporain ([3]) :

« *Item idem Dominus rex, principum christianissimorum regum Franciæ, avorum suorum « ecclesiæ suæ præmissæ fundatorum verus heres ac imitator, ad Dei laudem et honorem, « decus et ornamentum dictæ ecclesiæ die VII mensis octobris anno Domini millesimo qua- « dringentesimo vicesimo ottavo et ejusdem regni domini septimo in exitu consilii trium « statuum Cainoni, per eum celebrati, dedit tapiceriam notabilem, Casum perversorum ange- « lorum propter superbiam, Mundi creationem, Lapsum primi parentis, Homicidium Abel « commissum per Cayn, Diluvium ob peccatum, Immolationem Ysaac, Dationem legis Mo- « saïcæ, Receptionem tabularum, Agni immolationem, Circumcisionem Judæorum, Pro- « phetarum vaticinia de Incarnatione, Passione et Resurrectione Christi, Annunciationem « dominicam, Desponsationem Mariæ, Suspicationem Joseph, Nativitatem, Apparitionem « Christi, Ingressum ejusdem super asinum in Jerusalem, Cenam, Historias Passionis, « Descensus ad inferos, Resurrectionis, Communionis ecclesiæ militantis, cum pluribus aliis « Veteris et Novi testamenti hystoriis, continentem.* »

La dernière partie de cette phrase *cum pluribus aliis* nous donne à entendre qu'outre les sujets énumérés par le secrétaire du chapitre, il y en avait encore bon nombre d'autres.

« *Voluitque idem Dominus rex eamdem tapiceriam adaptari bene et decenter pro « paramento ejusdem ecclesiæ in festis solemnibus circa sanctuaria ac inhibuit ipsius tapiceriæ « alienationem, concessionem, sive prestationem cuicumque personnæ aut nationi, corpori « fieri de eadem aut aliqua ipsius parte in ævum.* »

La tapisserie, destinée à parer l'église *circa sanctuaria* fut, suivant le désir du Roi, longtemps suspendue dans le chœur. Toutefois, après la démolition du jubé en 1699, *Mgr Michel le Pelletier changea de place les tapisseries de l'Ancien et du Nouveau Testa-*

1. *La Tapisserie.* Introduction, p. 7.
2. Bib. de Tours, ms. 1168.
3. Bib. mun., ms. 655, p. 205.

ment, qui, depuis leur donation par Charles VII jusqu'à présent, dit le Horeau ([1]), *avaient toujours été mises dans le fond ou le bas de l'église et, de sa seule autorité, les fit tendre dans les chapelles des Évêques et des Chevaliers : il les remplaça par deux pièces de l'Apocalypse, qu'on avait l'habitude de tendre dans les transepts. De cette façon l'église paraissait mieux ornée.*

Charles VII avait prescrit qu'on chanterait chaque jour à son intention certaines prières, comme on peut le voir ci-après :

« *Ordinavit super hoc fieri statutum quemadmodum preinsertæ ecclesiæ capitulum fecit* « *et statuit, voluitque per singulos canonicos in sua receptione jurari, de loco doni tempo-* « *ralis eidem domino Regi munus speciale reddendo, concessit, voluit et ordinavit idem capi-* « *tulum dicto domino christianissimo Regi quod ipso in humanis agente qualibet die in* « *exitu Primæ post pretiosa et orationes solitas dicatur versiculus, Domine salvum fac Re-* « *gem cum oratione : Quæsumus, omnipotens Deus, ut Carolus rex noster... et post ejus decessum,* « *inter orationes defunctorum quæ illa hora dicuntur, dicatur versiculus animæ eorum in* « *bonis demorentur cum responsorio et terminatione eorum... et oratione : Absolve quæ-* « *sumus, Domine, animam famuli tui Caroli Septimi Regis ac famulorum famularumque* « *tuarum... pro remedio suæ ac suorum parentum animæ.*

L'inventaire de Charles VI, dressé en 1422, mentionne ([2]) : « *Deux grands tappiz des* « *Vielz Testament et du Nouvel, appelés les Passions de fille d'or et de fille d'Arraz,* « *prisés 208 parisis.* » J'avais cru pouvoir y reconnaître deux des quatre pièces précédentes, mais le récent travail de M. Guiffrey, sur la dispersion des tapisseries de Charles VII ([3]), ne me permet pas de m'arrêter à cette supposition. En effet, le 30 juin 1434, le doyen de la chapelle du duc de Bedfort, Alain Kyrketon, un Anglais, se fait livrer les tapisseries à sujets religieux du malheureux Charles VII, entr'autres les *Vielz et nouveau testament.*

La reine se trouvant à Angers, le chapitre résolut de lui faire porter la tapisserie, s'il lui plaisait de la voir, 15 janvier 1428 ([4]).

Cette tenture, la première que possédât la cathédrale, fut réparée en 1444 : on décida de ne plus la tendre qu'à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption, à la St-Maurille et à la St-Maurice ([5]).

En 1533, on lui assignait une valeur de *cinquante mil livres tournois* ([6]) :

Item aussy en la dite église est une grande et riche tapisserie, faicte à fil d'or, d'argent soie et layne, en laquelle sont les ymaigeries du Viel et Nouveau Testament, qui se tend aux festes solemnelles au hault du cueur de la dite église, qui couvre et circuilt le hault de la dite église, estimée valloir cinquante mil livres tournois, qui est endommaigée depuis le temps que le d. de Rohan est evesque de la somme de mil escus.

II. VIE DE SAINT MAURICE ET DE SES COMPAGNONS.

Hugues Fresnau, bienfaiteur insigne et chanoine de la cathédrale, donna 200 écus, pour payer une tapisserie en six pièces de la vie de saint Maurice, commandée à Paris,

1. Bib. de l'Évêché, Cérémonial manuscrit. L. I, p. 53.
2. *Histoire générale de la Tapisserie*, par M. Guiffrey, Muntz et Pinchart, I, p. 28.
3. *Bulletin de l'école de Chartres*, 1887, p. 60.
4. Bib. mun., ms. 656, t. II. (Roi).
5. Bib. mun., ms. 658, p. 50.
6. Archives départementales. G. 264, Art. 325.

chez *Jean Despaing*, le 30 octobre 1459 ([1]). L'artiste, après l'achèvement de son travail, représenta qu'il avait perdu plus de 55 écus; le chapitre lui en accorda 40 ([2]). Cette tapisserie, portant quatre écussons aux armes d'Hugues Fresneau, était destinée au dossier des stalles les jours de fête, tandis que le reste de l'année on y tendait les patrons peints sur toile. Ceux-ci, défraîchis sans doute, furent livrés le 26 mai 1543 à *Pierre Lagout*, peintre, pour *abiller les rideaux des grandes orgues* ([3]).

L'inventaire de 1467 dit à son sujet : *Item alia tapiceria in sex peciis continens vitam sancti Mauricii ad parandum totum chorum, data per magistrum Hugonem Fresneau. Item patroni de vita sanctorum Mauricii et Maurilii, qui ponuntur quotidie in choro et sunt de tela picta* ([4]).

Elle était en laine, rehaussée de soie : « *Item une aultre tapisserie de laine et de fil de soye, historiée de la vie de Saint Maurice et de ses compagnons, dont la dite église est fondée, qui se tend à l'entour et au dedans du cueur, la quelle durant le temps que le dit de Rohan a esté évesque, s'est endommagée de deux cents escus* ([5]).

Cette tapisserie a disparu.

L'église de Saint-Maurice, de Vienne en Dauphiné, possède encore cinq belles tapisseries qui, à part le style, sans doute moins ancien, devaient présenter avec les nôtres quelque ressemblance ([6]).

---

1. Bib. mun., ms. 658 p. 49.

2. Pro tapisseria, in qua est vita beati Mauricii, de qua quidem fuit forum factum cum quidam homine Parisiis commorante, nominato Johanne Despaing, ad summam CC scutorum novorum, quam summam D. Hugo Fresneau solvit et dedit ecclesiæ.... et quia dictus Despaing asseruit, quod amiserat plus quam LV scuta, data sibi fuit summa XXXX scutorum.

Item Johanni Bourgeois, pro faciendo IV scussones, ubi sunt arma D. Hugonis Fresneau, in prædicta tapisseria, sexaginta solidos.

Manuscrit de la Fabrique, t. I, p. 71.

3. 26 mai 1543, à Pierre Lagout, pour avoir abillé les rideaux des grandes orgues avecques les patrons de la tapisserie du chœur et avoir fourni de latte, pour empêcher les rats VIII.

Manuscrit de la Fabrique, t. IV, p. 398.

4. Manuscrit de la Fabrique, t. I.

5. Archives départementales, C. 264, Art. 326.

6. En voici la description tirée d'un ouvrage récent intitulé : *Saint Maurice et la légion Thébéenne*, par l'abbé Bernard de Montmélian, t. II, p. 239.

Ier tapis. Armoiries du chapitre cathédral ; le lion, à droite ; à gauche, la croix treflée de saint Maurice. Inscription au sommet : *Baptême de saint Maurice et de sa légion.* Maurice est aux genoux de Zabda, prêt à recevoir le baptême. Zabda porte crosse et mitre ; un autel est dressé derrière lui ; sur l'autel, la croix, deux chandeliers, le calice et l'Évangile. Un clerc en surplis tient l'aiguière. Derrière son chef, la légion est représentée par une foule d'officiers et de soldats qui ont déposé leurs casques. Par l'embrasure d'une fenêtre, on voit une ville avec l'inscription : *Jérusalem.* Les principaux personnages sont de grandeur naturelle.

IIe tapis. Mêmes armoiries... Inscription : *Il se présente à l'Empereur.* Ce tapis a deux compartiments inégaux. Dans le premier, le plus petit, on voit dans le lointain Maurice à la tête de sa légion entrant dans une ville fortifiée ; au-dessous, cette inscription : *Rome.* Maurice est sur le pont-levis. Dans le bas, jardins.

Deuxième compartiment. — Personnages de grandeur naturelle. *Dioclétien*, comme dit l'inscription, sur son trône, habillé à l'impériale, couronne fermée, sceptre, collier, fourrure, reçoit Maurice, qui est à genoux devant lui : au bas se trouve un garde.

IIIe tapis. Armoiries comme ci-dessus. Inscription : *Il se retire de l'armée pour nidolatrer.* Ce tapis est malheureusement endommagé ; il manque la première partie (comme au tapis précédent), partie qui devait probablement représenter l'arrivée de Maurice au camp. A droite, Maurice se retire avec sa légion. A gauche, *Maximien* à cheval, suivi d'officiers également à cheval.

IVe tapis. Armoiries, id. Inscription. *La Légion est décimée.* On amène un à un les légionnaires devant Maximien à cheval : déjà l'un d'eux vient d'avoir la tête tranchée ; un autre est à genoux... le bourreau tient l'épée levée.

V^e^ tapis. Armoiries pareilles. Inscription *Mort de saint Maurice et de sa Légion, an 279.* Maurice est représenté la tête tranchée auprès de Maximien à cheval ; un licteur frappe Candide à genoux. Exupère, Innocent et Vital vont recevoir le coup fatal... Dans le lointain, on voit Victor à genoux devant le bourreau, qui va le frapper. A droite, massacre de la légion... Au-dessus des soldats-martyrs flottent les drapeaux ornés de la croix.

III. VIE DE SAINT MAURILLE.

Le 4 février 1460, le chapitre, désireux de compléter l'ornementation du chœur, marchanda pour 120 écus une tapisserie en trois pièces, représentant l'histoire de saint Maurille, destinée au jubé, du côté des stalles (1).

Elle fut apportée de Paris le 20 janvier 1461, par *Guillaume Dupuys*, qui reçut deux écus et demi d'or pour sa peine. Les patrons, peints sur toile, étaient tendus toute l'année sauf les jours de fêtes (2) : on les remplaçait alors par les tapisseries elles-mêmes, qui sont ainsi désignées dans l'inventaire de 1467 : *Item tapiceria de vita sancti Maurilii continens tres pecias* (3).

Après le changement du chœur en 1699, le jubé fut reconstruit au fond de l'abside : « On peut y voir, dit Lehoreau (4), la tapisserie ou histoire de saint Maurille, où il est « reçu par son clergé portant une aumusse noire sur les épaules, comme sont à présent les « chanoines réguliers de Saint-Victor. »

Elle disparut à la Révolution ; toutefois, en 1874, j'en trouvai un morceau, cloué dans un grenier, près l'église de la Trinité. Il était dans un état pitoyable, déchiré, demi pourri et troué par les rats. Malgré cela, il a pu être restauré avec succès : j'en donne la description plus loin.

IV. LA RÉSURRECTION.

L'inventaire de 1467 mentionne une pièce, sur l'origine de laquelle je n'ai pu trouver aucun renseignement : *Item pecia tapiceriæ continens Resurrectionem Domini, quæ tempore pascali ponitur sub ymagine Crucifixi de parte navis ecclesiæ* (5).

Dès 1467, la cathédrale possédait donc quatre séries différentes de tapisseries : *l'Ancien et le Nouveau Testament*, donnés par Charles VII en 1428.

La vie de S. Maurice et de ses compagnons, payée par Hugues Fresneau en 1460.

La vie de S. Maurille, faite aux frais du chapitre en 1460 et 1461.

La Résurrection — donateur inconnu.

Tout cela était soigneusement renfermé à la sacristie, dans un grand coffre, sur le dessus duquel on déposait les ornements pour l'officiant, le diacre et le sous-diacre (6).

Dans chacun de ces tapis, les principaux personnages ont leur nom au-dessus.

Mgr Chatronne, évêque de Valence sous Louis Philippe et ancien curé de Saint-Maurice de Vienne, trouva ces tapis dans un château, pendant une tournée pastorale. On les lui céda pour 200f il s'empressa d'en faire don à son ancienne église.

1. Bib. mun., ms. 658, p., 49.
2. Manuscrit de la Fabrique, t. 1, p. 88 v° et p. 92 v°.
3. Ibidem.
4. Bib. de l'Évêché. *Cérémonial*, manuscrit de Lehoreau, I, p. 502.
5. Le chanoine Fournier donna en 1494 au chapitre de Saint-Laud d'Angers une tapisserie du même genre.

Dominus Fournier obtulit, presentavit et realiter donavit huic ecclesiæ unam petiam tapisseriæ duarum alnarum longitudinis, in quâ figuratur resurrectio Xpi, pro serviendo subtus Crucifixo in festo paschæ inclusive usque ad festum Penthecostes.

Arch. Départ. G. 913 p. 279, v° du 16 mars 1494.

6. L'inventaire de 1467 en parle sous la rubrique des meubles de la sacristie :

Armariæ, archæ existentes in revestario et aliæ res.

Item una magna archa, bene parata, ubi est *tapiceria ecclesiæ* et servit dicta archa ad revestiendum.

On retrouve ce meuble jusqu'en 1539. On lit dans l'inventaire dressé cette année-là qu'il fut vendu.

De grandes armoires furent établies sous le cloître du côté gauche, comme nous l'apprend Lehoreau, dans son *Cérémonial*, I, p. 116, et les tapisseries y furent conservées.

L'enfant porte-bénitier, en entrant de la chapelle des Chevaliers (Transept sud) aux cloîtres, se tient à côté du *grand tapissier*, ou lieu où sont les tapisseries dans de grandes armoires du côté gauche...

La nef et les transepts de la cathédrale étaient encore dépourvus de tapisseries historiées. René d'Anjou combla cette lacune en 1480.

V. L'APOCALYPSE.

Cet admirable travail, dont la plus grande partie subsiste encore, en dépit des injures du temps et des hommes, devant faire l'objet d'une longue étude de ma part, je n'en dirai rien ici, sinon que six pièces entrèrent à la cathédrale en 1480 et que la septième, donnée par la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, fut remise seulement en 1490.

L'inventaire de 1539 classe les tapisseries, d'après leurs dimensions, de la façon suivante (1):

1° MAGNA *tapiceria in quatuor peciis continens historias a mundi creatione usque ad Ascensionem Domini nostri, contexta filis aureis et serico, valde preciosa, quam ecclesiæ obtulit inclitæ memoriæ princeps Dominus Carolus nominis septimus Francorum rex, quem dietim in precibus commemoramus.*

2° MAJOR *tapiceria in sex petiis continens vitam sancti Mauricii sociorumque ejus qua chorus paratur, data per deffunctum bonæ memoriæ magistrum Hugonem Fresneau canonicum Andegavensem.*

3° MAXIMA *tapiceria in septem petiis pulchra et magnifici operis continens historias Apocalypsis beati Johannis, quarum sex petiarum ecclesiæ dedit munificus et perpetua memoria dignus Dominus Renatus Siciliæ, Neapolis et Jerusalem rex ac Andegavensis dux, septimam vero clementissima domina Borbonii duxissa.*

4° PARVA *tapiceria historiæ sancti Maurilii episcopi continens tres petias.*

5° MINOR *tapiceria unius petiæ continens historiam Resurrectionis Domini, quæ tempore Resurrectionis sive Paschæ ponitur sub ymagine Crucifixi e regione navis.*

6. MINIMA *tapiceria telæ, quæ patroni tapiceriæ vitæ beati Mauricii sociorumque ejus dicitur et beati Maurilii, quothidiano usui chori deserviens.*

Ni les tapisseries de Charles VII, ni celles de l'Apocalypse n'avaient été faites pour la cathédrale, il est fort probable qu'elles laissaient sur les murs quelques lacunes, qui déterminèrent l'évêque Jean Olivier à donner la tapisserie suivante.

VI. L'ANNONCIATION, LA NATIVITÉ, LE BAPTÊME DE N.-S. ET LA CÈNE.

Jean Olivier, évêque d'Angers, offrit en 1540, quatre pièces de tapisserie à ses armes (2) : *Mense aprilis anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo dignæ memoriæ, Reverendus in Christo pater et dominus Johannes Olivier episcopus Andegavensis largitus est et tradidit quatuor petias tapiceriæ suis insigniis insignitas figuratas unam Annunciationis Domini, alteram Nativitatis, tertiam Baptisterii et quartam Cenæ ejusdem Domini Nostri... quæ quartæ petiæ fuerunt simul junctæ.*

Les inventaires de 1561 et de 1595 indiquent où on les tendait : *Item quatuor petiæ tapiceriæ simul contextæ.... quibus paratur festis solemnibus ecclesia super sepulturam serenissimi Renati regis Siciliæ....*

Le lundi 1 juin 1699, Mgr Michel le Pelletier fit couper en deux la tenture donnée autrefois par Jean Olivier (3).

1. Manuscrits de la Fabrique, I.
2. Manuscrits de la Fabrique, II, p. 77vo.
3. Bib. de l'Évêché, *Cérémonial*, manuscrit de Lehoreau, t. I, p. 53.

Elle a été détruite comme tant d'autres : il n'en reste rien.

Depuis 1540, aucune tapisserie nouvelle ne fut donnée, pour la bonne raison que tous les endroits susceptibles d'en recevoir en étaient déjà couverts les jours de fête.

Cependant en 1791 plusieurs reliques, ornements et autres objets mobiliers furent apportés de Saint-Aubin et de Saint-Martin (églises supprimées) à la cathédrale (1) : on doit à cette circonstance les deux tableaux de la vie de saint Martin, dont je parlerai plus loin.

COMMENT ET QUAND ON TENDAIT LES TAPISSERIES.

Celles de Charles VII, de l'Apocalypse et de Mgr Jean Olivier pendaient d'une hauteur de 10 à 12 mètres, au parapet des galeries intérieures. Cet appui de pierre fut démoli en 1783 et remplacé par une balustrade de fer (2). C'est là, que chaque année, depuis l'entrée solennelle de Mgr Freppel, en 1870, on les suspend de la Fête-Dieu à la fin de septembre (3).

Les dimensions et par suite le poids considérable des pièces de l'Apocalypse furent une cause de grandes détériorations.

Enlever avec des cordes des pièces de plus de 20 mètres de long sur six mètres environ de haut, ne pouvait manquer de déchirer la partie supérieure : elle a beaucoup souffert.

Quatre pièces suffisaient pour tendre les deux côtés de la nef : ainsi qu'une litre funèbre, la tenture passait par dessus les groupes de colonnes. Aujourd'hui, elle a été coupée en tant de morceaux, qu'on en suspend plusieurs entre les piliers dans chaque travée.

Pour celles du jubé et des stalles, on les attachait beaucoup moins haut.

Les sonneurs et les valets de la sacristie étaient chargés de tendre et de détendre les tapisseries. Voici à combien cette dépense s'élevait chaque année.

En 1540 la fabrique dépensait six livres par an pour faire tendre l'Apocalypse (4).

Item solvit Antonio Arrondeau qui tetendit Apocalipsim in festo sancti Mauritii, Nativitatis Domini, Paschæ et Penthorum pro quolibet festo XXX s. sic VI libræ.

Aux sonneurs pour avoir tendu et détendu les tapisseries, la moitié à l'Assomption 1665 (5), 30 sols, puis avant et après la fête de saint Maurille, avant et après la fête de Noël 1665, avant et après la fête de Pâques, de saint Yves et de l'octave du Saint-Sacrement 1666, à raison de 60 sols par chacune fois pour les tendre et autant pour les détendre, qui font 25 livres 10 sols.

Un règlement de la sacristie, fait en 1757 (6) nous fait savoir exactement quand et combien de temps l'église était tendue.

1° de l'avant-veille de Noël au lendemain de l'Épiphanie.

2° du vendredi-saint au lendemain de la Quasimodo.

3° du vendredi d'avant la Pentecôte au lendemain de l'octave du sacre.

1. Archives de la Préfecture. — Le chef de saint Loup, la Vraie-Croix, un petit reliquaire où était du suaire du Sauveur, le bras de saint Loup et une relique de saint Martin furent portés à Saint-Maurice par les prêtres de cette paroisse cathédrale pour y rester au reliquaire....

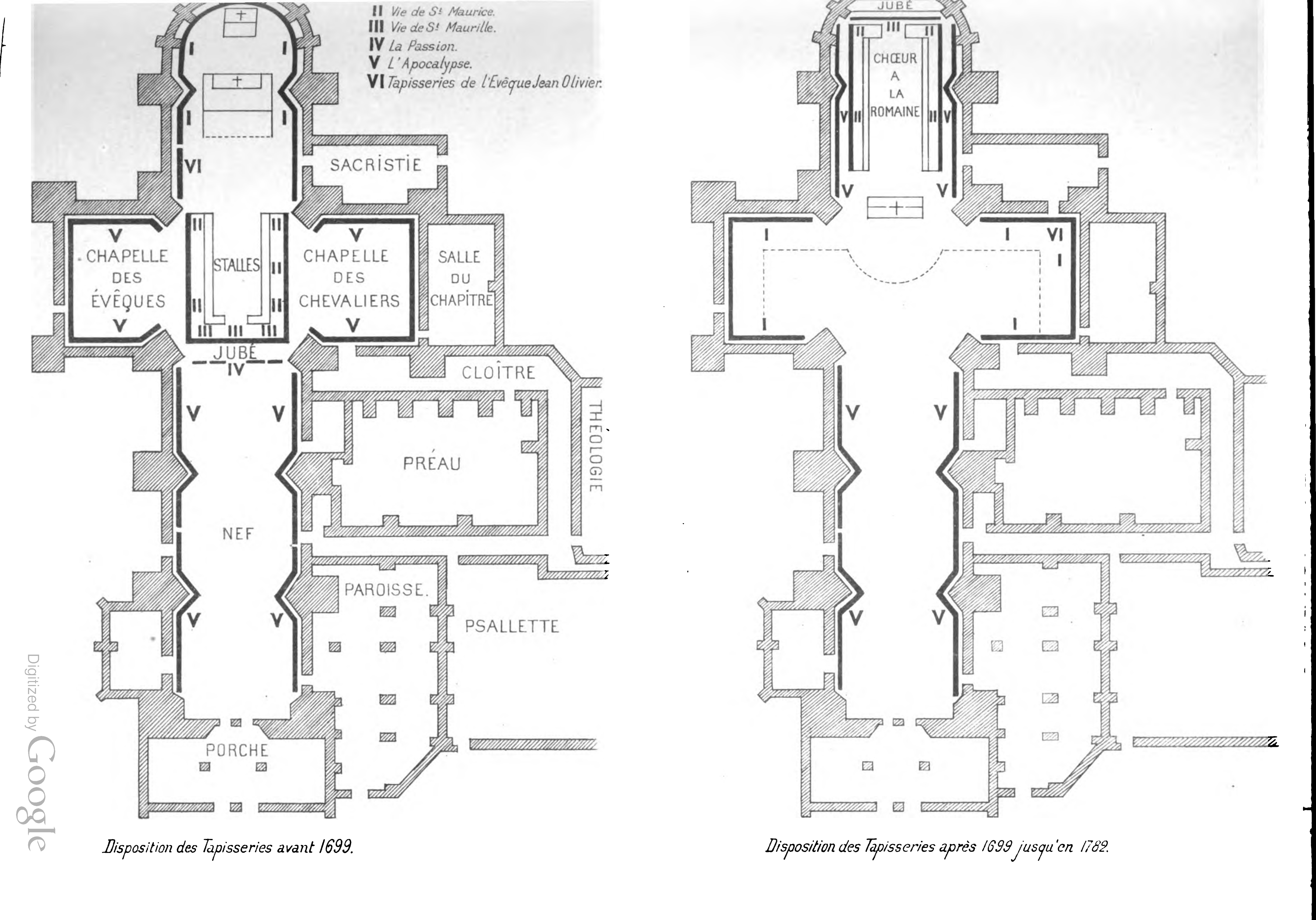
2. Ces balcons de fer coûtèrent 13,736 livres en partie payées par le chanoine Rousseau de Pontigny et furent posés de 1782 à 1784. Archives de la Préfecture. Conclusions du chapitre de 1780 à 1785, p. 623.

3. Auparavant on les tendait sous les cloîtres pour la procession du Saint-Sacrement, le 1er jeudi du mois et dans la rue de l'Évêché à l'occasion de la Fête-Dieu.

4. Bib. mun. Ms. 667.

5. Bib. mun. Ms. 668, p. 12.

6. Musée de l'Évêché.



Disposition des Tapisseries avant 1699.

Disposition des Tapisseries après 1699 jusqu'en 1782.

4° Pour l'Assomption, le chœur seul jusqu'après l'octave de saint Maurice.

5° Pour la Saint-Maurille, il faut tapisser les chapelles et la nef (le chœur l'étant depuis l'Assomption) et détapisser après la Saint-Michel. Rien pour la Toussaint.

Où conservait-on les tapisseries ? « *In revestiario una magna archa bene ferrata, ubi est Tapiceria ecclesiæ et servit dicta archa ad revestiendum* » (Inv. de 1467 à 1539). Au XVIIIe siècle, on les déposait dans un meuble, nommé le *Grand Tapissier*, sous les cloîtres (1).

Chapitre ij. — Vandalisme au XVIIIe siècle.



LES tapisseries avaient remplacé les anciennes tentures *(paelles, culcitræ pictæ, baudequini, sargiæ)* (2) ; nous allons les voir mettre au rebut à leur tour.

Après la construction du maître autel à Baldaquin, le chapitre cherche un *prétexte* pour se débarrasser des tapisseries, alors démodées (3).

Le 9 Nov. 1767 « Messieurs ayant remarqué que *les tapisseries causaient aux voix un très grand préjudice* ont arrêté que celles tant du chœur que de la nef ne seront plus tendues, mais qu'elles seront déposées dans l'armoire jusqu'à ce que le chapitre ait décidé l'usage qu'on en fera ». Toutefois, le 5 décembre 1768, après mûre délibération, Messieurs ont suspendu jusqu'à la confection du nouveau chœur l'exécution de cette conclusion (4). « Messieurs arrêtèrent, le 25 mars 1782, que les tapisseries ne seront pas tendues pour la fête de Pâques, et même *qu'on ne les tendra plus du tout* (5). »

Enfin, le 5 avril 1782, « Messieurs ont décidé de VENDRE toutes les tapisseries, à l'exception de celles *qui sont nécessaires pour le reposoir du Jeudi-Saint* (6) *et d'en faire annoncer la vente par la voix des affiches tant de cette province qu'étrangères* (7) ».

Cet acte odieux de vandalisme fut-il consommé ? *Oui*, d'après une note de M. Grille : « *Les tapisseries, dont on parait ci-devant l'église dans les solennités et qu'on* A VENDUES DEPUIS QUELQUES ANNÉES, *avaient été données, savoir, etc.* (8) *L'Apocalypse*, cependant, fut épargnée et transportée à l'époque de la Révolution dans *la ci-devant abbaye de Saint-Serge*. Bénaben y fait allusion dans sa réponse du 3 complémentaire, an XIII, à Merlet-Laboulaye, dont la lettre ne nous est pas parvenue : «... en 4e lieu, dans la description de l'orangerie, tu nous parles de *quelques vieilles tapisseries, qui en tapissent les murs ou qui*

1. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial de Lehoreau*, t. I, p. 116.
2. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 666. — Année 1470. — Recepit bursarius ex venditione *quarumdam sargiarum antiquarum* dictæ ecclesiæ *antiquæ factionis* IX l. VIII s. XI d.
3. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, 1783. Vol. VI, p. 91, écrit : On a banni des appartements ces tapisseries à grands personnages que les meubles coupaient désagréablement. Le damas à trois couleurs et à compartiments égaux, a pris la place de ces figures qui, massives, dures et incorrectes ne parlaient pas à l'imagination des femmes... Les tapisseries descendent des galetas pour le jour de la Fête-Dieu, ou bien on les envoie à la campagne pour garnir les mansardes.
4. Archives Départementales. *Conclusions du Chapitre* 1767-1768.
5. Archives Départementales. *Conclusions du Chapitre* 1780-1785, p. 228.
6. Archives Départementales. *Conclusions du Chapitre* 1760-1761. La fille Mabille raccommode quatre pièces de tapisseries, unies en deux, l'annonciation, la naissance et la vie de N.-Seigneur qui servaient au reposoir du Jeudi-Saint.
7. Archives Départementales. *Conclusions du Chapitre* 1780-1785, p. 230.
8. Bibliothèque Municipale, Ms. N° 895, t. VI, p. 48.

sont étendues sur les gradins, et tu nous laisses ignorer le nombre des pieds d'orangers [1] ».

On la déposa plus tard dans une salle basse de l'ancien Séminaire (rue Courte). Mgr Montault la fit prendre en cet endroit en 1806 [2] pour couvrir les murs des transepts de la cathédrale [3].

Au moment de la pose des confessionnaux, l'*Apocalypse fut transportée à l'Évêché, dans une pièce mise à la disposition de la Fabrique et y resta plus de vingt-cinq ans* [4].

Les tapisseries étaient alors tombées dans un discrédit incroyable : croira-t-on aujourd'hui que certains propriétaires les employaient sans scrupule à couvrir les bûches pour les transporter en ville ou encore qu'ils en abritaient les melons ou les légumes de leur potager ? *Cette aberration fut générale :* aussi faire de l'*Apocalypse* de misérables doublures [5] ou des descentes de lit, en étendre des fragments dans l'écurie pour empêcher les chevaux de Monseigneur de s'écorcher et même sur les parquets avant de repeindre les plafonds ou les boiseries, parut chose toute naturelle [6].

On s'en servit de 1830 à 1843 aux distributions des prix chez les frères de l'École chrétienne [7] et aux processions de la Fête Dieu [8].

La fabrique elle-même s'en désintéressait à ce point qu'elle ne fit aucune réclamation, quand l'Administration des Domaines la mit en vente, par erreur au nombre des objets du mobilier de l'évêché inutiles ou démodés.

Mgr Angebault, ayant heureusement l'intuition de sa valeur artistique, fit mettre une enchère : l'*Apocalypse*, lui fut adjugée pour... *300 francs*. Aussitôt après il la rendit à la Fabrique : celle-ci se montra depuis lors aussi zélée pour sa restauration, qu'elle avait été négligente pour sa conservation.

Chapitre iij. — 1843 à 1900.

ACQUISITION ET RESTAURATION DES TAPISSERIES.



LA cathédrale doit à M. l'abbé *Joubert*, custode, l'acquisition d'un très grand nombre de tentures et la restauration de l'*Apocalypse*. Il a droit à la reconnaissance de tous les archéologues. « *Lorsque les tapisseries me furent remises,* écrit-il en 1849 [9], *elles étaient au nombre de 15, représentant 58 sujets réunis 4 par 4, sans ordre et dans un état fort peu satisfaisant... J'ai trouvé sous les doublures*

1. Bibliothèque d'Angers, Manuscrits de M. Grille. *Biographie*, voir M. Merlet-Laboulaye.

2. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 1851. Vol. II, p. 105. Il eut beaucoup de peine à en obtenir la restitution.

3. Régistre de la Fabrique, Lundi 7 juillet 1806. MM. Hébert et de la Ferrière sont autorisés à faire établir des pièces de charpente ou de menuiserie nécessaires pour recevoir et supporter les tapisseries, que Mgr l'évêque veut bien faire raccommoder et tendre sur les murs latéraux et intérieurs de la croix de l'église, tant du côté de l'autel de la Sainte-Vierge que du côté de l'autel de Saint-Maurice, en partant de la boiserie du chœur.

4. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 1851. Vol. II, p. 105.

5. Vers 1860, M. l'abbé Joubert eut le plaisir de découvrir tout près de la cathédrale, un jour de procession, plusieurs morceaux de l'*Apocalypse*, dont on a recomposé le N° 86. Ils servaient de doublure à une verdure très ordinaire.

6. Il n'y a rien d'exagéré dans ces détails : je les tiens de témoins oculaires.

7. En 1833, d'après M. le docteur Farge, la cour de l'école des Frères fut tendue le jour de la distribution des prix de l'*Apocalypse* et des *tapis de Saint-Martin* appelés dans le temps *tapisseries de l'Évêché*.

8. M. Grille, dans le recueil de ses notes, intitulé : *Topographie Angers*, II, dit ceci : Une partie de l'*Apocalypse* s'est retrouvée. Les curieux peuvent la voir le long des murs de l'Évêché le jour et l'octave de la Fête-Dieu.

9. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 1851. Vol. II, p. 105.



plusieurs sujets entiers et des fragments notables dont la réunion habilement opérée portera notre collection de 58 à 68... L'abbé Joubert eut donc à rétablir l'ordre des sujets, à compléter les tableaux mutilés ; il dut improviser et former des ouvrières, tout cela presque sans ressources, malgré les quolibets de certains chanoines, incapables d'apprécier son mérite.

Rien ne l'arrêta. Il sut intéresser à son œuvre la fabrique de la cathédrale (1), la société d'Agriculture d'Angers (2) et l'État lui-même. Par l'entremise de Mr Darcel, il obtint des laines de la manufacture des Gobelins et un secours de 4000 frs en 1854.

L'Apocalypse, si dédaignée auparavant, devint bientôt l'objet de la curiosité et de l'admiration. On la tendait sous les cloîtres dès 1853 (3) pour les processions.

En 1858, Mgr Barbier de Montault donna la description de l'*Apocalypse* dans sa brochure : *Les tapisseries du Sacre d'Angers.* Le 13 avril suivant, Mgr Angebault lui écrivit: « *... C'est avec grand plaisir que je verrai votre travail sur nos précieuses tapisseries. Je les ai sauvées du naufrage : après les avoir rachetées, je les ai données à la Cathédrale. Mais il faut rendre justice à M. l'abbé Joubert ; sans lui, ce pauvre Moïse aurait été étouffé. Il en a pris soin comme la princesse égyptienne et lui a conservé la vie. Il vous appartient maintenant de le montrer au peuple de Dieu et de l'entourer des prodiges de la science...* (4). »

En 1864, Mr de Joannis publia les différentes scènes de l'Apocalypse en 78 belles planches gravées (5). La tapisserie fut exposée à Paris, en 1867, et reprit, en 1870, son antique place d'honneur aux galeries de la cathédrale à l'entrée solennelle de Mgr Freppel. Le ministre des Beaux-Arts en fit tirer de belles photographies en 1883 (6).

Enfin, Mr Guiffrey, dans l'*Histoire générale de la tapisserie*, la cite avec grand éloge.

M. le chanoine Machefer a continué l'œuvre de son prédécesseur. La fabrique y consacre régulièrement, depuis 1868, une somme de cinq cents francs : elle a été merveilleusement secondée par Mes Oudot, Aveline-Maloyer, Brunée et Houdebine.

Chapitre IV. — Tenture de l'Apocalypse.

LA FABRICATION ET LA DATE.



LOUIS Ier, duc d'Anjou et frère du roi Charles V, avait un goût très vif pour les beaux-arts, témoin l'inventaire de ses joyaux et des pierreries « *de sa très noble et très riche couronne* (7) ». Aussi ne s'étonnera-t-on pas de le voir commander pour la *chapelle du château d'Angers*, une tenture très considérable.

Je viens d'écrire « *pour la chapelle du château* ». Aucun texte ne le dit, il est vrai, mais

1. La fabrique paie 315 frs, en 1849, pour la restauration des tapisseries et accorde 700 frs sur le budget de 1850.
2. Rapports du 26 mars, du mois de juillet 1850 et du 4 février 1854. Dans le premier, il déclare avoir trouvé 70 fragments de l'Apocalypse.
3. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1853, p. 371.
4. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, p. 371.
5. *Les Tapisseries de l'Apocalypse de la cathédrale d'Angers, réduites au 10e avec texte* in-folio. Angers, Lainé, 1864. Prix : 65 frs.
6. Photographies de M. Carlier, 170, rue Saint-Antoine, Paris.
7. Bibliothèque Nationale. Ms. No 11,861 et 11,862. — *Glossaire du Moyen-Age*, par M. Léon de Laborde. Inventaire des joyaux de Louis de France, duc d'Anjou

je le suppose. La chapelle, *antérieure* à celle d'Yolande d'Aragon, terminée en 1411 étant dédiée à *saint Jean-Baptiste* [1], Louis Ier a pu faire tisser l'*Apocalypse de Saint Jean l'Évangéliste* pour décorer les murs. La *croix d'Anjou*, à double traverse, figure sur la tapisserie en face des armes d'Anjou [2] : or, le 12 juillet 1359, Louis Ier fit déposer dans sa chapelle une célèbre relique de la vraie Croix, pour la mettre à l'abri des *Tard-venus*, qui ravageaient les environs de l'abbaye de la Boissière à laquelle Jean d'Alluye l'avait cédée en 1244 [3]. Le duc l'honora d'une façon toute particulière [4], reçut dans sa chapelle les pèlerins, désireux de la vénérer, y établit même une confrérie, dont il fut le chef. Cette relique y resta jusqu'en 1388 ; elle y revint en 1399 pendant l'absence de l'abbé Étienne. Très probablement la dévotion du duc pour cette vraie Croix, l'inclina à faire tisser une *croix de même forme* sur la tapisserie de l'*Apocalypse* destinée à *la chapelle* plutôt qu'à une *salle d'apparat*.

Le souvenir de la croix de la Boissière (conservée aujourd'hui à l'hôpital de Baugé) était encore si vivant, au moment de la construction de la nouvelle chapelle du château, qu'on en sculpta une reproduction à la clef de voûte au-dessus de l'autel ; on l'y voit encore. Voilà assurément l'origine de la *Croix d'Anjou*, devenue plus tard la *Croix de Lorraine*, sous le règne du duc René II (1473-1508) [5].

Donc, à mon avis, l'*Apocalypse* a été tissée pour *la chapelle du château, dédiée à S. Jean Baptiste*, précisément pendant que la Vraie-Croix de la Boissière y était conservée. Elle a du figurer aussi dans la chapelle actuelle et la grande salle.

Jusqu'à l'année 1877, le lieu de la fabrication de l'*Apocalypse*, l'auteur des cartons et le tapissier restèrent inconnus. A M. Guiffrey, l'éminent directeur de la manufacture des Gobelins [6], appartient l'honneur d'avoir retrouvé leur nom aux Archives nationales, dans les registres de la Trésorerie de nos ducs. Un de ces précieux documents (de 1375 à 1379) [7] mentionne les articles suivants :

« A *Nicolas Bataille*, sur la façon de deux draps de tapisserie à l'histoire de l'*Apocalice*, « qu'il a faitz pour monsieur le duc, par le mandement rendu ci-dessus en la prouchaine « partie et quictance du dit *Nicolas*, donnée le septième jour d'avril 1377, 1000 franz.

« A *Hennequin de Bruges*, peintre du Roy, notre Seigneur sur ce qui lui peut ou pourra « estre deu à cause des pourtraiteures et patrons par lui faiz pour les ditz tappiz à listoire « de l'*Apocalice*, par mandement du dit notre seigneur le lieutenant, donné le derrenier « jour de janvier 1377 et quictance du d. *Hennequin de Bruges*, donné le vingt-huitième « du dit mois, 50 franz.

1. *Extraits des comptes et Mémoriaux du Roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 2, en note.
2. Voir les tableaux nos 46 et 61, probablement aussi le n° 1, dont une bannière est coupée.
3. *Notice historique sur la Vraie Croix de Baugé*, de M. l'abbé Barrau.
4. *Nouvelles Archives de l'Art Français*, 1878, p. 166. En 1378, Jean Belin, peintre, reçoit 30 sous pour la peinture de 12 escussons aux armes de Mgr le duc et de Me la duchesse pour iceulx cierges (destinés à être placés devant la Vraie Croix de la Boissière, au château d'Angers) le lundi après la Résurrection 1378. Archives Nationales KK, 242, fol. 67.
5. *Origine de la Croix de Lorraine*, par Léon Germain, Nancy, 1895.
6. Lire dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. X (p. 268 à 317), l'article consacré à *Nicolas Bataille*, par M. Guiffrey.
7. *Ibidem*, p. 32 et suivantes.

« A *Nicolas Bataille*, tapissier de *Paris*, sur la somme de 3000 franz, qu'il doit avoir « de mond. Seigneur, par marchié fait pour lui faire trois tappis de listoire de l'*Apocalice*, « rendus dedans Noël 1379, par mandement du dit mons. le duc donné le 9 juin l'an « dessus dict et quictance du dit Nicolas, donné le 16e jour du dit mois, 300 franz. »

Là nous trouvons le *lieu de fabrication*, la *date*, le *nom du dessinateur*, celui du *tapissier* et le *prix de chaque pièce*.

D'après un calcul de M. Guiffrey, le franc de cette époque représenterait 70 francs de notre monnaie ; ce serait 70,000 francs qu'aurait coûté chaque pièce (de quinze tableaux comme nous le verrons).

Tous les draps ou pièces ont-ils été faits en même temps ? Cette question n'est pas facile à résoudre. D'une part, les registres de la trésorerie de Louis Ier postérieurs à l'année 1379 ont été perdus ; on peut cependant présumer, à en juger par la rapidité avec laquelle cinq pièces avaient été entreprises de 1377 à 1379, que les deux autres durent suivre de près. D'autre part, il n'y a entre l'ornementation des fonds de chaque tableau aucune différence, entre la 4e pièce sur laquelle sont tissés les chiffres de Louis Ier et de Marie d'Anjou entrelacés et la 7e pièce : j'en concluerais volontiers que toute la tapisserie a été exécutée *sans interruption*. On m'objectera sans doute les Y semés sur certaines parties (lettre initiale de Yolande, mariée, en 1400, à Louis II). Il est facile de répondre que ce mariage était négocié peu après 1380. En outre, si de la présence de cette lettre Y, qui se trouve sur la 1re pièce (7e tableau), on veut conclure que la tapisserie n'a pas été faite avant l'année 1400, on est condamné par les textes précédents.

M. Guiffrey fait connaître notre tapissier dans sa brochure : *Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, sa vie, son œuvre et sa famille* (1), M. L. Douët d'Arcq le cite aussi dans *Le Nouveau Recueil de l'argenterie des rois de France* (2). Quant à *Hennequin de Bruges*, peintre de Charles V, son vrai nom retrouvé par M. B. Proust est *Jehan de Brandol* (3).

LA COMPOSITION DES CARTONS.

Voyons maintenant de quelles sources l'auteur des patrons a tiré ses compositions.

On lit dans un catalogue des livres de Charles V, écrit en 1373, la mention suivante : « l'*Apocalypse en françois toute figurée et ystoriée et en prose* ». Un récolement ayant été ordonné en 1380, on ajouta en marge : « *Le Roy l'a baillée à monsieur d'Anjou pour* « *faire son tapis.* » Dans un nouvel inventaire de 1411 on écrivit : « *Lequel livre feu le* « *roy Charles bailla a monsieur d'Anjou pour faire son beau tapis...* »

Ce volume (bibliothèque nationale, no 403 du fonds français) resta en Flandre et revint au Louvre avec la bibliothèque de Louis de Bruges, Sr de la Gruthuyze, en 1492.

Jean de Brandol (Hennequin de Bruges) eut donc certainement entre les mains le manuscrit no 403. S'est-il contenté d'en agrandir les miniatures, ou bien avait-il sous les yeux plusieurs autres *Apocalypses*, celles de M. de Coussemaker, du petit *séminaire de Namur*,

1. Paris, 1884.
2. P. 177. — XVIIe Compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI, pour le terme de la St-Jean 1387 « à Nicolas Bataille, tapissier demourant à Paris, pour deniers à li paiez... pour huit sarges vermeilles — pour ij tappis vers en chaçun quatre compas des armes de Madame la Royne, achettés de là le XXI jour de mai CCC IIIIxx et VII.
3. *Gazette des Beaux-Arts*, 1898. — L'Ancienne Ecole de peinture de Bourgogne, par M. de Champeaux.

ou quelques autres encore? Tel est l'avis de M. Giry dans un intéressant article de l'*Art* (1).

M. Maxence Petit ne partage pas son sentiment et écrit pouvoir démontrer que c'est bien le ms. f° 403 seul, qui a dû servir de modèle au peintre de l'*Apocalypse* d'Angers (2).

« Si, dit-il, on compare attentivement les 67 panneaux des tapisseries d'Angers avec les « miniatures correspondantes du ms. 403, il est facile de voir que la série des sujets se « poursuit dans le même ordre avec des différences de détail très légères, mais avec de « telles analogies que l'influence des uns sur l'autre nous paraît incontestable.

Manuscrit N° 403.	*Tapisserie d'Angers.*
COMPOSITIONS IDENTIQUES :	
Ms. f° 6vo	— N° 4
Ms. f° 7	— N° 7
Ms. f° 10	— N° 18
Ms. f° 11	— N° 20
Ms. f° 11vo	— N° 21
Ms. f° 14	— N° 23 et 24
Ms. f° 15 et 15vo	— N° 26
Ms. f° 16vo	— N° 28
Ms. f° 13vo	— N° 30 et 32
Ms. f° 19vo	— N° 38
Ms. f° 20 et 20vo	— N° 39
Ms. f° 21	— N° 40
Ms. f° 21vo	— N° 41
Ms. f° 22	— N° 42
Ms. f° 22vo	— N° 43
Ms. f° 23	— N° 44
Ms. f° 23vo	— N° 45
Ms. f° 24vo	— N° 48
Ms. f° 25	— N° 49
Ms. f° 26vo	— N° 53
Ms. f° 27	— N° 54
Ms. f° 28vo	— N° 57
Ms. f° 29	— N° 58 et 59
Ms. f° 29vo	— N° 60
Ms. f° 30	— N° 62
Ms. f° 32vo	— N° 68
Ms. f° 33	— N° 69
Ms. f° 33vo	— N° 70
Ms. f° 34	— N° 71
Ms. f° 35	— N° 73
Ms. f° 36	— N° 75
Ms. f° 37vo	— N° 77
Ms. f° 38	— N° 78
Ms. f° 39vo	... N° 81
COMPOSITIONS ANALOGUES.	
Ms. f° 6	— N° 2 et 3
Ms. f° 7	— N° 9
Ms. f° 8vo	— N° 11
Ms. f° 12	— N° 12
Ms. f° 12vo	— N° 13
Ms. f° 10vo	— N° 19
Ms. f° 14vo	— N° 25
Ms. f° 13	— N° 29
Ms. f° 18	— N° 37
Ms. f° 24	— N° 47
Ms. f° 25vo	— N° 50 et 51
Ms. f° 26	— N° 52
Ms. f° 27vo	— N° 55
Ms. f° 28	— N° 56
Ms. f° 30vo	— N° 63
Ms. f° 31	— N° 64
Ms. f° 31vo	— N° 65 et 66
Ms. f° 32	— N° 66 et 67
Ms. f° 39	— N° 80
Ms. f° 42vo	— N° 84
Ms. f° 41vo	— N° 85
COMPOSITIONS ORIGINALES :	
Ms. f° 16	— N° 27
Ms. f° 17	— N° 33
Ms. f° 17vo	— N° 34
Ms. f° 18	— N° 35
	— N° 36
TAPISSERIES DISPARUES :	
Ms. f° 8	
Ms. f° 31	
Ms. f° 35vo	
Ms. f° 36vo	
Ms. f° 37	
Ms. f° 38vo	

Sur les 67 compositions des tapisseries existant encore à Angers, 34 *sont identiques* à une miniature du manuscrit N° 403; 21 présentent de *grandes analogies*; 5 seulement *paraissent inventées* par *Jean de Bruges*.

« Dans le ms. fr. 403, les anges, les apôtres et les vieillards ont le costume antique, « tandis que les bourreaux et les hommes d'armes portent des costumes du XIIIe siècle. « Il en est de même dans les tapisseries d'Angers avec plus de recherche et d'élégance « dans l'exécution des figures. Quelquefois une miniature fait l'objet de deux ou trois « panneaux de tapisserie (3); plus rarement, *Jean de Bruges* a réuni en une seule les « compositions de plusieurs miniatures (4). »

1. Année 1876, p. 300.
2. *Le Moyen-Age.* Année 1896, p. 2. L'article de M. Maxence Petit, intitulé *Les Apocalypses Manuscrites du Moyen-Age et les tapisseries de la cathédrale d'Angers* est à lire.
3. *Ibidem*, p. 54. V. ms. f° 6 (n. 2 et n. 3 Tap.); ms. f° 7 (n°s 5, 6, 7 Tap.).
4. *Ibidem*, V. ms. f° 15 et 15vo (n. 26, Tap.).

Une description de l'*Apocalypse* de Namur, par M. Helbig (1), nous fait connaître de jolies miniatures, exécutées en 1360 d'après un manuscrit du XIIe siècle. De la comparaison faite entre ces peintures et les scènes correspondantes de notre tapisserie (2), il résulte en bien des cas une frappante ressemblance ; toutefois, on n'en saurait conclure que *Jean de Brandol* ait eu à sa disposition le manuscrit de Namur. Celui-ci rendrait de grands services si jamais on voulait refaire les tableaux d'Angers détruits ou mutilés, Nos 8, 10, 14, 17, 72, 73, 74, 79, 82, 83, 87, 88, 89, et 90.

Enfin, je citerai le beau manuscrit No 422 (367bis) de la bibliothèque de Cambrai. Il contient 80 peintures des débuts du XIIIe siècle et présente beaucoup d'analogie avec notre tapisserie.

Louis Ier, duc d'Anjou, ne fut pas le seul prince qui s'inspirât du texte et des miniatures de l'*Apocalypse* pour une tenture importante.

En effet, *de 1385 à 1386, Jehan Gosset, valet de chambre du duc de Bourgogne, achète cent livres de fil d'or pour le drap de l'*APPOCALICE, *que Robert Poisson est chargé de faire*... (3).

LES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS DE LA TAPISSERIE.

Louis II, après la mort de son père (1384) posséda l'*Apocalypse*, qui, après son décès (1417), resta entre les mains de sa veuve Yolande d'Aragon. Celle-ci donna par testament, en 1442, l'*Apocalypse* à son fils, le roi René. « *Item nous donnons a nostre dit filz le roy de Sicile la tapisserie de l'Apocalypse*... (4). »

Des restaurations, entreprises par René au château d'Angers, nécessitèrent le déplacement de la tapisserie, déposée provisoirement dans une maison de la ville, d'après cette lettre datée du 28 janvier 1458 (5). «... *Nicolas*, votre tapicier, a choisy en ceste ville des armoires pour mettre l'*Apocalice*, et votre chambre de broderie d'or... » Elle fut ramenée au château, vers 1470 (6).

Afin de ne pas la laisser à la merci de Louis XI et des officiers royaux qui occupaient le château d'Angers, René ordonna de la transporter à Baugé (7). « 21 août 1476. — Mandement à Pierre de Bouteilier, receveur d'Anjou, de payer à *Guillemin Cessault* (tapissier et valet de Chambre de René) vingt-une livres neuf sols deux deniers, dépensés par lui pour mener l'*Apocalypse*, au château de Baugé, en ce même mois d'août (8). — En 1477, cinquante livres sont payées, *pour rabiller sa tapisserie « estant à Baugé »*.

On donna 30 l. pour l'année 1478, puis, en 1479, une allocation de 50 l. « *pour visiter et « repparer la tapiscerie du roy et la garder de dommaige* (9). »

1. *Le Beffroi*, t. III, p. 231.
2. Lettre de M. l'abbé Henry, du 31 Mars 1885.
3. *Les ducs de Bourgogne*, par M. de Laborde, Preuves, t. I, p. 9.
4. *Le roi René*, par M. Lecoy de la Marche, II, p. 111. Cette princesse possédait d'autres tapisseries qu'elle légua à la reine de France : « *Item nous donnons et laissons à ma très chère dame et fille la Royne la chambre de la thapicerie de cerf et les tapis de sainct Loys et de saincte Helaine, qui sont entre nos biens meubles.* »
5. *Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René*, par M. Lecoy de la Marche, p. 178.
6. *Extraits des comptes*, p. 18.
7. *Revue des questions historiques*, 1874, p. 175.
8. *Comptes et mémoriaux du roi René*, p. 185.
9. Archives des Bouches-du-Rhône. — Série B. 274, fo 24, vo. — « Mandement à James Louet, trésorier d'Anjou, paier à Guillemin Cessault de quelconques deniers de sa recepte de ceste présente année la somme de cinquante livres

René avait promis aux chanoines de Saint-Maurice de leur donner l'*Apocalypse*, aussi M. de Brie écrit-il, le 4 décembre 1479, au Chapitre « *qu'il a obtenu du roy Louis (XI) pour leurs députés d'aller vers René et que le roy avait ajouté qu'il était d'avis que le chapitre demandât la tapisserie, que le roy René lui avait promise* (1). »

DON DE L'APOCALYPSE A LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

Les deux premiers testaments du roi René, l'un fait à Aix le 29 juin 1453, l'autre à Angers, le 14 juillet 1471, ne mentionnent pas l'*Apocalypse ;* c'est seulement dans celui du 22 juillet 1474, que nous lisons : « *Item donne et laisse à ycelle église (d'Angers) la belle tapisserie sur laquelle sont contenues toutes les figures et visions de l'Apocalypse* (2). »

Après le décès du roi René, LouisXI écrivit à Jean Balue, évêque d'Angers, à la date du 17 juillet 1480 (3) : « *Monsieur d'Angers, baillez la tapisserie de l'Apocalypse à l'église* « *de Monsieur Saint-Maurice, et baillez la tapisserie de broderie et tout le surplus de meuble* « *qui sont dedans l'hostel de Baugé à Monsieur le Maréchal.* »

Grands remerciments du Chapitre, le 26 juillet suivant, à Louis XI pour « *avoir donné la tapisserie ou plutôt approuvé le don, qu'en avait fait à l'église le roi René par testament* (4). »

Deux jours après, les chanoines décident de ne prêter l'*Apocalypse* à personne.

Brossier nous a transmis la dépense faite pour le transport de cette tapisserie de Baugé à Angers et son installation dans la cathédrale (5) : « *Guillelmo Cessaud* tapisserio defuncti regis Siciliæ qui deportavit Apocalypsim de Baugeyo usque ad ecclesiam et tetendit dictam Apocalypsim in dicta ecclesia, 10 l. Item *Jacobo Godebille*, qui etiam tetendit dictam Apocalypsim, 3 l. 15 s. « Item pro expensis et penis duorum quadrigariorum qui deportaverunt Apocalypsim de Baugeyo usque ad predictam ecclesiam. 6 l. ».

La tapisserie est tendue à Saint-Maurice, pour l'arrivée de Louis XI à Angers : « 6 septembre 1480. *Lyta de bougrano ad arma defuncti regis Siciliæ circum ecclesiam intra posita, tollatur, propter adventum Regis et tendatur tapisseria Apocalypsis* (6). »

---

tournois à lui ordonnée par ledit sgr (le Roi) pour rabiller sa tapisserie estant à Baugé et oultre ce par le receveur ordinaire de Baugé ledit trésorier face paier audit Cessault la somme de XXV livres tournois pour semblable somme en quoy ledit Guillemin esté (sic) tenu pour les ventes d'une maison assise audit lieu de Baugé. Donné en Avignon le IIIIe jour d'aoust l'an mil IIIIe LXVII. René. Par le Roy, l'Evesque de Marseille et autres présens, Merlin. » — *Ibidem f° 24.* = « Don de l'office de concierge de Baugé à Guillemin Cessault, vaccant par la simple résignation que en a faicte René Aubry, comme procureur suffisamment fondé de Perrinet de Wauvicourt (ou Wannicourt ?) derrenier possesseur et détenteur dudit office aux gaignes et pension telz que les souloit avoir ledit Perrinet. Donné à Tharascon, le xie jour de janvier LXXVIII. Par le Roy, vous et autres présens. J. le Gay. »

F° 42 v° = « Mandement adressant aux gens des comptes à Angiers, allouer ès comptes de l'année passée de Jehan Bernart, trésorier d'Anjou, la somme de trente livres tournois, laquelle somme ledit trésorier a baillée et delivrée à Guillemin Cessault, tapicier et varlet de chambre du Roy, pour entretenir la tappicerie estant à Baugié en ladite année derrenière passée. Donné en Arle, le xvij^e jour de janvier LXVIII. Par le Roy Jehan de Vaulx et autres présens. J. le Gay. » « Mandement adressant audit trésorier payer audit Guillemin à commancer du premier jour d'octobre derrenier passé la somme de cinquante l. tournois chacun an, pour revisiter et repparer la tappicerie du Roy et la garder de dommaige. Donné en Arle, le xixe jour de janvier l'an dessus dit. Présent et signé comme dessus. »

1. Bibliothèque de Château Gontier. Manuscrit d'Audouys. *Délibérations du Chapitre d'Angers.*
2. *Œuvres du Roi René*, par M. de Quatrebarbes, I, p. 83.
3. *Les tapisseries du sacre d'Angers*, p. 9.
4. Bibliothèque de Tours, ms. N. 1168, p. 15.
5. *Revue d'Anjou*, 1856, p. 92.
6. *Œuvres du roi René*, par M. de Quatrebarbes, p. 76 et suivantes. Extraits des délibérations du Chapitre.



Le... dimanche d'octobre 1480, « *l'on a représenté au chapitre les carreaux, retirés d'entre* « *les mains de Benjamin Le Roy, trésorier de l'Ordre du croissant, des défunts chevaliers de* « *l'ordre. — Six grandes pièces de l'Apocalypse....* (1). »

Le 23 juillet 1484, on décide de tendre l'*Apocalypse* pour la réception du cardinal Ballu (2).

Une pièce fut donnée le 29 mai 1490 (3) par la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, *Anne de France*, fille de Louis XI (4).

Voici la lettre de Mme de Bourbon, présentée au Chapitre par Jean de la Barre, signée *la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, Anne de France* : « Chers et grans amis, par la « singulière dévotion, que mon mary et moy avons à Dieu et à mons. Saint-René, qui est « ...... en votre église, vous envoyons par Jean de la Barre, une pièce de la tapisserie de « l'*Apocalypse*, que avions en notre maison, pour aider à parer votre dite église, vous « priant que vous veuillez nous comprendre ès prières et bienfaits d'icelle... escript aux « Chastelliers le 25 may 1490. »

Les chanoines, en reconnaissance de ce don, firent écrire leurs noms dans le martyrologe (5).

Toute la tapisserie fut réparée par Jacques Godebille, en 1495, comme le fait voir le compte suivant (6) :

« Item *Jacobo Godebille* tapicerio qui tetendit Apocalypsim in festis Resurrectionis Domini et beati Mauricii, iv l.

« ... Item *Jacobo Godebille* tapisserio sommam viginti quinque solidorum decem denariorum pro perficiendo et xvi libræ quinque solidorum quæ adhuc sibi debetur et restant ex somma centum librarum pro reparatione totius tapiceriæ ut patet per mandatum capituli datum die iiie octobris anno M. CCCC nonagesimo quinto, xxv s. x d.

« Item *Jacobo de la Porte* et *Girardo Paol* tapisseriis qui visitaverunt reparationem factam per dictum *Godebille* in dicta tapisseria sommam viginti solidorum et cuilibet ipsorum X. S., ut patet per mandatum capituli datum die IIIa octobris anno Domini millesimo CCCCmo nonagesimo quinto XXo. »

L'inventaire de l'année 1505 la décrit ainsi (7) :

« Item septem petiæ pulchræ magnificæ tapiceriæ sumptuosi operis elaboratæ, vulgariter dictæ et appellatæ Apocalypsis quarum sex fuerunt datæ per deffunctum Renatum regem Siciliæ. Alia vero septima data fuit per dominam de Bourbonio.

Le 17 mai 1527, la nation de Bretagne obtient qu'on lui prêterait à l'avenir les « *honorables tapis appelés l'Apocalypse* (8). »

« A Messieurs les doyen et capitre de l'église collégiale de mons. Saint-Maurice « dangiers, salut o tout honneur et reverence que à leurs très nobles et venerandes pater- « nités apartient, nous messire Lorans du Groesquer, docteur ès droictz et Pierre Bernard,

1. Bibliothèque de Château-Gontier-Manuscrit d'Audouys. Délibérations du Chapitre d'Angers.
2. Bibliothèque de Tours, manuscrit n° 1168, p. 22.
3. Bibl. de l'Évêché, *Cérémonial de l'église d'Angers*, manuscrit de Lehoreau, t. II, p. 125.
4. *Histoire généalogique de la maison de France*, par le P. Anselme, vol. I, p. 313. Anne de France, duchesse de Bourbon de 1477 à 1522.
5. Bibl. de Château-Gontier. Manuscrit d'Audouys. Conclusions du Chapitre, année 1490.
6. *Fab.*, t. II, compte de 1495.
7. *Fab.*, t. I, 234vo.
8. Archives de Maine et Loire, série G. N° 334. *Anniversaires*, p. 32.

« procureur de la nation de Bretaigne en luniversité d'Angers, Amori Duboys Jehan et
« autres suppos et commis de la dite nation quant à tout ce que enssuit, certifions et rela-
« tons que en ce jour, dix septième jour du moys de may avons esté commis et députez de
« la dite nation par devers Messieurs les doyen et chapitre susdit, les supplians et requerans
« que de leur benigne grâce et volonté fust leur plaisir nous accommoder et nous prester
« leurs honorables tapis appelés l'Apocalypse pour décorer la faeste et solennité de mons.
« Saint-Yves, patron de la dite nation, célébrée en leur dite église, le 19e jour de ce présent
« moys de may, ce que de leur bon gré et volonté nous ont accordé et octroyé en satisfaisant
« à ceux qui prendraient la paine de tendre et descendre la dite tapisserie et pour valoir
« mémoire avons baillé ceste présente cédule, signée de nos mains le d. dix septième jour
« du dit moys de may l'an mil cinq cens vingt sept.

Du Croesquer Bernard, procureur de la nation.

Les plaintes du Chapitre contre l'évêque François de Rohan contiennent de précieux détails sur les tapisseries et la valeur qu'on leur attribuait en 1533 ; voici ce qui concerne notre sujet (1) :

Article 324. « — Item les doyen et chapitre en la dite église ont belle grande et notable
« tapisserie entre les tapisseries de ce royaulme, historiée des hystoires de l'Apocalypse qui
« se tent aux festes solempnelles en la naif et chappelle qui couvre des longueurs de la nef
« et croisées d'icelle donnée par le feu roy de Sicile estimer valloir deux cens mil livres qui
« depuis le temps de trente ans que ledit de Rohan a esté evesque s'est grandement endom-
« maigée et ne saurait être mise en suffisante reparacion pour la somme de six mille liv.
« tournois et a cousté néanmoins depuis led. temps à reparer mil l. t. »

De ce texte, il ressort qu'on tendait l'*Apocalypse* dans la nef et dans les bras de la croix ou chapelles et non pas dans le chœur et que la tapisserie était assez longue pour couvrir *les longueurs de la nef et croisées d'icelle (église).* »

L'inventaire de 1539 la décrit ainsi :

3° « Maxima tapiceria in septem petiis pulchra et magnificis operis continens historias Apocalypsis beati Johannis, quarum sex petiarum ecclesiæ dedit munificus et perpetua memoria dignus Dominus Renatus Siciliæ Neapolis et Jerusalem rex ac Andegavensis dux, septima vero Clementissima domina Borbonii duxissa.

L'épithète de *Maxima* est à remarquer, comme je l'ai dit précédemment (2).

L'inventaire de 1643 indique un certain changement dans la disposition de l'*Apocalypse* qui tout d'abord tapissait la nef et les transepts (3) :

« ... Sept pièces de tapisserie de l'*Apocalypse*, dont M. le fabriqueur en a fait couper
« une en deux, et dont la moitié se tend sur le reliquaire et l'autre au coing de la chapelle
« des Chevaliers, sur l'autel du Mas...

« Le lundi 1er juin 1699, Mgr Michel le Pelletier changea de place les tapisseries de
« l'Ancien et du Nouveau Testament, qui, depuis leur donation par Charles VII jusqu'à
« présent, avaient toujours été mises dans le fond ou le bas de l'église lorsqu'on les tendait,

1. Idem série G. N° 264, 11 juillet 1533, p. 30.
2. *Fab.*, t. II, p. 63°.
3. *Fab.*, t II, p. 351.

« et de sa seule autorité les fit tendre dans les chapelles des Évêques et des Chevaliers. A « la place d'icelles, il fit tendre deux pièces de l'*Apocalypse* qu'on avait coutume de tendre « dans les dites chapelles. Il fit aussi couper en deux la tenture de tapis qui est au-dessus « de la porte de la sacristie, où sont représentés les mystères de la vie de Notre-Seigneur, « son Baptême, l'Annonciation et la Cène, la dite tenture donnée autrefois par Jean « Olivier, évêque d'Angers. On y voit ses armes aux quatre coins. On garde très exactement « cet ordre quand on tend les dites tapisseries, et l'église en paraît mieux décorée et ornée « que de coutume (1) »

Cette appréciation de Lehoreau, disant que l'église paraissait mieux parée depuis qu'on tendait l'*Apocalypse* dans le chœur comme dans la nef, est très juste, mais il faut remarquer qu'avant 1699, le jubé placé au haut de la nef, empêchait le spectateur de voir les tapisseries du chœur en même temps que celles du bas de l'église, si bien que personne ne pouvait être choqué de la différence, qui existait pour le style, le genre de dessin et les hauteurs entre les tapisseries de Charles VII et l'*Apocalypse.*

Le jubé détruit et l'autel mis à la Romaine, il est certain qu'il fallait applaudir au changement opéré par Mgr Le Pelletier.

Quelques restaurations furent faites à la tapisserie, notamment en 1714 ; cette date figure dans la bordure supérieure du tableau n° 66.

Dimensions primitives de l'Apocalypse.

D'après les plaintes du Chapitre, citées précédemment (art. 324), *la tapisserie couvrait les longueurs de la naif et croisées.*

D'autre part, un auteur écrit en 1623 : « *Entrant dans la dite église, ils admirèrent la tapisserie, qui représente toute l'Apocalypse, dont les quatre pièces ou pantes suffisent pour tendre toute la nef* (2)... »

Bodin nous dit que la hauteur des pièces de l'*Apocalypse* était *de dix neuf pieds six pouces et leur longueur de plus de cent pieds* (3).

Péan de la Tuillerie donne *à la plupart des pièces cinq aunes de hauteur* et *20 aunes de longueur* (4).

Ce dernier auteur me paraît le plus exact.

Longueur.

En mesurant la 4e pièce, encore complète, nous trouvons 24m. de long (juste 20 aunes) (5).

Admettant deux pièces semblables pour un des côtés de la nef nous avons 48 mèt. de long. Or, cette dimension suffit pour couvrir : 1° trois travées de 13m. 2° les deux piliers de 3m,50 chacun de tour, placés entre la 1e et la 2e, la 2e et la 3e travée. Il nous reste même à ce compte (39m + 7, soit 46m) deux mètres pour couvrir en grande partie le tour du 3e pilier du haut de la nef. Le jubé, sans doute, en encombrait la partie inférieure, mais il était très peu élevé et j'imagine que la tapisserie passait par-dessus. Du côté de l'orgue, elle ne pou-

1. *Cérémonial de Lehoreau*, I, p. 53.
2. Bib. mun. ms. 871.
3. *Recherches historiques sur l'Anjou*, II, p. 202.
4. *Description de la ville d'Angers ;* réimpression de M. Port, p. 64.
5. Le *Beatus* a 2m23 ; les 7 tableaux ensemble 17m27 et les moulures entre les tableaux 2m50 ; total : 24 mèt.

vait s'étaler sur le premier groupe de colonnes, puisque l'ancien buffet du XVI[e] siècle était accompagné de deux tourelles de huit pieds de diamètre, renfermant les plus grands tuyaux et attachées le long de ces mêmes colonnes. Les mesures prises sur la tapisserie concordent avec celles données pour la longueur par Péan de la Tuillerie et Bruneau de Tartifume. Bodin en parlant de plus de cent pieds exagère assurément.

Hauteur.

La hauteur exacte est plus difficile à déterminer. Péan de la Tuillerie parle de 5 aunes, soit six mètres. Il n'est pas loin de la réalité, il exagère cependant un peu.

On voit encore au château d'Angers, dans la grande salle, qui n'a pas moins de 40 mèt. de long sur 12m,15 de large, à droite et à gauche de la cheminée (1), les crochets de fer auxquels était jadis suspendue l'*Apocalypse*. Or, entre ces crochets et le pavage, il n'y a que 5m,80. Ce serait donc là, au maximum, la hauteur possible de la tapisserie. Celle-ci, malheureusement, a été rognée de toute façon. Les *bandes de ciel*, sur lesquelles se produisait l'effort des cordes destinées à enlever chaque pièce, sont toutes plus ou moins rapetissées. Les inscriptions ont *été détruites*, à peine en reste-t-il assez pour voir qu'elles étaient sur fond brun, en lettres rouges pour les majuscules et blanches pour les minuscules. Une seule indication me guide pour fixer leur hauteur primitive, c'est une moulure en biais sur le Beatus, qui commence la 6[e] pièce et n'a jamais été détachée du panneau supérieur suivant. Cette moulure, parallèle à celle qui encadre le bas du tableau n° 62, laisse un champ de 0,33, qui devait être celui de l'inscription elle-même. On arriverait ainsi par l'addition des diverses parties au total de 5m,40 à 5m,60 (2).

Il me paraît impossible de préciser davantage ; donc : { *longueur 24 mètres.*
hauteur 5 mèt. 40 à 5 m. 60.

Toute la tapisserie avait *144 mètres de cours* environ sur *5 m. 40 à 5 m. 60 de hauteur.*

Dimensions actuelles.

Aujourd'hui, la longueur totale des tableaux qui nous restent est de 100 mètres environ. La hauteur n'est plus que de 4m,30 par suite de la suppression des inscriptions et de la détérioration des bandes de ciel et de terre. La laine brune du fond des légendes étant toujours brûlée par la teinture a dû, comme dans toutes les tapisseries, disparaître et laisser la chaîne à nu entre les lettres. On a évidemment reculé devant la dépense énorme occasionnée par la réfection presque complète de ces légendes, qu'au XVIII[e] siècle presque personne n'était plus capable de déchiffrer. C'est un irréparable malheur de n'en avoir pas même un spécimen suffisant pour en bien donner l'idée.

Description de la tapisserie.

L'*Apocalypse*, destinée à décorer les salles du château d'Angers, aujourd'hui tombées en ruine, était-elle composée de sept pièces de même dimension ? Rien ne le prouve : les

1. Le foyer n'a pas moins de 5 mètres 45 d'ouverture : le manteau, écroulé aujourd'hui, était sans doute soutenu par deux piliers de pierre comme la triple cheminée du palais des comtes de Poitiers.

2. Bande de ciel 0,80, — moulure 0,20, — tableau 1m52, — moulure 0,15, — légende 0,33, — moulure 0,15, — tableau 1m52, — moulure 0,15, — légende, 0,33, — moulure 0,20 — bande de terre, 0,30 — total 5m40.

Disposition primitive du commencement de chaque pièce de l'Apocalypse.

2e et 3e pièces, (en suivant l'ordre des textes de saint Jean) paraissent, au contraire, avoir été plus courtes que les autres, auxquelles on peut assigner avec certitude, d'après l'examen minutieux de ce qui en reste, l'ordonnance suivante :

Ung grand personnage, assis dans une chapelle gothique, tout à jour, médite sur le texte de saint Jean et commence chaque pièce, divisée en deux séries de sept panneaux superposés, l'un à fond rouge, l'autre à fond bleu, disposés en forme de damier, et dont la hauteur était égale à celle du grand personnage et de sa chapelle. Les scènes se lisent de gauche à droite en prenant le rang supérieur et en revenant ensuite au rang inférieur dans le même ordre [1]. Entre les deux séries de tableaux, dans le sens horizontal, s'étendait dans la longueur de chaque pièce une bande de couleur brune, tranchant vigoureusement sur les encadrements grisâtres des tableaux et sur laquelle on lisait en lettres gothiques blanches ou rouges de 0,06 de hauteur, les versets correspondant à chaque scène de la rangée supérieure. Même disposition au-dessous des tableaux de la série inférieure [2]. Toutes ces inscriptions ont disparu malheureusement. Dans le haut de chaque pièce, l'artiste avait représenté un ciel semé d'étoiles, et peuplé d'anges nombreux, les uns chantant ou jouant des instruments de musique, les autres tenant des armoiries, tandis qu'au bas il avait figuré une terre verdoyante, fleurie et égayée de conins et d'autres petits animaux, pour faire comprendre au spectateur que les scènes qu'il déroule sous ses yeux se sont passées entre le ciel et la terre.

Chaque pièce avait ainsi quinze tableaux dont le premier était toujours un grand personnage sous une niche d'architecture, méditant sur les visions de saint Jean. Il faut cependant en excepter la deuxième et la troisième pièce qui ne forment toutes les deux qu'une seule série de quinze tableaux, dont huit pour la deuxième pièce, six pour la troisième et enfin le grand personnage sous sa niche d'architecture. L'examen des textes des 7e, 8e, 9e et 10e chapitres de l'Apocalypse le prouve d'une manière certaine.

L'alternative de fonds rouges et bleus, la superposition des sujets, l'examen attentif des textes et l'étude des manuscrits du moyen âge, indiqués précédemment ont puissamment contribué à faire connaître les sujets des tableaux disparus, à coordonner les fragments qui nous restent et à replacer tout l'ensemble dans l'ordonnance primitive.

Voilà comment nous avons pu constater que la tapisserie de l'*Apocalypse* se composait de quatre-vingt-dix tableaux. La cathédrale en possède encore soixante-dix entiers et huit fragments classés : douze tableaux ont été détruits ; la fabrique n'a pas renoncé à les faire rétablir, dès que ses ressources le lui permettront.

Ce travail délicat de classement définitif et de restitution est l'œuvre de M. l'abbé Machefer, chanoine custode, qui, par la comparaison de notre tapisserie avec plusieurs commentaires manuscrits, a pu déterminer d'une façon certaine le nombre des tableaux disparus et les textes dont ils étaient la saisissante traduction.

1. Quelques tableaux ne suivent pas cette disposition par une erreur du tapissier ou pour quelqu'autre raison dont nous ne pouvons nous rendre compte. Qui sait, par exemple, si la présence d'une vaste cheminée ou de quelque porte n'a pas nécessité des changements dans les dimensions ou l'arrangement de telle ou telle pièce ?

2. Dans toutes les anciennes tapisseries, la laine brune est la moins solide. Ici le fond des inscriptions étant tramé en laine brune, fut promptement détérioré. C'est ce qui causa leur suppression au XVIIIe siècle ; on eût été fort embarrassé d'ailleurs de les restaurer à une époque où on ne savait plus lire les caractères gothiques.

Avant de décrire chaque pièce en particulier, je ferai quelques remarques sur l'ornementation des *Fonds bleus et rouges*.

Les fonds bleus et rouges alternés, si solides à l'œil, étaient d'un très fréquent usage aux XIIIe et XIVe siècles. Plusieurs commentaires sur les visions de l'Apocalypse peints sur parchemin, sont enluminés de cette façon ([1]). Tel est aussi le parti pris sur les volets de la célèbre armoire à reliques de la cathédrale de Noyon ([2]), et sur les peintures de la voûte de l'église de Chatelaudren, près Saint-Brieuc (Côtes du Nord) ([3]). Là, il y a trois rangs de tableaux en damier ainsi disposés :

rouge,	vert,	rouge	bleu
vert	rouge	bleu	rouge
rouge	bleu	rouge	vert

Le grand personnage n° 61 est le seul à sa place primitive. La robe est *rouge* par opposition au fond *bleu* du tableau 69; l'étoffe du dais qui le recouvre, est *bleue* pour faire contraste avec le fond *rouge* du tableau supérieur n° 62.

Même disposition de couleurs pour les n°s 31 et 46 ; tandis que les grands personnages 1 et 76 sont coloriés en sens inverse. Faut-il en conclure qu'ils précédaient la 2e et la 3e pièce et que celles-ci commençaient par des tableaux fond *rouge* en bas et *bleu* en haut ? Je n'oserais l'affirmer. Toujours est-il que le tableau n° 76 représente le grand personnage tourné en *sens inverse*, comme l'est le saint Jean des tableaux n° 18, 21, 24 et 30. Il y a là un point impossible à éclaircir, parce que la tapisserie avait été combinée de façon à occuper dans les salles du château d'Angers un emplacement désigné d'avance et qui a forcé le tapissier à ne pas suivre exactement le parti pris tout d'abord dans les grandes pièces et même à ne pas tenir un compte rigoureusement exact de l'ordre du texte de l'Apocalypse.

Comme on ne peut savoir lequel des grands personnages n° 31 ou 46 occupait primitivement le commencement de la 1ère pièce, j'ai choisi le n° 31 pour la planche, figurant en grand la disposition primitive de la tapisserie, afin de faire voir la décoration de l'étoffe du dais du Beatus.

Décoration des fonds bleus et rouges.

Jusqu'au n° 33, à part le n° 7, sur lequel paraissent des Y, tous les fonds sont unis : l'effet général est excellent pour la cathédrale, parce que les personnages y ressortent à merveille. Ce parti, emprunté aux anciennes miniatures, dut paraître un peu dur et passablement sévère dans les salles du château d'Angers. Aussi, dès la 4e pièce, le tapissier cherche-t-il à en atténuer la rudesse. Si dans les tableaux n°s 12, 20, 21, 26, 28 et 32, il nous représente des arbres et des arbustes, dessinés au naturel (autant qu'il le pouvait

1. Celui de M. le Vte de Coussemaker, exposé à Lille et qui datait du XIIIe siècle, par exemple.
2. *Dictionnaire du Mobilier Français* de Violet-le-Duc, I, p. 11.
3. Une réduction de ces peintures, par M. Charles Lameir, figurait à l'exposition d'Anvers en 1885, dans la salle des monuments de la commission historique française.

tout au moins), il cherche dans les nos 3, 5, 11 et 13 à couvrir le plus possible le fond de ses tableaux par les feuilles et les fleurs de ses arbustes ou de ses plantes. Cette élégante végétation, étalée avec soin, est bien encore portée sur un tronc ou une tige, il est vrai; mais c'est pour lui une gêne, un embarras; bientôt, il va s'en affranchir et renoncer à toute imitation de la nature. De charmants rinceaux, chargés de fleurs et de feuilles, serpentent entre les personnages sans aucune attache avec le sol.

Les fleurons aux couleurs variées et dessinés dans le genre de ceux du bel antependium de Lille [1], le séduisent un instant : les nos 33 et 68 nous en donnent des exemples. Il y renonce promptement : le parti de les tisser en simple camaïeu, c'est-à-dire, bleu clair sur bleu foncé, ou rouge clair sur rouge foncé, lui semble préférable, (nos 53, 54, 58, 62, 64 et 87).

Ailleurs (nos 47, 66 et 70), il sème les fonds de petites branches de pensée sauvage ou de liseron.

Le no 39, quadrillé bleu sur bleu, paraît un essai : il est seul de son genre, c'est une imitation de certaines miniatures contemporaines.

Les initiales Y se voient sur le no 7 et celles de Louis I et de Marie de Bretagne L. M. entrelacées sur le no 42.

Quelle variété dans le tracé de ces fleurons, placés au-dessus d'un petit écusson, renfermant soit une fleur, soit un Y (nos 52, 62, 69, 81), de ces dragons volants, de ces petits médaillons, mêlés à des tiges arrondies et régulièrement espacées !

La prédilection du tapissier semble enfin se fixer. Entre les arbres, l'architecture et les personnages, il s'ingénie à plier en tous sens des rinceaux, tous variés, chargés de fleurs légères et de feuilles découpées, à la façon des miniatures ou des émaux du XIVe siècle, c'est-à-dire en les arrêtant aux bords de chaque tableau et en respectant le contour des figures. Tels sont les nos 37, 38, 40, 43, 45, 48, 50, 54, 55, 56, 57, 63, 67, 71, 73, 75, 85 et 86.

Fonds des grands personnages, placés au commencement de chaque pièce.

Ce fond violet, si puissant, est semé de fleurons d'un beau caractère, enrichis de fil d'argent [2] ou de papillons aux armes d'Anjou et de Bretagne, par allusion à Louis I et à son épouse.

Ingénieux motif de décoration que ces papillons armoriés, si prisés au XIVe siècle, comme le démontrent les citations suivantes :

« *Jean le tapissier, reçut cent trente-huit liv. parisis en payement d'une chambre vermeille* « *composée de dix tapis, représentant des papegais ou perroquets, portant l'écusson de France* « *et des papillons, aux ailes chargées des armoiries de Bourgogne* » 1316 à 1317 [3].

« *Item ung corporalier de veluiau vermeil, brodé à une croix, où il y a un Agnus Dei* « *et quatre papillons, qui ont les elles de France. — Item une petite touaille à mectre* « *sur le giron du prélat, qui est brodée à fleurs de liz et à papillons aux armes de Bour-* « *gogne. — Item une aultre très vieille gibecière à papillons emmantelez de France. — Item* « *un aultre livre, couvert de satanin azuré, ouvré de brodeure à angelz et elles de papillon* [4].

1. Musée de Lille. Antependium représentant l'Annonciation, de la fin du XIVe siècle, fond de damas orné de bouquets brodés.
2. C'est le seul endroit de toute la tapisserie où l'on remarque du fil d'argent.
3. *Comptes de l'argenterie*, publiés par M. Doüet d'Arques en 1874, p. 74.
4. *Inventaire du mobilier de Charles V*, publié par M. Labarte (année 1363). Nos 2618, 1064 bis, 2752 et 3050.

« *La chambre brodée pour la reine, dans le palais de Rheims, où elle devait séjourner* « *pendant les fêtes du couronnement était orné de 1321 papegaults (perroquets) de broderie* « *amantelés des armes du roy et de 561 papillons aux ailes portant les armes de la reine,* « *qui étaient de Bourgogne, le tout travaillé d'or fin* (1). »

L'inventaire du mobilier de la cathédrale de Cambrai en 1401 nous fait connaître, *une cape de drap d'or noir, vignetée d'or semée de bestes emmantelées de plusieurs couleurs...* et celui de Marguerite de Flandre en 1405, mentionne *une chambre de cendal vert, broudée à chuettes qui portent les armes de Bourgogne...* (2).

Les *chayères* et les dais qui les recouvrent sont ornés d'étoffes très riches, les unes quadrillées de fleurs de lis, d'aigles, et les autres semées d'Y et de rinceaux élégants : il n'est pas jusqu'aux coussins, qui ne présentent un intérêt archéologique.

ARCHITECTURE.

Les grandes chapelles à jour du commencement de chaque pièce, avec leur double voûte, le joli temple du n° 32, les édicules crénelés ou fleuronnés, tout cela est du gothique français du XIVe siècle. L'influence flamande s'aperçoit toutefois (nos 52, 59, 71 et 81) aux pignons en marche d'escalier de la niche de saint Jean et du château. Partout ailleurs, les pignons sont garnis de crochets rampants, à la mode française.

PREMIÈRE PIÈCE.

Elle comprenait 15 tableaux. 11 sont complets; 4 ont disparu.

1er TABLEAU. *(Fond violet.)*

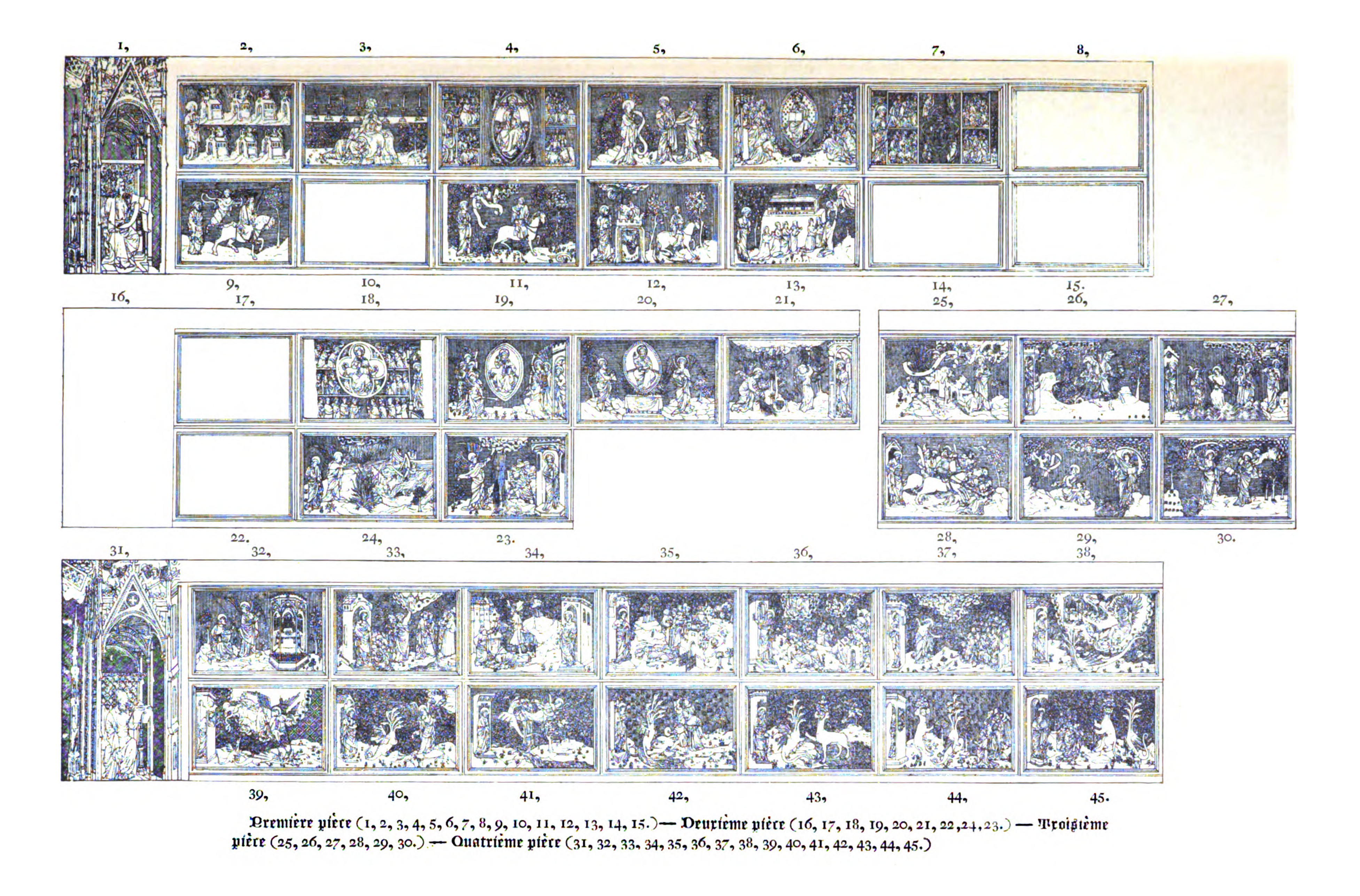
Un personnage assis médite sur le livre de l'*Apocalypse*, ouvert devant lui sur un pupitre ; la lampe suspendue à ses côtés et les cierges éteints, attestent que cette lecture se prolonge jusque dans ses veilles. Une riche étoffe, semée de fleurs de lis et de croix, forme dais au-dessus de sa tête et dossier derrière son siège ; des papillons, dont les ailes sont diaprées aux armes d'Anjou et de Bretagne, voltigent dans les airs. Enfin, deux anges tiennent, au sommet de l'édifice qui abrite ce sage, deux étendards armoriés d'Anjou et de la croix de Lorraine (3).

CHAPITRE Ier. DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN (4). — V. 1. La révélation de JÉSUS-CHRIST que Dieu lui a donnée pour découvrir à ses serviteurs ce qui doit arriver bientôt, et il l'a fait connaître en envoyant son ange à Jean son serviteur.

2. Qui a rendu témoignage à la parole de Dieu et à tout ce qu'il a vu de JÉSUS-CHRIST.

3. Heureux celui qui lit et écoute les paroles de cette prophétie, et garde les choses qui y sont écrites ! car le temps est proche.

1. *Le Meuble*, par de Champeaux, p. 66.
2. *Histoire de l'Art en Flandre*, par l'abbé Dehaisnes, II, p. 813 et 909.
3. Rien ne donne la certitude que les grands personnages détachés n. 1, 31, 46 et 76 soient actuellement à leur place : le n° 61 est le seul qui n'ait pas été séparé du tableau suivant, n° 62, et le seul incontestablement bien à son rang primitif.
4. Traduction de Bossuet.



Première pièce (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.)— Deuxième pièce (16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 23.) — Troisième pièce (25, 26, 27, 28, 29, 30.) — Quatrième pièce (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.)

2e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean (1) écoute la voix qui lui parle et prend le livre où il va écrire sa vision, pour l'envoyer aux sept églises qui sont sous ses yeux et que gardent sept anges.

Chapitre Ier. — v. 4. Jean aux sept églises qui sont en Asie, la grâce et la paix soient avec vous...

10. Un jour de dimanche, je fus ravi en esprit, et j'entendis derrière moi une voix éclatante comme une trompette ;

11. Qui disait : Écris dans un livre ce que tu vois, et l'envoie aux sept églises qui sont en Asie, à Ephèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée.

3e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Jésus-Christ est assis sur un trône, entre sept chandeliers (2), le glaive passé en travers dans la bouche et sept étoiles rouges dans la main droite. Saint Jean se prosterne à ses pieds.

Ch. Ier. — v. 12. Je me tournai pour voir quelle était la voix qui me parlait, et en même temps je vis sept chandeliers d'or.

13. Et au milieu des sept chandeliers d'or, quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint sur les mamelles d'une ceinture d'or.

14. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu.

15. Ses pieds étaient semblables à l'airain fin, quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux.

16. Il avait sept étoiles en sa main droite ; de sa bouche sortait une épée à deux tranchants ; et son visage était aussi lumineux que le soleil dans sa force.

17. Dès que je le vis, je tombai à ses pieds comme mort ; mais il mit sa main droite sur moi, en disant : Ne crains point, je suis le premier et le dernier.

18. Je suis celui qui vit ; j'ai été mort, mais je suis vivant dans les siècles des siècles ; et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer.

19. Écris donc les choses que tu as vues, celles qui sont, et celles qui doivent arriver ensuite.

20. Voici le mystère des sept étoiles que tu as vues dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les sept anges des sept églises ; et les sept chandeliers sont les sept églises (3).

4e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean franchit le seuil d'une porte ouverte et regarde Jésus-Christ entouré de l'arc en ciel, dont il est enveloppé comme d'une auréole, et qui est assis sur un pliant à têtes d'animaux. Sept lampes pendent à la hauteur de son visage. Les quatre animaux, symboles des évangélistes, l'accompagnent, disposés selon l'ordre iconographique adopté par le moyen

1. Saint Jean paraît à chaque tableau. Suivant les règles de l'iconographie chrétienne, Apôtre et Évangéliste, il a constamment le nimbe et les pieds nus.

2. A Rome, quand le Pape officie, il célèbre sur un autel paré de sept chandeliers et fait accompagner la croix papale, que porte devant lui un sous-diacre apostolique, de sept autres chandeliers, quatre à droite et trois à gauche.

3. Les chapitres 2 et 3 du texte de l'Apocalypse ne renferment que les louanges, les exhortations et les reproches que Dieu fait aux anges des sept églises. Ils n'ont servi à composer aucun tableau de notre tapisserie.

âge : homme, aigle, lion et veau [1], ils sont nimbés, ailés de six ailes et portent le phylactère sur lequel leurs chants sont écrits. Les vingt-quatre vieillards sont rangés de part et d'autre : à la gauche du Fils de l'homme, les prophètes; à la droite, comme à la place la plus honorable, les apôtres, dont les lis fleuris signifient la royauté sur le monde, le parfum des vertus et l'intégrité de la foi.

Ch. IV. — v. 1. Après cela je regardai, et je vis une porte ouverte dans le ciel ; et la première voix que j'avais ouïe, qui m'avait parlé avec un son éclatant comme celui d'une trompette, me dit: Monte ici haut, et je te montrerai les choses qui doivent arriver ci-après.

2. Je fus aussitôt ravi en esprit, et je vis un trône placé dans le ciel et quelqu'un assis sur le trône.

3. Celui qui était assis paraissait semblable à une pierre de jaspe et de sardoine, et il y avait autour du trône un arc-en-ciel, qui paraissait semblable à une émeraude.

4. Autour du trône, il y avait encore vingt-quatre trônes, et sur les trônes vingt-quatre vieillards assis, revêtus d'habits blancs, avec des couronnes d'or sur leurs têtes.

5. Il sortait du trône des éclairs, des tonnerres et des voix; et il y avait sept lampes brûlantes devant le trône, qui sont les sept esprits de Dieu.

6. Et devant le trône, il y avait une mer transparente comme le verre et semblable à du cristal; et au milieu du trône, et autour du trône, il y avait quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière.

7. Le premier animal était semblable à un lion (saint Marc); le second à un veau (saint Luc) ; le troisième avait un visage comme celui d'un homme (saint Matthieu); et le quatrième était semblable à un aigle qui vole (saint Jean).

8. Les quatre animaux avaient chacun six ailes; et au dedans, ils étaient pleins d'yeux, et ils ne cessaient de dire jour et nuit : Saint, saint, saint, le Seigneur, Dieu tout-puissant, qui était, qui est et qui doit venir.

5e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Un ange déroule le philactère qui contient l'appel à celui qui est digne d'ouvrir le livre. Saint Jean pleure de tristesse. Un vieillard s'approche de lui et, le prenant par son manteau, le conduit à une scène plus consolante.

Ch. V. — v. 2. Et je vis un ange fort, qui criait à haute voix : Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en lever les sceaux ?

3. Et nul ne pouvait, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ouvrir le livre ni le regarder.

4. Je fondais en larmes de ce que personne ne s'était trouvé digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

5. Mais l'un des vieillards me dit : Ne pleure pas, voici le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre et d'en lever les sept sceaux.

1. Cet ordre a été également observé au portail de Saint-Maurice, sur la fin du XIIe siècle. — Saint Matthieu, qui raconte la généalogie selon la chair de Jésus-Christ, est représenté en homme ; saint Marc, en lion, à cause de la résurrection ; saint Luc, en veau, parce qu'il traite du sacerdoce ; enfin saint Jean, qui décrit les mystères incompréhensibles de la génération du Verbe, en aigle qui vole et plane dans les airs. *Mattheus in homine intelligitur, quia circa humanitatem Christi principaliter immoratur. Marcus in leone, quia agit de resurrectione. Lucas in vitulo, agens de sacerdotio. Johannes in aquilâ, scribens sacramenta divinitatis. Christus vero quem describunt, homo fuit de Virgine natus ; vitulus in immolatione ; leo in resurrectione ; aquila in ascensione; vel in homine, humanitas ; in vitulo, sacerdotium ; in leone, regnum; in aquilâ exprimitur divinitatis sacramentum.* (Manuscrit du XIIIe siècle, à la Bibliothèque de la ville.)





Lith. par Pralon

Imp. Lemercier & Cie Paris

APOCALYPSE DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

1er pièce, sixième tableau.

6e TABLEAU. *(Fond rouge)* (1).

Saint Jean, debout à l'intérieur d'une maison crénelée, regarde par la fenêtre et voit les vieillards enlever leurs couronnes et se prosterner devant Jésus-Christ, en chantant ses louanges.

Ch. IV. — v. 9. Et lorsque ces animaux donnaient gloire, honneur et bénédiction à celui qui est assis sur le trône, qui vit dans les siècles des siècles,
10. Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui est assis sur le trône, et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles, et ils jetaient leurs couronnes devant le trône, en disant :
11. Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance, parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est par votre volonté qu'elles étaient et qu'elles ont été créées.

7e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Les vieillards chantent un cantique à l'Agneau, immolé, sanglant et tenant l'étendard de la Résurrection, en signe de vie. Saint Jean contemple cette scène.

Ch. V. — v. 6. Je regardai, et je vis au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des vieillards, un agneau, debout, comme égorgé, ayant sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu, envoyés par toute la terre (2).

Au-dessus de ces six derniers tableaux est cousu un *Ciel* nuagé, où des anges forment un concert qu'ils accompagnent de l'oliphant, de la viole, du tambourin, du monocorde, du triangle, de la trompette, de l'orgue et des cymbales. Le pennon de la trompette est armorié d'Anjou : *semé de France à la bordure de gueules.*

8e TABLEAU.

Il n'existe plus. J'en donne la description en note, d'après les anciens manuscrits (1).

Ch. V. — v. 7. L'agneau vint et prit le livre de la main droite de celui qui était assis sur le trône.
8. Et l'ayant ouvert, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints.
9. Ils chantaient un cantique nouveau, en disant : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre et d'en lever les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que vous nous avez rachetés pour Dieu, par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation.

9e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Un ange au ciel parle à saint Jean et lui montre le vainqueur éperonné et couronné, qui part, l'arc et la flèche en main, sur un cheval blanc, pour frapper et gagner la victoire.

1. Ce tableau aurait sa place naturelle avant le précédent, sans une inversion du tapissier.
Il a été reproduit en couleurs, pour *La Tapisserie*, de M. Guiffrey, un des plus beaux livres de M. Mame, de Tours. Il a bien voulu m'autoriser à en faire un tirage. On peut juger par cette planche du caractère et du coloris de l'ensemble.
2. Le nombre sept est consacré dans l'Apocalypse pour exprimer une certaine universalité et perfection.
Ici, le Christ, dans une *vesica piscis* entourée de nuages, remet le livre à l'Agneau en présence des quatre animaux et des vingt-quatre vieillards, prosternés comme au n° 6.

MMmes Bruné et Maloyer en ont rassemblé les divers morceaux en 1872, et ont refait à neuf au moins un mètre carré.

Ch. VI. — v. 1. Et je vis que l'Agneau avait ouvert un des sept sceaux, et j'entendis l'un des quatre animaux, l'Ange, qui dit avec une voix d'un tonnerre : Viens et vois.
2. Je regardai et je vis un cheval blanc. Celui qui était monté dessus avait un arc; et on lui donna une couronne, et il partit en vainqueur qui va remporter victoire sur victoire.

10e TABLEAU.

Il n'existe plus ([1]).

Ch. VI. — v. 3. A l'ouverture du second sceau, j'entendis le second animal, le Lion, qui dit : Viens et vois.
4. Il partit aussitôt un autre cheval qui était roux, et il fut donné à celui qui était monté dessus, d'ôter la paix de dessus la terre, et de faire que les hommes s'entretuassent, et on lui donna une grande épée.

11e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean écoute les quatre animaux, qui sont rangés au ciel dans cet ordre : homme, aigle, lion et veau. La parole qu'ils lui adressent est exprimée, selon l'usage traditionnel, par un rouleau déployé. Le cavalier, monté sur le cheval noir, a pour attribut une balance, car, en temps de famine, le pain se pèse.

Ch. VI. — v. 5. Quand il eut levé le troisième sceau, j'entendis le troisième animal, le veau, qui dit : Viens et vois. Et je vis un cheval noir (la famine), et celui qui le montait avait en main une balance.
6. Et j'entendis une voix comme du milieu des quatre animaux qui dit : Le litron de blé se vend un denier, et les trois litrons d'orge un denier. Ne gâtez point le vin et l'huile.

12e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'aigle, du haut du ciel, appelle saint Jean, celui-ci voit la mort, squelette hideux, enveloppé d'un suaire, le glaive levé pour exterminer, et parcourant la terre, monté sur un cheval pâle. L'enfer suit, c'est un donjon crénelé où brûlent les damnés, que les démons y apportent. Au fond de l'abîme, s'ouvre une large gueule de monstre, image ordinaire de l'enfer au moyen âge.

Ch. VI. — v. 7. Lorsqu'il (l'Agneau) eut levé le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième animal (l'aigle) qui dit : Viens et vois.
8. Et je vis un cheval pâle, et celui qui était monté dessus s'appelait la mort, et l'enfer le suivait ; et on lui donna puissance sur les quatre parties de la terre, pour faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité et par les bêtes sauvages.

13e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean montre la vision suivante, écrite dans son Apocalypse. Sous l'autel, sept élus agenouillés supplient Dieu de les venger. Un ange descend du ciel et les revêt

1. Saint Jean regarde le lion, entouré de nuages et tenant un phylactère avec ces mots : VENI ET VIDE. Un ange, descend du ciel et remet l'épée à un roi, monté sur le cheval roux.



de robes blanches. Sur l'autel, couvert d'une nappe blanche, qui retombe de chaque côté, est posé un calice avec son purificatoire; le parement antérieur se compose d'une étoffe losangée et croisetée, ornée d'un frontal frangé en passementerie, auquel pendent deux orfrois ou fanons marqués d'une croix et frangés.

CH. VI. — v. 9. A l'ouverture du cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui ont donné leur vie pour la parole de Dieu et pour lui rendre témoignage.

10. Ils jetaient un grand cri en disant : Seigneur, qui êtes saint et véritable, jusqu'à quand différerez-vous à faire justice et à venger notre sang de ceux qui habitent la terre ?

11. Et on leur donna à chacun une robe blanche. Il leur fut dit qu'ils attendissent encore un peu de temps, jusqu'à ce que le nombre de ceux qui servaient Dieu comme eux fût accompli, et celui de leurs frères qui devaient souffrir la mort aussi bien qu'eux.

14e TABLEAU.

Il n'existe plus [1].

CH. VI. — v. 12. Et je vis, lorsque le sixième sceau fut ouvert, il se fit un grand tremblement de terre ; le soleil devint noir comme un cilice et la lune devint comme du sang.

13. Et les étoiles tombèrent du ciel sur la terre comme lorsque le figuier, agité par un grand vent, laisse tomber ses figues vertes.

15e TABLEAU.

Il n'existe plus [2].

CH. VI. — v. 15. Les rois de la terre, les princes et les tribuns, et les riches, et les puissants, et tous les hommes libres ou esclaves, se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes.

16. Et ils dirent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et dérobez-nous à la face de celui qui est assis sur le trône et à la colère de l'Agneau.

17. Parce que le grand jour de leur colère est arrivé ; et qui pourra subsister ?

Autrefois régnait une *terre* fleurie sous toute l'étendue de la tapisserie, mais aujourd'hui il ne reste pas assez de fragments de cette *terre* pour en garnir la première pièce.

DEUXIÈME ET TROISIÈME PIÈCES.

D'après l'examen attentif des chapitres 7, 8, 9 et 10 de l'Apocalypse, ces deux pièces formaient évidemment une seule série composée comme les autres d'un *Beatus* [3], et de 14 tableaux, dont 8 pour la deuxième pièce et six pour la troisième [4]. Péan de la Tuillerie d'ailleurs confirme indirectement cette appréciation en disant, que *la plupart* des pièces avaient vingt aunes de long : donc elles n'étaient pas toutes de semblables dimensions.

1. L'Agneau, sur les genoux du Christ, assis sur l'arc-en-ciel, ouvre le 6e sceau. A droite, le soleil est obscur; à gauche la lune paraît rouge. Les étoiles tombent : une ville s'écroule.

2. Le Christ et l'Agneau sont assis dans une auréole. Peuples et rois s'enfuient dans les cavernes pour se dérober à la colère divine, figurée par l'obscurcissement du soleil et la chute des étoiles.

3. Je donne le nom de *Beatus* aux premiers tableaux de chaque pièce, qui, comme celui de la première, semblent traduire le 3e et du chapitre I : *Beatus qui legit et audit verba prophetiæ hujus.*

4. L'*Apocalypse* était destinée par Louis I, à l'ameublement des salles du château d'Angers : ces deux pièces ont été tissées dans des dimensions différentes des autres par suite de l'exigence du local.

DEUXIÈME PIÈCE.

Elle comprenait 9 tableaux ; il en reste 6, qui sont complets, 2 qui sont mutilés, 1 a disparu.

16e TABLEAU.

Il n'existe plus [1].

CH. I. — v. 3. Heureux celui qui lit et écoute les paroles de cette prophétie et garde les choses qui y sont écrites ; car le temps est proche.

17e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Il n'en reste que saint Jean, paraissant plongé dans une grande méditation [2].

CH. VII. — v. 1. Après cela je vis quatre anges debout aux quatre coins de la terre, retenant les quatre vents, pour les empêcher de souffler sur la terre, sur la mer et sur aucun arbre.
2. Et je vis un autre ange qui montait du côté de l'Orient et qui portait le signe de Dieu vivant : et il cria à haute voix aux quatre anges à qui il a été donné de nuire à la terre et à la mer,
3. Disant : Ne nuisez point à la terre, ni à la mer, ni aux arbres jusqu'à ce que nous ayons marqué au front les serviteurs de notre Dieu.

18e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Dieu, assis sur son trône, et l'Agneau debout sur ses genoux, reçoivent les hommages des anges et de la troupe des martyrs représentée par un pape, un cardinal, un évêque, un empereur, un roi, une reine, un abbé, des religieux, un cordelier, des seigneurs et chevaliers. Tous sont fiers de la palme qu'ils ont conquise, et chantent un cantique d'actions de grâces. Saint Jean semble plongé à cette vue dans de profondes réflexions.

CH. VII. — v. 9. Après cela, je vis une grande troupe que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue qui étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, revêtus de robes blanches avec des palmes en leurs mains.
10. Ils jetaient un grand cri, en disant : La gloire de nous avoir sauvés soit rendue à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau.
11. Et tous les anges étaient debout autour du trône, et des vieillards et des quatre animaux ; et ils se prosternèrent sur le visage devant le trône, et adorèrent Dieu.

19e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'Agneau debout sur le sein de Dieu qui bénit, ouvre le septième sceau. Sept anges s'apprêtent à faire retentir leurs trompettes. Saint Jean s'afflige à ce spectacle.

CH. VIII. — v. 1. A l'ouverture du septième sceau, il y eut dans le ciel un silence d'environ une demi-heure.
2. Je vis les sept anges qui assistent devant la face de Dieu, et on leur donna sept trompettes.

1. C'était un grand *Beatus*, comme ceux du commencement de chaque pièce.
2. La terre est représentée par une sphère, sur laquelle on distingue les eaux et le continent.
Quatre anges placent une main sur la bouche de têtes humaines figurant les vents, pour arrêter leur souffle : ils sont placés aux points cardinaux. Un autre ange, tenant un phylactère, paraît dans le ciel.



20[e] TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean regarde et voit Dieu au-dessus de l'autel. L'autel brûle ; l'ange, qui tient la coupe parfumée des prières, y allume son encensoir.

Ch. VIII. — v. 3. Alors il vint un autre ange qui se tint debout devant l'autel, portant un encensoir d'or, et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il présentât les prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône.
4. Et la fumée des parfums, composés de prières, s'éleva devant Dieu.
5. Et l'ange prit l'encensoir ; il le remplit du feu de l'autel.

Le ciel de la tapisserie représente un concert d'anges : on voit entre leurs mains les cymbales, la cornemuse, l'orgue portatif, la harpe, le hautbois et un phylactère noté.
Les quatre tableaux inférieurs de la seconde *pièce*, se lisent de droite à gauche.

21[e] TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'ange renverse le feu de son encensoir sur la terre. Un autre ange sonne la 1[re] trompette, et aussitôt la grêle, mêlée au feu et au sang, tombe sur la terre qu'elle embrase. Saint Jean, retiré dans sa maison, ose à peine regarder par la fenêtre, tant ce spectacle lui paraît lamentable.

Ch. VIII. — v. 5. Et il le (l'encensoir) jeta sur la terre ; et il se fit des tonnerres, des voix, des éclairs, et un grand tremblement de terre.
7. Le premier ange sonna de la trompette ; il tomba sur la terre de la grêle et du feu mêlé de sang, et la troisième partie de la terre et des arbres fut brûlée, et toute l'herbe verte fut consumée.

22[e] TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Il n'en reste que saint Jean, témoin de la vision [1].

v. 6. Aussitôt les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent pour en sonner.

23[e] TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean s'afflige à la vue de l'ange qui sonne la 2[e] trompette, du feu qui tombe du ciel et de la mer rouge de sang qui engloutit navires et matelots.

Ch. VIII. — v. 8. Le second ange sonna de la trompette, et il tomba sur la mer comme une grande montagne brûlante, et la troisième partie de la mer devint du sang.
9. Et la troisième partie des créatures qui vivent dans la mer mourut, et la troisième partie des navires périt.

24[e] TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean debout voit l'étoile tomber du ciel, au son de la 3[e] trompette de l'ange, et une foule d'hommes mourir pour avoir bu des eaux amères.

Ch. VIII. — v. 10. Le troisième ange sonna de la trompette, et une grande étoile, ardente comme un flambeau, tomba du ciel sur la troisième partie des fleuves et sur les fontaines.
11. Le nom de l'étoile était Absynthe, et la troisième partie des eaux fut changée en absynthe ; et plusieurs hommes moururent dans les eaux, parce qu'elles étaient amères.

1. Sept anges, portant des trompettes, paraissent dans les nuages.



TROISIÈME PIÈCE.

Elle contenait six tableaux : ils existent encore.

25e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean est effrayé de sa vision. En effet, l'aigle crie au son de la 4e trompette : VE.. VE.. VE. et le malheur qu'il annonce se réalise dans la destruction de la ville, dont trois anges s'apprêtent à sonner la chute.

Ch. VIII. — v. 12. Le quatrième ange sonna de la trompette, et la troisième partie du soleil fut frappée, et la troisième partie de la lune, et la troisième partie des étoiles, en sorte qu'ils furent obscurcis dans leur troisième partie, et que le jour perdit la troisième partie de sa lumière, et la nuit de même.

13. Alors je regardai, et j'entendis la voix d'un aigle qui volait au milieu de l'air et disait à haute voix : Malheur, malheur, malheur aux habitants de la terre, à cause des autres voix des trois anges qui doivent sonner de la trompette.

26e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Vision de saint Jean : la cinquième trompette retentit, une étoile tombe du ciel, la clef du puits de l'abîme lui est donnée, elle l'ouvre et il en sort des sauterelles qui se précipitent sur les hommes et les mordent au front. L'exterminateur les précède sur un cheval à queue de dragon. Il a une couronne, un sceptre et des ailes de chauve-souris, qui symbolisent son royaume ténébreux.

Ch. IX. — v. 1. Le cinquième ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée.

2. Elle ouvrit le puits de l'abîme (l'enfer), et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise, et le soleil et l'air furent obscurcis de la fumée du puits.

3. Et des sauterelles sorties de la fumée du puits, se répandirent sur la terre, et il leur fut donné une puissance comme celle qu'ont les scorpions de la terre.

4. Et il leur fut défendu de nuire à l'herbe de la terre, ni à tout ce qui était vert, ni à tous les arbres ; mais seulement aux hommes qui n'auraient pas le signe de Dieu sur leur front.

5. Et il leur fut donné, non de les tuer, mais de les tourmenter durant cinq mois ; et le tourment qu'elles font souffrir est semblable à celui que fait le scorpion lorsqu'il pique l'homme.

6. En ce temps les hommes chercheront la mort, et ils ne la trouveront pas ; ils souhaiteront de mourir et la mort s'enfuira d'eux.

7. La figure des sauterelles était semblable à des chevaux préparés au combat : elles portaient sur leurs têtes comme des couronnes qui paraissaient d'or, et leurs visages comme des visages d'hommes.

8. Et leurs cheveux étaient comme ceux des femmes ; et leurs dents étaient comme des dents de lion.

9. Elles portaient des cuirasses comme des cuirasses de fer ; et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux courant au combat.

10. Leurs queues étaient semblables à celles des scorpions; elles y avaient un aiguillon, et leur pouvoir était de nuire aux hommes durant cinq mois.

11. Elles avaient au-dessus d'elles pour roi l'ange de l'abîme, dont le nom en hébreu est Abaddon, et en grec Apollyon, c'est-à-dire l'exterminateur.



27e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean assiste à la scène suivante sur le seuil de sa maison. La sixième trompette se fait entendre, Dieu parle à l'ange qui la sonne devant l'autel d'or. Les anges de l'Euphrate, armés de lances, de glaives et de haches, s'apprêtent au combat.

Ch. IX. — v. 13. Et le sixième ange sonna de la trompette, et j'entendis une voix qui sortait des quatre coins de l'autel d'or qui est devant Dieu,

14. Qui disait au sixième ange qui avait la trompette : Déliez les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve d'Euphrate.

13. Et aussitôt furent déliés les quatre anges qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année, où ils devaient tuer la troisième partie des hommes.

Le *ciel* de la troisième pièce est étoilé. On y voit des anges frappant des tymbales ou jouant de la viole à deux cordes.

28e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean attristé contemple le combat que livrent les guerriers. Ils frappent de la lance, de l'épée ; leurs chevaux, à face de lion, vomissent le feu.

Ch. IX. — v. 16. Et le nombre de cette armée de cavalerie était de deux cent millions ; car je l'entendis nombrer.

17. Et les chevaux me parurent de cette sorte dans la vision : Ceux qui les montaient avaient des cuirasses de feu, d'hyacinthe et de soufre; et les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lion, et de leur bouche il sortait du feu, de la fumée et du soufre.

18. Et par ces trois plaies, le feu, la fumée, le soufre, qui sortaient de leur bouche, la troisième partie des hommes fut tuée,

19. Car la puissance des chevaux est dans leur bouche et dans leur queue, parce que leurs queues ressemblent à des serpents, et qu'elles ont des têtes dont elles blessent.

29e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean écrit. L'ange fort est au milieu d'une nuée, l'arc-en-ciel brille sur sa tête, il a un pied sur la mer et l'autre sur la terre, d'une main il tient un livre et de l'autre affirme que tout est accompli.

Ch. X. — v. 1. Je vis un autre ange fort qui descendait du ciel, revêtu d'une nuée et ayant un arc-en-ciel sur la tête : son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu.

2. Il avait à la main un petit livre ouvert, et il mit le pied droit sur la mer, et le pied gauche sur la terre.

3. Et il cria à haute voix comme un lion qui rugit; et après qu'il eut crié, sept tonnerres firent éclater leurs voix.

4. Et les sept voix des sept tonnerres ayant éclaté, je me mis à écrire, mais j'entendis une voix du ciel qui me dit : Scelle ce qu'ont dit les sept tonnerres, et ne l'écris point.

5. Alors l'ange que j'avais vu, qui se tenait debout sur la mer et sur la terre, leva la main au ciel.

6. Et il jura par Celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et ce qui est dans le ciel, la terre et ce qui est dans la terre, la mer et ce qui est dans la mer, qu'il n'y aurait plus de temps,

7. Mais qu'au jour que le septième ange ferait entendre sa voix et qu'il sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu serait accompli, ainsi qu'il l'a annoncé par les prophètes ses serviteurs.

30e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Un ange parle à saint Jean et lui dit de prendre le livre. Il l'ôte des mains de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre et le dévore.

CH. X. — v. 8. Et j'entendis la voix qui me parla encore du ciel, et me dit : Va et prends le livre ouvert de la main de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre.
9. Je m'approchai de l'ange, en lui disant qu'il me donnât le livre. Et il me dit : Prends le livre et le dévore, et il te causera de l'amertume dans le ventre ; mais dans ta bouche, il sera doux comme du miel.
10. Je pris le livre de la main de l'ange et je le dévorai.

QUATRIÈME PIÈCE.

Elle est complète et se compose de 15 tableaux.

31e TABLEAU. *(Fond violet.)*

La quatrième pièce ouvre, comme la première, par un homme qui médite sur l'Apocalypse. Le dais suspendu sur sa tête est semé de l'initiale d'Yolande d'Aragon, Y. Les papillons qui voltigent portent sur leurs ailes les armes d'Anjou et de Bretagne.

32e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Un ange remet à saint Jean une verge géométrale, comme celles dont se servaient les architectes du moyen âge, et lui montre le temple et l'autel qu'il doit mesurer.

CH. XI. — v. 1. On me donna une canne semblable à une perche, et il me fut dit : Lève-toi, et mesure le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent.

33e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Les deux témoins tiennent la porte du ciel fermée, tuent par le feu qui sort de leur bouche ceux qui les offensent et changent l'eau en sang.

CH. XI. — v. 3. Et je donnerai mon esprit à mes deux témoins et revêtus de cilices ils prophétiseront mille deux cent soixante jours.
4. Ce sont deux oliviers et deux chandeliers debout en présence du Seigneur de la terre.
5. Que si quelqu'un veut leur nuire, le feu sortira de leur bouche, qui dévorera leurs ennemis ; et celui qui les voudra offenser, il faut qu'il soit tué de cette sorte.
6. Ils ont la puissance de fermer le ciel, pour empêcher la pluie de tomber durant le temps qu'ils prophétiseront, et ils ont le pouvoir de changer l'eau en sang, et de frapper la terre de toutes sortes de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront.

34e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean regarde le combat des deux témoins avec la bête qui est semblable à Abaddon, l'ange de l'abîme du 26e tableau. Un témoin expire sous les pieds du cheval à figure humaine,



l'autre en frappant la bête est blessé lui-même mortellement par le feu qui sort de la bouche du cheval.

Ch. XI. — v. 7. Quand ils auront achevé leur témoignage, la bête qui s'élève de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera.

35e TABLEAU. *(Fond bleu)* [1].

Saint Jean regarde les deux témoins gisant sur la place publique, à la porte de Rome, tandis que les habitants, joyeux de leur mort, se font mutuellement des présents.

Ch. VI. — v. 8. Et leurs corps seront étendus dans les places de la grande ville, qui est appelée spirituellement Sodome et l'Égypte, où même leur Seigneur a été crucifié.
9. Et les tribus, les peuples, les langues et les nations verront leurs corps étendus trois jours et demi ; et ils ne permettront pas qu'on les mette dans le tombeau.
10. Les habitants de la terre se réjouiront de leur mort ; ils en feront des fêtes et s'enverront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes tourmentaient ceux qui habitaient sur la terre.

36e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean est stupéfait. L'esprit de vie entre sous la forme de colombes dans le corps des témoins. Un ange les appelle ; ils montent au ciel dans une nuée. Leurs ennemis sont pleins de frayeur. La cité croule et écrase dans sa chute et sous ses ruines une partie des habitants.

Ch. XI. — v. 11. Mais, après trois jours et demi, l'esprit de vie entra en eux de la part de Dieu. Ils se relevèrent sur leurs pieds, et ceux qui les virent furent saisis d'une grande crainte.
12. Alors ils entendirent une voix forte qui leur dit : Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans une nuée, à la vue de leurs ennemis.
13. A cette même heure, il se fit un grand tremblement de terre ; la dixième partie de la ville tomba, et sept mille hommes périrent dans le tremblement de terre, le reste fut saisi de crainte et donna gloire à Dieu.

37e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean regarde par la fenêtre. La septième trompette retentit, Dieu apparaît au ciel et les vingt-quatre vieillards le louent et se prosternent ; la foudre gronde dans les airs.

Ch. XI. — v. 15. Le septième ange sonna de la trompette, et le ciel retentit de grandes voix qui disaient : Le royaume de ce monde est devenu le royaume de Notre-Seigneur et de son Christ, et il régnera au siècle des siècles. Amen.
16. Alors, les vingt-quatre vieillards qui sont assis sur leurs sièges devant la face de Dieu, se prosternèrent sur le visage, et ils adorèrent Dieu, en disant :
17. Nous vous rendons grâces, Seigneur, Dieu tout-puissant...
19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et l'arche de son alliance y parut ; et il se fit des éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grosse grêle.

1. Les tableaux n° 35 et n° 41, placés l'un au-dessus de l'autre, avaient été coupés par le milieu (par ordre de Mgr Lepelletier, vers 1700, comme nous l'avons vu précédemment); ils ont été restaurés avec succès par Mlle Logerais, la première ouvrière formée par M. le chanoine Joubert.



38e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Au ciel, le temple de Dieu est ouvert.

La femme couronnée d'étoiles, la lune sous les pieds, entourée du soleil, vient d'enfanter. Le dragon à sept têtes qui entraîne les étoiles avec sa queue et les jette sur la terre, s'apprête à dévorer son fils, mais un ange le prend et l'emporte au ciel.

Ch. XII. — v. 1. Un grand prodige parut aussi dans le ciel : une femme revêtue du soleil, qui a la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne de douze étoiles.

2. Elle était grosse, et elle criait étant en travail, et ressentant les douleurs de l'enfantement.

3. Un autre prodige parut dans le ciel : un grand dragon roux (le démon), ayant sept têtes et dix cornes et sept diadèmes sur ses têtes.

4. Il entraînait avec sa queue la troisième partie des étoiles du ciel, et il les jeta sur la terre. Et ce dragon s'arrêta devant la femme qui allait enfanter, afin de dévorer son fils aussitôt qu'elle en serait délivrée.

5. Elle enfanta un enfant mâle qui devait gouverner toutes les nations avec un sceptre de fer, et son fils fut enlevé à Dieu et à son trône.

On voit au ciel de la tapisserie, des écussons de Lorraine et d'Anjou, mêlés aux anges musiciens qui accompagnent leur chant écrit sur des phylactères, avec la guitare, le triangle, la viole et le rebec.

39e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Michel, armé d'une croix, et les anges qui le suivent, lance et glaive en main, terrassent le dragon à sept têtes. Saint Jean écoute la voix de l'ange qui chante la victoire.

Ch. XII. — v. 7. Il y eut alors un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait avec ses anges.

8. Mais ceux-ci furent les plus faibles, et leur place ne se trouva plus dans le ciel.

9. Et ce grand dragon, l'ancien serpent, appelé le Diable et Satan, qui séduit toute la terre habitable, fut précipité en terre, et ses anges avec lui.

10. Et j'entendis une grande voix dans le ciel qui dit: Maintenant le salut de notre Dieu est affermi, et sa puissance et son règne, et la puissance de son Christ, parce que l'accusateur de nos frères, qui les accusait jour et nuit devant notre Dieu, a été précipité.

40e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le dragon se lève contre la femme, à qui un ange pose des ailes.

Ch. XII. — v. 13. Mais le dragon, se voyant précipité en terre, poursuivit la femme qui avait enfanté un mâle.

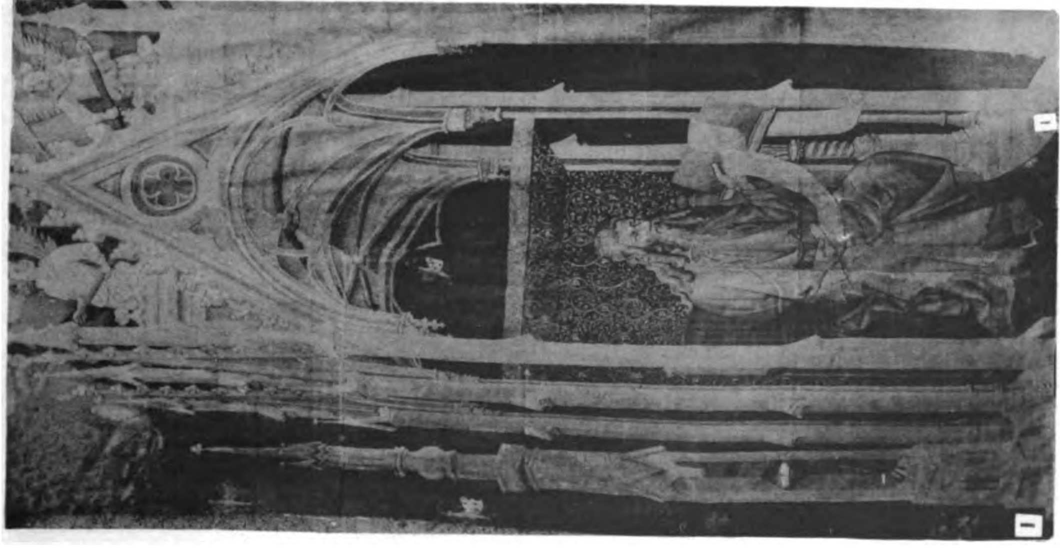
14. Et on donna à la femme deux ailes d'un grand aigle (pour marquer la vitesse de sa fuite), afin qu'elle s'envolât au désert, au lieu de sa retraite, où elle est nourrie un temps, des temps, et la moitié des temps, hors de la présence du serpent.

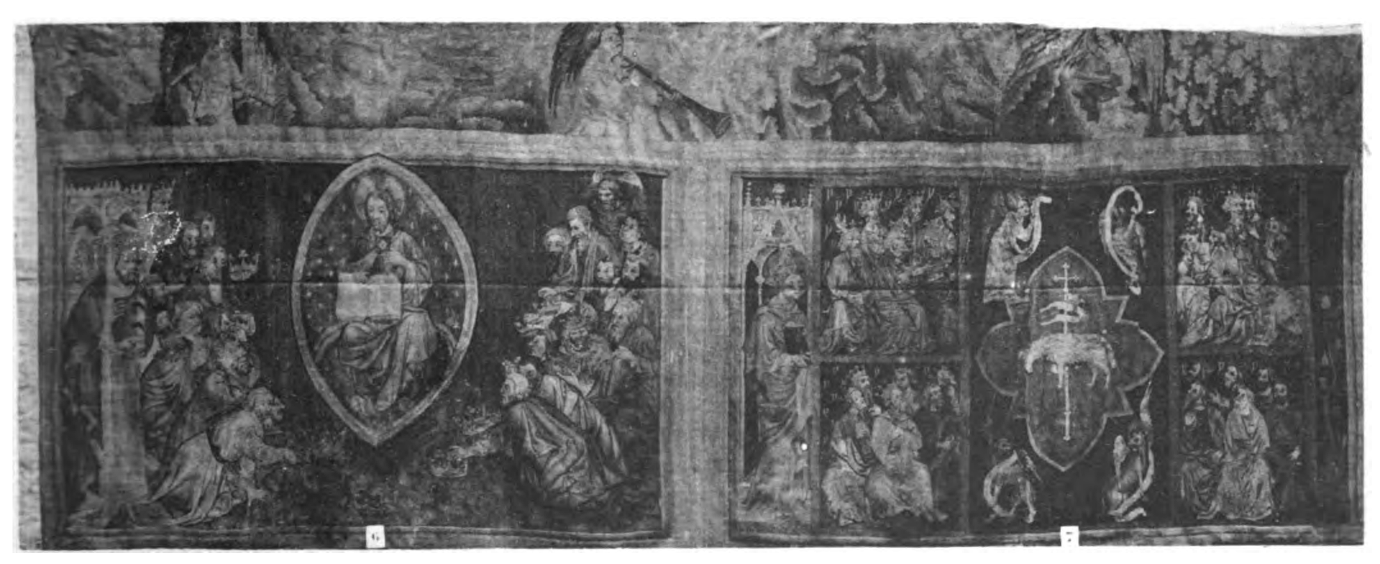
41e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

La femme fuit en volant. Le dragon vomit un fleuve que la terre engloutit.

Ch. XII. — v. 15. Alors le serpent jeta de sa gueule comme un grand fleuve après la femme, pour l'entraîner dans ses eaux.









Cinquième pière (46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60.) — Sixième pière (61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70 71, 72, 73, 74, 75.)— Septième pière (76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90.

16. Mais la terre aida la femme ; elle ouvrit son sein et elle engloutit le fleuve que le dragon avait jeté de sa gueule.

42e TABLEAU. *(Fond rouge parsemé des initiales L, M, par allusion à Louis d'Anjou et Marie de Bretagne.)*

Combat du dragon contre les fidèles observateurs de la religion ; parmi eux on remarque un cordelier.

CH. XII. — v. 17. Et le dragon s'irrita contre la femme et alla faire la guerre à ses autres enfants qui gardent les commandements de Dieu, et qui rendent témoignage à JÉSUS-CHRIST.
18. Et il s'arrêta sur le sable de la mer.

43e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

La bête à sept têtes sort de la mer. Le dragon lui remet le sceptre, emblème de puissance.

CH. XIII. — v. 1. Et je vis une bête s'élever de la mer, ayant sept têtes et dix cornes, et dix diadèmes sur ses cornes, et des noms de blasphèmes sur ses têtes.
2. La bête que je vis était semblable à un léopard ; ses pieds ressemblaient à ceux d'un ours, et sa gueule à la gueule d'un lion. Et le dragon lui donna sa force et sa grande puissance.

44e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le dragon reçoit les adorations d'une foule nombreuse.

CH. XIII. — v. 3. Et je vis une de ses têtes comme blessée à mort ; mais cette plaie mortelle fut guérie, et toute la terre, en étant émerveillée, suivit la bête,
4. Ils adorèrent le dragon qui avait donné puissance à la bête.

45e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

La bête est adorée à son tour.

CH. XIII. — v. 4. Et ils adorèrent la bête en disant : Qui est semblable à la bête, et qui pourra combattre contre elle ?

CINQUIÈME PIÈCE.

Elle est complète et se compose de quinze tableaux.

46e TABLEAU. *(Fond violet)* [1].

Méditation de l'Apocalypse. Le dossier et le dais sont semés d'Y, initiale d'Yolande d'Aragon.

47e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Adoration de la bête par ceux qui n'ont pas leurs noms écrits au livre de vie que Dieu tient au ciel fermé pour eux.

CH. XIII. — v. 5. Et il lui (à la bête) fut donné une bouche qui se glorifiait et prononçait des blasphèmes ; et le pouvoir lui fut donné de faire la guerre quarante-deux mois.

1. Ce tableau était coupé en plusieurs morceaux et dans un état lamentable : il a été restauré et refait en partie par Mme Aveline-Maloyer, en 1887.



6. Elle ouvrit la bouche pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.

7. Il lui fut donné de faire la guerre aux saints, et de les vaincre. Et la puissance lui fut donnée sur toute tribu, sur tout peuple, sur toute langue et sur toute nation.

8. Tous les habitants de la terre l'adorèrent, ceux dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau immolé dès la création du monde.

48e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Seconde bête qui s'élève de terre; elle fait adorer le première bête et séduit les hommes en faisant tomber le feu du ciel.

CH. XIII. — v. 14. Je vis une autre bête (le faux prophète dont il est parlé chap. XVI et XIX) s'élever de la terre, qui avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau, et qui parlait comme le dragon.

12. Elle exerçait toute la puissance de la première bête en sa présence, et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent adorèrent la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie.

13. Elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire tomber le feu du ciel sur la terre, devant les hommes.

49e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

La bête, assise sur l'autel de Dieu, reçoit les hommages de ses adorateurs. Elle fait décapiter les saints. Les blasphèmes sortent de sa bouche.

CH. XIII. — v. 14. Et elle séduisit tous les habitants de la terre par les prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire en présence de la bête, en ordonnant aux hommes de la terre de dresser une image à la bête

15. Il lui fut donné le pouvoir d'animer l'image de la bête et de la faire parler et de faire tuer tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête.

50e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

La bête imprime son caractère sur le front de ceux qu'elle a séduits.

CH. XIII. — v. 16. Elle fera que les petits et les grands, les riches et les pauvres, les hommes libres et les esclaves portent le caractète de la bête en leur main droite et sur leur front.

17. Et que personne ne puisse acheter ou vendre que celui qui aura le caractère de la bête ou le nombre de son nom.

51e TABLEAU. *(Foud rouge.)*

Saint Jean, appuyé sur sa fenêtre, regarde les sages qui, cherchant le nombre de la bête, réfléchissent et calculent sur leurs doigts.

CH. XIII. — v. 18. C'est ici la sagesse: que celui qui a de l'intelligence compte le nombre de la bête, car c'est le nombre d'un homme, et son nombre est six cent soixante-six.

52e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean a une vision. L'Agneau, debout sur la montagne entre les quatre symboles des évangélistes et tenant l'étendard de la Résurrection, est loué par les vingt-quatre vieil-



lards et les vierges marqués au front du signe de la croix, sous la forme du *Tau* grec, T, annoncé par les prophètes comme signe de la Rédemption.

CH. XIV. — v. 1. Je regardai encore, et je vis l'Agneau debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille, qui avaient son nom et le nom de son père écrit sur le front.

2. Et j'entendis une voix du ciel comme le bruit de grandes eaux, et comme le bruit d'un grand tonnerre; et le bruit que j'entendis était comme le son de plusieurs joueurs de harpe, qui touchent leurs harpes.

3. Ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre animaux et les vieillards: et nul ne pouvait chanter ce cantique que les cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre.

4. Ceux-ci ne se sont pas souillés avec les femmes, parce qu'ils sont vierges. Ce sont eux qui suivent l'Agneau partout où il va.

53e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean s'arrête au seuil de sa porte. Un ange paraît au ciel et y déroule l'Évangile. L'Agneau s'avance vers son trône, posé sur l'arc-en-ciel, pour s'y asseoir et juger.

CH. XIV. — v. 6. Je vis un autre ange qui volait par le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel, pour l'annoncer aux habitants de la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue et à tout peuple.

7. Il disait à haute voix: Craignez le Seigneur, et donnez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement est venue.

Au *ciel* de la cinquième pièce, armoriée de la croix de Lorraine et d'Anjou, les anges jouent du rebec, de la viole, de la guitare, ou chantent sur des phylactères notés.

54e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean voit en même temps l'ange qui annonce la chute de Babylone et la ruine de la grande cité.

CH. XIV. — v. 8. Un autre ange suivit et dit: Babylone est tombée, qui a fait boire à toutes les nations du vin de la colère de sa prostitution.

55e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'ange montre aux hommes, adorateurs de la bête, l'Agneau qui les punira et le calice qui contient le vin de sa colère.

CH. XIV. — v. 9. Et un troisième ange suivit ceux-ci criant à haute voix: Celui qui adorera la bête et son image, et qui portera son caractère sur son front ou dans sa main.

10. Celui-là boira du vin de la colère de Dieu, qui est préparé pur dans le calice de sa colère, et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre devant les saints anges et en présence de l'Agneau.

56e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean écrit ce que l'ange lui inspire et il voit enlevées au ciel par les anges les âmes [1] de ceux qui sont morts dans le Seigneur.

1. Les âmes sont toujours représentées au moyen âge sous la forme d'un petit enfant nu et sans sexe. (V. aux vitraux de la cathédrale, XIIe siècle, vie de saint Vincent, diacre.)



Ch. XIV. — v. 13. Alors j'entendis une voix du ciel qui me dit: Écris: Heureux sont ceux qui meurent dans le Seigneur; dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposeront de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.

57ᵉ TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le Fils de l'homme, chaussé et sans nimbe, est assis dans une nuée. Il tient en main une faucille. Un ange sort du temple et lui dit que la moisson est mûre; alors il descend et coupe lui-même les épis.

Ch. XIV. — v. 14. Et je regardai et je vis une nuée blanche et quelqu'un assis sur la nuée, semblable au Fils de l'homme (Jésus-Christ), ayant sur la tête une couronne d'or, et en sa main une faulx tranchante.

15. Alors un autre ange sortit du temple, criant à haute voix à celui qui était assis sur la nuée: Jetez votre faulx et moissonnez, car le temps de moissonner est venu, parce que la moisson de la terre est mûre.

16. Celui donc qui était assis sur la nuée, jeta sa faulx sur la terre et la terre fut moissonnée.

58ᵉ TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Un ange quitte le temple du ciel, la faucille en main. L'ange de l'autel, qui a pouvoir sur le feu, lui crie de commencer la vendange.

Ch. XIV. — v. 17. Et un autre ange sortit du temple, qui est dans le ciel, ayant aussi une faulx tranchante.

18. Il en sortit de l'autel encore un autre qui avait pouvoir sur le feu ; et il cria à haute voix à celui qui avait la faulx tranchante : Jetez votre faulx tranchante et vendangez les les raisins de la vigne de la terre, parce qu'ils sont mûrs.

58ᵉ TABLEAU. *(Fond bleu.)*

L'ange coupe les raisins et les présente au démon, instrument de la colère de Dieu, pour qu'il les jette dans la cuve. Et la cuve, placée en dehors de la ville, déborde : le fleuve de sang qu'elle forme monte jusqu'au poitrail des chevaux.

Ch. XIV. — v. 19. Alors l'ange jeta sa faulx tranchante sur la terre et vendangea la vigne de la terre ; et il en fit jeter les raisins dans la grande cuve de la colère de Dieu.

Et la cuve fut foulée hors de la ville ; et le sang sorti de la cuve, monta jusqu'aux brides des chevaux par l'espace de mille six cents stades.

60ᵉ TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean voit au ciel sept anges tenant les sept plaies dans des fioles, et sept anges debout sur la mer, qui pincent de la harpe en chantant.

Ch. XV. v. 1. Je vis dans le ciel un autre prodige grand et merveilleux : sept anges portant les sept dernières plaies par lesquelles la colère de Dieu est arrivée à sa fin.

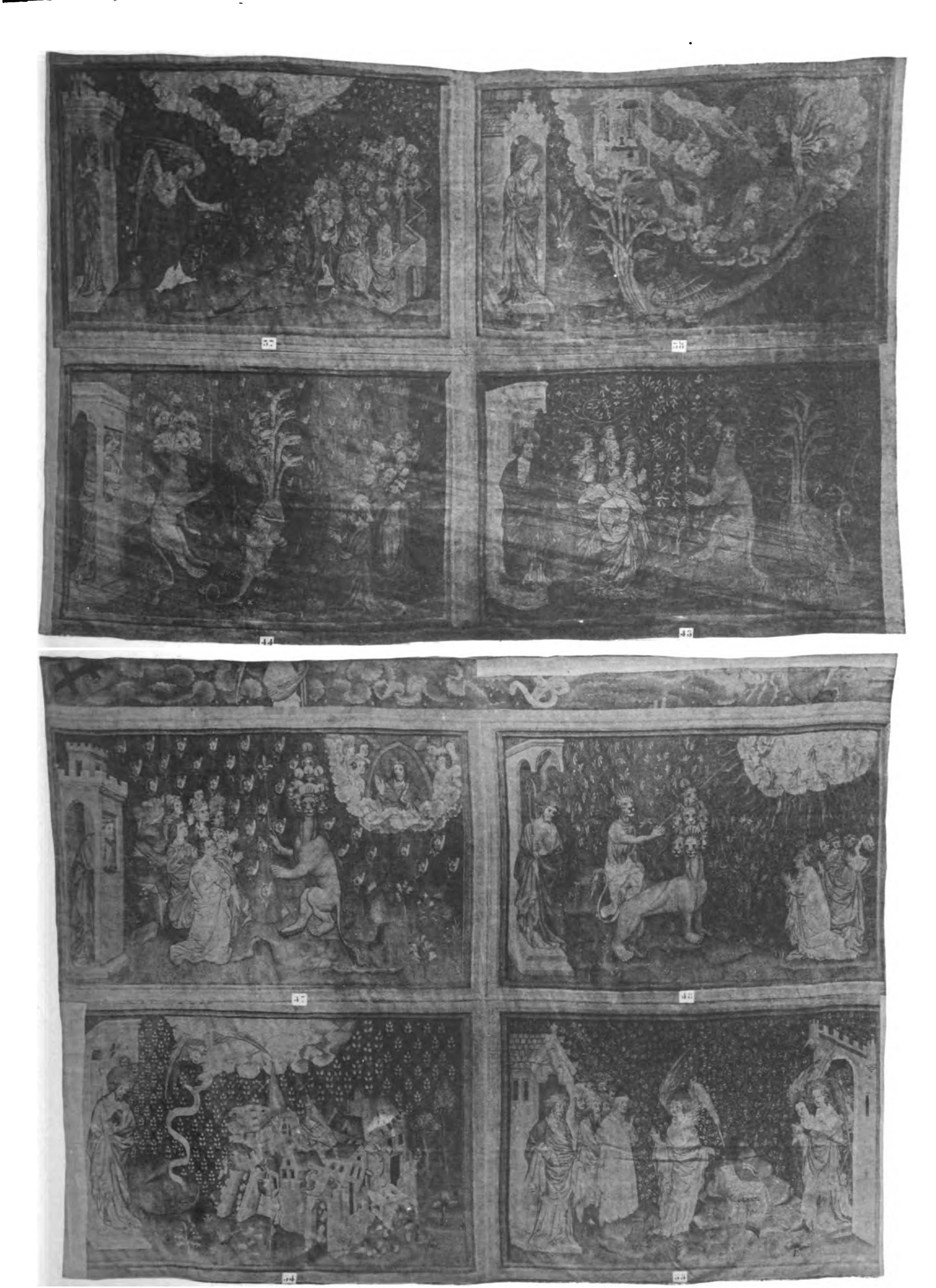
2. Et je vis comme une mer claire à la manière du verre, mêlée de feu, et ceux qui avaient vaincu la bête et son image, et le nombre de son nom, qui étaient debout sur cette mer claire comme du verre, tenant des harpes de Dieu.

3. Et ils chantaient le cantique de Moïse, serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau.

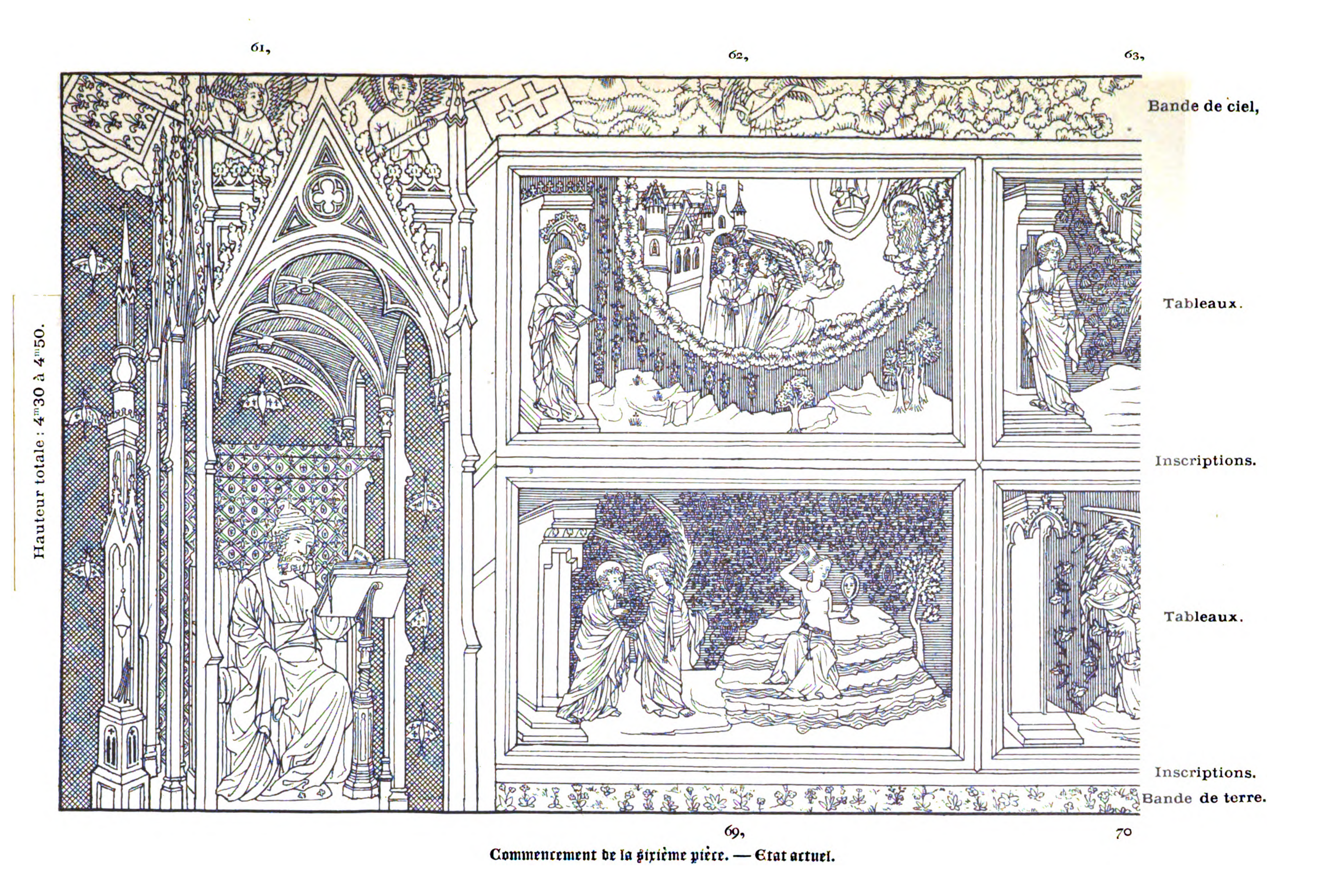









51
60



Commencement de la sixième pièce. — État actuel.

SIXIÈME PIÈCE.

On y voyait autrefois quinze tableaux : dix complets y figurent encore ainsi que des fragments de trois autres ; deux manquent en entier.

61e TABLEAU. *(Fond violet.)*

Méditation de l'Apocalypse. Le dais et son dossier sont semés d'aigles et de fleurs de lis. Des papillons,aux ailes armoriées d'Anjou et de Bretagne, voltigent çà et là. Au fronton du portique, deux anges déploient les bannières d'Anjou et la croix de Lorraine. Ce tableau n'a jamais été séparé du suivant : il est le seul des *Beatus* dans ce cas-là.

62e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Sept anges sortent du temple en chantant et s'avancent vers un des quatre animaux. Le lion de saint Marc leur présente les vases de la colère de Dieu.

CH. XV. — v. 5. Après cela je regardai et je vis que le temple du tabernacle du témoignage s'ouvrait dans le ciel.
6. Et sept anges sortirent du temple portant sept plaies : ils étaient vêtus d'un lin net et blanc, et ceints sur la poitrine de ceintures d'or.
7. Alors l'un des quatre animaux donna aux sept anges sept coupes d'or pleines de la colère de Dieu, qui vit dans les siècles des siècles.

63e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Le premier ange sort du temple et verse sa coupe sur la terre.

CH. XVI. — v. 1. Et j'entendis une voix forte qui sortit du temple et qui dit aux sept anges : Allez et répandez sur la terre les sept coupes de la colère de Dieu.
2. Le premier ange partit et répandit la coupe sur la terre, et les hommes qui avaient le caractère de la bête, et ceux qui adoraient son image, furent frappés d'une plaie maligne et dangereuse.

64e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Saint Jean voit l'eau des fleuves se changer en sang, lorsque la troisième coupe est versée par l'ange, et les persécuteurs s'abreuver de sang. L'ange, de l'autel, étend la main comme pour affirmer par serment la justice de Dieu.

CH. XVI. — v. 4. Le troisième ange répandit sa coupe sur les fleuves et sur les fontaines, et ce fut partout du sang.
5. Et j'entendis l'ange qui a pouvoir sur les eaux, qui dit : Vous êtes juste,Seigneur, qui êtes et qui avez été ; vous êtes saint, lorsque vous rendez de tels jugements.
6. Parce qu'ils ont répandu le sang des saints et des prophètes, vous leur avez aussi donné du sang à boire, car ils en sont dignes.
7. En même temps, j'en entendis un autre qui disait de l'autel : Oui, Seigneur, Dieu tout-puissant, vos jugements sont justes et véritables.

65e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Il en reste un fragment, où se voit encore le feu du ciel qui tombe et brûle les hommes.

Ch. XVI. — v. 8. Le quatrième ange répandit sa coupe sur le soleil, et il lui fut donné de tourmenter les hommes par l'ardeur du feu.

9. Les hommes furent brûlés d'une chaleur dévorante, et ils blasphémèrent le nom de Dieu qui tient ses plaies en son pouvoir, et ils ne firent point pénitence pour lui donner gloire.

66e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le cinquième ange verse sa coupe sur le trône de la bête et les blasphémateurs se mordent la langue. Aussitôt que la sixième coupe est répandue sur l'Euphrate, le roi de Perse s'avance.

Ch. XVI. — v. 10. Le cinquième ange répandit sa coupe sur le trône de la bête, et son royaume devint ténébreux, et les hommes se mordirent la langue dans leur douleur.

11. Ils blasphémèrent le Dieu du ciel à cause de leurs douleurs et de leurs plaies, et ne firent point pénitence de leurs œuvres.

12. Le sixième ange répandit sa coupe sur ce grand fleuve d'Euphrate, et ses eaux furent séchées pour ouvrir un chemin aux rois d'Orient.

Au-dessus de ce tableau se lit la date de 1714 : des réparations y furent faites évidemment en cette année.

67e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean est stupéfait de voir les grenouilles que répandent sur la terre le dragon, la bête et le faux prophète.

Ch. XVI. — v. 13. Et je vis sortir de la bouche du dragon, de la bouche de la bête et de la bouche du faux prophète, trois esprits impurs semblables à des grenouilles.

14. Ce sont les esprits des démons qui font des prodiges, et qui vont vers les rois de toute la terre pour les assembler au combat, au grand jour du Dieu tout-puissant.

68e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'ange verse la septième coupe. Dieu fait entendre sa voix, la foudre et la grêle frappent et renversent ; les hommes blasphèment, la cité croule et le calice de la colère de Dieu tombe sur la terre.

Ch. XVI. — v. 17. Le septième ange répandit sa coupe dans l'air, et une voix forte se fit entendre du temple, venant du trône, qui dit : C'en est fait.

18. Aussitôt il se fit des éclairs, et des bruits, et des tonnerres et un grand tremblement de terre ; et ce tremblement fut si grand, que jamais les hommes n'en ont ressenti de pareil depuis qu'ils sont sur la terre.

19. Et la grande cité fut divisée en trois parties, et les villes des nations tombèrent, et Dieu se ressouvint de la grande Babylone pour lui donner à boire le vin de l'indignation de sa colère...

21. Et une grande grêle comme du poids d'un talent, tomba du ciel sur les hommes, et les hommes blasphémèrent Dieu.

La bande du ciel a été à moitié coupée ; on ne voit plus les instruments de musique que portaient les anges.



69e TABLEAU. *(Fond bleu, semé de l'initiale Y.)*

L'ange prend saint Jean par la main et lui montre la prostituée, assise sur les eaux et qui soigne sa chevelure, un miroir en main, pour plaire aux rois et les séduire.

Ch. XVII. — v. 1. Alors il vint un des sept anges qui portaient les sept coupes, il me parla et me dit : Viens, je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur les grandes eaux.

2. Avec laquelle les rois de la terre se sont corrompus, et les habitants de la terre se sont enivrés du vin de la prostitution.

70e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'ange explique à saint Jean le mystère de la prostituée qui est assise sur la bête à sept têtes, et présente à ceux qu'elle séduit le vase d'or plein de vin avec lequel elle enivre.

Ch. XVII. — v. 3. Il me transporta en esprit dans le désert, et je vis une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes, qui avait sept têtes et dix cornes.

4. La femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, parée d'or et de pierres précieuses et de perles, et tenait en main un vase d'or plein de l'abomination et de l'impureté de la fornication.

7. L'ange me dit alors : Quel est le sujet de ta surprise ? Je te vais dire le mystère de la femme et de la bête qui la porte, qui a sept têtes et dix cornes...

9. Les sept têtes sont les sept montagnes sur lesquelles la femme est assise.

10. Ce sont aussi sept rois, dont cinq sont tombés. L'un est encore, et l'autre n'est pas encore venu.

71e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean regarde par la fenêtre ; l'ange crie la chute de Babylone, devenue le repaire des démons, des oiseaux et des animaux immondes. Un autre ange avertit le peuple fidèle de fuir ce lieu maudit.

Ch. XVIII. — v. 1. Après cela je vis un autre ange qui descendait du ciel, ayant une grande puissance, et la terre fut éclairée de sa gloire.

2. Il cria de toute sa force, en disant : Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone, et elle est devenue la demeure des démons et la retraite de tout esprit impur et de tout oiseau impur, et qui donne de l'horreur...

4. J'entendis aussi une autre voix du ciel, qui dit : Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que vous n'ayez part à ses péchés et que vous ne soyez enveloppés dans ses plaies.

72e TABLEAU.

Il n'existe plus [1].

Ch. XVIII. — v. 21. Et un ange fort leva en haut une pierre comme une grande meule, et la jeta dans la mer, disant : Babylone, cette grande ville, sera ainsi précipitée, et on ne la retrouvera plus désormais.

22. Et la voix des joueurs de harpes et des musiciens, et la flûte des chanteurs et les trompettes ne retentiront plus en toi. Nul artisan ne se trouvera plus dans ton enceinte, et la voix de la meule ne s'y entendra plus.

1. L'ange précipite une meule dans les eaux.

23. Et la lumière des lampes ne luira plus en toi à jamais, et la voix de l'époux et de l'épouse ne s'y fera plus entendre : car tes marchands étaient des princes de la terre, et toutes les nations se sont égarées par tes enchantements.

24. Et dans cette ville a été trouvé le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre.

73e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Le seul morceau qui reste de ce tableau représente la prostituée, enveloppée, la face découverte, dans un linceul et dévorée par la flamme d'un bûcher. Les vingt-quatre viellards louent Dieu.

Ch. XIX. — v. 1. Après cela, j'entendis dans le ciel un bruit comme d'une grande troupe, qui disait : *Alleluia :* Salut, gloire et puissance à notre Dieu.

2. Parce que ses jugements sont véritables et justes, parce qu'il a condamné la grande prostituée qui a corrompu la terre par sa prostitution...

3..... Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles.

4. Alors les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux se prosternèrent et adorèrent Dieu qui était assis sur le trône en disant : *Amen, Alleluia.*

74e TABLEAU.

Il n'existe plus (1).

Ch. XIX. — v. 5. Et une voix sortit du trône, disant : Louez notre Dieu, vous tous ses serviteurs.

7. Réjouissons-nous, soyons dans la joie et rendons-lui gloire, parce que le moment des noces de l'Agneau est venu, et que son épouse s'y est préparée.

75e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Ce tableau est presque complet.

Saint Jean écrit, à la parole de l'ange. Il se prosterne devant lui pour l'adorer, mais l'ange lui ordonne de se lever.

Ch. XIX. — v. 9. L'ange me dit alors : Écrivez : Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'Agneau, et il ajouta : Ces paroles de Dieu sont véritables.

10. Aussitôt je me jetai à ses pieds pour l'adorer ; mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire ; je suis serviteur comme vous.

SEPTIÈME PIÈCE.

Cette pièce a été la plus maltraitée ; cinq tableaux manquent, quatre sont plus ou moins mutilés. Six seulement sont entiers.

76e TABLEAU. *(Fond violet.)*

La partie inférieure du *Beatus* existe seule, mais dans un état de vétusté tel qu'il paraît impossible de le restaurer. Ce fragment a servi pendant de longues années de couverture de lit et fut retrouvé chez un marchand de chiffons.

1. L'Agneau s'avance vers l'épouse, couronnée de fleurs, l'embrasse et lui met l'anneau au doigt. Au pied de la montagne, les convives sont assis à la table du festin, pendant qu'un ange sonne de la trompette.



77e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le Verbe de Dieu marche à la tête de son armée contre les persécuteurs de son Église, la bête à sept têtes et le faux prophète. Il a pour insigne un nimbe crucifère, entouré de plusieurs autres nimbes.

CH. XIX. — v. 11. Je vis alors le ciel ouvert, et il parut un cheval blanc : celui qui était dessus s'appelait le Fidèle et le Véritable, qui juge et qui combat justement.

12. Ses yeux étaient comme une flamme de feu ; il avait plusieurs diadèmes sur sa tête et un nom écrit que nul ne connaît que lui.

13. Il était vêtu d'une robe teinte de sang, et il s'appelle le Verbe de Dieu.

14. Les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtus d'un lin blanc et pur.

78e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Les oiseaux du ciel sont appelés pour se nourrir de la chair des vaincus. Le Verbe de Dieu est à cheval; il précipite dans l'étang de soufre et de feu la bête et le prophète, qu'il transperce de son glaive.

CH. XIX. — v. 17. Et je vis un ange debout dans le soleil qui cria à haute voix, en disant à tous les oiseaux qui volaient par le milieu de l'air : Venez et assemblez-vous au grand souper de Dieu.

18. Pour manger la chair des rois, la chair des officiers de guerre, la chair des forts, la chair des chevaux et des cavaliers, la chair de tous les hommes libres et esclaves, petits et grands.

19. Et je vis la bête et les rois de la terre, et leurs armées assemblées pour faire la guerre à celui qui était monté sur le cheval, et à son armée.

20. Mais la bête fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait fait des prodiges en sa présence, par lesquels il avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la bête, et qui avaient adoré son image : et les deux furent jetés vifs dans l'étang brûlant de feu et de soufre.

79e TABLEAU.

Il n'existe plus (1).

CH. XX. — v. 1. Et je vis un ange descendant du ciel, ayant la clef de l'abîme et une grande chaîne en sa main.

2. Et il prit le dragon, l'ancien serpent qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans.

3. Et il le précipita dans l'abîme, et l'y enferma, et il y mit un sceau sur lui afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis, après lesquels il faut qu'il soit délié pour un peu de temps.

80e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean contemple les juges assis sur des trônes.

CH. XX. — v. 4. Je vis aussi des trônes et ceux qui s'assirent dessus ; et la puissance de juger leur fut donnée.

1. Tandis qu'un ange, sortant des nuages, tient une chaîne et une clef, un autre ange sur la terre, ouvre la porte de l'abîme pour y précipiter le dragon.

81e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Le dragon à sept têtes sort de la gueule enflammée de l'enfer, suivi de nombreux guerriers. Il marche sur la cité sainte que gardent avec confiance des soldats fidèles. Le feu tombe du ciel pour le dévorer.

Ch. XX. — v. 7. Et après que mille ans seront accomplis, Satan sera délié : il sortira de sa prison, et il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et il les assemblera au combat ; et leur nombre égalera celui du sable de la mer.
8. Ils se répandirent sur la face de la terre, et ils environnèrent le camp des saints et la cité bien-aimée.
9. Mais Dieu fit descendre du ciel un feu qui les dévora.

82e TABLEAU.

Il n'existe plus (1).

Ch. XX. — v. 9. 10. Et le diable qui les séduisait (les saints) fut précipité dans l'étang de feu et de soufre où la bête et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles.

83e TABLEAU.

Il n'existe plus (2).

Ch. XX. — v. 11. Et je vis un grand trône blanc, et quelqu'un assis, devant la face duquel la terre et le ciel s'enfuirent et leur place même ne se trouva plus.
12. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône, les livres furent ouverts et un autre livre, le livre de vie, fut encore ouvert ; et les morts furent jugés, sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.
13. La mer rendit ceux qui étaient morts dans ses eaux, la mort et l'enfer rendirent aussi leurs morts, et chacun fut jugé selon ses œuvres.

Le ciel de cette pièce est gravement mutilé.

84e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Dieu parle à saint Jean. Il lui dit d'écrire et lui montre la cité sainte, la Jérusalem nouvelle.

Ch. XXI. — v. 2. Et moi, Jean, je vis descendre du ciel la sainte cité, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, parée comme l'est une épouse pour son époux.
3. Et j'entendis une voix forte sortie du trône, qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes et il demeurera avec eux...
5. Alors celui qui était assis sur le trône, dit : Je vais faire toutes choses nouvelles. Et il me dit : Écris ; car ces paroles sont très certaines et très véritables.

85e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

L'ange qui doit mesurer la cité, tient une canne d'or ; il prend saint Jean par la main et le conduit à la Jérusalem céleste, bâtie en carré, étincelante de l'éclat de ses pierres.

1. Un ange pousse le faux prophète par les épaules et entraîne la bête à sept têtes dans l'abîme pour y brûler avec les démons.
2. Le Christ est sur son trône, le livre à la main. Les morts se lèvent de la terre, de la mer et de l'enfer pour le jugement.



Ch. XXI. — v. 9. Il vint alors un des sept anges qui tenaient les sept coupes pleines des sept dernières plaies ; il me dit : Venez et je vous montrerai l'épouse qui est la femme de l'Agneau.

10. Il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la sainte cité de Jérusalem qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu.

11. Illuminée de la clarté de Dieu ; sa lumière était semblable à une pierre précieuse, telle qu'une pierre de jaspe transparente comme du cristal.

15. Celui qui me parlait avait une canne d'or pour mesurer la ville, les portes et la muraille.

16. Et la ville était bâtie en carré aussi longue que large. Et il mesura la ville avec sa verge d'or...

86e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Saint Jean, les mains jointes, contemple Dieu sur son trône et l'Agneau. Plusieurs personnages, à genoux, dans une grotte sont témoins de la vision.

Ce tableau, coupé en plusieurs morceaux, a été restauré avec succès : les pièces ont été réunies et ce qui manquait (une surface d'environ 1m50 carré) a été refait par Mme Aveline Maloyer.

Ch. XII. — v. 1. Et il me montra un fleuve d'eau vive, claire comme le cristal qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau.

87e TABLEAU. *(Fond rouge.)*

Il n'en reste que saint Jean à genoux, les ailes d'un ange, et les pieds du Christ dans une gloire (1).

Ch. XXII. — v. 8. C'est moi, Jean, qui ai entendu et qui ai vu ces choses. Et après les avoir entendues et les avoir vues, je me jetai aux pieds de l'ange qui me les montrait, pour l'adorer.

9. Mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire ; car je suis serviteur comme vous, et comme vos frères les prophètes, et comme ceux qui gardent les paroles de ce livre.

88e TABLEAU. *(Fond bleu.)*

Il en reste un ange debout et le Christ assis sur son trône dans les nuages. Un livre est ouvert (2).

Ch. XXII. — v. 9. ...... Adorez Dieu.

10. Et l'ange me dit : Ne scellez point les paroles de la prophétie de ce livre car le temps est proche.

89e TABLEAU.

Il n'existe plus (3).

Ch. XXII. — v. 12. Voilà que je viens promptement et j'aurai ma récompense avec moi pour rendre à chacun selon ses œuvres.

1. Saint Jean veut adorer l'Ange ; celui-ci le relève et lui montre Dieu sur son trône.
2. Dieu défend à saint Jean de fermer le livre ouvert sur la terre aux pieds de l'Ange.
3. Les élus entrent dans la Jérusalem céleste : au-dessus Dieu tient un livre ouvert avec les deux lettres A et Ω ; les damnés fuient épouvantés.

13. Je suis l'Alpha et l'Oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin.
14. Heureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, afin qu'ils aient des droits sur l'arbre de vie, et qu'ils entrent dans la ville par les portes.
15. Loin d'ici les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides, les idolâtres et quiconque aime et préfère le mensonge.

90e et dernier TABLEAU.

Il n'existe plus (1).

Ch. XXII. — v. 16. Moi Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous rendre témoignage de ces choses dans les Églises. Je suis le rejeton et le fils de David, l'étoile qui brille au matin.

Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Oui, je viendrai promptement. Amen. venez, Seigneur Jésus.

21. Que la grâce du Seigneur Jésus soit avec vous tous. Amen.

Je dois à la complaisance de M. l'abbé Henry, professeur au petit séminaire de Namur, une étude comparée entre les reproductions de notre tapisserie et les miniatures du manuscrit de 1360. Il existe entr'elles, en un très grand nombre de cas, une ressemblance frappante. Plusieurs de nos tableaux n'ont pas leurs correspondants dans le manuscrit et au contraire, il y a des miniatures, dont les sujets n'ont jamais été traduits en tapisserie.

Chapitre V. — Les autres tapisseries.

1re TAPISSERIE DE SAINT MAURILLE 1461.



NOUS avons vu précédemment le Chapitre commander à Paris, en 1460, une tapisserie de la Vie de saint Maurille, destinée au jubé (2). En 1874, j'eus le bonheur d'en retrouver un morceau très intéressant, auquel une restauration intelligente a rendu sa beauté primitive.

Cette tapisserie rappelle, par la finesse de son tissu et la délicatesse de son exécution, celle de la Vie de la sainte Vierge, conservée dans une dépendance de la cathédrale de Bayeux (3).

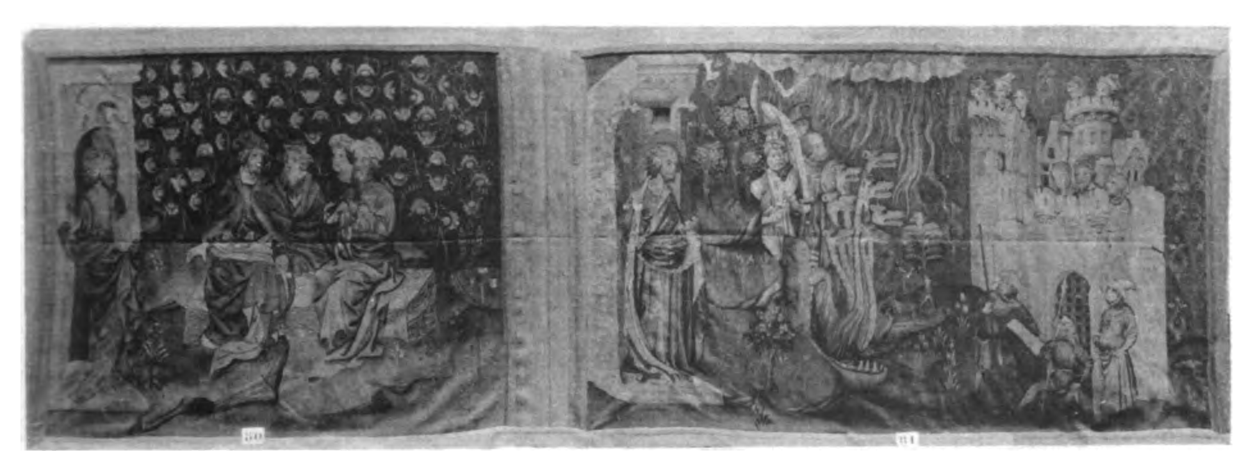
Deux scènes se déroulent sur notre fragment.

Dans la première, saint Maurille, en robe violette, bêche dans un jardin planté d'arbres et de groseillers ; dans la seconde, il présente un plat rempli de fruits au roi et à la reine d'Angleterre, assis sous un dais devant une table richement ornée, près de laquelle s'élève un dressoir chargé de vases d'orfèvrerie.

1. Un ange descend du ciel et touche la terre de ses pieds. Il tient un livre ouvert et montre le ciel de la main droite. Saint Jean s'avance vers lui avec son phylactère sur lequel sont inscrites ces paroles : Amen. Amen.
2. B. E. Lehoreau, t. I, p. 502 : « Au haut du jubé, on peut voir la tapisserie ou histoire de saint Maurille, où il est reçu par son clergé, portant une aumusse noire sur ses épaules. »
3. *Histoire du diocèse de Bayeux*, par Hermant, p. 434 : « Léon Conseil, chanoine d'Angers et chancelier de l'église de Bayeux, fit faire, en 1499, une tapisserie de laine et soie, dans laquelle il a fait représenter tous les mystères de la vie de Notre-Seigneur, où la sainte Vierge a une part.... Elle sert à orner les chaises du chœur... »
Il en reste encore aujourd'hui six tableaux d'une longueur totale de 7 mètres, sur 1 mètre 20 cent. de hauteur.







A la partie supérieure de la tapisserie se lit cette inscription, malheureusement mutilée :

... LA MER LUI... LES CLEFS DU RELIQUAIRE DE L'ÉGLISE ET DEPUIS A...

... LE ROY DENGLETERRE QUI JOYEULSEMENT LE REÇEUT ET RETINT POUR SON JARDINIER.

Une autre inscription est tissée à la partie inférieure de la tapisserie ; elle est si lacérée, que je n'ai pu la déchiffrer.

La première d'ailleurs, suffit à l'intelligence de ces deux tableaux. Voici à quel passage de la légende de saint Maurille ils se rapportent :

« Saint Maurille, pénétré de douleur de voir saint René mort sans avoir reçu le saint chrême, et attribuant ce malheur à sa négligence, emporta secrètement les clefs des saintes reliques de son église, arriva sur les bords de l'Océan et s'y embarqua. L'ennemi du genre humain, voulant, pour accabler le saint homme, ajouter à sa douleur, fit en sorte qu'il laissât tomber par mégarde les clefs dans la mer. Consterné de cet accident, saint Maurille proteste que jamais il ne rentrera dans sa ville épiscopale qu il n'ait mérité que Dieu les lui fasse retrouver. Ayant donc passé la mer, et changé d'habillement pour rester inconnu, il se présenta à un des princes du pays et s'offrit pour son jardinier [1]. »

Longueur : 1^{m},80 ; *hauteur :* 1^{m},55.

VIE DE SAINT MARTIN.

(Fin du XVe siècle.)

Cette belle tapisserie se composait de six pièces, tissées pour le chœur de l'église collégiale de Saint-Martin.

Anne Moreau reçut le 21 juillet 1695 une somme de 60L., pour avoir racommodé et remy en couleur les tapisseries du chœur [2]...

L'inventaire du 20 novembre 1790 mentionne au N. 116 ces six pièces de tapisserie, qui furent portées à Saint-Maurice avec tous les meubles et les reliques de saint Aubin et de saint Martin [3].

En 1854, *M. l'abbé Joubert annonce qu'il est parvenu à constater que la tapisserie de saint Martin attaché à un arbre et dont l'origine était douteuse, appartenait à la cathédrale avant la Révolution* [4]... Soit, mais depuis bien peu de temps.

1er TABLEAU.

Saint Martin est attaché par des cordes et placé sous le pin, que les païens vont abattre [5]. Il fait le signe de la croix, et le diable prend la fuite.

1. *Revue d'Anjou*, t. I, p. 12. Note de M. Lemarchand.
2. Archives Départementales, G. 1101, p. 94.
3. Conclusions capitulaires du Saint-Martin.
4. *Bulletin Monumental de l'Anjou*, 1854, p. 116.
5. Cette même scène est représentée sur une très belle tapisserie de la vie de saint Martin, en quinze tableaux, donnée, en 1519, à l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne), par Jean Desprez, évêque de Montauban. Voici la légende placée au bas de ce tableau, et qu'il est intéressant de pouvoir comparer à la nôtre :

Mescreantz à un pin lièrent
Martin, puis le pin abatirent.
En ce point tuer le cuydèrent,
Mais eulx mêmes la mort sentirent.

(*Annales archéologiques de Didron*, t. III, p. 102.)

« Dans un certain endroit, Martin avait détruit un temple très ancien, et il voulait faire arracher un pin consacré au diable : les paysans et les gentils s'y opposant, l'un d'eux vint à dire : Si tu as confiance en ton Dieu, mets-toi sous cet arbre pendant que nous le couperons, et si ton Dieu est puissant, il te protégera. Martin se mit contre l'arbre, et au moment où le pin se penchait et allait l'écraser, le saint fit le signe de la croix, et l'arbre se redressant, tomba du côté opposé sur les gentils qui se croyaient en parfaite sûreté. Et ayant vu ce miracle, ils se convertirent à la foi. » (Jacques de Voragine, *Légende dorée.*)

COMMENT AULCUNS PAYENS AUOIENT DEDIE AU DIABLE UNG ARBRE DE PIN POUR QUOY SAINCT MARTIN SE SUBMIST DE LE RECEPUOIR TOUT COPE LUY ESTANT LIE MAIS EN FAISANT LE SEIGNE DE LA CROIX LEDIT ARBRE RETOURNA SUR YCEULX PAYENS ET LES OPPRESSA GRIEFVEMENT.

2e TABLEAU.

Deux anges ensevelissent les corps des martyrs, cousent leurs linceuls et placent une croix sur leur poitrine. — Des tombes, recouvertes de draperies rouges, armoriées aux armes des soldats martyrs, *de gueules au rais d'escarboucle pommeté et fleurdelisé d'or* (1), attestent le lieu de leur sépulture. — Saint Martin perce la terre avec un couteau et en fait jaillir le sang dont il emplit plusieurs fioles (2).

« Saint Martin fit une nouvelle dédicace de la basilique de Saint-Lidoire (à Tours). Après l'avoir accrue, il la consacra à Dieu sous l'invocation de saint Maurice et de ses compagnons, dont il y mit des reliques...Le saint, dit-on, passant à son retour d'Italie par le monastère d'Agaune, où il ne voulait pas être connu, demanda aux religieux qui y étaient déjà établis, des reliques de ces saints martyrs. Le refus qu'ils lui en firent l'obligea de se transporter dans le champ où cette glorieuse légion des Thébains avait mieux aimé souffrir le martyre, sous Maximien, que de se souiller par les sacrifices impies que le reste de l'armée offrait aux faux dieux. Y ayant passé la nuit en prière, pour demander à Dieu qu'il lui plût de lui révéler l'endroit où il y avait de leurs reliques, il vit le matin ce champ couvert d'une rosée de sang, qu'il recueillit dans trois fioles avec beaucoup de respect... Ils (les historiens) ajoutent... qu'il consacra, avec une de ces fioles, l'église de Tours ; avec la seconde, celle d'Angers (3), et qu'il laissa en mourant, à l'église de Candes, la troisième (4), qu'il s'était réservée et qu'il avait toujours portée sur lui jusqu'à sa mort. » (Gervaise, *Vie de saint Martin.* 1699.)

COMMENT MONSEIGNEUR SAINCT MARTIN FIST RENDRE A LA TERRE LE SANG DE SAINCT MAURICE ET DE SES COMPAIGNONS.

Longueur totale : 4m,40 ; *hauteur :* 2m,37.

1. Ces armes sont devenues celles du Chapitre de la cathédrale, par suite de l'adoption de saint Maurice comme principal patron, concurremment avec la sainte Vierge.
2. M. Guiffrey a reproduit en chromolithographie ce tableau à la page 248 de son *Histoire de la tapisserie.* Mame 1886.
3. « Ce fait passe pour constant dans les églises de Tours et d'Angers. Surius le rapporte au 22 septembre avec une lettre du doyen de l'église de Saint-Martin de Tours qui en fait mention... La tradition de l'église d'Angers est que saint Martin vint à Angers apporter lui-même cette fiole, qu'il en consacra solennellement l'église..... Le temps de cette seconde dédicace de l'église d'Angers par saint Martin n'est pas certain.... Monsieur Arthaud et quelques historiens modernes d'Anjou estiment qu'il la fit en 397, en revenant du Mans, où il avait assisté à la mort de saint Victor.... » (Grandet, *Notre-Dame-Angevine*, pag. 35.)
4. Sous l'épiscopat de Mgr Morlot, cette troisième fiole fut découverte dans l'église de Candes.



Toutes les tapisseries qui suivent, ont été acquises par M. le chanoine Joubert, par la fabrique ou données : j'en indiquerai autant que possible la provenance.

Ce sont pour la plupart des épaves du naufrage de 1793, recueillies de tout côté.

NOTRE-SEIGNEUR DEVANT PILATE.
(Fin du XVe siècle.)

Ce beau panneau devait faire partie d'une histoire de la Passion ; il est remarquablement dessiné. Acquis dans le plus triste état, il a été restauré par M. Aveline Maloyer en 1887. Notre-Seigneur, entouré des soldats, est interrogé par Pilate.

On lit sur un phylactère en grandes lettres gothiques :

COMMENT LES JUIF AMENERENT NOSTRE SEIGNEUR IHESUS CRIST DEVANT PILLATE LEQUEL CONVINRENT QUIL FUT BASTU DE VERGES DESCOUVERT CRUELLEMENT.

Longueur : 2,m20 ; *hauteur :* 1m,35.

1re TAPISSERIE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.
(Fin du XVe siècle.)

Elle provient de l'ancienne église collégiale de Saint-Julien, primitivement sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste ; elle y était tendue aux principales fêtes (1).

Il n'en reste que deux tableaux, d'une finesse et d'une exécution remarquables.

1er TABLEAU.

Zacharie, prêtre, encense le tabernacle dans le temple du Seigneur. Un ange lui apparaît et le rassure par ces mots :

NE TIMEAS ZACHARIA QM̄ (2) EXAUDITA EST DEPRECATIO TUA. LUCE. 1°

Zacharie lui demande comment il se pourra faire qu'un enfant naisse de son mariage avec Élisabeth, puisque tous les deux sont avancés en âge :

VNDE HOC SCIAM. EGO EN̄I SUM SENEX ET VXOR MEA PROCESSIT IN DIBZ (3) SUIS. LUCE PRIMO (4).

L'ange déclare qu'il est saint Gabriel, envoyé par Dieu pour annoncer à Zacharie qu'il sera père de saint Jean-Baptiste :

EGO SŪ GABRIEL QUI ASTO ANTE DEUM. ET MISSUS SUM LOQUI AD TE : ET HOC TIBI EUANGELIZARE : ET ECCE ERIS TACENS ET NŌ POTERIS LOQUI USQZ Ī DIĒ QUO HEC FIENT LUCE

2e TABLEAU. — *Visitation.*

La sainte Vierge rencontre sainte Élisabeth :

EXURGENS MARIA ABIIT Ī MŌTANA CŪ FESTINACIŌE. ET ITRAUIT I DOMŪ ZACHARIE ET SALUTAUIT ELIZABET. ET RPLETA SPŪ SCTO ELIZABET. ET EXCLAMVIT VOCE MAGNA ET DIXIT BENEDICTA TU INTER OMNES MULIERES ET BNDICT. FRUCT. VENTRIS TUI. ET UNDE. H̄c MICHI (5) UT VENIAT MATER DN̄I [MEI AD. LUCĒ 1°

Longueur totale : 4m ; *hauteur :* 1m,70.

1. *Histoire de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, réimpression, p. 155.
2. Quoniam.
3. Diebus.
4. Ier Chapitre de l'Évangile selon saint Luc.
5. Au moyen âge, on écrivait et l'on prononçait ainsi, comme de nos jours en Italie, pour exprimer le son dur de la lettre H ; le C avait et a encore ici la valeur euphonique du K.

LA PASSION.
(Commencement du XVIe siècle.)

L'inventaire des titres de Saint-Saturnin de Tours ([1]) mentionne cette belle tapisserie de la Passion.

16 mai 1505. — « Extrait du testament de feu Messire Pierre Morin, thrésorier général au bureau général des finances en date du 16 mai 1505, par lequel il lègue à la fabrique de l'église, la tapisserie qui représente *la Passion de Notre-Seigneur* et qui est actuellement (1727) à tendre l'église; le dit legs fait à la charge de faire chanter tous les vendredis une grand'messe en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le repos de l'âme dudit feu sieur Morin. »

Elle appartient par son style, son ornementation et ses costumes, à cette école flamande qui florissait sous les règnes de Louis XII et de François Ier, et fournissait aux tapisseries des cartons inspirés de la manière mystique que l'on abandonnait, et des améliorations qui cherchaient à s'introduire dans le dessin et la perspective. Les fleurs du premier plan (iris, roses et autres) sont fort bien dessinées.

PREMIÈRE PIÈCE.

Saint Pierre, sur la recommandation de saint Jean, est introduit chez Caïphe. — Jésus-Christ, les mains liées, est conduit à Pilate, qui s'avance pour le recevoir jusque sur son perron. Une population nombreuse se presse autour de son palais. — Hérode, assis sur son trône, le sceptre en main, et prenant en pitié Jésus, qui ne veut pas faire de miracle en sa présence, le fait revêtir de la robe blanche des insensés.

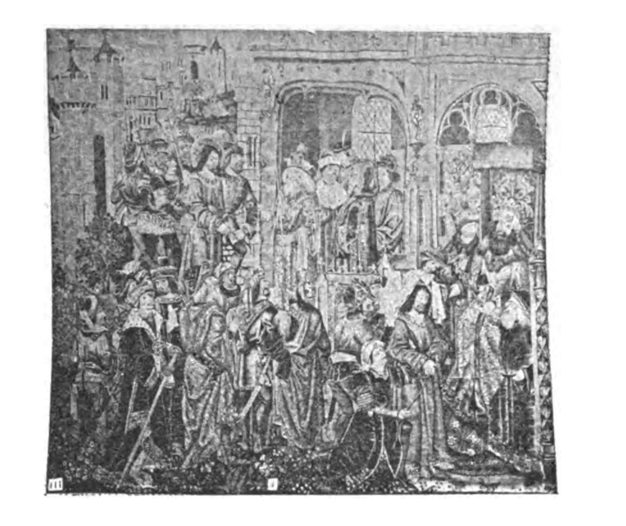
DEUXIÈME PIÈCE.
PORTEMENT DE CROIX.

Les deux larrons, précédés des bourreaux, ouvrent la marche, que dirige un cavalier sonnant de la trompette. Des massiers font escorte. — Judas, pendu à un arbre, expie son crime; son ventre ouvert laisse échapper ses entrailles. — Jésus-Christ, appesanti sous le poids de sa croix, est aidé par Simon le Cyrénéen. Un soldat le tire par la corde de sa ceinture, car il s'est détourné pour adresser quelques paroles de consolation aux filles de Jérusalem. Pilate suit à cheval avec sa garde armée qui défile sous la porte de Jérusalem: IHERVSALEM.

TROISIÈME PIÈCE.

Près d'une tour où les cigognes font leur nid, Jésus-Christ est dépouillé de ses vêtements, en présence de Pilate. — Ses bourreaux, après l'avoir étendu et lié sur la croix, enfoncent des clous dans ses pieds et ses mains. — Trois soldats se disputent ses vêtements: un d'eux, plus violent, en a terrassé un autre et menace de le frapper avec un ossement trouvé sur le Calvaire ([2]). — Jésus-Christ est crucifié entre deux larrons.

1. Archives départementales d'Indre-et-Loire. G. 224, p. 90, communication de M. l'abbé Chevalier, de Tours.
2. On lit sur la manche de l'un d'eux ce mot: IOATLEY, au bas de sa tunique EVIOI VIVELE.
Un autre soldat porte sur ses vêtements ces mots IOH. RAOUNE et d'autres mots indéchiffrables. Il ne faut pas toujours y chercher les noms des tapissiers: souvent on mettait des lettres les unes à côté des autres sur les bordures des vêtements comme ornementation, à la façon des caractères arabes, que les artistes du moyen âge imitaient sans les comprendre.



1



2



3



4

Tapisseries de la Passion.

(COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE A LA CATHÉDRALE D'ANGERS.)

Stéphaton [1] lui présente l'éponge trempée dans le fiel et le vinaigre, et Longin lui perce le côté. Hérode et Pilate assistent à cette scène douloureuse qui fait évanouir la sainte Vierge entre les bras de saint Jean. Les trois Marie sont au pied de la croix, Madeleine pleure. Le crâne et les ossements d'Adam roulent sur le Calvaire [2]. Les deux larrons attachés par des cordes, ont eu les jambes brisées: ils meurent et un ange descend du ciel pour y porter l'âme de Dixmas, le bon larron, tandis que celle de Gesmas, le mauvais larron [3], est le partage du démon. — Joseph d'Arimathie demande le corps de JÉSUS à Pilate. — Accompagné de plusieurs disciples du Sauveur, il va au Calvaire, pour le détacher de la croix. — JÉSUS-CHRIST descend aux limbes, en brise les portes et retire des flammes, les âmes des patriarches qui y étaient détenues.

QUATRIÈME PIÈCE.

Joseph d'Arimathie, Nicodème et les saintes femmes ensevelissent JÉSUS-CHRIST, après l'avoir embaumé. — Une garde est demandée à Pilate pour veiller près du tombeau de JÉSUS-CHRIST. — Une troupe de soldats armés franchit la porte du palais. — Les gardes sont rangés autour du tombeau. JÉSUS-CHRIST en sort sans lever la pierre qui le scelle. Il tient en main la croix glorifiée. — Les trois Marie portent des parfums au sépulcre. Un ange leur dit que JÉSUS-CHRIST n'y est plus, mais est ressuscité. JÉSUS-CHRIST apparaît à la sainte Vierge, à sainte Madeleine à qui il commande de ne pas lui toucher, et enfin à saint Pierre.

La tête du Christ et toute la partie à gauche le long de la tapisserie a été refaite par Me Aveline. — Il faut remarquer aussi une couture maladroite vers le milieu de la tapisserie, au travers du tombeau. On a diminué de 0,10cent au moins, *sans égard pour le dessin*, la largeur de la tapisserie; on a fait disparaître ainsi une partie des jambes du garde placé sur le 1er plan, et le coude de celui qui se trouve derrière le tombeau. Il est de toute justice de signaler cette malencontreuse restauration faite par économie, il y a très longtemps, et de ne pas laisser porter le blâme à tort sur le dessinateur des cartons.

LES INSTRUMENTS DE LA PASSION.
(Commencement du XVIe siècle.)

Cette belle tapisserie provient de l'église de Sainte-Croix, du château du Verger [4], consacrée en 1494 par Jean de Rély, évêque d'Angers

L'inventaire du Prieuré du Verger (ordre de Sainte-Croix de la Bretonnerie) fondé par Pierre de Rohan le 20 octobre 1510, dressé le 20 août 1790 [5], la désigne ainsi: « *Une*

1. V. Évangéliaire manuscrit, à la Bibliothèque de la ville, XIe siècle. Il a été analysé par M. de Soland, dans le tome II de son *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, p. 175.

2. C'est une ancienne tradition que le crâne d'Adam donna son nom au Calvaire. Un texte d'un manuscrit du XIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque de la ville, et le remarquable vitrail de la Passion, également du XIIIe siècle, à la cathédrale, viennent à l'appui de cette tradition. Voici ce texte: *Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha quod est Calvarie locus. Audivi quemdam exposuisse Calvarie locum esse in quo est sepultus Adam et ideo sic appellatus est quia ibi antiqui hominis sit conditum caput et necesse quod apostolus dicit: Surge qui dormis et exurge a mortuis et illuminabit te xpe... Ideo ibi dominum crucifixum ut sanguis super Adam distillaret.* » V. sur cette tradition, *Revue de l'Art chrétien*, t. II, p. 125.)

3. Ces noms sont fournis par *l'Évangéliaire* cité plus haut. — Saint Dixmas est honoré d'un culte spécial à Rome, où l'on montre, dans l'église de Sainte-Croix-de-Jérusalem, la traverse de sa croix.

4. Commune de Seiches, (Maine et Loire).

5. Archives Départementales. District de Baugé, C — V.

tenture de tapisserie représentant la passion, au-dessus des balustrades du chœur, en soie et en laine, contenant environ 16 aunes, prisée 80 livres. » Le 2 août 1791, elle est adjugée aux enchères (1). « *Item huit morceaux de tapisserie*, qui *étaient exposés, représentant la passion de Notre-Seigneur vendus après plusieurs enchères au dit sieur Thiberge pour 44 livres.*

Des anges, chapés ou en dalmatiques, portent les instruments de la Passion et de longs écriteaux en français (2), le tout sur un fond bleu très foncé, orné de plantes fleuries, d'oiseaux et d'animaux (3).

On remarque à la partie supérieure des croix (de *gueules* et d'*argent*) en souvenir de celles que portaient sur leur poitrine ces religieux, nommés quelquefois *Croisiers.*

Ils avaient été fondés par Théodore de Chelles, chanoine de Liége, en 1211 (4). Leur blason était d'azur, à une croix pattée de gueules et d'argent; l'écu entouré d'une couronne d'épines, surmonté d'une rose et d'une mitre (5).

Les armes simples qui y sont placées de distance en distance, sont celles de Pierre de Rohan (6), seigneur de Gié et du Verger, père de François de Rohan, évêque d'Angers. Elles se blasonnent: *Écartelé, au 1er, de gueules à une escarboucle pommetée d'or, à la double chaîne posée en sautoir, fasce et pal de même*, qui est de Navarre; au 2e, *d'argent, à la guivre d'azur, couronnée d'or, l'enfant issant de gueules*, qui est de Milan; au 3e, *de gueules à neuf macles d'or, trois, et trois*, qui est de Rohan; au 4e, *de France à la bande componée d'or et de gueules*, qui est du chef d'Évreux.

L'écusson d'alliance ajoute à *l'écartelé, mi-partie: d'argent à une fasce de gueules.*

Ces armes sont alternativement entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel, dont était décoré Pierre de Rohan, et d'une cordelière, qui indique le veuvage de sa femme. Or, selon le P. Anselme *(Histoire généalogique de la maison de France)*, et de la Chesnaye

1. Archives Départementales. District de Baugé, C. — V.

2. Rien n'était plus commun au XVe siècle et au commencement du XVIe siècle que ces anges « *Autour de la chapelle de Saint-Bernardin des Cordeliers d'Angers*, il y a, dit Bruneau de Tartifume (B. M. ms. 871, p. 403) huit anges « *portant chacun en la main droite un des instruments de la Passion et tenant de l'autre un rouleau.* » C'étaient des peintures murales, comme celles du château de Dissais (Vienne) ou de Montriou (Maine et Loire.)

3. Ces fleurettes si variées se rencontrent le plus souvent sur fond bleu ou vert très foncé, parfois sur fond rouge écarlate, comme sur la célèbre tapisserie de la dame à la Licorne, au musée de Cluny.

4. *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. IV, p. 174.

5. *Ordres religieux et militaires*, par le R. P. Helyot, t. II, p. 239.

6. Pierre de Rohan, maréchal de France, en 1475, épousa Françoise de Porhouët, dont il eut trois fils: Charles de Rohan, qui fut seigneur de Gié, et continua la postérité, François de Rohan, qui fut évêque d'Angers et archevêque de Lyon, enfin, Pierre de Rohan, qui eut aussi des enfants.

En 1503, Françoise de Porhouët décéda. Il épousa plus tard Marguerite d'Armagnac.

Gaignières, dans son *Recueil*, t. VI, p. 96, nous donne le dessin d'une statue équestre de Pierre de Rohan, posée au-dessus de la porte d'entrée du château, et sous laquelle se lisait l'inscription suivante :

Insidet armipotens celsa Rohannus in arce
Prima Britannorum stemmata prole trahens,
Hic Mediolani stirps est generosa ducatus,
Atque Navarræ clara propago domus,
Italica qui triplici sub Cæsare regna gubernans,
Condidit aurata tecta superba trabe.
Tandem arminiaca sociatur conjuge Petrus
Ornabuntque suum serta nemorosa caput.
Horrida dux vario genuit certamina morte,
Et rediit domito semper ab hoste domum
Anno Dni MCCCC IIIIxx XIX

Ce prince était encore représenté avec sa première femme et ses enfants sur les magnifiques vitraux de la chapelle de Sainte-Croix du Verger. François de Rohan avait été sacré évêque dans cette chapelle : en souvenir de ce fait, on l'avait représenté agenouillé dans le sanctuaire.



Les Instruments de la Passion. — Commencement du XVI[e] siècle. — Seconde pièce et partie de la troisième.
Tapisserie de Saint Saturnin, 1527. — Premier et second tableau.

des Bois *(Dictionnaire de la noblesse)*, Pierre mourut à Paris, le 22 avril 1513. Les tapisseries commandées par sa deuxième femme, Marguerite d'Armagnac, doivent donc être postérieures à cette date.

Pour préciser davantage, j'assignerais comme époque de fabrication, de 1513 à 1520.

M. de Girardot, dans son *Histoire du trésor de la cathédrale de Bourges*, p. 54, cite dans l'inventaire de 1573 des tapisseries du même genre :

ART. 157. *Item, une aultre pièce, en laquelle sont contenus certains anges et personnaiges pourtant les signes de la passion nostre seigneur et grans escripteaulx par dessus...*

ART. 158. *Item, une aultre pièce, où sont contenus certains mistères et personnaiges portans aulcuns signes du mistère de la Pater Noster, comme est déclaré escript au dessoubs des dits personnaiges, les dites pièces ont été données par feu mon. Jehan Cueur arcevesque de Bourges.*

L'église de Notre-Dame de Nantilly possède encore une grande tapisserie, ornée d'anges portant les instruments de la passion.

PREMIÈRE PIÈCE.

1er TABLEAU : *L'ange qui tient la bourse de trente deniers.*

O HŌME QUY LA PŌME PRIZ/LA PIRE QUE JAMES PRIST HŌM.
REGARDE CY LE POUR PRIZ/ET LA CRUELLE MESPRISON.
DE JUDAS QUI PAR TRAHISON/VENDIT AU JUIFZ IHESUS CRIST.
PAR ENUIE ET CONTRE RAISON/AINSY QUE ON LE UOIT PAR ESCRIPT.
JUDAS SY FUT MOULT DILIGENT/DE VENDRE SON BON MAISTRE ET SIRE.
CAR POUR TRENTE DENIEZ DARGENT/LE LIURA POUR LE FAIRE OCCIRE.
HELAS JL FIT GRANT MARCHE/LE MAUVAIS TRAISTE DELLOIAL.
LE SAUUEUR EN FUT DEZRACHE/ET BATU SUR SON CHIEF ROIAL.

2e TABLEAU : *L'ange à la lance.*

LONGIS (1) AUEUGLE CHEUALIER.
FUT A LA MORT DU REDEMPTEUR.
ET POUR PLUS FORT LE TRAUAILLER.
AFFIN QUIL NEUST JAMES RETOUR.
DUNE LANCE JUSQUES AU CUEUR.
LUY FRAPPA SI CRUELLEMENT.
QUE Y NE DEMOURA LIQUEUR.
EN TOUT SON CORPS AUCUNEMENT.

3e TABLEAU : *L'ange des fouets, des verges et de la colonne de flagellation* (2).

REGARDE EN PITIE ET VOY COME.
BENIGNEMENT PAR LA DOULCEUR.

1. Longis ou Longin est le nom du soldat qui perça le côté de Notre-Seigneur, et, suivant les saints Pères, enfonça sa lance jusqu'au cœur.
Cette lance est conservée à Rome, dans la basilique de Saint-Pierre.
2. Cette colonne existe à Rome, dans la basilique de Sainte-Praxède.

TRES DURE ANGOISSE PAR TOY HŌME.
VOULUT SOUFFRIR TON CREATEUR.
EN CESTE ATACHE A GRAT DOULEUR.
OU SON BENOIST CORPS LONGUEMĒ.
SI QUOY NE PEULT DIRE GREIGNEUR (1).
ENDURA NON PAREIL TORMENT.

DEUXIÈME PIÈCE.

4e TABLEAU : *L'ange de l'aiguière et du bassin qui servirent à laver les mains de Pilate.*

LINNOCENT FOURRE DE MALICE.
PILATE EN VEULT LAUE (2) SES MAINS.
DE PAOUR DE PERDRE SON OFFICE.
JUGA LE SAUUEUR DES HUMAINS.
COMBIEN QUIL SEUST QUE MAL FAISOIT.
DELIURE LAIGNEAU PUR ET MONDE.
AMBICION TANT LUY PLAISOIT.
QUE MAL EN EST EN LAUTR MONDE.

5e TABLEAU : *L'ange de la croix.*

VOY LA DIGNE CROIX PRECIEUSE.
OU JHŪS MOULT PITEUSEMENT.
SOUFFRIT PEINE TRES ANGOISSEUSE.
POUR TOY GARDER DE DAMPNTMENT.
OR ADUISE HOMME HUMBLEMENT.
ET CONSIDERE JE TE PRY.
QUE TU DOIS BIEN DEVOTEMENT.
SERVIR CII. QUI LORS TE SERIR (3).

TROISIÈME PIÈCE.

6e TABLEAU : *L'ange de l'éponge qui abreuva de fiel et de vinaigre N.-S. J.-C. mourant* (4).

LIEUE TES YEULX REGARDE ICY
HOMME PECHEUR ET TE SOUUIENGNE.
QUE CRUELLEMENT SANS MERCY
CESTE ESPONGE DAME (5) FIEL PLAINE.
FUT PAR CRUAULTE JN HUMAINE.
MISE A LA BOUCHE DU ROY CELESTE.
PUIS DE LA LANCE PLAIE VILLAINE.
FUT FAICTE A SON DOULZ COSTE DESTRE.

1. Plus grande. — 2. Laver. — 3. Servir.
4. Une partie de cette éponge est conservée à Rome dans l'église de Saint-Sylvestre-in-Capite. M. Guiffrey a reproduit cette pièce dans son *Histoire générale de la tapisserie*, t. I, planche VII.
5. D'amer.



Pierre de Rohan et l'Orgue 1518-1520.



Le Concert

TAPISSERIE DES ROHAN DÉCOUVERTE A OBERNAI ET ACQUISE PAR LE MUSÉE DES GOBELINS

(Extrait de la *Revue Alsacienne*, 1890, p. 228.)

Cette tapisserie a été transportée, par un des quatre Rohan, qui de 1704 à 1790 occupèrent le siège de Strasbourg, du château du Verger dans celui de Saverne, ou peut-être dans celui de Mutzig, d'où elle a passé, par les soins de M. Gerspach, au musée de la manufacture des Gobelins.

On remarque sur l'escarcelle du seigneur la lettre A (Armagnac) ; Pierre de Rohan avait épousé en secondes noces Marguerite d'Armagnac.

7[e] TABLEAU : *L'ange du suaire.*

VOY LE SUAIRE OU TON SAUŪR.
FUT ENSEVELY DOULCEMENT.
VOY SON SANG SA DIGNE SUEUR.
VOY LES FOUETS DES QUEZ LAS TANT.
FUT BATU SI TRES APREMENT.
QUE SANG SAILLOIT A ABONDANCE.
PENSE QUE CORPORELLEMENT.
RECEUPT CE POUR TA DELIVRANCE.

Longueur totale : 17^{m},15 ; *hauteur :* 1^{m}80.

PIERRE DE ROHAN ET L'ORGUE.

(Commencement du XVI[e] siècle.)

Un orgue portatif [1], d'une rare élégance, occupe le centre de cette composition.

Au-devant est assise une princesse; elle accompagne un seigneur, placé debout près de l'orgue. Il chante, les yeux fixés sur un phylactère noté.

Sur l'escarcelle du noble musicien à demi cachée par son manteau, se lit la lettre P. Un page, coiffé d'une toque ornée de plumes de faisan, fait mouvoir le soufflet. Derrière la princesse, deux autres pages se divertissent, l'un à faire miauler un chat qu'il tient suspendu par la queue et l'autre à faire aboyer un chien.

Cette belle tapisserie est évidemment contemporaine de la précédente; mêmes étoffes employées pour les personnages principaux, mêmes plantes fleuries sur le fond. Aussi, je ne crois pas être téméraire en disant qu'elle nous donne le portrait de *Pierre de Rohan* (désigné ici par la lettre P tissée sur son escarcelle), et de sa deuxième femme (Marguerite d'Armagnac) [2].

Elle provient du château du Verger, résidence des Rohan en Anjou.

Longueur : 2^{m}70 ; *hauteur :* 2^{m}10.

A côté de la reproduction de la tapisserie, conservée à Angers, en voici une autre évidemment de la même suite, acquise pour le Musée des Gobelins par M. Gerspach : il m'a paru utile de la donner ici.

---

1. Les orgues portatives, dont on rencontre tant de reproductions dans les manuscrits, les vitraux et les broderies, étaient fort en vogue au moyen âge. Celles-ci sont déjà passablement importantes : il y en avait de plus grandes encore. Dans un compte de fabrique de la cathédrale de Nantes de 1567 à 1568 je lis : *Item, le jour de Pâques fleuries, pour avoir fait porter une paire d'orgues sur les murailles de la ville pour la procession,* XX den.

Le mémoire des héritiers de Gilles-de-Raix mentionne *pour sa chapelle plusieurs paires d'orgues, une des qu'elles il faisait porter à six hommes avec lui.* (*Histoire de Nantes de Travers,* I, p. 540.)

2. Pierre de Rohan s'était fait représenter sur cinq tapisseries d'une des salles du Verger, monté sur un fougueux coursier en costume *d'homme d'armes, de guidon, d'enseigne, de général,* et enfin *de maréchal de France.* On peut en voir des dessins, à la Bibliothèque nationale, dans le recueil de Gaignières, t. VIII, pp. 97, 98, 99, 100 et 101.

ÉPISODE DE LA GUERRE DE TROIE OU ALLÉGORIE.

(Commencement du XVIe siècle.)

M. de Lens a donné à la fabrique ce curieux fragment de tapisserie, qui passe pour venir aussi de Verger. Sur un fond bleu foncé semé de fleurettes, se dresse une femme élancée, avec un casque, une cuirasse et une épée, sur le fourreau de laquelle se lit la devise : **On**. Elle semble adresser la parole à un interlocuteur absent, devant figurer dans l'autre partie de la tapisserie. On remarque un écusson d'or, à trois rangs de têtes de rois au naturel. Au-dessus se lit l'inscription suivante :

AU GRANT SIÈGE DETROIE DIOMEDES REQUIT
A TERRE LABATIZ TANT QUIL ÉN EST MÉMOIR[E.
AVEC MON ARMÉE TANT DHONNEUR AY ACQ[UIT.
QUE ENTRE LES PRINCES SUIS EN BRUYT TRIUMF[ATOIRE.

Longueur : 1^m,20 ; *hauteur :* 1^m,90.

ISAAC BÉNISSANT JACOB.

(Commencement du XVIe siècle.)

Incomplète malheureusement, cette tapisserie, quoique d'un tissu assez gros, est intéressante.

Le lit à colonnes, avec lambrequin et la lettre A (initiale d'Arras, sur le premier plan), sont remarquables. Elle servait à préserver les melons de la gelée dans un presbytère où je l'ai découverte. Malgré cela, il a suffi d'une réparation sommaire pour la remettre en état.

Longueur : 2^m,40 ; *hauteur :* 3^m,10.

VIE DE SAINT FLORENT.

(1524.)

Jacques le Roy, abbé de Saint-Florent, près Saumur, fit faire en 1524 une tapisserie de haute-lisse pour les stalles du chœur, contenant l'histoire de la naissance, de la vie et de la mort de saint Florent et de saint Florian son frère, du prix de 2066 livres.

L'église de Saint-Pierre-de-Saumur en possède la plus grande partie, reproduite par M. Hawke en 1842. Plusieurs pièces furent dispersées.

Le morceau conservé à la cathédrale comprend une scène et demie, dont voici les inscriptions :

AQUILIEN EN PRISON LES FIT METTRE
PAR CES MOYENS FAVLX ET IRREGULIERS
MAIS COMME BONS ET LOYAUX CHEVALIERS
DE DIEU SERVIR NE SE VEULLENT DEMETTRE

CELA VOYANT PAR DEUX FOIS LES FIST BATRE
ET [1] F[LAGELLER PAR BOURREAUX INHUMAINS]
SI RUDEMENT QU'EMPLOYANT BRAS ET [MAINS]
CUI [DANT TOUSJOURS LE BON VOULOIR ABATTRE.]

Longueur : 2^m,60 ; *hauteur :* 1^m,8.

1. La tapisserie est coupée après ces lettres Et f et à la ligne inférieure après Cui, j'ai rétabli ici le texte d'après le manuscrit de Dom Huynes. N. 769, p. 31, à la Bibliothèque de la ville.

Ire TAPISSERIE DE SAINT SATURNIN.
(1527.)

Elle fut donnée en 1527 à l'église de Saint-Saturnin de Tours, par Jacques de Semblançay. M. l'abbé Chevalier l'avait attribuée, un peu au hasard, à l'École de Fouquet ([1]).

« Quel que soit notre désir, dit M. Palustre, d'accorder à la Touraine le plus de place « possible dans le domaine des Arts, nous ne pouvons admettre que les cartons de la « tapisserie de St-Saturnin aient été exécutés dans notre province.. les draperies et les « figures sont du plus pur style florentin ; l'architecture est empruntée aux bords de « l'Arno... ([2]) »

Cette appréciation a été pleinement justifiée par M. Alfred Spont, ancien élève de l'école des chartes; il écrit dans son volume si intéressant intitulé : *Semblançay, la Bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, p. 238.

André Polastron, Florentin, dessine en 1526 les cartons de sept ou huit (3) pièces de tapisserie, représentant la légende de saint Saturnin pour Jacques de Semblançay. En 1528, *André Polastron* touche 100 livres et, le 9 août 1530, 400 livres. Les cartons seuls coûtent donc 500 liv., somme considérable pour le temps.

Trois des sept ou huit pièces appartiennent aujourd'hui à la cathédrale d'Angers, une quatrième à M. Siegfried, de Langeais. Cette dernière figurait à l'exposition archéologique de Tours en 1890.

Les pilastres et les frises qui encadrent d'une façon si heureuse chaque tableau sont traités avec une délicatesse extraordinaire. Sur l'un des piliers se lit la date de 1527, année même de la mort de Semblançay, leur donateur. Les légendes sont en gothique carrée.

1er TABLEAU.

Jésus-Christ choisit saint Saturnin, et le met au nombre des soixante-douze disciples. — Crucifixion de Notre-Seigneur. — Sa résurrection. — Son Ascension. — Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. — Pêche miraculeuse.

SAINCT SATURNIN DONCQ̄S APRÈS QUE TOUT EN APPERT.
EUT PRINS CONGÉ DE SAINCT IEHAN NE TARDA VENIR.
A IESUS CHRIST PRESCHĀT ET BAPTIZĀT COME PERT.
ES SAINCTZ EVĀGILES LESQUELZ NOS FAULT TENIR.
ALORS DE NR̄E DICT SAULVEUR LE BON PLAISIR.
FUT DE RECEVOIR BENIGNEMENT ET BAPTISER.
SAICT SATURNIN QUE POUR PREMIER VOULUT CHOISIR.
DES SEPTANTE DEUX DISCIPLE SANS NUL DESPRISER.

2e TABLEAU.

Saint Pierre fait ses adieux à saint Saturnin. — Saint Paul montre le ciel à saint

1. *Union Libérale de Tours*, 8 mai 1873, article de M. l'Abbé Chevalier. — Album de l'exposition de Tours.
2. *La Tapisserie flamande de Pierre Morin* (1505). Note 5 de *Semblançay*, p. 238.
3. Le chiffre de huit est fourni par Benoît de la Grandière dans son *Histoire manuscrite des maires de Tours*, *Semblançay*, note 1 de la page 239.

Saturnin et lui dit de prêcher l'évangile. — Saint Saturnin fait bâtir une église et ordonne un prêtre :

DE SAINCT SATURNIN BREVEMENT DIRE NE SŌMER.
ON NE SCAUROIT LA GRANDE PREROGATIVE †
QUE NR̄E DOULX SAULVEUR IESUS DOIGNA LUY DONER
TANT EN SERMON QUEN VERTU OPERATIVE

CAR APRES LA PASSION TRES AFFLICTIVE.
DE NR̄E SEIGNEUR IL ALLA PRESCHER EN MAINT LIEU.
CŌVERTISSANT PAR SA BELLE TRADITIVE.
PLUSIEURS INFIDELES A LA SAINCTE LOY DE DIEU.

3e TABLEAU.

Délivrance de la fille du roi, possédée du démon. — Ordre du roi de conduire saint Saturnin au supplice. — Martyre de saint Saturnin, traîné par un taureau furieux.

FINABLEMENT SAINCT SATURNIN APRES AVOIR SCEU.
QUIL DEVOIT ENDURER MORT POUR LE NOM DIVIN.
A THOLOZE RETOURNA PAR QUOY FICT TANTOST VEU
GUARIR LA FILLE DE LEMPEREUR ANTONIN.
LEQUEL ATTRIBUANT CE PAR VOULOIR MALIN.
A MALFICE FIST TRAYNER A VNG GRAND TAUREAU.
PAR LES DEGREZ DU CAPITOL SAINCT SATURNIN.
EN SORTE QUI LUI BRISA LE CORPS ET LE CERUEAU.

Les donateurs, *Jacques de Beaune, baron de Semblançay et Jeanne Ruzé*, sa femme, agenouillés, prient leur saint patron en ces termes :

O BON MARTYR EVESQUE ET PREMIER DISCIPLE DE IVSCHRIST PRIE POUR NOUS [1].

L'album de l'exposition de Tours en 1873 reproduit en trois belles photographies cette précieuse tenture.

Longueur totale : 9m,60 ; *hauteur :* 2m,67.

La pièce, possédée par M. Siegfrid, représente la Vocation de saint Saturnin. — Il figure au milieu des disciples du précurseur. On lit sur les pilastres le mot PAX.

Légende :

SAINCT SATURNIN DE LA CITE PATRAS NOMMEE
DU ROY DACHAYE FILZ ET DE CASSANDRE
FILLE DU ROY DE NINIVE DICT PTHOLEMÉE,
QUI TANT FUT STUDIEUX POUR BIENS COMPRENDRE
PERE ET MERE DÉLAISSEZ VOULUT ENTENDRE,
A SUIVRE SAINCT JEHAN BAPTISTE PRECHANT EN DESERT
DUQUEL FUT DISCIPLE MAIS PROPOSA TENDRE
APRES JESUCHRIST SI TOST QVIL LUY FUT DESCOUVERT.

1. Ces mots en lettres romaines sur les marches semblent avoir été refaits à une époque postérieure : ils sont assez grossièrement tracés et forment un contraste choquant avec le reste si soigné.

VERDURE.

(Fin du XVI[e] siècle.)

Toute la partie supérieure a été coupée; ce qui nous en reste mérite de fixer l'attention. Une balustrade à barreaux tournés, disposée en demi-cercle, au milieu de laquelle est une porte qui semble donner entrée dans un bocage, occupe la partie inférieure. D'immenses feuilles profondément découpées et enroulées forment derrière la balustrade un buisson, dans lequel voltige tout un monde d'oiseaux, d'insectes et de papillons. Sur les deux appuis cintrés de la balustrade sont perchés de magnifiques faisans au plumage éblouissant. Enfin les bordures, composées de vases à gaudrons remplis de grands feuillages et de branches de lis, de roses trémières et autres fleurs, ont un aspect vraiment des plus grandioses. Entière, cette pièce devait être splendide ; elle est d'ailleurs très fine et parfaitement dessinée (1).

Longueur : 3m,80 ; *hauteur :* 2m,80.

TAPISSERIE DE TOBIE.

(Fin du XVI[e] siècle.)

1[er] TABLEAU.

Rencontre de l'ange Raphaël par Tobie. Adieux de Tobie à son père.

Livre de Tobie. CH. V. — v. 5. Tobie étant alors sorti, trouva un beau jeune homme, debout, ceint et prêt à marcher.

6. Et ignorant que c'était un ange de Dieu, il le salua...

7. Et Tobie lui dit : Savez-vous le chemin qui conduit dans les pays des Mèdes ?

8. Il lui répondit : Je le sais...

9. Tobie lui dit : Attendez-moi, je vous prie, que j'aille annoncer ceci à mon père.

10. Et Tobie étant entré, raconta à son père sa rencontre et son entretien. Le père, en étant enchanté, le pria d'introduire auprès de lui l'étranger...

22. Tout étant prêt pour le voyage, Tobie dit adieu à son père.

2[e] TABLEAU.

Tobie, effrayé, appelle à son secours, car un poisson énorme sort de l'eau pour le dévorer. L'ange lui ordonne de s'en emparer. Tobie le dépèce sur le rivage, et met en réserve le fiel, le foie et le cœur, qui guériront son vieux père aveugle.

CH. VI. — v. 1. Tobie partit, et son chien le suivit, et il fit sa première halte sur les bords du Tigre.

2. Et il alla pour se laver les pieds, mais un énorme poisson s'avança pour le dévorer.

3. Tobie, effrayé, jeta de grands cris, disant : Maître, il vient à moi.

4. Et l'ange lui dit : Prends-le et attire-le à toi. En effet, il le tira sur le rivage, et le jeta palpitant à ses pieds.

5. Alors l'ange ajouta : Éventre ce poisson, gardes-en le cœur, le fiel et le foie ; ils te seront nécessaires comme remèdes.

Longueur : 6m,30 ; *hauteur :* 2m,75.

1. On l'a reproduite dans l'*Histoire générale de la Tapisserie*, de M. Guiffrey.

HISTOIRE DE SAMSON.

(Fin du XVI[e] ou commencement du XVII[e] siècle.)

« Les œuvres des tapissiers bruxellois, au XVI[e] siècle, affectent un ton jaune verdâtre, d'une certaine monotonie. On dirait un fond de verdure historié de grands personnages. Les bordures prennent un développement considérable, elles se composent de fleurs, de fruits coupés par des figures allégoriques en forme de termes (1)... » Ces appréciations de monsieur Guiffrey se réalisent exactement, quand on examine l'*Histoire de Samson*, d'une finesse remarquable et qui ressemble beaucoup à l'*Histoire de Moïse*, de la cathédrale de Chartres et à celle de *Joseph* du château du Plessis-Chivré à M. le C[te] X. de Quatrebarbes.

1[er] TABLEAU.

Rencontre de Samson avec son beau-père Tammatha. Sur le deuxième plan, Samson lance trois cents renards avec des torches enflammées, attachées à la queue dans les blés des Philistins.

Livre des Juges. — CH. XV. — v. 1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étaient proches, Samson voulant aller voir sa femme, vint lui apporter un chevreau; et lorsqu'il voulut entrer dans sa chambre, selon sa coutume, son père l'en empêcha :

3. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je leur rends le mal pour le mal.

4. Après cela, il alla prendre trois cents renards qu'il lia l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux :

5. Et les ayant allumés, il chassa les renards, afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins ; et y ayant mis le feu, les blés qui étaient déjà en gerbe, et ceux qui étaient encore sur pied furent brûlés ; et le feu même se mettant dans les vignes et dans les plants d'oliviers, consuma tout.

2[e] TABLEAU.

Des envoyés de la tribu de Juda s'emparent de Samson, qui se laisse conduire aux Philistins. Arrivé au milieu d'eux, il en tue un grand nombre avec une mâchoire d'âne.

Livre des Juges. — CH. XV. — v. 11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Étam, et dirent à Samson : Ne saviez-vous pas que nous sommes assujettis aux Philistins ? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte ? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12 Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour vous lier, et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point ; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et ils l'enlevèrent du rocher d'Étam.

14. Étant arrivé au lieu appelé la Mâchoire, et les Philistins venant à sa rencontre avec de grands cris, l'esprit du Seigneur saisit tout d'un coup Samson ; il rompit en même temps et brisa les cordes dont il était lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu.

15. Et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit, et en tua mille hommes.

1. *Histoire de la Tapisserie*, pp. 195 et 196.

3e TABLEAU.

Samson renverse la salle où les Philistins faisaient de grandes solennités en l'honneur de leur dieu Dagon. Il est écrasé avec eux.

Livres des Juges. — Ch. XVI. v. 28. Samson, ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit : Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi ; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge de mes ennemis, et que je leur rende en une seule fois ce qui leur est dû pour la perte de mes deux yeux.

29. Prenant donc les deux colonnes sur lesquelles la maison était appuyée, tenant l'une de la main droite et l'autre de la gauche.

30. Il dit : que je meure avec les Philistins. Et ayant ébranlé les colonnes avec grande force, la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui était là ; et il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avait tué pendant sa vie.

Longueur totale : 3m,85 ; *hauteur :* 2m,90

Nous ignorons la provenance de cette tapisserie, peut-être vient-elle de l'église de Saint-Pierre qui possédait en 1609 une tenture de l'*Histoire de Moïse ?* Voir page 150.

VERDURE.

(Commencement du XVIIe siècle.)

Cette tapisserie représente d'immenses feuilles enroulées, au milieu desquelles un tigre bondit à l'improviste sur un cheval ; un dragon volant semble poursuivre un écureuil ; en haut, des oiseaux voltigent dans la verdure. Ce genre de composition est très commun au commencement du XVIIe siècle.

Longueur : 2m,60 ; *hauteur :* 3m,45.

INVENTION DE LA VRAIE CROIX.

(1615.)

Cette tenture en trois pièces incomplètes vient de l'ancienne église paroissiale de Sainte-Croix, bâtie au chevet de la cathédrale et porte la date de 1615.

Un registre de l'église nous apprend qu'elle fut faite en 1615 et coûta 800 L. Trois autres pièces, tissées en 1617, revinrent à 700 livres [1].

« Cette tante de tapisserie comprenait le tour de l'église en neuf pièces, dans lesquelles « était rapporté le Recouvrement de la sainte Croix par sainte Hélène. Il y avait encore « trois autres pièces figurant la Cène, le Lavement des pieds et celle fixée sur le pilier des « fonts, le Baptême de Constantin par saint Silvestre [2]. »

Il ne nous reste qu'une partie des premières pièces.

La tapisserie est largement dessinée ; on y trouve de nombreux détails sur les armures, les harnachements et les vêtements de l'époque. Les bordures sont enrichies de médaillons renfermant des anges portant les instruments de la Passion. La première pièce, longue de 7m, 60, est divisée par deux colonnes [3] en trois tableaux, au-dessus desquels se lisent des inscriptions explicatives en grandes lettres romaines.

1. Archives Départementales. G. 1682.
2. Idem G. 1674.
3. Sur le piédestal de chacune des colonnes se voit un écusson blasonné : *d'or, à la croix haute de gueules, sortant d'un mont de sinople.*

PREMIÈRE PIÈCE.

1er TABLEAU.

Des hommes, coiffés de turbans, creusent la terre ; ils découvrent trois croix ; on les voit au deuxième plan les porter sur leurs épaules.

JVDAS SORTY DE CE BAS LIEV
SE CONFIANT DV TOVT EN DIEV
PORTE TROIS CROIX A HELEINE
QVI LES RECEVT DVN AMOVR PLEINE.

2e TABLEAU.

Sainte Hélène, entourée d'une suite nombreuse, voulant savoir laquelle des trois croix était celle de Notre-Seigneur, fit apporter un mort. On le posa sur les deux premières croix, sans obtenir le miracle qu'elle espérait.

POVR SCAVOIR QVEL DES TROIS
QVA SOUFFERT LE ROY DES ROYS
SUR DEVX DES CROIX ON APPLIQVE
VN MORT QVI POINT NE RESSVSCITE

3e TABLEAU.

Dès que la troisième croix eut touché le mort, il ressuscita. Sainte Hélène et tous les assistants, pénétrés de reconnaissance et saisis de ce miracle, se jettent à genoux.

LA TROISIEME EST REVELEE
PAR UN EFFECT MIRACVLEUX
RESSVSCITANT LE MORT HEVREUX
LA CROIX ETANT SVR LVI POSEE

DEUXIÈME PIÈCE.

4e TABLEAU.

Constantin, à cheval, couronné et tenant à la main le sceptre impérial, s'avance, entouré de son armée, pour recevoir la vraie croix. Les bannières et les pennons des trompettes sont armoriés des armes de l'empire : *d'or à l'aigle à double tête éployée de sable.*

On lit en légende : INVENTIO SANCTE CRVCIS.

PARMY LEFFROY DES ALARMES :
CONSTANTIN EST EN ESMOY.
DE REDVIRE SOUS SA LOY
TANT DE REBELLES GENDARMES.

TROISIÈME PIÈCE.

5e TABLEAU.

Il représentait Constantin avec toute sa cour, prosterné en adoration devant la vraie croix posée sur un autel, dont la nappe en guipure est merveilleusement rendue. Il ne reste de

ce tableau que la partie supérieure: le reste a disparu ; il ne peut être exposé, tant il est mutilé.

Longueur totale: 11^{m}; *hauteur:* 3^{m},10.

2e VIE DE SAINT MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS.

(1616.)

Elle ressemble beaucoup à la tapisserie des miracles de saint Vincent-Ferrier, qui appartient à la cathédrale de Vannes et qui date de la même époque. On y trouve des renseignements intéressants sur les chapes, les guipures et autres objets du culte, employés alors.

Elle vient de l'ancienne église de Saint-Maurille, d'Angers. Le marché fut conclu le 3 novembre 1616 entre le Chapitre et les tapissiers (1). Leur ouvrage, comprenant 36 aunes, fut payé le 14 décembre 1617, à raison de 16 tournois l'aune (2).

1er TABLEAU.

Saint Ambroise, assis, le dos tourné à l'autel, impose les mains à saint Maurille.

St MAVRILLE NATIF DE MILAN PRENT
DE S AMBROISE LES ORDRES MINEVRS.

2e TABLEAU.

Saint Maurille est ordonné prêtre par saint Martin de Tours. L'autel, devant lequel se fait l'imposition des mains, est orné de rideaux de chaque côté, et, à la nappe, d'une charmante guipure.

DE MILAN IL VIEN A TOVRS VISITER ST MARTIN ARCHEVESQUE QUI LVI CONFERE LES ORDRES SACREZ.

3e TABLEAU.

Saint Apothême, évêque d'Angers, envoie saint Maurille à Chalonnes, et le bénit avant son départ.

St MAVRILLE EST RECEV A ANGERS PAR LEVESQUE St APOTESME QVI LENVOYA A CHALONNES CONVERTIR LES PAYENS.

4e TABLEAU.

Saint Maurille, agenouillé, prie Dieu qu'il détruise le temple et les idoles de Chalonnes.

St MAVRILLE ESTANT A CHALLONNES FAIT DESCENDRE LE FEV DV CIEL QVY CONSVMMA LE TEMPLE, ET LES IDOLES.

Longueur: 4^{m},40; *hauteur:* 1^{m},50.

---

1. Archives Départementales, G. 1107, p. 103.

2. Nov. 1616. Pictor quidam ingressus est capitulum, in quo exhibuit certas figuras delineatas super vita sancti Maurilii et ab eo gestis, juxtà mandatum quod habebat a dominis; qui domini commiserunt certas figuras ad delineandum, et emendarunt in primo dictis, quod emendandum ipsis videbatur. Et cum dicto pictore venerunt in capitulum, duo phrigiones, ut stromata juxta predictas figuras conficerent, et dixerunt tempus instare, quo abire ex *hâc urbe* in suam patriam deberent, et idcirco supplicarunt dominis, quatenus figuras predictas confici curarent quam brevissime, ut contractum cum dictis dominis inirent pro pretio inter eos conveniendo pro dictis stromatibus conficiendis; quibus domini promiserunt, quod intra diem, juxta promissionem dicti pictoris, qui illas hac die peragere debebat, pactum facerent coram notario pro dictis stromatibus et post prandium, pactum fecerunt.

La tapisserie a dû être exécutée à Angers par des brodeurs *ou tapissiers de passage:* il est fâcheux qu'on ne donne pas le nom de leur pays.

LA MADELEINE.

(1619.)

Cette magnifique tapisserie semble la copie de quelque tableau de grand maître.

Notre-Seigneur est à table avec ses disciples: Marie-Madeleine se jette à ses pieds, les arrose d'un parfum de grand prix, les inonde de ses larmes et les essuie de ses cheveux.

La bordure représente une moulure richement sculptée, ornée de têtes d'anges. Du milieu de la partie supérieure pendent deux guirlandes de fleurs entre lesquelles un ruban soutient un cartouche portant la date 1619.

On remarque à la partie inférieure un écusson, sur lequel sont des chiffres de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et probablement le monogramme de la fabrique, où elle a été tissée.

IHS
GL ✠ MAD
M
A

Autour de ce médaillon, on lit sur une légère banderole :

In te, Domine, sperans, non infirmabor. Deus meus es tu, in manibus tuis sortes meæ.

Sur la bordure inférieure en grandes lettres romaines :

TERGIT · CRINE · LAVAT · LACRIMIS · FERT · OSCVLA · PLANTIS · ✠
MAGDALES · IMMO · SVVM · DILVIT · IMBRE · SCELVS · ✠

Longueur: 2^{m},30; *hauteur:* 3^{m},50.

Toute la série qui précède est réservée à l'intérieur de la cathédrale, comme la plus précieuse: les tentures suivantes sont suspendues à l'extérieur à l'occasion des processions.

2e TAPISSERIE DE SAINT SATURNIN.

(1649.)

Elle appartenait, avant la Révolution, à la collégiale de Saint-Maimbœuf, dont on y voit les armes: d'*azur à trois crosses d'or posées en pal et tournées à senestre* (Jean Balain, *Annales et antiquités d'Anjou*, 1716, manuscrit de la Bibliothèque de la ville). Les deux autres écussons sont probablement ceux des donateurs. Ils se blasonnent, l'un: *de sable, au lion montant d'or, accompagné en chef d'une étoile de même;* l'autre: *de sable à la fasce d'argent, denchée par le haut, et accompagné de trois roses d'or, deux et une.*

Le style de cette tapisserie est médiocre, le dessin assez pauvre, et les nuances fades [1].

Nous lisons dans les délibérations capitulaires de Saint-Mainbeuf [2]:

« Le 25 maz 1649 a été mis en chappitre la copie d'un marché fait avec *Rene Jouaneau*, « marchand tapissier, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre de cette ville et *François*

1. Meilleures, j'imagine, devaient être les peintures de la vie de saint Saturnin, exécutées dans l'église de Saint-Mainbœuf, d'après le marché suivant. (Archives Départementales, G. 703, p. 62.)

18 juin 1566. — Die presenti conventus cum... pictore in hac urbe commorante ad summam viginti aureorum solatorum pro facienda et debite depingenda historia sancti Saturni in hac ecclesia sancti Magnobodi Andegavensi et quia ipse pictor Turonum pro videnda pictura dictæ historiæ fuit, quo faciendo securius illam depingat, domini prefati adhuc unum aureum ultra summam sexaginta solidorum, ordinaverunt.

2. Archives Départementales, G. 706, p. 118.

« *Pelerier*, demeurant en la ville *Nasson*, pays de la haute Marche (Creuse) pour faire faire « dix-sept aulnes de tapisserie d'Estain à fil double, rehaussé de soye pour le tour du chœur « de ceste église, suivant l'échantillon qui leur en a été baillé le 22 may dernier. »

16 may 1649 :

« A esté aussy mis en chappitre le marché de la tapisserie du chœur au pied duquel est « l'acquit du parfait payement de la dite somme de 950 l. (1). »

PREMIÈRE PIÈCE.

1er TABLEAU.

Saint Pierre, le dos à l'autel, la croix à double croisillon en main, bénit, assisté de ses cardinaux, saint Saturnin, archevêque de Toulouse, auquel il a remis le pallium et la croix archiépiscopale (2), et deux évêques, dont l'insigne est la crosse (3). Tous les trois sont coiffés de la mitre, et agenouillés devant le Pape, qui leur donne leur mission.

S. PIERRE VENANT A ROME Y AMENA S. SATURININ QUE IL Y SACRA
EVESQVE AVEC PLVSIEVRS GRANDS PERSONNAGES. PVIS LES
ENVOIA EN DIVERS ENDROITS DE LA FRANCE. AFIN DESCLAIRER
CES CONTRÉES LA DE LA LVMIERE DE LEVANGILE

2e TABLEAU.

Saint Saturnin bénit les habitants d'Arles. Un clerc porte devant lui la croix archiépiscopale entre deux acolytes qui tiennent des flambeaux.

S. SATVRNIN SE RENDIT EN PEV DE IOURS A ARLES EN PROVANCE
OV IL CONVERTIT PLVSIEVRS PAYENS A LA FOY DE IESUS
CHRIST ET LEVR DONNA LE SACREMENT DE BAPTESME. PVIS
SEN ALLA A TOLOSE AVEC S. PAPOVL ET S. HONESTUS. 1649.

3e TABLEAU.

Saint Saturnin fait taire les oracles des idoles. Il est en conséquence arrêté par des soldats et traîné en prison.

INCONTINENT QUE ILS Y FVRENT ARRIVES. LES DIABLES QVI RENDOIENT
RESPONCE AVX VNS ET AVX AVLTRES DEVINRENT MVETS. CE QVI
DONNA BIEN DE LESTONNEMENT (4) A VN CHASCVN. NE SCACHANT
QVELLE EN ESTOIT LA CAVSE.

DEUXIÈME PIÈCE.

4e TABLEAU.

Saint Saturnin, ayant conféré le baptême à Cyriaque, cette dame de qualité se met à genoux pour recevoir la bénédiction de son évêque, qui la guérit de la lèpre.

1. Archives Départementales, G. 706, p. 122.
2. Par erreur du tapissier, car Toulouse n'était pas, à cette époque, érigée en archevêché.
3. Peut-être saint Julien et saint Martial, qui évangélisèrent, l'un le Maine, l'autre l'Aquitaine.
4. *Sic*.

MAIS CE QVI LA DONNA A CONNOISTRE FVT VNE AVLTRE MERVEILLE
QVE DIEV FIT PAR N. S. (1) SATVRNIN. LORSQVE DONNANT LE
BAPTESME A CYRIAQVE DAME DE QVALITE IL LA GVERIT ANTIEREMENT.
DE LA LEPRE DONT ELLE ESTOIT TOVTE INFECTEE.

5e TABLEAU.

Saint Saturnin baptise par infusion de nombreux personnages agenouillés devant lui.

S. SATURNIN AYANT ENVOIE HONESTVS A PAMPELONE. LE SVIVIT TOST
APRES POVR CONFIRMER SA DOCTRINE. QVIL REVSSIT SI MERVEILLEVSEMENT
PAR LA GRACE DE DIEV Q EN LESPACE DE SEPT IOVRS SEVLEMENT. IL
BAPTISA QVARANTE MIL AMES 1649.

6e TABLEAU.

Saint Saturnin délivre la fille du roi du démon qui la possède et qui fuit dans les airs. Le roi, mécontent, commande que le saint sacrifie aux faux dieux.

ESTANT RETOVRNE A TOLOSE. IL DELIVRA LA FILLE DU ROY. DV
DIABLE QVI LA POSSEDOIT. CE QVE CE MALICIEVX ROY ATTRIBVA A
LA VERTV DE SES IDOLES. ET LE VOVLVT CONTRAINDRE PAR
PROMESSES. DONS. ET MENASSES DE LEUR SACRIFIER.

7e TABLEAU.

L'empereur fait attacher saint Saturnin à un taureau furieux. L'âme du martyr est enlevée au ciel par deux anges.

MAIS LES AYANT FAICT TOMBER A SES PIEDS. IL FVT LIE A VN TAUREAV ET TRENE
DEPUIS LE HAVLT DU CAPITOLE LE LONG DES MARCHES IVSQUES A LA PLACE PVBLIQVE
OV AYANT LA TESTE ROMPVE ET LA CERVELLE AV VENT IL RENDIT LAME A DIEV
LE 29e NOV LAN DE N. S. 38. ET DE SON AAGE ETE 70e

8e TABLEAU.

Le saint martyr est placé sur les autels: une foule nombreuse se presse autour de sa châsse qu'ornent les statuettes des douze apôtres, et vient demander la guérison de ses infirmités.

SON CORPS DEMEVRA EN TERRE IUSQVES ACEQ. S. HILAIRE EVESQUE DE TOLOSE LE
LEVA ET LE MIT EN VNE PETITE CHAPELLE. DOV IL FVT DEPVIS TRANSPORTE
DANS VNE MAGNIFIQ. EGLISE BASTIE EN SON HONNEVR OV SE SONT FAICTS ET
FONT ENCORE AVIOVRDHVY PLVSIEVRS BEAVX ET GRANDS MIRACLES 1649.

Longueur : 15m; *hauteur :* 1m,45.

SONGE DE JACOB.

(XVIIe siècle.)

Cette tapisserie représente le songe de Jacob.

Genèse. — Ch. XXVIII. v. 11. Et étant venu en un certain lieu, comme il voulait s'y

1. Notre saint.

reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étaient là, la mit sous sa tête et s'endormit dans le même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle, dont le pied était appuyé sur la terre et le haut touchait au ciel ; et des anges de Dieu montaient et descendaient le long de l'échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre père et le Dieu d'Isaac, je vous donnerai à vous et à votre race la terre où vous demeurez.

14. Votre postérité sera nombreuse comme la poussière de la terre...

Longueur : 2^m^,90 ; *hauteur :* 2^m^,75.

TAPISSERIE DE DAVID.

(XVIIe siècle.)

Elle représente l'entrevue de Goliath et de David avant leur combat.

I *Liv. des Rois.* — CH. XVII. v. 42. Et lorsqu'il (Goliath) eut aperçu David et qu'il l'eut envisagé, voyant que c'était un jeune homme roux et fort beau, il le méprisa,

43. Et lui dit : Suis-je un chien pour que tu viennes à moi avec un bâton ?

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier, mais moi je viens à toi avec le nom du Seigneur, Dieu des troupes d'Israël que tu as insultées aujourd'hui.

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains ; je te tuerai et te couperai la tête... afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël.

Longueur : 2^m^,85 ; *hauteur :* 2^m^,95.

LA CIRCONCISION.

(XVIIe siècle.)

L'enfant JÉSUS est présenté au grand-prêtre par saint Joseph, accompagné de Marie.

Longueur : 2^m^,40 ; *hauteur :* 3^m^,30.

VIE DE NOTRE-SEIGNEUR.

(XVIIIe siècle.)

1er TABLEAU.

Naissance de JÉSUS-CHRIST, d'après Jouvenet (1).
On lit au bas la marque de fabrique de Beauvais.

NAISSANCE. D JESVS
M. R. D. B

2e TABLEAU.

Adoration des Mages.

Longueur : 2^m^.50 ; *hauteur :* 3^m^.

1. L'original de ce tableau est au Louvre. Il en existe une excellente copie à Loudun (Vienne). Elle sert de retable au maître-autel de l'église Saint-Pierre.



RÉSURRECTION DE NOTRE-SEIGNEUR.

(XVIII[e] siècle.)

Signé : M. DA. (Manufacture d'Aubusson) [1].

Cette tapisserie est scellée sur plomb, à la partie inférieure, d'un sceau ovale qui se lit : *de ... s. à l'arbre de... accompagné en chef d'un croissant et de deux étoiles d...*

Longueur : 2m,30 ; *hauteur :* 2m,80.

LES NOCES DE CANA.

(XVIII[e] siècle.)

Cette tapisserie d'Aubusson est encore très fraîche, les bordures sont passables, mais le dessin laisse à désirer.

Elle provient de Champtoceaux. Je l'ai donnée à la cathédrale en 1873.

Notre-Seigneur occupe le bout de la table, et sur la prière de la sainte Vierge, donne aux serviteurs qu'on voit au premier plan l'ordre de remplir d'eau les grands vases, figurés sur le devant de la tapisserie. La mariée est assise sous un dais ; des corbeilles de fleurs décorent la salle.

Longueur : 5m,25 ; *hauteur:* 2,m90.

TAPISSERIE DE MOISE.

(XVIII[e] siècle.)

Même provenance que la précédente ; le dessin en est meilleur et les bordures sont plus riches. Moïse commande aux flots d'engloutir l'armée de Pharaon.

Exode : — CH. XIV. v. 28. Moïse étendit donc la main sur la mer, et dès la pointe du jour elles retournèrent au même lieu où elles étaient auparavant. Ainsi, lorsque les Égyptiens s'enfuirent les eaux vinrent au-devant d'eux, et le Seigneur les enveloppa au milieu des flots.

29. Les eaux étant retournées de la sorte, couvrirent les chariots et les cavaliers de toute l'armée de Pharaon, qui était entrée en la mer en poursuivant Israël, et il n'en échappa pas un seul.

Longueur : 3m,85 ; *hauteur :* 2m,90.

LA CÈNE.

(XVIII[e] siècle.)

Ce panneau d'Aubusson laisse à désirer comme dessin.

Notre-Seigneur est à table au milieu de ses apôtres. Saint Jean est penché sur son cœur, et Judas se reconnaît à la bourse, qui renferme le prix de sa trahison.

Longueur : 5,m25 ; *hauteur :* 2m90.

2e TAPISSERIE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

(XVIII siècle.)

Les couleurs éclatantes, plutôt que le dessin des personnages, défectueux en quelques endroits, et la fraîcheur des bordures, dans lesquelles on distingue, au milieu des fleurs, les

1. Aubusson, petite ville du département de la Creuse.

monogrammes du Christ et de la sainte Vierge, disposent tout d'abord le spectateur en faveur de cette tapisserie, exécutée à Aubusson, par P. *Grellet.*

Elle fut donnée vers 1750 par M. l'abbé Cassin (1), chanoine de Saint-Maurice, à l'hospice Saint-Jean, dont elle orna la chapelle jusqu'en 1870, qu'elle fut mise en vente par l'administration et achetée par la fabrique de la cathédrale.

1er TABLEAU.

Un ange apparaît à Zacharie, pendant qu'il encense le tabernacle, pour lui annoncer qu'il sera père de saint Jean-Baptiste.

2e TABLEAU.

Visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth.

3e TABLEAU.

Naissance de saint Jean-Baptiste.

4e TABLEAU.

Saint Jean, monté sur une éminence, prêche la foule, qui l'a suivi dans le désert.

5e TABLEAU.

Saint Jean baptise Notre-Seigneur dans les eaux du Jourdain: Dieu le Père paraît dans les nuages, et le Saint-Esprit descend sur la tête du Christ sous la forme d'une colombe.

6e TABLEAU.

Festin d'Hérode et Décollation de saint Jean-Baptiste, dont la tête est remise à la fille d'Hérodiade.

Longueur : 16m,80 ; *hauteur :* 3m,15.

SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE.
(XVIIIe siècle.)

Elle a été exécutée à Aubusson. Même provenance que la précédente.

1er TABLEAU.

Saint Jean, à la porte Latine, est mis, par ordre de Dioclétien, dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf. L'empereur, frappé du miracle, se contenta de l'exiler à Pathmos.

2e TABLEAU.

Saint Jean, ayant été mis au défi de boire du poison pour prouver la vérité de sa doctrine, on fit d'abord l'épreuve du breuvage sur deux condamnés qui en moururent à l'instant. L'Apôtre, prenant alors la coupe sur laquelle il fait le signe de croix, le but sans éprouver aucun accident et ressuscita ensuite les deux hommes qui avaient été tués par cette liqueur. Le temple des faux dieux s'écroule.

Longueur : 6m,30 ; *hauteur :* 3m,15.

1. Il mourut en odeur de sainteté le 3 septembre 1783, et fut enterré dans le caveau des chanoines de Saint-Maurice.

HISTOIRE DE JOSEPH.

(Fin du XVIIIe siècle.)

Cette tapisserie d'Aubusson laisse à désirer sous le rapport du dessin. Elle comprend quatre sujets.

1er TABLEAU.

Songe de Joseph. Vision des gerbes et des étoiles.

Genèse. — Ch. XXXVII. v. 5. Il arriva que Joseph rapporta à ses frères un songe qu'il avait eu...

v. 7. Il me semblait que je liais avec vous des gerbes dans les champs ; que ma gerbe se leva et se tint debout et que les vôtres, étant autour de la mienne, l'adoraient.

v. 9. Il eut encore un autre songe, qu'il raconta à ses frères en leur disant : J'ai cru voir en songe que le soleil et la lune et onze étoiles m'adoraient.

2e TABLEAU.

Joseph vendu par ses frères à des marchands.

Genèse. — Ch. XXXVII. v. 28. L'ayant donc retiré de la citerne et voyant des marchands madianites qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui l'emmenèrent en Égypte.

3e TABLEAU.

Élévation de Joseph. Il est promené triomphalement sur le char de Pharaon, au milieu d'un cortège de musiciens et de hérauts d'armes.

Genèse. — Ch. XLVII. v. 40. Ce sera donc vous qui aurez l'autorité sur ma maison. Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira ; et je n'aurai au-dessus de vous que le titre et la qualité de roi.

41. Pharaon dit encore à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour commander sur toute l'Égypte.

42. En même temps, il ôta un anneau de sa main et le mit à celle de Joseph ; il le fit vêtir d'une robe de fin lin, et lui mit au cou un collier d'or.

43. Il le fit ensuite monter sur l'un de ses chars, qui était le second après le sien : il fit crier par un héraut que tout le monde eût à fléchir le genou devant lui, et que tous reconnussent qu'il avait été établi pour commander à toute l'Égypte.

4e TABLEAU.

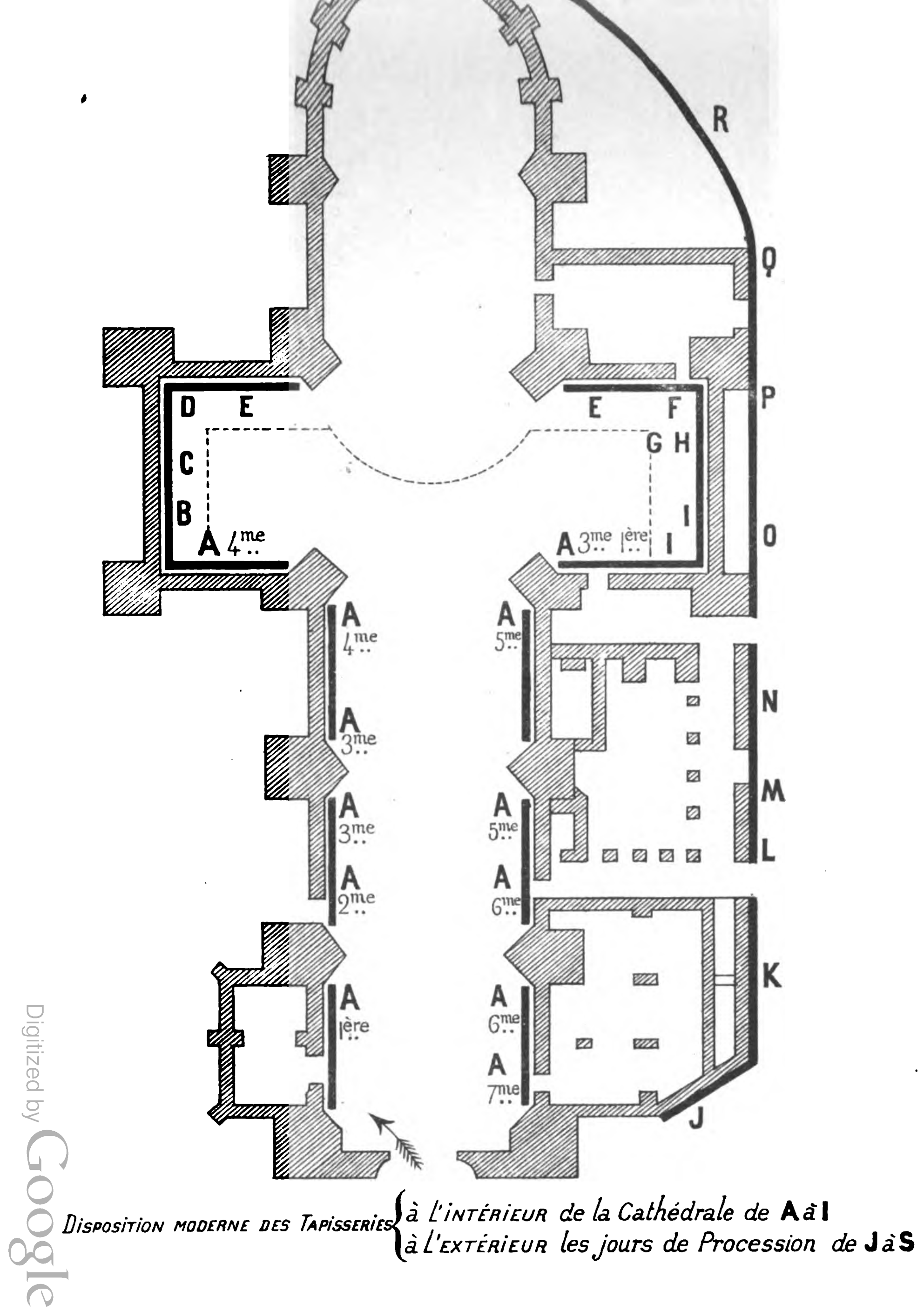
Joseph en gouverneur de l'Égypte, une palme à la main.

Longueur : 13^m,20 ; *hauteur :* 2^m,35.

Chaque année, de la Fête-Dieu au mois d'octobre, les tapisseries les plus importantes sont tendues à l'intérieur de la cathédrale ; les autres décorent le pourtour extérieur de l'église et la grille de l'évêché les jours de procession.

1. *Caractéristiques des Saints*, par le P. Cahier, p. 172.





Disposition moderne des Tapisseries { à l'intérieur de la Cathédrale de A à I
à l'extérieur les jours de Procession de J à S

Répertoire.

Intérieur de la Cathédrale.

Extérieur de la Cathédrale les jours de procession.

Cet ordre n'est pas absolument rigoureux.

Quelques autres tapisseries sont aussi tendues devant la grille de l'Evêché.



Fragment de la tapisserie du chœur des Jacobins d'Angers
entre 1448 et 1478.
(au Musée diocésain d'Angers).

Liste de quelques tapisseries, conservées autrefois à Angers et dans la province.

LES huit pages suivantes forment pour ainsi dire le complément de notre étude sur les tapisseries de la cathédrale. Bon nombre de ces tentures sont perdues depuis longtemps ; une autre des plus remarquables, dont l'histoire est pour ainsi dire liée à celle de la Procession du Sacre d'Angers, celle du Ronceray, a été dispersée en 1888. Nous sommes heureux d'en pouvoir conserver le souvenir par les reproductions qui sont jointes à ce travail.

Chateau d'Angers.

Le château semble avoir été le premier édifice d'Anjou, qui ait été orné de tapisseries.

1° Louis Ier commande, en 1377, à *Nicolas Bataille*, marchand de Paris, l'*Apocalypse*. Cette tenture donnée à la cathédrale, en 1480, par le roi René existe encore en grande partie.

2° Louis II fait marché, en 1416, à Paris pour *six tappis de layne, chacun de XXI aulnes en carré*, qui devaient accompagner une *chambre de broderie*, pour IIIIm livres tournois (1).

3° René d'Anjou fait tisser à Paris, en 1442, pour la salle du conseil de la Chambre des Comptes *quatre grans pièces de tappicerie, huit banchiers et deux carreaux, aux armes d'Anjou*. Dès 1462, Jehan Delacroix répara cette tenture *rompue et endommagée en divers lieux, laquelle le dict seigneur avait fait mener hors de cette dite chambre pour mectre sur ses bateaux à aller à Saumur et ailleurs* ... L'année suivante, René se fait envoyer dans le duché de Bar *quatre grans pièces de tappicerie aux armes d'Anjou* (2).

En 1466, elles sont emportées pour *couvrir les bateaux de mons. de Calabre* (fils de René) *à aller en Bretaigne* (3). On les soumettait alors à de rudes épreuves.

Le roi René fait voyager continuellement ses tapisseries, en 1473 et 1474, d'Anjou en Provence, puis revenir à Baugé en 1476 (4).

Abbaye de Saint-Serge.

Thomas Berte, d'Angers, fournit, en 1467, à cette abbaye une *tapisserie de saint Serge et de saint Bach* (5), de six aunes ou environ qui commence « *à la bateure de saint Bach* ».

Couvent de la Baumette.

D'après M. Grille, on voyait dans l'église de ce couvent, fondé par René d'Anjou en 1451, une *petite tapisserie représentant l'enterrement de la Madeleine par les anges et autres miracles apocryphes de ce genre :* était-elle du temps du roi René ? peut-être.

Couvent des Jacobins.

Jean de Beauveau, mort en 1478, avait donné à l'église des Jacobins une tenture, dont quelques fragments nous sont parvenus. L'un se trouve au Musée Saint-Jean d'Angers,

1. *Extraits des comptes du Roi René*, par Lecoy de la Marche, n° 518.
2. *Ibidem*, n° 508, 519, 526.
3. *Ibidem*, n° 527.
4. *Ibidem*, n° 530, 531, 532, 533.
5. Archives de Maine et Loire, Série H, n° 830, p. 59.

l'autre (reproduit ici) au Musée de l'évêché. Sur un fond vert sombre, se détachent des vignes entre lesquelles on remarque des E enlacées dans une cordelière et les armes de Jean de Beauveau attachées à un arbre. De place en place des anges, sortant de nuages, tenaient des philactères ornés d'inscriptions.

Le chœur de l'église des Jacobins est bien éclairé, orné de grands tableaux, avec des tapisseries fort anciennes qui sont exposées au-dessous. Ce passage de Péan de la Tuillerie, écrivant sa description d'Angers en 1778, constate la place occupée par la tenture.

Plusieurs fois, le chapitre de la cathédrale transporta ses offices dans le chœur des Jacobins.

Chapitre de Saint-Martin.

L'église de Saint-Martin possédait une tapisserie de la vie de son patron en six pièces, de la seconde moitié du XVe siècle. J'en ai décrit deux tableaux (page 125) : ils ont été reproduits en chromo dans le « *Saint Martin* », de M. Lecoy de la Marche.

Le 15 mai 1594, le chantre Breslay acheta à Paris pour le chœur de cette église une tenture de cuir doré « *tapisseria pellibus auratis confecta ad ornationem chori* ([1]) ».

C'était chose fort à la mode au XVIe siècle. L'inventaire de la cathédrale du Mans en 1540 consacre un chapitre entier « *aux draps de cuir doré* ([2]) ». Le procès-verbal de la vente faite à l'hôtel de Boisy, à Paris, des meubles de Claude Gouffier, grand écuyer de France, mort en 1570, énumère quinze pièces de tapisserie de cuyr doré *à moresques* et un grand parement d'autel de dix pieds de haut ([3]).

Chapitre de Saint-Laud.

« Comme le roi Louis XI avait fait beaucoup de présents à la Vraie-Croix, le chapitre « en fit faire la tapisserie du chœur, représentant l'Invention et l'Exaltation de la Vraie-« Croix ([4]) ; elle fut achevée en 1491 et coûta 1200 livres ([5]). Ces tentures sont beaucoup « estimées et ont cela de particulier que les personnages en partie furent *tirés au naturel* « et représentent le prince, l'évêque et le clergé de ce temps ... » Jacques Vrain, tapissier, « et Françoise Hervé, son épouse, les réparèrent en 1712 pour 300 livres ([6])

Les patrons, peints sur toile, étaient ordinairement tendus dans le chœur ([7]).

Le 16 mars 1494, le chanoine Fournier donna une pièce de tapisserie représentant la Résurrection ([8]).

Chapitre de Saint-Pierre.

Le 24 avril 1498, les chapelains consentent à employer l'argent des fêtages aux patrons d'une tenture de la vie de saint Pierre et de saint Paul. *Pierre Garnier*, peintre angevin,

1. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 1104, p. 116.
2. Bibliothèque du Mans, ms. N° 283.
3. Archives de Maine et Loire, Série E, N° 2677., ms. 78, 79 et 80.
4. Bibliothèque d'Angers, ms. N° 680. 1er cahier.
5. *Ibidem*, ms. N° 679, p. 331.
6. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 934, p. 26.
7. *Ibidem*, ms. N° 930, p. 133.
8. *Ibidem*, ms. N° 913, p. 270, v°.

reçut cette commande [1]. M. Grille nous apprend que la tapisserie du chœur (celle-là sans doute) fut faite à frais communs avec l'Université [2].

Antoine Demesvilliers, *tapissier ordinaire du roi*, vend à la confrérie de la Purification de cette église, le 3 février 1609, une tenture de huit pièces de l'*histoire de Moïse* [3].

CHAPITRE DE SAINT-JULIEN OU DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Il possédait une tapisserie de la fin du XVe siècle de la *Vie de saint Jean-Baptiste* [4], dont la cathédrale a recueilli deux tableaux. (Page 127.)

Le peintre *Pierre Garnier*, peint en 1527 la couverture des orgues de cette église à l'imitation de la tapisserie du chœur [5].

ABBAYE DU RONCERAY.

Chaque année, la procession du Saint-Sacrement traversait, pour se rendre au Tertre Saint-Laurent, l'église de Notre-Dame de Ronceray. L'ostensoir de la cathédrale était déposé sur l'autel de l'abbaye, magnifiquement décoré, pendant que les religieuses chantaient un motet en musique; puis la procession continuait sa marche. Le chœur était, pour cette solennité, tendu d'une tapisserie de l'*Histoire et de la figure de Jésus-Christ et de son Saint Sacrement*, donnée entre 1505 et 1518 [6] par *Dame Loyse Le Roux, doyenne et dame de chambre de Céans*. L'obituaire de Ronceray dit à la date du 30 avril : « *Obierunt Hugo canonicus S. Laudi, Ludovica Le Roux decana et cameraria, quæ donavit huic ecclesiæ aulæa sanctissimi Sacramenti figuris illustria, comme duobis legendariis.* »

Abandonnée aux rats dans un grenier de l'ancienne abbaye (aujourd'hui l'École des Arts et Métiers) la tapisserie fut vendue à vil prix au chanoine Laumonier, qui en fit don à la Ctesse de Serrant, il y a une cinquantaine d'années. Celle-ci la fit réparer et placer au Plessis-Macé, où j'ai pu la faire photographier en 1886. Deux ans après, elle fut mise en vente avec tout le reste du mobilier et dispersée, sans que la ville d'Angers ait tenté d'en acheter même une pièce pour son Musée. Comme cette précieuse tenture est pour ainsi dire liée à la *procession du Sacre*, présidée chaque année par l'évêque et le clergé de la cathédrale, nous avons pensé utile d'en donner la description et la reproduction [7]. Elle a figuré avec honneur à l'exposition rétrospective d'Angers, en 1858.

Les 21 tableaux, d'une longueur de 25 mètres 75 sur une hauteur de 1^m90 environ, formaient la majeure partie de la tenture : sa longueur primitive était probablement plus considérable. L'ensemble comprenait deux parties : 1° *les figures de l'Eucharistie tirées de l'Ancien Testament, la Cène et le Crucifiement;* 2° *les miracles opérés par la vertu du Saint-Sacrement.*

---

1. Arch. de Maine et Loire, série G, ms. N° 1160, p. 95.
2. Bibliothèque d'Angers. Topographie, t. VIII.
3. Archives de Maine et Loire, Série G, ms. N° 1780, p. 118.
4. *Ibidem*, ms. N° 645, p. 177.
5. *Ibidem*, ms. N° 645, p. 154.
6. Limites extrêmes du gouvernement de l'abbesse Isabelle de la Jaille, dont les armes et les initiales sont tissées sur la tapisserie.
7. Les photographies du catalogue de la vente sont meilleures que celles-ci, faites malheureusement dans de mauvaises conditions. Elles suffisent cependant pour faciliter l'intelligence des sujets.

Voici les dimensions de chaque pièce et les légendes tissées au bas des tableaux.

Pièce No 1 : Longueur totale $4^{m}50$ sur $1^{m}75$.

A. — *Offrandes d'Abel et de Caïn — Meurtre d'Abel.*

CY CŌMANCE LYSTOIRE ET LA FIGURE DE JHUCHRIST ET SON SAINCT SACREMENT.
DEPUIS ABEL ET LA LOY DE NATURE JUSQUES A SON CRUEL CRUCIFIEMENT.

B. — *Rencontre de Melchisédech et d'Abraham.* (Armes et initiales de l'abbesse Ysabelle de la Jaille.)

MELCHISEDECH PBRE DU DIEU DIVIN OFFRIT AU BON PRIARCHE ABRAHAM
EN LE RECONFORTANT DU PAIN ET VIN A SON RETOUR DE L'ARMÉE DE SALAM.

C. — *La Pâque et l'Agneau pascal.*

LE PEUPLE DISRAEL CHAUSSE ET CEINT TENANT EN MAIS BASTONS BLANS ET HONNESTES
MANGEOIT JADIS P. MISTÈRE TRESSAICT LAIGNEL PASCHAL AUX LAICTUES AGRESTES.

Pièce No 2 : Longueur $3^{m}70$ sur $1^{m}75$.

A. — *Moïse frappe le rocher.*

La moitié de cette scène et de l'inscription a disparu.

.... AUDIT PEUPLE QUI AUX DESERS ESTOIT,
.... DESIROIT CELUI QUI EN GOUSTOIT.

B. — *David recevant le pain de proposition.*

ACHIMELECH A DAVID DOULCEMENT DONNA DU PAIN DE PROPOSITION
POURQUOY SAUL LE FIST CRUELLEMENT DECAPITER ET SANS DILACION.

C. — *Élie réconforté par l'ange.* (Armes inconnues, peut-être celles de Louise le Roux.)

DE CHEMINER HELYAS SI TRÈS FORT FUT TRAVAILLÉ ET LAS QUIL SENDORMIT,
AUQUEL DIEU POUR LUI DONER RECONFORT PAR UN ANGE PAIN ET EAU LUI TRANSMIT.

Pièce No 3. Longueur 3 mètres sur $1^{m}50$.

A. — *La Cène.*

DEVANT SA MORT SACRA SON SANG ET CORPS
ET PRESTRES FIST SES APOTRES A L'HEURE
DE FAIRE AINSI LEUR DIST ET SOIENT RECORS.
QUE SOUBS CE PAIN ENTIER DEMEURE.

B. — *Le Crucifiement.* (Armes d'Ysabelle de la Jaille.)

PUIS AU CALVAIRE IL FUT SACRIFIÉ
AU SAINT AUTEL DE LA CROIX PAR MISTÈRE
QUANT DES JUIFS Y FUT CRUCIFIÉ
POUR LES HUMAINS SOUFFRIT MORT TRÈS AUSTÈRE.

Au-dessus on lit : DAME LOYSE LE ROUX DOYENNE ET DAME DE CHAMBRE DE CÉANS.

Pièce No 4. Longueur $1^{m}35$ sur $1^{m}75$.

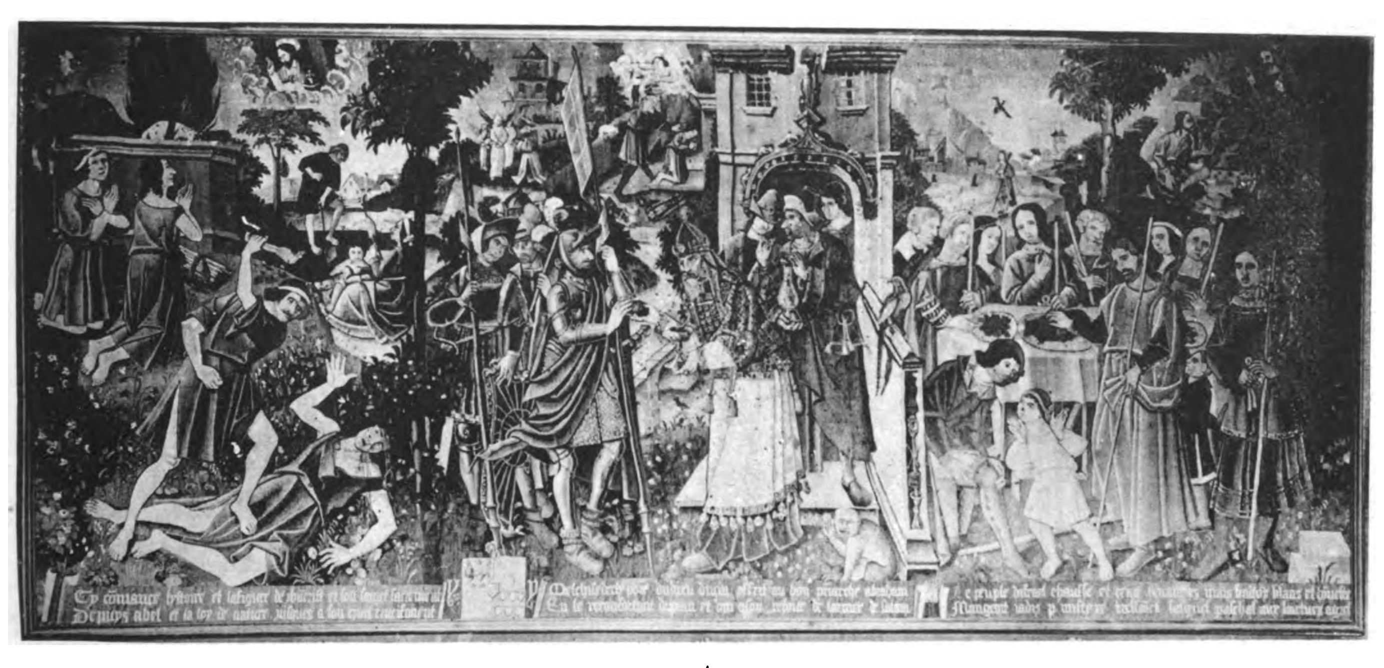
Idole renversée.

UNG IDOLATRE QUI LA FOY REGNIA
AVAIT UN FILZ. SAINT ANTHOINE CORDELIER
DEVANT LYDOLE LOSTIE SACRÉE PORTA
SOUDAINEMENT ON LA VIT TRÉBUCHER.





2

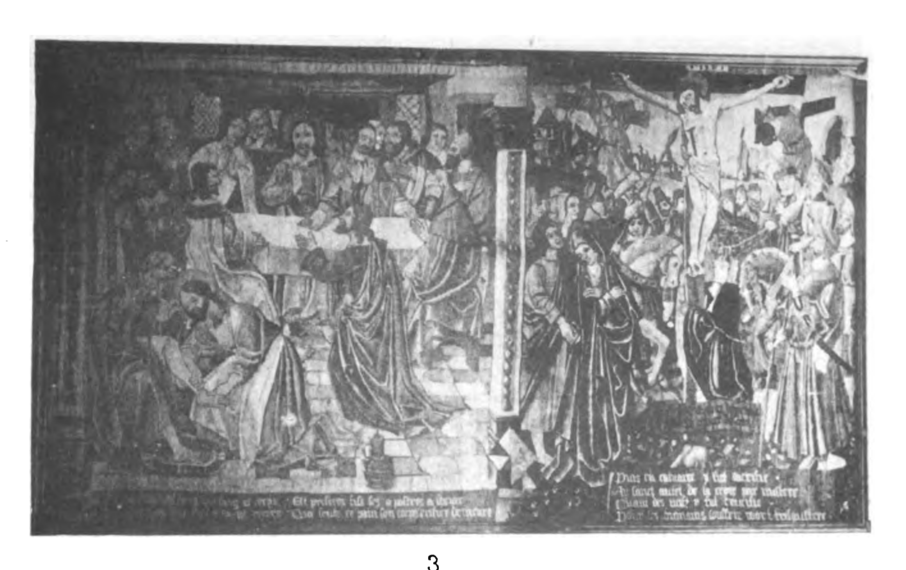


1

Tapisseries de l'histoire du Saint Sacrement _ Abbaye de Ronceray d'Angers.

Commencement du XVIe Siècle _ Avant 1518.

Clichés de Mr Dubut. Héliographie P. Albert Dujardin



3



9



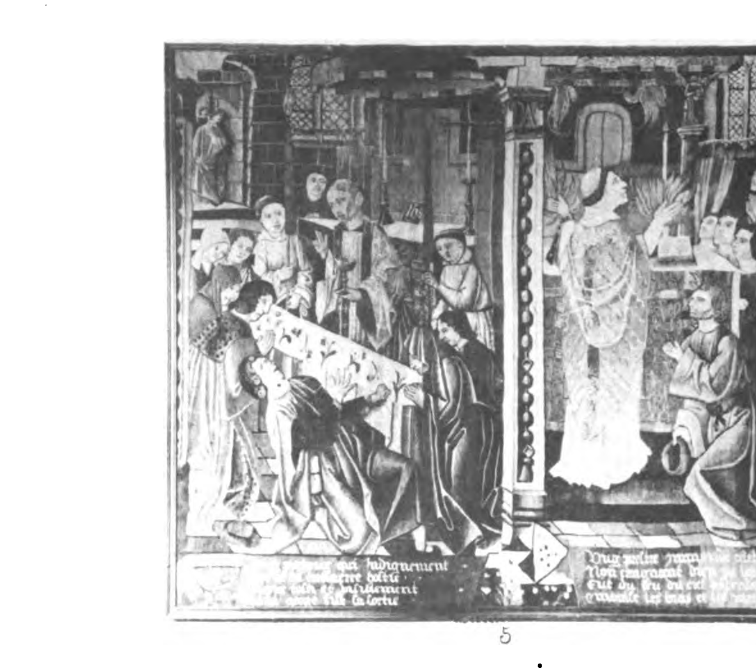
4



8

Tapisseries de l'histoire du Saint Sacrement — Abbaye de Ronceray d'Angers.

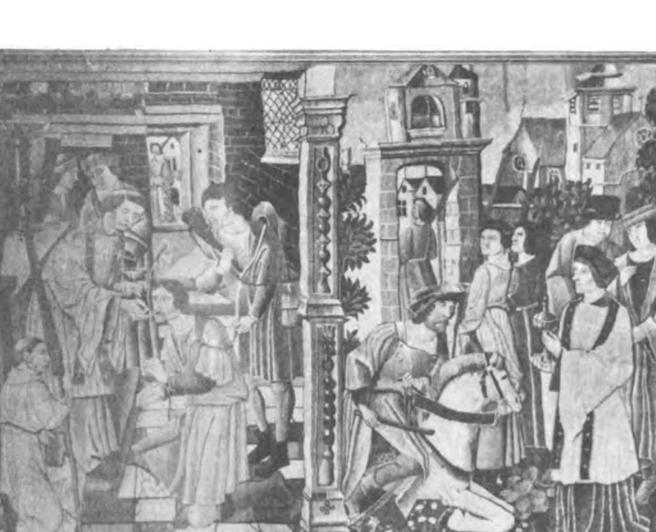
Clichés de Mr Dubut.



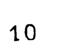
10

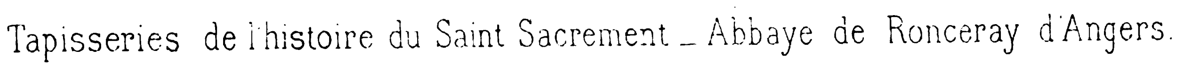


5



6





7

Tapisseries de l'histoire du Saint Sacrement _ Abbaye de Ronceray d'Angers.

Clichés de Mr Dubut.

Pièce N° 5. Longueur 1m90 sur 1m65.

A. — *Saint Grégoire convertit une hostie en chair.*

SAINT GRÉGOIRE COMMUNIOIT
UNE FEMME MAL ADVERTIE
DONT AINSI QU'ELLE SEN SOUBVENOIT
FUT LHOSTIE EN CHAIR CONVERTIE.

B. — *Doutes d'un prêtre.*

UNG PBRE DOUBTA DE LOSTIE
POURQUOY ELLE SE DISPARUT
MAIS LA SACRÉE VIERGE MARIE
TENANT SON FILS LUI APPARUT.

Pièce N° 6. Longueur 2m25 sur 1m75.

A. — *Délivrance d'un possédé.*

PAR LA VERTU DU SACREMENT
FUT DÉMONTRÉ UNG GRAND MIRACLE
CAR LE DYABLE VISIBLEMENT
SORTIT HORS DUNG DÉMONIACLE.

B. — *Conversion d'un païen.* (Armes d'Ysabelle de la Jaille.)

UNG PAÏEN SANS HONNEUR PASSA
PAR DEVANT LE SAINT SACREMENT
MAIS SON CHEVAL SE HUMILIA
PUIS CREUT LE PAÏEN FERMEMENT.

Pièce N° 7. Longueur 1m75 sur 1m70.

A. — *Chapelle de Cire.*

UNE FEMME AU PAYS DE POURVENCE
JECTA ÈS MOUCHES LHOSTIE SACRÉE
LESQUELLES LORS EN GRANDE RÉVÉRENCE
LUY FIRENT UNE CHAPELLE ORNÉE.

B. — *Le juif Jonathas.*

UNG JUIF AYANT A PARIS ACHAPTÉ
LHOSTIE AU SANG LA FERRIT D'UNG COUTE...
PUIS LA METTANT BOUILLIR, SAILLANT HO...
UNG CRUCIFIX SEST DEDANS PRÉSENTÉ.

Pièce N° 8. Longueur 2m sur 1m75.

A. — *Mort d'un sacrilège.*

UNG PÉCHEUR QUI INDIGNEMENT
REÇUT LA TRÈS SAINTE HOSTIE
MORUT TOSTI ET VISIBLEMENT
PAR LA GORGE FIT LA SORTIE.

B. — *Punition d'un mauvais prêtre.*

UNG PRETRE IMMONDE CÉLÉBRANT
NON CRAIGNANT DIEU NE LES HUMAINS
FUT DU FEU DU CIEL DESCENDANT
EMBRASE LES BRAS ET LES MAINS.

Pièce N° 9. Longueur 2m sur 1m75.

A. — *Hérétiques noyés.*

NOYÉS FURENT DEUX HÉRÉTIQUES
PAR LA VERTU DU SACREMENT
LESQUELS DEVANT PAR ARS MAGIQUES
MARCHOIENT SUR LEAU FRANCHEMENT.

B. — *Conversion d'un hérétique.*

UNG CHEVAL, UN BŒUF ET UN ASNE
ADORÈRENT LEUR CRÉATEUR
DONT UNG HÉRÉTIQUE PROPHANE
FUT JECTÉ HORS DE SON ERREUR.

Pièce N° 10. Longueur 1m15 sur 1m75.

Vol sacrilège.

A SAINT GERVAIS UN LARRON PREND LHOSTIE
QUE AU LENDICT MIST OU SEN ALLA LEVESQUE
DE PARIS L'ABBÉ SAINCT DENIS AVECQUE
MAIS AU CURÉ DUDIT LIEU EST SORTIE.

Pièce N° 11. Longueur 1m50 sur 1m75.

A. — *Punition d'un juif.*

UNE XPTIENNE VENDIT LA SAINTE HOSTIE
A UNG FAULX JUIF CRUEL ET INHUMAIN
QUI A SON CHIEN JECTA PAR MOQUERIE
LEQUEL LA DURE MORT LE TINT A LA MAIN.

B. — *La naissance de l'enfant Jésus* (tableau mutilé).

AB INITIO ET ANTE
SECULA CREATA SUM.
DE BETH......
SAINCT......
DONT......
BRON......

La première pièce a été acquise par M. Siegfried pour le château de Langeais ; divers amateurs se sont partagé les suivantes. La pièce N° 10 se voit au Musée des Gobelins ; les pièces Nos 5, 9 et 11 sont conservées au château de la Colletrie, près Angers.

Jacques Fouré, évêque de Chalon-sur-Saône de 1574 à 1578, ordonna par son testament qu'on fît deux grandes pièces de tapisserie pour le chœur de sa cathédrale, l'une de la *Figure*, l'autre de la *Vérité du Saint-Sacrement*. Elles devaient avoir une certaine analogie avec celle-ci [1].

Couvent des Carmes.

Le chœur était orné d'une belle tapisserie *de la vie de la Sainte Vierge*, en huit panneaux. Sur l'un d'eux on voyait quatre religieux agenouillés, leurs armoiries et leur noms : Olivier Lerault (décédé en 1542), Pierre-Marie Lisieux, G. Goussay et F. Billon. Sur un autre, qui représentait la Circoncision, était agenouillé Guillaume Bouguet, religieux aussi, avec ses armoiries.

Les mêmes blasons étaient sculptés à la menuiserie du jubé sous le crucifix [2].

L'Évêché.

Le programme du festin, donné par M. Gabriel Bouvery, le jour de son entrée solennelle, donne les indications suivantes [3] :

Pour tandre la grande salle : la tapisserie de Pétrarque. — Les pièces de fures — les banchiers de la nation d'Anjou. Il reste encore quelques débris de ces derniers ; en voir le dessin à la page 21.

Pour la salle haute : les Preux.

Pour la chambre de Monseigneur : les fleurs de lis sur rouge et ses lits de can pour dessus le poille et la chaise.

Église Sainte-Croix.

Elle possédait le *Recouvrement de la sainte Croix par Sainte Hélène*, tenture en neuf pièces, exécutée en 1615 pour 800 livres; il en reste trois à la cathédrale. (Page 139.) On voyait dans cette même église trois autres pièces, la *Cène*, le *Lavement des pieds* et le *Baptême de Constantin*, payées 700 livres en 1617 et perdues aujourd'hui.

1. *Antiquités de Châlons (sur Saône)*, par Pierre-Louis Julien, p. 189.
2. Bibliothèque d'Angers, ms. N° 871, p. 110.
3. Archives de Maine et Loire. Série G, ms. n° 13.

Église de Saint-Maurille.

Le chapitre de Saint-Maurille fit, en 1616, marché avec des tapissiers pour une tenture de la vie de son saint patron, comprenant 36 aunes : il en reste une partie à la cathédrale. (Page 141.)

Collégiale de Saint-Mainbœuf.

Cette église possédait une tapisserie de *la vie de saint Saturnin*, exécutée à Aubusson en 1649. La cathédrale en a recueilli une partie. (Page 142.)

Chapelle de l'Hopital Saint-Jean.

L'abbé Cassin, chanoine de la cathédrale, donna, vers 1750, à la chapelle de l'hôpital Saint-Jean plusieurs pièces de tapisserie d'Aubusson de la *vie de saint Jean-Baptiste* et de celle de *saint Jean l'Évangéliste*. L'administration des Hospices les ayant mises en vente, la fabrique de la cathédrale en fit l'acquisition en 1870. (Page 146.)

SAUMUR.

Notre-Dame de Nantilly.

On conserve à Notre-Dame de Nantilly des tapisseries, dont M. Guiffrey donne la description [1].

1° *Les anges portant les instruments de la Passion*, des premières années du XVIe siècle.
2° *Les anges chantant le triomphe de Marie*, même date.
3° *L'arbre de Jessé et la Nativité de Marie*, même date.
4° *La prise de Jérusalem par Titus*, même date.
5° *La Nativité*, en quatre scènes.
6° *La vie de Jésus-Christ*, tapisserie médiocre d'Aubusson, datée de 1619.

Église Saint-Pierre.

Les deux plus anciens renseignements sont ceux-ci :

« *Mises faictes par moy Anthoyne Jaulnoy*, l'un des procureurs de la confrairie M. Saint-Sebastien. »

« Pour la faczon de deuz pourtraictz en toilles et deuz pièces de tapisserie suivant les d. pourtraictz », par Jean de Pouzay, peintre, de Bourgueil (1518-1544) [2].

« *Mise pour la toille, dont on a fait les patrons de la tapisserie du cueur* » (1542-1544) [3].

Voici les différentes tapisseries, dont j'ai pu trouver des traces :

1° *Deux grandes pièces de tapisserie à haulte lice, où sont deux histoires de la vie de monsieur S. Pierre, avec les deux patrons de toille d'icelles pièces.*

Deux aultres pièces de tapisserie de feltin, où sont deux histoires de S. Pierre et de Simon Magus (25 avril 1551) [4].

---

1. *Histoire générale de la tapisserie*, p. 47 et suivantes.
2. Arch. de Maine et Loire, série G, 2571, f. 98-102.
3. *Ibid.*, 2569, f. 29-31.
4. *Ibid.*, 2527.

On les retrouve dans les inventaires de 1661 (1) et de 1789 (2). C'étaient les plus anciennes, je pense, et celles dont les patrons avaient été faits par Jean de Pouzay (1518-1544).

2° *Six pièces de tapisserie estroictes pour servir au chœur, faictes à haultes lices avec les six patrons en toille* (27 avril 1551) (3).

Cette tapisserie représentait, comme les grandes pièces citées plus haut, la vie de saint Pierre. « *Plus six pièces de tapisserie de haute lice représentant la vie de saint Pierre* » 1661. Elle fut restaurée en 1769. « *Réparation de toute la tapisserie de la vie de saint Pierre en six pièces, qui font environ 21 aulnes de long... le dit Matthias Roy tapissier de Chinon s'engage à faire revivre les couleurs et à les doubler en plain d'une toille fournie par la fabrique pour 150L* (4). »

3° *Six aultres pièces de tapisserie, en l'une y a ung saint Pierre, en l'autre ung saint Paul, en l'aultre ung lion, deux de même verdure* (1551). Elles ne sont pas citées dans l'inventaire de 1661.

4° *Huit grandes pièces de tapisserie d'Auvergne, représentant la vie de Samson* (1661 et 1789).

5° *Deux pièces de tapisserie de l'histoire de sainte Barbe* (1661).

6° *Neuf grandes et petites pièces de l'Apocalypse* (1789).

Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault (1575-1611), avait fait faire une tapisserie de l'Apocalypse, qui pourrait bien être celle-là. On en conserve trois fragments, provenant précisément de Saumur, au musée diocésain.

Le premier représente saint Louis, patron de la donatrice et les armes de Louise de Bourbon.

Le second et le troisième correspondent aux numéros 21 et 48 de la tapisserie de la cathédrale.

7° *Quatre pièces et demie de grandes tapisseries de haute lisse, qui servent sur les marches du grand autel* (1789).

Aujourd'hui l'église Saint-Pierre possède encore la *Vie de saint Pierre*, de la 2e moitié du XVIe siècle, dessinée par Robert de Lisle et Jehan de Laistre et tissée à Tours (5).

De plus, on y a recueilli la majeure partie de la belle tapisserie, donnée, en 1524, par l'abbé Jacques Le Roy à son abbaye de Saint-Florent, près Saumur. C'est une superbe série, dont Mgr Barbier de Montault a publié les quatrains en caractères gothiques dans l'Épigraphie du département de Maine et Loire, p. 90 à 93. Le Musée Saint-Jean en a recueilli quelques fragments en très mauvais état. On en voit une scène et demie à la cathédrale, p. 134.

1. Arch. de Maine et Loire, série G, 2527.
2. *Ibid.*, 2526.
3. D'après les comptes de fabrique de Saint-Pierre pour 1543, les cartons auraient été peints par Robert Delisle, d'Angers et Jean Delattre et exécutés par Léon Duval, tapissier de Tours. (*Bulletin de la société archéologique de Touraine*, 1884, p. 241.)
4. Arch. de Maine et Loire, série G, 2513.
5. *Histoire générale de la tapisserie*, p. 49.







N vaste meuble, distribué en plusieurs étages, dont les armoires des cathédrales de Bayeux et de Noyon ou de l'ancien chœur de St-Étienne de Beauvais [1] peuvent donner une idée approximative, renfermait les reliquaires et vases précieux dans le voisinage du maître-autel. L'inventaire de 1255 l'appelle *armarium;* celui de 1286 *armarium magnum.* Un compte de 1418-1419 le nomme *archa antiqua thesaurarii.*

Près du tombeau de Louis II, au côté gauche du chœur, écrit Lehoreau, *est une espèce de coffre doré, en façon de niche, où il y a deux figures d'évêques, aussi de bois doré, richement suspendu et attaché au mur à hauteur d'homme* [2]... Était-ce une partie de l'*armarium magnum ?* peut-être.

Au devant et en l'honneur des saintes reliques, brûlait jour et nuit une lampe, fondée par Étienne Dazaire, fabriqueur, décédé le 1r octobre 1249.

« ... *Pour plus seurement garder ces précieuses reliques*, (le roi René) *fit faire ung très bel, puissant et bien grillé repositoire, près le sépulchre royal* [3]... » L'*armarium* prit alors le nom de *Reliquaire* ou *Sacraire.* L'église Saint-Serge et l'ancienne collégiale de Saint-Martin de notre ville possèdent encore des monuments analogues. Le *Reliquaire* de saint Maurice, construit en même temps que le tombeau du roi René, de 1447 à 1480, formait avec ce dernier un ensemble superbe [4] : l'un faisait valoir l'autre. Une arcade surbaissée, entourée de moulures et couronnée d'un élégant fronton, fut creusée dans la muraille. Au-dessus de la porte du *Reliquaire*, *Pons Poncet*, célèbre imagier, sculpta en haut-relief le jugement dernier [5] : « *Près du Christ, un ange pesait les âmes à la balance : à sa droite, les bons allaient au paradis et les réprouvés à sa gauche se précipitaient en enfer. Au dessus, les neuf chœurs des Anges et quelques apôtres* [6]. » Le peintre *Coppin Delft* fut chargé, le 3 juillet 1473, « *de dorer le* RELIQUAIRE *et les Images, qui y sont de fin or ; le champ du derrière sera de bon fin azur d'Almaigne semé de fleurs de lis d'or fin* [7].

M. Grille décrit ainsi le bas-relief du jugement dernier : « *L'image du Très-Haut portée sur des nuages resplendissants et entouré d'Anges et des ministres de sa puissance, apparaît au plus haut point tenant d'une main un globe surmonté de la Croix, emblème visible de notre rédemption. Une toise, une balance, un vase d'eau bénite indiquent suffisamment la justice du tribunal suprême, où tout est mesuré et pesé selon son mérite. Plus loin, sont les*

1. *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par Desjardins, p. 70.
La reine Marie de Médicis avait fait construire, de 1610 à 1614, deux « *cabinets* » ou vastes *armoires* en menuiserie, dans le chœur de Notre-Dame de Chartres, pour renfermer les reliques. Voir « *le Trésor de Chartres* » de M. de Mély, pp. 1 et 62.
2. Bibl. de l'Évêché. *Cérémonial manuscrit*, t. III, et Bibl. mun. M. 627. « *Un ancien reliquaire à deux battants, à chacun desquels il y avait par le dedans une figure d'Évêque.* »
3. *Annales d'Anjou*, de Bourdigné, p. 173 v°.
4. *Comptes et Mémoriaux du Roi René*, par Lecoy de la Marche, nos 157, 159 et 173.
5. Bib. mun. Ms. N° 882, p. 279.
6. Bib. mun. Ms. N° 495, t. V. Description de la cathédrale.
7. *Comptes et Mémoriaux du Roi René*, par Lecoy de la Marche, n° 176.

anges faisant entendre les sons de la redoutable trompette, et à ces sons, les tombeaux se brisent, les morts se lèvent et se débarrassent de leurs suaires (1). »

En quelle année le trésor de l'église fut-il déposé dans ce magnifique *Sacraire ?* Il y était certainement en 1495 ; probablement un peu auparavant.

Protégé par une forte grille de fer, gardé, la nuit, par les veilleurs, qui couchaient dans l'église près du jubé et par les chiens du sacristain, le *Reliquaire*, reçut plusieurs fois les joyaux mis en gage ou en dépôt par l'évêque Hardouin de Bueil en 1428 (2), par le roi René et par la reine Jeanne de Laval. Ainsi, René d'Anjou emprunta aux chanoines, en 1465, deux mille deux cents écus sur deux bassins d'or, semés de pierreries, retirés en 1483 par la reine. Le 12 mars 1473, il leur avait confié « *sa grant croix d'or* » *avec défense d'en faire parement* et ne la fit revenir en Provence qu'en 1476 (3). Dix ans plus tard, Jeanne de Laval mit dans le *Reliquaire* sa couronne, ses bagues et ses joyaux pendant près d'une année (4).

Le Trésor était ouvert aux rois, aux dignitaires ecclésiastiques, aux personnages de distinction et à la prise de possession des évêques d'Angers (5). Le cardinal Spada, nonce d'Urbain VIII, le visita en 1626, à l'issue de la grand' messe (6).

On y renfermait le Saint-Sacrement pendant l'octave de la Fête-Dieu, en ayant soin de placer une lampe devant la porte (7); enfin, on l'encensait en certains jours, comme les autels et les tombeaux.

Au changement du chœur, en 1699, les stalles furent avancées à deux mètres environ de la porte du Reliquaire, mais sans en gêner l'accès (8).

En 1781, le *Reliquaire* fut démoli. Les ornements d'architecture et les statues de *Pons Poncet* pouvaient être conservés sans inconvénient pour la boiserie, distante en cet endroit d'environ un mètre. Quel stupide vandalisme, parce que ces sculptures étaient *gothiques*, de s'acharner contre elles ! Plusieurs débris d'une merveilleuse délicatesse et tout dorés, ont été retrouvés dans les décombres : les enragés de Grec et de Romain les avaient employés à caler la boiserie du chœur.

Au milieu du XVe siècle, il y avait trois *Reliquaires* ou *Sacraires* à la cathédrale :

1° L'*armarium magnum*, remplacé par le *Reliquaire* dont je viens de parler.

2° Un autre, construit en 1450 par le roi René, de l'autre côté du chœur, monument de près de vingt pieds d'élévation, destiné à renfermer l'Urne de Cana. Cette « *fenêtre* » ou placard coûta 40 écus d'or ; elle fut démolie en 1699 sans aucune nécessité.

3° Un *Sacraire*, creusé dans l'épaisseur du mur de la sacristie, pour les reliques dont on ornait le maître-autel ou qu'on portait aux stations du dimanche « *in quadam magna fenes-* « *tra revestarii* », d'après l'inventaire de 1539. Le *garde-reliques* veillait à la conservation des objets renfermés dans le chœur, et le *sacristain* répondait du reste

1. Bib. mun. Topographie. Angers. II.
2. Fab., t. I, p. 62.
3. Ibid., I, pp. 73, 203 et 204. — *Comptes et Mémoriaux du Roi René*, par Lecoy de la Marche, N° 723.
4. Ibid., I, p. 205.
5. Archives de la Préfecture. G. 1101. Entrée de Mgr Le Pelletier, le 10 janvier 1692... Monseigneur alla au grand autel pour prendre possession, puis au *reliquaire*.. etc...
6. Bib. de l'Évêché, *Cérémonial manuscrit*, t. I, p. 464.
7. *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1852, p. 124.
8. Auparavant, les stalles étaient placées dans la croisée de l'église, entre les transepts.

Quelques calices étaient aussi déposés dans un coffre du chapitre. Avant d'aborder la description de chaque objet, je donnerai les inventaires de 1255 et de 1286 relatifs aux joyaux, confiés au *garde-reliques* et celui de 1267 qui comprend ceux dont on donnait le dépôt au *prêtre-sacristain*. Chacun pourra, grâce à ces trois documents, se faire une idée exacte de l'ensemble des reliques, vases sacrés et joyaux, possédés par la cathédrale, à la fin du XIIIe siècle ([1]).

INVENTAIRE DE 1255 ([2]).

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, quinto die mercurii in octavis Purificationis beatæ Mariæ virginis inspecta et descripta sunt et inferius scripta contenta in *Armario* beati Mauricii Andegavensis.

Caput beati Maurilii cum duobus angelis argenteis deauratis, ejusdem caput cum mitra episcopali lapidibus pretiosis ornata, argentea deaurata cum figura capitis similiter argentea deaurata. — *Brachium beati Mauricii*, in figura militari, auro et gemmis ornatum. — Item *Sanguis beati Mauricii sociorumque ejus* in ampulla cristalina oblunga. — *Brachium beati Andreæ apostoli*, in brachio aureo cum lapidibus pretiosis. — *Capilli beatæ Mariæ virginis* cum angelo argenteo deaurato in ampula cristalina. — Item *Lacrima ejusdem* in pixide argentea, contenta in alia pixide argentea deaurata. — *Cannula*, id est *chenole*, *beati Bartholomæi apostoli* in nuce indica cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ beati Dyonisii* cum philaterio argenteo et cristallo in medio. — *Dens beatæ Mariæ Magdalenæ* in ampulla cristallina cum pede et coopertorio argenteis. — Item *Reliquiæ beati Mauricii* in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. — *Dens beatissimi Juliani*, cenomanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati in figura crucis cum quatuor cristallis. — *Dens beatæ Agathæ* in parva cruce super parvum candelabrum argenteum deauratum. — *Reliquiæ sancti Stephani* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum unico cristallo, scilicet *capilli* ejusdem. — Item *de lapide* cum quo lapidatus fuit in parvo crucifixo argenteo deaurato. — *Reliquiæ beati Blasii* in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio. — *De Vestimentis domini*, quæ habuit in cruce et *reliquiæ beati Petri* et *beati Andreæ apostolorum* in pixide parva rotunda argentea deaurata. — *Reliquiæ Tanchæ virginis* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum figura ejusdem tenentis caput suum. — *Reliquiæ beati Eutropii et beatæ Brigidæ virginis* et *beati Crispini* in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ Agnetis virginis* in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ beati Ypothemii* in philaterio argenteo deaurato in figura episcopali. — Cornu eburneum in quo continentur *reliquiæ quatuor patriarcharum*, *Abrahæ*, *Isaac*, *et Jacob et Saræ et de fragmentis cenæ domini* et plures aliæ reliquiæ, prout in cedula interius inclusa continetur. — *Os tibiæ beati Benedicti*, *episcopi Andegavensis*, sine philaterio, intra scrinium pictum ligneum. — *Reliquiæ* in quadam capsula lignea cum coopertoria aurea et gemmis, videlicet de *ligno Sanctæ Crucis* et de *sepulcro domini* et de *sancta Maria* et aliorum plurimorum sanctorum. — Item scrinium argenteum cum pluribus figuris deauratis, intra quod plures sanctorum reliquiæ

1. Afin de rendre plus facile la lecture de ces documents, je n'ai tenu, dans la réimpression, aucun compte des nombreuses abréviations du texte, ni de certains mots tels que *capud* pour *caput*, *angenti* pour *angelo*, avec lesquels tous les lecteurs ne sont pas familiarisés. Le nom des saints et les passages les plus importants sont imprimés en lettres italiques, et dans l'inventaire de 1286 les objets nouveaux sont indiqués par des caractères spéciaux.

2. *Bibliothèque d'Angers*, Ms. n° 636, p. 210.



continentur, prout in cedulis clausis interius continetur. — *Reliquiæ beati Quintini* et de cillicio ejusdem et *Reliquiæ beati Martini*, contentæ in capsula lignea cooperta argento et gemmis. — Item scrinium argenteum deauratum *niellatum*, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in cedulis contentis interius continetur. — Item *Reliquiæ beatæ Magdalenæ* in philaterio argenteo oblonguo cum figura argentea deaurata ejusdem tenentis librum. — Ovum strutionis, in quo sunt *capilli beati Guillelmi Briocensis.* — Item scrinium eburneum mirabiliter sculptum in quo continentur *reliquiæ beati Emandi episcopi.* Item continentur in scrinio argenteo prescripto cum pluribus figuris deauratis, philaterium aureum oblongum ornatum gemmis quoddam continens *camaheu* in medio sui cum figura capitis hominis cum collo et humeris et quasdam *reliquias beati Maurilii* et *beati Sebastiani.* — Item in dicto scrinio continentur duæ parvæ cruces aureæ. — Item annulus aureus cum *smaragdine.* —Item aureus annulus cum *stopazio* circumdato lapidibus pretiosis, — Item annulus aureus cum quodam *camaheu rubeo.* — Item duo annuli aurei cum lapidibus pretiosis, qui dicuntur *rubis* circumdatis parvis gemmis. — Item annulus aureus cum *saphyro orientali.* — Item in dicto *armario* continetur crux aurea cum *ligno sanctæ Crucis*, ornata multis lapidibus pretiosis et quodam lapide *saphyro* magno sculpto, mobili, velante lignum sanctæ Crucis, quam dedit bonæ memoriæ Guillelmus de Bellomonte Andegavensis episcopus, cum pede argenteo deaurato. — Item alia crux aurea cum pluribus lapidibus pretiosis continens in medio sui de *ligno sanctæ Crucis* cum baculo ligneo in parte superiori cooperto argento deaurato et quibusdam gemmis, quam dedit bonæ memoriæ Gauffridus Mouchet, quondam episcopus Andegavensis. — Item *magna crux* argentea deaurata *processionalis.* — Item quinque cruces argenteæ deauratæ et in duobus sunt aliqui lapides pretiosi. — Item duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio. —Item *duæ capsulæ processionales* argenteæ deauratæ cum quibusdam lapidibus. — Item *capsa magna processionalis*, in qua plurimorum sanctorum reliquiæ continentur, sicut scribitur in medio. — Item calix aureus, sine patena, cum lapidibus pretiosis. — Item alius calix aureus cum patena. — Item tres alii argentei deaurati cum patenis. — Item candelabrum argenteum deauratum. — Item quoddam philaterium oblongum argenteum deauratum cum grosso cristallo in medio. — Item aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. — Item aliud philaterium oblongum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo. — Item *Liber Cantoris* relatus vite *eburneæ* circumdata superficie argentea. — Item baculus ejus coopertus superficie aurea cum quibusdam gemmis. — Item philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea— Item philaterium cristalinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea. — Item pixis eburnea continens in se *de sepulchro domini.* —Item duo *berilli*, unus magnus et quidam parvus. — Item *corpus sancti Serenedi* in capsa sua. — Item duo *fabella* argentea deaurata cum lapidibus et baculis argenteis. — Item *socularis beati Maurilii.* — Item scrinium cum quibusdam reliquiis. — Item alia quatuor scrinia in quibus parvum aut nihil continetur. — Item *scriptorium* et sex *bursæ sericæ.* — Item pixis argentea parva deaurata.

Inventaire de 1286 (1).

Anno domini M°CC°LXXX^mo sexto. Die martis in festo beatae agnetis factum est per

1. *Bibliothèque d'Angers.* Ms. n° 653, p. 318.

me G. thesaurarium andegavensem inventarium de reliquiis et aliis pretiosis, quae inveni in *magno armario* ecclesiae andegavensis.

Primo *capilli beatae virginis* cum magno angelo tenente eos. — Item *ymago beati Mauricii* cum osse in pectore. — BRACHIUM BEATI VINCENTII. — *Caput beati Maurilii* cum angelis et corona. — *Brachium beati Andreae.* — Magna crux deaurata cum lapidibus pretiosis. — Item alia crux super candelabrum. — Item alia pulchra data a *Nicholao* episcopo. — Item alia crux pulchra quae portatur in magnis processionibus cum baculo. — Item alia mediocris cum crucifixo elevato. — Item alia crux sine pede. — Item quinque cruces parvae sine pedibus in *alio estagio.* — Item scrinium parvum coopertum de argento, est unus *camaheu* magnus. — Item septem annuli magni valoris et lapidibus, computato bono *saphyro* dato ab episcopo Guillelmo. — Item duae parvae cruces argenteae. — Item de *reliquiis Sancti Remigii.* — Item Reliquiae plurimorum sanctorum. — Item de *ossibus sancti Licinii.* — Item in eodem scrinio reliquiae plures, sed nescitur quorum. — Item aliud scrinium eburneum longum cum reliquiis sanctorum, nescitur quorum. — Item cornu eburneum cum reliquiis sanctorum specificatorum in cedula appensa dicto cornu. — Item quinque philaciæ coopertæ de argento, quae communiter traduntur et defferuntur in processionibus, in rogationibus. — Item alia nova cum *corpore beati Sereneti.* — Item in *alio estagio a parte sinistra* supra cruces sunt V philaciæ cum reliquiis talibus, scilicet *beati Mauricii* cum antiquo milite depicto. — Item de *sanguine suo* in vase cristalli. — Item duo philaciæ de *beato Stephano.* — Item de *beato Bartholomaeo* in nuce indya cum dicitur supra. — Item philacia *Magdalenae.* — Item de *eadem, dens* in vase cristalli. — Item dens beatissimi Juliani. — Item dens *beatae Agathae.* — Item *Tanchae virginis.* — Item YMAGO EPISCOPALIS, COOPERTA DE ARGENTO, DEAURATA BEATI BENEDICTI EPISCOPI. — Item ALIA BEATI APOTHEMI, SIMILIS ILLI. — Item *lapis berilli ad trahendum ignem cum sole.* — Item cum crucibus parvus cnellus argenteus longus. — Item duae philaciae rotondae de argento cum baculis coopertis de argento. — Item ovum ostutiae. — Item magnus calix aureus cum gemmis subter ipsum caput, datus a *Nicholao episcopo.* — Item alius calix aureus datus a *Michaele episcopo.* — Item alius calix, sine patena cum *duabus ausulis* et gemmis, et videtur aureus. — Item alius planus spisse deauratus cum patena. — Item tres alii calices simplices cum patenis argenteis. — Item magnus textus argenti aurati cum lapidibus pretiosis. — Item CUPA COOPERTA ARGENTEA AURATA AD PORTANDUM CORPUS CHRISTI. — Item in ampula vitrea balsamus in magna capacitate et magni valoris. — Item quoddam scrinium ponderosum parvum cum ampulis et esmallis cupreis. — Item quaedam mitra, quae fuit, ut creditur, episcopi Guillelmi. — Item magnum scrinium ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta pixide parva quae est eburnea. — Item est ibi socularis beati *Maurilii* et accurmentarium quoddam multum pulchrum. — Item in eodem (estagio) est scrinium parvum argenteum et duo parvae cruces. — Item quidam parvus textus antiquus eburneus et cum argento. — Item ibidem quoddam scrinium satis magnum coopertum de argento deaurato. — Item aliud scrinium magnum satis totum, quasi de argento cum pluribus reliquiis. — Item quaedam bursa de serico appensa cum crucibus, ubi est annulus datus ab *episcopo dulaninensi* et duo lapides in argento et duae aliae bursae in quibus nihil est. — Item pixis parva argentea. — Item alia eburnea. — Item baculus cantoris coopertus de argento. — Item DUO CAN-

DELABRA NOVA et *unum antiquum* et unum operatum subtilliter, cooperta de argento. — Item in quodam scrinio longuo stricto cooperto de corio sunt minuta, quae non sunt magni valoris. — Item ibi sunt crustulae argenti.

INVENTAIRE DE 1297 (1).

Anno domini m° CC nonagesimo septimo, die veneris post festum beatae Mariae Magdalenae nos *Andreas de Haia* et *Johannes Agni*, canonici andegavenses, fecimus hoc inventarium de mandato capituli de rebus quae sequuntur, quas tradidimus et assignavimus domino *Mauricio* novo *sacristae*.

Primo *quatuor missalia* cooperta de argento. — Item *epistolarium* coopertum de argento cum ymagine beati Mauritii. — Item *evangelistarium* cum ymagine crucifixi. — Item aliud *epistolarium* et *evangelistarium* cooperta de argento quae sunt ad missam quotidianam. — Item unum pulcherrimum *calicem* de auro cum lapidibus pretiosis qui est in *armariolo cum reliquiis*, qui non est in custodia sacristae. — Item unum alium *calicem* parvum bene ponderantem cum *custode ligneo*, quos dedit episcopus Nicolaus. — Item unum alium *calicem* intus et exterius deauratum pro majore altari cum *custode de corio*. — Item *quinque alios calices*, qui quotidie traduntur capellanis ad celebrandum. — Item quatuor *orceolos* de argento de quibus duo sunt quotidie pro majore altari et alii duo pro magnis festivitatibus. — Item *quatuor thuribula* de argento, de quibus duo serviunt quotidie ad majus altare et duo pro magnis festivitatibus. — Item *duo vasa de argento* cum duabus cocleariis *pro incenso* de quibus unum est super deauratum. — Item *duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in hieme calefaciendis*. — Item unum benedictarium pro aqua benedicta cum duobus ysopis de argento. — Item *una crux cum baculo* supra lignum de argento. — Item *duos picherios cum duobus bacinis de argento pro chrismate et oleo sancto*. — Item *quatuor bacinos* de argento qui ponuntur ante majus altare in magnis festivitatibus pro *quatuor cereis*. — Item unum *purpitum* pro missali altaris, argentatum. — Item unum *pomum argenti cum circulo* qui est super de argento et duo *pinacula de argento*, quod *pomum et pinacula sunt super cassam beati Maurilii* quae aliquando amoventur et alibi reponuntur. — Item *aspousa* de argento pro magnis festivitatibus (2).... — In cujus rei testimonium nos Andaeas et Johannes canonici et Mauricius sacrista presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Datum et actum anno et die ut supra.

La Cathédrale possédait en outre au *maître-autel*, une table de vermeil magnifique et la châsse de S. Maurille, données par Guillaume de Beaumont ; à l'*autel matutinal*, une autre table d'argent doré, offerte par Normand de Doué, évêque d'Angers et la châsse de S. René, construite aux frais du chantre Guillaume le Baacle, qui mourut en 1256.

Afin d'éviter les redites, je décrirai successivement tous les objets du trésor, en empruntant des détails tantôt à un inventaire, tantôt à l'autre.

Je diviserai mon travail en trois parties : la première comprendra les *reliquaires* autres que les croix, c'ést-à-dire les *châsses*, les *chefs*, les *statues*, les *bras*, etc. ; la seconde traitera

1. *Fab.*, t. I, p. 1.
2. J'ai omis toute la fin de cet inventaire ; elle est consacrée aux ornements, tentures, tapis, et ne rentre pas présentement dans mon sujet.

des *croix*, des *vases* et des *ustensiles sacrés* et la troisième des *tables d'autel*, des *statues sans reliques*, des *livres couverts de matières précieuses*, et de divers objets non compris dans les deux autres.

Première Partie. — Châsses.

1° Chasse de S. Maurille, évêque d'Angers.

Saint Maurille mourut vers l'an 427 et fut enterré à Angers dans la crypte de l'église de Notre-Dame, qui depuis a porté son nom.

Le corps de ce saint évêque fut levé de terre pour être exposé à la vénération des fidèles le 18 des calendes de février, on ne sait au juste de quelle année. C'est la première translation de ses reliques qu'on fêtait autrefois dans l'église d'Angers.

Charles le Chauve enleva le corps de S. Maurille de l'église de son nom et le déposa à la cathédrale dans une châsse qu'il avait fait construire ([1]).

Cette seconde translation était célébrée à Saint-Maurice aussi bien que les deux suivantes ([2]).

Nefingue, évêque d'Angers, visita en 950 les reliques de S. Maurille et les plaça dans une châsse plus riche « avec grand honneur et propreté ; au jour de laquelle translation « nos anciens bréviaires rapportent que trois insignes miracles furent faits : le premier, « d'une fille paralytique qui y reçut guérison ; le second, d'un certain laboureur aveugle, « qui y recouvra la vue ; le troisième, d'un certain Amanus, paralytique, qui rampait comme « un serpent, pour se traîner à l'église et, y étant venu ce jour-là, s'en retourna sain et guéri. »

L'évêque Geoffroi Ier, de Tours, mort en 1093, transporta les reliques de S. Maurille sur le maître-autel ([3]).

Geoffroy la Mouche, évêque d'Angers, signait ses actes sous la châsse de S. Maurille ([4]), devant laquelle il fonda en 1177 deux cierges qui devaient y brûler perpétuellement ([5]).

On trouve dans les titres de Mouliherne, un acte passé sur les reliques de S. Maurille le dimanche des Rameaux 1211. « *Testes... beatus Maurilius, super cujus corpus abjuravimus dictas conventiones* ([6]). »

Guillaume de Beaumont transféra, le 17 des calendes de septembre 1239, les précieuses reliques dans une châsse magnifique ; il en sépara le chef, pour le renfermer dans un reliquaire spécial ([7]).

Le 18 avril 1291, l'élection de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, eut lieu sous les restes vénérés de S. Maurille ([8]). Voici ce qu'en rapporte Guillaume lui-même : « ...Quibus

1. *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 9.
2. *Ibid.*, 1855, p. 38.
3. Bibl. mun. ms. 624.
4. Idem, ms. 879, p. 117.
5. Idem, ms. 618, t. III, p. 205v.
6. Titres de Mouliherne-Domaine, t. I, p. 45.
7. Lehoreau, L. V.
8. Réimpression du livre de Guillaume le Maire, par M. Port, p. 33.

« factis, dictis compromissariis secedentibus in partem *subtus capsam, in qua corpus beati* « *Maurilii confessoriis in ipsa ecclesia requiescit*, omnes compromissarii predicti in virum « venerabilem et discretum magistrum Guillermum dictum Majorem,... indilate et unani- « miter consenserunt ; quo facto publicata fuit electio de eo facta, ut sequitur. »

On voit, d'après ces diverses attestations, combien étaient vénérées les reliques de saint Maurille.

Revenons à la châsse, construite par Guillaume de Beaumont. C'était, comme toujours, un coffre, couvert d'un toit à double pente. Le pignon antérieur, tout en or, était orné d'émaux et de pierreries. Une croix gemmée divisait la partie inférieure et rectangulaire en quatre compartiments, occupés chacun par trois apôtres en or repoussé. La partie supérieure et triangulaire portait un médaillon rond, dont le sujet n'est pas indiqué dans l'inventaire de 1421, auquel j'emprunte ces détails. Trois cent vingt-quatre pierres, dont bon nombre de très grande valeur, étincelaient et mêlaient leur éclat à celui des émaux sur le *frontal* ou pignon de la châsse, dominant le maître-autel.

Le côté droit, en argent doré, était divisé en sept niches où l'artiste avait placé Notre-Seigneur bénissant, accompagné de six apôtres ; de petits anges à mi-corps, garnissaient les extrados des arcades. L'ornementation devait consister principalement en plaques d'argent estampées et clouées sur le bois. On pouvait compter quatre-vingt-trois pierres sur cette face. Le versant comprenait cinq médaillons renfermant de grandes statues d'anges ; douze petites figures d'anges ou d'animaux remplissaient les écoinçons entre les médaillons et les bordures d'encadrement.

Le côté gauche présentait la même disposition : six apôtres et la sainte Vierge au milieu, séparés par des piliers ornés chacun de quatorze pierres. Le versant représentait en cinq médaillons différents traits de la vie de S. Maurille. Quatre-vingt-quatorze pierres entouraient les bas-reliefs.

La façade postérieure de la châsse portait trois statues et deux cents quatre-vingt-six pierres; le pignon était orné de plusieurs images plus petites et de cent cinquante-cinq pierres.

Outre ces décorations, fixées au reliquaire lui-même, l'inventaire de 1297 et celui de 1418 nous signalent une *pomme d'argent doré avec un cercle* et *deux pinacles* d'argent qu'on en enlevait ou qu'on y ajoutait à volonté pour les grandes solennités. « *Item unum pomum argenteum cum circulo et duo pinacula, quae ponuntur super cassam beati Maurillii.* »

Jean du Vergé donna en 1458 deux piliers de cuivre de 10 pieds de hauteur pour remplacer les colonnes de pierre, qui, auparavant, soutenaient le bout de la châsse opposé au pignon principal reposant sur le retable ou dossier de l'autel (1).

En 1470, le chapitre résolut de refaire plus grande et plus somptueuse la châsse de S. Maurille sur le modèle de celle de S. Laud (2).

Le tome I des manuscrits de la Fabrique renferme les détails de la confection de cette superbe pièce ; j'en donnerai une analyse sommaire (3).

1. Fab., t. I, p. 69. Voici l'acquit du fondeur : *Je Lucas Broceau, demourant Angers, confesse avoir eu et receu de maistre Jehan Brandineau chanoyne et fabriqueur de l'église dangiers plenière satisfaction et payement des deulx piliers qui ont été faicts naguères pour soustenir la châsse de monsieur saint Maurille pesant quatre cents treize livres aux grans poys des halles. C'est assavoir pour chacune livre* IIII *sous 2 den. qui est en somme* IIII^{xx} VI *l.* X *d. de laquelle somme je me tiens pour content et bien payé... 26 nov. 1458.*

2. Bib. de Tours, ms. n° 1168, p. 9.

3. Ce cahier, écrit sur papier, fut commencé le 2 décembre 1471 ; on y trouve les recettes et les dépenses rédigées

On commence par enlever le 24 août 1470 tout l'or et aussi les pierreries du *fronteau* de l'ancienne châsse du XIIIe siècle. « Aurum ante ejus purificationem ponderabat decem « octo marchas cum duobus granis auri et post fusionem *sex decim marchas, tres uncias cum* « *dimidia.* — Lapides omnes indistincti a frontello capsæ veteris extracti et levati ponde- « rabant simul sumpti *duas marchas, quatuor oncias et tres grossos.* — 17 nov. 1472. Cen- « tum duodecim lapides tam cornazines, quam alios fines XXX. Item amatistes XXX, « item tam cornalines quam œil de chat, aliter cassidoynes LII (1). »

Coppin Delft, peintre ordinaire du roi René, apporte au chapitre, en 1471, le *modèle* du fronteau (2). Robert Aubri, prêtre, est délégué à Tours pour faire examiner le *patron* aux orfèvres de la ville, savoir ce qu'il convenait de donner pour façon de chaque marc d'argent doré mis en place et enfin pour s'entretenir de la statue de S. Maurille avec un Allemand, expert en ce genre de travail (3). Le roi René donne le 31 août 1471 des pierreries pour la châsse parmi lesquelles il faut citer : « Unum lapidem *camahieu* gallice « ad ymaginem unius angeli portantis unum agnum ad immolandum loco Isaac filii « Abrahae. — Item unum aliud *camaheu* nigrum ad figuram capitis beati Joannis Bap- « tistae sculptum... Item unum pomellum album de *Jaspre* gallice grossum ad instar « unius grossae nucis in medio perforatum. — Item quamdam tabulam seu planitiem « cristallinam latitudinem unius palmae continentem... Item unam aliam tabulam de « *Jaspre* vel de *camaheu* ad instar unius *pacis*, quæ quidem tabula ex ordinatione capi- « tuli fuit deputata ad faciendam unam *pacem* (4).

Il y ajouta de riches tapis, vendus ensuite au profit de l'œuvre (5). Le chapitre, dans une délibération du 8 nov. 1472, ordonna d'acheter 6 marcs d'argent pour cet objet. Le 12 may 1473 il s'en procure 31 autres au prix de 208 écus, 19 s. 4 d. (6). Les fidèles y contribuèrent aussi.

Jean Ogier, *paroissien de S. Maurille*, et Pierre Bordier, dit de Bourges, *paroissien de Saint-Morice d'Angiers, orfèvres*, reçurent 16 marcs, 3 onces, 7 gros d'or de la vieille châsse le 12 février 1472 pour faire la *statue de S. Maurille* et *la croix du fronteau* : tout le reste devait être en argent doré. Le chapitre fournissait le métal et les pierres, enchâssées en argent doré, sauf celles de la statue et de la croix d'or.

L'année suivante, la statue de S. Maurille et la croix du fronteau étaient achevées.

Le 17 octobre 1473 *Pierre de Bourges* reçoit de l'argent pour façonner la « *chesre* » du saint Évêque; il la rend quatre mois après; elle pesait huit marcs, 4 onces et deux gros. *Jean Ogier* exécuta *la croix* et *Pierre de Bourges la statue* et *la chesre.*

La menuiserie du fronteau et du « sobastement neuf », la couverture de bois du fronteau, tout cela fut l'ouvrage du menuisier *Guillaume Martin; la clavure, les ferrures du fronteau* et deux pattes de fer pour tenir la châsse à l'autel, furent fournies par le serrurier

par un notaire devant *Jean de Vignole doyen et Olivier le prince chantre, sous la surveillance de Guillaume Fonrnier, de Symon Bordier et d'Herman de Vienne, chanoines commissaires du chapitre.*

1. Fab., I, pp. 116, 119 et 133.
2. Ibid., I, p. 97 v°... Summa C. solidorum tradita *Coppin Delft* pictori pro pictura *exemplaris* frontelli capsæ.
3. Ibid., I, p. 141.
4. Ibid., I, p. 121.
5. Bib. d'Angers. Ms. N° 858, p. 50.
6. Ibid., Ms. 895, T. VI, p. 8.

Jehan Champion; le corps de la châsse avait été livré le 20 novembre 1473 par le menuisier *André Loincier* (1).

Le 17 décembre suivant, fut fait marché avec les orfèvres « *pour faire et ouvrer le* « *front de la châsse... selon la forme exemple et portraiture, proportionnant au mieulx et* « *utillement que faire se pourra et en icelle portraiture faire ymaiges ès lieux où il appar-* « *tiendra... pour la façon et dorure de chaque marc d'argent, paré, doré et ouvré leur sera* « *baillé la somme de neuf livres avecques ung logeys en la cité* (2). »

Le prix total du fronteau, « *tout or, argent nect et faczons sans les pierres* » monta à 6142 *liv.*, 17 *s.*, 4 *den.*, dont 4548 l., 7 s., 6 d. pour 242 marcs d'argent leur façon et dorure et 1594 l., 9 s., 10 d. pour 14 marcs d'or 7 onces 2 gros employés pour la statue de S. Maurille, et la croix de la châsse ; la façon toute seule coûta 2354 l., 8 s., 5 d. (3).

Le 18 juillet 1476 on vérifie le poids de quatre pièces où est la vie de S. Maurille et des cinq à angelots ; les premières étaient de 8 marcs, 3 onces, les secondes de 14 marcs, 5 onces et le surplus de 33 marcs, 3 onces, 2 deniers (4).

Enfin, le 31 août 1476, le chapitre donne avis au roi de la future translation des reliques de S. Maurille et, fixe le 5 sept. 1477, la cérémonie au 12. Le dimanche 7 septembre eut lieu une procession générale à S. Martin, suivie du panégyrique de S. Maurille.

Le vendredi 12 septembre, on fit l'ouverture de la châsse ; on *y trouva une autre petite châsse liée et reliée par le dessus avec des liens de fer*, qui fut déposée sur le maître-autel jusqu'au 14, qu'on la porta à la sacristie.

« ...Inibi cum reverentia grandi et tremore, corpus super magnificis cappis ecclesiæ « ab eadem capsula antiqua, exstractum et repositum deinde obvolutum seu deligatum, « cujus *panni* primo juxta martyrologium ecclesiæ est *cori cervini*, secundus pannus *cereus*, « tertius similiter, licet subtilior, quartus *tela alba* sicuti de *Lavalle*, quintus pannus « *croceus* seu tela subtilis proximus et contiguus sacris pignoribus... in unum coadunatis, « non perforatis... imo redolentibus... nec panni tinea deteriorati... absque macula, « omnibus dominis adstantibus et capellanis in choro matutinas decantantibus, convocatis, « patefacti sunt. Quo acto, super corpus comperta fuit littera testimonialis translationis « ultimæ, signo aut sigillo minime corbororata sub tenore infra scripto (5)...

« Anno ab incarnatione 1239 Gregorio papa nono præsidente, ludovico filio ludovici « tunc regnante, tempore Juhelli tunc archiepiscopi Turonensis et Guillelmi de Bello- « monte episcopi Andegavensis restaurata fuit archa in qua fuit SS. corpus beatissimi « Maurilii, presentibus dicto episcopo, canonicis et clericis ecclesiæ Andegavensis, et « inventum est corpus gloriosissimi confessoris et in eadem archa repositum. Capite « piissimi confessoris retento et in eadem ecclesia reservato et cum debita solemnitate « translatum fuit dictum corpus in majore capsa in crastino Assumptionis beatæ Mariæ « Virginis sub testimonio plurimorum.

« Anno ab incarnatione 1477 Sixto papa IV præsidente in ecclesia Dei, Ludovico filio « Caroli VII tunc regnante, tempore Helie tunc archiepiscopi Turonensis et Joannis de

1. Fab., I, p. 174 v° et 98 v°.
2. Ibid., I, p. 168.
3. Ibid., I, p. 176.
4. Bib. d'Angers, Ms. 895, T. VI, p. 7.
5. Ibid., Ms. N° 656, II (Maurille).

« Bellavalle, humilis ministri Andegavensis, restaurata fuit archa et sacculi aperti in quibus « obvolutum erat pretiosissimum B. Maurilii corpus, presentibus dicto Joanne decano « ecclesiæ Andegavensis cum quibusdam dignitatibus, canonicis et clericis præfatæ « ecclesiæ et inventum est totum corpus sancti et gloriosissimi confessoris, quod quidem « corpus repositum fuit reverenter ac devote in dictis sacculis et dicta capsa lignea, « asservato tamen capite piissimi confessoris, quod ab antecessoribus episcopo Guillelmo « de Bellomonte, canonicis et clericis prædictæ ecclesiæ Andegavensis fuerat anno domini « 1239 translatum in theca argentea in superficie deaurata. Acta fuerunt hæc in revestario « antedictæ ecclesiæ in crastino festi ejusdem beatissimi quæ fuit 14 septembris anno quo « supra. Signé : Gourdinelle. » Les authentiques furent remis dans la châsse, puis le corps fort enveloppé. *Quo peracto, reobvolutum fuit, nihil addito seu mutato.*

Ensuite le corps de saint Maurille est placé sur l'autel, au chant du *Te Deum, grossis organis et campanis pulsantibus*, et à la fin des vêpres mis dans la nouvelle châsse ; Mgr de Beauveau officia.

Tel est le récit donné dans un manuscrit de la bibliothèque de Château-Gontier, copié sur les anciens registres du chapitre.

La châsse, dont le *fronteau* seul avait été terminé pour la cérémonie, était élevée sur un soubassement de cuivre doré de 2 pieds ½ ; le devant portait sur le dossier de l'autel et les côtés sur quatre colonnes de cuivre de dix pieds de hauteur.

Du 5 mai 1477 au 1er octobre 1479 il fut employé pour les *costés de la châsse, l'angelot et la potence* (suspension du S. Sacrement) (1) 141 marcs, 1 once, 2 deniers d'argent :

« C'est assavoir en ymaiges, foilles et plain estampe de fleurs de lys XXXI marcs « VII onces VI g. II den. — En quatre plataines (bas-reliefs) où est la vie Monseigneur « S. Maurille VIII marcs IIII gros. — En l'angelot et potence IX marcs VII onces et « demi. — En douze pilliers LXXVI marcs VII onces III gros. — En entrepieds des « apôtres III marcs 5 onces. — En deux anges et foilles tant à la creusée que auprès « V marcs V onces. — En VIxx chatons qui sont en chappitre tous blancs II marcs « V gros... »

La façon de ces diverses pièces fut payée 934 l., 12 s. à *Pierre Bordier, dit de Bourges :* dans cette somme figure celle de 81 l., VI s., III d. *pour avoir poly, doré, bruny et assis les douze apôtres* (sans doute ceux de l'ancienne châsse), pour avoir *fait aux dicts apôtres six mains, pour avoir fait leurs enseignes*... avoir estampé et semé de feuilles en champ, LXXI l., VI s., III d. — « ... Pour la faczon de la crosse et angelot par marché fait « XX l., XVII s., I d. — Pour la dorure desdits angelot et crosse XX l., XVII s., I d. — « Item sur la faczon de douze pilliers doubles contenant chacun XVIII pièces à raison « de XXVI liv. par pillier vallent IIIc XII l. — Item et pour la dorure de dix pilliers « seullement à la raison de cinquante livres par pillier vallent cinq cents livres. — Les « deux autres pilliers avaient été dorés auparavant par *Robert Buscheron*, orfèvre, demeu- « rant en la bourgeoisie d'Angiers CXV l., XIX s., X d. (2) ».

1. L'ancienne potence avait coûté CL l. t. en 1425 ; elle fut vendue le 9 mars 1482, XXV écus d'or au chapitre de Saint-Laud.

2. Fab., I, p. 178 v°.

La partie des dépenses relative à l'enveloppe ou chemise dont on couvrait la châsse les jours ordinaires et à la suspension du Saint-Sacrement n'est pas moins intéressante.

Jean le troësne, menuisier, reçut *trente troys livres pour la façon de la faulse châsse, pour les huissets du fronteau* et autres menus ouvrages qu'il devait y faire *sauf le clocher* (1).

Jean Champion, serrurier, fournit des crampons de fer *pour tenir la chasse qu'elle ne chancèle*, la *ferrure de la faulse chasse, du tabernacle du fronteau, des deux guichets du fronteau assavoir une claveure, deux paumelles doubles, une barre de fer à travers à demeure* et *d'un autre guichet pour la roue qui est en la fenestre darrière l'autel pour descendre corpus domini.* En outre, il posa *une chesne de fer de seize pieds de long et une polye à tenir les cordes pour mettre et descendre la chemise de la châsse et des verges de fer à l'entour et dessus ladite châsse pour empêcher que la chemise ne rompe l'œuvre de ladite châsse.*

A Jehanne, lingère, on paya 49 sols *pour la toille de la chemise et pour l'avoir cousue.*

Cette enveloppe mobile, qu'on faisait monter ou descendre de la voûte, fut décorée par *Colin des Courtils, peintre ;* on lui donna 16 l., 16 s., 8 d. *pour avoir paint et semé de fleurs de lis la chemise de la châsse, pour les images des huisses du fronteau*, et enfin, *pour avoir doré les verges de fer qui sont à l'entour et dessus ladite châsse.*

On paya encore à *Guillaume Moynart*, menuisier pour avoir divisé *ung ancien fust de châsse par pilliers* 20 sols, à *Aubert Saintier pour un tuau de leton passé par la creste de l'autel* (pour la chaîne de la suspension) 45 sols, à *Noblet saintier pour la potence qui soloit estre à l'autel, laquelle il polit et pour une bouche ajustée sur ladite potence*, 12 sols, 6 den. aux charpentiers qui *ont vaqué ès remuements ès châsses vieille et neusve* 30 sols, enfin à *Guillaume Robin, maczon* sept livres, *pour avoir assuré la châsse, pour cent livres de plastre a assoir la potence de leton, les chandeliers sur ladite creste de l'autel* (2) *pour avoir remys la châsse au milieu de l'autel, remué les grands pilliers de cuyvre*, refait *leur assiete par le bas sur les pierres avoir fendu le dos de l'autel pour passer la corde de la custode et replatrer le tout.*

Tout ce qui précède fut réglé en 1479 et monta à la somme de 1179 fr. dont 664 livres, 3 s., 6 d. pour la dorure des côtés et de l'ange de la suspension (3).

Louis XI se trouvant le 24 octobre 1480 à Angers, offrit 30 écus pour l'œuvre de la châsse de S. Maurille (4).

Le 8 mars 1181, le chapitre donna 600 liv. pour les augmentations faites à la châsse depuis le 26 octobre 1479 jusqu'à ce jour (5).

C'était un travail interminable ; de 1483 à 1491 *Pierre de Bourges* apporta quatre grands et quatre petits piliers et *les ars boutants*, diverses statues de S. Maurice, de S. Étienne, de la Vierge et de S. Laurent. *Jean Ogier* livra de son côté quatorze statuettes, entr'autres celles de S. Gatien, de S. Benoît, de S. Jean-Baptiste et de Ste Barbe, pesant ensemble 27 marcs, 1 once; il fournit encore des clous d'argent appelés *boutonnets pour rivets* des *pièces d'argent doré pour mettre soubs les ymaiges, cinq dyadêmes pour les grandes ymaiges* et les

1. Fab., I, 179. Ce clocher est toujours resté à l'état de projet.
2. C'étaient de simples pointes de fer, scellées sur le mur auquel l'autel était adossé : il y en avait cinq de chaque côté, qui portaient de grands cierges de cire jaune.
3. Fab., I, p. 179 v°.
4. Bib. d'Angers, ms. N° 577. Vie de Jean de Beauveau, note 38.
5. Ibid., ms. 895, t. VI, p. 10.

fons des ymaiges dorés appelés plates, différentes pièces pour la croisée, deux crestes d'argent pour les deux croisées avec 140 *chatons dorés* et enfin *les grands crestes de ladite châsse avec les boutonnets et rivets*, le tout pesant 103 marcs environ.

Un troisième orfèvre fut adjoint aux précédents, *Guillaume Prieur*, qui apporta au chapitre une image de saint Maurille en argent doré, du poids de 1 marc, 2 gros et quatre autres images d'argent ([1]).

Ces détails peuvent donner une idée de la magnificence du travail.

Les Huguenots, dans leur pillage de l'église, en 1562, n'épargnèrent ni la châsse de S. Maurille, ni la suspension du Saint-Sacrement ; *Jean Tillon* remit plus tard quelques pièces de vermeil arrachées par ces misérables et montant à la somme de 15 marcs, 2 onces d'argent ([2]) : toutefois les dégâts ne furent que partiels.

« Le 10 janvier 1699, la châsse fut descendue et déposée dans la sacristie. On eut du « mal à l'y faire entrer à cause de ses dimensions extraordinaires. Elle avait huit pieds de « long, trois pieds et demi de large et cinq pieds et demi ou plus de hauteur, sans parler « d'un soubassement de deux pieds et demi en cuivre doré, fait sous l'épiscopat de Mgr de « Beauveau ; on le coupa quelque temps après.

« Après la reconstruction de l'autel (à la Romaine), Mgr de Pelletier fit élever la châsse « sur quatre grosses barres de fer, dont les deux premières sortaient du milieu des gradins, « les autres revêtues de cuivre en forme de colonnes étaient plantées sur le marchepied « qui regarde le chœur, en sorte que la châsse était élevée de 14 pieds, et comme elle tra- « versait le dessus de l'autel dudit Saint René, le prêtre qui y disait la messe était obligé « de passer entre les deux colonnes pour y monter ([3]). »

Mgr le Pelletier la fit descendre le 30 juillet 1703, poser provisoirement près du tombeau du roi Réné, puis sur quatre piliers de bois ouvragé au milieu du chœur au-dessus de la tombe de Guillaume de Beaumont.

Le pauvre autel à la Romaine n'était guère fait pour supporter une châsse aussi belle ; la piété diminuait sensiblement aussi, puis on voyait de près les dégâts commis par les Huguenots ; au total, on était assez embarrassé de la châsse ([4]).

Voici quelques détails écrits en 1703 ([5]) : « On a reconnu que la châsse était toute couverte « d'une feuille d'argent doré, de l'épaisseur du dos d'un couteau assez fort, et que toutes « les parties figurant les corniches, les festons et tous les reliefs, sont d'argent solide, qu'il « y a même quelques pierreries assez considérables enchâssées sur le devant, dont la plus « grande partie est gravée et quelques-unes enchâssées dans l'or et particulièrement la « mitre de Saint Maurille, qui est sur le devant de la dite châsse, qui est toute d'or massif « et ornée de quelques petits rubis fins, de telle sorte que l'on croit que cette châsse a pu « coûter autrefois, à cause de la quantité de l'ouvrage, plus de 50, 000 l., mais elle a été « autrefois pillée par les huguenots. Il y a beaucoup de morceaux et de pyramides entières « et beaucoup d'ouvrages et figures en relief qui en ont été enlevés, de sorte que pour ne

1. Fab., p. 155 v° et p. 161.
2. Bib. d'Angers, ms. N° 862. I, p. 57.
3. Lehoreau, liv. V, p. 17. On lui fit une couverture vitrée.
4. Quel dommage qu'on n'ait pas pris le même parti qu'à Saint-Germain-des-Prés. (Voir la gravure de l'autel à baldaquin et la disposition de la châsse dans l'ouvrage de Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*)
5. Bib. d'Angers, ms. 672.

« pas exposer cet ouvrage ainsi défiguré qu'il est, l'on y a rétabli et suppléé les pièces les « plus apparentes que l'on a fait faire de bois doré. »

« Le 3 mai 1747, on la descendit de dessus du tombeau de Guillaume de Beaumont, « avec bien de la peine. Quand on voulut refaire le chœur, on trouva qu'il en coûterait « plus de 3,000 livres pour y faire les réparations nécessaires (1).

« Le jeudi 21 décembre 1747, fut placée vis-à-vis le petit buffet d'orgues, au fond du « chœur, la châsse de saint Maurille sur un encorbellement de menuiserie. « *Mr Surugue « a donné le dessin de l'ouvrage et en a fait la sculpture avec sa capacité ordinaire. On a fait « dorer cette menuiserie par un doreur étranger contre toute justice. Cet ouvrage, com- « mencé le lendemain de la Saint Maurice 1749, a été achevé pour la fête de Pâques 1750* (2). »

Entr' autres ornements, il y avait au milieu un trophée d'évêque et un cartel sur lequel était écrit : *Sanctus Maurillus.*

Tous ces travaux de menuiserie et de sculpture coûtèrent 650 livres, plus 19 livres pour les poids, placés au-dessus des voûtes pour la couverture vitrée de la châsse (3).

Voici dans quel triste état elle se trouvait le 22 décembre 1747 :

ÉTAT DES PIERRERIES ET DES PIÈCES D'OR ET D'ARGENT DORÉ, SERVANTS A LA DÉCORATION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS, SITUÉE PROCHE LE PETIT ORGUE DE S. MAURICE ET DE CE QU'IL Y MANQUE SAVOIR.

« *Fasse, pièces présentes.*

« En bas, trois pierres d'*agatonix* grandes, celle du milieu représentant un ange tenant « un buste entre ses mains, et les deux autres chacune une teste humaine, toutes trois de « prix, au-dessus desquelles sont trois statues en bosse, savoir, celle du milieu représentant « saint Maurille assis et donnant sa bénédiction (ce qui n'est pas ordinaire) ayant sa mittre « d'or émaillé garnie d'un grenat fin un peu gros de chaque costé et de petits aussi fins « généralement tout autour. Au costé droit de cette statue est celle de la sainte Vierge, « tenant l'enfant Jésus entre ses bras, et au costé gauche est celle de sainte Anne avec « la sainte Vierge, son enfant. Ces trois pièces sont surdorées et ces deux dernières sont « posées sur des pilastres terminées en galleries : sur le nœud de la chappe de S. Maurille « est un saphir en cœur, monté en or, sur une rosette d'or émaillée.

« Autour de saint Maurille, savoir en dedans de sa niche, sont six petits saints comme « des apôtres, couronnés d'ornements autour desquels règnent tour à tour perles d'argent « et plusieurs sortes de pierres, comme cornalines et autres de même valeur ; quatre cas- « ques en forme de feuilles d'épines, font le couronnement au-dessus de l'impériale de la « chaise parée dudit saint Maurille ; les deux saintes susdites sont couronnées d'ornements « à jour, le fonds bleu. Entre elles et la niche dudit saint, sont deux pilliers avec leurs « couronnements. Et au-dessus de sa niche sont deux étages de fenestres en mosaïque ; « le premier est surdoré, et autour desquelles règnent tour à tour perles d'argent, corna- « lines, cailloux fins, et pierres de composition. Au-dessus des deux saintes deux petites « galleries en forme lozange le tout d'argent doré et sur un fond de plaques fortes qui « sont aussi d'argent doré.

1. Manuscrit des héritiers Dubois, appartenant à M. Godart, p. 16.
2. Archives de la Sarthe. Copie des épitaphes de l'église d'Angers.
3. Fab. II, p. 482.

« *Autour de la châsse, pièces présentes.*

« Trente-huit niches ornées de pilliers carrés, avec leurs arboutans, dans lesquelles sont « trente-trois statues en bosse assez entières, et une sans tête à laquelle on a rapporté « une teste de bois doré, et un autre saint de bois doré, qu'on a mis en place d'un autre ; « nous expliquerons ci-dessous ce qui manque ; et quatorze flèches garnies de leurs cou- « ronnements de petites feuilles, assez imparfaits parce qui y manque et qu'on ne peut « dire, le tout d'argent doré sur un fonds aussi d'argent doré.

« *Fasses de la croix, pièces présentes.*

« Aux fasses de la croix en bas sont rapportées une histoire de chaque costé en bas « relief, et au haut sont un évangéliste de chaque costé en bosse, entourés générallement « et par ordre de grands cristeaux, de cailloux du Poitou et de fausses pierres, et d'un « costé de la dite croix est une pièce d'agatte représentant une teste humaine et qui n'est « point de prix. Les deux couronnements de la croix sont en feuilles d'épines en forme « de casques, et de deux pilastres, ornés aux quatre coins de grosses feuilles d'épines en « forme de casques, le tout d'argent doré et sur un fonds de même d'argent doré.

« *La couverture, pièces présentes.*

« La couverture est toute de plaques très fortes en fleur de lis de bas relief, un grand « cristal de chaque costé du derrière, et pour dernier couronnement sont des fleurs de lis « debout en bosse et des fleurons sur une moullure qui règne tout au long et en travers « de ladite châsse, et le tout d'argent doré, cloué et arresté par des clavettes et des cloux « d'argent, de cuivre et de fer. Il est à remarquer que toutes les pierreries sont montées « en argent doré.

PIÈCES DE MANQUE.

« *Fasses, pièces de manque.*

« 1° La crosse de S. Maurille ; 2° au-dessus de S. Maurille l'impériale ou couronne ; « 3° au pillier de son costé gauche la plate-bande et son couronnement, au-dessus desquels « manquent aussy comme au-dessus du couronnement de la niche trois petites statues, « deux cornalines et deux autres pierres ; 4° tout l'ornement en feuilles d'épines du cha- « piteau ou pignon susdit au-dessus du couronnement de la sainte Vierge, comme aussi « deux pièces une de chaque costé au-dessus des petites galleries mentionnés cy-dessus ; « 5° le bas du gros pillier de support du costé gauche dégarni jusqu'au premier étage.

« *Autour, pièces de manque.*

« 1° Trois grandes statues en bosse dans les niches cy-dessus énoncées ; 2° une teste « d'argent manquant, comme il est dit cy-dessus, laquelle on a remplacé en bois, et une « statue qui est aussi remplacée par une de bois, ce qui fait voir qu'à proprement parler, « il en manque cinq, qui font les trente-huit, comme il est porté qu'il y a trente-huit niches ; « 3° dix-neuf flèches et deux arboutans de pilliers parallèles aux quatorze portées cy-des- « sus, et quantité de leurs nœuds ; 4° tous les pilliers à la réserve de trois dépouillés de « leurs douilles, triangles et de leurs couronnements en fleurs d'épines, qui en faisaient « tout l'ornement ; 5° deux chapeaux de cardinaux. Au dernier couronnement deux bouts « de fleurs de lis. Non compris ce que j'ai écrit de l'autre part des pièces de manque « j'estime qu'il a esté cassé ou pillé, tant des plaques, qui couvrent la châsse, qu'aux autres « pièces aux environs de sept à huit marcs, sauf à meilleur avis. »

« Par ordre de Messieurs, après avoir mûrement examiné ladite châsse, j'y ai trouvé ce « présent état conforme... le 23 décembre 1747. » — A. CLOHAUT.

Le 21 sept. 1782, le support de la châsse, enrichi d'ornements dorés, fut mis en vente avec le jubé et la menuiserie de l'ancien chœur dans les Annonces d'Angers (1).

On descendit la châsse en 1783 pour démolir le jubé et les anciennes stalles.

Elle fut déposée dans la salle du chapitre, et nettoyée par *Hardye*, orfèvre (2).

Les chanoines, ayant l'intention de placer la châsse en long comme elle l'était depuis 1748, tandis qu'auparavant elle avait toujours été placée dans l'axe de l'église, firent enlever l'argent doré dans toute la longueur d'un côté, sous le prétexte qu'on ne le verrait pas dans la nouvelle *position de la châsse* (3). Ce vandalisme, doublé du désir secret de *battre monnaie* pour les dépenses énormes du nouveau chœur, parut tout simple.

Le *sieur Hardye* remit au chapitre, le 1er juillet 1783, la somme de 3072 l., prix des 53 marcs d'argent doré arrachés d'une des faces de la châsse (4).

Un dessin de menuiserie, orné d'attributs, fut proposé par *Gautier*, maître menuisier du chœur en 1783, il ne fut pas exécuté ; on établit au-dessus de la porte du trésor une sorte d'attique sur laquelle la châsse fut déposée jusqu'à la grande Révolution. Celle-ci acheva l'œuvre de destruction commencée par les huguenots et les chanoines.

DESCRIPTION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE AU XVe SIÈCLE.

Faute de dessin authentique, j'ai essayé d'en faire un en rapprochant les textes produits précédemment.

Le plan était celui d'une église à trois nefs avec deux transepts formant la croix à la partie supérieure : au centre de la croisée devait s'élever un clocher, resté toujours à l'état de projet. C'était, aux transepts près, la disposition de la magnifique châsse de S. Germain des Prés, de Paris.

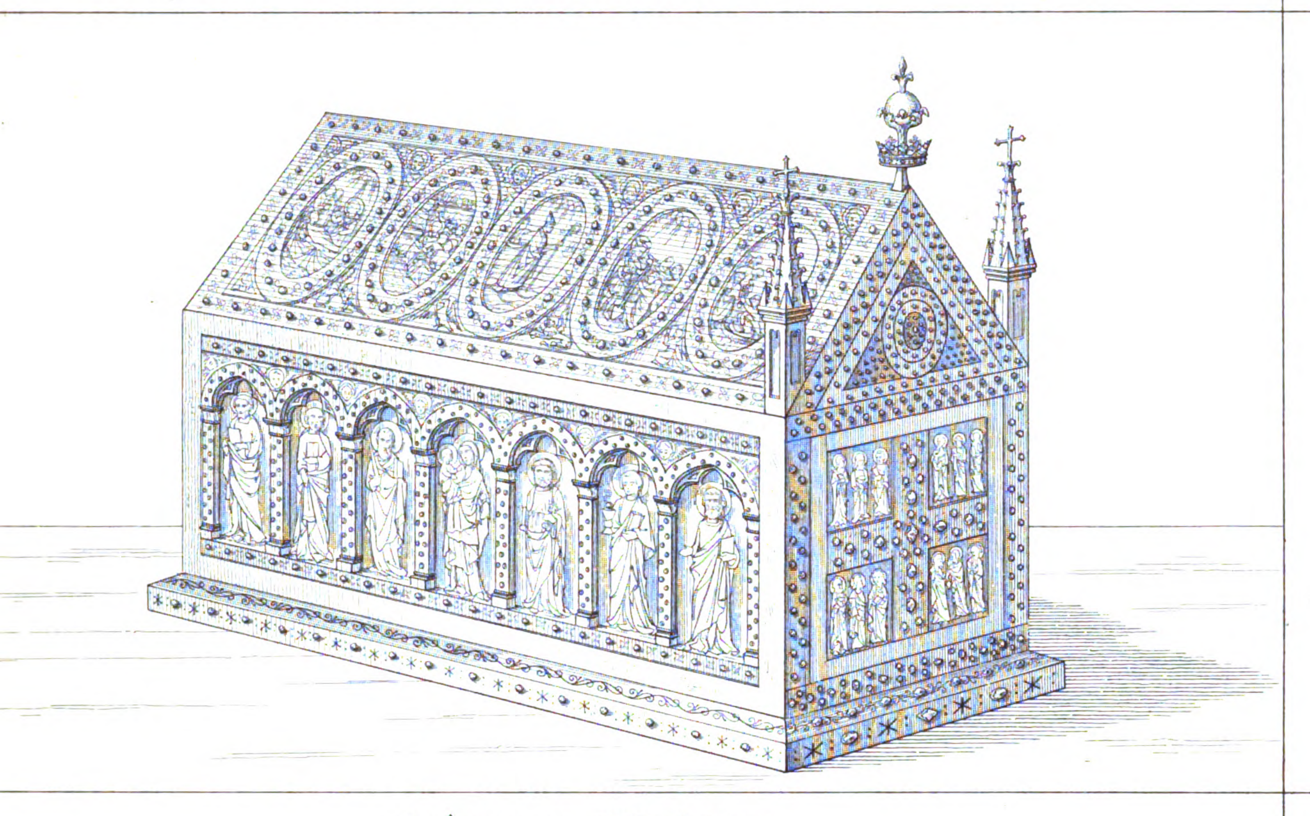
Le *fronteau* était la partie la plus riche et la mieux travaillée. Une large niche, analogue à un portail d'église, à plusieurs voussures, occupait la partie inférieure, correspondant à la grande nef. On voyait au milieu, sous une riche impériale ou dais, la statue d'or de saint Maurille bénissant et assis sur une chaire d'apparat ; il était entouré de six figurines d'apôtres. L'archivolte de la niche portait des bouquets de feuillages *(des casques de feuilles d'épine)* ; à droite et à gauche, trois statuettes d'apôtres. Cette suite de 12 figures assez petites était en or et provenait du *fronteau* de la châsse du XIIIe siècle. Au-dessus brillait la croix d'or, si souvent mentionnée dès 1472 ; deux rangs de fenestrages *à la mosaïque*, c'est-à-dire à *compartiments flamboyants* et meneaux nombreux, occupaient les quatre compartiments entre les bras de la croix. Deux grands pinacles supportés par des contreforts, accompagnaient le pignon ; ils étaient reliés par une balustrade ou galerie percée à jour. Le tympan du *fronteau* portait le couronnement de la sainte Vierge en bas-relief ; enfin des *casques de feuilles d'épine* bordaient les rampants du pignon.

1. N° du 21 sept. 1782. Effets à vendre... le support de la châsse décoré d'ornements dorés.
2. Archives de Maine-et-Loire. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 354.
3. Ibid. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 564.
4. Ibid. Le chapitre vendit *au poids* les parements d'autel de vermeil et deux grandes statues de S. Maurice et de la sainte Vierge après la construction de l'autel à baldaquin élevé en 1757 : n'eût-il pas mieux valu utiliser ces deux précieux parements comme à l'autel de Saint-Germain-des-Prés de Paris ?



RESTITUTION DES CHÂSSES DE S. MAURILLE.

À LA CATHÉDRALE D'ANGERS.



CHÂSSE DU XIIIe SIÈCLE.

Lith. P. Raoux, Bruges.

CHÂSSE DU XVe SIÈCLE.

La Vierge avec l'Enfant-Jésus et sainte Anne enseignant la Vierge encore enfant décoraient les parties de la châsse correspondant à la façade des bas-côtés. Ces deux figures étaient élevées sur des soubassements à jour, et couronnées de dais, découpés sur fond bleu ; au-dessus régnait une balustrade en forme de losange.

Des piliers doubles, surmontés de flèches garnies de feuillages, et reliés par des arcs-boutants, divisaient de chaque côté la longueur de la châsse en sept parties, dont six occupées par de grandes figures d'apôtres (ceux de la châsse du XIII[e] siècle *restaurés, polis et redorés*) et la septième, au milieu, par deux bas-reliefs de la vie de saint Maurille. Chaque travée de la haute nef renfermait deux petites figures, qui, avec une autre adossée à la saillie du transept qui regardait l'église, formaient un total de 13 figures, sans compter les deux évangélistes placés sur le pignon du transept.

La toiture était toute couverte de fleurs de lis estampées en relief, et le faîtage couronné d'une crête à jour composée de fleurons et de fleurs de lis alternativement.

La partie postérieure de la châsse, regardant le fond du chœur, ne se voyait presque pas ; on avait fait l'économie de la garnir d'argent et de pierreries, comme le reste ; c'est sans doute là qu'il faut se représenter les portes à images peintes par *Colin des Courtils*.

Telle, je m'imagine, devait être cette magnifique châsse, à laquelle on travailla près de vingt années, et qui fut envoyée, comme tant d'autres, en 1793 à la Monnaie de Nantes, après avoir subi au XVIII[e] siècle de déplorables remaniements.

Mes dessins n'ont aucune valeur archéologique : ils aideront simplement à comprendre les textes précédemment cités. Une aquarelle du siècle dernier (dont je possède le calque,) reproduit la décoration projetée en 1783, et la châsse, mais d'une façon si fantaisiste, qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

2[e] CHASSE DE S. RENÉ.

S. René mourut vers l'an 452 à Sorente ; son tombeau devint bientôt un lieu de pèlerinage. Les Angevins réclamèrent tout d'abord inutilement ses reliques, qui leur furent envoyées plus tard par l'intervention du pape. Les précieux restes du saint évêque, reçus en grande pompe à Angers en 970, furent placés dans la muraille de l'église Saint-Maurille, du côté droit. Ils y restèrent jusqu'en 1010 ; ils furent alors transférés à Saint-Maurice le 12 novembre, sous l'épiscopat de Renaud I.

La seconde translation se fit en 1012, sous Hubert de Vendôme ; la troisième, en 1082, sous Geoffroy ; la quatrième, en 1151, sous Normand de Doué, en présence d'Angebault, archevêque de Tours, et des évêques de Rennes, de St-Malo, de Tréguier et de Vannes ; enfin la cinquième, en 1255, par les soins de Michel de Villoiseau, assisté de l'évêque de Nantes, des abbés de St-Aubin, de St-Serge, de Guillaume le Baacle, de Mathieu, etc.

Voici le procès-verbal de ces différentes translations, dont l'authentique existe encore dans le premier volume des manuscrits de la Fabrique, p. 1.

« Hic requiescit corpus sancti Renati Andegavorum episcopi et confessoris cuius sacra « pignora translata sunt II Id. Novembris id est in die suæ depositionis a Rainaldo. Postea « relevata ab Andegavensium presule Huberto. Anno M° XII° dominicæ Incarnationis. « Ad ultimum a Gaufrido episcopo propter quorumdam dubitationem resignata et revisa « et cum sigillo ac superposito titulo indubitanti reperta. Anno M° LXXXII°, Plurimis « postea evolutis annis hoc ipsum predicti sancti corpus relevatum est ab Angebaudo

« Turonensi archiepiscopo, regente Andegavensem ecclesiam et presente Normanno epi-
« scopo. Nec non et aliis comprovincialibus episcopis presentibus Johanne sancti Maclovii
« episcopo. Alano Redonensi episcopo. Bernardo Nannetensi episcopo. Radulpho Coriso-
« pitensi episcopo. Guillelmo Trecorensi episcopo. Roaldo Venetensi episcopo. Facta est
« autem hæc relevatio in die Annunciationis beatæ Mariæ. id est kl. aprilis Anno ab
« incarnatione Domini M° C. L. primo tunc inchoante dominica qua dicitur : Isti sunt
« dies. Tandem elapsa cursu temporis memoria hominum et solita dubitatione suborta,
« revisum fuit denuo corpus preciosissimum beati Renati. Anno ab Incarnatione Domini
« M° CC° L° quinto in octava Assumptionis beatæ Mariæ virginis et repositum in capsa
« ob reverentiam ipsius de novo tecta argento deaurato presentibus Michaele Andega-
« vensi episcopo. Galeranno Nannetensi episcopo et religiosis viris Guillelmo sancti
« Albini Andegavensis. Nicholao sancti Sergii abbatibus Andegavensibus. Guillelmo de
« curia cesaris decano Andegavensi. Guillelmo le Baacle cantore Andegavensi. Mattheo
« thesaurario Andegavensi. Raginaldo archidiacono Andegavensi. Michaele archidiacono
« Transligeriensi, Garino archidiacono Transmeduanensi, Guillelmo Bergere magistro
« scholarum Andegavensi et cum pluribus aliis ejusdem ecclesiæ canonicis et aliis similiter
« presentibus et adstantibus cum predictis. Prefati vero episcopi et abbates una cum
« sigillo decani et capituli Andegavensis ecclesiæ presentibus sigilla sua apposuerunt in
« testimonium veritatis ».

Guillaume le Baacle, chanoine d'Angers, mort en 1256, fit exécuter la belle châsse de St-René l'année précédente. On lit dans son éloge funèbre [1] : « Thecam argenteam
« miræ pulchritudinis, auro et gemmis ornatam de proprio construxit, in qua repositum est
« cum magno honore, tempore ipsius, translatum requiescit sanctissimum B. Renati corpus... »

Elle est ainsi décrite dans l'inventaire du 18 mars 1421 :

« Cassa beati Renati. *In fronte seu parte anteriori, in empatura seu entablamento sunt*
« *XIII lapides vitrei, tam grossi quam minuti.* — In latere dextero dicti frontis sunt
« xiii lapides, quorum unus est jaspis. — In sinistro latere dicti frontis sunt totidem usque
« xiii lapides, quorum est unus jaspis. — In parte inferiori coopertüræ dicti frontis sunt
« xiii lapides. — In parte dextera ejusdem coopertüræ, sunt xiii lapides. — In parte
« sinistra ejusdem cooperturae sunt xiii lapides et insuper in superiori parte, sunt unus
« doubletus et duo lapides. — In eodem fronte inferiori, sunt quatuor ymagines, quarum
« prima est ymago beati Maurillii cum altari suo, contenti sunt defferentes beatum Rena-
« tum ad baptismum suum. — In parte superiori dicti frontis, sunt sex ymagines et est
« ressuscitamentum beati Renati et super caput beati Maurillii est quædam parva crux
« in qua sunt quinque lapides et etiam sunt in dicto fronte tres pometæ. — In latere
« dextero in primo pillario sunt x lapides vitrei, in secundo toties, in tertio ix, in quarto
« ix, in quinto ix, in sexto vii, in septimo viii. — In bordatura superiori dicti lateris sunt
« xxi lapides et defficit unus. Et in dicto latere sunt sex ymagines et in medio ymago
« Salvatoris. — In coopertura dicti lateris dexteri, sunt tres circuli magni, in quibus sunt
« tres angeli magni et quatuor parvi circuli, in quibus sunt quatuor parvi angeli, et
« inferius sunt tres parvi angeli... — ...In latere sinistro sunt vi apostoli et in medio beata
« Virgo Maria puerum bajullans... — ...Coopertura sinistri lateris similis est dextri lateris

1. Bibl. de la Ville. M. N° 636, p. 214.

« in rondellis... — In ultimo buto seu posteriori parte dictæ cassæ sunt tres ymagines,
« vero Crucifixi, beatæ Mariæ et Johannis. — Et in superiori parte ymago majestatis...
« et sunt in dicto buto tres pometæ... ».

On remarquait sur le devant un bas-relief représentant S. Maurille à l'autel et trois personnages portant S. René au baptême. Le pignon était occupé par six statuettes figurant la résurrection de S. René. A l'extrémité opposée, l'orfèvre avait placé le Christ entre S. Jean et la Ste Vierge, au-dessus l'image de Dieu bénissant. Quatorze arcatures, remplies par les statues des apôtres, de Notre-Seigneur et de la Vierge, décoraient les côtés de la châsse, dont la toiture était enrichie, à droite et à gauche, de trois grands médaillons, alternés avec quatre petits. Enfin, sept pommes de métal, trois à chaque pignon et une au milieu du faîtage, complétaient l'ornementation.

Ce beau reliquaire, qualifié jusque-là de *capsa processionalis*, fut placé en 1440 au milieu du retable de l'autel de Saint-René, et porté sur un pilier de pierre construit en arrière aux frais de la fabrique ([1]).

L'évêque de Marseille, confesseur du Roi, demanda, le 16 février 1507, une relique de S. René au chapitre : il la lui refusa ([2]).

La dévotion à S. René était très grande au commencement du XVIe siècle. Louis XII et Anne de Bretagne firent en 1508 une neuvaine à son autel pour obtenir un enfant. A cette occasion, le roi donna un calice d'or de trois marcs et dix écus à la couronne, et la reine dix écus au soleil. Ils revinrent en pèlerinage l'année suivante et la reine en 1510 ([3]).

L'évêque, François de Rohan, fit ériger le 16 mars 1509 par le souverain pontife une confrérie en l'honneur de S. René, qui en peu de temps devint très nombreuse. La bulle sur parchemin (dont l'en-tête enluminé des armes du pape, de l'évêque, du chapitre et d'une image du saint, existe encore au musée d'antiquités), figurait au jubé pendant la neuvaine de la fête de S. René.

La châsse était en mauvais état en 1541 ; nous lisons dans les lettres patentes de François Ier, ordonnant la publication des indulgences pour la restauration de l'église d'Angers, embrasée par un incendie, qu'il est *besoin de réédifier les capses, renfermant les corps de S. Benoît, de S. René et de S. Sérené.*

Le 6 Avril 1562 ([4]). « *Ceux de la nouvelle religion ayant pris l'église cathédrale, y firent de grands bris et ruptures... même la châsse, où reposait le glorieux corps de Monsieur saint René, celui corps firent ardre, brusler et reduire en cendres, laquelle châsse fut du tout brisée et l'argent, qui en fut tiré ou partie d'icelui fut vendu par ceux de la dite religion avec saint Maurille d'or, qu'ils endommagèrent fort. Au regard de la châsse de saint René, elle est du tout rompue et en pièces, et nous en ont été les dites pièces présentées, lesquelles avons fait peser par Mathurin Moreau, orfévre,... qui nous a rapporté les dites pièces peser 67 marcs 1/2 deux gros d'argent. Un soldat du parti calviniste, qui était là et s'appelait René, eut regret de voir cette profanation et retira du feu quelques reliques du corps de saint René avec les cendres, qu'il rendit aux catholiques... Ce reste de reliques resta enveloppé*

1. Bib. d'Angers, ms. n° 656, t. II, Fabrique.
2. Ibid., n° 628.
3. Ibid., n° 658, p. 38 et 828.
4. Ibid., ms. n° 879, p. 120.

en ce linge (blanc) jusqu'en 1601, que Charles Miron, lors évêque d'Angers, les fit mettre en une châsse d'argent doré. »

S'il faut en croire Louvet ([1]), *beaucoup de Huguenots, qui avaient pollué de leurs mains et fait brûler un si riche et précieux reliquaire, tournèrent d'esprit et devinrent comme fols et enragés.*

Le lendemain de ce pillage de la cathédrale, les chanoines de la collégiale de St-Maurille prirent la délibération suivante ([2]):

« *Die lunæ sexta mensis aprilis 1562 post pascha, debuit hoc anno incipere capitulum* « *generale de Quasimodo, prout ab antiquo consuetum est, sed quia, proh dolor! nocte hâc* « *ultimâ præcedente, ab hereticis concivibus nostris et aliis nobilibus ac ignobilibus... civitas* « *et ecclesia captæ sunt, campanæ nostræ minime sonuerunt nec propter metum convenire* « *in capitulum potuimus... quià innotuit nobis hereticos, ossa corporis Sancti Renati, nocte* « *præcedenti, igne combussisse, ne, de ossibus sanctorum in capsis ligneis nostris depositis,* « *similiter fiat, duximus extrahenda et latitenda pro tempore...*

Bien misérable était la châsse, improvisée par l'évêque Charles Miron, en comparaison de l'ancienne. Le devant seul était en vermeil, tout le reste en bois doré.

Je lis dans l'obituaire de la cathédrale au sujet de l'évêque Foulques de Mathefelon (mort en 1355)... *etiam legavit nobis imaginem pontificalem beati Maurilii argenteam...* Cette image fut-elle utilisée en 1601 pour la nouvelle châsse ? je n'oserais l'affirmer, mais c'est assez probable.

Deux colonnes de marbre de sept à huit pieds d'élévation supportaient la partie postérieure du reliquaire, ordinairement protégé contre la poussière par une enveloppe de toile peinte ou de verre ([3]).

Après la démolition de l'autel de S. René en 1699, on imagina de poser la châsse sur une console de fer, scellée dans le pilier du transept, du côté de l'Évangile : elle y resta jusqu'à la construction des boiseries en 1783 et fut probablement détruite à cette époque.

3° Chasse de S. Sérené.

On ignore en quelle année le corps de S. Sérené, enterré à Saulges, diocèse du Mans, vers 669, fut transporté à la cathédrale d'Angers. Des anciens historiens s'accordent à dire que ce fut dès les premières années du VIIIe siècle ([4]). A cette époque, la seigneurie de la paroisse de Saulges fut donnée à l'évêque d'Angers. Celui-ci proposa à l'évêque du Mans de l'échanger avec une terre que ce dernier possédait au diocèse d'Angers nommée Ville-l'évêque, *Vicus Episcopi*, située à quatre lieues d'Angers. Avant l'exécution de ce contrat les reliques de saint Sérené furent apportées à la cathédrale d'Angers.

L'inventaire de 1255 porte simplement ceci ([5]): *Item corpus sancti Serenati in capsa sua.* Celui de 1286 indique clairement la construction d'une nouvelle châsse ([6]): *Item alia*

1. *Revue d'Anjou*, 1854, I, p. 269.
2. Archives de Maine et Loire, série G. ms. n° 1102, fol. 105vo.
3. *Revue d'Anjou*, 1856, t. I, p. 332. Le samedi 26 fév. 1628, M^rs de l'église d'Angers ont commencé à faire les prières et processions publiques pour le roi, ont préparé et aorné l'autel de sainct René, *descouvert* les chasses de Mr S. René et de Mr S. Senelé, qui sont sur le dit autel...
4. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 710.
5. Bib. de la Ville, ms. n° 636, p. 213.
6. Ibid., n° 653.

(capsa) *nova cum corpore beati Serenati.* En voici la description, d'après l'inventaire de 1421 :

*Cassa sancti Serenedi cooperta argento deaurato, in qua sunt VII pometæ, de quibus defficiunt duæ, ubi sunt plures reliquiæ, prout in martyrologio, cum quatuor evangelistis, majestate et agno Dei in uno buto, in alio buto imago virginis gloriosæ, in duobus lateribus in floribus sunt XII apostoli. In superiori parte, sunt sex rondelli, in quorum quatuor sunt imagines angelorum et in duobus mediis imago sancti Serenedi Deum deprecantis. In dicta cassa sunt duo pillearia argentea et eget reparatione in pomis deficientibus et in aliis locis. Sunt etiam in dicta cassa IX*xx *VI lapides.*

Cette châsse, presque semblable à celle de saint René, était ornée de sept pommes de métal. A l'une des extrémités, on voyait Notre-Seigneur bénissant (majestas) entre les évangélistes et accompagné de l'agneau ; à l'autre, l'image de la glorieuse Vierge Marie. Les statues des douze apôtres (in floribus), c'est-à-dire sur des plaques émaillées de fleurs ou simplement estampées, garnissaient les côtés. Enfin, six médaillons, dont quatre occupés par des anges, et les deux du milieu par une image de S. Sérené en prière, tapissaient les versants de la toiture. Les deux piliers d'argent, dont il est question, ne sont pas désignés assez clairement pour qu'on puisse s'en faire une idée exacte. Cent quatre-vingt-six pierres étaient semées sur cette belle pièce d'orfévrerie.

Quelques réparations y furent faites par *Raoul Saillart* en 1417 et par *Guillaume Denys*, orfèvre, en 1418 [1].

Tout d'abord conservée dans l'*armarium* du chœur, cette châsse fut gardée un certain temps dans la sacristie, puis placée en 1440 sur le retable de l'autel de Saint-René, du côté de l'Évangile [2]. Elle eut certainement à souffrir du pillage de l'église par les huguenots en 1562. Ce fut sans doute après cet événement que le devant de la châsse fut renouvelé, car à la fin du XVIIIe siècle on y voyait *une figure en vermeil de S. Serené.* Après la démolition de l'autel Saint-René, la châsse fut posée en 1701 sur une console de fer scellée du côté de l'Épître contre l'un des piliers du transept. Le chapitre la fit enlever en 1783 pour poser les boiseries ; quelques années après elle disparut dans le creuset de la Nation.

Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, visita en 1551 les reliques de saint Sérené et trouva dans la châsse les chefs de S. Adaucte et de S. Félix [3].

Mgr Henri Arnaud renouvela cette cérémonie le 4 mai 1685 [4].

Voici le procès-verbal :

« Nous, soussignés, Pierre Bruzeau et Hugues Denis, maistres chirurgiens, anciens pré-
« vots, gardes et jurés d'Angers, certifions à qui il appartiendra que cejourd'hui, à quatre
« heures après midi, avons été requis de la part de monseigneur l'illustrissime et reverendis-
« sime Henry Arnaud, evesque d'Angers, et de messieurs les vénérables doyen et chanoi-
« nes du chappitre de l'église cathédrale d'Angers, de nous transporter en la sacristie de la

1. *Fab.*, I. Comptes de 1416-1418. Pro reparando duas pometas, tam pro cupro quam pro doratura XXX s.
2. Lehorau, III, p. 8.
3. Ibid., II, p. 105. Les reliques de S. Félix et de S. Audacte étaient conservées, dans l'église de St-Mainbœuf, d'Angers dans une châsse placée au côté droit de l'autel, sauf les chefs de ces saints, déposés dans la châsse de S. Serené de la cathédrale.
4. *Fab.*, III, p. 461.

« dite église, pour être présents à l'ouverture de la chasse d'argent doré, qui se conserve « dans la dite église, dans laquelle sont renfermées plusieurs saintes et religieuses reliques « et singulièrement le corps du glorieux saint Serenné, dont l'enveloppe est d'un gros taffe- « tas cramoisi, et nous estant approchés par l'ordre de mondit seigneur l'Evesque et des « dits sieurs doyen et chanoines du dit chappitre, nous avons aperceu et reconneu plusieurs « os du dit saint Serenné, desquels un a été présenté par monseigneur le grand doyen de « la dite église à monseigneur l'evesque, lequel nous l'a exposé pour le reconnaître spécia- « lement, et l'ayant exactement observé, avons conjointement observé le dit os à nous « présenté être la meilleure partie d'une des vrayes costes du costé senextre, dont la « poictrine du glorieux saint Serrené était composée et après qu'un chacun lui eut rendu « ses respects avec une profonde vénération le dit seigneur evesque l'a mis dans une « petite liette en forme de coffret, garnie tant par dehors que par dedans qu'un brocard « barré de couleur rouge et blanc, ornées de tresses d'or et d'argent sur les bordures, et « le tout remis entre les mains de messire Robert Dodart, prestre, docteur en saincte théo- « logie et curé de la paroisse de Saint Serenné, au pays du Maine. Ce que nous certiffions « être véritable, comme estants présents et avons delivré la presente attestation, audit « sieur Dodart pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Fait audit Angers, « le quatrième jour du mois de mars mil six cens quatre vingt cinq »,

Hugues Denis, Bruzeau.

Le chapitre ouvrit la châsse le 24 septembre 1782 (1) pour en extraire des reliques, qu'il donna à l'église de Sablé, où elles sont encore vénérées aujourd'hui.

« Tenor litteræ in capsa sancti Serenedi depositæ.

« Anno Domini millesimo septingentesimo octogesimo secundo, die vero martis vige- « sima quarta septembris. Nos, César Scipio de Villeneuve, decanus et canonicus Ecclesiæ « Andegavensis nec non vicarius generalis, sede episcopali vacante, una cum venerabilibus « dominis Georgio Gabriele Guillelmo Louet scholastico et canonico ejusdem ecclesiæ « et vicario generali, sede episcopali vacante, et Renato Petro Cosnier, canoniao fabricio « ejusdem Ecclesiæ, aperuimus capsam sanctorum Serenedi, Sereneci, Felicis et Adaucti « et extraximus partem corporis sancti Serenedi, qnam dono dedimus, nomine capituli et « auctoritate ipsius, mediante conclusione, quæ legitur in registro die vigesima ejusdem « mensis et conclusimus dictam capsam in qua deposuimus hoc ad futuram memoriam... »

La châsse de saint Séréné, ornée de fleurs, était portée chaque année par le garde-reliques, les curés de Saint-Evroul, de Saint-Aignan et de Sainte-Croix et deux maires chapelains, qui se relevaient tour à tour à certaines processions (2). En revenant à la cathédrale, on la déposait devant la porte sur un brancard fort élevé, sous lequel défilait toute la procession. Le jour de l'Ascension, au moment où la châsse traversait la nef, on laissait tomber des fleurs de la voûte (3) par plusieurs petites ouvertures. Enfin, on la portait dans les processions extraordinaires en cas de calamités publiques (4).

1. Archives de Maine et Loire, Série G. N° 272. Délibérations du chapitre 1782, p. 304.

2. La procession se rendait le jour des Rameaux à St-Michel du Tertre, le jour de S. Marc au Ronceray, le lundi des Rogations à St-Serge, le mardi à St-Aubin, et le mercredi à Lesvière. Enfin la châsse figurait à la procession de l'Ascension autour de la cité ; on l'exposait le jour de la St-Serené devant son autel dans la nef de la cathédrale, sur une table préparée à cet effet, et on la portait autour de la cité.

3. Lehoreau, III, p. 88.

4. Ibid., l. III, p. 89. Le 9 juin 1458, deux chanoines portèrent la châsse à St-Martin, *nuds pieds*, et de même les

4° Chasse de la sainte Vierge.

On lit dans l'inventaire de 1255 : *Item capsa magna processionalis, in qua plurimorum sanctorum reliquiæ continentur, sicut scribitur in medio ;* dans celui de 1421 : *Item una cassa de plurimis reliquiis, in qua sunt XII*xx *VIII lapides, de quibus defficiunt V, in qua cassa sunt desuper tres grossi cristalli,* et dans celui de 1495 : *Capsa beatæ Mariæ, lapidibus preciosis circumdata, processionalis in qua plurimorum martyrum reliquiæ continentur, prout occubitur in martyrologio, quæ capsa nunc est super altare beatissimi Renati (a parte dextera).*

Les protestants dépouillèrent entièrement la châsse de la sainte Vierge.

En 1699 elle était dans un état pitoyable, il n'y restait plus que quelques lames d'argent, aussi fut-elle mise de côté à partir du XVIIIe siècle ; d'ailleurs ce reliquaire qui n'avait guère qu'un pied de hauteur et autant de longueur d'après Lehoreau, était peu important ; on n'y voyait aucune image, mais seulement des pierreries à profusion.

5° Chasse carrée.

L'inventaire de 1747 l'a décrit ainsi : *Une châsse d'argent doré, d'une structure fort ancienne au-dessus de laquelle il y a une croix fleurdelisée de même matière et ornée de pierreries. Elle renferme des reliques de plusieurs saints, selon l'inscription, qui est au pied de la croix, elle pèse 23 marcs 4 onces.*

Le jour de la St-Sébastien, on plaçait la relique du saint, au lieu de la croix sur la châsse pour la porter en procession aux Cordeliers. Elle est ainsi décrite dans l'inventaire de 1505 : *Philaterium in quo repositæ sunt plures reliquiæ et lapides preciosi in cruce desuper et crucifixo.* Il est fort probable que la croix fut ajoutée entre 1495 et 1505 à une châsse plus ancienne, car dans les inventaires antérieurs on ne trouve aucun reliquaire analogue.

C'était fort probablement une des *Capulsæ processionales* désignée dans l'inventaire de 1255.

6° Chasse de cristal.

Commencement du XVe siècle.

C'était une sorte de coffret délicatement travaillé en forme de château ou de petite chapelle. Tout l'extérieur était en cristal, monté en argent doré et émaillé, et l'intérieur en argent. Cet objet, qui figure dans l'inventaire de 1421 « *parvus coffretus cristalli ex omni* « *parte, bordatus de argento esmaillato cum pinaculis fractis* » ne contenait aucune relique, aussi on y renfermait à partir de l'année 1508 l'hostie consacrée, exposée sur l'autel dans l'ostensoir, pendant l'octave du sacre. Ce coffret reçut en 1643 les reliques de saint Victor, qu'on retira en 1685, quand Guy Arthaud fit don d'une statue d'argent.

Enfin le sieur *Hardye*, orfèvre, restaura cette châsse posée le 31 août 1759 par Mgr de Grasse dans le maître-autel de Saint-Maurice du côté de la nef, pour y déposer des os du chef de saint Décent, martyr, et un fragment de la fiole où on avait recueilli son sang.

7° Chasse en bois doré.

XVIIIe siècle.

M. Babin, *maître escolâtre* et chanoine de la cathédrale, donna le 31 octobre 1727 [1],

enfants de chœur. Le 1er août 1463, on fit une procession générale au Ronceray, où tous allèrent *nuds pieds*, à cause de la contagion.

1. Bib. d'Angers. Ms. N° 656, I châsse.

une châsse « *close de verre blanc, dont le bâtiment était de bois doré, ornée de colonnes d'ambre* « *à chapiteaux de cuivre, les ornements d'en bas également d'ambre...* ». Elle resta vide jusqu'en 1759 qu'on la fit redorer et décemment garnir pour y déposer le corps de saint Décent, martyr, dans le tombeau du maître-autel du côté du chœur [1]. Mgr de Grasse la plaça en cet endroit le 31 août 1759 [2] ; elle y resta jusqu'à la Révolution.

CHEFS OU BUSTES.

1° CHEF DE S. INNOCENT.

XIe siècle.

Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, rapporta d'Agaune en 1070, la tête de saint Innocent l'un des compagnons de saint Maurice, et la fit renfermer dans un chef d'argent, dont les cheveux et la barbe étaient dorés [3]. Il pesait 8 marcs 7 onces. *Reliquiæ existentes in revestario . . item caput sancti Innocentii argento albo coopertum cum capillis et barba deauratis* dit l'inventaire de 1521.

Le 29 juillet 1627, Martin Pommier et Pierre Syette, chanoines, l'ouvrirent et en retirèrent un os de la longueur du doigt pour être placé dans l'autel principal du couvent de Nyoiseau, lors de sa consécration par Guillaume le Prestre, évêque de Quimper [4].

2° CHEF DE S. MAURILLE.

1239.

Lorsque Guillaume de Beaumont renouvela la châsse de saint Maurille en 1239, il fit mettre à part la tête du saint évêque et l'enferma dans un splendide chef d'orfévrerie ainsi décrit dans l'inventaire de 1255 : *Caput beati Maurilii cum duobus angelis argenteis deauratis, ejusdem caput cum mitra episcopali lapidibus preciosis ornata, argentea deaurata cum figura capitis similiter argentea deaurata.*

Cent vingt-six pierres et deux anneaux ornaient sa mitre; on en voyait 17 sur le collet et 36 sur le pectoral, d'après l'inventaire de 1418. Reliquia capitis confessoris beati Maurilii in cujus mitra sunt lapides VI^XX VI cum duobus annulis aureis, duobus lapidibus minutis et defficiunt tres lapides in locis vacuis et sub capite est quædam fractura. In collerio sunt XVII lapides in pectorali sunt XXXVI lapides, in laniaribus, in pendentibus defficit unus lapis et unus boullon argenti.

« Le buste était porté par six petits lions d'argent, que *Pierre de Bourges* redora avec « le reste en 1485. ...parvus lingotus auri... ad deaurandos *sex parvos leones* sustinentes « reliquiam capitis sancti Maurilii. Item tradita fuit dicto de Bourges resta cujusdam alterius « lingoti pro deaurando repositorium dictæ reliquiæ capitis... »

C'était assurément un des plus précieux objets du trésor ; il fut ouvert le 27 mars 1634 pour en retirer une relique destinée au duc de Brissac. *Au-dessus de la tête enveloppée dans une étoffe rouge, on trouva vingt-cinq os* [5].

1. Archives de Maine et Loire, Série G, 1758-1759.
2. Bib. d'Angers. Ms. N° 656, I. Autel.
3. Ibid. Ms. N° 629, 1er cahier.
4. *Fab.*, II, p. 315.
5. Bibl. d'Angers, Ms. n° 656, II, Maurille.

Au XVIIIe siècle on le décrit ainsi : *Un buste, soutenu par six petits lions... à la mitre duquel sont attachés deux anneaux d'or à l'un desquels est un grenat et à l'autre une cornaline gravée, la dite mitre a ses deux balants complets aussi de vermeil doré, le tout pesant ensemble trente-quatre marcs* [1]. On le portait à certaines processions.

STATUES.

1° Statue de S. Apothème.

XIIIe siècle.

L'inventaire de 1255 dit : *Reliquia beati Ypothemii in philaterio argenteo deaurato in figura episcopali*, celui de 1286 nous apprend qu'elle était semblable à celle de S. Benoît. *Item alia (ymago) beati Apothemii similis illi.* Soixante-huit pierres la décoraient d'après l'inventaire de 1421 : *Item reliquia beati Apothemii in qua sunt LXVIII lapides in universo, de quibus defficiunt VII et est de argento deaurato.*

Elle fut réparée en 1493 et cesse de figurer dans les inventaires à partir de 1661. Un chanoine nommé Syette la remplaça alors par un petit reliquaire du poids de 2 marcs, cinq onces fait en forme de clocher, sur lequel on lisait : *Ex dono D. Syette Cantoris* 1661.

2° Statue de S. Benoit.

XIIIe siècle.

En 1255, la relique de S. Benoît, évêque d'Angers, était conservée dans une boîte de bois ornée de peintures ; on l'enchâssa quelques années après dans un beau reliquaire de vermeil en forme de statue, dont la mitre était ornée de 29 pierres. L'inventaire de 1286 dit : *Item ymago magna episcopalis cooperta de argento, deaurata, beati Benedicti episcopi* et celui de 1421 ajoute à ce qui précède ...*cum crossa in manu, in cujus mitra sunt XXIX lapides*. Le chapitre la fit réparer en 1493. Cette image disparaît au XVIIe siècle.

3° Statue d'un ange, portant des cheveux de la sainte Vierge dans un cristal.

XIIIe siècle.

Les cheveux de la sainte Vierge, déposés dans une ampoule de cristal, étaient portés par un ange de vermeil d'après l'inventaire de 1255 : *Capilli beatæ Mariæ Virginis cum angelo argenteo deaurato in ampulla cristalina.* En 1483 ce reliquaire fut remplacé par la statue de la sainte Vierge, donnée par Simon Bordier. Voir plus loin, n° 10.

4° Statue de S. Maurice.

XIIIe siècle.

Un certain archevêque latin de Philippes, Rouennais de naissance et cité dans les leçons du bréviaire d'Angers, fit don à la cathédrale avant 1212 d'un os du bras de S. Maurice [2]. On célèbre encore le 2 décembre *la fête de la Réception* de cette précieuse relique, enfermée autrefois dans une statue d'argent et d'or, de deux pieds de hauteur, représentant le

1. Bibl. d'Angers, n° 673, inv. de 1716, n° 10.

2. Voir les *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle par les latins*, par le comte Riant, pp. 146 et 196. Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVI.

saint capitaine revêtu d'une cotte de mailles, tenant un glaive d'une main et son bouclier de l'autre. L'inventaire de 1255 la désigne ainsi : *Brachium beati Mauricii in figura militari auro et gemmis ornatum*, celui de 1286 l'appelle : *Imago beati Mauricii cum osse in pectore*, et enfin celui de 1421 énumère les pierreries, dont elle etait couverte : *Item reliquia corporis gloriosi martiris beati Mauricii, in cujus pectore sunt IX lapides, super humeros et brachia sunt XXXVI lapides et deficit unus in scuto. Sunt XXXIIII lapides de quibus deficiunt IX, in scuto sunt XXII lapides et defficit unus lapis, in inferiori zona sunt XXX lapides et defficiunt duo. In scabello sunt XIX lapides et defficiunt plures, cum magna parte coopertura argenti dicti scabelli.*

Au XVIIe siècle, ce reliquaire était en mauvais état ; il ne restait presque rien de la cotte de mailles d'argent ; le bois paraissait en divers endroits. Il pesait 18 marcs 2 onces.

On portait la statue de S. Maurice chaque année à la procession qui se rendait, le lundi de Pâques, de la cathédrale à l'église de St-Aubin. Lehoreau dit à ce sujet [1] :

« Le maire chapelain du côté droit porte une figure d'un soldat habillé à l'ancienne « mode, se tenant debout et ayant en main une épée d'argent ou sabre nu. Ladite figure « est couverte d'une cuirasse de petites chaînes d'argent et dans l'estomac de la statue « sont les reliques de S. Maurice qui ne paraissent point.

Dans ses *Œuvres complètes*, t. XIII, p. 43, Mgr Barbier de Montault dit :

« Le seul fait que le bras de S. Maurice venait de Constantinople permet de suspecter « l'identité de la relique. Avec le Comte Riant (*Exuviæ Constantinopolitanæ*, I, CXXI), « il faut reconnaître ici une confusion de personnes : il s'agirait non du chef de la Légion « Thébaine, mais de saint Maurice d'Apamée, martyr. Les Bollandistes tiennent aussi « pour ce sentiment. L'authenticité s'appuie sur un bréviaire angevin de 1624, qu'on ne « retrouve pas... »

5° Statue de S. Yves.

Fin du XIVe siècle.

Le reliquaire de S. Yves était en vermeil, d'environ un pied de haut, du poids de 2 marcs, 4 onces, 3 gros et en forme de tour, au haut de laquelle il y avait une petite statue du saint : le pied portait les armes de Bretagne [2].

La relique était antérieure à 1364, puisque dans le testament d'Yves de Tourneux, daté du 5 mars 1364, il est parlé de la réception de la *côte de S. Yves* [3]. L'inventaire de 1421 dit : *Reliquia beati Yvonis de argento variato ;* ce ne doit pas être le même que celui de l'inventaire de 1505 : *Quoddam reliquare beati Yvonis argenteum et deauratum et desuper figura ejusdem sancti cum armis Britanniæ in pede.*

Elle était exposée à S. Yves le jour de la fête.

6° Statue d'un soldat.

Commencement du XVe siècle.

L'inventaire de 1421 signale une statue d'argent représentant un soldat, qui fut vendue peu de temps après pour la refonte des cloches. C'était un don de M. de Laval.

1. Lehoreau, II, p. 55.
2. *Fab.*, II. Inv. de 1715 et de 1747.
3. Archives de Maine et Loire, série G, n° 334, p. 17.

Item ymago unius militis argenti quam dedit dominus de Lavalle ponderis VII m. minus dimidiæ onciæ. — Vendita fuit pro campanis.

7° Statue de S. Nicolas.

XVe siècle.

C'était une petite statue d'argent doré, dont la mitre était ornée de quatre pierres, d'après l'inventaire de 1421 : *Item ymago Sancti Nicolay de argento deaurato in cujus mitra sunt quatuor lapides et defficit pars croce.* Elle pesait seulement 2 marcs, 2 gros [1].

8° Statue de S. Jean-Baptiste.

1434.

Elle fut donnée avec plusieurs autres joyaux par Hardouin de Bueil en 1434 [2]. Elle avait 1 pied de haut, pesait 3 marcs, 1 once, et représentait le saint précurseur, prêchant au désert. Les reliques étaient renfermées dans un petit vase de forme ronde ; le piédestal était soutenu par trois griffons et trois lions. On la trouve seulement à partir de 1505 dans les inventaires. *Item imago beati Joannis-Baptistæ deaurata cum pede simili deaurato.*

A la station de sa fête, on l'exposait à l'autel de l'Annonciation : il y avait *voiage*, dit Lehoreau.

9° Statue de S. Jérôme.

1434.

L'inventaire de 1505 dit : *Imago beati Hieronimi argentea et deaurata cum reliquiis ejusdem.* Celui de 1595 constate son absence par la mention *deest.* Elle avait été donnée probablement par H. de Bueil comme la précédente.

10° Statue de la sainte Vierge.

1483.

Simon Bordier, chanoine d'Angers, donna le 13 août 1483 cent écus d'or pour faire une image de la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus entre ses bras avec deux anges à genoux à ses pieds. L'inventaire de 1495 la décrit ainsi : *Capilli beatæ Mariæ qui solebant esse in angelo deaurato, nunc autem in imagine ipsius Mariæ argentea cum duobus angelis argenteis tenentibus ampulam cristalinam.* On y lisait l'inscription : *De capillis beatæ Mariæ Virginis.*

Le piédestal n'était que de cuivre : le tout pesait 24 marcs, 4 onces.

On la portait à la procession de l'Assomption et en certains cas extraordinaires. Elle était exposée sur l'autel de Saint-Nicolas le jour de la Nativité et de la S. Maurille, où il y avait *voyage.* Elle figurait à la station le dimanche de l'octave de l'Assomption, le jour de la Nativité, de la S. Maurille, de la vigile de Noël et le 2e Dimanche après l'Épiphanie où se faisait la cérémonie des noces de Cana.

---

1. Bibl. de la Ville, M. n° 673. Inv. de 1716.
2. Bibliothèque de Château-Gontier. Manuscrits d'Audouys. Conclusions du chapitre, 5 juillet 1434. D. Episcopus (H. de Bueil) nepos et executor testamenti D. Petri Davoir dedit ecclesiæ duas imagines argenti deaurati, l'une de S. Jean-Baptiste, l'autre de... item tres pulchras reliquias duas patenas ad dandam pacem etc.

11° Statue de S. Martin.

1486.

Amauri Denyau, chanoine, donna, le 4 novembre 1486, une statue de S. Martin, en argent doré. Le saint Évêque était représenté un genou en terre, tenant entre ses mains une fiole de cristal dans laquelle il avait recueilli du sang de S. Maurice et de ses compagnons.

Au pied de la statue, étaient écrits ces mots : *Sanguis pretiosorum martyrum Mauricii sociorumque ejus*, et au bas du piédestal : *Amauricus Denyau Canonicus Andegavensis dedit anno Domini MCCCCLXXXVI.* La statue pesait 15 marcs 4 onces.

La précieuse fiole avait été volée par les huguenots ; elle fut rendue par Jean Tillon, avec les débris de la châsse de S. René. L'inventaire de 1495 dit : « *Item sanguis ejusdem (Mauricii) sociorumque ejus in ampula cristalina oblunga, cui nunc heret ymago beati Martini.* »

12° Statue de S. Sébastien.

1515.

La relique de S. Sébastien conservée tout d'abord (inv. de 1258 et de 1421) dans un médaillon en or de forme ovale, orné d'un camée ([1]), plus tard remise dans le reliquaire commun, fut placée en 1515 dans le piédestal d'une statue d'argent de S. Sébastien percé de flèches et attaché à une colonne ([2]). Le piédestal n'était tout d'abord que de cuivre doré ; il fut refait en argent en 1754. Le tout pesait 8 marcs et avait un pied de hauteur ([3]).

Le jour de la St-Sébastien, on la portait processionnellement à l'église des Cordeliers, sur la châsse de vermeil carrée, à la place d'une croix fleurdelisée. (Voir page 179.)

13° Statue de S. Étienne.

XVIe siècle.

Je la trouve pour la première fois dans l'inventaire de 1532. *Imago sancti Stephani argentea deaurata cum lapide cristalino in quo sunt repositæ reliquiæ capitis et capillorum ejusdem sancti.* La statue tenait un cristal entre ses mains ; son piédestal n'était que de cuivre doré, elle pesait 3 marcs, 2 onces.

Le jour de S. Étienne, la statue de vermeil, en forme de lévite, était exposée sur l'autel de S. Nicolas.

14° Statues de S. Maur et de S. Fiacre.

XVIIe siècle.

Les deux statues de S. Maur et de S. Fiacre, placées sur un même reliquaire de vermeil portant un petit vase en long, dans lequel étaient leurs reliques, avaient un pied d'élévation et pesaient ensemble 3 marcs, 2 onces, 4 g. Elles dataient du XVIIe siècle et sont

1. Fab., I, p. 41. Inv. de 1421. *Item unum sigillum auri cum quodam grosso camaheu in quo sunt reliquiæ sanctorum Maurilii et Sebastiani, munitum LX lapidibus et perliis et defficit unus lapis.*

2. Ibid., p. 248 v°. Inv. de 1525. Ymago argentea noviter ædifficata in qua repositum fuit reliquare divi Sebastiani quod extractum fuerat a tabellario ordinario... quæ composita fuit in anno domini millesimo quingentesimo quindecimo.

3. Ibid., p. 458.

mentionnées dans l'inventaire de Lehoreau, dans celui dressé après 1661 et enfin dans celui de 1747.

A la St-Hilaire, on exposait à l'autel S. Sérené, la relique de S. Maur, dans une *statue d'abbé*, en argent doré.

Statues de S. Victor et d'un compagnon de S. Maurice.

1683.

Le 27 novembre 1642 les reliques de S. Victor et de l'un des compagnons de S. Maurice, apportées d'Agaune par Guy Arthaud et Robert Constantin, chanoines d'Angers [1], furent déposées dans le sacraire de l'église de St-Laud, jusqu'au jour de leur translation, à la cathédrale, 6 septembre 1643, sous la présidence de Mgr Claude de Rueil. « Jamais « on n'avait vu une si grande affluence de monde avec des chandelles ardentes à la main, « que dans cette cérémonie, où les reliques furent portées sous un dais par les sieurs « Arthaud et Constantin » dans la châsse de cristal. (Voir page 179.)

En 1683, Guy Arthaud les fit placer dans les piédestaux de deux statues d'argent représentant l'une un capitaine et l'autre un soldat exécutées par le sieur Hardye, orfèvre, la première du poids de 19 et la seconde de 17 marcs.

« Voici quelques extraits du marché passé le 12 juin 1683 entre Guy Arthaud et Louis Hardye m[e] orfèvre, paroissien de St-Maurille [2].

« Le s[r] Hardye et sa femme promettent et s'obligent sollidairement de faire bien et deument, comme il appartient, deux châsses de saints en figures, l'une de *capitaine* et « l'*autre de soldat*, chaque figure ayant un pied de haulteur ou environ treize poulces, pe- « santes chascune figure trois marcs et demy ou environ lesquelles dictes figures sont posées « chacunes sur un piedestal de bois et lesdits piedestaux posés sur une chasse carrée « longue de treize poulces et demy et large et haulte de quatre poulces en carré : lesquels « piedestaux et chasses en bois que le dit sieur Arthaud fournira. les d. Hardye et sa « femme couvriront d'une lame d'argent qui ne poura être plus épaisse que d'une pièce « de trois sols, à la reserve touttes fois d'un cristal que le dit sieur Arthaud fournira... Ils « écriront sur l'une des chasses : *Reliquia Sancti Victoris, Martyris, Agauno allata anno* « *mil six cens quarante deux a dominis Arthaud archidiacono transligeriensi et Constantin* « *canonicis hujus ecclesiæ et in hac theca condita sumptibus dicti Arthaud anno mil six cents* « *quatre vingt trois* et sur l'autre sera escript : *Reliquia unius martyris e sociis sancti Mau-* « *ritii Agauno allata a dominis Arthaud archidiacono transligeriensi et Constantin canonicis* « *hujus ecclesiæ anno mil six cens quarante deux et hic sumptibus dicti Arthaud recondita* « *annomil six cens quatre vingt trois :* pour les quelles figures le sieur Arthaud payera pour « la fasson de chacune la somme de soixante livres et la somme de 28 livres pour chaque « marc d'argent y compris le droit de controlle et à l'égard des lames d'argent il payera « du marc y compris le controlle, façon, graveure et escripture la somme de trente livres ; « sur les quelles lames il y aura une bordure ou espèce de petite moulure aux extrémités « et sur les piedestaux seront gravées aux deux cotés les armes du dit s[r] Arthaud [3].

1. Fab., II, p. 330. Authentique de ces reliques, daté du 3 novembre 1642 et signé de Pierre Odet, abbé d'Agaune.
2. Ibid., p. 459.
3. De gueules, à trois tours crénelées d'or, ajourées et maçonnées de sable, posées 2 et 1. (Denais, *Armorial général de l'Anjou* t. I, p. 75.)

« Pour leur aider ledit sieur Arthaud leur a livré et fourny une estample ou image de « S. Victor, qu'ils tacheront d'imiter fors pour les visages qu'ils tascheront de faire ressem- « bler à deux aultres ymages qui leur seront délivrés, les quelles figures se regarderont à demi pour pouvoir être mises sur un autel.

Statue de S. Louis.

1687.

La relique de S. Louis, enfermée d'abord dans un coffret de bois, recouvert d'argent (1), fut placée en 1687 dans une statue d'argent, dont le piédestal était en bois, recouvert de lames d'argent du poids de 13 marcs (2).

L'authentique, constatant ce changement, existe encore :

Anno domini millesimo sexcentesimo octogesimo septimo ... Nos Henricus Arnaud, andegavensis episcopus has sancti Ludovici Christianissimi Francormm Regis Reliquias, ex arcula parum decenti et vetustate consumpta in novam decentiorem argenteam et elegantiorem transtulimus in sacristia Ecclesiæ nostræ Andegavensis, præsentibus venerabilibus confratribus nostris Decano, Concanico et Capitulo ejusdem nostræ Ecclesiæ, qui nobiscum subsignaverunt.

H. E. And. — *Garande* — *Syette*
Denyau — *Archidiaconus major* — *cantor*
Decanus. — *J. Courant* — *Goddes Varennes*
canonicus — *archidiaconus transligeriensis*
Paulus Cardinau, Custos R. — *Buignet Canonicus*

« Le jour de la St-Louis, la relique est exposée sur son autel, où il y a *voyage*. Le garde- « reliques y récite des Évangiles, qui, à tout aller, peuvent aller de 14 à 15 livres par an. »

Cette relique existe encore. (Voir plus loin.)

BRAS.

1° Bras de S. André.

XIIIe siècle.

Ce reliquaire en forme de bras, en bois, couvert de feuilles d'or, garni de filigranes, de 188 pierres et d'un anneau d'or, pesait 5 marcs, 7 onces ; il figure dans l'inventaire de 1255 et suivants jusqu'à la Révolution. On lisait au bout du reliquaire, ces mots : *Brachium Sti Andreæ.*

Inv. de 1255. Brachium Beati Andreæ Apostoli in brachio aureo cum lapidis preciosis.

Inv. de 1421. Item Reliquia Beati Andreæ in quo sunt IXxx VIII lapides, de quibus defficiunt tres et est unus annulus cum lapide in digito qui est de auro.

« Le jour de S. André, le bras était exposé sur son autel : le garde-reliques et le curé « de St-Maurice y disaient des évangiles pour les fidèles. »

1. Fab., II, p. 454.
2. Ibid., p. 476.

2° Bras de S. Vincent.

XIIIe siècle — 2e moitié.

Il était en vermeil, orné de filigranes et de pierreries et contenait des ossements de S. Vincent qu'on voyait au travers d'un vitrail à trois losanges, aux deux bouts duquel étaient gravés ces mots : *Brachium S^{ti} Vincentii martiris*, le tout pesant ensemble neuf marcs une once.

On le trouve dans l'inventaire de 1286, dans celui de 1421 : « Item reliquia brachii « sancti Vincentii de argento deaurato in quo sunt IX lapides, de quibus defficiunt duo « lapides et eget magna reparatione, quia deficit totus cristalus...

« A la St-Vincent, on portait ce reliquaire à la station. »

3° Bras de S. Julien, Martyr.

XIIIe siècle.

Il était orné de filigranes et de 39 pierres, et composé de lames de vermeil plaquées sur bois comme les précédents ; les reliques paraissaient au travers d'une vitre, autour de laquelle on avait gravé ces mots : *Brachium S. Juliani martyris* ; il pesait 9 marcs 3 onces.

Bien qu'il paraisse pour la première fois en 1418, je crois à cause de la présence des filigranes employés surtout aux XIIe et XIIIe siècles qu'il devait remonter à cette dernière époque.

Il était cité en 1418, parmi les reliquaires conservés à la *sacristie*, c'est pour cela que les inventaires antérieurs, comprenant les objets renfermés dans l'*Armarium magnum* du chœur, n'en parlent point.

L'inventaire de 1421 le décrit ainsi : Item brachium S^{ti} Julliani argento deaurato coopertum, in quo est reliquia dicti sancti, ubi sunt XXXIX lapides in universo, de quibus defficiuntX lapides.

« On exposait le bras de S. Julien, le jour de sa fête. »

4° Bras de la Madeleine.

XVe siècle — 2e moitié.

Il était entièrement en vermeil, sans bois, orné de quelques pierreries. Entre le pouce et l'index était une petite boîte renfermant une dent de la Madeleine avec un petit vitrail autour duquel on lisait : *Hic est dens beatæ Magdalenæ*, et sur une autre partie on voyait les reliques du bras avec cette inscription gravée tout autour . *Hic est de ossibus brachii B. M. Magdalenæ*, le tout pesait 4 marcs, 5 onces, 4 gros.

Je lis dans le Cte de Fabrique de 1466 : « Vicesima prima novembris, tradidit idem « bursarius *Bartholomæo Nepotis*, aurifabro, pro factura unius brachii argentei, pro « ponendo reliquiam Mariæ Magdalenæ somam duodecim scutorum et XXII^{s} VI^{d} valentium in moneta XVII^{l} XII^{s} VI^{d}. »

L'inventaire de 1495 le désigne ainsi : Brachium argenteum deauratum in quo est dens beatæ Mariæ Magdalenæ in una parte et in alio loco de ossibus brachii.

« Le jour de la Madeleine, on portait à la station la relique de la sainte. »

COTES.

1° Côte de S. Hilaire.

XIV[e] ou commencement du XV[e] siècle.

Elle était renfermée dans un reliquaire de vermeil en forme de côte, ornée de 16 pierres, porté sur un grand piédestal, le tout pesait 2 marcs, 2 onces, 4 gros.

On la trouve pour la première fois dans l'inventaire de 1421 : *Item Costa S. Hilarii cum magna pata de argento deaurato in quo sunt XVI lapides...* Celui de 1495 dit : *Quoddam Reliquare cum pede. Est insuper repositorium ad modum costæ in quo sunt Reliquiæ beati Hylarii lapidibus preciosis ornatum.*

« A la St-Hilaire, on l'exposait sur l'autel de S. Sérené. »

2° Côte de Ste Anne.

1470.

Le 13 août 1470, on alla processionnellement au château d'Angers chercher la côte de sainte Anne, donnée par le roi René (1). Le reliquaire en forme de côte était en argent, doré par endroits ; on y remarquait les armes du roi et de la reine de Sicile et cette inscription gravée : *Costa sanctæ Annæ, matris Virginis Mariæ ;* il pesait 2 marcs, 1 once, 4 gros.

L'inventaire de 1495 l'appelle *Quoddam vas argenteum ad modum orti compositum et desuper repositorium in quo est costa beatæ Annæ et in medio ejus arma Regis Renati et Reginæ Siciliæ.*

RELIQUAIRES de formes diverses, ayant un nom spécial.

Avant de décrire chaque reliquaire en particulier, je citerai, pour n'y plus revenir, ceux des inventaires de 1255 et de 1286, dont il ne reste plus trace dans les siècles suivants.

1° Pour l'inventaire de 1255 :

Item lacryma ejusdem (*beatæ Mariæ*) in pixide argentea contenta in alia pixide argentea deaurata. — Reliquiæ *beati Doynisii* cum philaterio argenteo et cristallo in medio. — Item Reliquiæ *beati Mauritii* in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. — De *vestimentis Domini*, quæ habuit in cruce et reliquiæ *beati Petri* et *beati Andreæ* apostolorum in parva pixide rotunda argentea deaurata. — Reliquiæ *beati Eutropii* et *beatæ Brigidæ* virginis et *beati Crispini* in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — Reliquiæ in quadam capsula lignea cum coopertura aurea et gemmis, videlicet de ligno *sanctæ Crucis* et de *sepulchro Domini* et de *sancta Maria* et aliorum plurimorum sanctorum. — Reliquiæ *beati Quintini* et de cilicio ejusdem et reliquiæ *beati Martini*, contentæ in capsula lignea cooperta argento et gemmis. — Ovum strutionis, in quo sunt *capilli beati Guillelmi Briocensis.* — Item scinium eburneum mirabiliter sculptum in quo continentur reliquiæ *beati Emandi* episcopi.

2° Pour l'inventaire de 1286 :

Item de reliquiis *sancti Remigii.* — Item de ossibus *sancti Licinii.* — *Beati Mauricii* cum antiquo militi depicto.

1. Bib. de la Ville, ms. n° 656. Anne.

1° Reliquaire du sang de saint Maurice.

Saint Martin recueillit sur le lieu du supplice de saint Maurice et de ses compagnons du sang qui jaillit miraculeusement du sol dans trois fioles, dont il destina l'une à la consécration de la cathédrale d'Angers, l'autre à la cathédrale de Tours et la dernière à l'église de Candes.

La fiole de cristal renfermant du sang de saint Maurice et de ses compagnons était une des plus anciennes et des plus précieuses reliques du trésor, aussi est-elle rangée à la troisième ou quatrième place dans les inventaires.

Celui de 1255 dit simplement : *Item sanguis Beati Mauritii sociorumque ejus in ampulla cristallina oblunga.*

D'après M. Grille (Cartons, nº 129, Angers 4). Étienne Dazaire, chanoine mort en 1249, aurait fait faire un reliquaire d'argent pour le sang de S. Maurice. Il a sans doute voulu parler de la monture de l'ampoule.

En 1486, Amauri Denyau, chanoine, donna une statue de saint Martin à genoux entre les doigts duquel il fit placer la précieuse ampoule ; j'en ai parlé page 184.

2° Reliquaire de sainte Tanche.

XIIIe siècle.

La relique de sainte Tanche figure dans l'inventaire de 1255 : *Reliquiæ Tanchæ Virginis in philaterio oblungo argenteo deaurato cum figura ejusdem tenentis caput suum*, et dans quelques autres. Au XVIIe siècle il fut remplacé par *un petit reliquaire de peu de conséquence, fait en forme de médaille, au haut duquel il y avait une perle de cristal...*

3° Reliquaire de saint René.

XIIIe siècle.

On portait le reliquaire de saint René à la station, le jour de sa fête, nous dit Lehoreau. Il était en forme de portail, en bois recouvert de vermeil avec quelques pierreries et pesait 10 marcs, 3 onces. On y voyait un bas-relief représentant saint Maurille ressuscitant saint René. Bien qu'on ne le trouve pas dans les plus anciens inventaires, il devait dater du XIIIe ou XIVe siècle ; il est mentionné dans ceux de 1421, 1495, etc., jusqu'à la Révolution.

4° Reliquaire commun.

XIIIe siècle.

On appelait ainsi un grand reliquaire plat à trois arcades et à deux pinacles (1), fait en forme de portail, terminé par trois gros fleurons et pesant 13 marcs. Il était en bois recouvert de feuilles d'argent doré et de pierres précieuses et contenait un grand nombre de reliques, désignées par une inscription ; on le portait à la station à toutes les fêtes de saints, dont on ne possédait pas de reliques, de là son nom de *reliquaire commun*. Semblable à celui de saint René comme disposition (Inv. de 1405. *Aliud tabulare simile* (à celui de S. René) *plurimorum sanctorum ut per inscriptionem in eodem continetur*), il datait du XIIIe siècle et figure dans les inventaires jusqu'à la Révolution.

1. *Fab.* I, p. 16. Inventaire de 1418. Item alia tabula reliquiarum multorum sanctorum in quo difficiunt duo pinacula, quorum unum conditum fuit per sacristam domino custodi et aliud non potuit reperi. Item fuit traditum ultrà VII amallia cum capite cujusdam ymaginis dicto custodi.

« On le portait très souvent à la station, notamment à la Ste-Marthe et à la St-Mathieu. »

5° Reliquaire de saint Étienne.

XIIIe siècle.

Il y avait en 1255 deux reliquaires de saint Étienne : *Reliquiæ sancti Stephani in philaterio oblongo argenteo deaurato cum unico cristallo, scilicet capilli ejusdem. — Idem de lapide cum quo lapidatus fuit in parvo crucifixo argenteo deaurato ;* ils sont sommairement indiqués dans l'inventaire de 1286 — *Item duo philacia sancti Stephani* et supprimés entre 1495 et 1532, dont l'inventaire nous fait savoir qu'ils sont remplacés par une statue d'argent. Voyez page 184.

6° Reliquaires de saint Blaise, de saint Laurent et de sainte Agathe.

XIIIe et XVe siècles.

Les reliques de saint Blaise et de sainte Agathe avaient au XIIIe siècle (en 1255) chacun leur réceptacle particulier : la première *Reliquiæ beati Blasii in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio ;* la seconde *Dens beatæ Agathæ in parva cruce super parvum candelabrum argenteum deauratum.*

Au XVIIIe siècle, ces deux reliques sont réunies à une troisième, celle de saint Laurent, autrefois dans un médaillon orné de quatre pierres (Inv. de 1421), et le tout est renfermé dans *un petit reliquaire d'argent doré de un pied de hauteur, orné de trois cristaux, celui du haut contenant des reliques, celui du milieu une dent de saint Laurent et une dent de sainte Agathe, et celui du bas des ossements de saint Germain*, pesant 2 marcs, 2 onces.

« On le portait à la station le jour de la St-Laurent. »

7° Reliquaire de saint Julien, évêque du Mans.

XIIIe et XVe siècles.

Deux reliquaires de saint Julien sont décrits dans l'inventaire de 1495 ; l'un remontait au XIIIe siècle (Inv. de 1255) *Dens beatissimi Juliani Cenonanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati crucis cum quatuor cristallis*, et l'autre pesant 1 marc, 4 gros, du XVe siècle (Inv. de 1495). *Quoddam reliquare deauratum cum pede deaurato et in parte superiori quidam pinaculus ubi solebat esse crux et in medio pinaculi figura beatæ Mariæ in medioque ejusdem reliquaris sunt de reliquiis beati Juliani Cenonanensis episcopi videlicet unius digitorum.*

8° Reliquaire de saint Barthélemy.

XIIIe siècle.

Les inventaires de 1255, 1495 et 1561 disent : *Cannula, id est chenole beati Bartholomæi apostoli in nuce indica cum pede et coopertorio argenteis ;* et : *Quædam capsula in qua sunt, ut creditur, reliquiæ beati Bartholomæi et in eadem figuratur imago ejusdem sancti necnon quædam alia ymago episcopalis.*

9° Reliquaire de saint Maurice.

XIIIe siècle.

On lit dans l'inventaire de 1255 : *Item reliquiæ beati Mauricii in philaterio argenteo oblunguo cum quibusdam gemmis.* Ce reliquaire était orné d'une image de saint Maurice.

(Inv. de 1533) *Quoddam parvum philaterium oblungum argenteum gemmis circumdatum in quo figuratur ymago beati Mauricii...* Il disparaît à partir de l'inventaire de 1539.

10° Reliquaire de la sainte Épine.

XIV[e] siècle.

Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fromond, en 1390, donna *Unum reliquare nobile et preciosum de auro et argento atque gemmis condecentibus ornatum et compositum, in quo est et honorifice collocata una de spinis, quæ fuit apposita coronæ spineæ nostri Redemptoris, quam spineam etiam nobis donavit ad perpetuam memoriam passionis ejus in dicta ecclesia venerandam...* (1)

Le piédestal de ce reliquaire, qui avait en tout deux pieds de hauteur et pesait 6 marcs, 3 onces et 4 gros, était en vermeil, percé à jour et décoré de quatre écussons aux armes du Château-Fromond. La partie supérieure, toute en or, représentait une petite châsse ouvrant à deux battants, dans laquelle on avait figuré le couronnement de la sainte Vierge. On voyait là *une épine de la couronne de Notre-Seigneur qui est en jonc marin* (2). Ce reliquaire était orné de cinquante pierres (rubis, émeraudes, saphirs) et de vingt perles fines ; il ne fut détruit qu'à la Révolution.

L'inventaire de 1421 dit à son sujet : « *Item reliquare pro Sancta Spina de argento « deaurato ad arma Castrofromondi in quatuor scutis in pede, in quo sunt L lapides et XX « perles et desuper spina, ad intra est coronatio virginis gloriosæ.* »

« Le corbeiller portait cette relique à la station de la grand'messe les jours de la Pen- « tecôte, de la Trinité, de la Trinité d'hiver, des saints Innocents (quand elle avait lieu « le dimanche), de la Circoncision et de l'Épiphanie. »

11° Reliquaire de S. Maurille et de S. Sébastien.

L'inventaire de 1418 le décrit ainsi : « *Item unum sigillum auri cum quodam grosso « camaheu in quo sunt reliquiæ sanctorum Maurillii et Sebastiani, seminatum lapidibus « et perlis et defficit unus lapis.* »

12° Reliquaire des cheveux de Notre-Seigneur.

1428.

Parmi les objets donnés à l'église par Hardouin de Bueil, il faut citer : « *Unum notabile preciosum reliquiare in quo sunt plures de capillis Domini Nostri Jesu Christi. In parte superiori est una crux auro et lapidibus preciosis ornata* (3). »

Voici sa lettre de donation au chapitre (4) : « *Nous Hardouin par la grâce de Dieu « Evesque d'Angers salut en Notre Sauveur*, que comme il soit ainsi que japiecza aions « mis et baillé en gage au chappitre de notre église dangiers certains joyaux entre les « quels il y a un reliquaire d'argent doré o pate et sur iceluy reliquaire une petite croix « d'argent doré ouquel reliquaire a des *cheveux de Notre Sauveur Jésus-Christ* lequel

1. Bibl. de la Ville. Ms. n° 663, p. 85. Copia litterarum Anniversarii et sepulturæ deffuncti nobilis viri domini Petri de Averio, militis, domini de Castrofromondi in nostra ecclesia Andegavensi fundatoris...
2. Lehoreau, III, p. 302.
3. Fab. I, p. 60.
4. Ibid., p. 62.

« nous voulons que aucunement ne demeure en gage pour la somme en la quelle sont les « autres joyaux, mais du tout le donnons à notre dite église pour être mis avecques les « autres saints reliquaires dicelle pour les saluts des ames de nous et de tous nos autres « amis et parens. Especialement pour ceux qui sont ensepulturés en notre dite église. « Entesmoing de ce nous avons scellé les présentes de notre scel. Donné à Saumur le « XVIe jour de Novembre l'an mil quatre cens vingt huit.

13° Reliquaire de la tunique de Notre-Seigneur.

XVe siècle.

Il paraît pour la première fois dans l'inventaire de 1495.

Quoddam Reliquarium argenteum deauratum cum pede deaurato et desuper crux multum preciosa duobis parvis angelis deauratis fulcita et in medio ejusdem repositorium quoddam deauratum, id que est de tunico Domini.

D'après Lehoreau ([1]), *c'était un reliquaire d'argent fort précieux, au haut duquel il y avait une croix double, toute d'or et garnie de pierreries et de perles fines qui semblent être portés par deux petits anges, et au milieu il y avait comme une petite châsse portée par deux angelots, dans laquelle il y avait de la robe de Notre-Seigneur.* Il avait environ un pied de haut et pesait 3 marcs, 1 once, 4 gros ([2]).

14° Reliquaire de la robe de la sainte Vierge.

XVe siècle.

C'était une petite chapelle de vermeil, d'environ 6 doigts de hauteur ([3]), ouvrant à deux battants, sur l'un desquels était peinte en émail la sainte Vierge, et sur l'autre l'Ange Gabriel ([4]). Il renfermait des fragments de la robe de la sainte Vierge et pesait 1 marc, 3 onces, 2 gros ([5]). La disposition de cet objet semble indiquer qu'il datait du XVe siècle.

15° Relique du lait de la sainte Vierge.

XVe siècle.

L'inventaire de 1421 dit : *Item unum pomum grossum in quo est de lacte Virginis de argento deaurato.*

On rencontre au moyen âge bon nombre de reliques semblables.

Je citerai celle de la Sainte-Chapelle et celle d'Evron, conservée aujourd'hui dans un charmant reliquaire rapporté de Rome en 1515 par François de Château-Briant, doyen d'Angers et abbé de Notre-Dame d'Evron.

16° Reliquaire des Vierges sainte Foi, sainte Espérance, sainte Charité.

XVe siècle.

..... *Puis un petit reliquaire fort propre d'argent doré en forme de coffret, émaillé par endroits et orné de quelques perles dans lesquels il y a des reliques des trois sœurs vierges*

1. Lehoreau, III, p. 302.
2. Fab. II, p. 452 et 476.
3. Ibid., p. 452r, Inv. après 1661.
4. Lehoreau, II, p. 302.
5. Fab. II, Inv. de 1747.

sainte Foi, sainte Espérance et sainte Charité; il pèse 2 marcs. Telle est la description que lui consacre l'inventaire du mois d'août 1661.

17° RELIQUAIRE DE S. GERMAIN, DE S. PIERRE ET DE LA VRAIE CROIX.

XVe siècle.

C'était un édicule en forme de chapelle (inventaire de 1495) : *Quoddam reliquare pulchrum argenteum et deauratum et desuper una figura capellæ ac in summitate una crux et in medio in cristalo sunt de reliquiis sancti Germani ac de ligno Crucis, beati Petri et in pixide superius de veste beati Germani.* On le retrouve en 1561 et 1596, mais pas après.

18° RELIQUAIRE DE S. PIERRE, DE S. MATHIEU, DE LA VRAIE CROIX ET DU TOMBEAU DE S. MARTIN.

XVe siècle.

C'était un reliquaire de vermeil de 2 pieds de hauteur, en forme de dôme ou de pyramide, au haut duquel il y avait un cristal au travers duquel on voyait une petite croix d'or, dans laquelle il y avait de la vraie Croix. Il renfermait aussi des reliques de S. Pierre et de S. Mathieu apôtres. L'inventaire de 1495 le décrit : *Quoddam reliquare ad modum custodis deauratæ in quo sunt reliquiæ beatorum Petri et Mathæi de ligneo crucis sanctæ et de tumulo beatissimi Martini.*

« On portait ce reliquaire à la station le jour de S. Philippe et de S. Jacques, quand la « fête tombait un dimanche ».

19° RELIQUAIRE DE MARIE, MÈRE DE JACQUES ET DE SALOMÉ.

XVe siècle.

D'après les inventaires de 1495 et de 1595, on conservait ces reliques dans un coffret ainsi décrit : *Quidam coffretus argenteus et deauratus sumptuosi operis in quo sunt reliquiæ beatarum Mariæ Jacobi Salome.* Il n'en est plus trace dans les inventaires suivants.

20° RELIQUAIRE DU SAINT SÉPULCHRE ET DU MONT DU CALVAIRE.

XVIe siècle.

Inventaire de 1539. — Item unum parvum coffretum ex ligno sapini quo reponuntur reliquiæ Sepulchri Domini et Montis Calvariæ allatæ a loco Iherusalem per deffunctum bonæ memoriæ magistrum Franciscum Barillet, capellanum, qui ipse ecclesiæ obtulit.

21° RELIQUAIRE DE S. APOTHÈME.

1661.

C'était un reliquaire rond et en forme de clocher, d'environ un demi-pied de haut, en argent blanc, doré par endroits et pesant 2 marcs, 5 onces, 4 gros. On lisait sur le piédestal, orné des armes du donateur : *D. Syette, canonici,* 1661,

22° RELIQUAIRE DE S. HUBERT.

XVIIIe siècle.

L'inventaire de 1747 mentionne *un reliquaire en forme de dôme sur lequel était un globe de vermeil pesant 7 onces, 6 gros,* comme renfermant la relique de S. Hubert.

23° Reliquaire de S. Décent.

XVIIIe siècle.

Benoît XIV envoya à Mgr de Vaugirault le corps de S. Décent par l'entremise du P. Allanic, recteur du collège de la Flèche, qui revenait de Rome. Le chapitre donna une gratification de 6 livres au domestique des Jésuites, pour le transport des reliques de la Flèche à Angers, le 23 avril 1756 ([1]).

On fit l'ouverture de la châsse le 28 avril suivant, dans la chapelle du Palais de l'Évêché ([2]), et on la déposa dans le *Reliquaire* de la cathédrale jusqu'au jour de la translation solennelle, qui eut lieu le 31 août 1759.

Voici le procès-verbal de cette ouverture, dont l'original existe encore dans le IIe volume des registres de la fabrique, p. 485.

« Joannes miseratione divina et sanctæ sedis Apostolicæ gratia Episcopus Andegavensis « Regi a sanctioribus consiliis. Universis has presentes litteras inspecturis salutem in « Domino. Notum facimus quod ex parte R. Patris Allanic presbiteri Societatis Jesu, « Rectoris Collegii Flexiensis, Roma modo advenientis, oblata nobis fuit capsula lignea « carta depicta cooperta, vitta rubea ligata, bene clausa, parvo sigillo obsignata, una cum « authentico dato Romæ die XVIII augusti 1755, in quo refertur illustrissimi ac R. DD. « Porphiriensem episcopum de speciali et expresso Summi Pontificis mandato, nobis de« disse sacrum Corpus Sancti *Decentii* martyris, extractum e cemeterio S. Agnetis. dicto « authentico subsignato ac sigillato ejusdem Sigilli supra capsulam appositi. Nos in Sacello « Palatii nostri Episcopalis, assistentibus nobis venerabilibus Confratribus nostris Decano « et canonicis infrasubsignatis dictam Capsulam cum omni veneratione aperuimus et in « ea invenimus cartulam in qua leguntur hæc verba : *Sacrum Corpus S. Decentii martyris « extractum cum hoc proprio Nomine et vase sanguinis ex Cemeterio S. Agnetis die 17 maii « 1755* et ossa quæ corpus humanum componunt, una cum vase vitreo sanguinis dicti « S. Martyris. Quæ veneranda ossa reposuimus in dicta capsula quam obsignavimus si« gillis, nostro, Capituli et decani, ut in sacrario Ecclesiæ nostræ Andegavensis reponatur « usque ad solemnem translationem dicti sacri Corporis tempore opportuno de mandato « nostro faciendam in quorum fidem præsentes manu nostra signatas sigilloque nostro « munitas tradidimus supradictis Decano et Canonicis ut in Capitulo conserventur.

« Datum Andegavi die vigesima octava mensis Aprilis anno Domini millesimo septin« gentesimo quinquagesimo sexto.

« Joanes Epus Andegavensis. J. F. de Montecler Eccl. Andeg. Decanus et Canonicus Theologus.

« H. P. Poquet de Livonnière, archidiaconus Andegavensis.

« Hubert de Lasse de la Rochefordière, archidiaconus Transmeduanensis.

Mezeray, chan.

« Sceau de l'évêque. Sceau du doyen. Sceau du chapitre. »

N. R. Rousseau de Pontigny, canonicus
de mandato Illmi ac
Rmi D. D. EPISCOPI ANDEG.
Péan.

1. Bib. de la Ville, Ms. N° 656. Décent.
2. Fab. II, p. 485.

Les reliques furent placées dans la châsse de bois doré, garnie de colonnes d'ambre, donnée par M. Babin ; le chef et la fiole de sang, furent enfermés dans une ancienne châsse de cristal garni de vermeil émaillé : la première fut posée le 31 août 1759, par Mgr de Grasse, dans le tombeau du maître-autel de Saint-Maurice du côté de la nef, et la seconde du côté du chœur ([1]).

Les religieuses de la Visitation reçurent du chapitre 24 livres pour avoir *orné de rubans et accommodé* les dites reliques ([2]).

Reliques, Chasses, Coffrets et Reliquaires sans nom spécial.

Les inventaires de 1255 et de 1286 énumèrent un certain nombre d'objets remplis de reliques non déterminées, dont les uns furent détruits, les autres employés à d'autres usages. Tels sont les articles suivants :

1° Pour l'inventaire de 1255.

Item scrinium argenteum cum pluribus figuris deauratis, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis clausis interius continetur. — Item scrinium argenteum deauratum *niellatum*, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis contentis interius continetur. — Item duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio. — Item duæ capsulæ processionales argenteæ deauratæ cum quibusdam lapidibus. — Item quoddam philaterium oblungum argenteum deauratum cum grosso cristallo in medio. — Item aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. — Item aliud philaterium oblungum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo. — Item philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea. — Item philaterium cristalinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea. — Item scrinium cum quibusdem reliquiis. — Item quatuor alia scrinia, in quibus parvum aut nihil continetur.

2° Pour l'inventaire de 1286.

Item unum scrinium parvum coopertum de argento, est unus *camaheu* magnus. — Item reliquiæ plurimorum sanctorum. — Item aliud scrinium *eburneum* longum cum reliquiis sanctorum, nescitur quorum. — Item quinque philacia cooperta de argento, quæ communiter traduntur et differuntur in processionibus, in rogationibus. — Item quoddam scrinium ponderosum parvum cum ampulis et esmallis cupreis. — Item magnum scrinium ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta pixide parva quæ est eburnea. — Item in eodem (estagio) est scrinium parvum argenteum. — Item ibidem quoddam scrinium sutis magnum coopertum de argento deaurato. — Item aliud scrinium magnum satis totum, quasi de argento cum pluribus reliquiis. — Item in quodam scrinio larguo stricto cooperto de serio sunt munita, quæ non sunt magni valoris.

3° Pour l'inventaire de 1421.

Item quoddam parvum reliquiare auri ad modum cassæ bordatum de perlis sive clausura inferius in quo sunt quædam vestimenta et sunt XXIIII lapides et defficiunt III. — Item una cassa de plurimis reliquiis in qua sunt XII^xx^VIII, lapides de quibus deffi-

1. Archives de Maine et Loire. G. 385, 1758 à 1759.
2. Bib. de la Ville, Ms. n° 656, I Décent.

ciunt V in qua cassa sunt desuper tres grossi cristalli. — Item unum reliquiare ad modum cassæ coopertum de auro in qua sunt XV lapides, de quibus defficit unus. — Item quædam alia cassulla argenti ad pedes. — Item aliud reliquiare in quo sunt VII cristallia et duo lapides. — Item unus parvus coffretus argenti in quo sunt duo reliquiæ in cristallo. — Item unus coffretus ad tres pedes in quo sunt plus reliquiæ. — Item alius coffretus in quo sunt etiam reliquiæ. — Item una pulchra custodia argenti deaurati in qua est quædam reliquia. — Item unus coffretus longus de argento deaurato aut alio metallo... — Item IX cristalla quorum VII sunt ad quasdam reliquias. — Item unus coffretus *de ebore* in quo sunt reliquiæ. — Item corporalia in quibus stillavit sanguis Christi. — Item una vetus bursa serica ubi sunt plures reliquiæ.

4° Pour l'inventaire de 1495.

Unum parvum reliquare deauratum desuper tectum quodam pinaculo deaurato in quo figuratur ex una parte Coronatio ex alia Annunciatio beatæ Mariæ et in eadem sunt certæ reliquiæ apparentes sed ignotæ. — Duo philateria quadrata argentea et deaurata cum quatuor pedibus et duobus cristallis positis in medio... — Quoddam philaterium argenteum et deauratum ac in medio ejus cristalum figuratum in dorso una cruce. — Quoddam philalerium argenteum ad modum coffreti cum quatuor pedibus et... in quo sunt reliquiæ non designatæ. — Duo parva reliquaria in medio quorum est lapis agathæ. — Quoddam parvum reliquare quadratum argenteum cum cristallo in medio. — Quidam coffretus argenteus in quo sunt repositæ plus reliquiæ a *Regina Angliæ* (Marguerite d'Anjou), deportatæ.

5° Pour les inventaires de 1505, 1525, 1532.

Les mêmes que précédemment, plus :

Unum parvum repositorium aureum intra quod est insculpta ymago divi Renati et desuper ymagines beatæ Mariæ et sancti Mauricii uno *spintre ?* aureo firmatum.

Cet objet disparaît dans l'inventaire de 1539.

6° Rien de spécial à notre sujet dans les inventaires de 1561 et de 1595.

7° Un inventaire du XVIIe siècle, fait après 1661, signale en bloc une partie de ces reliquaires, vides pour la plupart et qui ne tardèrent pas à être détruits.

Plus onze petits reliquaires de bois couverts d'argent, desquels on peut cy devant avoir osté les reliques pour les mestre dans d'autres plus considérables et aussi il peut être qu'il y en a quelques uns dans les quels il y a des reliques que l'on n'expose pas, et les plus grands partie sont découverts en quelques endroits et il y en a deux en particulier, qui sont beaucoup découverts d'argent. — Plus il y a un petit reliquaire d'argent qui est dans le moilieu en forme carrée, et le haut en pointe, dans le quel il n'y a pas de relique.

8° Pour l'inventaire de 1717. Il n'en reste plus que deux.

Deux espèces de petits reliquaires figure quarrée, couverts de feuilles d'argent avec deux cristaux de peu de valeur.

Voici comment se faisait l'Exposition des reliques sur le grand autel [1], au XVIIe et au XVIIIe siècle.

« Le garde-reliques a soin avant Tierces pour la grand'messe des fêtes épiscopales d'ex-
« poser quatre reliques des plus précieuses sur le grand autel, l'étole au cou par respect

1. Lehoreau, I p. 128 et 130.

« entre les 4 cierges blancs qu'on met de surnuméraires sur quatre chandeliers de vermeil: « 1° une vraie croix près le crucifix du milieu de l'autel séparée par un chandelier et du « même côté la figure de S. Martin où dans une phiole paraît le sang de S. Maurice et de « ses compagnons. Ce présent a été fait à l'église par S. Martin quand il dédia l'église de « S. Maurice. Avant, elle prenait la Sainte Vierge pour patrone, et c'est pourquoi l'image « de la sainte Vierge tint toujours le côté de l'Évangile comme le plus noble. La dite « relique est aussi séparée d'un chandelier, de sorte que la relique est la deuxième. 2° De « l'autre côté, est la figure de la Ste Vierge, où sont enchassés dans un cristal que tien- « nent deux anges à genoux des cheveux de la Ste Vierge, ensuite le chef de S. Maurille. »

On change les reliques suivant les fêtes.

« De 1699 à 1703 il n'y eut qu'un seul gradin, on ne put remettre les reliques ni les « chandeliers. En 1703, quand on eut placé avec la crosse de cuivre argenté deux gradins, « on reprit l'ancien usage. »

« En 1705, on commença à en mettre 6 entre les 4 chandeliers. On mettait quand même « l'évêque n'officiait pas, les reliques pendant la grand' messe, puisque c'est un privilège « aux dits jours et on se servait de 2 croix (processionnelles) ».

« Il est à remarquer que dans cette église on ne pare jamais et on n'a jamais paré les au- « tels de fleurs soit naturelles, soit artificielles, comme on fait dans d'autres, ce qui prouve « son antiquité, ayant eu soin de conserver les anciennes pratiques, observées dans l'église « dès sa naissance. Les abbayes de S. Aubin, de S. Serge et de S. Nicolas ont suivi « cette pratique de l'église d'Angers aussi bien que le chapitre de S. Léonard de Chemillé « en Anjou, et je m'étonne que l'abbaye du Ronceray d'Angers ne l'a pas imité : mais ce « sont des filles qui, comme dit S. Ambroise en parlant de la belle-mère de S. Pierre: *plus « mobilitate quam pravitate peccaverunt.* »

« Pendant l'octave du Sacre quelques personnes pieuses mettent un bouquet précieux « devant le milieu de l'autel sans vase ni aucun vaisseau, qu'elles ont soin de reprendre « après l'octave et de conserver dans leur maison par respect au S. Sacrement. »

Oblations aux Reliques.

Le reliquaire convenable à la fête du jour, à son défaut le reliquaire *commun*, était porté par le prêtre *garde-reliques* à la station de la grand'messe, puis déposé au retour entre deux cierges sur la table pliante fixée à la balustrade du sanctuaire avant 1699 et, depuis le changement du chœur, sur l'autel de Saint-Nicolas.

D'autres fois, le reliquaire était placé sur un autel spécial.

En tout cas, les fidèles y apportaient des offrandes, dans le but d'obtenir quelques faveurs particulières. Au XVe siècle, alors que la foi était encore très vive, les princes de la maison d'Anjou, le duc de Bretagne, le duc de Guyenne, Louis XI, et plus tard, Louis XII et Anne de Bretagne se signalent dans les *Recepta Oblationum* par de généreux présents [1].

1. *Compte de 1417-1418.* Ab oblatione facta ad Reliquias, VIIa die aprilis per dominum ducem Britanniæ X l. V s. — XVI aprilis per dominum ducem Andegavensem ad reliquias, LXs. — XX junii, per dominam de Gonnat ad reliquias V s. — *Compte de 1418-1419.* Ab oblatione facta ad reliquias XXVII julii, per dominum ducem Andegavensem et dominum de Guyenne, fratrem ejus. LX s. — In die sancti Renati, per predictos dominos, C s. — *Compte de 1419-1420.* De oblatione facta per Scotos in die sancti Andreæ, ad altare ejusdem, X s. — per eosdem in die natali domini XXXIII s.

Nous avons vu (p. 165) René d'Anjou donner des pierreries et de riches tapis pour la châsse destinée aux reliques de S. Maurille et le chapitre y employer 24 écus d'or, offerts par Louis XI lors de son entrée dans la cathédrale, le 5 août 1470. Deux autres dons (de 24 écus et de 32 écus) sont faits le 21 octobre 1476 et le 3 mars 1479 par le même roi aux reliques de saint André, pendant une messe célébrée à son autel. Enfin Louis XII et Anne de Bretagne vinrent en 1508 en pèlerinage à l'autel Saint-René et laissèrent à cette occasion un calice d'or et vingt écus au soleil.

Le mémoire de la Recepte et mise, remis par Julien Bretault, prêtre chapelain et garde-reliques, pour les années 1637 et 1638, concernant les *oblations et voyages*, donne l'énumération des jours, où se faisaient ces offrandes [1]. Les recettes furent de 37 livres, 6 sols, 10 deniers en 1637 et de 33 livres, 4 sols, 6 deniers en 1638.

En 1649, les recettes montèrent à 37 livres, 14 sous, 10 deniers, et en 1661, à 57 livres, 14 sols, 1 denier [2].

Sur le produit de ces oblations le garde-reliques était chargé de payer certaines petites dépenses et remettait le surplus au chanoine fabriqueur [3].

Deuxième Partie. — Croix, vases sacrés et ustensiles destinés au culte.

CROIX.

1° La grande Croix carrée ou Croix des Reliques.

XIe ou XIIe siècle.



C'ÉTAIT une croix de bois, couverte de lames d'argent doré avec de nombreux cabochons en cristal, de quatre pieds de hauteur. Ses branches, d'égale longueur, lui avaient fait donner le nom de *Croix carrée*, terme employé aussi dans un procès-verbal du 6 août 1559, de l'église de Casseneuil [4].

Les croix grecques avaient quatre bras égaux : il en était de même d'un certain nombre de croix, rapportées d'Orient, par les croisés. L'inventaire de Charles V, en 1379, publié par M. Labarte donne sous le n° 140 : « *une croix d'or, à la façon d'Oultremer* (à quatre branches égales, comme on les faisait en Orient) *garnie de menue pierrerie et est la meilleure pierrerie à jour et pourfillée de menues perles et y en fault plusieurs. Laquelle croix, pesant sept marcs d'or*, Mgr d'Anjou (frère de Charles V) *donna au roi.* »

II d. — *Compte de 1463*. Item de offertoriis receptis ad altare sancti Sebastiani, XXX s. — *Compte de 1464*. A rege et regina Siciliæ in die sancti Renati, LV s.

1. Fab. II, pp. 327 et 329. C'étaient les jours suivants : La Circoncision, Ste Geneviève, les Rois, le saint Nom de Jésus, S. Julien, S. Vincent, la Chandeleur, l'Annonciation et Notre-Dame de Piété *(sic)*, Pâques, le premier Mai, S. Mathurin, S. Yves, l'ensention *(sic)*, Pentecôte, Sacre, S. Jean-Baptiste, S. Pierre, la Visitation, S. Serené, S. Jacques, Ste Anne, la Transfiguration, S. Laurent, l'Assomption, S. Louis, S. Fiacre la Nativité, S. Maurille, S. Maurice, S. Martin, S. René, S. André, la Conception et Noël.

2. Fab. II, pp. 377 et 381.

3. Elles concernaient le paiement des porteurs de torche à côté des reliques, des sous-diacres chargés de la grande Croix, *dite des reliques*, de la Croix des fêtages et de celle de l'ordinaire aux processions, des ouvriers qui tendaient les tapisseries servant à l'ornement du reposoir du jeudi-saint et enfin des menues chandelles pour les voyages aux reliques.

4. Bulletin archéologique, 1898, p. 448, art. 5. Plus une croix *carrée*, à pied large et carré...

Je rencontre dans l'inventaire de la Cathédrale de Beauvais en 1464 [1] cette expression *quarrée*, appliquée à une croix de même forme : « *Item une croix courte et large ainsi comme quarrée d'argent doré.... en la quelle a de la vraie croix.* »

Le trésor de Langres [2] possédait aussi une croix de même genre : 1709 N° 41 « *Grande* « *croix plate, grecque* (à branches d'égale longueur) *couverte de feuilles d'or et d'argent et* « *d'un grand nombre de pierreries, d'émaux et d'inscriptions.* »

On l'appelait aussi *Croix des reliques*, parce qu'aux processions des Rameaux, de saint Marc, des Rogations et de l'Ascension, elle était portée devant la châsse de S. Sérené, sans bâton ni hampe [3]. Elle figure dans les plus anciens inventaires et ne disparut qu'à la Révolution. On peut la faire remonter au XIe ou XIIe siècle, et je la reconnaîtrais volontiers pour celle qui fut rachetée à Vendôme par le chanoine Hugues de Semblancé pour une somme considérable ... redemit magnam crucem, quæ pro mille solidis apud Vindocinum in vadio tenebatur ... lit-on dans son éloge funèbre.

Dès 1421 elle était en mauvais état : *Item magna crux, in qua sunt VIIIxx lapides, de quibus defficiunt XXXIII lapides et indiget reparatione magna in multis locis.*

L'inventaire de 1495 donne clairement à entendre qu'elle fut refaite à la fin du XVe siècle : « *Magna crux (vetus, pluribus locis discooperta) argentea et deaurata ac magnis lapidibus ornata et decorata, et modo renovata et refecta, quæ deportatur in Ramis Palmarum et Rogationibus.*

Dans le même inventaire (p. 212 v°) on lit cet article : *Quoddam aliud repositorium notandum argenteum deauratum ad modum custodis, cum quadam cathena argentea et in eadam reponitur alia custos argentea deaurata infra illa est lapis pretiosus.* Et en marge : *Captum fuit pro ponendo in cruce processionum Rogationum.*

2° Croix des Fêtages.

XIIe siècle.

La croix des processions solennelles, les jours de Fêtages [4], fut donnée par Geoffroy la Mouche, évêque d'Angers, de 1162 à 1177. L'inventaire de 1255 dit à son sujet : *Item alia crux aurea cum pluribus lapidibus pretiosis continens in medio sui de ligno sanctæ Crucis, cum baculo ligneo, in parte superiori cooperto argento deaurato et quibusdam gemmis, quam dedit bonæ memoriæ Gauffridus Mouchet, quondam episcopus Andegavensis.* »

C'était un joyau fort précieux, étincelant de pierreries, d'après l'inventaire de 1421 : *Una crux de auro cum baculo argento et deaurato, in qua cruce sunt IIIIxx XII lapides, de quibus defficiunt VI et in baculo sunt XVIII de quibus defficiunt quator lapides.* En marge de cet article on lit l'annotation suivante d'une écriture plus récente : *Illa crux, quæ detecta erat, refecta et renovata est de auro cum baculo pulchro noviter refecto.*

1. Publié par M. Desjardins.
2. Publié par M. l'abbé Lalore.
3. Lehoreau, t. III. p. 302.
4. On appelait fêtages des repas dus par l'évêque ou certains chanoines à leurs confrères et aux officiers de l'église, chantres, etc., aux grandes fêtes. Tout y était réglé avec la plus grande minutie quant au nombre et à l'espèce des plats, du vin, etc. L'évêque devait cinq fêtages par an : à la S. Maurille, à la S. Maurice, à Noël, au Jeudi saint et à Pâques. Ces fêtages, sujets de procès continuels, furent, par une transaction, faite en 1569, convertis en argent ; l'évêque devait payer aux chanoines, chapelains et autres intéressés 75 livres par fêtage.

Pierre de Bourges, chargé déjà par le chapitre de l'exécution de la châsse de S. Maurille, fit marché avec lui, le 12 juin 1476, au prix de 12 livres, pour refaire la croix des Fêtages. Voici le résumé de l'opération (1).

L'or de la vieille croix pesait 2 marcs, 4 onces, 6 gros ; on y employa l'or de deux petites croix, quatre anneaux d'or de l'ancienne croix et un autre anneau : le tout montait à 3 marcs et 5 onces. On y ajouta ensuite 59 pierres pesant 2 onces, 1 gros, un crucifix d'or de 4 onces, 3 gros le reste des ornements 4 onces, 4 gros, enfin un camahieu, une tête blanche et 18 pierres, tant ametistes qu'autres de 6 gros 1|2.

L'or de la nouvelle croix pesait 4 marcs, 5 onces, 7 gros : elle était ornée de 76 pierres, dont 2 saphirs, près de la vraie croix, une ametiste et une vache gravée au-dessus de la tête du Christ une topaze auprès, de quatre émaux de plique, de cinq émaux ronds et d'un petit. Du côté de la vraie croix, il y avait quatre grands et quatre petits émaux ronds. Le tout (or et pierres), pesait 5 marcs, 7 gros.

On trouva dans une des vieilles croix employées pour faire celle-ci un os croche, qui fut remis dans la nouvelle, achevée en octobre 1476.

L'inventaire de 1499 la décrit ainsi :

Une croix d'or, garnye de pierres telles quelles de diverses couleurs, d'esmaulx en quelques endroits d'un costé de la quelle croix y a un crucifix en bosse, duquel il manque les doigts de la main gauche et d'aultre costé y a une croix plate, où l'on tient y avoir de la vraye croix, avecque un baston couvert d'argent doré à feuillages, auquel il y a une grosse pommette et une chesnette d'argent, qui se démanche d'avecques le dict baston, lequel est enbouti d'un bout de fer.

Cette belle croix pesait 7 marcs, VII onces, y compris le bois du bâton ; elle exista jusqu'à la Révolution.

Du temps de Lehoreau, on adaptait une chandelle de cire jaune à la pommette de cette croix, qu'on allumait dans la nuit de Noël au moment du chant de la Généalogie de N. Seigneur et pendant la messe de minuit (2). « On l'exposait au reposoir du Jeudi-Saint « sur un carreau avec un cierge jaune pour les stations du peuple avec un bassin pour « recevoir les offrandes (3). »

3° Croix processionnelle commune.

XIIe ou XIIIe siècle.

Elle figure pour la première fois dans l'inventaire de 1297 : *Item una crux cum baculo supra lignum de argento.* Celui de 1391 dit : *Item una crux cooperta deaurata cum ymagine crucifixi et quatuor evangelistis cum baculo cooperto de argento, quæ non potest ponderari.*

1. Bib. de la ville, Ms. N° 658, p. 43.

2. Lehoreau, liv. IV, p. 301. Le 9e répons de Matines fini, le plus ancien chanoine prestre sort de la sacristie en dalmatique, étole et manipule blanc, l'amy sur la tête avec les cinq pièces, portant le beau texte évangéliaire, tenant en main un flambeau de cire jaune, au haut duquel est attachée une chandelle de pareille cire *quasi lumen de lumine.* Il est précédé des deux grands bedaux, de deux thuriféraires, des deux acolytes et du grand archidiacre portant la croix des fetages au pommeau de laquelle est attachée une chandelle de cire jaune allumée...... Après avoir demandé la bénédiction de Mgr, il monte au jubé, chante la Généalogie qui est suivie du *Te Deum.* Le flambeau et la chandelle appartiennent à celui qui a chanté la Généalogie.

3. Lehoreau, t. IV, p. 49.

Vers 1421, la pomme de cette croix, primitivement en cuivre, fut refaite en argent *ad usum quotidianum.*

Le bâton fut renouvelé au XVIIe siècle, tout en argent et semé de fleurs de lis.

Les deux diacres, dit Lehoreau ([1]), *posaient leurs croix contre les murs aux piliers de l'église*, aux fêtes solennelles : *celle des fêtages du côté de l'épître, à cause de la crosse* (de l'Evêque) *la croix commune du côté de l'Évangile.*

4° Croix processionnelle d'argent blanc, émaillée.

XIVe ou XVe siècle.

Elle n'était pas plaquée sur bois, comme les précédentes, mais en argent plein, *émaillée* avec l'image du crucifix et celle des évangélistes ; on l'adaptait à volonté au bâton de la croix de vermeil qui servait tous les jours : elle pesait XI marcs, III onces, II gros.

Je la trouve pour la première fois dans l'inventaire de 1421 : *Quædam crux de argento* ESMAILLÉE, *sine nemore, in qua sunt ymago crucifixi et quatuor evangelistarum.* » L'inventaire de 1495 ajoute ce détail :... *non deaurata, sed magni ponderis, esmaillée.* Elle disparaît du trésor entre 1595 et 1599.

5° Vraie croix d'or, frisée.

XIIe ou XIIIe siècle.

Lehoreau désigne sous le nom de *Vraie Croix frisée* à cause des *filigranes* dont il était couvert, le plus important reliquaire de la Vraie Croix, offert à la vénération des fidèles. C'était une croix d'or à double traverse, d'un pied et demi de hauteur, garnie de pierres fines et pesant deux marcs ; elle était fixée sur un piédestal d'argent doré du poids de deux marcs et demi, sur lequel était gravée l'inscription suivante ([2]) : *In hac cruce includuntur reliquiæ ligni veræ et sanctæ Crucis, cinguli et vestimentum Stæ Mariæ, Virginis, Sancti Sylvestri, ossium Sti Chrisogoni, Sti Dyonisii, Sti Andreæ, Stæ Barbaræ, Sti Petri et Pauli, Stæ Mariæ Magdalenæ, Sti Laurentii et plurimorum aliorum sanctorum.*

L'inventaire de 1421 la décrit ainsi : *Item una alia crux de auro reliquiis plena, in qua sunt VIxxII lapides, de quibus defficiunt quinque lapides ad dupplicem crucem et ad pedem.* L'inventaire de 1495 ajoute ces détails :... *in brachiis crucis apparent plures reliquiæ et in medio utriusque ex una parte apparent de reliquiis sanctæ Crucis.*

On la plaçait sur le maître-autel le jour de l'Invention de la Sainte Croix pendant la grand'messe ; on la portait aussi à la station le même jour et les dimanches de la Passion et des Rameaux.

Le sieur *Hardye*, orfèvre du chapitre, fit, en 1767, pour la somme de 102 livres, un piédestal neuf en argent, du poids de 2 marcs, 2 gros, pour supporter cette croix ([3]), dont l'origine est inconnue : on peut cependant sans témérité la faire remonter au XIIe ou XIIIe siècle.

---

1. Lehoreau, t. I, p. 134.
2. Fab., t. II. Inv. de 1749.
3. Archives de Maine et Loire, G. 386. Cte de fab. de 1767 à 1768.

6° Vraie croix de Guillaume de Beaumont.

XIII[e] siècle.

Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers de 1202 à 1240, rapporta de Terre-Sainte un morceau de la vraie croix qu'il donna à sa cathédrale, après l'avoir fait enchâsser dans une croix d'or [1].

On lit dans l'éloge de cet évêque : ... *Sic iste modernus Salomon, auream crucem in qua repositum est verum altare, non mysticum, lignum illud et signum insigne in quo agnus sine macula immolatus est, nobis de transmarinis partibus asportavit, auro et lapidibus pretiosis miro artificio constructam...*

L'inventaire de 1255 dit à son sujet : *Crux aurea cum ligno Sanctæ Crucis, ornata multis lapidibus pretiosis et quodam saphyro magno sculpto, mobili, velante lignum sanctæ Crucis, quam dedit bonæ memoriæ Guillelmus de Bellomonte, cum pede argenteo deaurato.*

On utilisa cette belle croix pour la Custode, qui servait à l'exposition du Saint-Sacrement et à la procession du Sacre ; elle était, d'après Lehoreau, ornée de filigranes et de pierreries d'un côté et de l'autre de gravures représentant les instruments de la passion [2].

7° Croix ciselée de Nicolas Geslant.

XIII[e] siècle.

C'était une croix d'or, montée sur un pied, enrichie de ciselures et de quelques pierres, donnée par Nicolas Geslant, évêque d'Angers de 1269 à 1291.

On la trouve dans l'inventaire de 1286 : *Item alia* (crux) *pulchra data a Nicholao episcopo.*

Cet évêque l'avait léguée à l'église, par son testament daté de 1289 [3] :

...*Item crucem nostram, in qua sunt reliquiæ sanctorum, quam jam habent in dicta ecclesia, eidem ecclesiæ legamus.*

Les inventaires de 1495 et de 1595 disent :

Item una crux de auro, munita celaturis et figurata, per medium fracta, ex uno latere decorata quodam lapide camaieul nuncupato, in cujus pede deest unus lapis, in cruciata quinque et duo in superiori parte, cujus pes est fractus.

Elle fut vendue par le chapitre pour les besoins de l'État.

8° Croix de Foulques de Mathefelon.

XIV[e] siècle.

Voici ce qu'on lit dans l'inventaire de 1421 : *Quædam parva crux cum pede de argento, quam dedit dominus Fulco de Mathefelon* (évêque d'Angers de 1323 à 1355), *in qua sunt VIII lapides.* Les armes du donateur sont gravées sur le pied : *Quædam parva crux argentea deaurata cum pede, in quo figurantur arma de Mathefelon.* (Inv. de 1495.) Au XVI[e] siècle elle disparaît du trésor.

1. Bib. de la Ville, Ms. 636, p. 119.
2. Lehoreau, t. III, p. 302.
3. Bib. de la Ville, Ms. n° 624, p. 737.

Une autre avait été donnée par le même évêque, d'après l'obituaire de la cathédrale ([1]) : « *legavit ... duas cruces argenteas, in quarum altera est de ligno verificæ crucis...* » je ne l'ai pas retrouvée clairement désignée.

9° Vraie croix de Jean du Verger.

XV[e] siècle.

Jean du Verger donna le 22 décembre 1455 une croix d'or à double traverse, du poids de neuf onces, aux armes du chapitre et de l'évêque Hardouin de Bueil ([2]). Un des côtés était orné d'émaux, de pierres et de perles fines, avec un saphir au milieu. Elle renfermait du bois de la vraie Croix et servait le Vendredi Saint à l'adoration de la Croix ([3]).

Tout d'abord elle n'avait point de piédestal ; en 1767 on lui attribua celui de la vraie Croix d'or frisée, remplacé par un autre de la façon du sieur Hardy, orfèvre ([4]).

Le mercredi saint, on exposait cette précieuse relique sur une table devant l'autel de S. Nicolas et avant 1699 sur une table pliante, attachée au milieu de la balustrade du grand autel ([5]).

« Le vendredi saint, le garde reliques apporte la Vraie Croix au reposoir à la place qu'oc-
« cupait depuis la veille celle des Fêtages sur un carreau de broderie, par dessus lequel il
« y a un voille de soye blanche fort clair ; puis après le chant de l'Agios, il la rapporte à
« l'évêque, qui la tient sur le carreau placé sur ses genoux et assis devant l'autel. Chacun
« en son rang vient la baiser. Après quoi, le souschantre, chapé de rouge, la porte au haut
« de la nef, la fait baiser au peuple. puis la laisse sur le carreau sur un banc orné, sur le
« quel est un bassin pour les offrandes. »

10° Croix de cristal de Guillaume Ruzé.

XVI[e] siècle.

On lit dans l'inventaire de 1539 cet article écrit d'une autre main longtemps après : *Item una parva crux ex cristalino, inornata per quatuor terminos auro puro, in cujus medio est imago crucifixi et ex auro puro et in ipso cristallino est inclusa una pars veræ crucis Domini nostri Jesu Christi et certæ partes pannorum, quibus Dominus noster, dum in cruce esset cooperiebatur. Et ipsam crucem donavit... Reverendus in Christo pater et dominus Guillelmus Ruzé, episcopus Andegavensis* (de 1572 à 1587). La croix en question devait être une croix pectorale ; elle fut sans doute vendue, car on ne la trouve dans aucun autre inventaire.

11° Croix qui servait a mettre sur l'autel.

XV[e] ou XVI[e] siècle.

Avant le XVII[e] siècle, il n'y avait pas de croix en permanence sur le maître autel à la cathédrale d'Angers ; c'est en 1702 seulement, après la construction de l'autel à la Romaine, que cet usage y fut suivi d'une façon constante.

1. Dom Housseau, t. XVI.
2. Bib. de la Ville, Ms. n° 656, p. 36.
3. Lehoreau, t. II, p. 4.
4. Archives de Maine et Loire, G. 385, C[ie] de fab. de 1767 à 1768.
5. Lehoreau, IV, p. 54.

La présence de la croix sur l'autel n'était pas considérée comme essentielle ; si on en plaçait une et quelquefois deux à la fois les jours de fête, c'était pour orner l'autel et non pour se conformer à une prescription liturgique.

L'inventaire dressé après 1661 est le seul à en parler : *Plus une autre croix, d'environ deux pieds et demi de hauteur avec un pié d'estal, laquelle est d'argent et dorée par endroits. Le haut de ladite croix est garni de pierreries, cabochons, et le pié d'estal qui est de forme quarrée, dont le dedans est de bois et le dessus d'argent doré, orné de plusieurs figures de saints. Dans le dit pié d'estal, qui n'est pas attaché à la dite croix pour servir de pié d'estal à d'autres reliquaires à l'occasion, il y a des reliques de plusieurs saints. La dite croix sert de* RELIQUE *pour mettre sur le maistre-autel aux festes solennelles. Il manque au dit reliquaire, trois grands fleurons, plusieurs petits plus quelques pierres et perles et il y a quelques fractures.*

12° Deux croix de Mgr Fouquet de la Varenne.

XVIIe siècle.

A la vente de Mgr Fouquet de la Varenne, décédé en 1621, le chapitre fit acheter une grande partie de son argenterie (1). Parmi ces objets inscrits dans l'inventaire de 1643, je remarque deux croix d'autel : *La grande croix pèse sept marcs trois onces cinq gros, au pied de laquelle sont les armes de M. Fouquet. La petite croix pèse sept marcs trois onces sept gros, les armes du dit sieur Foucquet sont soubz la patte.*

13° Croix de M. Rousseau de Pantigny.

Le 10 janvier 1780 M. le chanoine Rousseau de Pantigny donna une croix et deux chandeliers d'argent (2).

14° Croix diverses.

Les inventaires signalent encore plusieurs croix pectorales ou autres, sans donner des détails bien précis. Elles disparaissent successivement soit dans des ventes au profit de l'État, soit pour entrer dans la composition de quelque nouvelle pièce d'orfèvrerie.

Inv. de 1255. *Item quinque cruces argenteæ deauratæ et in duobus sunt aliqui lapides.*

Inv. de 1286. *Item alia crux super candelabrum.*

Inv. de 1421. *Item una crux de argento, cooperta auro ante et retro, in qua sunt LXVI lapides, de quibus defficiunt VI lapides. Item alia parva crux dupplex ubi sunt VII lapides, de quibus defficiunt III et etiam defficit pes. Item alia crux dupplex fracta in qua sunt VII lapides. In dicto coffreto sunt tres parvæ cruces, in una quarum XII lapides.*

Inv. de 1539. *Alia parva crux argentea deaurata gemmis deaurata. Item alia parva crux argentea quæ quidem sunt repositæ in uno veteri corporali.*

---

1. On désignait déjà dans les inventaires les calices, burettes, croix, etc., sous le nom d'*argenterie*, comme s'il avait été question de vaisselle plate, de tasses ou de gobelets. L'art religieux avait bien baissé ; les objets consacrés au culte n'avaient presque aucune valeur artistique. Plus d'émaux, plus de filigranes, plus de pierreries : quelques figures ciselées en bosse tout au plus. A part cela, la valeur intrinsèque du métal est prisée avant tout. Avec quelle emphase on parle d'argent *massif!* Ce mot solennel est prodigué *à faux* dans tous les anciens inventaires du XVIIe et du XVIIIe siècle : on n'estimait les objets qu'au poids. La conséquence de ce culte pour la matière, fut la facilité avec laquelle les évêques et les chapitres rivalisèrent pour vendre au poids tout ce qui avait une valeur intrinsèque quelconque.

2. Archives départementales Série G. N° 269.



CALICES D'OR.

1° Calice de l'évêque Ulger.

XII[e] siècle.

On lit dans l'éloge d'Hugues de Semblancé qu'il donna *une patène d'or*, qui manquait au *calice d'Ulger*. C'est celui de l'inventaire de 1255 : *Calix aureus cum patena*.

2° Calice d'Hugues de Semblancé.

XII[e] siècle.

Calix aureus, sine patena cum lapidibus pretiosis, dit l'inventaire de 1255, *et cum duabus ansulis*, ajoute celui de 1286. C'était peut-être un calice ministériel à deux anses, comme on en connaît quelques-uns : il avait été donné par le chanoine Hugues de Semblancé.

3° Calice de l'évêque Nicolas Geslant.

XIII[e] siècle.

Nicolas Geslant donna son calice d'or « *cum gemmis subter caput ipsius* », qualifié de *pulcherrimus* dans l'inventaire de 1297, par son testament daté de la veille de la Sainte Catherine 1289 (1). *Item calicem nostrum aureum quem jam tradidimus conservandum in thesauro ecclesiæ Andegavensis, dimittimus et legamus eidem ecclesiæ.*

Ce calice conservé *in magna archa capituli* fut vendu après 1595.

4° Calice de l'évêque Michel du Villoiseau.

XIII[e] siècle.

Item unus calix aureus datus a Michaele episcopo, dit l'inventaire de 1386. Il eut le même sort que le précédent.

En 1436, l'un des calices d'or est employé à faire les couvertures de l'Évangéliaire et de l'Épistolier.

En 1514, un autre, pesant 2 marcs, 2 onces moins 12 grains, est vendu à raison de 120 livres le marc pour aider le chapitre à fournir à Louis XII une somme de 500 livres qu'il lui avait demandée, au moment de lever une armée contre les Anglais (2).

5° Calice offert par Louis XII.

1508.

Louis XII vint avec Anne de Bretagne à la cathédrale faire un pèlerinage à l'autel de Saint-René et fit présent d'un très beau calice d'or, ainsi décrit dans l'inventaire de 1525 : *Calix auri, in auro, cum patena ponderis trium marcharum cum dimidia et uno denario auri, in pede cujus calicis est ymago crucifixi sculpta in uno latere et in alio sunt arma Ludovici Christianissimi Francorum regis et in patena est ymago sancti Renati sculpta ; quem calicem obtulit idem dominus huic ecclesiæ et beatissimo Renato die secunda Augusti anno domini millesimo quingentesimo octavo.*

1. Bib. de la ville, Ms. N° 624, p. 737.
2. Ibid., Ms. N° 658, p. 450.

Il fut vendu quelques années après 1532.

Deux des calices qui précèdent (les deux premiers sans doute) furent livrés au fabriqueur en 1561 [1].

« A esté baillé à monsieur maistre René Haurés, grant archidiacre, chanoine et fabri- « queur en l'an MV^c LXI ung petit calice *faict à manière de couppe*, pour *la doreure et « accoustrement* des *couvercles des grands livres* des *Épistres et Évangiles* d'argent doré, « accoustrés par *Methuen Moreau*, orphèvre de la dite église.

« Le XVIIIe jour d'octobre 1561, fut prins au grant coffre du chapitre en l'église d'angers ung *callice d'or*, par monsieur Cotereau, chanoyne, faict à manière de couppe, présens « maître Thomas Richer, notaire du dit chapitre et maître Pierre Henriet garde-reliques « et moi ... secretaire de l'église d'Angers. »

CALICES d'argent doré.

Ils étaient fort nombreux et souvent renouvelés : les plus anciens *(antiquæ factionis)* avaient le pied *rond*. Je m'occuperai seulement de ceux dont la description présente quelque intérêt particulier.

1° Calice de S. René.

C'était un fort petit calice d'argent, doré par parties, conservé d'abord dans le trésor, puis dans le grand coffre du chapitre *(in magna archa capituli)*. D'après la tradition il aurait servi à S. René ; à ce titre on le vénérait comme une relique : *unus calix minimus antiquæ factionis, in quo, ut communiter fertur, beatus Renatus celebrabat*, dit l'inventaire de 1407.

Il fut conservé jusqu'à la Révolution.

L'Église de S. Maurille de Chalonnes possédait encore un autre calice de S. Maurille au commencement de ce siècle : il fut misérablement vendu par un des curés de cette paroisse pour être *fondu* ... quelle pitié !

2° Calice de Nicolas Geslant.

1285.

Outre le calice d'or cité plus haut, Nicolas Geslant donna « *alium calicem parvum bene ponderantem cum custode ligneo* [2]. »

Le Musée diocésain d'Angers conserve une partie des comptes de cet évêque ; on y trouve l'article suivant, relatif à ce calice : *Item in factione calicis in auro et argento quinquaginta VII solidos et septem denarios* 1285.

3° Grand calice des fêtes solennelles.

XVe siècle.

Il fut composé du métal de trois anciens calices : *Est advertendum quod in inventario precedenti erant tres calices veteres de quibus factus unus magnus pulcherrimus calix, qui est in reliquari ecclesiæ*. (Inventaire de 1467.) Il pesait dix marcs.

1. Fab. II, p. 132.
2. Ibid., I, p. 2.

4° Calice de Martin Guyard.

XV[e] siècle.

Inventaire de 1467 :

Unus magnus calix argenteus et deauratns cum patena esmaillée, gallice ad ymaginem trinitatis ponderis quatuor marcharum cum duabus uncis et dimidia, quem dedit defunctus martinus quihart, custos reliquiarum, dum viveret.

Inventaire de 1596.

Item ung aultre callice d'argent doré avec sa plataine, qui a esté esmaillée, par dedans laquelle est gravée une Trinité, et sur la patte duquel y a un crucifix, et au dedans sont escripts ces mots : Martinus Guyard custos reliquiarum ecclesiæ Andegavensis.

5° Calice de Pierre Fabri.

Inventaire de 1467.

Item unus alter calix de novo factus ponderis duarum marcharum cum dimidia uncia restitutus per dictum Petrum Fabri, loco unius, quem perdiderat.

6° Calice du chanoine Herman de Vienne.

Inventaire de 1467.

Item unus calix ex argento deaurato cum ejus patena in qua est ad intra nomen Ihesus (Inv. de 1505). *habens in pede signum crucifixi ponderans in totum II marcas IIII oncias datus ecclesiæ per deffunctum dominum Hermanum de Vienna.*

7° Calice de Q. Philippe.

Inventaire de 1467.

Item unus alius calix etiam de argento deaurato, cum una patena in qua est ad intra ymago domini Judicantis (Inv. de 1505) *et ymagine crucifixi in pede, nuper datus per magistrum Q. Philippes ponderis II marcharum VII unciarum.*

8° Calice du chanoine de la Jumelière.

Inventaire de 1467.

Item unus alius calix ex argento deaurato cum una patena in cujus patena ad intra est manus sculpta (Inv. de 1505) *cum cruce repertus in quadam archa in qua est capsula cum missali quod nuper repertum fuit in dicta archa, data dicta capsula cum missali per deffunctum Jumelière, ponderis II marcharum II onciarum.*

9° Cinq autres calices.

Inventaire de 1467.

Item unus alius calix cum patena ad ymaginem Trinitatis in dicta patena et ad ymaginem Crucifixi in pede ejusdem calicis. Qui quidem calix est ponderis trium marcharum sex unciarum argenti.

Item duo calices argenti et deaurati in quorum pedibus sunt duæ ymagines crucifixi elevatæ, quorum unus est ponderis duarum marcharum cum uncia et dimidia et alius ponderis duarum marcharum cum duabus unciis.

Item unus alter calix cum pede rotondo antiquæ factionis (*ad modum rosæ.* Inventaire de 1525) *in pede cujus est una crux, ponderis duarum marcharum cum sex unciis.*

Item unus alter calix cum patena antiquæ factionis cum pede rotondo cum parva cruce in pede, ponderis duarum marcharum, quinque unciarum cum dimidia, qui fuit de novo reparatus.

10° Calice du trésorier Jean de la Barre.

1497.

Inventaire de 1505 :

Item unus calix argenti deaurati cum patena ad intra cujus est sculpta ymago domini judicantis et in pede est ab uno latere ymago crucifixi elevata et ex alio est scutum in medio cujus sunt arma sancti Mauritii et subtus est scriptum : dono dedit ecclesiæ Andegavensi Joannes de Barra est ponderis III marcharum II onciarum II grossorum. Est que scrinium suum sive busta de corio nigro coopertum.

11° Calice de Jean Pépin, chanoine.

Inventaire de 1532 :

Item unus alius calix argenteus deauratus cum patena argenti deaurata novæ factionis datus per magistrum Jo. Pepin ponderis duarum marcharum quatuor grossorum.

L'inventaire de 1596 le décrit ainsi :

Item ung aultre calice d'argent doré faczonné de plusieurs faczons, en l'email de la pommette duquel y a escript Jo. Pepin par les lettres séparement et sur la patte y a un Crucifix en bosse et deux petits saincts avecque sa plataine esmaillée d'émail d'azur ou y a deux figures de S. Jehan par li dedans et audessus un Jhesus dans un soleil en gravure.

12° Calice de Jean Ortroy.

Inventaire de 1532 :

Item alius calix argenteus datus per magistrum Jo. Ortroy dum viveret custodem reliquiarum ad usum peregrinorum ponderis unius marchæ cum dimidio.

13° Deux autres calices.

Inventaire de 1539 :

Item unus calix argenti deaurati in pede cujus est ymago crucifixi et ymagines virginis mariæ et sancti Joannis evangelistæ et in patena est manus sculpta. — Item unus calix argenteus in cujus pede est crux deaurata illius scriptus Jhesus.

Ce calice fut employé à *raccoustrer la grand croix d'or parce qu'il estoit rompu par pièces.*

14° Calice de Guillaume Guibrier.

Inventaire de 1596 :

Item ung aultre callice d'argent doré au dedans de la couppe, à la pommette et bord, ayant huict roses en chatons à la pommette, avec sa platine au dedans de laquelle y a un saint Cristophe doré et gravé, pesant un marc et demy, trois gros au juste, lequel callice a été fourni et baillé par maistre Guillaume Guibrier naguères sécretain au lieu d'un autre perdu de son temps à la sécretainerie.

15° Six autres calices.

Inventaire de 1596 :

Ung grand callice d'argent doré faict à colonnes, ayant six chatons azurés sur la pommette, et sur chascun asur y a un petit sanctorum en bosse ; sur la patte duquel callice y a ung

crucifix esmaillé, avec sa plataine esmaillée au milieu. Le tout pesant huict marcs. — Item ung aultre callice d'argent doré tout simple, à la pommette duquel y a huict chatons et à chascun chaton une rose esmaillée avecque sa platine, dans laquelle y a une main et croix en gravure, pesant deux marcs une once. — Item ung aultre callice d'argent doré un peu rompu à la patte, sur laquelle y a ung crucifix et deux sanctorum en bosse et à la pommette y a huict roses en chatons avec sa platine toute plaine, au dedans de laquelle est une figure d'enfant tenant une croix, pesant deux marcs deux onces. — Item ung aultre callice d'argent doré, dans la coupe à la pommette et aux bords, à laquelle pommette y a huict rosettes de dyvers emailz, et sur la patte y a ung crucifix et deux sanctorum en bosse dorée avec sa platine au dedans de laquelle est ung Jesus gravé et doré pesant ung marc et demy trois gros. — Item ung aultre petit calice d'argent aussy doré en la couppe, à la pommette et bords, en laquelle pommette sont huict rosettes et sur la patte y a ung crucifix doré en bosse et sur la même patte de l'aultre costé est ung sainct René gravé en blanc avec sa platine dans laquelle il y a ung Jesus doré pesant ung marc. — Item ung aultre petit callice d'argent doré en la couppe, à la pommette et aux bords, comme les deux précédents à laquelle pommette sont six rosettes ou chattons, et au pied de la patte y a une croix dorée et gravée, avecque sa platine dans laquelle est une croix patée dorée et gravée pesant six onces et demye.

16° Deux calices de Mgr Fouquet.

Le chapitre fit acheter les deux calices suivants, après le décès de Mgr Fouquet en 1621.

Inventaire de 1643 :

Item ung grand calice d'argent vermeil doré historié à la coupe et patte de la passion de N. Seigneur et au dessoubs de la patte sont gravées les armes de Mgr Fouquet evesque et au dos de la platine est la resurrection pesant six marcs trois onces. — Item le petit calice avec sa platine pèse quatre marcs deux onces et six gros et autour de la couppe est eslevé en bosse la cène de N. Seigneur, la prière au jardin des Oliviers et autres histoires.

17° Cinq autres calices semblables.

Inventaire de 1643 :

Item cinq calices d'argent doré par les garnitures avec les platines au pied desquels sont les armes de S. Maurice et le nom de Jesus au dos des platines faits de neuf par feu Brice [1] *et pesant ensemble dix marcs six onces.*

18° Chapelle de Mgr Claude de Rueil, décédé en 1649.

Dans son testament du 7 juillet 1648, Claude de Rueil écrit : ... « *Je prie Messieurs du Chapitre, autant que je puis le faire, qu'ils ne vendent point l'argenterie de ma chapelle* (du poids de cent marcs).... Cette disposition fut respectée : il est probable que l'ensemble parvint jusqu'à la Révolution. M. Grand'homme, chanoine d'Angers et abbé de

1. Brice était un orfèvre d'Angers, très renommé, d'après ce qui suit :

Bibl. mun. *Journal de Louvet*, 1560 à 1634, publié dans la *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 281.

Le vendredy 5e jour d'aoûst dudit an 1622, ung nommé Britz, marchand orfèvre d'Angers, a parachevé de rabiller et remonter tout à neuf la grande croix de l'église de Notre-Dame du Ronceray d'Angers, qui se porte à l'entrée de la procession du Sacre, qui passe par ladite église, le crucifiement de laquelle croix est d'or et enrichi de pierreryes et sainctes relicques, laquelle estoit cassée et rompue a raison de l'antiquité et vétusté d'icelle, qui est la plus riche et ancienne croix de ceste ville, sous lequel crucifiement ledit orfèvre a mis un escripteau, dont la teneur en suit : « *En*

Toussaint emprunta un crucifix et deux chandeliers d'argent de la chapelle de Mgr de Rueil le 20 avril 1745 pour s'en servir sa vie durant, à la condition de les porter au sacristain pour le reposoir du Jeudi-Saint. Le 8 avril 1783, ces objets furent rendus par sa succession et remis dans le trésor (1).

18° Calice et chapelle du doyen Gabriel Constantin.

1657.

« Selon la conclusion capitulaire du 27 juillet 1657 au sujet du don d'une chapelle « d'argent vermeil doré pesant 27 marcs une once 4 gros, fait par le doyen Gabriel Cons- « tantin, le célébrant devait avoir mémoire de lui à la grand'messe du chapitre dans « l'oraison des défunts. »

Le 5 août 1763, deux anciens calices sont vendus à M. Hardy, orfèvre, 330 livres et remplacés par un autre, acheté avec sa patène 300 liv. au Sr Ragueneau (2).

CUSTODES. PIXIDES OU CIBOIRES.

Le Saint-Sacrement a toujours été conservé au maître-autel de la cathédrale d'Angers dans une custode ou ciboire, suspendu soit au moyen d'une crosse de vermeil, de cuivre argenté plus tard, soit par une chaîne passant entre les mains d'un grand chérubin en bois doré qui existe encore. Cet usage ne fut aboli qu'après la Révolution.

Par ailleurs, l'église de St-Maurice ayant une annexe (contemporaine de sa reconstruction au XIIe siècle) destinée aux *paroissiens*, on ne trouve dans les anciens inventaires aucun ciboire, destiné à distribuer la communion aux fidèles ; on ne s'étonnera donc pas de ne pas en rencontrer. Il sera seulement ici question de la custode, avec laquelle le chapitre portait le Saint-Sacrement aux officiers et dignitaires de l'église en danger de mort.

1° Custode de la suspension.

XIIe siècle.

Normand de Doué, évêque d'Angers, de 1148 à 1153, donna une pixide ou custode pour renfermer le Saint-Sacrement *pixidem mirifici operis, ad reponendum corpus domini super altare dominicum, fabricari fecit* (3)...

L'inventaire de 1505 la décrit ainsi : *Item quædam custos rotunda argentea et deaurata, pluribus lapidibus decorata in quâ dudum reponebatur corpus Christi dominicum et pendebat super majus altare ponderis*...

Elle était hors d'usage depuis 1497 et fut détruite en 1507, d'après la note suivante

---

l'année 1622 ceste croix a esté refaicte et renouvelée par Jehan Britz, marchand orfèvre. Regnans lors N. S. Père le pape Grégoire XV, Louis XIII roi de France et de Navarre et Révérende dame Symone de Maillé, abbesse de ladite église de Notre-Dame.

Revue d'Anjou, 1856, t. II, p. 308.

Le jeudi 10 juin 1631, Messieurs de la Trinité ont fait leur procession du sacre, où ils ont porté le corps de N. Seigneur dans une riche custode d'argent doré entre deux angelots, faite par *un nommé Briz* marchand, orfèvre audit Angers.

1. Fab., t. II, p. 473.
2. Archives de Maine et Loire, série 6, 385.
3. Lehoreau, t. I, p. 569.

écrite en marge : *Rasa quia tradita pro ymagine beati Mauritii ex argento faciendâ, circà mensem novembris anno domini M° V^c VII°.*

XVe siècle.

Le chanoine René de la Barre la remplaça, le 30 mars 1497, par un ciboire en vermeil, du poids de 6 marcs, 5 onces, 1 gros, chaque marc évalué alors à 12 livres ; la façon seule coûta 4 livres.

Le Chapitre y fit ajouter une sorte de chapelet, qui en ornait les chaînes, le 20 avril 1498 [1].

J'ai dit à l'article concernant la châsse de S. Maurille que, du 5 mai 1477 au 1er octobre 1479, il fut employé IX marcs, VII onces ½ d'argent pour l'*Angelot* et la *potence*, que la façon coûta XX livres, XVII s., 1 d. et la dorure XX l., XVII s, payés, à *Pierre Bordier* dit de *Bourges*.

L'ange seul pesait VI marcs : le chantre Olivier le Prince avait donné 100 livres pour aider à le faire le 3 sept. 1475. Mgr Pelletier le vendit et fit placer en 1703 une crosse de cuivre argenté pour soutenir la custode.

2° Custodes pour porter le Saint-Sacrement aux malades.

Les inventaires de 1255 et 1421 signalent une pixide d'ivoire et une petite pixide d'argent doré, sans destination bien fixe. Celui de 1505 nous en montre une faite de deux burettes trouvées dans le coffre de M. de la Jumelière. *Capti fuerunt urceoli ad faciendam custodem infra scriptam. Item una custos deaurata in pede et infra ponderis unius marchæ cum uno grosso argenti, cum bursâ ad eam reponendam. Item alia parva custos ad reponendam sacram unctionem cum bustâ ad eam reponendam.*

La première servait à porter le *corpus Domini à messieurs du chapitre et aux chappelains*, et la seconde, *en forme de callice, l'huile sainte aux malades : elles pesaient ensemble un marc et demy* [2].

3° Custode pour exposer le Saint-Sacrement (ostensoir).

Commencement du XVe siècle.

Le mot *ostensoir* date du XVIIIe siècle, celui de *soleil* du XVIIe siècle. Les anciens inventaires désignent le vase employé à exposer le S. Sacrement ou à le porter en procession sous le nom général de : *joyau, vaissel, custode, monstrance, tour, reliquiaire, croix, tabernacle, coupe couverte*, ou bien sous le nom spécial de *sacraire, porte-sacre, porte-Dieu abillement a porter le Corpus Domini.*

L'inventaire de 1286 cite un vase, sans doute le premier ostensoir de la cathédrale : *Item cupa cooperta argentea aurata ad portandum corpus domini.* C'était une coupe de vermeil, couverte.

Louis II, roi de Sicile, donna une belle custode de vermeil. L'inventaire de 1421 dit : *Item custodia ad ponendum seu portandum corpus domini cum angelis, totum de argento deaurato sine lapidibus ;* celui de 1505 : *Quoddam magnum reliquarium argenteum deaura-*

1. Bib. de la ville, Ms. 656, t. I. Custode.
2. Fab., II, p. 144.



tum in quo sunt duo angeli crucem sustinentes cum circulo aureo in quo consuevit reponi hostia sacra in die festi consecrationis corporis Domini.

Il se composait de trois pièces, savoir (1) : « 1° *Le piédestal, sur lequel sont deux ange-* « *lotz de genoux, le tout d'argent doré et d'une pesanteur considérable* (33 *marcs*, 6 *onces*), « 2° *la croix d'or, qui s'encloue sur le dit piédestal, d'un côté filigranée et de l'autre gravée* « *des instruments de la passion,* 3° *le soleil, aussi d'or, qui est porté sur la dite croix. Ces* « *deux pièces pèsent* 5 *marcs,* 1 *gros ; elles sont conservées à part dans une boîte de cuir.* « *Une goupille d'argent suspendue à un cordon de soie, attachée à l'arbre de la croix, servait* « *à y fixer le soleil, quand on voulait exposer le saint Secrement.* »

La croix d'or, dont il est ici question, avait été donnée à la cathédrale par Guillaume de Beaumont évêque d'Angers au XIIIe siècle. Voir page 202.

Les deux anges du piédestal rappellent ceux de l'inventaire de Louis, duc d'Anjou, dressé vers 1360. N° 275 (2) : « *Deux angèles en estant d'argent dorez, a esles cizelées, estant* « *sur un pié qui est semé d'émaux, en manière de losenge, et dedens yceux esmaux a demis* « *apostres et poise chacun XII marcs VI onces, qui font XXV marcs IIII onces.*

Il paraît qu'en 1480 l'évêque cherchait au chapitre des difficultés au sujet de cet objet précieux, car les chanoines prirent le 13 janvier 1480 la délibération suivante (3) : « *on* « *fera faire le double du testament de Louis II, lequel a légué à l'église d'Angers un très* « *beau vase pour mettre le corps de N. S. et ce, afin de ravoir le dit vase, qui était entre* « *les mains de l'évêque d'Angers nouvellement élu.* »

Ce bel ostensoir n'a disparu qu'en 1793 ; il avait au moins quatre pieds d'élévation. Éveillon, dans sa *Défense du Chapitre d'Angers*, p. 123, s'écrie avec admiration : ... « *Cette belle grande custode, reconnaissable de si loin qu'on la voit par sa grandeur et la forme singulière dont elle est composée, une croix d'or supportée de deux grands angelotz d'argent doré dans laquelle il y a enclavée une pièce notable de la vraie croix de Notre-Seigneur, et sur la pointe un beau soleil d'or, contenant la sainte hostie, forme qui ressent une grande antiquité...* »

Plusieurs anciens ostensoirs à Angers, étaient disposés de la même façon. Tel était aussi celui de la cathédrale de Beauvais d'après l'inventaire de 1464 (4). « *Item ung beau grant joyau d'argent doré là ou il y a une belle Croix bien ouvrée, dessus le chief du Christ a ung cristal, la où on met le corps Notre Seigneur pour porter le jour de Pâques.*

VASES AUX SAINTES HUILES.

XIIIe siècle.

J'en trouve deux dans l'inventaire de 1297 : *Item duos picherios cum duobus bacinis de argento pro Chrismate et sancto oleo.* Ils pesaient 4 marcs et 7 onces : *Item duo pelves et duo ampulæ ad reponendum sanctum Chrisma, ponderis quatuor marcharum cum septem unciis* (1467).

Les deux bassins d'argent sont en 1596 remplacés par des assiettes d'étain : *Item deux*

1. Lehoreau, III, p. 305.
2. Publié par M. de Laborde.
3. Bib. de la ville, Ms. N° 695, t. VI.
4. *Histoire de la Cathédrale de Beauvais*, par Gustave Desjardins, p. 218.

vaisseaulx à mettre les saintes huilles d'argent doré aux chappérons et bords, à l'un desquels vaissaulx y a une chesnette et un petit fermail d'argent pour le fermer et n'y en a point à l'aultre : en chacun des quels vaisseaulx y a un petit baston couvert d'argent de la longueur d'iceulx et y a aussy deux assiettes d'estain pour les porter.

Lehoreau, dans son *Cérémonial*, nous parle de ces *deux phioles d'argent, l'une pour le saint chrême, l'autre pour les cathécumènes, qu'on portait sous le dais le jour du Jeudi-Saint, dans le chœur et autour des cloîtres. Le chapelain, porte-baume, se tenait aussi sous le dais, en avant des deux épistoliers, qui tenaient les deux phioles d'argent.*

BAISERS DE PAIX.

XV[e] siècle.

Après la mort de l'évêque Hardouin de Bueil (1439), un grand nombre de ses ornements et de ses objets précieux furent remis à l'église. Je trouve dans leur énumération, écrite à la suite de l'inventaire de 1421, deux instruments de paix : *Item duæ tabulæ ad osculandum in missis majoribus ad dandam pacem.* L'une était ornée d'un crucifix, l'autre du couronnement de la sainte Vierge : *Duæ tabulæ ad modum pacis argenteæ deauratæ, magni operis, in medio figuratæ, una figurâ Crucifixi, alia coronationis.* Elles étaient émaillées et pesaient 4 marcs, 3 onces.

Lorsqu'en 1471, le roi René donna pour l'ornement de la châsse de saint Maurille un grand nombre de pierreries, le chapitre en fit enchâsser une à part pour en faire un instrument de paix. *Quædam alia pax circumdata argento deaurato et in medio lapis Agathæ pretiosus, cum parvo crucifixo et cruce argenteis.*

On retrouve cette paix dans l'inventaire de 1643 : *Item deux autres paix, qui servent tous les jours, dans l'une desquelles il y a une agathe enchassée et un crucifix d'argent, et à l'autre il y a une Notre-Dame de Pitié, autour desquelles paix manquent beaucoup de feuillages, qui ont été arrachés et ôtés de force, pesant 3 marcs, 3 onces.*

Ces quatre baisers de paix étaient exposés sur l'autel entre les reliques, les chandeliers et les textes précieux pour l'orner les jours de fête.

Enfin une boîte à hosties, dont le couvercle émaillé servait *de paix : Busta de argento ad reponendum panem ad consecrandum, in cooperculo cujus ad intra sunt ymagines Crucifixi, beatæ Mariæ et sancti Joannis Evangelistæ esmaillées gallicè, quod quidem cooperculum deservit ad dandum pacis osculum in missâ, data per defunctum de Barra thesaurarium.*

Une délibération du chapitre (12 juin 1472) porte ceci ([1]) : *à cause de la contagion on ne se baisera plus les uns les autres à la grand'messe épiscopale, mais le célébrant baisera deux petites paix d'argent, que les enfants porteront au chœur.*

Lehoreau définit le *baiser de paix* de la façon suivante ([2]) : *Après que l'évêque a communié sous les deux espèces, les quatre aumôniers disent le confiteor, les chanoines, qui doivent communier étant de genoux sur la plus haute marche. Un des aumôniers verse du vin dans le calice, qu'on met exprès sur la crédence au commencement de la messe ; le vin est dans un chopineau d'argent, fourni par l'Évêque s'il officie, par le sacriste, s'il n'officie pas.*

1. Lehoreau, t. I, p. 172.
2. Ibidem, t. I, p. 177.

Un des aumôniers présente le calice, plein de vin après la communion à chacun.

L'évêque étant prêt à communier le premier chanoine lui fait baiser son anneau, le communie ensuite, puis le chanoine se lève et debout baise l'évêque à la joue gauche seulement sans l'embrasser ce qu'on appelle baiser de paix, ensuite il se remet à genoux et boit du vin de la coupe qui lui est présenté par un des aumôniers, si bon lui semble, car ce vin n'est pas seulement bénit. Les chapelains et laïques, qui communient baisent l'anneau avant la communion, mais pas l'évêque après.

BURETTES.

Les plus anciens inventaires donnent aux burettes le nom d'*urceoli*, ceux des XVIe et XVIIe siècles les appellent *coppinæ*, chopines. J'en signalerai seulement quelques-unes.

Hugues de Semblancé *donna duos urceolos argenteos duarum marcharum.* L'inventaire de 1297 énumère *quatuor orceolos de argento.*

Celui de 1643 cite deux burettes, qu'on trouve dans le trésor dès 1486 et qui devaient être fort belles : *Item deux grandes chopines d'argent doré avecques leurs chaperons sur chacun des quels il y a deux boutons enlevés pour marquer vin et eau et sont les dites chopines enlevées en divers endroits de feuilles ou fleurons en façon de trèfles, pesant 6 marcs. — Deux autres petites chopines d'argent blanc, faites de neuf, au ventre des quelles sont les armes de S. Maurice, pesant 2 marcs.* — Les grands chopineaux de mesme estoffe (d'argent vermeil doré de feu Mr Fouquet, évêque), pesant deux marcs une once deux gros. — Item deux autres petits chopineaux dudit Sr Fouquet, qui pèsent un marc trois onces, qu'on a baillés à refaire à neuf d'autant qu'ils étaient tout cassés et dédorés.

Il y avait encore [1] *une fiolle de cristal avec une petite cullière, le tout garni d'argent, dont se servait le chantre pour porter l'eau à l'offerte des grandes Messes des Fêtages.*

BASSINS A LAVER LES MAINS.

XIVe siècle.

L'inventaire de 1297 est le premier qui parle de deux paires de bassins à laver les mains du prêtre : *Quatuor bacinos de argento, de quibus duo serviunt quotidie ad majus altare et alii duo pro magnis festivitatibus.* Il y en a deux nouveaux dans l'inventaire de 1397 : *Item duo bacini argentei ad abluendum manus presbiteri missam celebrantis in magno altari ponderantes V^m^ VIII oncias. Item duo alii bacini sive platelli novi, qui deserviunt ad majus altare, in festis solemnibus, quorum unus est cum uno esmaillo deaurato et in medio adurato cum ymagine Sancti Mauricii et cum bordis deauratis desuper, ponderis IIII^or^ marcarum, VII oncarium. Et alter cum esmaillo deaurato et in medio adurato cum ymagine unius hominis et cum bordura deaurata de pondere IIII^or^ marcarum, VII onciarum cum tribus quarteris.* L'inventaire de 1467 dit qu'ils étaient vairés *(vairati)*, percés *(perforati)* et destinés à laver les mains du prêtre *(et deserviunt ad abluendum manus presbiteri missam celebrantis in magno altari).* En 1505 ils furent fondus pour faire la statue de S. Maurice.

Guillaume Fournier chanoine en donna deux autres, émaillés à ses armes du poids de 12 marcs moins quatre gros.

1. Lehoreau, t. I, p. 303.

Un bassin à laver est indiqué aussi dans la composition de la chapelle de vermeil donnée en 1653 par le doyen Gabriel Constantin au chapitre et vendue par celui-ci à M. Denyau, doyen en 1692.

AIGUIÈRES.

XVe siècle.

L'inventaire de 1418 en signale une en cristal pour le service de l'évêque [1] : *Item unum picherium de cristallo ad ministrandum aquam episcopo dum celebrat, cum una modica cocleari et modici valoris.* Guillaume Fournier, chanoine, en donne deux autres : *Item duo poti seu estamaulx similiter argenti dati per deffunctum Fournier ponderis XIII marcarum VI grossorum, in coopertis quorum sunt arma ipsius deffuncti esmailletz, gallicé.* Enfin les inventaires de 1532 et 1561 en signalent une grande en argent qui pourrait être : *Item una aquaria argentea grandis, quæ defertur in solemnitate nuptiarum quæ celebrabatur intra octabas Epiphaniæ domini* peut-être celle donnée par Jean de Rély, le 3 décembre 1492.

BÉNITIERS.

Pendant plusieurs siècles, il n'y en eut qu'un ; il fut renouvelé plusieurs fois et toujours augmenté de poids et de volume, par cette tendance au faste, à l'amour du *grand* qui surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles prime tout et exagère les dimensions des objets du culte, sans tenir compte de leur destination.

Voici ceux que j'ai relevés :

Inventaire de 1297 : *Item unum benedictorium pro aqua benedicta cum duobus ysopis argenti.*

Item aspousa de argento pro magnis festivitatibus.

Inventaire de 1391 : *Item unum benedictorium pro aqua benedicta ponderis* VIII MARCARUM VI ONCIARUM.

Item unus ysopus ad aspergendum dictam aquam...

Inventaire de 1467 : *Item unum benedictorium cum aspersorio argenteo ponderis* DECEM MARCHARUM *vel cocirca.*

Inventaire de 1532 : *Item unum benedictorium argenteum noviter confectum ponderis* XI MARCARUM *II onciarum II grossorum cum aspersorio etiam argenteo ponderis V onciarum.*

Inventaire de 1599 : *Item ung grand benistier d'argent avec laspergeouer couvert d'argent, au bout du quel sont les armoiries de S. Maurice... le tout pesant* DOUZE MARCS SEPT ONCES AU JUSTE.

POMMES D'AIRAIN A CHAUFFER LES MAINS DU PRÊTRE.

L'inventaire de 1297 en cite deux : *duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in yeme calefaciendis.*

Celui de 1391 dit : *duo poma erea deaurata perforata ad calefaciendum manus sacerdotis missam celebrantis in yeme.*

1. Fab. II, pp. 190 et 334.

ENCENSOIRS ET NAVETTES.

XIIIe et XVe siècles.

L'inventaire de 1297 en indique quatre : *Item quatuor thuribula de argento, de quibus duo serviunt quotidie ad majus altare et alii duo pro magnis festivitatibus*, et deux navettes : *Item duo vasa de argento cum duabus coeleariis pro incenso, de quibus unum super deauratum.*

Les grands encensoirs sont renouvelés au XVe siècle, ils pèsent avec *leurs chesnettes et chapperons douze marcs, 4 onces ;* les petits, *huit marcs, deux onces* (1599).

Voici une navette de l'inventaire de 1467 : *Item unum vas argenteum nuncupatum* PONCRE *galice ad defferendum thus per pueros psallettæ ponderis duarum marcharum cum duabus unciis.*

CHANDELIERS D'ACOLYTE ET AUTRES.

Il y avait deux chandeliers d'acolyte en *argent blanc* pesant 14 marcs, donnés comme neufs dans l'inventaire 1286 et deux autres très grands laissés à l'église par Louis II, comte d'Anjou, qui mourut le 29 avril 1417.

Ils sont qualifiés de *notabilia*, dorés par endroits et pesaient 26 marcs et demi. On les trouve dans l'inventaire 1643 ainsi désignés : *Deux grands chandeliers d'argent dorés au bout et à la pommette du milieu, à chacun desquels y a huit ymages en bosse d'argent doré, supportés de trois lions par dessoubs la patte et se démontent à virolles.*

Un chandelier était destiné à porter un cierge devant les reliques, quand on les exposait sur une petite table pliante *ad hoc*, attachée à la balustrade du sanctuaire (1) : *Unum candelabrum ligneum argento operato coopertum et munitum cum disco sive bassineto et clave argenteis, quod deservit ad reponendum cereum ante reliquias.*

Enfin le chanoine Jean de la Barre donna un petit chandelier (2) : *Unum minus candelabrum* GODERONÉ *galice de argento variato pondere II m. II on. II g.* qui *servait au grand autel et à la chaire de Monsieur d'Angers, au quel y avait deux bobèches ;* il était fait en *forme de salière.*

FLABELLA.

XIIe ou XIIIe siècle.

Sous le nom de *Fabella, philaciæ rotundæ* et de *dyademata*, je trouve dans les inventaires *deux éventails*, sur lesquels je m'arrêterai un peu longuement.

Celui de 1255 dit: *Item duo* FABELLA, *argentea deaurata, cum lapidibus et baculis argenteis.*

Celui de 1286 : *Duo* PHILACIÆ *rotundæ de argento, cum baculis de argento.*

Celui de 1421 : *Item unum* DYADEMA *per modum* PATENÆ, *in qua sunt XXVIII lapides. Item aliud* DYADEMA *fractum, in quo sunt IX lapides et vocatur* DYADEMA VETUS TESTAMENTUM.

Enfin, d'après l'inventaire de 1495, une *croix* était figurée sur le seul qui existât alors : *Quoddam* DYADEMA *cum baculo argenteo, et in eo quædam* CRUX *figuratur et circulus ille in modum dyadematis.* Il est réparé par l'orfèvre *Jean Ogier*, d'après le compte 1495-1496.

---

1. Fab. II, p. 216vo. Inv. de 1505.
2. Fab. II, pp. 190 et 334.

Les textes précédents se complètent les uns les autres et désignent à ne pas s'y tromper les *disques*, ornés de croix avec filigranes et pierreries, d'émaux champlevés et de cabochons, des anciennes collections de MM. Basilewski et Sellière, ou conservés sous le nom de *croix stationales* à la cathédrale d'Hildesheim.

Quelques archéologues y ont vu des croix *processionnelles* ou *stationales* (1). les autres des *croix de consécration* (2). Cette dernière explication paraît ingénieuse si on les compare avec les croix de consécration, portées par les statues d'Apôtres de la Sainte-Chapelle ou de la cathédrale de Cologne.

Pour moi, les textes précédents enlèvent toute incertitude, et je n'hésite pas à voir dans ces disques émaillés des *flabella* ou *esmouchouers* (appareils destinés à écarter les mouches du prêtre pendant le saint sacrifice).

« Dès les premiers siècles du christianisme, cet ustensile fut considéré comme nécessaire « à la célébration des saints mystères. Dans les coutumes de Cluny, il est dit que deux « diacres doivent toujours se tenir près du célébrant, munis d'*esmouchouers* pour empêcher « les mouches d'approcher de l'autel (3). »

L'usage du *flabellum* paraît avoir été généralement abandonné vers la fin du XIVe siècle.

On les faisait en diverses matières. Un inventaire de la cathédrale de Salisbury, daté de 1222, en inscrit un *en argent*, deux en *bois* et en *parchemin*. Saint Paul de Londres, vers la même époque, en avait un en *plumes de paon*. La cathédrale d'York, mieux pourvue, en pouvait montrer un en *argent doré* du poids de cinq onces, décoré de la représentation émaillée d'un évêque. A Rochester, en 1346, le *flabellum* était de *soie*, ajusté sur un manche d'*ivoire* (4).

La signification symbolique de cet instrument est expliquée dans une lettre d'Hildebert, évêque du Mans, à la fin du XIe siècle. Il devait écarter les mouches de l'autel et rappeler à l'officiant qu'il faut éloigner de son esprit les tentations et vaines pensées. *Flabellum congruum pro pulsandis muscis instrumentum. Dum igitur... flabello descendentes super sacrificia muscas abigeris, a sacrificantis mente supervenientium incursus tentationum.*

Les inscriptions, tracées en lettres d'or sur le *flabellum* en parchemin de Tournus (5) (XIIe siècle), conservé dans la collection de M. Carrand, expliquent le rôle de cet instrument : il rafraîchit et chasse les mouches ; il éloigne les oiseaux importuns.

Sunt duo quæ modicum confert æstate flabellum
Infestas abigit muscas et mitigat æstum.
. . . .
Hoc decus eximium pulchro moderamine gestum
Condecet in sacro semper adesse loco ;
Namque suo volucres infestas flamine pellit.
. . . .
Fugat et obscœnas importunasque volucres.

1. *Nouveaux Mélanges d'archéologie*, par le P. Cahier. *Décorations d'églises*, pp. 277 et 278.
2. *Catalogue raisonné de la collection de M. Basilewski*, par M. Darcel, p. 76.
3. *Dictionnaire du Mobilier français* de M. Viollet-le-Duc, t. II, p. 103. Éventail.
4. *Dictionnaire de l'Orfèvrerie*, par l'abbé Texier, p. 763.
5. Le flabellum en question a été conservé à Tournus jusqu'à la Révolution, mais, de l'avis de Carrand, il fut fait à Cunauld (Maine-et-Loire) pendant le séjour que les moines de Noirmoutier, chassés de leur île par les Normands, y firent de 840 à 875, avant d'aller à Tournus. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1869.

Cet éventail célèbre est de vélin, teint par places en pourpre. Dix-huit figures de saints et de saintes sont disposées en deux cercles concentriques sur les deux faces. On y lit des vers dont nous avons cité un fragment et la signature de l'auteur :

Johel me sanctæ fecit in honore Mariæ.

Le manche est en ivoire, orné de quatre personnages et d'animaux se jouant dans des feuillages.

Ces manches étaient parfois fabriqués en argent « *Un esmouchouer à tout le manche d'argent.* » (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois) (1).

Les *flabella* d'Angers, en forme de patène ou de disque, étaient en vermeil, ornés de pierres et portés sur des bâtons d'argent. L'un d'eux est appelé *Vetus testamentum ;* on peut supposer que l'autre était appelé *Novum testamentum.* Enfin, sur l'un d'eux était figurée une croix comme à Hildesheim et ailleurs.

Dès 1495, le trésor n'en possède plus qu'un : il disparaît à son tour en 1561.

M. de Linas, dans un savant article sur les *flabella*, inséré dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1883, s'appuie sur d'anciens textes, notamment sur les inventaires d'Angers, pour fixer définitivement la destination des beaux disques de métal doré ornés d'émaux et de pierres, conservés à Hildesheim, dans les collections de MM. Basilewski et Sellière et autres. Voici le passage, qu'il consacre à ceux de la cathédrale (2).

« Les pièces mentionnées dans les quatre inventaires ci-dessus (1255, 1286, 1421 et « 1495), sont une seule et même paire d'objets, repris sous des termes différents, avec « des variantes de détails caractéristiques : des rouelles d'argent, façonné et rehaussé de « pierreries, rouelles que l'on fichait sur des lampes plaquées de métal.

« En 1255, nos monuments, encore en usage, reçoivent leur véritable nom, *flabella* — « *fabella*, par erreur de copie.

« En 1286, ces *flabella* s'appellent *philaciæ rotundæ* ; déjà leur emploi original commence « à se perdre de vue.

« L'inventaire de 1421 écrit *dyadema*, suivi de la glose *in modum patenæ*, variante « explicite du précédent qualificatif *rotundum*, et impliquant en outre une surface pleine « et non ajourée.

« La rédaction de 1495 dénonce un cercle de bordure : *Et circulus ille in modum dya- « dematis.* Au premier quart du XVe siècle, le *flabellum* était totalement oublié et à la fin « de cette période, l'un des exemplaires de l'ustensile liturgique, hors de service dès 1421, « avait pris la route du creuset......

TEXTES ENRICHIS D'OR ET D'ARGENT.

1° La jurande.

XIIe siècle.

Hugues de Semblancé, chantre, contemporain d'Ulger, donna à l'église *un texte des Évangiles, un des côtés duquel est d'or filigranné, parsemé de perles, d'agathes, de cornalines et d'émeraudes du poids de six marcs, et l'autre, d'argent doré, représentant un cruci-*

1. *Dictionnaire du Mobilier français* de M. Viollet-le-Duc, t. II, p. 103.
2. P. 391.



fix entre quatre figures, et sur le bout au-dessus du crucifix est un couronnement d'or. Ce texte s'appelle vulgairement la JURANDE, *parce qu'il contient la forme du serment de conserver les privilèges de l'église, qu'on fait prêter au roi quand il y est reçu, et aux évêques le jour de leur première entrée. Il pesait en tout 22 marcs 3 onces.*

Voici d'après l'inventaire de 1421 le nombre des pierres. *Item duæ tabulæ vocatæ* LES TEXTES, *quarum una est de auro et alia de argento. In illa de argento, sunt IX*xx*-XII lapides quibus defficiunt X lapides. In illa de auro sunt in universo V*c*-IX lapides, de quibus defficiunt quatuor lapides.*

L'inventaire de 1539 l'appelle *le livre du Roi.*

On le portait aux processions des deux Sacres, derrière la croix des fétages et au XVIIIe siècle on le posait sur l'autel comme ornement, devant le petit tabernacle, au lieu de carte d'autel, quand le Saint-Sacrement était exposé (1).

« *Au moment du départ de la procession du Sacre, le grand sous-diacre prend la Jurande* « *sur l'autel et l'Ostière prend le beau texte des Évangiles* (2). »

2° Le livre du chantre.

XIIe ou XIIIe siècle.

L'inventaire de 1255 le décrit ainsi : *Item liber cantoris relatus vite eburneæ circumdata superficie deaurata.* Celui de 1286 dit : *Item quidem parvus textus antiquus eburneus et cum argento.* Dès le commencement du XVe siècle, il fut remplacé. Les deux tables d'ivoire qui lui servaient autrefois de reliure représentaient l'une Adam et l'autre Ève. *Item duæ parvæ tabulæ eburneæ, in una est Adam et in alia Eva.*

3° Livres pontificaux.

XVe siècle.

J'en remarque deux plus richement reliés dans l'inventaire de 1525 : ils furent tous deux donnés par l'évêque Jean de Rely : *Item unum aliud pontificale cum firmaculis de argento, coopertum de veluto nigro, cum novem bullonibus de argento, quod dedit J. de Rely quondam episcopus Andegavensis. — Item aliud pontificale in papiro impressum, cum firmaculis de argento deaurato, quod dedit deffunctus Jo. de Rely.*

4° Missels.

Le nombre des missels énumérés dans les registres est très grand, surtout à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Je négligerai ceux couverts en cuir avec fermoirs d'argent, à moins qu'ils n'offrent quelque particularité intéressante.

En voici quatre de la fin du XIIIe siècle : *quatuor missalia cooperta de argento* (Inv. de 1297) ; on en retrouve deux dans l'inventaire de 1421, dépouillés en 1435 de leurs couvertures d'argent.

Ista duo missalia adhuc remanent in custodia sacristæ, sed argentum, de quo erant cooperta, positum est in evangeliario et epistolario de novo factis XXIII Martii MCCCCXXXV.

1. Archives départementales, Série G. Ms. 269.
2. Règlement de la sacristie en 1759, p. 29.

L'inventaire de 1418 nous en indique un fort riche: *Item unum missale deauratum desuper ad ymagines beatæ Mariæ ex una parte et ex alia ad ymagines annuntiationis.*

En voici un autre du commencement du XVI[e] siècle: *Item unum missale novum, in pergameno litteraque formata cum firmaculis argenteis deauratis,* ESMAILLETZ, *galice, cum ymaginibus beatæ Mariæ Virginis et beati Mauritii.* (Inventaire de 1525).

Le 1[er] janvier 1780, M. Rousseau de Pantigny, chanoine, donna un missel, relié en maroquin rouge, garni d'argent doré avec son reglet (¹).

5° Livres des Épitres et des Évangiles.

XIII[e] et XV[e] siècles.

Il y en a toujours eu deux de chaque espèce :

1° Ceux des fêtes solennelles.

Ils étaient ornés, l'un (le livre des épitres) des images de saint Maurice et de saint Maurille, l'autre (le livre des Évangiles) d'un crucifix et d'une majesté ou Christ bénissant entre les évangélistes. Ils figurent dans les inventaires de 1297 à 1421, et sont refaits en 1436.

Le penultième jour du moys de juillet 1436 furent pris de cet inventaire (1421) *ung calice dore et une plataine d'ung aultre calice vairé, une pommette de chappe, une pièce d'une des crestes de la chasse de S. René, un bâton d'une crosse, le tout pesant 2 marcs 5 gros pour accomplissement des couvertures de l'épistolaire et de l'évangéliaire nouvellemeut faits.* On a vu dans l'article précédent qu'en 1435 on prit encore les couvertures d'argent de deux missels.

Le livre des Évangiles portait d'un côté un *Crucifiement entre les statues de N.-D. et de S. Jean,* et de l'autre un *Christus regnans avec les ymages des quatre évangélistes.* Le livre des Épîtres était orné de *deux statues en bosse de S. Maurice et de S. René.* Ils furent redorés en 1561.

Ces livres furent encore renouvelés au XVII[e] siècle: *Item deux grands livres d'argent doré, qui ont été refaits tout à neuf; l'un contenant les Évangilles, auquel est figurée et ciselée l'image de l'Assomption de la Vierge d'un costé et de l'autre la Trinité.* L'autre contenant les Épîtres sur lequel on voit *des figures de saint Paul et de saint Maurice,* pesant *quarante et un marcs y compris le bois et le parchemin.*

2° Ceux des jours ordinaires.

Item aliud epistolarium et evangelistarium cooperta de argento, quæ sunt ad missam quotidianam, dit simplement l'inventaire de 1297.

Ils furent refaits en 1541 et 1561 par les soins de Jean de Bourdigné, chanoine (²) et *pesaient 35 marcs y compris le bois et le parchemin.*

6° Livre des Collectes.

Il était couvert de *viel velours viollet, garni de deux fermails d'argent, de quatre bouts et au milieu des couvertures deux auvalles aux armes de S. Maurice.* (Inv. de 1596 et de 1643).

1. Archives départementales, Série G, n° 269.
2. *Fab. II*, p. 89..... Facti ex multis peciis argenti albi et deaurati extractis de tabulis majoris altaris, capsis, reliquiis nec non ex veteribus libris argenti albi ad deserviendum majori altari.

LANTERNES D'ARGENT.

XVe siècle.

L'usage de la plus ancienne, citée dans l'inventaire de 1418, nous est donné par cette description de 1505 : *Item una lanterna argentea et deaurata et in parte exteriori sunt ymagines et scribitur in ea :* SUM NE LUX LUMEN VIOLET NEC CIRA VOLUMEN, *pondere quinque marcharum argenti.* Une autre est mentionnée dans l'inventaire de 1505 : *Item una alia parva lanterna argentea et in fine manubrii sunt arma deffuncti Johannis de la Vignolle, ponderis 1 m., 3 onc., 2 gr.*

Troisième Partie. — Tables et ornements du maître-autel [1].

1° Table haute ou retable.

XIIe siècle.

La plus ancienne des deux tables de vermeil du maître-autel au commencement du XVe siècle, avait été donnée par Normand de Doué (évêque d'Angers en 1149), alors qu'il n'était qu'archidiacre pour *l'autel matutinal,* « *tabulam argenteam triginta et amplius marcharum ad altare matutinale dedit* [2]. »

Si, dès le XIIe siècle, l'autel matutinal possédait une table si riche, il est bien probable que le maître-autel était décoré de la même manière : nous n'avons cependant à son sujet aucun renseignement avant le don de Guillaume de Beaumont.

La table de Normand de Doué comprenait quinze arcades cintrées : au centre, la statue de Notre-Seigneur, celles des douze apôtres ensuite : aux extrémités, les figures de deux évêques (S. René et peut-être S. Maurille).

Ces deux statues avaient, sans doute, été ajoutées pour donner au retable *plus de longueur,* car on fait la remarque (Bibl. mun. Ms. n° 624, t. II, p. 551) qu'elles avaient des mitres *pointues,* tandis que Normand de Doué et son successeur les portaient encore, comme Ulger et autres, *fourchues.* Les anciens sceaux antérieurs au XIIIe siècle nous montrent presque toujours les évêques portant des mitres *fourchues,* c'est-à-dire dont on voyait les deux pointes à la fois.

L'inventaire du 18 mars 1421 l'appelle *mensa superior altaris* et donne quelques détails intéressants sur ses dégradations à cette époque.

1. La cathédrale d'Angers n'était pas la seule église d'Anjou, qui possedât des tables de vermeil ; je citerai celles du maître-autel de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, pillé par les Huguenots et décrites par dom Huynes dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent :* « *Le bas de l'autel estoit garny et couvert d'une table d'argent doré en laquelle estoient les ymages de Notre-Seigneur et de ses apôtres faisant la Cène et autres ymages, le tout couvert d'argent doré. Le dessus de l'autel semblablement garny et couvert d'une table ou contretable couverte d'argent doré sur laquelle étaient neuf ymages relevées en bosse, l'une de N. Seigneur et les autres de quelques Apôtres et Martyrs, sur lesquelles et chacune d'icelles estoit un chapiteau doré et azuré. Au-dessus étoit la capse de S. Florent toute couverte d'argent doré (où il y a plusieurs pilliers et ymaiges autour).* » *Cette châsse avait été donnée par Louis XI. Aux deux côtés de l'autel, il y avait deux grandes pièces de broderie de fil d'or et de soie, sur l'une desquelles était figuré Octavien se voulant faire adorer et l'autre ledit Octavien et une sybille lui démontrant l'autel du ciel et autres grands personnages. Tout cela fut démoli comme aussi l'image de Moïse, les orgues, quatre anges de cuivre, deux piliers d'airain......* (*Revue d'Anjou,* 1887, t. I, p. 267.)

2. Lehoreau, t. I, p. 369.

In mensa superiori dicti majoris altaris primus butus a parte dextera denudatus est argento. — Item in quodam angelo defficit caput et pectus ut in precedenti inventario. — Item in ymagine cujusdam episcopi defficiebant manus cum baculo pastorali quas reddidit Varruau. — Item in apostolo sequenti defficiunt quatuor peciæ argenti circa bordaturam. — In ymagine sancti Jacobi quæ est VI in ordine ut ab antiquo defficiebat baculus cujus Varruau reddidit partem et alia pars adhuc defficit. — In ymagine sancti Pauli defficit, ut ab antiquo, ensis. — In ymagine majestatis defficit liber aut mundus seu aliud per manum contentum. — In ymagine sancti Petri defficit, ut ab antiquo, clavis. — In ymagine sancti Bertholomæi defficit cutellus, ut ab antiquo. — In buto dictæ mensæ in ymagine sancti Renati defficiunt, ut ab antiquo, manus, baculus pastoralis et coopertura a pectore usque ad pedes. — In dicto buto defficit angelus unus. — Item in buto dictæ mensæ superioris defficit tota coopertura argentea. — Item defficiut in dicta mensa superiori XIIII lapides vel circa.

On remarquera dans cette énumération deux anges endommagés «*in quodam angelo...... angelus unus...*» Je me les figure au-dessus des arcades et d'une importance relative, car on ne met pas l'expression *ymago* angeli ; elle semble réservée aux statues principales de Notre-Seigneur *(ymago majestatis)*, des apôtres, de S. René et de l'autre évêque.

Ce retable ne paraissait presque point, parce qu'il était couvert pour l'ordinaire de pentes ou parements d'étoffe, entre lesquels ceux qui servaient aux grandes fêtes étaient de drap d'or très riche et de broderies très précieuses (1).

En 1699, Mgr Le Pelletier fit démolir l'autel pour le mettre à la Romaine. Le nouvel étant double, le côté du chœur fut dédié à S. René ; on utilisa la table de vermeil de Normand de Doué pour en décorer le devant.

Ce genre de transformation était fréquent : on fit de même pour la table de vermeil donnée à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1406, par l'abbé Guillaume ; on l'encadra d'une bordure en bronze doré pour en faire le devant d'autel en 1683.

Après la consécration de l'autel à baldaquin en 1759, la table de Normand de Doué fut vendue pour aider à la construction des nouvelles stalles.

2° La table basse ou parement d'autel.

XIIIe siècle.

L'évêque Guillaume de Beaumont (1202 à 1240) donna pour le maître-autel une table de vermeil, ornée de « *filigranes d'or, sur laquelle étoient en bas-reliefs les mystères de la Nativité de Notre-Seigneur, l'adoration des bergers, la visitation de la sainte Vierge, son annonciation, les Mages devant Hérode, les Mages qui vont adorer Jésus, le trépas de la sainte Vierge et son couronnement* (2). » Cette énumération n'est pas complète, il faut y ajouter le *massacre des Innocents* et plusieurs autres sujets. Au milieu du parement, Guillaume de Beaumont était représenté en offrant une réduction à la sainte Vierge, avec cette inscription (3) : *Me tibi commendo, ad mensam mei memento atque memento mei, Virgo parensque Dei.*

Son éloge funèbre le mentionne ainsi :

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 627. Description de l'Autel.
2. Lehoreau, t. III, p. 7.
3. Bib. de la Ville. Ms. n° 687, p. 1vo.

Ante propitiatorium in quo noster latitat Cherubim, id est, ante Mausolæum sancti Maurillii nobis suum perpetuum memoriale relinquens tabulam argenteam in superficie deauratam loco mensæ propositionis nobis proposuit.

L'inventaire de 1421 nous dit à son sujet :

In mensa inferiori majoris altaris defficiunt etiam quæ sequuntur : videlicet in ymagine primi regum defficiebat per precedens inventarium unum æmailletum argenti et adhuc defficit. — Item defficiebat antiquiter unum turribulum in angelo quod erat in custodia dicti Varruau qui illud reddidit cum tribus cathenis solum. — Item duæ allæ quæ defficiebant in dicto angelo et erant in custodia sacristæ conversæ sunt in benedictario argenteo...

On avait déjà la funeste coutume, au lieu de faire réparer les objets endommagés, d'utiliser ce qui en était arraché ou brisé par accident : c'était donner prétexte pour plus tard à leur destruction.

Item defficiunt octo grossi lapides prout in precedenti inventario et XVIII lapides parvi quorum VIII grossorum lapidum sacrista videlicet Varruau reddidit unum. — Item in uno pastorum defficit butus sive musete. — In ymagine sancti Petri in transitu beatæ Mariæ defficiebat ab antiquo et adhuc defficit clavis ultra aspersorium. — In uno occidentium innocentes defficiebat pars ensis, quæ reddita fuit per Varruau. — Item ut dudum defficiebant ab antiquo plura frusta seu plures petiæ et adhuc defficiunt de presenti.

Les inventaires de 1467 et 1505 y font allusion : *Nota quod in inventario precedenti erant plures petiæ argenti ereptæ et substractæ a tabula majoris altaris et a capsis et a reliquiis ecclesiæ, quæ repertæ fuerunt in reliquario.*

En 1699, la table de vermeil fut posée comme devant d'autel du côté de la nef. Le Chapitre fit faire en 1562 et en 1712 des treillis de laiton pour protéger les figures en relief (1).

Le sacristain, d'après le règlement de 1757, devait faire nettoyer les devants d'autel de vermeil à Pâques, après l'octave de la Fête-Dieu, à la fête de saint Maurice et à Noël.

De riches parements d'étoffes précieuses ou de broderie à personnages, assortis aux ornements les plus riches, masquaient souvent cette table de vermeil, honteusement vendue par le Chapitre en 1760 afin de battre monnaie pour les boiseries du chœur.

Comptes de fabrique de 1760 à 1761. Fonds pour le nouveau chœur *14,774 livres sont provenues de la vendition des effets mobiliers provenant des démolitions du grand autel ancien* (tables d'autel, statues, etc.). Compte de 1765 à 1766. *Plus 150 l. 5 s. 9 d. pour trois marcs, six gros de fragments de vieille argenterie qui était restée sur les fusts* (armatures en bois) *des devants d'autel de l'ancien grand autel vendus au sieur Hardye, orfèvre.*

GRAND CRUCIFIX D'ARGENT.

1460.

Avant 1699, un jubé en pierre fermait le haut de la nef. Au-dessus on voyait un crucifix de bois sculpté recouvert de lames d'argent, haut de *cinq* ou *six pieds*, suspendu à la voûte par une chaîne de fer et reposant sur une espèce d'arc ou fronton au milieu du jubé (2).

1. Bibl. de la Ville. Ms. n° 656, t. I, Autel.
2. Ibidem, n° 627. Description de l'Autel.

Michel Grolleau en fit don le 3 décembre 1460 (1), pour en remplacer un plus ancien (2).

Le *doyen de la Vignolle* l'enrichit d'un diadème de vermeil pesant quatre marcs, le 30 juillet 1483, et le chapitre le fit solennellement bénir le 30 juillet 1489 par le chanoine Charlery (3).

Après la démolition de l'ancien jubé, en 1699, il fut replacé sur le nouveau, construit au fond du chœur pour soutenir le petit orgue, puis descendu le 14 août 1747 (4) et vendu en 1760 toujours pour payer les boiseries du nouveau chœur.

LA STATUE DE LA SAINTE VIERGE SUR LE MAITRE-AUTEL.

1462.

Le doyen de la Vignolle donna trois cents écus d'or à la couronne pour faire une image de la sainte Vierge en argent doré. Elle pesait trente-trois marcs environ et avait quatre pieds de hauteur. La somme donnée n'étant pas suffisante, le généreux chanoine ajouta cent écus pour la façon et la dorure le 22 juillet 1482 (5).

Dès cette époque, elle était achevée, car le Chapitre, désireux d'imiter ce qui avait été fait à Notre-Dame de Paris, décida, le 23 août 1482, de faire peindre couleur chair *(incarnabitur)* le visage de la nouvelle statue, si celle de N.-D. de Paris l'était (6).

La statue de la sainte Vierge portait l'enfant Jésus et un sceptre : elle occupait, comme patronne principale de la cathédrale, la place d'honneur, le côté de l'évangile. Placée sur une colonne de cuivre poli au-dessus du retable (7), elle était enfermée dans une niche en bois sculpté et doré, dont les volets pouvaient se fermer à volonté pendant le carême (8). Le dimanche des Rameaux, on découvrait cette statue et on la voilait de nouveau après Complies, dit Lehoreau.

En 1562, les Huguenots voulurent l'arracher ; elle résista à leurs efforts, tant elle était bien scellée (9).

C'est la représentation de cette statue, qui figure avec celle de la statue d'argent de saint Maurice sur la première page des anciens missels d'Angers (10).

Mgr Le Pelletier fit refaire une main à la statue de la Vierge, une couronne d'argent à l'Enfant-Jésus et un soubassement (11).

Après la construction de l'autel à la Romaine, elle fut replacée sur un socle de bois doré ; puis, n'entrant pas dans la décoration de l'autel à baldaquin, elle fut vendue en 1760.

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 621, p. 20.
2. Fab., t. I, p. 15. Inv. de 1418 : Item tres alii bacini cum cathenis ante *Crucifixum*.
3. Bib. de la Ville, Ms. n° 658, p. 41.
4. Ibidem, n° 656, p. 632.
5. Ibidem, n° 658, p. 41.
6. Elle fut définitivement peinte couleur chair. On lisait dans un procès-verbal de réparations à faire en 1626... A la figure de N.-Dame, qui est d'argent, *peinte couleur de chair*, il est besoin de faire deux mains... X (Bibl. mun. Ms. n° 879, p. 96.)
7. Bib. de la Ville, Ms. n° 672.
8. Lehoreau, t. II, p. 335.
9. Bib. de la Ville, Ms. n° 627, p. 3.
10. Les éditions des Missels de 1622, 1644, et du Rituel de 1676, portent sur leur première page des dessins des statues de la Vierge et de St Maurice, qui ont bien le caractère ancien ; on peut les considérer comme des reproductions des anciennes statues d'argent. Il n'en est plus de même dans les éditions du XVIIIe et du XIXe siècle : les graveurs les ont dessinées à la moderne.
11. Lehoreau, t. III.

LA STATUE DE SAINT MAURICE SUR LE MAITRE-AUTEL.

1509.

La statue de saint Maurice, placée, comme la précédente, dans une niche de bois sculpté (1), portée sur une colonne de cuivre au niveau du retable, du côté de l'épître, fut faite de la lampe d'argent donnée par G. Fournier, le 30 août 1507. Elle devait peser 50 marcs, à deux écus et demi de façon par marc. *Hans Mangot Gernedius*, orfèvre de Tours, fut chargé de l'exécuter. Il la livra au Chapitre le 21 mars 1510. Elle pesait 64 marcs, 7 onces et revint à 569 livres, 16 sols de façon.

La lampe d'argent ne suffit pas ; le Chapitre fit fondre un calice d'argent doré à pied rond pesant deux marcs, six onces, et deux bassins d'argent vairé (Inv. de 1505, notes en marge des articles). *Hans Mangolt* avait reçu des chanoines 52 marcs, 2 onces et demy d'argent en *tuilles* ou lingots, plus 128 livres en argent pour compléter l'achat du métal, 37 pièces d'or vieilles...

Voici quelques détails à son sujet (2) :

L'ymaige de saint Maurice dargent doré en divers lieux sans le soubassement a esté payée ainsi que sensuyt par pièces, présent Anse Mangolt, orfèvre qui a fait le dit ymaige.

Et premièrement. La teste et le corps dudit sainct Maurice poyze XX marcs IIIJ onces III gros. — Item les deux bras et espaulles, XI marcs IIIJ onces II gros. — Item la lance, lescu de foureau de l'espée et les claveaux, XIII marcs II onces II gros. — Item les cuisses et jambes XVI marcs et demy. — Item les garnitures du soubassement, le pommeau, la croisée et la poingnée et le filet d'argent poizent III marcs I once VII gros. — Somme toute LXIIJ. marcs VII onces VI gros et demy.

On a conservé une copie de l'acquit donné au Chapitre le 28 mars 1510 par l'orfèvre ; il ne présente rien de particulier. Le chanoine Boyvin donna un diadème de vermeil, pour placer sur la tête de saint Maurice, consigné dans l'inventaire de 1599.

Item ung diadesme d'argent doré au bord, qui se met sur le chef sainct Maurice lequel diadesme a esté puis naguère donné par monsieur Boyvin chanoine, pesant demy marc.

Le procès-verbal des réparations à faire à l'église en 1626 constate qu'il est besoin de refaire à la statue de S. Maurice une épaule d'argent et un pied (3).

Cette statue figura, comme la précédente, sur l'autel à la Romaine et fut vendue en 1760 par le Chapitre.

SUSPENSION DU SAINT-SACREMENT.

XVe siècle.

Du sommet de la châsse de S. Maurille s'avançait d'environ deux pieds sur l'autel, une crosse d'argent doré avec un chérubin, de la bouche duquel sortait la corde de la suspension. L'ancienne avait coûté CL liv. en 1425. On la vendit XXV écus d'or à St-Laud, en 1482.

Le chantre Olivier le Prince donna 100 livres pour aider la fabrique à cette dépense le 3 sept. 1475 (4), exécutée du 5 mai 1477 au 1 octobre 1479. (Voir page 167.)

1. Le tabernacle coûta 25 livres. (Arch. de Maine et Loire, G. 264, p. 36.)
2. Fab., t. I, p. 239.
3. Bib. de la Ville, Ms. n° 879, p. 96.
4. Ibidem, n° 627.

Dans l'abrégé du compte de l'argent employé pour les côtés de la châsse de S. Maurille, l'*ange* et la *potence* sont compris pour IX marcs, VII onces et demie.

L'orfèvre *Pierre Bordier*, dit *de Bourges*, reçut :

Item pour la façon de la crosse et angelot, par marché fait, XX l. XVII s. I d. — Item pour la doreure dudit angelot et crosse, par marché fait, XLVIII l. IIIJ s. II d. — Item pour un tuau de leton passant par la chasse, XII s. VI d. — Item à Jean Champion, serrurier demeurant en la rue S. Nicollas, XV l. VII s. IX d. C'est assavoir pour une platine de fer pesant XLVI l. sur laquelle est assise la potence... pour la roue, qui est en la fenestre derrière l'autel pour descendre corpus Domini...— Item à Guillaume Robin maçon pour avoir habillé la fenestre derrière l'autel, pour avoir fendu le dos de l'autel pour passer la corde de la custode et replastré le tout... — Item à Noblet, saintier, pour la potence qui souloit être à l'autel, la quelle il polit et pour une boucle sur la dite potence, XII s. VI d.

Le 19 avril 1699, tout l'appareil fut replacé au-dessus de la châsse de saint Maurille sur le nouvel autel. Bientôt crosse et angelot de vermeil furent vendus par Mgr Le Pelletier, et remplacés, le 13 août 1703, par une grande crosse de cuivre argenté faite par un habitant d'Angers. Elle avait dix pieds de hauteur et s'élevait au milieu de l'autel, derrière la croix au-dessus d'un petit tabernacle, où se trouvait, du côté du chœur, la chaîne de la suspension. Cette crosse était terminée par une *corne d'abondance* à laquelle l'évêque fit ajouter, le 4 août 1704, une couronne de cuivre argenté, d'où pendait le saint ciboire [1].

Après la construction de l'autel actuel en 1759, la crosse fut vendue, comme celle de 1425, au chapitre de Saint-Laud et la custode attachée au centre d'une couronne, que le chérubin en bois sculpté de la corniche de l'autel tenait suspendue.

La chaîne servant à descendre le Saint-Sacrement était dissimulée dans le fût d'une des colonnes de marbre et aboutissait à une petite porte, qui existe encore du côté de l'évangile.

Une couronne en bois doré, sculptée par David, en 1816, remplace aujourd'hui la custode, maintenant que l'usage de suspendre le Saint-Sacrement est supprimé.

EXPOSITIONS DU SAINT-SACREMENT.

XVIe et XVIIIe siècles.

Un chanoine, nommé Chevallot, donna, le 21 juin 1587, le tabernacle dans lequel on exposait le Saint-Sacrement [2].

Cette exposition, sur laquelle je ne puis donner aucun détail, était munie de rideaux, qu'on tirait à volonté. On y enfermait pour ainsi dire l'ostensoir pendant la nuit durant l'octave du Saint-Sacrement. Voici ce qu'en dit Lehoreau relativement aux saluts de l'octave du sacre :

L'évêque ayant encensé, fait son adoration en silence, puis remonte à l'autel, au milieu duquel il fait la génuflexion, se relève et tire des deux mains les rideaux de la niche où est exposé le Saint-Sacrement, qu'il voile ainsi pendant qu'un enfant tinte la petite clochette du sanctuaire pour avertir le peuple du voilement ; ce qui sert de bénédiction, car l'évêque ne donne la bénédiction qu'au salut du jeudi de l'octave.

1. Lehoreau, t. III.
2. Bib. de la Ville, Ms. n° 658, p. 44.

A présent, 1704, il y a un petit tabernacle sous la crosse de la suspension. Monseigneur l'évêque donne la bénédiction du Saint-Sacrement, qu'il met ensuite dans le dusdit tabernacle.

On renfermait autrefois le St-Sacrement dans une châsse de cristal, pendant l'octave du Sacre, à la fin du salut, et on le transportait, pour jusqu'au lendemain matin, dans le *reliquaire*, devant lequel on allumait une lampe. Cet usage avait été établi par une délibération du Chapitre du 21 juin 1508 (Bibl. mun. Ms. n° 656. Châsse de cristal). Je trouve dans l'inventaire de 1539 (Fab., II, p. 70) : *In grandi reliquario est capsa argento deaurato et esmaile ac cristalo composita miro opere in qua reponitur sacratissimum Christi corpus per octabas festi consecrationis.* (Voir page 179.)

Une nouvelle niche ou exposition, ornée de quatre colonnes, et tout en argent fut acquise en 1728 aux frais de la fabrique et par la libéralité de quelques chanoines ; elle coûta 5000 livres. Mgr Poncet y ajouta, le 9 juin 1730, une couronne d'argent, qu'il oublia de payer : le Chapitre y suppléa, le 6 février 1740, moyennant 241 livres ([1]). On la conservait dans l'armoire du trésor au fond du chœur : elle en sortit pour être brisée et fondue en 1793.

CARTES D'AUTEL.

Le 1er janvier 1780, M. Rousseau de Pantigny donna des *Cartes d'autel*, garnies de cuivre doré au feu.

BASSINS POUR ORNER L'AUTEL.

XIVe siècle.

Aux extrémités de l'autel, devant deux espèces de fenêtres ou crédences, on plaçait, les jours de fête, de grands bassins de vermeil, comme ornements.

J'en trouve deux dans l'inventaire de 1391 ; ils avaient été donnés par Louis II après la mort de son père : *Duo alii platelli magni argenti deaurati cum armis in medio... regis Siciliæ, quos dominus Ludovicus, juvenis filius quondam Ludovici regis Siciliæ, fecit afferre eidem ecclesiæ post mortem patris sui ponderis XIIII m. V onc.*

Il n'en restait plus qu'un en 1525 ; Jean de la Chesnaie, chanoine, en donne un autre pour faire le pendant en 1541.

Inv. de 1532. Article ajouté après coup : *Item unus alius bacinus sive pelvis argenti in quibusdam locis deauratus ponderis quinque marcharum septem onciarum, ecclesiæ datus per egregium dominum Johannem de la Chesnaye canonicum mense octobri anno M° D° XLI, in fundo cujus snnt arma, videlicet tres cigni azurei in auro.*

Voici ce qu'en disent l'inventaire de 1596 et celui de 1646 :

Item ung grand bassin d'argent doré, dans lequel est un escusson des armes du roi de Sicille, semé de fleurs de lis d'or avecques un soleil, pesant dix marcs bien juste.

Item ung aultre grand bassin d'argent doré sur le bord et en plusieurs endroits du champ il y a ung escusson et ung soleil auquel escusson sont trois chevrons brisés au milieu d'une couronne verte, pesant cinq marcs, sept onces. Ce ne sont plus les armes de la Chesnaye.

« *Pendant l'offerte de la messe épiscopale*, dit Lehoreau ([2]), *le grand epistolier tient devant*

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 656, t. II. Niche.
2. Lehoreau, I, p. 164.

« *soi un bassin de vermeil, qui est un des deux, qui servent d'ornement ou de parade aux* « *deux côtés de l'autel et c'est toujours celui de l'évangile. Chacun y met son oblation avant de* « *baiser l'anneau de l'évêque.* »

Après la reconstruction de l'autel, en 1699, on plaçait ces deux bassins devant les piédestaux des statues de S. Maurice et de la Sainte Vierge.

Ils servaient encore à la cérémonie des PRÉMICES [1]. « *Le jour de la Transfiguration,* dit Lehoreau, *le sacristain fournit deux bassins de raisins coupés par petites hallebottes (si la saison le permet), qu'il met sur l'autel du côté de l'Épître, pour que le célébrant les bénisse après l'Introït. Le grand diacre officiant prend une hallebotte, la plus mûre, qu'il presse entre deux patènes dans le calice du côté de l'Épître, puis verse d'autre vin de la burette ordinaire, qui domine entièrement le nouveau. On appelle cela consacrer avec du vin nouveau, ce qu'on nomme les* PRÉMICES. *Après la bénédiction des raisins, on met les deux bassins de vermeil aux deux bouts du grand autel.*

*A l'*Agnus Dei, *les deux maires chapelains, aidés du chantre, en surplis et aumusse, vont au sanctuaire et reçoivent les deux bassins du grand et du petit diacre, entrent au chœur chacun de son côté, présentent des raisins, tous deux au chantre et ensuite à chaque côté du chœur, puis rapportent les deux bassins dans le sanctuaire.*

Ils furent vendus au XVIIIe siècle.

CHANDELIERS D'AUTEL.

Jusqu'au XVIIIe siècle, il n'y eut point de chandeliers proprement dits sur l'autel. Il y avait seulement, sur le mur servant de retable et auquel était appuyée la table d'argent de Normand de Doué, dix pointes de fer scellées, sur lesquelles on mettait autant de grands cierges. Cette disposition du luminaire n'a jamais été modifiée entre le milieu du XVe siècle, époque de la construction de l'autel, et 1699, date de sa démolition.

Le grand ouvrage d'*Hefner-Alteneck* (Trachten, etc., t. II, p. 119) donne un curieux spécimen de pointe de cuivre, sortant d'un cône tronqué, émaillé, pour porter un cierge : bien qu'il fût beaucoup plus riche que les dix pointes de fer de l'ancien autel, cet appareil présentait la même disposition.

Il y avait en outre évidemment d'autres chandeliers d'argent ou de vermeil, entre autres les *quatre* qu'on mettait sur l'autel, en plus du luminaire ordinaire, entre les reliques, les instruments de paix et les bassins aux fêtes à cinq chapes. En 1700, après la consécration de l'autel à la Romaine, on plaça six chandeliers à demeure sur le gradin de l'autel ; je n'en ai trouvé aucune description, ni de ceux mis plus tard sur l'autel à baldaquin, par suite de la disparition du tome III des manuscrits de la Fabrique.

PUPITRE COUVERT D'ARGENT.

XIIIe siècle.

Cité dans l'inventaire de 1297 « *purpitum pro missali altaris, argentatum* », il figure dans l'état de l'argenterie dressé en 1793 : *Un pupitre de bois, couvert d'argent, aux armes de ...... évêque d'Angers.*

1. Lehoreau, IV, p. 201.

LAMPES D'ARGENT.

XIIIe siècle.

L'inventaire de 1279 enregistre quatre bassins d'argent, qu'on suspendait les jours de fête devant l'autel pour mettre des cierges : *Item quatuor bacinos de argento, qui ponuntur ante majus altare in magnis festivitatibus pro quatuor cereis. Ils pesaient* XIII *marcs* III *onces.* C'étaient de véritables lampes *avec chaînettes et chaperons, pendant devant l'autel* A UNG RASTEAU.

Chacun sait combien on s'était ingénié au moyen âge pour donner un grand éclat au luminaire. Quelques églises possédaient des *couronnes de lumière*, d'autres des *trefs* ou *poutres* richement décorées et couvertes de cierges ; d'autres enfin des *râteaux* portés par deux colonnes ou pendus par des chaînes. Tel était l'usage à la cathédrale d'Angers.

Guillaume Fournier donna un *chandelier d'argent à six branches pour pendre devant l'autel, pesant 34 marcs, des branches duquel on fit faire de petits bassins pour mettre des cierges le 16 janvier 1487.*

Le *rasteau*, auquel étaient fixés les bassins en question et qui supportait les quatre lampes d'argent mentionnées plus haut, est connu dans les manuscrits du XVIIe siècle sous le nom de *brandelle.* Cet appareil fondu par Chevalier coûte 30 fr. le 17 juillet 1516.

« *Tout le long de la balustrade du sanctuaire était suspendue une grande machine de* « *cuivre ouvragé de la longueur presque traversante le dit espace, suspendue en l'air en forme* « *de fléau de balance, le long de laquelle on est accoutumé d'attacher, avec des chaînes, des* « *chandeliers en forme de balance ...* [1] ».

Le samedi 10 janvier 1699, nous dit Lehoreau dans son journal du changement du chœur, *on descendit la brandelle de cuivre sur laquelle on mettait six cierges jaunes qu'on allumait seulement aux trois grandes heures des fêtes à cinq chapes et aux saluts du soir. A cette brandelle étaient attachés quatre espèces de lamperons d'argent dans les quels on mettait quatre cierges pareils aux susdits qu'on allumait de même.*

Il est difficile, d'après le grossier dessin joint à cette description, de se faire une idée de cet appareil. Trois chaînes de fer l'attachaient à la voûte. On voit encore un luminaire de ce genre, portant trois cierges, en fer repoussé et doré du XVIIIe siècle et d'un fort beau travail, dans le chœur de la cathédrale de Tours.

Brandelle et cierges furent supprimés ; les *lamperons* furent vendus ; on en fit *un lampié, un bénitier et deux grands chandeliers ; avec autre argenterie* [2].

Le samedi, veille de la Pentecôte, 3 juin 1702, on attache la lampe d'argent, *en forme exagone*, dans le sanctuaire, en laquelle on mit le cierge ardent de cire jaune [3]. Cette lampe fut refaite en 1772 : le chapitre paya 1018 fr. pour le métal ajouté à celui de l'ancienne lampe [4].

Outre cette lampe, suspendue devant le maître-autel, il y en avait une petite près de l'autel saint Louis [5]. Le sacristain était tenu de l'entretenir tous les matins pour qu'on pût y allumer les cierges des messes particulières sans entrer dans le chœur (1757).

1. Bibl. de la Ville, ms. N° 672, p. 13 v°.
2. Ibid., ms. N° 656 Candélabre.
3. Lehoreau, III, p. 32.
4. Archives de Maine et Loire. Conclusions capitulaires, 1769-1775, p. 407.
5. Règlement de la Sacristie de 1757, p. 63.

Quatrième Partie. — Objets divers.

CROSSES.

1° Crosse de Foulques de Mathefelon, mort en 1355.

Il la donne avec sa mitre au chapitre, à la condition qu'on la remette à ses successeurs, « *donavit et legavit crochiam et mitram suas sub ea conditione, quod nos eas teneamur tradere suis successoribus* [1]. »

L'Évêque Raoul de Machecoul paie au boursier de la fabrique 50 livres [2] « *pro baculo pastorali et mitra,* » somme qui est convertie en rentes pour les heures de la Ste Vierge et le chapitre décide de lui faire remettre ces précieux objets le jour de la St-Jean 1356 [3] :

« *Prestato mitre et crosse domino Rudulpho episcopo andegavensi... item unam crossam cum* « *baculo esmalato et capite crosse deaurata cum imaginibus Maurilii et Renati J.XXXVI lapidibus ponderantes XVII marchas et VI oncias.*

L'inventaire de 1421 la décrit ainsi :

Item una crocea argentea seu baculus pastoralis in pluribus locis divisa, cum virata ponderis cum ligno et ferro XVI marcarum III onciarum ad insignia de Mathefelon. Elle fut vendue à Jean de Lespine en 1543.

2° Crosse de ...

L'inventaire de 1421 dit :

Unus baculus pastoralis de argento pro festo Innocentium ; elle était petite et ornée de trois écussons émaillés.

Item una altera parva crossa argentea, quæ deservire solebat in festo Innocentium, in medio cujus sunt tria scuta esmaillez galice cum armis leonum ponderis cum ferro et ligno X marcharum. Elle disparaît en 1532.

3° Une crosse de vermeil.

Je trouve encore dans l'inventaire de 1421 :

« *Item unus baculus pastoralis coopertus argento deaurato et variato ad ymagines sanctorum Maurilli et Renati et in crossa ymago beati Maurilli et beati Renati de tumulo exeuntis.* »

4° Crosse de Jean de Rely.

L'inventaire de 1716, art. 42, mentionne « *une crosse de cuivre doré ayant appartenu à Jean de Rely* » évêque décédé en 1498.

5° Crosse de Jean Olivier.

Elle figure dans l'inventaire de 1539 :

« *Item unus baculus pastoralis sive crossa, in quinque petiis, quorum quatuor inferiores sunt cupreæ auratæ et superior argenti deaurati, quæ fuit de defuncto Johanne Olivier episcopo Andegavensi.*

1. Bib. Nationale. Dom Housseau, t. XVI. Obituaire de St-Maurice.
2. Bib. de Château-Gontier. Extrait des registres pour les années 1355 et suivantes, p. 6.
3. Bib. de la Ville, Ms. n° 654, p. 28.



6° Crosse de Mgr Claude de Rueil.

Inventaire de 1716, art. 41 :

Une crosse d'argent ciselée, aux armes de M. Claude de Rueil, pesant avec le bois 19 marcs 2 onces.

Le chapitre prête en 1768 à Mgr de Grasse une très belle crosse d'argent doré.

MITRES.

L'orfévrerie était souvent mise à contribution pour les mitres, dont les unes étaient entièrement couvertes de lames d'or ou d'argent, d'émaux et de pierreries et les autres ornées de perles et de pierres fines, mêlées aux broderies.

1° Mitre de Foulques de Mathefelon.

La délibération du chapitre de 1356, pour remettre à son successeur Raoul de Machecoul sa crosse et sa mitre, la décrit ainsi : *Item unam mitram, textam seu seminatam de perlis et rosetis deauratis, continentem LXXIIII pecias argenti, de quibus sunt XVI cum esmariis auri, cum linguis pendentibus cum finibus deauratis continentibus XXXVIII pecias argenti, de quibus sunt X esmaux auri et residuæ lapides et in capite sunt rubum balay et unum stopazium, ponderantem VII marchas et unam unciam.*

On la retrouve dans l'inventaire de 1421 :

« *Item una mitra aurea seminata perlis, ornata gemmis circumquaque et per medium et super duobus lapidibus una alba et alia rubea...*

2° Autre mitre d'orfévrerie.

Inventaire de 1421 :

« *Item una mitra pro episcopo ponderis VI marcarum VI onciarum.*

3° Mitre de broderie, ornée de perles et de pierres.

Inventaire de 1505 :

Item una alia mitra cujus campus est filo argento contextus cum quatuor evangelistis ante et retro, munita perlis et lapidibus pretiosis.

On les trouve encore dans l'inventaire donné par Lehoreau vers 1704.

ANNEAUX D'OR.

Le trésor en possédait cinq en 1255 : *Item annulus aureus cum* SMARAGDINE. — *Item annulus aureus cum* STOPAZIO, *circumdato lapidibus pretiosis.* — *Item duo annuli aurei cum lapidibus pretiosis, qui dicuntur* RUBIS, *circumdatis parvis gemmis.* — *Item annulus aureus cum* SAPHYRO ORIENTALI.

Il y en avait sept en 1286 : *Item septem annuli magni valoris et lapidibus ornati, computato bono* SAPHYRO *dato ab episcopo Guillelmo* (de Beaumont). Plusieurs furent donnés par Nicolas Geslant en 1286 (1) : *Quatuor annulos pontificales, quos habemus, conservari volumus ad usum eeclesiæ per successores nostros.*

On les décrit un à un en 1421 : ... *VIII annuli in uno panno serico crocei coloris, quorum*

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 624, p. 737.

annulorum unus est de auro esmaillato ad ymagines cum una grossa ESMERAUDE *longa sub forma quadrati — alius est de auro seminatus minute de lapidibus et perlis, in quo est quoddam* BALLAY *longus tendens ad formam rotundam. — Tertius est annulus parvulus auri cum* SAPHIRO *in forma rotunda. — Quartus est de auro ad pulchram lapidem magnam, seminatus circumquaque quatuor* SAPHIRIS *VIII* PERLIS *et quatuor* BALLAY. — *Quintus annulus de auro plani operis cum uno saphiro bislonguo, galice bislong. — Duo alii annuli quilibet cum uno magno* BALLAY *in factione de lozange, seminati minute de lapidibus et perlis et unus annulus est de auro plani operis cum una* ESMERAUDA *quadrata.*

Ils sont démontés et aliénés successivement, ou peut-être employés pour la châsse de S. Maurille.

L'un d'eux ne fut aliéné qu'en 1763 pour 96 livres. Il portait une émeraude, montée en *or à l'antique* (1).

BATONS DE CHANTRE.

Je trouve un bâton de chantre dès 1255 : *Item baculus ejus (cantoris) coopertus superficie aurea cum quibusdam gemmis.* En 1421 il y en a deux : un grand terminé par une pomme de cristal, surmontée d'une statue de S. Maurice : *Item baculus cantoris de argento deaurato coopertus ad ymaginem sancti Mauricii et desuper cristalli :* et un petit : *Item baculus parvus cantoris de novo factus ponderis IIII*m *II*on.

Ce dernier fut détruit en 1646 : il était hors d'usage depuis longtemps.

Au commencement du XVIe siècle, il faut attribuer celui qui est dessiné dans le cérémonial de Lehoreau et cité dans les inventaires de 1505, 1525, 1596 et 1646 : *Un grand baston de chantre, couvert d'argent doré, semé de fleurs de lis, embouty d'un grand S. Maurice d'argent doré, apposé sur une grosse pommette, laquelle se démanche d'avecques le baston.* La statuette de S. Maurice fut refaite à neuf vers 1646 : le bâton pesait 14 marcs.

Au XVIIe siècle, le chantre avait à sa disposition ce dernier bâton et le plus important de ceux signalés dans l'inventaire de 1421.

« C'est une chose assez particulière dans l'Anjou, dit Lehoreau (2), que tous les bâtons « de chantre tant des chapitres que des abbayes soient semblables à celui de la cathédrale, « qui n'est qu'un bâton couvert d'argent doré avec quelques petits ornements, au haut « duquel est une espèce de pomme sur la quelle est la statue du patron de l'église sans « niche, comme se sont avisés de faire depuis quelques années les abbayes de saint « Serge, de saint Nicolas, de Toussaint et le chapitre de saint Julien ou autrement saint « Jean-Baptiste ; la statue du haut du bâton est renfermée dans une niche soutenue par « trois colonnes en triangle et aussi en rond, et au-dessus est une couronne royale ou « autres ornemens. Ce sont là, à vrai dire, les véritables bâtons des grands bedeaux de « notre église, qu'ils portent sur le bras gauche, puisqu'ils les ont imité par nouveauté « excepté la longueur. »

MASSES DES BEDEAUX.

Elles ne figurent pas dans les Inventaires, sans doute parce que chacun des bedeaux en était responsable.

1. Archives de Maine et Loire, Série G, n° 385.
2. Liv. I, du Bâton de Chantre.

En 1475, il n'y avait encore qu'un bedeau. Un second bedeau fut créé à l'instar du premier, et des lettres du roi, datées du 9 février 1477, lui assurèrent les mêmes privilèges qu'à son confrère. En 1479, le doyen de la Vignolle donna 4 marcs d'argent pour faire le bâton du second bedeau.

En 1769 *le sieur Hardy, orfévre, reçoit 31 livres pour avoir refait à neuf le haut bout des masses d'argeut des grands bedeaux, qui cy devant étaient en forme de figures de saint dans une niche et sont aujourd'hui une figure de vase surmonté d'une fleur de lis* (1).

Le 17 juillet 1769, M. Roux, chanoine fabriqueur, a rapporté avoir fait faire deux verges ou bâtons de baleine, ornés d'argent en quatre endroits différents l'un des quels est orné des armes du chapitre (2).... Ces bâtons de baleine, étaient à l'usage des deux petits bedeaux, car au XVIIIe siècle, il y en avait quatre : deux grands et deux petits.

ŒUFS D'AUTRUCHE, GARNIS D'ARGENT (3).

J'ignore de quelle époque datent l'établissement de la cérémonie, dont je vais donner le récit et la présence des œufs dans le trésor ; je les y trouve pour la première fois en 1467 : *Item duo grossa ova, quæ defferuntur in die pasche*, en 1561. *Item duo grossa ova paschæ quæ eodem die defferuntur*, en 1597. *Item deux œufs d'autruche, qui servent à donner les œufs de Pâques.*

M. Ragueneau, maire chapelain, fit décorer les œufs d'autruche de *cercles et de chaînes d'argent*, pour la somme de 48 livres, en 1761 (4). Ils figurent encore dans le trésor en 1793 : *Deux œufs d'autruche soutenus par des chaînes d'argent.*

Thorode, secrétaire du Chapitre à la fin du siècle dernier, raconte ainsi à quoi servaient ces œufs d'autruche (5) : *On élève la veille de Pâques, derrière le chœur de l'église d'Angers, un dais à huit ou dix pieds de hauteur, exactement entouré de rideaux blancs, qui descendent presque jusqu'à terre. C'est le sépulchre. Deux maire-chapelains, revêtus de chape, entrent sous le dais, ce sont les anges...... Un instant après, deux corbelliers, revêtus de dalmatiques, l'amict sur la tête et une petite calote rouge par dessus (représentant les saintes Femmes), arrivent devant le sépulchre. Les deux maire-chapelains chantent de dessous le dais :* QUEM QUERITIS ? *Les deux corbelliers entrent sous le dais et ressortent tout de suite en chantant* RESURREXIT, *et tenant chacun entre leurs mains un œuf d'autruche, proprement*

1. Archives de Maine et Loire. G. 385. Cte de fabrique de 1769 à 1770.
2. Ibid. Conclusions du chapitre de 1765 à 1775, p. 74.
3. On prétendait, au moyen âge, dit M. Didron (*Annales archéologiques*, t. XI, p. 259) que l'autruche pondait un œuf où le petit serait demeuré éternellement emprisonné, si la mère n'était venue en briser la coquille avec du sang délayé dans du miel. Au contact de ce sang, l'œuf se brisait et le jeune oiseau s'échappait à tire d'ailes. Ainsi le Christ, par son propre sang, brisa la pierre du tombeau.

M. l'abbé Vincelot (*Les noms des oiseaux*, pp. 47 et 48) dit que ces œufs annonçaient la royauté de JÉSUS-CHRIST, le commencement de son règne fondé sur sa résurrection. L'œuf d'autruche avait paru symboliser plus que tout autre la résurrection spontanée de JÉSUS-CHRIST, puisque abandonné à lui-même, il éclot sous l'influence seule du climat brûlant du désert.

La cathédrale de Langres en possédait deux : « A ceste même perche (traversant la largeur du chœur, chargée de « cierges, qu'on a ostée depuis quelques années) estoit aussi attaché un œuf d'autruche, dont la parfaite rondeur « représentoit la perfection de la vie canoniale. Il a esté donné par Hugues de Rochecorbon, LXVIIe évesque de « Langres, mort à Damiette le 13 avril 1250, ayant suivi saint Louis en ses voyages d'outre-mer. Il y a encore un « semblable œuf soubz le jubé, devant l'image de marbre blanc de la sainte Vierge. L'autruche qui cache et oublie ses « œufs dans le sable, figure aussi la malice du pécheur ».
4. Archives de Maine et Loire. G. 385. Cte de Fabrique 1761 à 1762.
5. Bib. de la Ville. Ms. N° 897, p. 408.

enchassé et garni d'argent. Le deux maire-chapelains les suivent et tous ensemble, précédés des enfants thuriféraires avec leurs encensoirs vont au chœur, en chantant RESURREXIT *et alors on entonne au chœur le* TE DEUM.

Le jour de Pâques, deux corbelliers se rendent, après Matines, à la sacristie, prennent l'amict sur la tête, la barette sur l'amict, se revêtent de l'aube, des gants brodés, de la ceinture et de la dalmatique blanche, puis sans manipule et sans étole se dirigent vers le tombeau. Là chacun d'eux prend un bassin, sur lequel repose un œuf d'autruche, couvert d'étoffe blanche, puis ils se rendent au trône de l'évêque. Le plus âgé s'approche de l'évêque en lui présentant le bassin contenant l'œuf d'autruche, disant tout bas d'un air mystérieux : *Surrexit dominus, alleluia* ; l'évêque répond : *Deo gratias, alleluia.*

Le second corbellier fait la même chose du côté gauche. Puis chacun d'eux parcourt tous les rangs des ecclésiastiques, l'un à droite, l'autre à gauche, en commençant par les plus dignes, répétant les mêmes paroles et recevant la même réponse. Les œufs étaient ensuite reportés à la sacristie sur les bassins.

Cette cérémonie est racontée dans une strophe d'Urbain Renard, l'un des auteurs des Noëls Angevins :

La joie est angélique
A Pâques d'ouïr
Cloches, orgues, musique,
Les Maries venir
Chercher dans le Sépulchre
JÉSUS qui n'est plus là,
Puis portant œufs d'autruche,
On chante *Alleluia.*

M. de Mély, dans la bibliographie de la *Revue de l'Art chrétien*, année 1887, critique le symbolisme de l'œuf d'autruche donné par Didron et par l'abbé Vincelot. « S'il y a « symbole, ajoute-t-il, c'est à l'Orient où on le trouve dans les synagogues, dans les « mosquées, dans les temples de Boudha aussi bien que dans les églises chrétiennes, qu'il « faut demander ce qu'il signifie. Nous en avons rapporté de Crimée (*Tour du Monde*, « 1878, t. I, p. 372) une explication qui nous a été fournie par Kartchimkow, un des plus « savants rabbins Karaïm et qui nous semble la plus simple en même temps que la plus « exacte (1) ; c'est celle d'ailleurs adoptée par M. l'abbé Corblet dans son *Histoire du « Sacrement de l'Eucharistie*, t. II, p. 113). »

MÉDAILLONS (SIGILLA).

Je désigne sous ce nom général des bijoux divers, reliquaires vides ou autres, dont le travail et la matière étaient précieux. L'inventaire de 1421 nous en montre un grand nombre :

1. J'avais remarqué dans les église orthodoxes, des œufs d'autruche suspendus à la voûte ; plus tard je devais les retrouver chez les musulmans, puis chez les Kalmouks qui sont boudhistes ; on en voyait ici devant l'autel. Kartchimkow me raconta au sujet de ce symbole un vieil apologue que les conquérants orientaux avaient apporté, sans doute, avec eux.

« Quand l'autruche, me dit-il, a pondu un œuf, il faut pour qu'il puisse éclore, qu'elle ne le perde pas un instant de vue ; ainsi doit-il en être de nous quand nous prions : notre pensée ne doit pas s'écarter un seul moment de Dieu ; le seul moyen d'arriver à la récompense future. L'œuf d'autruche est un symbole, qui nous rappelle cette vérité. »

Item duo grossi oculi cristallini, in uno sunt XXV lapides de quibus defficiunt tres in alio sunt XXIX lapides, de quibus defficit unus. In uno est Majestas et in alio est crucifixus et egent reparatione. — Item unum sigillum, in quo sunt capilli sancti Stephani et in quo est unus lapis cristallinus. — Item unum sigillum argenti, in quo est ymago sancti Mauricii, in quo sunt VII lapides de quibus duo defficiunt. — Item aliud sigillum, in quo sunt duo ymagines in uno latere et una ymago in alio. — Item unum cristalle et in dorso una rosa. — Item aliud cristalle cum quatuor anguis (angelis ou angulis). — *Item unum sigillum in quo est crucifixus de ebore in quo sunt XVIII lapides de quibus defficiunt IX. — Item unum sigillum cum quodam grosso cristallo et a tergo est una crux aurea. — Item unum parvum* BERICLE *chacratum in auro cum uno capite mulieris. — Item una parva* CORNELINA *chacrata in argento. — Item unus butonus, gallice bouton cristalle. — Item IX cristalla, quorum septem sunt ad reponendum reliquias. — Item unum* BERICLE *ad modum sigilli.*

Tous ces objets, incomplets pour la plupart, disparaissent successivement.

AGRAFES DE CHAPE.

L'inventaire de 1421 en indique une : *Item unum fermalle, in quo est una esmeraude.* Il y en avait beaucoup d'autres fixées aux plus belles chapes ; j'en ai parlé dans le chapitre consacré aux vêtements sacrés.

ÉPÉE DE S. MAURICE.

L'inventaire de 1596 cite une *épée de S. Maurice avecques son fourcau d'argent doré et en est la garde dorée en la poignée de fil d'argent, et pèse quatre marcs y compris la lame.* J'en ignore la provenance.

Les Bollandistes (Acta SS. Septembre, t. VI) admettent l'existence de l'épée à Angers : « Saussayus, in Martyrologio Gallicano ad hunc diem XXII septembris, ait, suo adhuc tempore in matrice Ecclesia Andegavensi servatum fuisse S. Mauritii gladium, vagina argentea inclusum, de quo nihil alibi legi (1). »

SOULIER DE S. MAURILLE.

Il est cité dans l'inventaire de 1255 : *Item socularis beati Maurilii,* et dans celui de 1286 : *Item est ibi socularis beati Maurilii et accurmentarium quoddam multum pulchrum.*

COR D'IVOIRE.

XIIIe siècle.

Guillaume de Beaumont rapporta d'Orient une croix d'or et un *cor d'ivoire,* avec des reliques d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, etc., dont l'authenticité parut bientôt douteuse, ce qui les fit abandonner au XVIIe siècle. *On s'en servait autrefois,* dit Lehoreau, *pour appeler le peuple aux ténèbres de la semaine sainte n'y ayant point de son de cloches. Quelques-uns prétendent que S. Lezin s'était servi de ce cor avant d'être évêque* (2). Cela ne repose sur rien de sérieux, il est au contraire certain que cet oliphant fut donné au XIIIe siècle

1. Mgr Barbier de Montault, *Œuvres Complètes,* t. XIII, p. 43. Il cite un certain nombre d'épées de saint Maurice.
2. Lehoreau, t. III, p. 302 et suivantes.

par Guillaume de Beaumont : *prœterea, quam plurima munuscula nobis dederit, longum est prosequi, quot capsulas et capsas sericas,* CORNU EBURNEUM... (1).

Il figure dans l'inventaire de 1255 : *Cornu eburneum in quo continentur reliquiæ quatuor patriarcharum Abrahæ, Isaac et Jacob et Saræ et de fragmentis cenæ domini et plures aliæ reliquiæ, prout in cedula interius inclusa continetur.* Les reliques y sont encore renfermées en 1595. Les inventaires suivants n'en parlent plus : ainsi celui du XVIIe siècle, après 1661, dit : *Plus il y a un cor d'yvoire, appelé le cor de S. Lezin dont l'embouchure est ornée d'argent, que l'on conserve à cause que S. Lezin s'en est servi...*

Cette légende ne supporte pas l'examen.

Plus d'un lecteur aura déjà souri en lisant le texte de 1255. Comment des reliques d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Sara ! est-ce possible ?

Parfaitement. L'assertion du secrétaire du chapitre dans son inventaire de 1255, quinze ans seulement après la mort du donateur, n'a rien de téméraire pour qui connaît le mémoire du Cte Riant, *L'invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron, le 25 juin 1119* (2). Ces pages si intéressantes sont à lire ; j'en extrais ce qui concerne les reliques :

« D'après le récit du chanoine anonyme d'Hébron, les corps furent sortis de leurs caveaux, promenés solennellement dans le cloître, puis replacés dans la crypte, *mais pas en entier.* De notables fragments en furent détachés et placés dans un grand autel que l'on consacra dans le sanctuaire supérieur, sous le vocable des trois patriarches.

« Vers 1180, en effet, l'avoué de l'abbaye de Saint-Gall, le comte Rodolphe de Pfüllendorf, s'étant retiré en Terre Sainte, reçut de son ami, l'abbé Ulric IV, une demande de reliques. Il se rendit à Hébron, se fit ouvrir l'autel en question, et, en échange d'une somme de dix marcs d'or, reçut des reliques des trois patriarches, qu'il envoya dans un reliquaire précieux à Saint-Gall, où elles paraissent avoir brûlé dans le grand incendie de 1314.

« Auparavant, d'autres fragments des trois corps avaient dû être envoyés à l'empereur d'Orient, dans la chapelle duquel l'abbé irlandais Nicolas de Thingeyrar les vénéra en 1157 (3).

« Au moment de la reprise d'Hébron par Saladin en 1187, l'évêque de cette ville se retira à Aire, sa nouvelle résidence, non sans doute sans emporter tout ou partie des reliques détachées lors de l'invention et mises dans le grand autel de la cathédrale. Son successeur a pu en donner à Guillaume de Beaumont (4), à moins que celui-ci ne s'en soit procuré à Saint-Gall, mieux encore en Terre-sainte. »

« Un catalogue de reliques dressé à Rome sous Martin V (1417-1431) signale à Sta Maria *sopra Minerva de reliquiis ss. patriarcharum Abraham, Isaac et Jacob* (5). »

Bien qu'il soit impossible de déterminer la provenance exacte des reliques données par Guillaume de Beaumont, leur authenticité est parfaitement admissible : je voulais

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 636, p. 179.
2. *Archives de l'Orient Latin*, t. II, p. 411 à 421.
3. Ibidem., p. 419 et 420.
4. Lettre du Cte Riant, du 29 août 1883.
5. Note 37 du mémoire du Cte Riant, p. 420.







COR D'IVOIRE, donné à la cathédrale par l'Évêque GUILLAUME DE BEAUMONT, mort en 1240.

Aujourd'hui au Musée archéologique d'Angers.

insister sur ce point, à propos du *cor d'ivoire*, dans lequel elles furent longtemps renfermées ([1]).

On le conserve au musée des Antiquités d'Angers : il a 0m60 de longueur. Le bas-relief qui entoure l'extrémité la plus large a 0m074 de hauteur.

M. l'abbé Corblet y voit une scène de chasse, qu'il explique ainsi : « *Une lionne vient* « *d'être percée d'une flèche ; trois chiens sont acharnés après elle et vont la mettre en pièces,* « *mais un chasseur arrête de la main gauche un de ces chiens furieux et se prépare à frap-* « *per la lionne du coutelas qu'il tient à la main droite. Un jeune homme nu, assis sur un* « *chameau, caparaçonné à l'orientale, considère cette victoire et sonne l'hallali avec un* « *oliphant. Le chameau est tenu par un personnage également nu, qui est sans doute un* « *Éthiopien. Ce triomphe de chasseurs doit effrayer tous les animaux de la forêt. Pour ex-* « *primer cette idée, l'artiste a représenté deux animaux qui s'enfuient en foulant aux pieds* « *les arbres et un pauvre lièvre aussi effrayé qu'eux. Les queues de ces animaux se terminent* « *en têtes de chiens aboyants ; c'est sans doute pour faire comprendre que les chiens sont à* « *leurs trousses. S'ils ont des ailes, c'est probablement par suite de la fantaisie de l'artiste,* « *qui a voulu naïvement exprimer par là que la peur donnait des ailes à tous les animaux* « *de la forêt.* »

Monsieur Lajard, membre de l'Institut ([2]), croit y *reconnaître un mélange de symboles chrétiens et de symboles païens... Par l'enfant placé sur un chameau*, je pense *qu'on a voulu représenter la naissance du Christ, considéré comme la nouvelle lumière qui vient éclairer le monde. Monté sur un quadrupède qui nous rappelle l'Orient, et que, par la même raison, d'autres monuments donnent pour monture au Soleil personnifié, le Fils de Dieu, un oliphant à la main, vient annoncer à l'univers la parole divine, la nouvelle loi, l'Évangile. De plus, il est précédé et suivi de deux groupes symboliques, qui, dans la composition des antiquités figurées orientales, expriment les idées de lumière et de feu, et, par extension, l'idée de la purification et du développement intellectuel. Ainsi, dans mon hypothèse, l'enfant Jésus, Dieu de lumière, aurait été placé ici entre un groupe composé d'une lionne ou d'un lion attaqué par deux chiens, symbole du solstice d'été, de la canicule ou de la plus grande exaltation du soleil, et un groupe qui nous montre la victoire du griffon sur le lion, c'est-à-dire la lumière et le feu céleste purifiant la lumière et la chaleur terrestres. Car dans l'Asie occidentale, le lion était l'hiéroglyphe idéographique de la chaleur ou du feu et de la lumière de la terre ; et le griffon (mi-partie lion et mi-partie aigle), l'hiéroglyphe idéographique de la région solaire et, par conséquent, le symbole du soleil et de la lune. Dans ce second groupe, il faut bien remarquer que la queue du lion ailé est terminée par une tête de chien ou par une tête de loup, ce qui, dans les deux cas, ne contribue pas peu à réveiller les idées de chaleur ou de feu et de lumière. Le griffon, foulant aux pieds le lièvre, animal immonde, emblème de la génération physique, exprime le premier degré de la purification céleste. Enfin le cyprès pyramidal qui clôt la marche triomphale de l'enfant Jésus, puisqu'il a été placé devant le groupe symbolique de la victoire du griffon sur le lion, est un emblème reconnu de nouvelle vie et d'immortalité.*

1. On peut citer d'autres *cors d'ivoire*, utilisés comme *reliquaires*. Ainsi on lit dans le *Glossaire* de du Cange, t. II, p. 608 : Hugo Flaviniacensis in *Chronico*, p. 167. Capsam auream insignitam reliquiis 12 Apostolorum et cornua 2 eburnea identidem reliquiis conserta.

2. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1858-1859, pp. 10, 11 et 12.

Le sacrifice sanglant de rédemption qui doit assurer au monde la vie nouvelle et l'immortalité, me semble représenté, à l'autre extrémité de la scène, par une femme qui, les deux genoux en terre, et la main droite armée d'un glaive, se dispose à immoler un veau ou une génisse, symboles de la vie matérielle comme le taureau. Une vierge sainte n'avait-elle pas donné le jour au Dieu sauveur, qui, par son sang, a racheté le péché originel, le péché de la première femme, mère du genre humain ? Dans mon interprétation hypothétique, l'idée fondamentale du christianisme se trouverait donc exprimée à la fois par la représentation de l'enfant Jésus et par des emblèmes empruntés à l'art religieux des nations païennes de l'Asie occidentale... Je n'entends présenter que comme de simples conjectures les interprétations qui me sont suggérées par les groupes symboliques placés dans cette scène...

PEIGNES D'IVOIRE.

Il y en avait deux, très anciens, en 1391: *Duo pectines de ebore antiquo.* En 1539, il y en a encore un: *Item unum pecten eburneum cum illius repositorio corio,* qui disparaît en 1595.

JASPE ET LANGUE DE SERPENT.

Les anciens attachaient certaines vertus au jaspe. Quant aux langues de serpent, c'étaient des dents fossiles de poissons ; on croyait au moyen âge que c'étaient des langues ou des dents de serpent.

Les inventaires, depuis 1505, ont un chapitre spécial, qui porte pour titre :

JASPIDES ET LINGUA SERPENTIS.

1. Unus lapis jaspidis quadratus, preciosus argento deaurato circumquaque munitus et in ligno incapsatus et annexus cum cathena et illi appensa, habens bustam sive repositorium ad illum reponendum de corio nigro elaboratum de super, confectum. — Item une grande pierre en coulleur de jaspe, enchassée en ébène, avec deux bordures d'argent doré et une chesne d'argent avecques son estuit de cuir, laquelle pierre sert pour l'effusion du sang.

M. F. de Mély, dans la *Revue de l'Art chrétien* (1887, p. 10), en donne la véritable destination : celle *d'arrêter les hémorragies.* Voici ce qu'il écrit à se sujet.

« Peu de *Lapidaires* signalent cette particularité : ni celui de Marbode, ni celui de « Berne, ni celui de Cambridge n'en font mention, seuls celui de Chartres et celui de « Bruxelles en parlent [1].

« A Chartres, nous lisons :

Jaspe estanche sang par raison
Et garist de menoixon.

« Le *Lapidaire* de Bruxelles commence ainsi : *Jaspis luxuriam cohibet, fantasma pellit,* « *fluxum sanguinis stringit ;* il n'y a donc aucune hésitation sur ce point : la pierre de la « cathédrale était parfaitement destinée à *arrêter les hémorragies.*

« C'est ordinairement à l'héliotrope (autre nom du jaspe) que les Lapidaires attribuent « presque toujours cette vertu.

« Les taches rouges du jaspe sanguin passèrent pendant tout le moyen âge pour les « gouttes de sang absorbées par l'héliotrope, et les artistes surent les utiliser pour repré- « senter des objets de sacristie ; telle la Tête du Christ flagellé du cabinet des médailles. »

1. G. Pannier. *Biblioth. des Hautes études*, 52e fascicule, *Lapidaire.* Paris, Vieweg, 1882, pp. 250 et 219.

2. *Item alius parvus lapis jaspidis etiam argento deaurato circumdatus et in ligno repositus sive affixus.*

3. *Item lingua serpentis ad modum trium digitorum larga, ex una parte incapsata argento deaurato.*

Item une langue de serpant enchassée en argent doré, avec un estuit de cuir, et est le bout de ladite langue rompu.

Cette langue de serpent avait appartenu à Marguerite d'Anjou [1].

Lettre de Louis XI au doyen de la Vignolle.

A notre amé et féal conseiller et président Jean de la Vignolle. Monsieur le President j'ai reçu vos lettres et ensemble une langue de serpent, des reliques et unes heures, qui etaient à la feu reine Marguerite d'Anjou. Au regard des heures, je les ai retenues, mais les reliques et la langue de serpent, partie en or, je vous les renvoie afin que vous les donniez à l'église, où elle est enterrée et à Dieu. A Melun-sur-Loire, 4 sept. 1482.

L'inventaire du château du Verger, en Anjou (1757), mentionne [2] : « *deux chesnes pour porter des garnitures de dents de serpent.* »

VASE DE CANA.

Le vase antique de porphyre, orné de deux masques de Jupiter, soigneusement sculptés, et connu sous le nom d'*Hydrie* ou *Urne de Cana*, existe encore au musée des Antiquités d'Angers. Il mesure 0m47 de hauteur et 0m40 de diamètre intérieur ; il paraît avoir été creusé au tour.

En voici l'histoire :

Le Roi René l'acheta deux cents florins à la prieure du couvent de Sainte-Paule de Marseille, le 15 juillet 1449 [3], et l'envoya, le 19 septembre 1450, au chapitre d'Angers, qui remit au messager du roi six écus d'or pour sa peine... *Somam sex scutorum auri cuidam nuncio regis Siciliæ, qui pro parte dicti regis hodie præsentavit et dedit eidem ecclesiæ, quoddam pulchrum* VAS LAPIDEUM MUNITUM ARGENTO DEAURATO, *quod quidam vas est similis aquariæ et in* ARGENTO IPSIUS INSERUNTUR QUIDAM LAPIDES PRETIOSI... Ainsi le vase était enrichi d'une sorte de monture en vermeil, semée de pierreries : il n'en reste plus trace.

Le nom d'*Ydrie* (Hydrie) lui est donné dans un tradat du Chapitre, daté du 3 février 1450 [4]. *Pierre Marques*, orfèvre, fut chargé de faire une *souldeure* et des réparations *à la Ydrie. Solvat bursarius fabricæ Petro Marques, aurifabro, qui reparavit* YDRIAM *per regem Siciliæ dictæ ecclesiæ datam quæ* NUPER CASUALITER CONFRACTA FUERAT *somam sexdecim scutorum auri...*

Dès le 16 septembre, avant même l'arrivée du royal présent, le chapitre avait nommé

1. Bib. de la Ville, Ms. n° 577. *Vie de Jean de Beauveau*, note 41.
2. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1869, p. 152.
3. *Comptes et Mémoriaux du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 318. ... pro quadam ydria, quam in dicto monasterio capi fecimus eo quia dicebatur quod fuit illa in qua Christus mutari fecit aquam in vinum. — Le couvent de Sainte-Paule avait été fondé par Yolande, épouse de Louis II. Anno 1383 Cœnobium virginum titulo Stæ Paulæ viduæ a se fundatum Massiliæ sub regula sancti Augustini copiose auxit et ornavit Yolanda regina, uxor Ludovici II, Siciliæ regis ac provinciæ comitis. (*Provinciæ Massiliensis Annales* de Guesney S. J. 1657.)
4. Bib. de la Vill, Ms. n° 656, t. II, Hidrié. — Fab., t. II, p. 71. In reliquario solito est altera idriarum... (Inv. de 1539).

des commissaires pour lui faire construire une *fenêtre* ou *reliquaire*, près le tombeau de l'évêque Foulques de Mathefelon, dans le chœur . C'était un monument de vingt pieds de haut, orné de clochetons et de motifs d'architecture ; il coûta 40 écus d'or le 16 sept. 1460, et fut démoli en 1699 pour le changement du chœur.

Le roi René institua, le second dimanche d'après l'Épiphanie, une *fête* en l'honneur de l'*Hydrie*, destinée à rappeler le miracle des noces de Cana, avec *gasteaux*, *vin*, *chappeaux* (*de fleurs*), *luminaire et distribution au chapitre ;* il *ordonna* cette cérémonie lui-même et la *fit faire en sa présence* ([1]).

De 1459 à 1480, il est plusieurs fois question, dans les lettres du roi, de la fête de l'*Hydrie* ([2]). Il donna par testament 30 livres de rente pour la fonder à perpétuité. Ce legs n'eut point son effet. Amaury Denyau, chanoine, par un acte de touchante fidélité pour le roi René, fit *continuer le dit service sa vie durant* et annonça *son intention de fonder le service d'icelle Ydrie* le 28 janvier 1481 ([3]).

Le 28 janvier 1481 « le XXVIII jour de janvier, l'an dessus dit, qui est le jour que on fait la sollempnité et service de l'idrye en l'église d'Angiers, qui est délaissée par la mort du feu roy de Sicille, René, à qui Dieu pardoient, decédé le xe jour de juillet précédent, fut ledit service fait faire par maistre Amaury Denyau chanoine en ladite église d'Angiers et doyen de Craon, lequel dit à aucuns des auditeurs de ceste chambre des comptes que pour l'avenir il ferait continuer ledit service sa vie durant et que, o l'aide de Dieu, il avait intencion de fonder le service d'icelle ydrie. Dieu lui doient la grâce de toujours persévérer en sa honneste et bonne volonté. Amen. »

Il réalisa ce projet en donnant 100 écus au soleil, le 22 décembre 1490 ([4]).

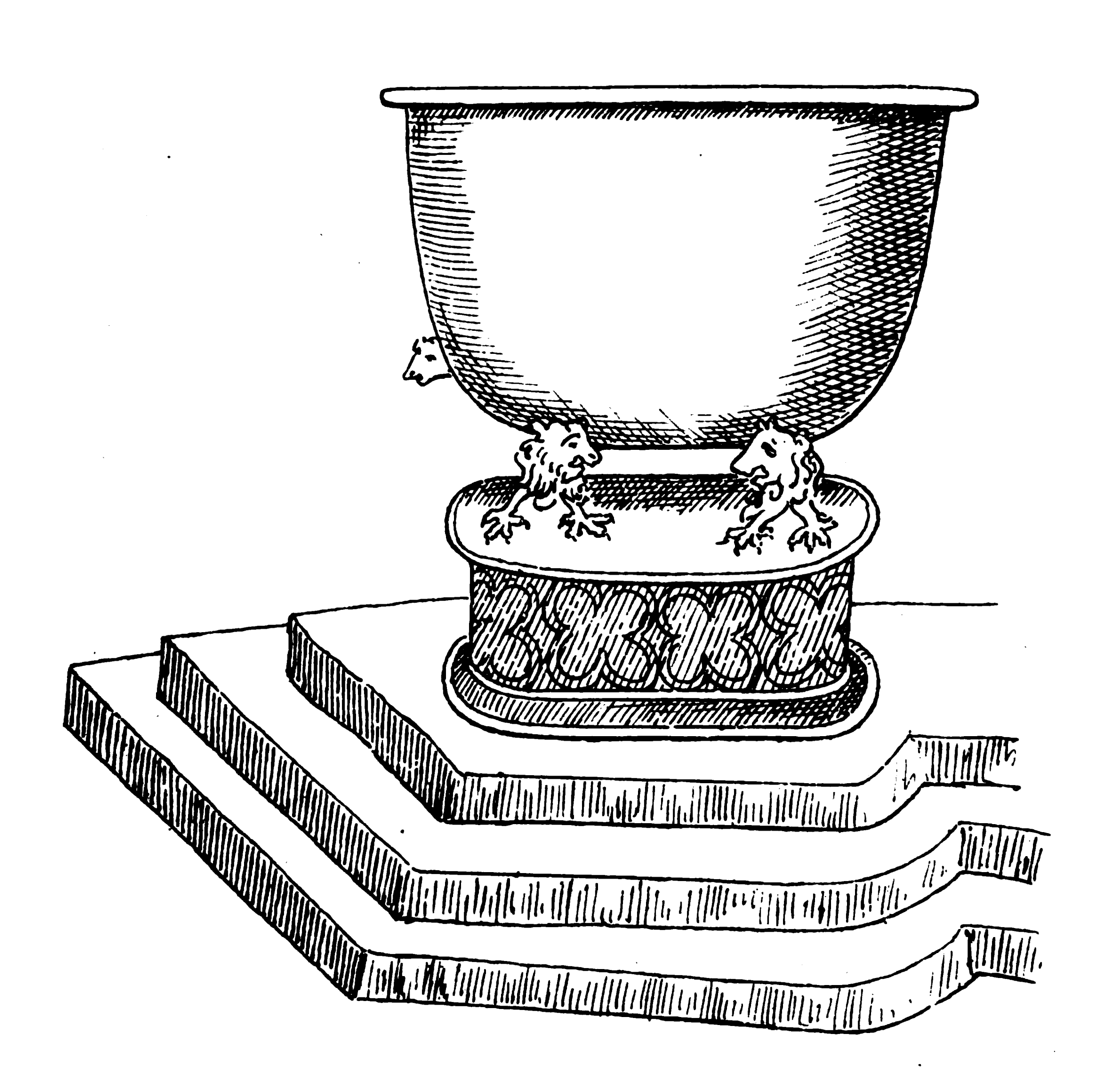
Le second dimanche après l'Épiphanie, le garde-reliques apportait, sur une crédence, parée d'une nappe, la précieuse *Ydrie*, après l'avoir remplie de vin, pendant Prime, et la laissait exposée aux yeux du public jusqu'après Sexte : un cierge ardent brûlait devant. Le maire-chapelain bénissait le vin, *tenant en sa main un missel dans lequel il prenait la benédiction, qui était autrefois particulière, mais perdue par négligence* ([5]). Après l'aspersion de l'eau bénite, *deux maires-chapelains portaient*, autour du cloître, la cruche pleine de vin, pour être distribué ensuite aux assistants, après la grand' messe. Ladite cruche fut cassée, puis restaurée, en 1666 ([6]) : dès lors on cessa de la porter. Depuis, un maire-chapelain, couronné de *romarin*, revêtu d'une chape blanche et les épaules couvertes d'un voile blanc, portait une burette de cristal, remplie de vin bénit, puisé dans l'hydrie. Il était accompagné de deux chapelains en chape blanche, portant des torches de cire et couronnés de *romarin* ([7]). C'était la représentation du *marié* et de la *mariée des noces de Cana*.

---

1. *Comptes et Mémoriaux du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 322.
2. *Ibidem*, pp. 53, 54, 320 et 322.
3. Bibl. de la Ville. Ms. N° 656. II. Hidrie.
4. *Comptes et Mémoriaux du roi René*, par Lecoy de la Marche, p. 322.
5. Dans tous les inventaires de 1467 à 1596, on trouve un livre à l'usage du chantre, dans lequel était l'office des *Noces de Cana*. « *Item unum aliud volumen continens benedictionem aquæ et salis et orationes stationum ac etiam officium Nuptiarum.* »
6. Le sieur Bouchet reçoit 6 livres pour le *mastich de l'ydrie*, le 8 janvier 1666.
7. Le vin était payé 4 livres au garde-reliques, qui devait fournir les *chapeaux de fleurs*. Les couronnes restaient à ceux qui les avaient portées quand elles étaient en *romarin* ou en *fleurs de saison*, dit Lehoreau, mais à partir

M. N° 871 p. 110 à la bibliothèque d'Angers. Ecrit vers 1623.

Continuant le tour de la dicte église de St Maurice, on rencontre une sorte de fonds, d'une pierre qui resssemble à du porphyre, supportez de deux lions en marbre blanc, soutenus d'un soubassement ou contrebase de même, au dessus de trois marches de pierre dure.





Vase de Cana, au Musée Archéologique.



Détail des deux Masques.



Cuve de marbre vert antique. -- Etat actuel, au bas de la Nef de la Cathédrale.

Au retour de la station, la burette était déposée sur l'autel du côté de l'épître, et on se rvait pour la messe du vin qu'elle renfermait. Le garde-reliques, en étole, distribuait : chacun le vin bénit, tant que la cruche était exposée ; le peuple y venait en foule.

Telle était cette cérémonie, qui se maintint jusqu' à la Révolution.

Le samedi 20 janvier 1699, on démolit la niche d'architecture, où était la cruche de Cana, qu'on encensait tous les jours aux doubles et demi-doubles et fêtes à cinq chapes. On la transporta, en 1701, dans une simple fenêtre ou enfoncement, près de la grande porte de la sacristie : au-dessus on avait placé cette inscription : *Hydria de Cana Galileæ.*

L'Ydrie fut brisée en décembre 1793 [1] ; les morceaux furent recueillis et réunis grossièrement par les armatures en fer qu'on y voit encore. Lorsque la cathédrale fut souillée par le culte de la Raison, l'Hydrie fut sauvée par M. Merlet de la Boulaye, qui la plaça dans une des salles du monastère de Saint-Serge, où il avait organisé sa collection [2]. Aujourd'hui, elle est exposée à la salle de l'ancien hôpital St-Jean, au musée des Antiquités.

Le Trésor de St-Denis, d'après une note de M. Grille, possédait un fragment de l'une des urnes de Cana et les Religieuses de Port-Royal se flattaient d'en conserver une toute entière.

CUVE DE MARBRE VERT ANTIQUE. — FONTS BAPTISMAUX.

Le roi René envoya de Provence, en même temps que l'Urne de Cana, une baignoire antique en marbre vert. J'en ignore la provenance exacte. Elle fut placée dans le chœur de la cathédrale, sur deux lions de marbre blanc, montés sur une espèce de soubassement orné de quatrefeuilles sculptés et relevée de trois marches au-dessus du pavage [3]. Le chapitre s'en servait comme de fonts baptismaux pour les grands personnages.

Ainsi, le 28 avril 1585 [4], *dans l'après diner, la fille de M. le duc de Brissac a été baptisée sur les fonds, qui sont près de l'autel de S. René, par Monsieur l'Evêque Guillaume Ruzé, laquelle fut portée par M. de la Garde Avril, porte-manteau du roy, le bacin et l'esguière portée par un eschevin de la ville, l'oreiller sur lequel estoit le cresneau tout couvert et enrichi de pierreries, et la salière portée aussi par deux eschevins, aux costés desquels il y avait treize marchands des plus honorable de la ville qui portaient cinq flambeaux de cire blanche, et après marchaient M. Morin, accompagné de MM. de la justice de la dite ville... à laquelle fille fut donné le nom de Renée Angélique, et au soir M. le Cte de Brissac donna le souper au dit sieur Morin et autres, qui fut préparé dans la grant salle du pallais épiscopal, où y avait un buffet tout couvert de vaisselle d'or et d'argent et ladite salle tendue de riches tapisseryes qu'il faisait beau voir et y avait audit soupper dix plats garnis...*

Au changement du chœur, le 23 janvier 1699, on transporta la cuve au bas de la nef du côté de la chapelle de Sainte-Anne, là où elle est encore pour servir de bénitier. En 1785, on la fit entourer d'une grille de fer ou plutôt soutenir d'une armature en fer, portée par

de 1712, comme elles étaient en *fleurs peintes* ou *bouquets d'hiver* (artificielles, dirait-on maintenant), elles servaient d'une année pour l'autre.

1. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1865, p. 145.
2. *Bulletin monumental de l'Anjou*, 1854, p. 263.
3. Bibl. de la Ville, Ms. N° 871, p. 100.
4. *Revue d'Anjou*, 1854, t. II, p. 55.

quatre montants. Le soubassement, sculpté en marbre noir, a été mutilé ; les deux lions de marbre blanc existent encore ; l'intérieur de la cuve a été garni de plomb.

Il y avait une cuve du même genre dans l'église abbatiale de Saint-Denis. *Dans cette chapelle (de S. Hilaire) dont l'autel fut consacré en 1247, on doit considérer particulièrement une cuve de porphyre, que nos auteurs modernes assurent avoir été donnée par Dagobert, qui la fit apporter de Poitiers, où elle servait de baptistère. On en voit en effet de semblables à Rome et ailleurs. Cette cuve a 5 pieds 3 pouces de long, sur 2 pieds 2 pouces de large, et 16 pouces de profondeur. Elle passe chez les connaisseurs pour l'un des plus grands et des plus beaux morceaux de porphyre qui se voient.* (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, par Dom Félibien, p. 532.)

Mgr Barbier de Montault dit avoir vu un font analogue à la cathédrale de Capoue, porté comme ici sur le dos de deux lions accroupis. (*La tapisserie de St-Gervais et de St-Protais, à la cathédrale du Mans*, p. 6, note 3.)

COLONNE DE MARBRE DU CIERGE PASCAL.

Avant le changement du chœur en 1699, s'élevait hors du sanctuaire, entre les stalles et le tombeau de marbre noir, dans l'axe de l'église, une colonne de *marbre jaspré et demi-blanc, dont le piédestal était de marbre blanc*. Qui l'avait fait placer là ? A quelle époque remontait-elle ? Je n'ai pu l'éclaircir.

Lehoreau nous dit que le samedi saint on bénissait *deux cierges pascals :*

« *Le grand en cire jaune, de 8 à 9 livres, orné jusqu'en 1696 d'une représentation d'histoire*
« *sainte en cire, qu'on changeait tous les ans et pour laquelle le trésorier donnait 30 livres.*

« *Le petit cierge pascal, fourni par la paroisse, était placé depuis Pâques jusqu'aux fêtes*
« *de la Pentecôte sur un chandelier entre le pilier et la crédence dans le sanctuaire.*

Après le changement du chœur, la colonne de marbre fut placée dans le sanctuaire du côté de l'Évangile.

ACCROISSEMENTS SUCCESSIFS, DISPERSION ET RUINE DU TRÉSOR.

Aucun document antérieur à 1255 ne nous est parvenu ; par ailleurs, la reconstruction de la façade et de la nef de la cathédrale, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, des transepts ensuite, durent absorber presque toutes les ressources ; aussi ne faut-il pas dans les inventaires de 1255 et de 1286 chercher beaucoup d'objets plus anciens.

On doit cependant mentionner le *calice de S. René*, le *chef de S. Innocent*, donné en 1070, peut-être la *croix carrée* ou *croix des Reliques* et quelques reliquaires désignés d'une façon un peu vague.

Le XIIe SIÈCLE peut revendiquer *la croix des Festages, la vraie croix d'or frisé, le calice d'Ulger, celui de Hugues de Semblancé avec les burettes, la custode de la suspension, les Flabella ? la table haute du maître-autel, la Jurande, le livre du chantre et quelques châsses processionnelles.*

Au XIIIe SIÈCLE appartiennent les pièces capitales : *le buste et la châsse de S. Maurille, celles de S. René et de Seréné, les statues de S. Apothème, de S. Benoît, d'un ange, de S. Maurice, les bras de S. André, de S. Vincent et de S. Julien, les reliques de Ste Tanche, de S. René, le reliquaire commun, celui de S. Étienne, de S. Blaise, de Ste Agathe, de S. Julien,*

de S. Bartholomée et de S. Maurice, la croix processionnelle commune, celles de Guillaume de Beaumont et de Nicolas Geslant, les calices de ces mêmes évêques et celui de Michel de Villoiseau, les vases aux saintes-huiles, deux pommes à chauffer les mains, deux chandeliers, un bénitier, quatre encensoirs et deux navettes, la table-basse du maître-autel, des livres d'Épîtres et d'Évangiles, quatre missels couverts d'argent, des anneaux épiscopaux, un bâton de chantre, quatre lampes ou bassins à cierges, un pupitre couvert d'argent, un cor d'ivoire et quantité de petits reliquaires.

Le XIVe SIÈCLE, ajouta : *les statues de S. Yves, le beau reliquaire de la Ste Épine, une croix d'argent blanc émaillée, celle de Foulques de Mathefelon, deux bassins à laver les mains, deux autres pour parer l'autel, la crosse et la mitre de Foulques de Mathefelon.*

Au XVe SIÈCLE, bon nombre d'objets sont renouvelés ou donnés : *la châsse si importante de S. Maurille et la châsse de cristal, les statues d'un soldat, de S. Nicolas, de S. Jean-Baptiste, de S. Jérôme, de la Ste Vierge et de S. Martin, le bras de la Madeleine, les côtes de S. Hilaire et de Ste Anne, les reliquaires du sang de S. Maurice, de S. Laurent, de S. Julien, de S. Maurille et de S. Sébastien, des cheveux de N.-S., de sa tunique, de la robe et du lait de Marie, de Ste Foi, de Ste Espérance et Ste Charité, de S. Germain, de S. Pierre et de Marie, mère de Jacques et de Salomé, la vraie croix de Jehan du Verger, la croix d'autel, douze calices, le ciboire de la custode, la monstrance, quatre baisers de paix, deux bassins à laver les mains, une aiguière, un bénitier, deux grands chandeliers, le crucifix d'argent pour le jubé, la statue de la Ste Vierge du maître-autel, l'ange de la suspension, deux livres pontificaux, un riche missel, de nouveaux livres d'Épîtres et d'Évangiles, deux crosses et deux mitres, un petit bâton de chantre, un chandelier à six branches, deux lanternes, l'urne de Cana, le baptistère et bien d'autres pièces moins importantes.*

On ne fut pas aussi généreux pendant le XVIe SIÈCLE. Signalons cependant : *les statues de S. Étienne et de S. Sébastien, la croix de Guillaume Ruzé, le calice de Louis XII et six autres ; la statue de S. Maurice sur le maître-autel, la niche ou exposition du S. Sacrement, la crosse de Jean Olivier, une mitre, un bâton de chantre, la brandelle ou râteau, l'épée de S. Maurice et les langues de serpent.*

Le XVIIe SIÈCLE détruisit beaucoup plus qu'il n'apporta. On lui doit cependant : *les statues de S. Maur et de S. Fiacre, de S. Victor et d'un des compagnons de S. Maurice, de S. Louis, le reliquaire de S. Apothème, deux croix de Mgr Fouquet, sept calices, la chapelle de G. Constantin, celle de Claude de Rueil et sa crosse.*

Moins longue est encore la liste du XVIIIe : *les reliquaires de S. Hubert et de S. Décent, une niche pour le S. Sacrement, les masses des bedeaux et la lampe exagone.*

A partir du XVIe siècle, la foi déclinait et en même temps la valeur artistique : celle-ci devient à peu près nulle au XVIIIe. On estime les pièces d'argenterie au poids avant tout, aussi quelle cupidité excitent ces objets [1], dont chacun entend imprudemment et à tout propos vanter la valeur intrinsèque !

De temps à autre, le chapitre aliénait des reliquaires ou des vases sacrés démodés ou

1. Il faut lire certains passages du *spectacle de Paris*, de Mercier, pour se faire idée de la convoitise que certains écrivains cherchaient à allumer dans le cœur de leurs concitoyens sur les richesses immenses (exagérées à plaisir) accumulées dans les églises.

Cent écrits passionnés de ce genre étaient répandus dans la foule avant la Révolution pour préparer au pillage de toutes ces argenteries, dont la nation devait tirer tant de profit...

en mauvais état pour *en faire meilleur emploi, pensait-il :* c'était une pente glissante. Peu à peu, il recourut à ce triste moyen de battre monnaie à tout propos.

Louis XII avait demandé à emprunter 1000 livres, pour lever une armée contre les Anglais : les chanoines lui prêtèrent 500 livres et vendirent pour fournir le reste, par délibération du 21 août 1514 [1], un bassin d'argent pesant plus de 16 marcs et un calice d'or avec sa patène.

J'ai signalé p. 223, à propos de *deux ailes d'un ange de la table basse de l'autel converties en un bénitier*, d'après l'inventaire de 1421, la déplorable négligence du Chapitre à faire *réparer* les objets d'orfèvrerie. Non contents d'employer à de nouvelles acquisitions ou encore à les *changer en monnaie* les fragments d'argent, qui, par accident se détachaient des châsses, tables d'autel ou reliquaires, les chanoines faisaient enlever sans hésiter les fermoirs d'argent des missels. On lit en plusieurs endroits de l'inventaire de 1539 ces mots écrits en marge, en face de la désignation des missels : « *firmaria fuerunt amota per dominos, pro majoribus candelabris reficiendis* ». A quoi bon ce vandalisme ?

Nous avons vu, p. 230, le Chapitre vendre en 1543 la belle crosse de Foulques de Mathefelon.

Le boursier de la fabrique encaisse le 29 juillet 1669 [2], 280 livres provenant de la vente d'un vase et d'un bassin de la chapelle de Claude de Rueil et pourtant dans son testament du 7 juillet 1648, ce vénérable évêque avait écrit : « *Je prie Messieurs du Chapitre, autant que je puis le faire, qu'ils ne vendent point l'argenterie de ma chapelle, mes chasubles et pluviaux, mes trois grands tapis de Turquie, ma belle aube de point coupé, que tout celà serve à l'ornement et à la décoration de l'église : de l'argenterie de ma chapelle j'en ai cent marcs...* »

Au changement du chœur, en 1699 [3], l'ange de vermeil de la suspension est vendu et remplacé par une potence de cuivre argenté.

Le 28 décembre 1759, on envoie à la monnaie de Nantes pour 2,639 livres de vieille argenterie (2 vases d'argent, des chandeliers, encensoirs et autres objets), pour contribuer aux charges de la guerre. Motif patriotique assurément, mais désastreux pour le trésor. L'évêque avait écrit de Paris au chapitre pour l'engager à fournir au roi le moyen de soutenir les charges de la guerre [4].

L'année suivante, 14,774 livres sont remises au fabriqueur : cette somme considérable provient de la vente des deux tables d'autel, du grand crucifix d'argent et des deux statues des patrons de l'église.

Enfin, on arracha tout l'argent d'un des côtés de la châsse de S. Maurille, sous le prétexte que cela ne paraîtrait pas dans la *nouvelle situation*, bien plutôt pour combler l'énorme dépense des boiseries du chœur ; la fabrique encaisse ainsi 3,072 livres le 5 juillet 1788 [5]. Que d'autres gaspillages ont dû être commis, sans qu'ils aient laissé de traces !

1. Bib. de la ville, Ms. n° 658, p. 450.
2. Ibidem. N° 668. *Recettes et dépenses de la Fabrique 1665-1666.*
3. Lehoreau, II, p. 338.
4. Bib. de la ville. Ms. 565. Supplément, I, p. 180.
5. *Archives de Maine et Loire. Conclusions du chapitre 1759 à 1760 et 1786 à 1790*, p. 318.

Le 9 novembre 1789, l'Évêque, adresse au Chapitre une lettre pour l'inviter à envoyer à la Monnaie toute l'argenterie de l'église, qui n'est pas indispensable au service divin, afin de subvenir aux besoins de l'État. Une commission est nommée à cet effet ([1]).

La révolution acheva la ruine du trésor avec une exactitude désespérante : tout le reste fut jeté au creuset national.

Un seul objet antérieur à cette funeste époque nous est parvenu : c'est un bras-reliquaire en bois, plaqué d'argent avec quelques cabochons et qui vient de St-Aubin ou de St-Martin : il date du XV[e] siècle. (Voir p. 187.)

Je serais toutefois incomplet, si je ne mentionnais pas les « *pilleries et volleries des Huguenots* ». Bien qu'ils n'aient pas entièrement saccagé la cathédrale d'Angers comme celle de Bayeux et tant d'autres, ils détruisirent la châsse de S. René et plusieurs autres objets précieux ([2]), entre autres les statues de bronze du tombeau de Jean de Rély et du doyen du Mas.

Pour en revenir à la révolution, elle enleva tout ce qui restait de l'ancien trésor : en voici le tableau, dressé le 8 oct. 1790 ([3]).

S. Maurice, Chapitre et paroisse : 7 bassins, 1 bâton, 3 bénitiers, 2 boîtes, 4 bras, 12 burettes, 1 coquille, 1 crosse, 1 aiguière, 2 bustes, 12 calices, 20 chandeliers, 2 bougeoirs, 4 châsses, 1 ciboire, 1 suspension, 12 croix, 4 encensoirs, 4 textes, 1 collectaire, 1 lampe, 3 navettes, 2 paix, 18 reliquaires, 2 soleils, 1 niche, 11 statues, 1 pupitre, 2 œufs, pierre garnie.

En 1790 et 1791 on supprime bon nombre d'églises (celles des couvents et quelques paroisses). On centralise alors à St-Maurice l'argenterie de St-Aubin, de St-Martin et de St-Pierre.

La spoliation marcha lentement, mais sûrement :

Les *opérations* commencent le 7 avril 1791 et finissent le 16 mars 1792, dirigées par Michel François Viot, fils, orfèvre de la ville, en présence de M. Barthon et Hortode, membres du district. Il s'agit *de soustraire des reliquaires tous les corps étrangers, tels que le bois, le plomb, le cuivre, le fer et le ciment, puis, après en avoir pesé le revenu net, de les envoyer aux hôtels des monnaies avec distinction de l'argent d'avec l'argent doré.*

On assure qu'à St-Maurice, les reliques arrachées des châsses furent jetées par-dessus la boiserie au milieu de la poussière et des toiles d'araignée.

La première opération, du 7 au 28 août 1791, comprenait :	Argent doré	216 marcs.	Argent blanc	431 marcs.
La seconde, du 29 sept. au 14 oct. 1791 :	idem	405 marcs.	idem	422 marcs.
La troisième, du 30 déc. 1791 au 23 fév. 1792 :	....	....	idem	292 marcs.
La quatrième le 16 mars 1792 :	idem	237 marcs.	....	....
		858 marcs.		1145 marcs.

1. Archives départementales. *Conclusions du chapitre*, 1786-1790, p. 485.

2. Dans une déposition sur les méfaits des Huguenots, il est dit ceci : *Un nommé Pinault, archer, fut vu dans l'église portant un panier, auquel il y avait plusieurs pièces d'argenterie de la rupture des chasses et joyaulx, disant que c'était bonne mercerye.*

Jean Tillon, leur capitaine, rendit quelque temps après au chapitre, ce qu'il avait pu recouvrer de la châsse de S. René, montant à 67 marcs d'argent doré. (*Privilèges*, t. XVII, p. 19.)

3. Ce tableau et quelques autres existent au Musée diocésain.

Quatre procès-verbaux du s[r] Thomas, directeur de la Monnaie de Nantes et du sieur Retours, de la Monnaie de Paris, attestent l'arrivée en leur hôtel de 2003 marcs, 12 onces, 4 g. 1/2 tant en argent, qu'en vermeil, envoyés par le sieur Viot, fils.

Ainsi périt misérablement, avec ceux des autres églises du district, le trésor de la cathédrale, dilapidé vingt fois par ceux qui auraient dû veiller à sa conservation et enfin englouti dans le creuset national.

Comment a-t-on laissé tout confisquer par la Nation ? entend-on dire quelquefois. *Pourquoi n'avoir pas caché certains objets précieux ?* C'était chose absolument impossible... *Agir lentement, pour agir sûrement* n'est pas une doctrine politique nouvelle. On la mit en œuvre avec le plus grand succès au commencement de la Révolution.

Dès 1789, les fabriques sont forcées de donner à l'État l'inventaire de leur argenterie avec la signature des marguilliers *responsables*.

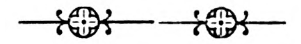
La spoliation des églises était décidée, mais il fallait ménager les apparences au premier moment, du moins. Le 9 nov. 1789 (1), l'évêque d'Angers (comme tant d'autres, hantés des grands mots de liberté, d'humanité, de patrie et des idées de réforme qui étaient dans l'air) demande au chapitre d'envoyer à la Monnaie toute l'argenterie de l'église, qui n'était pas indispensable au culte, afin de subvenir aux besoins de l'État.

On *supprime* toutes les églises de couvents et quelques paroisses en 1790 et 1791 : nouveau butin pour la nation, qui adjoint avec force procès-verbaux, inspections et surveillance continuelles, ces objets précieux à ceux qui ne peuvent plus lui échapper dans les églises *conservées* quelques mois encore.

Enfin, le 18 septembre 1790 (2) le chapitre autorise M. de Villeneuve, doyen, et Guillon, chanoine, dans le cas où ils seraient requis (ce qui ne tarda guère) par le district, d'ouvrir les portes de leur chapitre et Chartrier de répondre à la réquisition, « qu'ils ne peuvent plus « être *tenus responsables* des vases sacrés et ornements énumérés dans le procès-verbal « du 4 mai, comme apportés de l'église St-Aubin... que s'ils étaient forcés de quitter leur « église avant un inventaire du mobilier, ils ne peuvent se porter garants des objets qui « pourraient en être distraits... qu'ils réclament la chappe qui leur appartenait individuel- « lement et leurs ornements particuliers, etc... » Vaines réserves, précautions inutiles : qu'importait à la nation l'avis du chapitre ? Tout fut sacrifié en 1791.

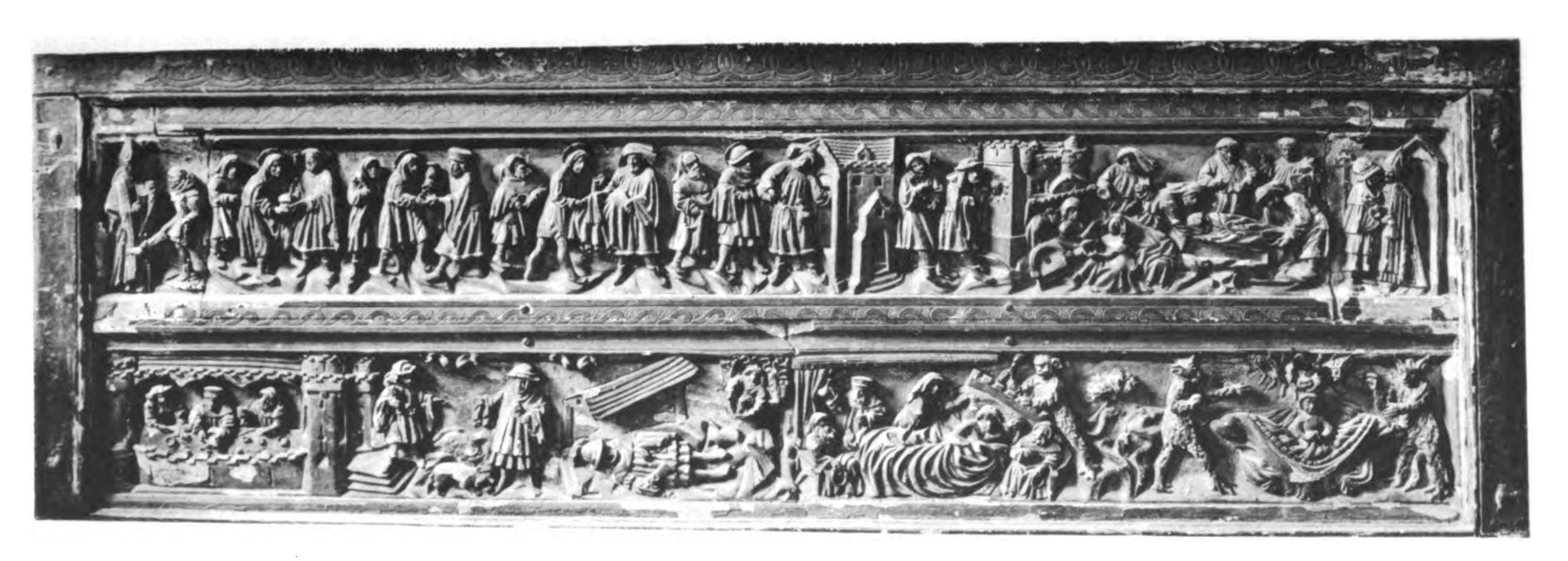
Depuis deux ans, le vol était commis *moralement ;* d'ailleurs, les idées nouvelles ayant des partisans nombreux dans l'Épiscopat et le clergé, il eût été impossible à un fabricien (eût-il voulu même y risquer sa tête), de vaincre l'opposition de ses confrères, toujours enclins aux dons patriotiques et de leur persuader de soustraire quoi que ce fût. Voilà comment rien, pour ainsi dire, n'a pu échapper à cette confiscation habilement dirigée et facilitée au début par l'aveuglement de ceux qui auraient dû s'y opposer avec le plus d'énergie.

1. Archives de Maine et Loire. *Conclusions du chapitre 1786-1790*, p. 458.
2. *Ibidem*, p. 594.

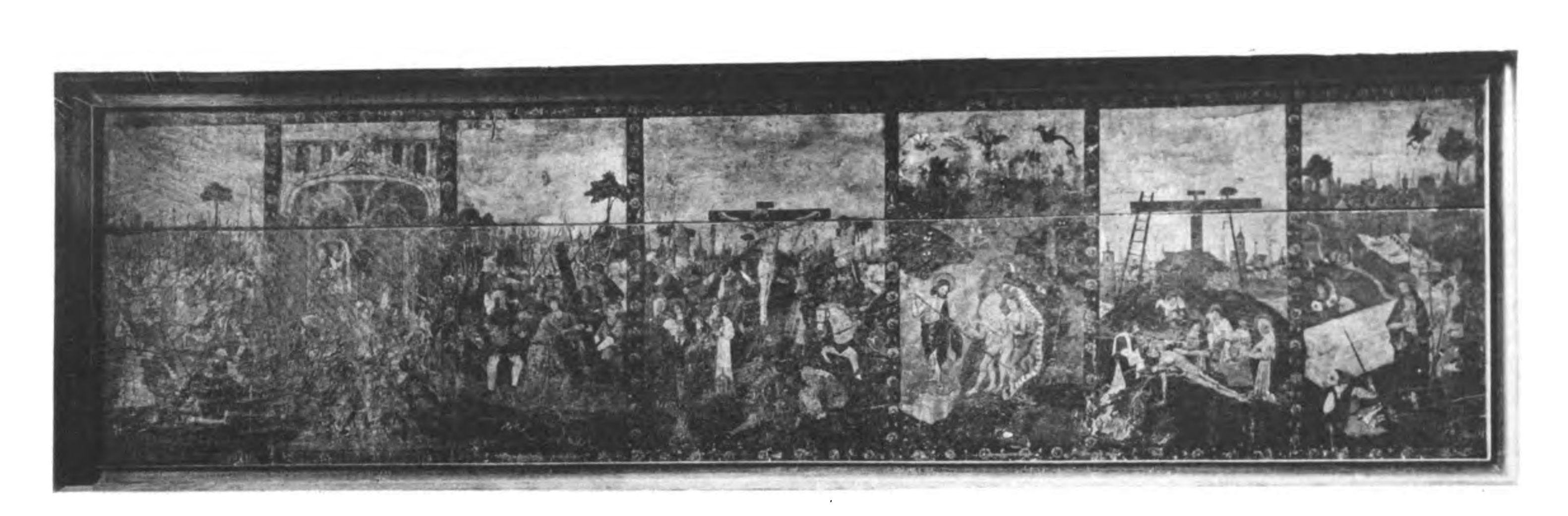




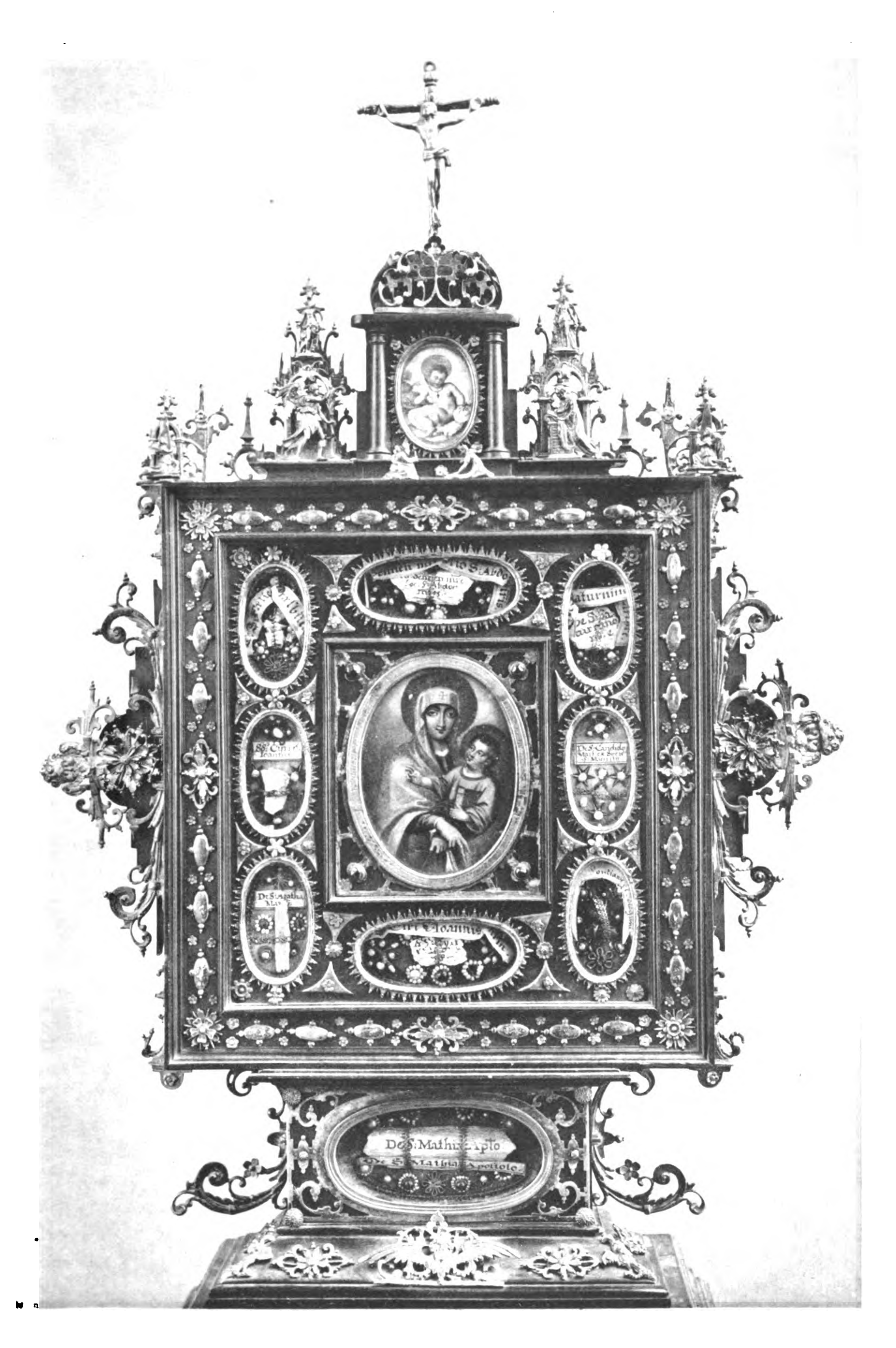
Statue d'Evêque, en bois sculpté et polychromé. Fin du XIIIe siècle. Don de l'abbé Choyer.



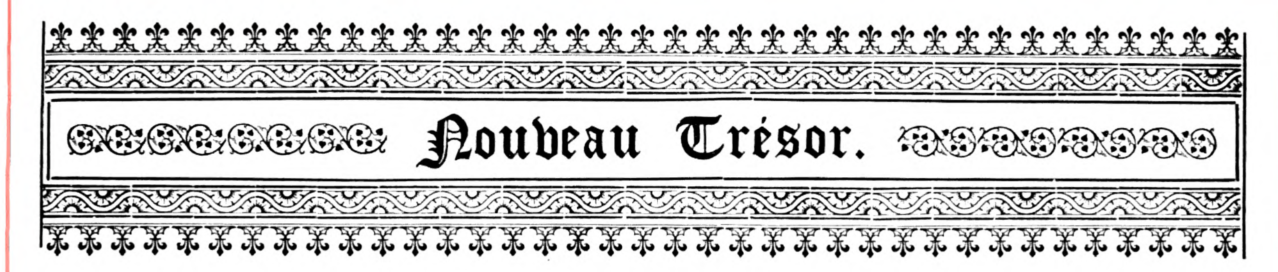
Parement d'autel en chêne sculpté (XVe siècle). — Les œuvres de miséricorde et la parabole du mauvais riche.



Rétable peint sur bois (XVe siècle). — Scènes de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.



Reliquaire en ébène, orné d'appliques d'argent. Travail d'Augsbourg. Commencement du XVII[e] siècle.



SOUS ce titre un peu prétentieux, il faut bien l'avouer, je décrirai les objets d'art *anciens* ou *modernes*, achetés par la fabrique ou donnés à l'église pendant le XIXe siècle.

Première Partie. — Objets d'art anciens.

STATUE D'ÉVÊQUE, EN BOIS SCULPTÉ, POLYCHROMÉE. HAUTEUR 0m,52.

Fin du XIIIe siècle.

Cette charmante statuette, vient de la chapelle de la Papillaye, près Angers. La polychromie en était assez bien conservée pour pouvoir être reproduite très exactement. M. Blanchart, de Malte-Brugge, à la porte de Gand, lui a rendu avec les conseils de M. Jules Helbig, l'éminent directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, son antique splendeur. La crosse et le piédestal sont modernes. — Don de M. l'abbé Choyer.

PAREMENT D'AUTEL EN CHÊNE-SCULPTÉ.

XVe siècle, dans la chapelle du Christ.

Quelle était la destination première des deux frises sculptées, polychromées d'abord, puis argentées et dorées au XVIIe siècle (à l'imitation des tables d'autel de métal), dont on a composé ce parement, placé jadis au maître-autel, et depuis la révolution à l'autel Saint-Amand de l'église de la Trinité d'Angers ? On ne le sait au juste. Servaient-elles de *predelles* ? décoraient-elles une *trabes*, chargée de cierges, comme on en voit encore à la cathédrale de Cologne ? peut-être. En tout cas, elles m'ont paru remarquables ; je les ai arrachées de la boutique d'un antiquaire pour les donner à la fabrique.

La partie inférieure représente la *Parabole du mauvais riche et de Lazare.* — Banquet du mauvais riche. — Lazare, le pauvre lépreux, demande l'aumône, la cliquette à la main : on le repousse durement, mais les chiens lui lèchent les pieds. — Lazare meurt abandonné ; son âme est emportée dans le sein d'Abraham. — Mort du mauvais riche, entouré de tous les secours spirituels et temporels : le démon s'empare de son âme. — Le mauvais riche implore en vain du fond de l'enfer le secours de Lazare.

Au-dessus, voici les *Œuvres de miséricorde.* Le Christ y prend la figure d'un pauvre : on le reconnaît à son nimbe crucifère. — Donner à manger à ceux qui ont faim, — à boire à ceux qui ont soif, — des vêtements à ceux qui sont nus, — l'hospitalité aux voyageurs, — soigner les malades, — ensevelir les morts.

Les deux extrémités de cette frise ont été rallongées par des groupes sculptés. C'est à gauche, d'après le chanoine Tardif, le pécheur repentant, devant le prince des prêtres,

auquel il découvre sa lèpre. Nous le retrouvons à droite, revêtu de la robe de justice, que lui a value sans doute l'accomplissement des *Œuvres de miséricorde*, une bourse à la main (le prix de sa rançon ou la figure de ses aumônes). Il reçoit l'accolade de la réconciliation et s'apprête à entrer avec le pontife dans la demeure des saints.

Retable peint sur bois.

XV[e] siècle.

Des bandes rouge-foncé, comme du velours, semées de rosettes d'or, imitant l'orfévrerie, divisent le tableau long de $2^{m},20$ en sept « *histoires* » ou scènes de la Passion. — L'Arrestation de Jésus. — La Flagellation. — Le portement de Croix. — La Crucifixion. — Jésus dans les Limbes. — La Descente de Croix. — La Résurrection.

Cette curieuse peinture vient de l'église de Saint-Mathurin (Maine-et-Loire) ; elle a été léguée par M l'abbé Choyer à M. le chanoine Machefer, custode de la cathédrale, qui l'a fait déposer au-dessus du parement précédent dans la chapelle du Christ. Quelques personnages ont été légèrement endommagés : à part ces détériorations peu importantes, l'ensemble est bien conservé.

Reliquaire en forme de tableau, de 0,48 de long sur 0,23 de large.

XV[e] siècle.

Hors de service aujourd'hui, ce curieux objet viendrait, d'après une note du chanoine Joubert, de l'abbaye de Ronceray, d'Angers. Il est divisé en vingt-quatre compartiments, jadis remplis de reliques, placées sous verre.

La patte d'argent, destinée à tenir le « *tabulare* », incliné pour l'exposition des reliques, se rabat à volonté pour le mettre à plat. En voici le dessin : rien de plus simple, de plus solide et de mieux combiné ; elle assure à merveille la stabilité du reliquaire. Les volutes, formées de moulures triangulaires, étirées à la filière, ont été courbées avec art et soudées sur leur partie plate aux diverses pièces de la patte pour la renforcer.

Une assez large moulure, composée de deux tores, séparés par une gorge, encadre le reliquaire ; des clous d'argent à grosse tête ronde sont espacés de distance en distance : de jolies feuilles découpées et repoussées accusent les quatre angles du tableau. Toute la surface de celui-ci est couverte de six plaques d'argent, percées chacune de quatre orifices rectangulaires, découpés à l'outil : une moulure en vermeil, perlée, recouvrait la jointure des six plaques dans le sens de la hauteur et aussi l'espace qui sépare en longueur, les différentes cases entre elles. L'ensemble était couvert d'argent blanc et de vermeil.

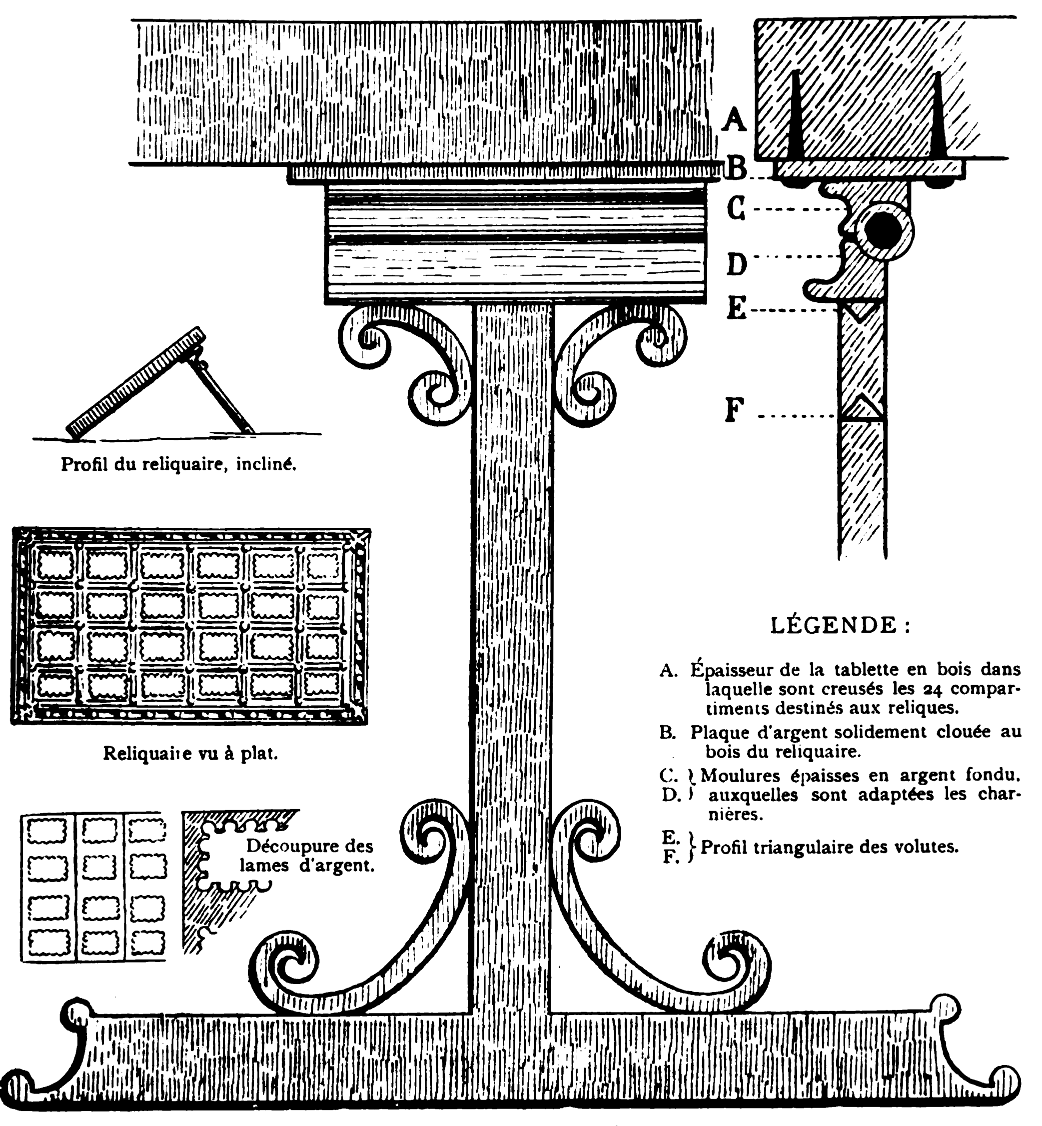
Aucune relique n'y a été laissée ; on a négligé d'enlever les bandes de parchemin, sur lesquelles sont écrits les noms des saints en lettres d'or, d'azur ou de vermillon : elles attestent le talent du calligraphe du XV[e] siècle.

Ce reliquaire en somme est d'une importance secondaire, mais consciencieusement exécuté : il mériterait une restauration soignée.

Reliquaire en ébène, orné d'appliques en argent. Travail d'Augsbourg.

On dirait un retable, en miniature, du commencement du XVII[e] siècle. Au centre, une jolie peinture sur cuivre ; tout autour, des compartiments destinés aux reliques. Le fron-

ton et les côtés sont agrémentés de pyramides, statuettes, rosaces, têtes de chérubin et de vingt autres fantaisies, d'une silhouette agréable. Un anneau d'argent, fixé par derrière, fait voir qu'on le suspendait autrefois à la muraille. Le soubassement est moderne. Ce charmant objet, orné de perles, de grenats, d'appliques d'argent et de vermeil, fut donné par M. d'Aubeterre, ambassadeur à Rome, à l'abbesse du Ronceray, du même nom, peu



PATTE EN ARGENT, SOLIDEMENT ARTICULÉE A CHARNIÈRE, POUR INCLINER LE RELIQUAIRE QUAND ON VEUT L'EXPOSER. Grandeur d'exécution.

de temps avant la Révolution. L'album de l'exposition rétrospective de Francfort-sur-le-Mein, en 1875, planche 75, reproduit un merveilleux petit retable du même genre et le donne pour un travail d'Augsbourg. Un reliquaire presque semblable au nôtre, mais monté sur un pied très élevé, figure dans l'album de l'exposition de Carlsruhe, en 1881 ; il est daté de 1606 et semble du même artiste que celui de la cathédrale : les figures de l'ange Gabriel et de la Vierge sont identiques. — Acquisition de la Fabrique.

1° Croix processionnelle.

De la fin du XV[e] siècle.

Le bâton, le nœud et la douille sont modernes. La partie supérieure a été remaniée : l'orfèvre chargé de la restauration a changé le Christ de côté. Primitivement, il était accompagné des images de la Vierge et de saint Jean, de celles du Père Éternel et de saint Jean l'évangéliste : aujourd'hui, il se trouve entre les symboles des évangélistes, et l'agneau occupe le centre du revers de la croix, contrairement à l'usage ordinaire. De jolies branches de chêne serpentent sur les montants et les fleurons de la croix, dont une moulure en vermeil accuse les élégants contours. L'épaisseur du bois, sur lequel sont clouées les lames d'argent, est garnie d'une étroite bande fleurdelisée, mais moderne. — Don de M. de Farcy.

2° Croix processionnelle.

XVI[e] siècle.

Les feuilles d'argent, dont est revêtue cette croix, accusent les premières années de la Renaissance, tandis que les symboles des évangélistes, la figure du Père Éternel et celle de la Vierge paraissent d'une date un peu moins ancienne. Le nœud, à godrons, est de cinquante à soixante ans plus récent que le reste. Ici, les fleurons ne sont plus taillés en forme de lis, comme ceux de la croix précédente, mais en quatrelobes, d'un tracé fort agréable. — Acquisition de la fabrique.

3° Croix-Reliquaire de cristal, monté en vermeil.

XVII[e] siècle.

Ce type est bien connu : la cathédrale du Mans possède deux croix du même genre; la *Revue de l'Art chrétien* (Année 1896, pp. 100 et 101), en a reproduit une plus ancienne d'un siècle environ, exposé en juin 1895 dans la chapelle du Christ, avec le trésor de la cathédrale et quelques autres pièces anciennes d'orfévrerie religieuse. Celle-ci vient de l'abbaye du Ronceray, d'Angers, et renferme une *Épine de la Couronne de Notre-Seigneur*, jadis donnée par le roi René. M. l'abbé Breton, curé de la cathédrale, y ajouta une parcelle du bois de la Vraie Croix en 1810. Quelques perles fines enrichissent le tour du soleil, qui sert de réceptacle à la relique : au revers, se voit un crucifix de vermeil. Le piédestal, composé d'une sorte de dôme de cristal, taillé et gravé, enchâssé dans une monture ciselée, ornée de têtes de chérubins et de belles moulures, est remarquable.

4° Croix processionnelle, en cuivre argenté.

1633.

Les deux faces sont gravées des instruments de la Passion. Le nœud ressemble à un vase. On lit sous le Crucifix ces mots : FAICT A VILLEDIEU, 1633. Il s'agit de Villedieu-les-Poêles, ville de la Manche renommée pour ses fonderies de cloches. On a gravé sur l'épaisseur de la croix : DU DON DU SIEUR DES JARDINS ET DE DEMOISELLE FRANÇOISE MALHERBE SON ESPOUSE. J'ignore la provenance de cette croix, achetée en Normandie chez un antiquaire.

5° Croix d'autel en argent.

XVIIe siècle.

Nous voici en style classique : feuilles d'eau, d'acanthe, de laurier, et le reste... Les fleurons, composés de minces lames d'argent estampées et soudées, sont lourds et n'ont plus l'élégance de ceux de la croix précédente, fondus et percés à jour. On remarque sur une des faces du pied triangulaire un écusson aux armes de l'ordre des Carmes. La croix porte sur le devant un crucifix, derrière la tête duquel est un soleil. On a gravé au revers un grand chiffre IHS et les instruments de la passion. Plus tard, un second Crucifix avec une inscription INRI entouré d'ornements en style Louis XV a été ajouté, sans doute parce que l'autel était à deux faces. — Acquisition de la Fabrique.

6° Croix processionnelle en argent.

XVIIe siècle:

Ici encore, le nœud est en forme de vase. La croix s'élance d'une sorte de tulipe, composée des inévitables feuilles d'eau et d'acanthe alternées : l'ensemble et les proportions sont satisfaisantes : on peut regretter la parcimonie, qui a fait adopter des fleurons estampés et non fondus et ajourés. Une statuette de saint Christophe, patron de la paroisse (à laquelle appartenait jadis la croix), est fixée à l'opposite du Crucifix. — Don de M. de Farcy.

7° et 8° Instruments de paix, en cuivre repoussé.

XVIIe siècle.

Ces deux objets ressemblent comme ornementation aux croix n° 4, 5 et 6. Ils appartiennent au XVIIe siècle, pendant lequel sont en grande vogue l'ovale, les têtes de chérubin, les consoles garnies de feuilles d'acanthe et les guirlandes de fruits.

9° Bras-reliquaire de S. Julien, martyr.

XVe siècle.

Ce beau reliquaire repose l'œil de l'archéologue des médiocrités précédentes. Il est en bois sculpté, couvert de lames d'argent, encadré d'une bordure de vermeil semée de cabochons. Sans être finement travaillé, il séduit par son aspect robuste. La main fait le geste de la bénédiction, comme dans tous les bras-reliquaires un peu anciens. D'où vient-il ? Il n'appartenait pas à l'ancien trésor de la cathédrale : je suppose qu'il y est venu avec les autres reliquaires de S. Aubin et de S. Martin en 1791 et qu'on l'aura épargné à cause de sa faible valeur intrinsèque.

10° Bras-reliquaire, en cuivre repoussé.

XVIIe siècle.

Quelle différence avec le précédent ! Cette main avec le pouce écarté, n'a plus aucune signification symbolique. L'artiste a cru faire merveille en rendant avec soin tous les plis et linéaments de la peau. Ceux de nos lecteurs qui, en 1895, ont vu à l'exposition rétrospective d'Angers les deux grands bustes en cuivre repoussé et argenté de S. Léon et de S. Hadouin, de l'église d'Évron (Mayenne), et qui furent exécutés à Angers en 1644,



ne douteront pas un instant que ce bras et son pendant (un peu moins grand) ne soient l'œuvre du même artiste : mêmes décors, mêmes procédés d'exécution.

11° Calice.

Fin du XVe siècle et XVIIe siècle.

Le pied et la coupe sont du commencement du XVIIe siècle, tandis que le nœud, la tige octogonale et les niches d'architecture appartiennent à la fin du XVe. Légué à la cathédrale par le chanoine Raveneau, ce calice avait été autrefois la propriété de Guillaume Bousselin, prieur de Longué. Un buste de Notre-Seigneur, au milieu de rayons alternativement droits et flamboyants décore la patène.

12° Calice en vermeil.

XVIIe siècle.

Le pied du calice précédent, avec ses lobes arrondis, rappelle encore ceux de l'époque gothique en forme de rose. Ici, le pied est rond, entouré d'une jolie moulure, découpée à jour couvert sur sa partie bombée de têtes de Chérubin et des emblèmes de la Passion comme le nœud et la fausse coupe. La patène représente la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Trois autres calices et un ciboire des XVIIe et XVIIIe siècles méritent encore d'être cités ; je n'ai pas cru devoir les reproduire.

Seconde Partie. — Objets d'art modernes.

Les comptes de fabrique permettraient de donner l'énumération complète de tous les vases sacrés, achetés ou donnés depuis la Révolution : j'en négligerai un bon nombre sans valeur artistique. Il suffira de décrire les autres.

Croix-Reliquaire en ébène, garnie d'argent 1807, 1820 et 1831.

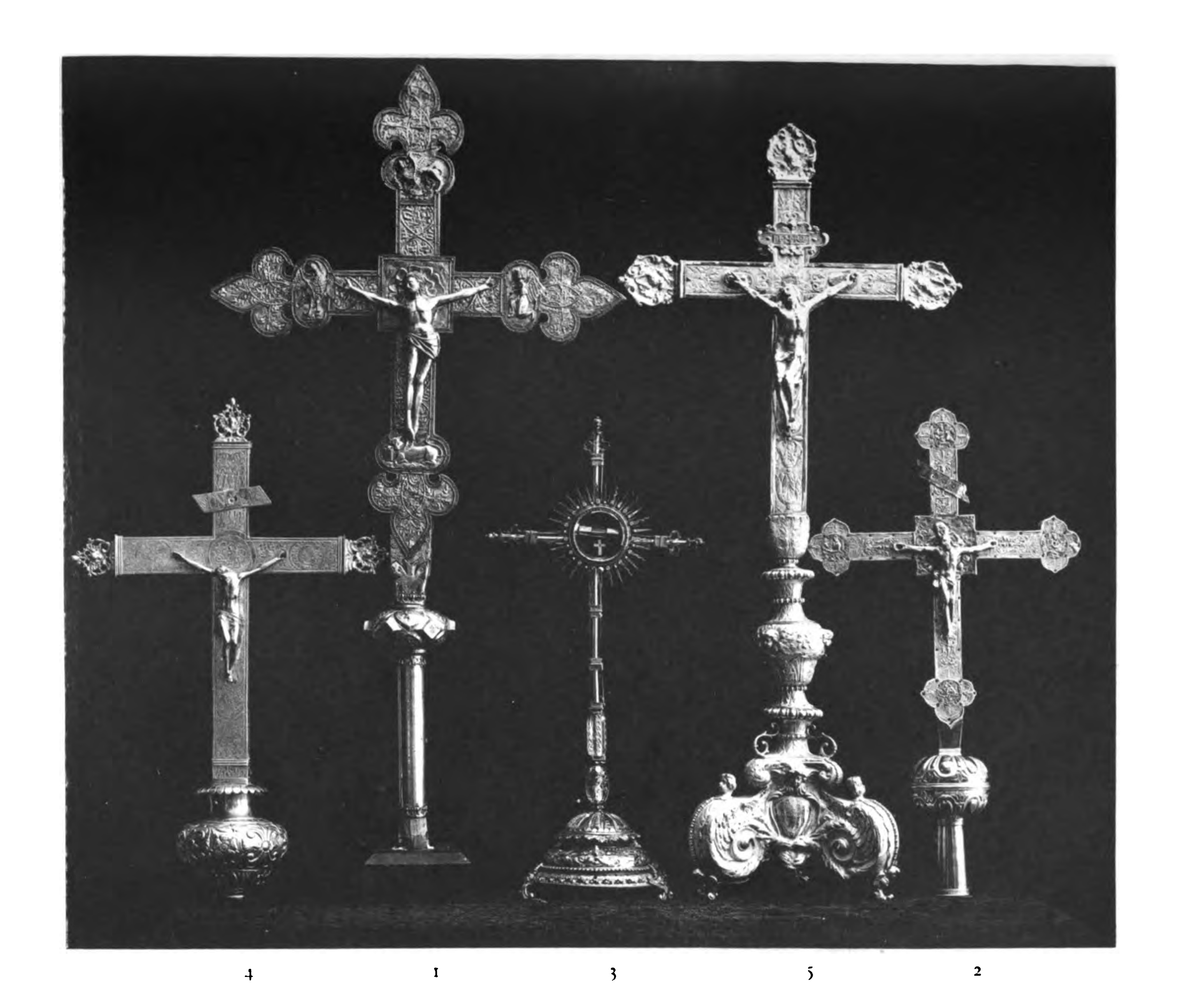
Une parcelle du bois de la Vraie-Croix, placée dans une croix d'ébène, ornée d'argent et de pierreries, fut donnée, en 1807, par M., Mme et Mlle Gautreau. Le jour de son inauguration, M. le curé Touchet prononça l'oraison funèbre de M. l'abbé Gautreau, chanoine de St-Martin, massacré au Mans, auquel avait appartenu la relique. Une nouvelle croix d'ébène, dont les branches étaient terminées par des fleurs de lis d'argent, fut fournie à la cathédrale, en 1820, par M. Chesneau, orfèvre, au prix de 374 livres et M. Gabeau remplaça, en 1831, les fleurs de lis par les ornements que nous y voyons. Cette croix n'a rien d'artistique, j'en ai parlé simplement pour conserver le souvenir des donateurs.

Grand ostensoir en vermeil.

1808.

Loque, habile orfèvre de Paris, a fait preuve d'un réel talent dans la composition de la gloire, dont les rayons inégaux étincellent au moindre mouvement du prêtre, comme





4 1 3 5 2

1. Croix processionnelle, fin du XV[e] siècle. — 2. Croix processionnelle, XVI[e] siècle.
3. Croix Reliquaire en cristal, montée en vermeil, XVII[e] siècle. — 4. Croix processionnelle, en cuivre argenté, 1633.
5. Croix d'autel en argent, hauteur 0[m]94, XVII[e] siècle.



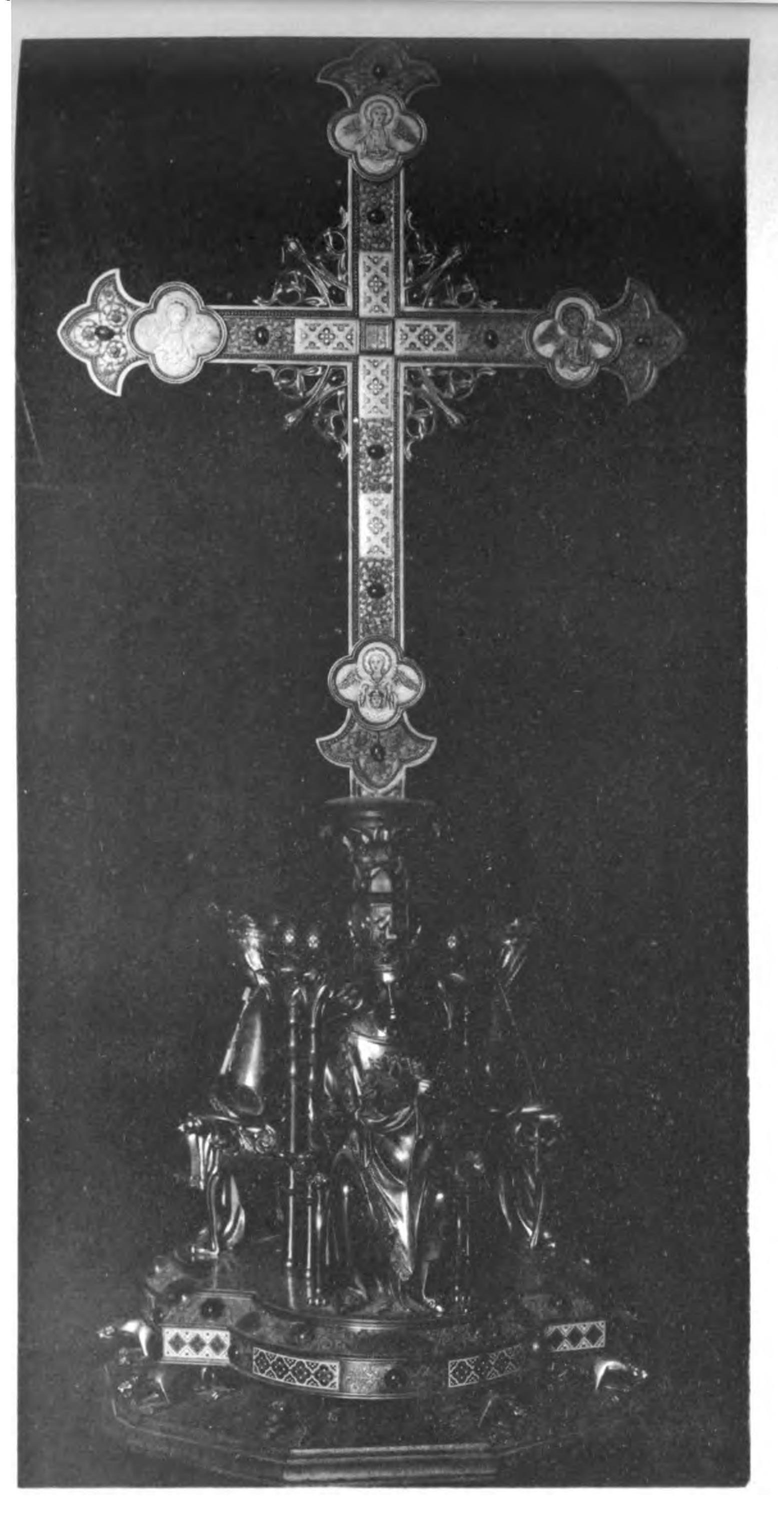
10 7 6 8 9

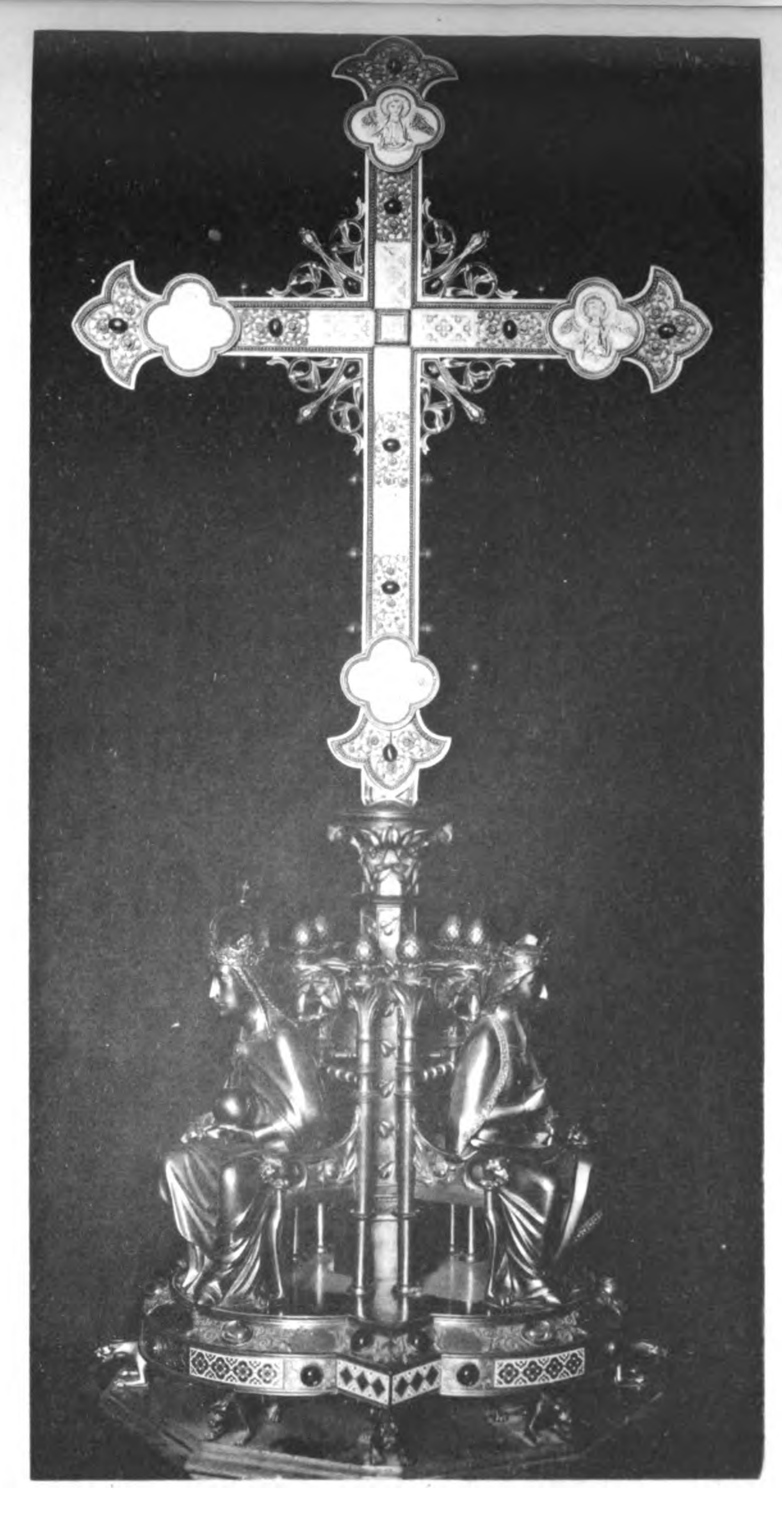
6. Croix processionnelle en argent, XVII[e] siècle.
7 et 8. Instruments de paix, en cuivre repoussé, XVII[e] siècle. — 9. Bras reliquaire de saint Julien, martyr, XV[e] siècle. — 10. Bras reliquaire, en cuivre argenté, XVII[e] siècle.



11 12

11. Calice de la fin du XV[e] et du commencement du XVII[e] siècle. — 12. Calice du XVII[e] siècle.
Grand Ostensoir en vermeil de 1808.





Croix reliquaire, en bronze doré, de 1m05 de hauteur, exécutée en 1872, par M. Poussielgue, de Paris.



Crosse d'honneur en vermeil émaillé, ornée de pierres et de perles fines, offerte par souscription à Mgr Freppel le 1er novembre 1884.

Coffret en maroquin, orné de clous dorés et de plaques émaillées pour renfermer la crosse. — Ces deux objets ont été éxécutés à Paris par M. Poussielgue.



Ostensoir en vermeil, orné de pierres fines,
exécuté par Willemotte, orfèvre de Liège, sur les dessins de M. L. de Farcy.
Don de Mme la Ctesse de La Grandière, 1887.

aussi dans l'heureux agencement des figures d'anges qui la supportent. Pourquoi faut-il que le piédestal forme un contraste aussi choquant avec la partie supérieure et la tige? Tandis que la gloire et les anges accusent l'époque Louis XV, parfaitement en harmonie avec le maître-autel, le piédestal est de pur style empire avec ses inévitables griffes de lion, ses palmettes classiques, ses oves, ses feuilles d'acanthe... Quoi qu'il en soit, cet ostensoir de 1^{m},03 est d'un grand effet dans l'exposition d'argent, à six colonnes corinthiennes, dans laquelle il est placé en certaines circonstances. — Les deux objets ne coûtèrent pas moins de 10.000 livres à Me de Foucault, une des plus généreuses bienfaitrices de la cathédrale. On lit sur le pied : « *Fait par Loque, orfèvre, quai Pelletier, No 16. 1808.* »

Petit ostensoir en vermeil.

1810.

La fabrique commanda en 1810 un ostensoir moins important pour les dimanches ordinaires au même orfèvre, moyennant la somme de 1550 frs.

Quatre Statues-reliquaires en argent.

1838.

Le souvenir des objets si précieux de l'ancien trésor hantait l'esprit de quelques chanoines, qui avaient pu les contempler avant la Révolution. L'un d'eux, M. l'abbé Douet, donna 1800 livres et la fabrique 1400 pour faire exécuter à Paris par Famechon, orfèvre, les quatre figures d'argent de *S. Maurice*, de *S. Maurille*, de *S. Mainbœuf* et de *S. Louis*. Ces statues, en argent repoussé, de 0^{m},52 de hauteur, sont élevées sur des piédestaux en ébène de 0^{m}, 22, sur le devant desquels un cartouche en argent laisse voir les reliques. L'artiste a fait sans doute de son mieux... mais il a suivi le goût de son époque. Bien vulgaires sont ces personnages courts, trapus et qui semblent succomber sous le poids de leurs vêtements. Quelle différence avec la statue en bois sculpté de la fin du XIIIe siècle, dont j'ai donné la description et la reproduction précédemment !

Voici l'authentique de la relique de S. Louis : il prouve qu'elle avait été sauvée au moment de la Révolution. C'est la même que l'évêque Henri Arnauld avait placée en 1687 dans le piédestal d'une statue d'argent. Voyez page 186.

Carolus Montault, miseratione divina et S. Sedis Apostolicæ gratia episcopus Andegavensis, fidem facimus ac testamur, quod die decima mensis februarii anni millesimi octingentesimi quarti vidimus ac inspeximus has reliquias Sancti Ludovici, Francorum regis, quo in sacrario Ecclesiæ nostræ Cathedralis faciente, æstu persecutionis nuper elapsæ servatæ sunt illæsæ, quod fide dignorum virorum nobis comprobatum fuit : ac eas in eodem sacrario de novo condidimus, donec nova capsa conficiatur, in quorum fidem firmavimus, ac a secretario nostro firmari jussimus ac sigillum nostrum apponi, die, mense et anno quo supra.

✠ *Carolus Episcopus Andegavensis*
De Mandato D. D. Reverendissimi Episcopi
Quincé, secretarius.

Croix et Chandeliers du Maitre-Autel.

1856.

Ils ont été exécutés par M. Guillaume, fondeur, sur un modèle de la composition de M. l'abbé Choyer, en style gothique, commme on l'entendait alors. Malgré les critiques, qu'un archéologue ne manquera pas de faire en les examinant, ces chandeliers sont remarquables pour l'époque, où ils ont été faits. L'ensemble revint à près de 6,000 francs, donnés par l'État sur la demande de Mgr Angebault.

Croix processionnelle, Chandeliers d'acolyte, Bénitier et Encensoir en bronze doré.

1871.

M. Poussielgue, habile orfèvre de Paris, fournit en 1871 à la fabrique une croix processionnelle, de la composition du R. P. Martin, des chandeliers, un bénitier dessinés par M. Viollet-le-Duc et un encensoir moulé sur celui du Musée de Lille. La croix surtout plaît avec ses filigranes, ses émaux et ses cabochons ; il est fâcheux qu'on la retrouve dans presque toutes les cathédrales et églises importantes. C'est l'inconvénient des objets modernes, dont on reproduit des exemplaires indéfiniment.

Croix-reliquaire pour l'exposition de la Vraie-Croix.

1872.

Un piédestal, à trois lobes, dont les moulures sont ornées de filigranes, porte des statues de bronze doré (*S. Louis*, *Ste Hélène* et *Baudoin*, empereur de Constantinople), assises sur des trônes élégants et groupées autour d'une colonne sur laquelle repose une grande Croix filigranée et émaillée. Les fleurons de la croix portent des médaillons sur fond d'azur, représentant des anges avec les instruments de la Passion. Au centre, se voit une parcelle de la Vraie-Croix donnée en 1872 par M. l'abbé Chesnet, doyen du chapitre. L'authentique, signé du Père Joseph Faitot, supérieur des frères prêcheurs, à Paris, atteste qu'il la détacha le 4 août 1792 d'un morceau de la Vraie-Croix, long de deux pouces, rapporté de Terre-Sainte par des dominicains, qui avaient accompagné saint Louis dans ses voyages d'Outre-mer. Cette belle pièce aux armes de la famille de Farcy, qui l'a donnée, est l'œuvre de M. Poussielgue, de Paris : elle a figuré, sur la demande de l'artiste, à l'exposition universelle de Vienne. Les trois statues reproduisent exactement *en fondu* celles qui ont été exécutées *en repoussé et au marteau* pour le célèbre reliquaire de la Couronne d'Épines de Notre-Dame de Paris.

Croix et Chandeliers en bronze doré des trois petits autels du transept nord.

1874.

M. Boltz, trésorier de la fabrique, fit don en 1872 et en 1874 à l'église de trois séries de croix et de chandeliers pour les petits autels du Sacré-Cœur, de St-Joseph et de Ste-Anne, adossés au mur du transept nord. Ils furent exécutés à Paris, chez M. Chertier orfèvre.



Crosse de vermeil émaillée, offerte par souscription a Mgr Freppel, le 1er Novembre 1884.

Toujours sur la brèche pour la défense de la patrie et de l'Église à la chambre des Députés, Mgr Freppel s'acquit par sa vaillance des droits à la reconnaissance et à l'admiration de tous les catholiques. L'Anjou et la Bretagne surtout étaient fiers l'un de son évêque, l'autre du député de Brest ; aussi quelques-uns, répondant au vœu général, résolurent-ils de lui offrir une crosse d'honneur. Le journal *l'Anjou* commença le 13 avril 1884 l'ouverture d'une souscription, à laquelle, trois jours après, l'*Univers*, en parfaite communauté d'idées *alors* avec Mgr Freppel, donna une chaleureuse adhésion.

Le comité d'initiative se composait de MM. Victor Pavie, Vte de Maquillé, Cte de Bernard, Toutain, Loriol de Barny, Cassin de la Loge, Toutain, Paul Coulbeau, Porché et de Farcy.

Le 8 mai, le grand séminaire offrit à Mgr Freppel une plume d'or et le 15 juin l'externat Saint-Maurille lui donna un magnifique bougeoir de vermeil émaillé.

La souscription,dont la clôture fut annoncée pour le 15 septembre,produisit une somme plus élevée qu'on ne le supposait. Aussi le comité, après avoir fait à M. Poussielgue la commande de la crosse et d'un beau coffret pour la renfermer, put y joindre une mitre et une chape, dont j'ai donné la description à la page 74.

La crosse, toute en vermeil, est émaillée du haut en bas. Le comité s'est arrêté à une composition de M. Viollet-le-Duc, enrichie de perles, de pierres fines et de quelques accessoires d'un travail délicat. Autour du bâton, divisé en quatre parties, par des nœuds semés de turquoises, courent d'élégants feuillages sur un fond d'azur émaillé, alternés avec un large ruban en or, et sur lequel est tracée en noir l'inscription suivante, composée à Solesmes :

KAROLO · ÆMILIO · FREPPEL · EPISCOPO · AND ·
HOC · LÆTI · BACULUM · KLERUS · POPULUSQVE · DICARUNT ·
PONTIFICI · DEXTRA · QUOD · GERIT · INTREPIDA ·
IPSI · QUEM · GENVIT · FELIX · ALSACIA · PLAUDIT ·
PLAUDIT · ET · ANDUS · QVEM · GAUDET · HABERE · PATRÉM ·
QVEM · PIA · LEGIFERIS · JVNXIT · BRITANNIA · PLAVDIT ·
GALLIA · TOTA · TIBI · PLAUDIT · ATHLETA · DEI ·
ANNO · DOMINI · M · DCCC · LXXXIV ·

Sur le nœud les bustes des quatre docteurs de l'Église latine, ciselés et appliqués sur émail bleu, forment avec douze pierres fines une brillante couronne. En dessus et en dessous, au milieu des filigranes, l'artiste a placé les armoiries de Mgr Freppel, d'Obernai, sa cité natale, du chapitre d'Angers et de la ville de Brest, dont il était député. Une ceinture de feuilles élégantes sert de transition entre le nœud et la volute décorée des mêmes ornements que la hampe.

La courbe extérieure de la crosse est enrichie de feuilles puissamment modelées et de perles de corail : les unes et les autres rompent agréablement à l'œil la sécheresse ordinaire de cette partie. Au centre, l'archange saint Michel terrasse le démon. Le dragon semble s'agiter et se redresser contre la lance, dont il est transpercé. Ce groupe tout en

vermeil, ressort admirablement sur les émaux multicolores, le corail et les grenats, dont il est entouré. Pouvait-on choisir une scène mieux appropriée à la circonstance ?

Un splendide écrin renferme la crosse. Il est couvert de maroquin noir, semé de médaillons émaillés aux armes ci-dessus indiquées et d'arabesques, formées de clous dorés. L'artiste s'est évidemment inspiré du coffret du trésor de Conques, de la cassette dite de saint Louis, à Dammartin, enfin de l'écrin de la couronne reliquaire de Namur. Ce charmant objet, dont la poignée, la charnière, le moraillon et la serrure ont été minutieusement ciselées, dorés et émaillés, est de tout point digne de la crosse.

La fabrique doit à la générosité des héritiers de Mgr Freppel la possession de cette crosse, si précieuse, ainsi que du bougeoir en vermeil, dont j'ai parlé précédemment.

14° Ostensoir en vermeil.

1887.

Dans un siècle où le balancier et tant d'autres appareils récemment découverts facilitent à l'industrie la reproduction indéfinie des mêmes modèles, il est bon de tenter autre chose de temps à autre et de recourir non plus à des manœuvres mais à des artistes. Cet ostensoir est unique : un dessin de grandeur d'exécution fut envoyé à M. Willemotte, de Liége, qui a dû travailler au repoussé le pied tout entier, ajouter les filigranes et les souder parties par parties, comme au moyen âge. Dieu sait ce que demande de travail une pareille pièce, où tout est à créer. La difficulté principale dans un ostensoir est toujours le passage de la tige à la gloire : des feuillages formant au-dessus du nœud une sorte de chapiteau dont les parties latérales se développent en gracieuses volutes, ménagent la transition. Quant aux rayons, ils sont inspirés de l'un des flabella d'Hildesheim, sur lequel on trouve également de charmants rinceaux à jour reproduits ici entre les rayons. Les douze apôtres sur fond d'émail bleu sont particulièrement bien réussis. Le nœud est orné de médaillons émaillés, l'agneau triomphant, les quatre évangélistes et le pélican. Partout sont semés des perles, des pierres de couleur et des coraux dont les couleurs se détachent agréablement sur l'or ou sur les émaux. Ce bel ostensoir, en style de la fin du XIIe siècle, est un présent de Me la Ctesse de la Grandière, dont les armes sont émaillées en arrière du pied : il a coûté 6.000 fr. On a gravé sur le piédestal ces mots :

J. WILLEMOTTE AURIFABER LEODIENSIS, J. HELBIG ET L. DE FARCY CURANTIBVS, FECIT ANNO MDCCCLXXXVII.





Première Partie. — Les Archives.

APRÈS avoir souvent dans les chapitres précédents blâmé le vandalisme des chanoines, je dois rendre ici hommage à leur zèle en ce qui concerne le chartrier. Ils y étaient les premiers intéressés : c'était d'ailleurs une impérieuse nécessité. Les titres de toute espèce (fondations de rentes ou d'anniversaires, inventaires, marchés, comptes, délibérations, etc.) étaient tellement nombreux, s'accumulant chaque année, que sans un ordre parfait, il eût été impossible de s'y reconnaître.

On ne saurait se faire une idée dans l'état actuel des choses, de la complication des comptes jusqu'à la Révolution.

Le document suivant, extrait des « *Défenses du chapitre contre l'évêque Gabriel Bouvery au sujet des Fêtages,* » est trop intéressant, pour que je n'en donne pas ici un extrait : il nous fait connaître l'organisation des cinq Bourses de l'Église en 1565 (1).

.... *Dient davantage les dits deffendeurs qu'il y a cinq receptes ou bourses, en quoi consiste le revenu d'icelle église :*

1. La grand Bourse, *qui s'employe aux distributions quotidiennes des doyen, chanoines, mayres corbelliers, corbelliers, maires chappelains, maistre de psallette, enffans de chœur, psalteurs qui assistent tous les jours et à toutes les heures au service divin. Es dites distributions ny participent en rien les chappelains* (au nombre de cent ou cent vingt), *les clercs* ou *choreaulx* (clercs des chanoines, vulgairement appelés choraux, *a choro*).

2. La Bourse du Pain, *qui se distribue comme la précédente et n'y preignent les dits chappelains, coreaulx des dits chanoines ni autres, fors l'évêque, quand il est en la ville en son pallais ou en son lieu de Eventard, distant de la ville d'Angers de demy-lieue et lors icy se distribue le pain du chappitre.*

3. La Bourse des Messes d'après Matines, *qui se distribue comme les précédentes.*

4. La Bourse de la Fabrique, *dont les deniers et revenus s'emploient entièrement pour les réparations, ornements et luminaire de la dite église.*

5. La Bourse des Anniversaires, *commune entre tous ceux qui assistent au service divin des fondations tant aux festes solennelles qu'aux Anniversaires et autres services. Son revenu se divise moitié pour les doyen et chanoynes et l'aultre moitié pour les dits maires-corbelliers, corbelliers et maires chappelains, chappelains ordinaires et clercs dessus nommez.*

De temps à autre, le chapitre fit ranger les titres dans ses armoires. La première opération de ce genre remonte au 16 sept. 1437 ; elle fut confiée à deux chanoines.

Le 9 février 1506, François Jolivet et Ambroise Gouraud dressèrent un inventaire : ils reçurent 200 livres et en outre vingt livres de gratification (2).

---

1. Archives départementales. Série G. N° 332, fol. 104 et 105.
2. Bib. d'Angers, Ms. n° 658, p. 454. Cette somme représenterait à présent (en 1767) 2000 livres : il n'y avait pas alors la moitié des papiers qu'il y a aujourd'hui 1767 (Arch. Dép. Série G, 277).



L'abbé Brossier, secrétaire du chapitre, recommença ce travail en 1734, suivant l'ordre des *fenêtres* (compartiments des armoires) et des *capsettes* : on le lui paya près de 2000 livres (1). « *J'ai arrangé*, écrit-il, *les titres de la Fabrique, de manière que tout ce qui regarde les choses saintes, les reliques, les vases sacrés, les ornements, etc. est compris dans les deux premiers volumes. Ce qui concerne les batîments de l'église, des cloîtres, des clochers, leur entretien et celui du luminaire est compris dans les volumes III, IV et V de la Fabrique. Enfin, les volumes VI et VII concernent le temporel, revenus et charges.* »

Les quatre premiers existent encore ; mais le Ve (Pièces des XVIIe et XVIIIe siècles, Inventaire des ornements de 1788, etc.) est perdu. Les VIe et VIIe sont conservés aux Archives départementales, sous les numéros 378 et 379 de la série G.

Un dernier inventaire entrepris en 1761, fut achevé neuf ans plus tard : on lit à ce sujet en tête du Répertoire général (2) : « *L'auteur, Louis Michel Thorode, licencié en droit, archiviste, notaire honoraire et échevin de la ville, fit le classement en exécution du traité du 17 juin 1760, à raison de six livres par jour, plus 216 livres pour l'ameublement de la chambre des archives. Le travail, commencé le 19 nov. 1761, terminé le 24 juin 1770, occupa 1767 journées, revenant à 10,602 francs. Le papier employé et la reliure de 383 volumes et autres menues dépenses coûtèrent 1392 livres, 10 sous. La mise en état du Chartrier et des armoires 1541 livres. En tout 13,754 livres.*

Le 20 juillet 1770, le chapitre décida que les titres ne seraient pas communiqués même à un chanoine, sans l'autorisation de l'assemblée. Le 30 août suivant, ordre fut donné de relier en volumes les titres formés ou retrouvés depuis l'arrangement du chartrier, fini cette même année (3).

Le chapitre avait un feudiste, nommé Cloquet, en 1778, qui reçut 1494 livres pour ses travaux de l'année (4).

Le 3 nov. 1787, quelques titres anciens furent communiqués à Dom Vielleville, bénédictin, auteur du Traité sur la Noblesse (5).

La majeure partie des titres du chartrier, comprenant 93 registres, 160 volumes, 68 cartons et 4 cahiers, se trouve aux Archives départementales. En outre, quelques volumes appartiennent à la Fabrique de la cathédrale et d'autres en plus grand nombre à la Bibliothèque d'Angers.

L'énumération des premiers m'entraînerait trop loin ; on en trouve l'analyse dans l'inventaire des Archives départementales, dressé par M. Port (Série G. N° 260 à 612). Je décrirai sommairement les manuscrits conservés à la bibliothèque d'Angers et plus en détail ceux qui ont été dispersés au loin et qui sont par suite moins connus.

Malgré la perte des *Cartulaires*, du *livre du Chantre*, *de la Jurande*, des *Choses mémorables de l'Eglise d'Angers* et de tant de manuscrits précieux, nous sommes trop heureux d'avoir conservé le *livre de Guillaume le Maire*, les *Registres de la Fabrique* (moins le Ve), plusieurs volumes des *délibérations du Chapitre*, des *Comptes de la grande Bourse et de la*

1. Archives départementales, Série G. n° 277.
2. Ibidem, Série G, n° 260.
3. Ibidem, Série G, n° 277.
4. Ibidem, Série G, n° 261.
5. Ibidem, Série G, n° 277.

Fabrique, le *Cérémonial de Lehoreau*, *l'Ami du secrétaire de Brossier*, et quelques livres précieux, dont j'aurai l'occasion de parler. Tous ces documents auraient pu subir le sort de deux mille registres et cahiers de l'Évêché, qui furent brûlés à la Révolution.

Deuxième Partie. — Les Livres.

Avant la découverte de l'imprimerie, les livres manuscrits coûtaient des sommes considérables : aussi on y attachait une grande importance. Le vélin, sur lequel ils étaient écrits, leur assurait, il est vrai, une durée illimitée, mais il fallait les préserver des voleurs. Dans ce but, ils étaient enchaînés à certains meubles ; on y lit aussi quelquefois des menaces comme celle-ci : — « *Quicumque eum furatus fuerit aut celaverit vel titulum istum aboleverit, anathema sit* (1) » ou une invitation à la restitution : *Liber iste est ad usum fratris Rigaldi. Quem qui istum invenerit, dat Deus ei voluntatem restituendi* (2).

Si, dès le XIIe siècle, la cathédrale de Rouen possédait cinquante-deux manuscrits (3), celle d'Angers devait en être alors tout aussi bien pourvue. Comment Ulger, dont les écoles jouissaient d'une si grande réputation, n'en aurait-il pas doté très largement l'église-mère du diocèse ? Préoccupés d'achever la cathédrale, ses successeurs immédiats négligèrent forcément le mobilier, aussi Guillaume de Beaumont, ayant trouvé en 1218 les *livres en très mauvais état* (4), s'empressa de les renouveler. Les évêques Nicolas Geslant, Foulques de Mathefelon, Jean Michel, Jean de Rély et les chanoines donnèrent à l'envi *missels*, *bréviaires*, *pontificaux*, *antiphonaires et autres livres*, sans parler de ceux dont la Fabrique fit l'acquisition.

Fidèle à ma méthode, je publierai intégralement le plus ancien inventaire des livres, me contentant de passer en revue les suivants. Après l'analyse de chacun d'eux, je donnerai la description des rares volumes, parvenus jusqu'à nous.

Inventaire de 1294 (5).

... *Quatuor Missalia, quæ quotidie traduntur capellanis ad celebrandum* (quorum aliud cum nota, nuncupatum saint Yves (6), 1421). — *Aliud missale vetus, quod est in revestiario.* — *Quatuor psalteria, quæ serviunt pro dieta.* — *Aliud psalterium feriale, quod est in revestiario.* — ALIUD PSALTERIUM VETUS, QUOD ERIT IN CRATICULA (7). — *Quatuor libros*

1. Bib. d'Angers. Ms. n° 169, de l'abbaye de Toussaint, XIIe siècle.
2. Ibidem. Ms. n° 244, de l'abbaye de Saint-Aubin, XIIIe siècle.
3. *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 455. Bibliothèque du Chapitre de Rouen, du temps de l'archevêque Geoffroi (1111-1128), par M. de Linas.
4. Archives départementales. Série G. N° 378, p. 66, année 1218. Don de soixante livres à la Fabrique par Guillaume de Beaumont pour l'*entretien du luminaire*, la *réparation des livres*, etc... L'Évêque constate : « *quod libri pro vetustate fere deleti* » et prescrit d'employer les soixante livres « *ad scriptores tenendos pro reparatione librorum* » et aux autres nécessités de l'église.
5. Fab., t. I, p. 2.
6. Ce missel était affecté au service de l'autel de Saint-Yves, dans la nef.
7. C'est celui de la Bibliothèque d'Amiens, dont je reproduis les miniatures. Le mot *Craticula*, que nous retrouvons de temps à autre, a le sens général de balustrade, grille et ici celui de meuble ou armoire, voisin de la grille du chœur

pro processionibus et sex parvos Alleluia et Responsoria. — *Martyrologium quotidianum et unum ordinarium.* — *Undecim gradualia pro choro.* — *Unum Antiphonarium in duobus voluminibus.* — *Tria alia* (Antiphonaria), *quælibet pro se* (multum antiqua, 1421). — *Unum Antiphonarium quotidianum, quod est in craticula.* — *Duos quaternos* [1], *pro Sequenciis et unum librum pro Sequenciis.* — *Duos Manuales.* — *Unum librum pro Canone et Orationibus pro Episcopo, coopertum de rubeo.* — *Unum librum, in quo legit Episcopus* (in magnis festivitatibus, 1391). — *Sex libros pro chrismate et oleo.* — *Unum librum pro Benedictionibus episcopalibus.* — *Unum parvum librum pro officio mortuorum, quo utitur Succentor.* — *Unum librum pro Cantore, notatum* (floretatum, quod dicitur nullius esse valoris, 1391). — *Unum librum, signatum per Crucem in principio.* — *Epistolas Pauli veteres cum glosa.* — *Alium librum veterem, signatum per X in principio.* — *Quatuor libros veteres, signatos per J* (duo libri veteres signati per J, et est unus metrificatus et continet vitas sancti Florencii, Magnobodi et aliquas legendas sanctorum metrificatas et alter, transactis XII foliis, incipit liber de sacris Ordinibus benedicendis, 1467). — *Unum librum, in quo sunt quadraginta expositiones beati Gregorii.* — *Quatuor decim libros signatos per litteras sequentes A. B. C. D. E. F. G. H. K. L. M. N. O. P.* (Liber A incipit In illo tempore Maria Magdalena, 1391. — Antiquissimæ scripturæ, continens expositiones diei paschæ cum pluribus aliis legendis et sermonibus, 1467). — (Liber B incipit Posito in administratione, 1391 — continens legendas plurimorum sanctorum, 1467). — (Liber C incipit Passio beati Sixti, 1391, — antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber D incipit Sermo Sancti Augustini, 1391 — de expositionibus ac legendis sanctorum, antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber E incipit In illo tempore, 1391. — Omeliarum et expositionum, antiquæ scripturæ, 1467). — (Liber F incipit In jejunio, 1391, — continens Omelias et expositiones viginti quatuor dominicarum, 1467). — (Liber G incipit Epistola Severi ad Desiderium, 1391, — continens vitas sanctorum Martini et Bricii, 1467). — (Liber H. Lectio de trinitate, 1391 et 1467). — (Liber K. Karolus Dei fretus auxilio, 1391. — Karolus Dei fretus auxilio, rex Francorum et Longobardorum, antiquæ scriptionis cum diptongis, 1467). — (Liber L Primo tempore, 1391 et 1467). — (Liber M. Sermo in Conversione sancti Pauli, 1391 et 1467). — (Liber N. Sermo beati Leonis, papæ, 1391. — Omeliarum et Expositionum, 1467). — (Liber O. Sermones beati Hieronymi, 1391 et 1467). — Liber P. Incipit venerabilis Beda, 1391. — Beda super Mathæum, 1467). — *Duos magnos libros, qui vocantur Totas, quos dedit Gaufridus le Baascle, ut legeretur in eis.* (De legendis sanctorum, in grossa littera, 1467). — *Bibliam veterem, in duobus voluminibus, cum dicongis.* — *Aliam Bibliam, quam dedit episcopus Nicolaus.* — *Unum Breviarium, pulchrum, notatum in duobus voluminibus, quod dedit Gaufridus le Baascle* (ut patet in quadam rubrica existente in fine, 1467).

1. *Quaternus* signifie cahier, d'après Ducange.





Quatre miniatures du Psautier du XIe siécle, ayant appartenu à la Cathédrale d'Angers. Bibliothèque d'Amiens, no 2.







Lettre ornée et miniatures du Psautier du XI[e] siècle, ayant appartenu à la Cathédrale d'Angers. Bibliothèque d'Amiens, n° 2.

VOLUMES DE L'INVENTAIRE PRÉCÉDENT OU ANTÉRIEURS A SA RÉDACTION QUI EXISTENT ENCORE :

1° ÉVANGÉLIAIRE DU IXe SIÈCLE, A LA BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS.

N° 19 petit in-quarto.

Ce manuscrit de 108 feuillets, ne contient aucune miniature ; il est incomplet. On y lit l'Évangile de saint Matthieu, celui de saint Marc et le commencement de la table des chapitres de saint Luc. Les sept premiers feuillets ont été ajoutés au XIIe siècle. L'Évangile de saint Matthieu ne commence qu'au second feuillet. On a écrit sur le premier un fragment de l'Évangile selon saint Jean.

2° PSAUTIER DU XIe SIÈCLE, AVEC CALENDRIER, A L'USAGE DE L'ÉGLISE D'ANGERS. BIBLIOTHÈQUE D'AMIENS.

Ms. N° 2. (Fonds Lescalopier) [1].

J'emprunte à M. E. Goyecque une partie de sa description [2] ; j'y ajouterai plusieurs observations, ayant eu le plaisir de voir ce curieux manuscrit.

Le calendrier occupe deux pages : au verso du feuillet gauche, le calendrier proprement dit, au recto du feuillet de droite un tableau de comput correspondant. Le premier feuillet manque ; il ne reste de janvier que le tableau de comput. Chaque mois débute par un conseil hygiénique [3].

Le volume comprend XIX folios, 201 feuillets et sept grandes miniatures, que je reproduis :

Fol. 11 bis v° Le Christ bénissant.

---

1. M. le Cte de Lescalopier institua la ville d'Amiens, légataire de ses manuscrits, de ses livres et de sa collection d'antiquités, parmi lesquelles je citerai : N° 52. Gant de soie, fait à l'aiguille, retiré de la main de l'abbé Ingon, abbé de Saint-Germain-des-Prés (mort le 23 jan. 1026) en 1793. — N° 53. Guêtre en soie brochée, fabriquée en Orient et retirée des jambes du même abbé. — N° 54. Fragment d'étoffe en soie dorée, provenant du vêtement de l'abbé Morand, abbé de Saint-Germain-des-Prés (mort le 2 avril 1014). — N° 55 et 56. Fragments d'étoffe qui enveloppaient le corps de sainte Hélène, trouvés dans sa châsse à l'église Saint-Leu de Paris. — N° 57. Mitre peinte en noir sur soie blanche, découverte dans la démolition du maître-autel de la Sainte-Chapelle de Paris, travail français de la fin du XIVe siècle.

J'ai reproduit ce dernier objet dans le *Supplément à la Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours*, pl. 158.

2. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. XIX, p. 456 et suivantes.

3. FÉVRIER : *Bibe agrimoniam et apii semen, oculos turbulentos sanare debes.*

MARS : *Merum dulce primum bibe, assum balneum usita, sanguinem non minuas, ruta et levestico utere.*

AVRIL : *Isto mense calidis usita. Stomachum purga. Sanguinem intus cutaneum minue. Potionem bibe et veronicam et pinpellinam. Carnes recentes manduca.*

MAI : *Isto mense penitus caput nullum comedas nec pedes. Cotidiè bibe semen absintii et feniculi.*

JUIN : *Isto mense bibe cotidiè jejunus plenum calicem aquæ. Salvia et saunia utere. Cervisiam et meclum non bibas.*

JUILLET : *Isto mense bibe flores apri et uve. A venere abstine omni modo. Salvia et ruta utere. Sanguinem non minuas.*

AOÛT : *Isto mense malvas et caules ne manduces. Puleium bibe. Cervisiam et metlum non bibas.*

SEPTEMBRE : *Isto mense buccellas in lacte infusas jejunus cotidiè comedas. Costo et granomastico utere.*

OCTOBRE : *Isto mense mustum bibe. Corpus sanat, vario file et piper bibe.*

NOVEMBRE : *In hoc mense a balneo abstine. Capita omnium herbarum ne comedas. Cinnamum bibe.*

DÉCEMBRE : *Isto mense a caulis abstine. Spico utere.*

Fol. 11 ter v°. Le Crucifiement.

Fol. 11 quater. David jouant de la lyre ou psalterium ; on lit autour une inscription : *Psallens psalterio Rex*... (1). Son faldisterium est curieux. Aux montants de la partie postérieure, bien plus élevés que les deux autres, est nouée une draperie flottante simulant un dossier.

Fol. 11v° B enluminé (2).

Fol. 11 quater v°. Quatre musiciens forment un concert ; légende en capitales : *Asaph cythara ; Aeman cymbalis*....

Fol. 19 bis. Les sept dons du Saint-Esprit. Une colombe (qui à vrai dire ressemble plutôt à un aigle) est placée sur un autel ; de son bec, sortent sept rayons lumineux, sur lesquels on lit : *Spiritus pietatis, Spiritus fortitudinis, Spiritus intellectus, Spiritus sapientiæ, Spiritus consilii, Spiritus scientiæ, Spiritus timoris Domini.*

Fol. 19°. La Vierge, tenant son divin Fils, sur un trône en forme de pliant.

On a écrit au XIIIe siècle sur le fol. XIV v° une délibération du Chapitre de 1209 et sur le fol. XV un acte de Barthélemy, archevêque de Tours en 1204 « *Ordinacio apostolica de ecclesia Andegavensi* ».

Les miniatures, que j'ai pu reproduire grâce à l'obligeance de M. le bibliothécaire d'Amiens, donnent une idée de la barbarie du dessin à cette époque ; la phototypie n'a pu malheureusement rendre le coloris.

3° SANCTI BERNARDI OPUSCULA.

XIIe siècle. Bib. d'Angers Ms. n° 293.

Ce petit in-f° de 145 feuillets, fut donné à la cathédrale par le maître-école *Jean Bohalle*, qui l'avait acheté en 1460 d'un moine nommé *Robert*.

4° SERMONES SANCTI BERNARDI SUPER CANTICA CANTICORUM.

XIIe siècle. Bib. d'Angers Ms. n° 230.

Ce recueil comprend 224 feuillets. On lit sur le verso du f° 224 une note, qui permet de supposer qu'il fut donné à la cathédrale : *Ex dono domini J. Bouhalle, scolastici et canonici andegav. utriusque juris doctoris excellentissimi.* »

5° HISTORIA SCOLASTICA PETRI COMESTORIS.

XIIIe siècle, Bib. d'Angers. Ms. n° 24.

Ce manuscrit, composé de 299 feuillets, est orné d'initiales coloriées et dorées à figures

1. La bibliothèque d'Angers possède un *Psalterium Davidicum* in-4°, du Xe siècle (Ms. N° 15) remarquable. On voit aux folios 12 et 13 David tenant un psalterion ; le miniaturiste a représenté près de lui divers instruments avec des textes en donnant pour ainsi dire la définition. Au verso du 13e feuillet et sur le 14e, David joue de la lyre ; il est accompagné de plusieurs musiciens et de scribes, occupés à recueillir ses chants. — M. Lemarchand a publié ces curieux types d'anciens instruments de musique, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*, 1813, p. 58 et suivantes.

On voit aussi à la bibliothèque de Lunel un *Psalterium*, du XIIe siècle, dans lequel se trouve au f. 5 verso, une grande peinture, représentant David jouant de la harpe et au fol. 6 quatre musiciens sur fond d'or et d'argent 1 et 4, 2 et 3.

2. Beatus vir qui non abiit in consiliis impiorum.



d'hommes et d'animaux. On lit sur le verso du f° 298 : *Iste liber fuit magistri Andrée Figuli, cantoris et canonici presentis ecclesiæ andegavensis, viri morum et vite laudabilis, qui decessit die secunda Mai, anno domini 1422, per Joannem ipsius fratrem et heredem superstitem, huic librariæ cum pluribus aliis deputatus : parcat eis Deus venie largitor.*

6° HISTORIA SCOLASTICA PETRI COMESTORIS.

XIII[e] siècle, Bib d'Angers, Ms. n° 25.

Ce livre comprend 267 feuillets, ornés d'initiales coloriées. On lit sur le dernier feuillet en lettres du XV[e] siècle : *Vir memoria laudabilis dominus Thomas Girou, utriusque juris doctor, solennis canonicus, scolasticus et civis andegavensis, qui in hac andegavensi ecclesia, in qua quiescit, librariam inciavit, hunc librum cum pluribus aliis dedit. Preces creatori fundite pro eo, ut cum bonis in pace quiescat. Amen.*

7° EXPOSITIO SANCTI THOMAE IN TERTIUM LIBRUM SENTENTIARUM.

In-f°, XIII[e] siècle, Bib. d'Angers. Ms. n° 197.

Ce volume de 187 feuillets est orné d'initiales rouges et bleues. Au fol. 184, on lit le nom de *Jean Dabart*, qui vivait en 1259 et était doyen de la Faculté des Arts de l'Université d'Angers.

8° REGISTRE CAPITULAIRE.

XIII[e], XIV[e], XV[e] siècles, à la Bib. d'Angers, Ms. n° 653.

La plus ancienne pièce est de 1250.

9° LIVRE DE GUILLAUME LE MAIRE.

Aux Archives de Maine et Loire. Série G. n° 7.

Le précieux recueil des actes de *Guillaume le Maire*, évêque d'Angers (de 1291 à 1317), fut d'abord à la disposition de ses successeurs ; il entra en 1441 seulement dans les armoires du chapitre (1). M. Célestin Port l'a publié en 1874 et dans une savante notice préliminaire en a fait ressortir le grand intérêt. Je renvoie les lecteurs à cette réédition ; je lui emprunterai seulement la description du manuscrit et une analyse très sommaire. « *C'est un in-4° (0,m234 sur 162) parchemin de 148 feuillets. Un index rerum, de 80 pages, papier* « *rédigé par Brossier, secrétaire du chapitre en 1764, s'y est ajouté au XVIII[e] siècle. Le* « *texte entier est bien conservé. La rognure exagérée des marges a malheureusement tronqué* « *une partie des notes d'écriture et un peu les miniatures...*

« *Au bas du premier feuillet est représentée sur fond quadrillé d'azur, la scène indiquée* « *par les premières lignes de la rubrique* (2). *C'est la translation du corps de l'évêque Nico-* « *las Gellant ... (30 janvier 1291. NS.)* » Est-ce un bedeau ou un crieur de patenotres, qui ouvre la marche ? à en juger par la pose des bras, je penche pour la seconde hypothèse. La rognure de la marge aurait fait disparaître en ce cas les deux clochettes qu'il agitait.

1. Die XIII[a] novembris 1441, dominus Johannes, episcopus andegavensis, dedit capitulo librum conscriptum per Guill. Majoris de ceremoniis electionis et confirmationis episcopi. (Q. Ménage. *Vit. Math. Menagii*, not. p. 101. Cl. Brossier. Ms. 656, T. II, Bibl. d'Angers). Cette note est empruntée à la *Notice Préliminaire* de M. Port.

2. Hic corpus episcopi Andegavensis mortuum apportatum seu delatum ad andegavensem ecclesiam, ut supra scribitur, positum est in choro ecclesiæ ejusdem.



« Sur la poitrine du prélat, descend, dans un nimbe croisé d'or, la main de Dieu bénissante...

Les enluminures reparaissent au fol. 17. La page du recto a les colonnes encadrées de trois « filets d'un feuillage fantaisiste, où perchent des oiselets, où s'entre-dévorent les têtes d'animaux « inouïs, et que termine au bas une belle accolade tressée de rondelles et d'ajustements variés « en minium, or, azur » (et pourpre ou lie de vin) *s'enroulant aux deux bouts en couronnes, « dans lesquelles s'encadrent, à droite, une sirène terminée en corps d'oiseau, à gauche un vio- « loneux terminé en corps de poisson. Vers la fin de la seconde colonne, sous la rubrique, qui « annonce la consécration de Guillaume le Maire* [1], *un petit rectangle allongé, formé de « filets d'azur et d'or représente la scène sur fond d'or et montre l'évêque, assis sur le siège « d'airain à tête et pieds de chien, entre trois évêques, dont deux lui placent la mitre sur le « front* [2]. *Au verso, le D majuscule qui commence le chapitre, contient, sur fond d'or, une tête « d'évêque mitré, qui pourrait bien être un portrait, et se prolonge par des enjolivements d'où, « au bas de la page, s'échappe un joli motif de chasse : un lièvre poursuivi par deux chiens et « visé par l'arc d'un chasseur ; dans l'angle extrême épanoui en touffe »* (de feuilles de figuier) *« perche un noir corbeau »* (une pie, je crois, qui becquette l'oreille du lièvre).

On peut diviser le livre de *Guillaume le Maire* en deux parties. Dans la première (fol. 1533) il raconte sous la forme d'un journal [3], la mort au château d'Eventard de Nicolas Gellant, son prédécesseur, la translation de son corps à Angers et sa sépulture, puis toutes les formalités de son élection, du serment qu'il prête au roi de France à Vincennes, son retour à Paris et à Angers, enfin la cérémonie de son sacre dans les plus petits détails. On y trouve encore cent soixante-quatre pièces de 1291 à 1317. — *« La seconde partie « comprend, outre les actes concernant l'administration de l'évêché et du domaine épiscopal, les « bulles, lettres, requêtes ayant trait aux affaires de France, au concile de Vienne et à la sup- « pression des Templiers. Sept actes sont d'une date postérieure à l'épiscopat de Guillaume le « Maire ; le dernier est de l'année 1445. »*

La planche, en or et couleurs ci-jointe, permet d'apprécier l'habilité de nos miniaturistes de la fin du XIIIe siècle : je remercie M. Célestin Port de m'en avoir facilité l'exécution.

Inventaire de 1391 [4].

Près de cent années se sont écoulées depuis 1297 ; voici la liste des nouveaux livres, donnés dans cet intervalle.

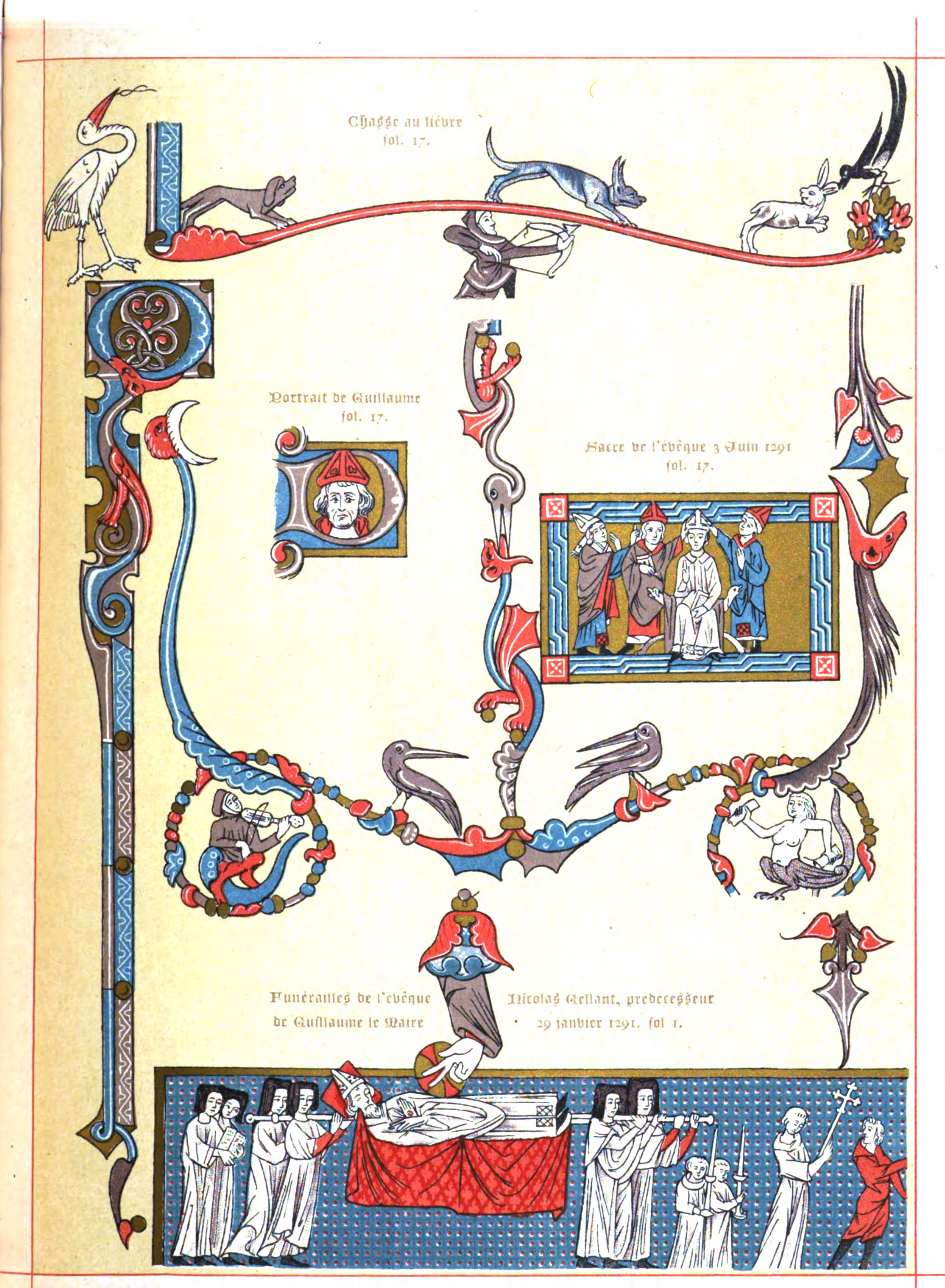
...*Unum Missale, novum, pro majori altari, pro missis quotidianis, cum duobus firmariis argenteis et sericis et non continentur in eodem Epistolæ et Evangelia. — Tria missalia collectaria, sine epistolis et evangeliis* (antiqua, 1418). — *Unum responsorium novum pro missa. — Unum Collectarium cum uno Evangelistario et Epistolario, in tribus voluminibus,*

1. Sequitur dies consacrationis nostre et ministerium, facte et celebrate in ecclesia beati (Albini) Andegavensis ut infra scribitur.

2. *Réédition de M. Port, p. 66.* Munus consecrationis nostre recepimus a reverendo patre Guillermo (de la Rochetanguy), episcopi Redonensi, reverendis in Christo patribus Dolensi (Thibault de Pouancé) Venetensi, Macloviensi, Corisopitensi (Alain Morel) et Leonensi assistentibus, ceteris suffraganeis Turonensis provinciae se excusantibus.

3. *Sancti Spiritus assit (adsit) nobis Gratia*, écrit-il tout d'abord, pour mettre son travail sous la protection divine.

4. *Fab.*, t. I, p. 4 et suivantes.



Enluminures du livre de Guillaume le Maire évêque d'Angers, mort en 1317.

(aux archives de Maine et Loire.) Série 6 Nº 7

habiti ab Oliverio Dardane, pro uno missali, quod emit dominus Johannes Bouveti, tunc bursarius fabricæ [1]. — *Unus alius Collectarius, pulcher et novus quem dedit dominus Guillelmus Crocheti, qui incipit : Exorcismum salis.*

Duo gradualia, nova et pulchra et magna. — *Unum Breviarium novum, quod dedit, Fulco, episcopus quondam Andegavensis, quod est super pulpitum novum juxta sepulchrum ipsius* (cum Kalendario et Communi in quolibet volumine, 1467). — *Unum pulchrum et novum manuale.*

Quaterni particulares pro magnis festivitatibus, et primo. Quatuor Quaterni de officio consecrationis Christi, sanctorum Martialis, Ludovici et beatissimi Yvonis. — *Duo Quaterni de Conceptione beatæ Mariæ unus cum officio et legenda, alius cum legenda solum.* — *Legenda beatorum Yvonis et Maturini, cum historia beati Yvonis.* — *Unum Quaternum de legenda beati Martialis, sine asseribus.*

Bibliæ. Una Biblia in duobus voluminibus magnis.

Libri Particulares. — *Unum Kalendarium, in quo describuntur Anniversaria.* — *Unum volumen, de sancto Remigio, cum historia beati Juliani.* — *Legenda beati Ludovici, sine asseribus, et beatorum Sirici et Vilitæ.* — *Canonicæ beatorum Jacobi et Petri, Johannis et inde cum lamentationibus.* — *Unus liber Decretalium, qui fuit quondam Gaufridi de Mathefelon, cantoris.* — *Quoddam parvum volumen, quod fuit eidem Gaufridi et est penes magistrum Petrum Bonihominis.* — *Duo libri, unus de vita sanctorum ex legenda aurea et in alio continentur omnes Orationes anni.*

La Bibliothèque d'Angers possède quelques volumes du XIVe siècle, ayant appartenu à la Cathédrale. Les six premiers furent écrits pour le chapitre, le septième n'entra que plus tard dans sa librairie : en voici la désignation sommaire :

1° MORTILEGIUM ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS.

XIVe siècle. Ms. n° 661.

On trouve au fol. 115 : *Redditus anniversariorum ecclesiæ andegavensis.*

2° MORTILEGIUM ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS.

XIVe siècle. Ms. n° 662.

Description des Dignités, des Prébendes, etc.

3° LIBER REDDITUUM ANTIQUORUM PRO ANNIVERSARIO DEFUNCTORUM.

XIVe siècle. Ms. n° 663.

4° REGISTRES CAPITULAIRES DE 1351 à 1370.

Ms. n° 654.

5° REGISTRES CAPITULAIRES DE 1396 A 1419.

Ms. n° 655.

6° CATALOGUS BENEFICIORUM ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS.

1392. Ms. n° 644.

1. Ce chanoine donna la seconde grosse cloche, qui porta son nom.

7° Compendium Theologiæ. — Summa de Vitiis.

XIV[e] siècle. Ms. n° 218.

Ce manuscrit de 199 feuillets, payé deux écus au doyen du Mans par Guillaume de Changey, fut acheté ensuite par *Thomas Girou*, qui le donna à la bibliothèque du chapitre : « *Dominus Thomas Girou, scolasticus et inceptor librariæ presentis ecclesiæ, qui decessit prima die augusti anno domini MCCCCXXII, presentem librum cum multis aliis prædictæ librariæ dedit.* »

Inventaire de 1418 (1).

Collectarium Missale. — Missale P. de Bournan (2). — *In Quaterno, historia beati Thomæ, cum legenda. — Quaternus legendæ sancti Nicholai. — Missale et Breviarium, cathenatum, Nicholai Bertrandi. — Missale et Breviarium, in duobus voluminibus, Guidonis de Clederio. — Modicus liber Synodalis. — Martyrologium novum. — Antiphonarius novus. — Passio notata. — Duo parvi Quaterni pro episcopo Innocentium* (3). — *Liber Logicalis, ubi sunt plures questiones. — Liber de quatuor Evangelistis, de novo emptus per Petrum Marpaut. — Ordinarium novum. — Collectarium, liber magnus, ubi sunt Alleluia. — Responsorium Petri Beguti. — Breviarium in duobus voluminibus Gaufridi Chesneau. — Breviarium integrum, Johannis Descherbey.*

Arrêtons-nous un peu sur *Jean de Cherbay*, docteur en droit civil et canon, doyen d'Angers en 1382, décédé le 25 août 1412.

La Bibliothèque de Rouen possède *une Bible, de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]* (4), au fol. 367 de laquelle on peut lire ceci : « *Iste liber est Guillelmi Doucin.* » Cette mention est suivie d'une autre presque de la même date : « *Et ego, Johannes d'Escherbeye, utriusque juris doctor, emi hunc librum ab ipsa die, pretio XL francorum...* » Cette bible passa à maistre *Michel d'Escherbeye*, dont les héritiers la vendirent aux enchères le 19 août 1462 à « *maistre Jehan Binel, licencié en loys, seigneur de Lesse, pour 22 écus d'or et ung escul pour le salaire de Jean Lemercier, garde de la librairie de l'Université d'Angers, chargé de la vente.* Enfin M[lle] de la Barre, sœur de feu M. Abel, la donna en 1675 aux Capucins de Mortagne. J'ignore comment elle est arrivée à la Bibliothèque de Rouen, toujours est-il qu'il est intéressant d'en connaître le *prix*.

1. *Fab.*, t. I, p. 14.

2. Pour abréger, au lieu de *Missale, quod dedit deffunctus D. P. de Bournan*, j'ai mis *Missale P. de Bournan*, et ainsi des autres.

3. Un des enfants de chœur présidait l'office des Innocents : il portait la mitre et la crosse, p. 230. Cette pratique burlesque, commune à beaucoup d'églises, fut abolie dès le XVI[e] siècle à Angers, vu le trouble et les abus qu'elle occasionnait.

4. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France.* Rouen, t. I, Ms. n° 10. Bible, fin du XIII[e] siècle portant l'ex-libris des Capucins de Mortagne. — Entre Job et les Psaumes, se trouve un Calendrier à l'usage de l'Église d'Angers. On trouve dans ce même manuscrit, p. 371, une liste de livres de droit, de la même date que la Bible elle-même. Comme elle vient à l'appui de ce que je disais en commençant ce chapitre sur le prix élevé des manuscrits, je la transcris ici :

« *Ce sont les livres... Pierre le Roer : Premièrement, Copiouse, XXV livres qui perora (sic) ; item, Lecture sur Decrez, qui se commaince Ad decorem sponsæ, VIII livres ; item, Digeste nova, XVI livres ; item Digeste veylle. VIII livres ; item, Somme Aze, VIII livres ; item, Somme Gaufrey se Libelle Reinfrey et Quiestions Bartholome, en un volume, X livres ; item, le Code VIII livres ; item, L'Enforcade, XX et II livres ; item Longobarde, XXX solz ; item, une autre Somme Gaufrey, L s, item, des livres mon sor (sic) Guillaume Riboule, Somme d'Aze et Lecture sur l'Institude, VIII livres ; item Digeste nove, VI livres ; item, Institude, XXX s ; item Décretales, L s.* »

Inventaire de 1421 (1).

Missale pulcherrimum, quod fecit fieri defunctus R. Le Mitier, legum doctor et cantor (cum firmaculis, in quibus scribuntur R. M. 1505. — B, 1539) (2). — *Novum Psalterium feriale* (3). — *Psalterium novum, honestum, feriale, Johannis Broceti* (4). — *Breviarium Stephani Veau* (5). — *Breviarium Bertrandi de la Haye.* — *Missale, emptum de executione defuncti A. Cotin.*

Ici, d'après l'ordre chronologique, se place la création de la Bibliothèque ; j'interromps momentanément l'analyse des Inventaires.

Déjà les vingt volumes A, B, C, D, etc. énumérés en 1294 et 1391, sans parler de quelques autres de 1418 (*Liber Logicalis, Legendæ,* etc.) formaient le noyau d'une *Bibliothèque* ou *Librairie ;* mais ils étaient disséminés en divers meubles de l'église ou du chœur. La pensée d'en faire un tout appartient à un chanoine, *Thomas Girou*, nommé dans les manuscrits n° 25 et 218 de la bibliothèque d'Angers « *inceptor Librariæ.* » Il donna au chapitre un bon nombre de livres ; son exemple trouva des imitateurs (Jean Figuli (6), Hugues Fresneau, chanoine et Jean Bouhalle, maître-école) (7). Installée provisoirement dans la chapelle Saint-Jean en 1435, elle fut établie dans une chambre construite au-dessus du cloître à laquelle on en joignit une autre, prise sur une maison canoniale contiguë. C'est là que le chanoine Charlery rédigea le curieux inventaire de 1472, donné un peu plus loin.

Inventaire de 1467 (8).

Missale totum novum Johannis Brindeau, canonici, cum firmaculis argenteis deauratis, ad arma ispsius. (A. 1539). — Missale Johannis Michaelis, Andegavensis episcopi (9). (C. 1539). — *Missale Johannis de la Jumelière* (cum firmaculis argenteis deauratis, 1505. — D. 1539). — *Missale Petri Beaulieu, capellani* (E. 1539). — *Missale Stephani Tilleau, canonici* (G. 1539). — *Graduale pulchrum de grossa littera et nota, totum novum in quatuor voluminibus, quod Johannes Michaelis, episcopus Andegavensis* (sanctitate clarus, 1539) *tempore suo fecit incipi, et est illuminatum et hystoriatum.* — *Volumen, de littera et nota similibus, continens Sequentias.*

1. *Fab.*, t. I, p. 14.

2. A partir de l'inventaire de 1539, les missels de plus en plus nombreux sont désignés par une des lettres de l'Alphabet.

3. Le compte de Fabrique de 1418-1419 donne le nom de l'écrivain et quelques détails sur ce nouveau psautier. Misia pro uno psalterio de novo facto pro dextra parte chori : *Gaufrido Binet*, scriptori XIX ll. — Eidem pro illuminando et florissando dictum psalterium VII ll.XVs.— Pro Kalendario XXII s.VI d. Et est sciendum quod traditæ sunt de pergameno ecclesiæ pro factione dicti psalterii IIIIor bot pergameni *Guillelmo Galterio*, pro notando dictum psalterium LX s. — *Johanni de Dreu*, pro religando dictum psalterium.

4. Ce psautier fut fixé avec une chaîne au côté gauche du chœur. Compte de 1419-1420. Dicto *Perier*, XX augusti, pro una cathena nova facta pro psalterio quem dedit huic ecclesiæ magister *Johannes Broceti.* — Pro duobus pulpitis emptis a dicto *Cocherelli* pro duobus psalteriis de novo positis in choro.

5. Compte de 1419-1420. *Stephano Pilart*, pro religando breviarium quem dedit *Stephanus Vituli*, XX s.

6. On lit sur le verso du f° 298 du manuscrit n° 24 de la bibliothèque d'Angers: Iste liber fuit magistro *Andrea Figuli*, cantoris et canonici, qui decessit die secunda Maii anno Dni 1422. Per *Johannem* ipsius fratrem et heredem superstitum huic librariæ cum pluribus aliis deputatus.

7. Ms. nos 198, 230 et 293 de la Bib. d'Angers.

8. *Fab.*, t. I, p. 74.

9. Ce missel existe encore au Musée de l'Évêché.

Les cinq derniers livres, couverts de cuir blanc semé de clous de cuivre, étaient l'œuvre d'*Adam Lescuyer*, enlumineur de la reine Jeanne de Laval. Il y peignit 18 grandes histoires, 486 lettres, 3570 versets et 1113 cadeaux. Un pareil travail demanda plusieurs années, aussi *Lescuyer*, qui avait reçu X livres en 1454, ne donna quittance définitive que le 21 mars 1457. La dépense totale fut de 262 livres, 5 sous, dix deniers ([1]).

Revenons à l'inventaire : — *Aliud graduale completum cum Sequenciis.* — *Graduale cnm aliquibus Sequenciis* (deserviens psalletæ pro pueris, 1505).

Un certain nombre de livres restaient dans le chœur ; voici comment ils étaient distribués. Chaque côté possédait deux pupitres doubles pour les chanoines et un simple pour les maires chapelains. Les premiers portaient des volumes contenant « *Antiphonas et Responsoria totius anni* », le second *Psalterium feriatum cum hymnis.* On conservait en outre dans le chœur le « *Martyrologium* » et « *duo breviaria* », donnés par le chapelain Jean Huault.

La série, intitulée dès 1297 « *Libri signati per litteras Alphabeti* » s'augmente d'un volume R contenant « *Legendas sanctorum* » — *Omeliæ Aymonis* — *Liber notatus pro Cantore, ad incipiendum officium in festis solemnibus Guillelmi de sancto Just. cantoris cum quadam historia Cantoris in prima littera et cum una vineta* (exaratus anno 1452, exquisitis viticulis et coloribus illuminatus 1764). — *Officiorum mortuorum.* — *Antiphonæ et Responsoria in processionibus.* — *Responsoria et Alleluia.* Quatre livres, enchaînés dans la sacristie. *Summa confessorum Petri Marpaut.* — *Rationale divinorum officiorum.* — *Catholicon.* — *Ordinarium ecclesiæ cum Kalendario,* sont désignés en 1539, comme faisant partie de la Bibliothèque.

Plusieurs bréviaires, mis à la disposition des prêtres, appelés par leur service dans telle ou telle partie de l'édifice, étaient renfermés dans différents meubles. Nous avons vu précédemment (I. de 1391) le bréviaire de *Foulques de Mathefelon,* déposé près de son tombeau ; en voici d'autres. Près de la sépulture de Louis I *in alto pulpito cum armariis, unum breviarium Roberti Lorin capellani et volumen continens plures legendas.* A l'entrée de la salle du chapitre, un grand pupitre « *ubi est Mapa Mundi seu topographia cum armariis et duabus fenestris* ([2]), renfermait *breviarium notatum et librum sententiarum una cum aliquibus conclusionibus litteræ currentis apostilatum.* Devant l'autel Saint-Martial, était un *bréviaire* en deux volumes. On en voyait un autre, près l'autel Saint-André *in pulpitro seu armario* ; ce dernier fut déchiré par les chiens, qu'on lâchait la nuit dans l'église, s'il faut en croire l'inventaire de 1505. Enfin le beau *bréviaire* de Jean Brindeau, chanoine, se trouvait dans un vieux pupitre « *in cruciata de parte palatii episcopalis* ».

Liber pontificalis de scriptura nova et grossa cum Prefationibus. — *Volumen pro ejectione penitencium et reconciliatione ipsorum nec non ad conficiendum sanctum Chrisma et*

1. *Fab.*, t. I, p. 66. « Sensuit la déclaration de la besoigne qui Adenet Lescuyer, enlumineur, a faicte pour messieurs doyen et chappitre de l'église d'Angers pour le *greeslier* neuf que mes dicts sieurs ont fait faire contenant cinq volumes. » Les Cadeaux étaient marchandés IIII l. III s. III d. le cent ; les lettres VII s. VI d. chacune et les hystoires ou miniatures VLII s. VI d. chacune : les versets X s. le cent.

Fab., t. I, p. 67. « Je, Adnet Lescuyer, enlumineur de la Rayne de Sicile, demourant à Angers, confesse avoir reçu de Monsieur *Jean Branidel*, chanoine de l'église d'Angers, la somme de soixante-dix livres restant de plus grant somme à moy deuz à cause davoir enluminé, historié, fait les grans lettres, cadeaux et versets d'ung *greel* pour ladite église, escript et noté en grosse lettre...

2. Bib. d'Angers. Ms. n° 871, p. 2. Bruneau de Tartifume en donne un grossier dessin.

celebrandum Synodum. — LIBER PONTIFICALIS, donné par les héritiers du chanoine Groleau en paiement de deux chapes, qu'il devait à la Fabrique : il existe encore à la Bibliothèque Nationale (Ms. Latin. N° 1227).

Citons aussi dans les armoires de la Sacristie : *Gesta defuncti Guillelmi de Bellomonte episcopi Andegavensis. — Orationes, secreta et prefationes. ... Epistolæ, Evangelia, orationes et pars pontificalis. — Graduale seu officia missæ, orationes et secreta. — Plures collectæ, una paterna, aliquæ missæ et sequenciæ notatæ. — Kalendæ anni et concanonica regula, secundum Romanam ecclesiam. — Orationes cum prefationibus. — Vita apostolorum. — Orationes, secretæ et postcommuniones anni. — Manuale, ubi est benedictio aquæ. — Sex psalteria antiqua, quorum unum hystoriatum per Kalendarium et singulas dietas, datum per Guillelmum Pierrechiez, canonicum.*

Sous le titre *Libri deputati ad usum Librariæ*, je trouve les suivants : *Pulchra Biblia Johannis Montanerii, canonici. — Moralia beati Gregorii super Job. — Psalterium glosatum pulcherrimum, Thomæ Girou ad usum Librariæ. — Historia Ecclesiastica, data per Andream Figuli. — Canonicæ Petri, Jacobi Johannis et Judæ ac lamentationes Jeremiæ cum aliqua glosa. — Parvæ decretales. — Plures lecturæ accumulatæ super juri civili, — Aliqua glosa. — Quadraginta expositiones beati Gregorii* (1297).

L'entretien des livres était une des préoccupations constantes de la Fabrique : de 1465 à 1472 elle confia ce soin à *Jean Robert, qui reparavit quamplures libros tam Capituli, Librariæ, Chori quam Ecclesiæ* (1).

Le 5 février 1472, le chanoine *Hugues Fresneau* donna pour la Bibliothèque quatre volumes de saint Ambroise.

Ici vient, suivant l'ordre chronologique, *l'Inventaire de la Bibliothèque*, commencé en mars 1472, et terminé le 13 octobre suivant par le Chanoine Charlery. Comme il est très long, je me permettrai quelques abréviations telles que *Tota Biblia*, au lieu de Volumen continens totam bibliam — V. au lieu de Volumen, qui revient à chaque article. Tout autour de la *librairie*, étaient disposés des meubles, comme on va le voir.

INVENTARIUM LIBRORUM AFFIXORUM SIVE INCATHENATORUM IN PULPITRIS ET SCAMNIS, EXISTENTIBUS IN LIBRARIA ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS, FINITUM ET COMPLETUM XIII DIE OCTOBRIS ANNO DOMINI MILLESIMO CCCC° LXXII° (2).

In pulpitro parieti navis ecclesiæ affixo : — Manipulum florum, a magistro *Thoma de Hybernia* et tractatum *Innocentii* papæ, de officio missæ. — Tota biblia, in versibus disposita, a magistro *Petro Rigæ.* — Volumen in antiquissima littera de multis et diversis rebus. — V. in antiqua littera, pastorale beati *Gregorii papæ.* — V. recens et pulchrum dyalogorum beati *Gregorii papæ.* — V. in littera vetutissima, *Beda* de naturis rerum. — V. in

1. Comptes de Fabrique. — 1465-1466 « *Johanni Robert*, qui scripit tria folia *Omeliarum* IIII s. II d. — Dicto *Robert* pro religando l'*Ordinaire* V s. — pro religando *Responsorium* et pro tympanizando et cooperiendo librum de *brezil*, gallice et pro decem bulonibus positis in dictos libro XXV. — pro religando librum signatum F. pro sexaginta et quatuordecim coluris et una pelle de grosso pergameno ad hoc necessariis XXIIII s. IIII d. » — 1466-1467 « *Johanni Robert* », pro religando libros IX l. X s. II d. — Pro pergameno, scriptura et vermillionatura decem et undecim capitulorum *Doctrinalium*, XX s. » — 1471-1472 « *Johanni Robert*, qui reparavit plures libros tam *capituli*, *librariæ*, *chori*. quam *ecclesiæ* VIII l. VIII s. IX d. »

2. Fab. I, p. 188.

papiro, à *Gervasio Tibiberiensi* editum, intitulatum Otia imperialia. — Declamationes *Senecæ*. — *Plinius* de medicina, *Cassius* de ipsa medicina. — V. pulcherrimum, Epistolae *beati Bernardi*. — V. optimum in littera antiquissima, *Egisippus* historiographus de excidio iherosolymitano. — V. multum solemne. Totum corpus Bibliæ, cum interpretationibus. — Magnæ Concordantiæ Bibliæ. — V. in littera antiqua, *Lucianneus Florus*, in epithomate de Tito Livio. — V. optimum, vitæ patrum a *Palladio*, editum. — V. in littera antiquissima, *Cassianus* de institutione monachorum [1].

In primo pulpitro sive scanno super pavimentum erecto et quod intrantibus primum occurrit, ab utroque latere : — V. in littera antiquissima, *Augustinus* soliloquiorum et de Immortalitate animæ. — V. in littera antiquissima, *Eucherius*, de nominum atque verborum significatione. — Tractatus de origine mortis humanæ et decem Omeliæ *beati Augustini* in epistola sancti Johannis apostoli et Evangelistæ, — Compositum *Alexandri de villa dei*, metrifice editum cum glosis. Tractatus de spera Jo. de *sacro bosto*, cum glosis *Roberti* anglici. Elucidatorium compotus manualis a Jo. de *Pulchro Rivo*. — Summa, quæ *briton* appellatur in declaratione significationis nominum secundum ordinem alphabeti. — *Augustinus*, de doctrina Christiana. — V. in littera antiqua. *Augustinus* ad Simplicianum, cum multis alteris operibus ejusdem. Sophismata quædam et notulæ cum questionibus super libros predicabilium *Porfirii*, Predicamentorum, Periarmenias, Elenchorum et Thopicorum Aristotelis. Notulæ quædam super librum *Prisciani* minoris. — V. pulchrum, octo libri phisicorum *Aristotelis:* quatuor libri ejusdem de cælo et mundo. Liber de... spiritus et animæ. Quatuor *Aristotelis* libri metheorum. — Textus Aristotelis de cælo et mundo una cum commento *Averroys*. — V. in littera antiquissima papalis quædam cum epistola *Jormini* ad *Damasum* episcopum. Canones sacrorum conciliorum et penitentiale de diversis criminibus. — *Augustinus* super Genesim. — V. in littera antiquissima *Augustinus* contra Julianum. — V. in antiquissima littera, *Augustinus* adversus quinque hereses. — Fabulæ *Therencii*. — Plures epistolæ sancti *Augustini* ad diversos. Ejusdem plures sermones et Omeliæ. Plures epistolæ sancti *Ieronimi* ad *Augustinum* et ejusdem ad Ieronimum, — Tractatus de philosophis grecium et erroribus eorum. De cæteris fidelibus. Indiculum *Iheronimi* de heresibus Judeorum. — *Augustinus* de diversis heresibus. Tituli decretorum *Simplicii* papæ. — Historia scolastica *Petri Comestoris*. — Sacramentale *Guillelmi de Monte Lauduno*, — Canon in tres partiales cum prefatione de penitentia. Capitularia excerpta de corpore sanctorum canonum per *Herardum*, turonicæ sedis archiepiscopum. Conjonitorium *Herardi* ad *Guclinonem*, Senonum archiepiscopum. — Volumen majus *Prisciani* grammatici.

In secundo pulpitro sive scanno, precedenti propinquo : — Tres prefationes, unam *Eusebii* et duas alias *Jheronimi* in Canones Evangelia. Decem canones Evangeliorum. Capitulare Evangeliorum. Quatuor Evangelia cum prefationibus suis. Presignatio *Jhesu Christi* in patriarchis, sacerdotibus, judicibus, prophetis et ducibus veteris testamenti. Interpretationes nominum hebraicorum ex evangeliis. — Evangelium sanctæ *Lucæ*, in littera antiquissima. — Evangelium *sancti Johannis*, in littera antiquissima. — Legenda aurea. — Commentaria *Bedæ* in evangeliis secundum Marcum. — Ecclesiastum *Salomonis*. — Epistolæ beatissimi *Pauli*. — *Psalterium* notabile. — V. solemne psalterium cum

1. Ce volume porte le n° 44 de l'inventaire de 1764.

tota glosa. — Liber *Job* et glosa super ipsum [1]. — V. pulcherrimum, *Ysaias* et *Jheremias* cum postilla. — *Hieremias* et lamentationes ejusdem cum postilla. — Evangelia sanctorum *Mathei* et *Marci* [2]. — Epistolæ beatissimi *Pauli* et glosa [3]. — V. in littera antiqua, Explanatio super Cantica Canticorum et Apocalypsim. — Actus Apostolorum et canonicæ *Jacobi, Petri, Joannis* et *Judæ*. — Sermones super Evangelia [4]. — V. pulchrum et optimum, *Ysodori* Etymologiæ.

In tertio pulpitro — Tria V. pulcherrima, libri Moralium beati *Gregorii* papæ super librum Job. — XXI Omeliæ *Gregorii* papæ [5]. — Proprietates rerum, a *Bartholomæo* anglico — Liber Petri *Lombardi* [6]. — Summa *Raymundi* cum glosa Guillelmi [7]. — LXXXVI Sermones beati *Bernardi* super Cantica Canticorum et Apollogeticus. — Opuscula beati *Bernardi* [8]. — Epistolæ *Yvonis*, Carnotensis episcopi. — Pastorale beati *Gregorii* atque *Dyalogos* ejusdem. — Regestum beati *Gregorii* papæ. — *Historia Ecclesiastica* in XIcim libros *Beati Antonini* aut secundum alios *Ruphini* [9]. — V. multum notabile, magnus Catho, *Philippi de Pergamo*. — Quatuor volumina Summæ Theologiæ beati *Thomæ de Aquino* [10]. — Multæ epistolæ beatissimi *Hieronimi* cum quibusdam sancti *Augustini* ad eumdem [11]. — Duo decim libri *Beati Joannis Heremitæ*, qui *Casciani* dicitur [12]. — Omeliæ *beati Gregorii* papæ [13]. — Compendium theologiæ veritatis. — Distinctiones perutiles excerptæ de operibus *beati Gregorii*. — Moralitates *Joannis de Abbatisvilla* super Pentatheucum Moysi. — Sermones ejusdem super evangelia et epistolas.

In quarto pulpitro sive scanno : — Vitæ sanctorum primorum ad profectum perfectionis monachorum et aliorum, beati *Hieronimi*. — Legenda in festo Sancti Mathiæ apostoli. — V. carissimum atque preciosum, *Laercii Dyogenis* liber in vitas eorum qui in phisica claruerunt. — Historia *Egisippi* in excidio Hierosolimitano. — Primum epithoma *Lucii* de Tito Livio. — Septem libri *Josephi* de bello judaïco. — Liber *Johannis*, archidiaconi Saleberiensis, per modum episcopi Carnotensis de nugis curialium, qui policration appellatur. — V. notabile et pretiosum, epistolæ *Senecæ ad Paulum et Pauli ad Senecam*. — Epistolæ *Senecæ ad Lucilium et Lucilii ad Senecam*. Sex libri *Tullii Ciceronis* ad *Brutum*. — Distinctiones *Mauricii*. — V. notabile et preciosum, Expositio super libros de Civitate Dei, *Thomæ Holcat*, anglici. — Secunda pars secundæ partis Summæ *Thomæ de Acquino*. — V. excellentissimum, XXII libri de Civitate Dei, *Aurelii Augustini doctoris*. — Diges-

1. Fab., t. II, Inv. de 1764, n° 10.
2. Ibidem, n° 16.
3. Ibidem, n° 18.
4. Ibidem, n° 38, in decimo tertio sæculo vel circa.
5. Ibidem, n° 25, adaptatus librariæ anno 1422.
6. Ibidem, n° 34, deputatus per *Thomam Giron*, qui obiit anno 1422.
7. Ibidem, n° 37, ex dono *Johannis Bouhalle*, anno 1465.
8. Ibidem, n° 27, legata par *Johannem Bouhalle*, qui ea a *Jeanne Robert* comparaverat pro summa trium librarum, 12 septembris anno 1467.
9. Ibidem, n° 41.
10. Les nos 31 et 32 de l'Inv. de 1764 sont compris dans ces quatre volumes : le n° 31 donné par *Pierre le Miter*, chanoine mort le 25 janvier 1429, le n° 32 par *Mathieu Ménage* en 1434.
11. Fab., t. II, Inv. de 1764, n° 20.
12. Ibidem, n° 45.
13. Ibidem, n° 24.

tum novum cum glosa et quædam summa de materia judiciorum, possessoriorum a domino *Senonensi* dicto de *sancto Salvatore*. — Inforciatum cum glosa.— VIII volumina in papiro, *Bartolus* super codicem, super inforciatum, etc. ab *Antonio de Prato* editum.

In quinto pulpitro sive scanno:— Septem volumina papirea operis seu lecturæ *Nicholai de Tadisto Ficuli*, abbatis Panormitani super libro Decretalium.—Lectura *Innocentii* super libros decretalium (1). — Commodiana Decretorum et decretalium metrifice disposita. — Totum corpus Decretorum, cum apparatu suo.—Opus *Guidonis de Baysio*, quod Rosarium decretorum nuncupari voluit. — Quinque libri Decretalium. — Decretales cum apparatu *Jo. Andreæ*, quatuor volumina (2). — Lectura domini *Hostiensis* super primo et secundo libris Decretalium.

In sexto pulpitro sive scanno : — V. notabile multum, Summa copiosa *De Hostiensis* adversus Berengario bitonensi episcopo. — V. in papiro et pergameno, secunda pars collectarii *Joannis Gaufridi*, canonici de Corona super libro decretalium. — Sextus decretalium liber. — Apparatus seu glosa *Innocentii* super quinque libros Decretalium. — Clementinæ sive Constitutiones *Clementis* papæ. — V. pulcherrimum, quinque libri Decretalium, cum apparatu *Bernardi*.— Libellus *Guillelmi de mandagocto*, super electionibus.— Speculum judiciale *Durantis*. — V. pulcherrimum, totum corpus Decreti. — V. excellentissimum, quinque libri Decretalium, cum appartu suo. — Totum corpus Decreti. — V. pulcherrimum et solemne, Rosarium Decretorum. — Lectura *Innocentii* super quinque libros Decretalium.— Distinctio *Henrici Bohic* super libros Decretalium. — V. in papiro et pergameno, prima pars Collectarii *Joannis*, canonici de Corona super primum et secundum libros Decretalium.

In pulpitro muro cruciatæ ecclesiæ quæ est versus capitulum et claustrum, affixo: Apparatus sexti libri Decretalium *Guydonis de Baysio*. — Prima et secunda pars distinctionum *Henrici Bohic*, in papiro et pergameno duo volumina.— Summa copiosa *D. Hostiensis*.— Summa Azonis super codicem et librum institutionum.—Apparatus *Pauli de Lazariis* super Clementinas. — Apparatus *Guidonis de Bayse*, super sextum librum Decretalium. — Opus *Gecelenni de Cassonhis*, super Clementinas. — Opus *Guillelmi de Monte Lauduno*, super Clementinas et opus *Gecelenni* super easdem nuper factum. — Repertorium *Guillelmi Duranti*. — Apparatus *Innocentii* quarti super quinque libros Decretalium.— Opus *Johannis de Lignario*, super Clementinas.

In pulpitro parvo affixo pilleari ecclesiæ juxta ingressum librariæ: — V. pulcherrimum, scriptum Sancti *Thomæ de Acquino* super quartum librum *Petri Lombardi*.

In pulpitro ex opposita parte noviter affixo parieti librariæ, versus capellam sancti Johannis Baptistæ : — Summa de casibus *Astexani Astensis* (3). — Summa confessorum, pulcherrima. — *Plinii* historia naturalis. — Summa Collectionum *Galensis* tractatus *Johannis Jarson*, flores beati *Thomæ de Acquino* de auctoritate summi Pontificis. — Exameron beati *Ambrosii* et officia ministrorum. — Epistola *Petri Blecensis* cum libro *Mandagat* de electionibus.

Un petit nombre des livres sur papier étaient *imprimés :* tous les autres étaient *manus-*

1. Fab., t. II. Inv. de 1764, n° 51.
2. Ibidem, n° 52.
3. Ibidem, n° 58. Typis impressus ab initio, ut abitror, artis.

crits les uns *novi*, les autres *ex antiqua* ou *ex antiquissima littera. Maître Charlery* décrit les livres de la bibliothèque avec un enthousiasme visible : *pulcher et utilis*, *notabilis*, *solemnis et pulcherrimus*, *carissimus et exellentissimus*, telles sont les épithètes flatteuses que sa plume décerne aux volumes les plus précieux. Personne ne sourira de son admiration, quand on songe à l'énorme difficulté de se procurer dans ces temps-là les livres consacrés à la liturgie, à la théologie, à l'histoire sainte, au droit Canon ou Civil, aux sciences naturelles et aux belles-lettres.

Ici, se place un événement considérable : *la découverte de l'imprimerie* engage le chapitre à faire dorénavant imprimer le *Missel* et le *Bréviaire. Germain de Vienne* reçoit, le 26 juin 1479, cette mission de confiance [1].

Revenons un instant à *Jacques Charlery.* Non content d'avoir rédigé avec tant de soin l'inventaire de la Librairie, résumé ci-dessus, il compila les leçons de la *Légende de saint Maurille* [2] et légua ses livres à la bibliothèque en 1496 [3].

L'Épitaphe de *Nicolas Périer* nous apprend qu'après avoir écrit en 1498 le *Cérémonial*, enchaîné dans la sacristie [4], il copia « *magno quidem labore, arte propulchra, Breviaria, Diurnalia, Missalia et Ordinarium ad usum singulorum.* »

Volumes du XVe siècle, existant encore.

1° Missel de l'évêque Jean Michel, mort en 1447. Musée de l'Évêché.

Faut-il attribuer ce missel in-f°, sur vélin, au célèbre enlumineur *Adenet Lescuyer*, auteur du *Greel*, don de Jean Michel à la cathédrale ? Peut-être... cependant rien n'en donne la certitude. Les lettres ornées et les bordures de quelques pages sont semées de fleurs peintes au milieu de ces maigres rinceaux tracés à l'encre et tout étincelants de points et de feuilles de lierre en or brillant, suivant l'usage de la fin du XIVe siècle. La finesse de l'ornementation fait vivement regretter l'absence de plusieurs lettres enluminées, enlevées stupidement à coups de canif et aussi le misérable état des deux « *histoires* » à pleine page du Canon de la Messe, gravement endommagées par l'humidité. L'une nous montre la scène du *Crucifiement*, composée de nombreux personnages, l'autre le *Père Éternel*, coiffé de la tiare, assis sur un trône entre le calice de la nouvelle loi et les tables de l'ancienne ; il est accompagné des symboles des Évangélistes. Une seule des trente et une grandes lettres du manuscrit est ornée de personnages : on y voit saint Maurice, en cotte d'armes au *blason du chapitre* entre deux de ses compagnons.

Les armoiries de l'évêque enrichissent le premier feuillet et les marges des deux grandes miniatures.

Le missel comprend 337 folios numérotés, plus 23 autres ajoutés au commencement du XVIe siècle pour écrire des oraisons, des antiennes, des séquences et quelques messes particulières. La reliure, assez modeste d'ailleurs, date de la même époque. Le blason (de

1. Bibl. d'Angers, n° 658, p. 158. Voir plus loin une note sur les diverses éditions des livres liturgiques du diocèse.
2. Bib. d'Angers, Ms. 895, t. VI. *Petro Abraham*, scriptori, qui scripsit in littera formata Legendam Translationis Corporis beati Maurilii, compilatum per *Jacobum Charlery*, XL s.
3. Ibidem.
4. Lehoreau, t. II, p. 161. La première partie fut copiée en 1705 par *Julien Trouillard*, chapelain « pour en conserver l'antiquité. »



sable, à un bâton de pèlerin et trois coquilles d'or) peint dans le D initial du titre *De sancta Martha*, appartient probablement à celui qui a fait ajouter les 23 derniers feuillets.

2° Légende de saint Maurice et de ses compagnons.

Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. N° 940.

Ce beau manuscrit, dont il est fait mention pour la première fois dans l'inventaire de 1505, fut écrit en 1453; il débute par une lettre de *Jacques Antoine Marcello*, provéditeur des armées de la république de Venise, chevalier du Croissant, au sénateur et aux confrères du même ordre : *Illustrissimis et magnificis senatori et reliquis fratribus Crescentis ordinis, Jacobus Antonius Marcellus provisor exercitus, se commendat*... Les premières lignes sont tracées en or brillant. Dans cette lettre, le nouveau chevalier, trop occupé pour assister aux cérémonies et remplir les obligations de l'ordre, s'excuse avec force compliments, de ne pouvoir faire connaissance *de visu* avec le sénateur et les chevaliers ; il y supplée par l'envoi de ce livre, à la fin duquel il a fait peindre son propre portrait (1). Sa lettre se termine ainsi : « *Valete feliciter, vestri memores Jacobi Antonii Marcelli. Ex felicissimis castris illustrissimi D. D. Venetiarum, post captum Quintianum et Pontem vicum. Kl. jun. MCCCCLIII.*

Le manuscrit remonte donc à l'année 1453 : il est orné de cinq grandes miniatures fol. C^vo^, 5vo, 34vo, 38vo et 39 et de six petits folios 9, 13, 16, 20, 25vo et 28.

Après l'épître dédicatoire, se trouve une sorte de préface : De sancto Mauritio. *Incipit et primo argumentum in passione ejusdem et sotiorum* (sic).

Le reste du manuscrit est rempli par le récit du martyre de saint Maurice : « *Incipit passio Mauritii et sociorum ejus* » terminé par une miniature représentant la figure du saint patron de l'ordre, une palme à la main.

Enfin on lit une hymne en vers latins consacrée à saint Maurice, après laquelle se trouve le portrait de *Jacques Antoine Marcello* et une allégorie, composée d'un éléphant portant une tour. L'inscription, peinte au bas du portrait (2), a beaucoup intrigué les savants. Le père Mabillon et le père Mathurin, de l'ordre de Saint-Benoît, n'avaient pu en découvrir le sens. M. Henri Martin, bibliothécaire de l'Arsenal, a été plus heureux : il a bien voulu me communiquer le résultat de ses recherches.

Voici la traduction de l'inscription en caractères de convention, dont Cossa et Marcello avaient la clef, telle que M. Henri Martin l'a proposée pendant la séance des Antiquaires

1. L'auteur du manuscrit 1001, de la Bib. d'Angers, *Pétrineau des Noulis*, eut le manuscrit entre les mains en 1695 ; il fit faire des calques des principales miniatures et prit alors copie intégrale de la lettre dédicatoire. En voici quelques phrases, pour donner idée de l'emphase du style : « *Cum ardeam incredibili cupiditate vestras amplissimas dignitates regales que majestates visere, magnanimi ac illustrissimi principes, non mediocri afficior tristitia, quod occupationibus necessariis impeditus mihi ipsi eâ in re morem gerere non possum. Optarem enim gloriosas vestras facies contemplari, alloqui presentiaque ora tueri... In meæ vero de nobis recordationis testimonium hunc ad vos mittere vice mei nuntium legatumque constitui... Cerimonias, exhortationes et constitutiones celeberrimi consortii nostri non minus humanas quam honestissimas summa cum letitia et veneratione pronus accepi a magnifico fratre nostro Jo. Cossa, quas studiosissime et accuratissime toto, ut aiunt, pectore complexus sum easque expolite et plenis munditiis compositas integre per omnem vitam meam tenere et servare enitar atque contendam.*

2. Ce portrait, dit Pétrineau des Noulis, est apparemment celui du chevalier qui a adressé cet ouvrage à l'ordre : il y a au haut des deux I, qui commencent l'un l'Épître dédicatoire, l'autre l'hymne, deux petites figures approchantes.



de France du 24 janvier 1900, telle aussi qu'elle est insérée dans le tome LIX des Mémoires de la même société :

SE · MIA · SPERANZA · NON · DIXE · BUGIA ·
NON · FARAI · INGRATA · PATRIA · COSSA · MIA ·

En français : *Si mon espoir ne me trompe pas, tu ne feras pas une ingrate de ma patrie, o Cossa.* Invitation à trahir le roi René, adressée par Marcello à son ami Cossa, avec lequel il avait autrefois combattu.

« La figure (l'éléphant) et la tour, qui suivent, sont peut-être quelque devise du symbole « fait par ce chevalier, mais pour l'entendre voici comment il faut lire : *Fateor me precipi-* « *tantem sustinuisti* (cela est présumé dit par le chevalier et aussi écrit du même côté du « rouleau), l'éléphant répond : *Inficior nam divina virtute evasisti*... C'est ainsi que le père « Mabillon entend cette inscription (1). »

La tour placée sur le dos de l'Éléphant est assurément une reproduction un peu libre du palais des doges de Venise.

Pétrineau des Noulis écrit au sujet de la 1re miniature : « Cette porte grillée sur laquelle « est la figure de saint Maurice ne répond pas à l'état actuel de l'autel, il n'y a pas « apparence que ce soit la Chapelle des Chevaliers, mais plutôt la salle d'assemblée car « la voûte ne correspond pas à celle de l'église Saint-Maurice. »

Évidemment, le miniaturiste a voulu représenter l'assemblée des chevaliers non point à la cathédrale mais chez le sénateur, élu chaque année : là avait lieu la réunion le jour de la Saint-Maurice. Il n'était pas venu à Angers et a peint un intérieur d'appartement quelconque (2).

Rapporté en France par *Jean Cossa*, le livre d'*Antoine Marcello* fut sans doute conservé quelques années par le trésorier de l'ordre du Croissant avec les manteaux et les coussins des chevaliers. Après la suppression de l'ordre, entre 1480 et 1484, le chapitre de la cathédrale hérita de ses dépouilles (3). Ce fut alors, très probablement, que le manuscrit devint la propriété du chapitre : toujours est-il qu'il figure parmi ses livres dans les inventaires de 1505, 1525 et 1532, mais plus dans celui de 1539.

C'est donc entre les années 1532 et 1539, qu'il lui fut enlevé. Par qui et comment ? je ne saurais le dire.

« Il passa plus tard, dit M. Henri Martin (4), dans la bibliothèque d'un archéologue « célèbre, Paul Petau (1568-1614), qui le fit relier à ses armes et y mit sa devise, dont la « dernière syllabe devait rappeler son nom : *Non est mortale quod opto.* Après la mort « de ce dernier (1614), il fut recueilli par le vieil historien d'Anjou, Claude Ménard. « Celui-ci l'envoya au célèbre Peiresc, à Aix, pour qu'il en prît des extraits (5). A la mort

1. Bibl. d'Angers, Ms. 1001, p. 149vo.
2. Cette miniature a été reproduite dans les *Monuments de la Monarchie Française*, de Montfaucon, t. III, pl. XLVIII.
3. A la mort des chevaliers, le chapitre réclamait à leurs héritiers leur manteau et leur carreau, sur lequel étaient brodées leurs armoiries. Une conclusion du 11 sept. 1476 rapporte les noms des chevaliers décédés depuis l'institution de l'ordre et dont l'église avait reçu les manteaux et les carreaux, ou l'une des deux pièces seulement. — Bertrand de Beauveau ayant laissé son manteau et son carreau à ses enfants, le chapitre arrêta de les poursuivre pour se les faire rendre le 15 janvier 1478.
4. Extrait de la 1re et de la 2e communication faite par M. H. Martin, à la *Société des Antiquaires de France.*
5. *Bulletin archéologique*, 1899, p. 334. *L'Art du Moyen Age, la Renaissance néo-classique et les travaux de Peiresc*

« de Peiresc, en 1636, Ménard essaya de se faire rendre le manuscrit ou du moins d'en « avoir copie. Il ne parvint pas à savoir ce qu'il était devenu.

« Vers la fin du XVIIe siècle, nous le trouvons dans la Bibliothèque de Boucot [1], qui « l'échangea avec deux autres précieux manuscrits avec Gaignières. Après la mort de celui-ci « (1715), le manuscrit disparut : en 1763, on le retrouve chez un collectionneur, nommé « Picard. En 1781, quand la Bibliothèque de celui-ci fut dispersée, le volume fut acquis « pour 167 l. 19 s. par Mis de Paulmy et depuis il n'a plus quitté la Bibliothèque de l'Ar- « senal, où il est coté 940. »

Faute d'en avoir eu connaissance, M. Lecoy de la Marche écrit dans son remarquable ouvrage *Le Roy René* [2] : « Les représentations figurées des chevaliers du Croissant, qui « ornaient le manuscrit du poème latin composé en leur honneur (?) par le Vénitien Antoine « Marcello, *ne nous sont pas parvenues* [3]. »

C'est une erreur, fort excusable d'ailleurs. En voici des épreuves phototypiques, dont M. Henri Martin a bien voulu me faciliter l'exécution : je le prie ici d'agréer l'expression de ma reconnaissance.

3° Un Pontifical d'Angers.

Bibliothèque Nationale. Ms. latin, n° 1227.

Bon nombre des encadrements autour des pages portent ces armoiries : *de gueules, à la croix de sinople, à la bordure d'argent.* C'est l'ancien N° 49 des manuscrits à peintures de Béthune et le N° 4473 de l'inventaire de la Bib. Royale de 1682. Peut-être est-ce celui que donnèrent à la fabrique les héritiers du chanoine Groleau, en paiement de ses deux chapes (page 269).

4° Un Pontifical d'Angers.

Bibliothèque Nationale. Ms. latin, N° 954.

Il date de la fin du XVe siècle.

5° Compotus Johannis Durocher, bursarii magnæ bursæ. XVe siècle.

Bib. d'Angers. Ms. N° 665.

6° Compotus Bursæ Fabricæ (1469-1470).

Bib. d'Angers. Ms. N° 666.

7° Pièces des XVe, XVIe et XVIIe siècles sur la Cathédrale.

Bib. d'Angers. Ms. N° 673.

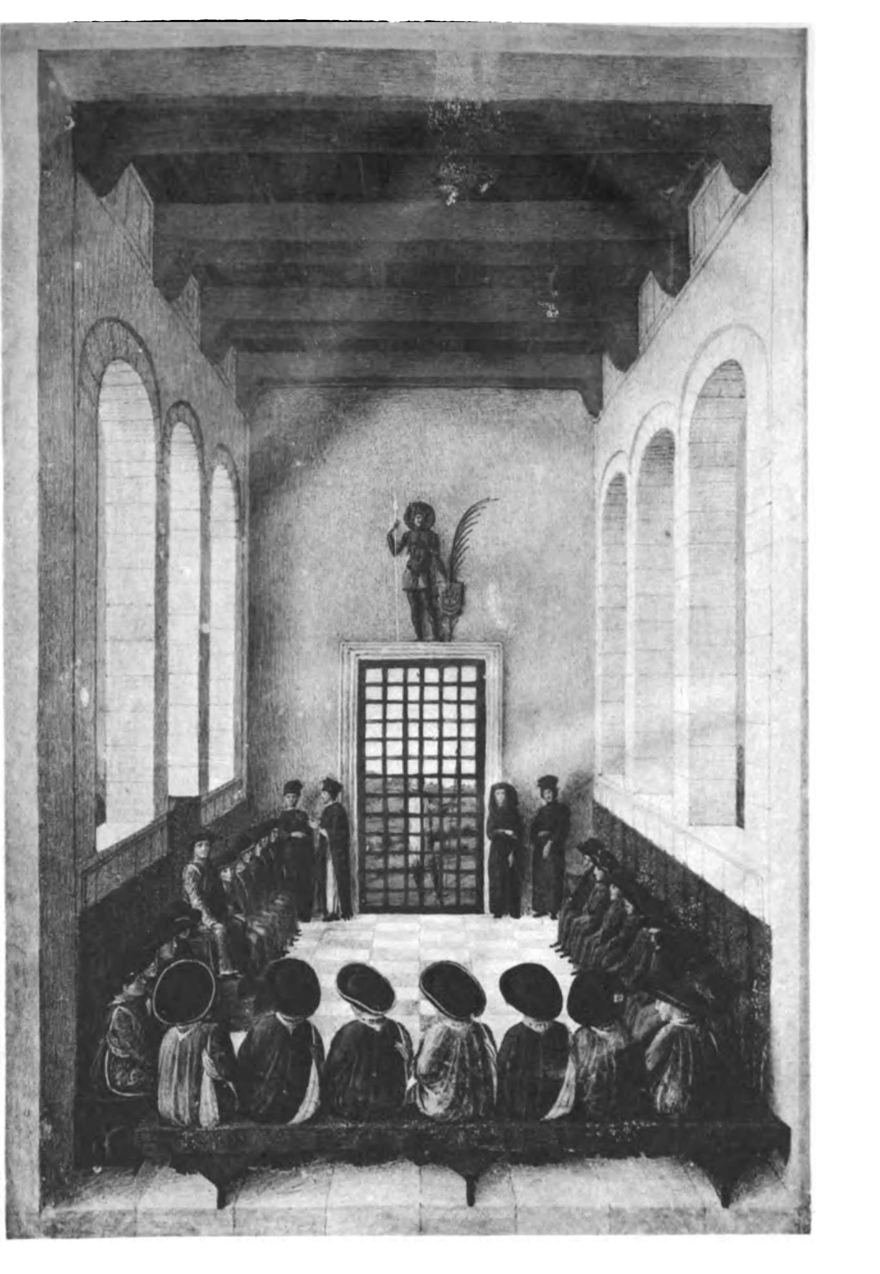
8° Manuale secundum usum Ecclesiæ Andegavensis.

In-8°, sur vélin du XVe siècle, 57 feuillets.

L'office *parvulorum puerorum* a été ajouté au XVIe siècle, sur papier. La mention

par J. Schopfer. Peiresc, né en 1580, mourut en 1636. Il s'arrêta à Angers en 1623. Ses manuscrits, dont le t. XVI renferme des portraits des princes et princesses de la maison d'Anjou, apportés d'Angers par le président de Roumoles, sont conservés à la bibliothèque publique de Carpentras.

1. Il y était en 1695. C'est là que le vit Pétrineau des Noulis (p. 147 du Ms. n° 1001), Bibliothèque d'Angers.
2. Tome I, p. 536.
3. Pétrineau des Noulis avait calqué les grandes miniatures sur l'original; on peut les voir dans le N° 1001, déjà cité.



Assemblée des Chevaliers du Croissant chez le Sénateur de l'Ordre.

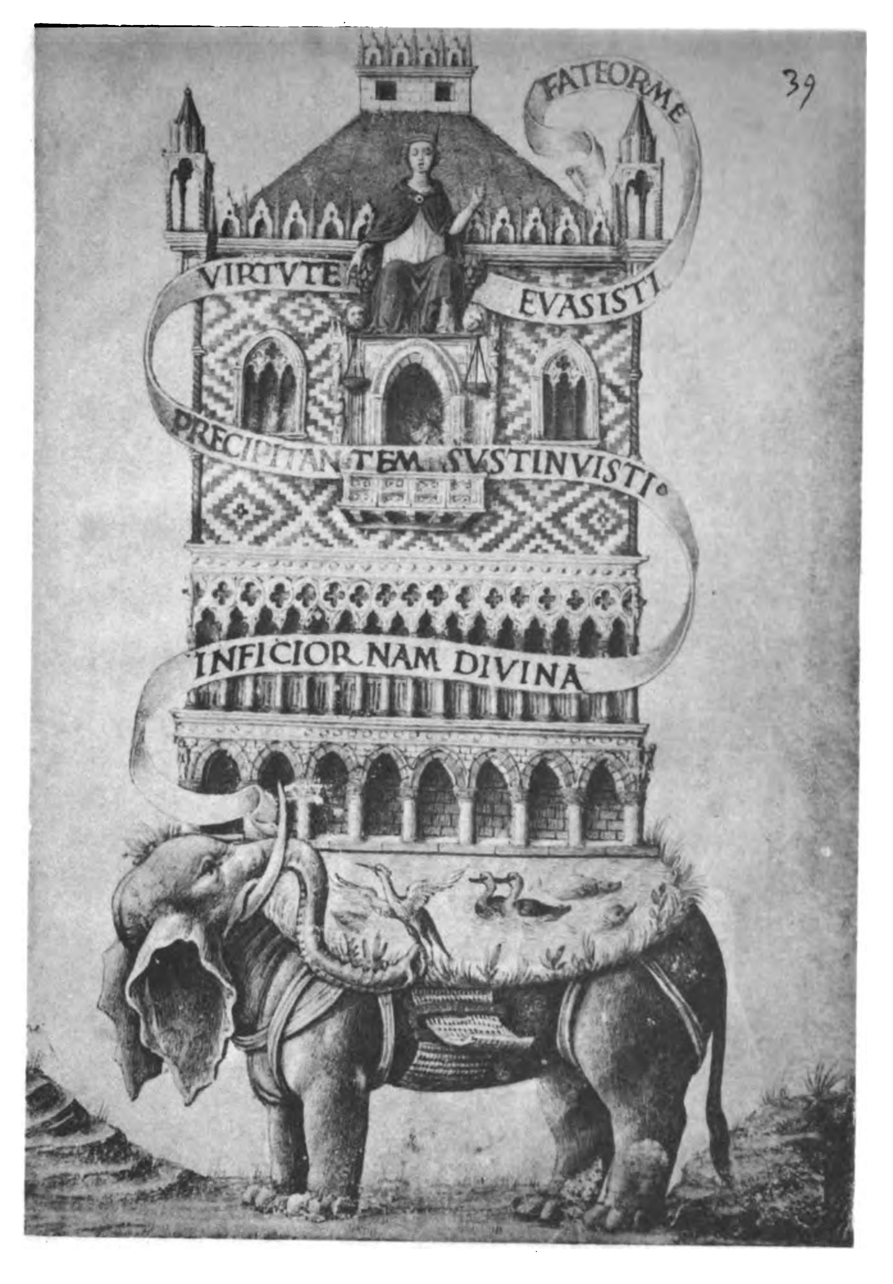


Figure de saint Maurice au-dessus de la porte de la salle.

Miniatures de la légende de saint Maurice et de ses compagnons. 1453. — Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, nº 940.



Portrait de Jacques-Antoine Marcello, donateur du Manuscrit.



Allégorie.

Miniatures de la légende de saint Maurice et de ses compagnons. 1453. — Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, nº 940.

(fol. 57), *Tunc dicat cantor, si episcopus fuerit presens, sinon, succentor,* donne à penser que ce manuel a été écrit pour la Cathédrale. Bibliothèque de Niort [1].

9° Décrétales.

Papier, 262 feuillets, plus deux feuillets A et B du XIIIe siècle.

On lit au fol. 149vo : *Johannes de la Vignolle, civis andegavensis et scriba curiæ andegavensis, greffier d'Angers. — M. Nicolaus de Balismo, sacræ theologiæ professor. — Magister Johannes Bouhalle legum doctor, scolasticus andegavensis. — M. Reginaldus Cornilleau, legum doctor, officialis et decanus andegavensis.*

Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris [2].

Ce manuscrit porte l'ex libris de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor-de-Paris, mais les noms des dignitaires de l'église d'Angers ou des professeurs de cette ville, semblent indiquer son séjour au moins momentané dans la bibliothèque du chapitre, qui le céda sans doute à Pierre de Brene, au sujet duquel on lit au fol. 149 : *Iste liber est magistro Petro de Brena, cantori et canonico Langonensi, decretorum doctori.*

Inventaire de 1505 [3].

Pulchrum Missale, in pergameno scriptum defuncti Bordier (F. 1539). — *Missale pro tribus capellanis, fundatis ad altare sancti Serenedi. — Missale Mathæi de Bloy, cum firmaculis argenti albi* (N. 1539). — *Missale, in pergameno, manu scriptum, enluminé gallicé, cum firmaculis ex argento deaurato cum armis Hardouini Brehier, penitentiarii,* (deserviens majori altari 1525) (P. 1539).

Item unum parvum volumen in pergameno, incipiens in primo folio litteris aureis Illustrissimis et Magnificis... legendæ sancti Mauritii sociorumque circa, qui deservire solebat Ordini Crescentis [4]. — *Quatuor volumina Legendarum, quæ scribi fecit deffunctus Olivarius Principis (le Prince) cantor et canonicus, suis sumptibus. — Biblia in duobus voluminibus impressa Magunciæ et in pergameno, quam dedit Jo. de la Vignolle decanus. — Collectarium de novo factum.*

On voyait enchaînés dans la sacristie les livres suivants : *Tractatus Mammetrati* (in bibliothequa 1539). — *Ordinarium ecclesiæ cum ordinario puerorum psalette, noviter factum, in fine 1498.* C'était une des œuvres de *Périer* (in bibliothequa 1595). — *Breviarium* (in bibliothequa 1539). — *Liber Augustini super psalterio, in papiro, impressus MCCCCLXXXIX* (in bibliothequa 1539). — *Liber de Ordine abbreviato Anniversariorum.*

Dans une armoire, fixée au mur du côté de l'évêché : *quidam rotulus in pergameno, in quo breviter inscribitur vetus et novum testamentum, datus per decanum (Johannem Louet.)* Repositus in capitulo 1539.

Des deux côtés de la chapelle Ste-Anne, se trouvaient des pupitres renfermant : *Volumen archidiaconi super magno decreto. — Unum magnum decretum in pergameno scrip-*

1. *Inventaire des Manuscrits des Bibliothèques de France*, t. XXXI, p. 626, et suivantes.
2. *Ibidem*, t. II, n° 684.
3. Fab., t. I, p. 215.
4. Il existe encore à Paris. Bibliothèque de l'Arsenal, n° 940. J'en donne la description un peu plus haut, p. 274.

tum. — Liber Decretalium. — Psalterium in pergameno, littera antiqua scriptum. Ces livres avaient été donnés et placés là par *Amaury Deniau*, chanoine : ils en furent enlevés après 1539.

Voici enfin deux nouveaux *Pontificaux*, offerts par l'évêque *Jean de Rély :* l'un « *cum firmaculis de argento, coopertum de veluto nigro cum bullonibus de argento,* » l'autre « *in papiro impressum cum firmaculis de argento deaurato.* »

Les livres, imprimés sur papier, sont encore rares : on a peine à renoncer aux beaux missels et autres livres sur parchemin écrits à la main et enluminés.

INVENTAIRE DE 1525 (1).

Missale novum pergameni litteraque formata scriptum, cum firmaculis argenteis deauratis esmailliés, gallicé, cum ymaginibus beatæ Mariæ et beati Mauritii (M. 1539). — *Novum Responsorium pro choro.*

Ce dernier fut fait en 1519 par *Nicolas Richard*, écrivain pour VIII l. VIII s., enluminé par *Étienne Langerin* et relié par *Pierre de Linières* (2).

INVENTAIRE DE 1532 (3).

Psalterium novum : il coûte 60 livres (4).

INVENTAIRE DE 1539 (5).

Missale in grossa littera, sine evangeliis et epistolis. L. — *Missale, papirea impressione, deserviens altari beati Johannis Michaelis.* Q. — *Missale, impressum papiro serviens altari beati Renati.* R. — *Duo missalia, papirea in impressione.* S. — *Tria volumina manuscripta, notata, continentia Letanias Rogationum. — Duo psalteria papirea in impressione noviter, super ambones novas pro diacono et subdiacono erectas.* (Deest unum furto substractum 1561). — *Psalterium novum. — Invitatoria. — Passionis Evangelia notata. — Collectarium noviter factum. — Tractatus de Profundis. — Duo grandia volumina, Responsorium Rutiliores auro.*

INVENTAIRE DE 1561 (6).

Au nombre des Graduels, en voici un, dont le premier feuillet portait les armes du chapitre, de Jacques de Mandon et de l'Évêque François de Rohan. Il est ainsi désigné : *Liber pulcherrimus, quem dedit Jacobus de Mandon, canonicus. — Volumen pergamini, pro Cantore, continens tractatus.*

INVENTAIRE DE 1596 (7).

C'est le premier qui soit écrit en *français :* tous les suivants le sont aussi. — *Six missels à l'usage d'Angers, imprimés, dont un couvert de veau rouge avec deux « auvalles » (sic) sur la couverture.*

1. Fab., t. I, p. 247.
2. Archives de Maine et Loire, série G, n° 264, art. 374, 375 et 376.
3. Fab., t. I, p. 240.
4. Archives de Maine et Loire, série G, n° 264.
5. Fab., t. II, p. 5.
6. Fab., t. II, p. 81.
7. Fab., t. II, p. 184.

INVENTAIRE DE 1599 (1).

Un missel tout neuf. — Les livres de chant et ceux du chœur sont encore tous écrits à la main sur parchemin.

MANUSCRITS DU XVIe SIÈCLE.

Conservés à la Bibliothèque d'Angers.

1° LE POUILLÉ DU DIOCÈSE D'ANGERS, COMMENCÉ EN 1569.

Ms. N° 645.

Recueil des bénéfices à la collation et présentation de l'Évêque.

2° LIVRES DES RECETTES DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-RENÉ EN L'ÉGLISE D'ANGERS DE 1581 A 1685.

Ms. N° 664.

3° COMPOTUS RECEPTÆ FABRICÆ ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS.

Ms. N° 667.

4° COLLECTION DE PIÈCES CONCERNANT L'ÉGLISE D'ANGERS.

Ms. N° 673.

5° PLUSIEURS MISSELS, imprimés à l'usage d'Angers, ont pu appartenir à la cathédrale ; j'en parlerai un peu plus loin.

6° LE MUSÉE DE L'ÉVÊCHÉ possède un recueil des *Trente Messes de saint Grégoire* « *De Triginta missis Beati Gregorii papæ (pro redemptione animæ existentis in purgatorio)* » imprimé sur papier en lettres gothiques noires et rouges (2), dont la reliure du commencement du XVIe siècle fut faite spécialement pour la cathédrale. Lehoreau en parle dans son Cérémonial et dit que de son temps il y avait encore bon nombre de volumes reliés de cette façon. Actuellement, c'est le seul exemplaire, que j'en connaisse : je l'ai fait reproduire avec soin. Le plat du dessus nous montre saint Maurice la lance à la main, appuyé sur un bouclier aux armes du chapitre, entre quatre de ses compagnons. Au-dessus, deux anges portent un bras-reliquaire (celui de saint André sans doute, en grande vénération à cette époque (3) ; en bas, deux Cardinaux (Saint Séréné et un autre), enfin les armes du chapitre sous la légende *sancte Mauricii* (ora pro nobis).

Les deux anges, qui présentent ici le bras de Saint-André, doivent être considérés comme un accessoire inventé par le relieur. On pourrait croire en le rapprochant de celui de Sainte-Foy, de l'église de Coulomniers (Seine et Marne) (4), qu'ils étaient en métal ; aucun des inventaires successifs du trésor n'autorise cette supposition : c'est sim-

1. Fab., t. II, p. 226.

2. Le volume contient 143 pages ; il en manque huit à la fin, dont la dernière portait sans doute la date et la marque de l'impression. Les XXX messes de saint Grégoire occupent les 60 premiers folios. On trouve ensuite plusieurs messes particulières, le commun des saints, l'office de la Vierge, officium beatarum sororum beatæ Mariæ et un très grand nombre de messes spéciales.

3. Voir pages 186 et 198. — Louis XI fonda sur le domaine une rente de 100 livres en mars 1481 pour « *faire célébrer une messe quotidienne à l'autel saint André à l'heure de huit heures ou environ, fournir les ornements et toutes choses à ce nécessaires et faire sonner la plus grosse cloche de l'église, devant l'heure que l'en viendra dire icelle messe.* Arch. Dép. de Maine et Loire, série G, n° 334, fol. 100.

4. *Sainte Foy, vierge et martyre*, par A. Bouillet et L. Servières. Rodez, 1900, p. 301.

plement une fantaisie de l'artiste, qui, ayant à remplir un espace en long, a donné à ce reliquaire deux anges pour supports, à l'instar des deux chanoines, qui tiennent celui du bras de sainte Foy.

Le plat de dessous représente la résurrection de saint René par saint Maurille et huit autres évêques d'Angers ; aux angles, les armes de France, d'Angers et du chapitre.

La bande en cuir gaufré, reproduite en côté du dessus du livre, appartient à la reliure d'un Missel d'Angers du XV[e] siècle, provenant de la vente Grille et actuellement au musée Dobrée, de Nantes. Cette bande est répétée à satiété sur le plat du volume : c'est un curieux spécimen du travail des relieurs angevins vers la fin du XV[e] siècle, c'est à ce titre, que je l'ai donnée ici.

En 1600, le chapitre centralisa à la sacristie tous les ornements, *calices, livres* et *missels*, affectés antérieurement et d'une façon spéciale à chaque chapelle, desservie aux divers autels et fournit désormais le nécessaire pour l'acquit des fondations. Cette mesure fut assez mal accueillie des intéressés.

Le dernier inventaire, celui de 1643 (1), mentionne *huit missels*, dont celui de Mgr Fouquet, qui était au Romain, *deux autres livres sur parchemin, où sont notés plusieurs antiphoines et responds, ajoutés du temps de la réformation du bréviaire et deux autres livres pour les diacres.*

Manuscrit du XVII[e] siècle, a la Bibliothèque de l'Évêché.

Ce recueil de leçons que chantaient les Évêques d'Angers, quand ils officiaient, fut donné à Mgr Angebault par Mgr Bouvier, Évêque du Mans, entre les mains duquel il était venu on ne sait comment. Mgr Angebault le remit le 16 juillet 1849 à la bibliothèque de l'Évêché. En voici le titre.

Ultimæ lectiones dicendæ a R[mo] D. D. Episcopo, quando facit officium. Tum lectiones dicendæ quando Festa Assumptionis, S. S. Maurillii, Mauritii, Omnium S. S. et Renati incidunt in Dominicas vel etiam quando festum S. Mauritii incidit in Quatuor tempora septembris.

Armes de Mgr Arnaud.

Juliomagi Andium.

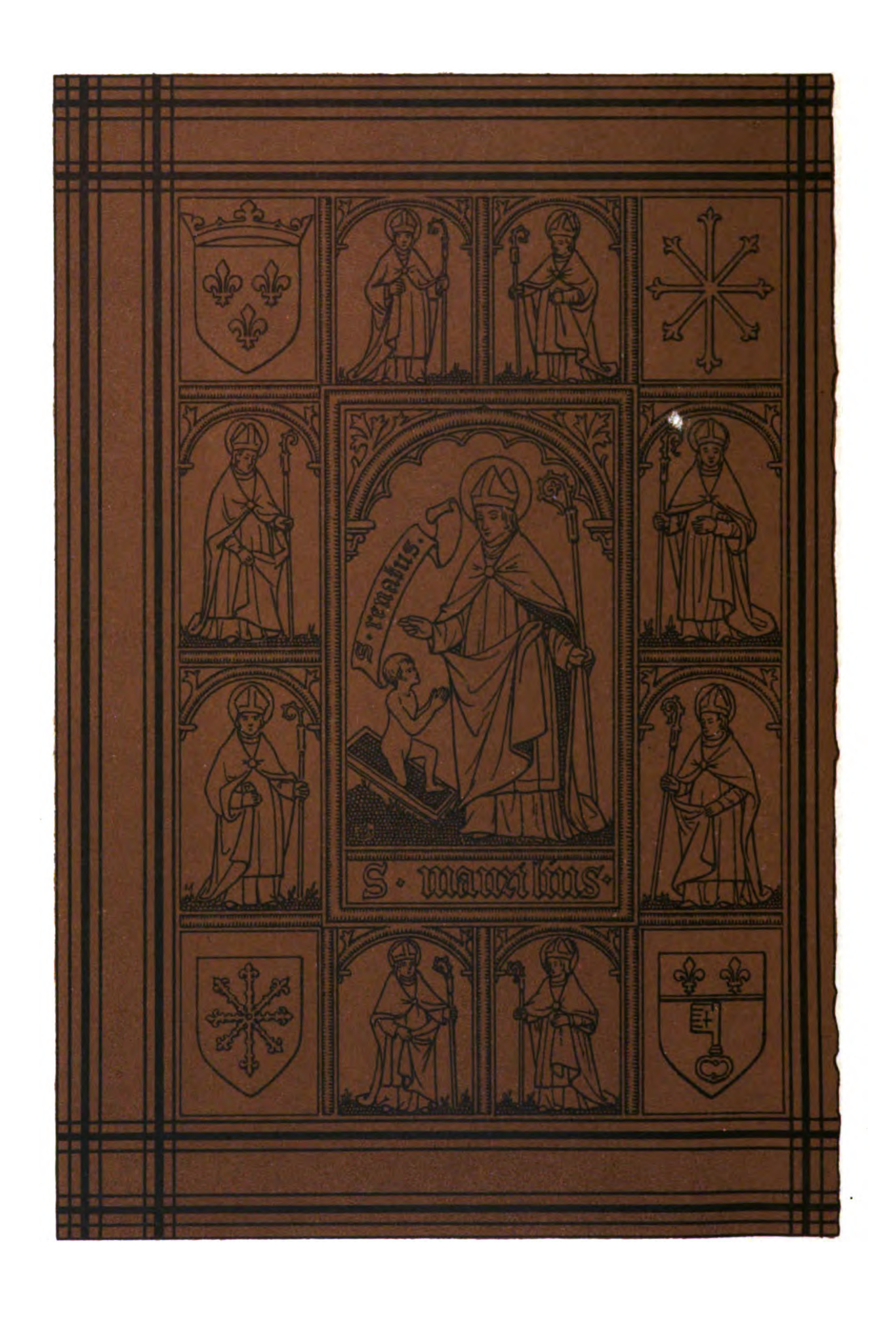
Calamo exarabat Joan. Le Loyer. CIXCLI.

Dispersion des livres.

Le zèle des *Girou*, des *Fresneau*, des *Bouhalle*, des *la Vignolle* et des *Rély*, se ralentit au XVI[e] siècle. Plus les livres imprimés se répandaient, moins les chanoines attachaient de prix à leurs manuscrits. On les vit se relâcher peu à peu de leur surveillance ; ils allèrent même jusqu'à en faire des cadeaux. Ainsi le Volume n° 218 de la Bib. d'Angers, du XIV[e] siècle, passa au XVI[e], de la librairie de la cathédrale dans celle du couvent de la Beaumette, dans laquelle on voyait jadis une riche collection de manuscrits (2).

Autrefois, bibliothèque et chartrier étaient libéralement ouverts aux savants : en voici quelques exemples. — En 1617, Claude Ménard fit imprimer un ouvrage de saint Augus-

1. Fab., t. II, p. 331.
2. *Mémoires de l'abbé Ollivier sur l'origine des peuples*, Angers, 1779, p. 102. On voyait à la Baumette, il y a une soixantaine d'années une foule de manuscrits presque tous relatifs à l'office divin et dont il y a encore des restes. »



Reliure exécutée pour le Chapitre d'Angers, au commencement du XVIe siècle (Verso).
au Musée diocésain.



A. Reliure exécutée pour le Chapitre d'Angers, au commencement du XVI[e] siècle (Recto).
au Musée diocésain.
B. Fragment de reliure d'un Missel d'Angers, de la fin du XV[e] siècle.

tin « *Contra secundam Juliani responsionem* » avec des notes de sa façon, d'après un manuscrit de la bibliothèque du chapitre, s'il faut en croire Éveillon (1). — Louis XIII écrivit le 20 sept. 1620 aux chanoines de communiquer au s[r] Ménard, naguère lieutenant de la Prévôté, plusieurs manuscrits et titres pour en faire des extraits (2). — Après avoir fait, suivant la règle, inventaire des volumes, empruntés par l'archidiacre Guy Lasnier, qui s'était engagé par écrit à les rendre « *toutefois et quand il plaira à ces Messieurs* », le chapitre l'en décharge dans une conclusion du 21 mai 1644 (3). — En 1693, dom Lobinau et le P. Brient reçoivent des états de Bretagne une allocation de 180 livres pour un voyage de quatre mois en Touraine et en Anjou, afin d'y voir les archives des abbayes, qui avaient des prieurés en Bretagne et celle des Cathédrales de Tours et d'*Angers*, pour leur histoire de Bretagne (4).

On ne peut qu'applaudir à ces communications ; malheureusement, les chanoines eux-mêmes firent de nombreux emprunts à la bibliothèque, ils ne rendaient pas les volumes et les annexaient aux leurs : par amour de la paix et par indifférence, on laissa tout aller. Écoutons les doléances de Lehoreau, au commencement du XVIII[e] siècle (5) : « *Il y avait une très belle bibliothèque, qui depuis cinquante ans a été dispersée. J'ai dans la mienne plusieurs volumes, achetés aux ventes des chanoines, sur lesquels sont gravées les armes du chapitre et les images des saints patrons.* » Deux notes indignées, écrites au XVIII[e] siècle sur la première page de l'inventaire de 1472, traduisent d'une autre façon les mêmes regrets : « *Les manuscrits de notre bibliothèque saignent de semblables playes, faites par ceux que nous y avons introduits trop librement.* » — « *Boylesve, docteur de Sorbonne et aumônier de Saint-Aubin en emprunta une grande quantité de messieurs du chapitre, où il avait un frère et d'autres parents. A sa mort, les religieux de saint Aubin les ont mis parmi les leurs* (6). »

Le 3 novembre 1787, trois titres anciens furent communiqués à Dom Vielleville, bénédictin, auteur du *Livre sur la Noblesse existante avant 1400* (7).

Malgré les déprédations dont j'ai parlé tout à l'heure, bon nombre de manuscrits *(ils avaient la vie dure !)* existaient encore ; on en débarrasse les deux chambres de la bibliothèque pour les entasser sur les armoires de la salle du Chapitre. Brossier en fait inventaire en 1736 (8).

1. *Les saints prêtres français du XVII[e] siècle*, par Joseph Grandet, publiés par G. Letourneau, 3[e] série, p. 60.
2. Bib. d'Angers, Ms. n° 669, p. 19.
3. Fab., II, p. 327. — 19 Octobre 1637. Inventaire des livres trouvés au grand coffre, qui est à l'entrée du Chapitre, lesquels par ordonnance de messieurs ont été baillés et délivrés à noble et discret M[e] Guy-Lasnier, archidiacre d'Oultre-Maine et chanoine de l'église d'Angers en présence de Messieurs l'archidiacre d'Oultre-Loyre, Boureau, Breschu et Constantin, chanoines de l'église d'Angers le 19[e] jour d'octobre l'an mil six cent trente-sept : *Les œuvres de saint Augustin en six tomes in f°, reliés en veau rouge, de l'impression de Merlin 1571. — Un St Hierosme, en quatre tomes in f°, reliés de veau noir avec des agraphes, de l'impression de Chevaley, 1534. — Un St Grégoire en deux tomes in f°, reliés en veau noir, à l'impression de Guillard, 1542. — Un St Ambroise, en deux tomes, reliés de veau rouge, in f° parvo, de l'impression de Basle, 1555. — La Glose ordinaire, en sept tomes in f°, couverts de parchemin blanc, impression de Lion, 1545.*
4. *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, t. II, p. 192.
5. *Cérémonial*, t. I, p. 44. Bibliothèque de l'Évêché.
6. Fab., t. I, p. 186[vo]. Qui sait si parmi les milliers de manuscrits, légués par la reine Christine à la bibliothèque du Vatican, dont quelques-uns portent l'ex-libris de Saint-Aubin et si parmi ceux de la bibliothèque d'Angers, inscrits aussi comme provenant de Saint-Aubin, il n'y en a pas quelques-uns qui viennent de celle de la cathédrale ? C'est un point impossible à éclaircir aujourd'hui.
7. Archives Départementales, série G, n° 273.
8. Archives de Maine et Loire, série G, n° 279, p. 1499 et suivantes.

INVENTAIRE DES LIVRES POSÉS AU-DESSUS DES FENÊTRES [1], QUI SONT AU BAS DU CHAPITRE, EN 1736.

Codex Justiniani, tom. 2dus Codicis Justiniani.—Summa Sti Antonini, Nurembergæ 1477. — Summa Raymundi. — Summa Sti Thomæ. — Stus Thomas, de fide Catholica. — Sophronii Eusebii Epistolæ. Moguntiæ, Schoiffer, 1470. — Stus Hieronimus in epistolas Sti Petri. — Epistolæ Sti Hieronimi. — Epistolæ Sti Bernardi. — Stus Bernardus in Canticis Canticorum. — Opuscula Sti Bernardi. — Sermones Sti Bernardi, Moguntiæ, 1475. — Epistolæ Sti Hieromini. — Speculum Vincentii Bellovacensis, t. I. — Speculum Durandi. — Collectanea de jure Canonico. — Decretales Greg. 9. — Sextus Decretalis. — Glossa in Decretales. — Sextus Decretalis. — Commentarium in 2 Decretales. — Innocentius 4 in Decretal. — Decretal. Greg. 9. — Epistolæ Sti Gregorii papæ. — Homeliæ Sti Gregorii. — Homeliæ Sti Gregorii in Ezechiel. — Pastorale Sti Gregorii. — Commentarium in sanctum Paulum. — Rubricæ juris fratris Allexandri. — Vita Christi. — Vita Christi cum orationibus. — Historia Christi. — Vitæ sanctorum. — Bartolus in Codicem. — Bartol. ad digesta vetus, 1461. — Apparatus Guillelmi de Cassanhis ad Decretal. Joannis 22. — Comestoris Codex vitiorum. — Expositiones Nic. de Lyra, in novum Testamentum. — Nicolas de Lyra in vetus testamentum. — Nicolas de Lyra ad vetus Testamentum. — Lectionnarium. — Apparatus Innocentii IIi. — Lectionnarium. — Autre lectionnaire. — Missale antiquum Ecclesiæ Andegavensis. — Deux autres lectionnaires. — Historia Hegeseppi. — Postillæ in Evang. — Postillæ ad psalmos. — Postillæ in psalmos. — Expositio in psalmos. — Postillæ ad libr. Eccl. — Libri Evangel. manuscripti antiquissimi. — Commentarium ad Job. — Pontificale Augusti patricii de Picalominibus. — Pontificale antiquum ad usum Ecclesiæ Andegavensis. — Liber Cantoris. — Livre de chant fort ancien. — Cassiani instituta monachorum. — Cassianis ad institut. Monachorum. — Johannes Burideau ad Ethica Aristotelis. — Adhortationes Beati Hyeronimi. — Sententiæ Lombardis. — Venerabilis Beda in Matheum. — Vie des évêques du Mans. — Raymundus de Sabunda. — Gabriel Biel 1521. — Sermones sancti Augustini. — Guillelmus de Montelauduno. — Livre des oraisons de l'Église d'Angers, fort ancien.

A la grande armoire, proche la porte d'entrée, sont les Registres du Chapitre depuis 1427 jusqu'à la présente année 1736, au nombre de deux cents ou environ. — Plus les anciens Baux du Chapitre, au nombre de quatre, sur la cotte A A, B B, C C, D D, plus cinq autres livres de baux modernes E E, F F, G G, H H, I I. — Micrologium (sic) Ecclesiæ Andegavensis, trois tomes D, F, G. — Trois autres tomes d'extraits et répertoires des rentes du chapitre C. H. B : — Item, Réformation des Gaignages. — Répertoire de présentations et prises de possession de Bénéfices avec copies de Bulles et Lettres patentes très anciennes. — Extrait de plusieurs arrêts et autres pièces pour les dismes de Vallées, de Brain, de Vieil-Baugé et du Cleray. — Statuts du Chapitre avec copie d'iceulx avec une liste des dons et présents faits à l'Eglise M. — Livre, qui contient les choses mémorables de l'église d'Angers, commencé en 1369 avec des copies de plusieurs lettres de nos rois, transactions et pièces de conséquence et une copie des statuts de

1. Ici le mot *fenêtre* doit être pris dans le sens de compartiment d'armoire.

l'église. Note, il y a au commencement de ce livre une table des matières y contenues. N. — Livre des déclarations des chapelains. — Ancien livre de dépôt du Chapitre. Nouveau Livre de dépôt commencé en 1720. — Deux livres de Rescipisce (sic). — Autre livre, où est la profession de foi des chanoines et autres habitués de l'Eglise, où sont plusieurs copies de transactions, arrêts, sentences, etc. de conséquence. L. — Item l'ancien Inventaire des Titres du Chapitre, où sont insérées plusieurs copies d'Arrêts et autres pièces de conséquence. — Item onze coffres, où sont les pièces justificatives des comptes, autres concernant la procure et les expéditions le siège vacant.

La moitié du local de la bibliothèque fut affectée à la maison Canoniale de Saint-Jacques, après 1734. La partie la plus voisine de l'église resta inoccupée quelques années et servit ensuite de salle de travail pour le secrétaire [1]. En 1744, le chapitre arrêta de la faire transformer en habitation pour le sous-sacristain. Cette décision fut suspendue jusqu'en 1766 ; on enleva alors les supports en fer posés en 1508 pour l'aménagement des pupitres. Des cheminées en tuffeau furent construites à la mode du temps : de l'ancienne bibliothèque il ne reste plus que le souvenir et 62 volumes, dont Thorode fit un inventaire en juillet 1764 [2]. Cette pièce, de la main d'un fin connaisseur, donne des détails intéressants que j'ai reproduits précédemment entre parenthèse dans l'inventaire de 1472 : « *J'ai ramassé*, dit Thorode, tous les livres dans les coffres qui servent de siège dans le chapitre du côté droit ou de l'Eglise à la réserve du livre du Chantre, que j'ai mis dans les fenêtres des Privilèges, à côté du t. 43, qui contient les titres de la Chantrerie.

« *Le 3 mai 1765, M. Louet, chanoine, procureur, a représenté qu'il y avait dans le Cha-*
« *pitre plusieurs vieux livres, tant manuscrits qu'imprimés, qui n'étaient d'aucune utilité,*

---

1. L'*Index Rerum libri Guillelmi Majoris episcopi Andegavensis*, dont j'ai parlé page 263 fut dressé par Brossier *in camera Secretariatus, olim Bibliotheca supra Claustra dictæ Ecclesiæ.*MDCCLXIV.

2. Fab., t. II, p. 495. Je soulignerai le titre de ceux que Thorode proposait de *garder* à cause de leur haut intérêt.

LIBRI CHORI : 1. *Parvum missale vetus, manu scriptum.* — 2. *Liber cantus continens missas, manuscriptus vetustissimus.* — 4. *Missale in exteriori Cesesura inauratum, viticulis et coloribus illuminatum, manuscriptum.* — 6. Lectionarium duodecimo seculo vel circa exaratum. — 7. *Lectionarium viticulis antiquissimis illuminatum.*

SCRIPTURA SACRA. 8. Liber parvi voluminis, manuscriptus, continens Evangelia secundum Matheum et Marcum in undecimo vel duodecimo seculo exarata. (Bib. d'Angers, Ms. 19). — 9. Liber grandis voluminis, manuscriptus paulo recentior continens evangelia secundum Matheum, Marcum, Lucam, Johannem et epistolas Pauli.

SANCTI PATRES. INTERPRETES, THEOLOGI ET ETHICI. — 11. Commentarium ad librum Ecclesiastici manuscriptum. — 12. Codices manuscripti, continentes Expositiones in psalmos in undecimo seculo vel circa exarati. — 13. Commentarium in psalmis manuscriptum. — 14. Aliud commentarium ad psalmos manuscriptum. — 15. Expositiones Nicolai de Lira in vetus et novum testamentum tria volumina in f° typis impressa ab initio fere artis, sine nomine typographi, extremis foliis libri evulsis. — 17. Liber venerabilis Bedæ in Matheum manuscriptus in indice librariæ anni 1467 recensitus. (Cet inventaire a été perdu.) — 22. Adhortationes beati Hieronimi ad profectum perfectionis Monachorum liber manuscriptus in duodecimo seculo vel circa exaratus. — 33. Comestoris Codex vitiorum, Nurembergæ impressus. — 39. Scientia Naturæ liber manuscriptus per Magistrum Raimundum Sebende professorem in alma universitate Tholosana.

HISTORIA SACRA ET PROFANA. — 42. Liber de vita Jesu Christi cum orationibus, in duobus voluminibus in f° typis impressum per Nicolaum Gotz de Schletzetar. — 43. Speculum historiale Vincentii Bellovacensis, impressum per Johannem Mentelli, tria Volumina in f°. — 46. *Legendæ vitæ sanctorum Maurilii, Albini, Licinii et Magnobodi liber antiquus.* — 47. *Legendæ sanctorum, manuscriptus antiquus in quo continetur exemplar vitæ sancti Maurilii per sanctum Magnobodum, qui sedebat anno 610.* — 48. *Liber continens exemplaria duobus abhinc seculis vel circa, exarata veterum episcoporum Cenomanensium.* — 53 et 54. Decretales Gregorii 9, liber manuscriptus antiquus — 55. Apparatus Guillelmi de Cassantus ad decretales Joannis 22, liber manuscriptus Avinione 1323. — 56. Guillelmus Hoerborch. Determinationes in causis Palatii in Rota, liber manuscriptus 1376-1381. — 57. Codex Justiniani, liber manuscriptus antiquus. — 59. Codices manuscripti et detruncati capite, continens Capitula imperatorum Caroli Magni, Ludovici et Lotharii, undecimo vel circa seculo exarati.

REPERTORIA. 60. Dictionarium latinum, liber manuscriptus omnino detruncatus. — 61. Liber sententiarum moralium, manuscriptus antiquus sine nomine autoris. — 62. Distinctiones fratris Mauritii, manuscriptus antiquus.

« *les uns mangés par les rats, les autres en fort mauvais état, qu'il croyait convenable de s'en* « *défaire. Messieurs délibèrent et chargent les chanoines Houdebine et Louet d'écrire à Paris* « *et de les vendre le plus cher que faire se pourra...* » ON N'A PU LES VENDRE, est-il écrit en marge. Qui aurait le courage de plaindre les chanoines de leur insuccès ? *Bon gré, malgré,* il leur fallut garder les 62 volumes, la plupart manuscrits, derniers vestiges d'une superbe bibliothèque, comptant déjà 134 manuscrits en 1472. M. Grille sauva ce qu'il put de ces précieux volumes : c'est grâce à lui que la ville d'Angers et la Fabrique en possèdent encore quelques-uns.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Le chanoine *François Babin,* doyen de la faculté de Théologie en 1710, président des conférences du diocèse d'Angers et enfin vicaire général, institua le chapitre de la cathédrale son légataire universel dans un testament du 13 novembre 1731 (1). Il donna tous « *ses livres et libelles imprimés et tablettes, sur lesquels ils sont rangés* » à la Faculté de Théologie. Après sa mort (25 janvier 1735), ses livres furent installés dans les anciens greniers du chapitre, transformés en bibliothèque, au-dessus du réfectoire, où depuis le XVe siècle se donnèrent les leçons de Théologie jusqu'à la Révolution.

Cette « *magnifique bibliothèque* (2) » fut dispersée comme tant d'autres : il en reste encore ici et là quelques volumes, faciles à reconnaître par le mot THÉOLOGIE, gravé en lettres d'or sur le plat de chaque côté (3). L'évêché, le grand séminaire, la faculté catholique et la bibliothèque de la ville en possèdent quelques-uns. On en rencontre aussi de temps à autre chez les revendeurs. Bien que ces livres n'aient pas appartenu au chapitre, j'ai cru devoir en faire mention, puisque celui-ci avait bien voulu leur donner l'hospitalité dans un de ses bâtiments.

BIBLIOTHÈQUE DU CHANOINE NICOLAS BARBETORTE, EN 1272.

Je dédie aux bibliophiles le catalogue des livres de *Nicolas Barbetorte* (4) ; une partie de ces volumes entra probablement dans la bibliothèque du chapitre : *Decretales novas in magno volumine cum apparatu suo. — Habeo in libris bibliothecam unam in parvo volumine de carto nigro supratectam. — Item duo paria Decretorum. — Item unum breviarium ad usum Andegavense. — Item unum ad usum Carnotense... Summam magistri Johannis de Abbatis villa de sermonibus, aliam summam Angelicam parvam. — Psalterium glosatum. — Antiphonarium ad usum Andegavensem, a cantate Domino qui mirabilia fecit usque ad finem psalterii. — Item antiphonarium unum ad usum andegavensem, quem habet Robertus de Patores. — Item habeo de libris medicinalibus, artem medicinæ. — Dietas universas et particulares. — Viaticum antidotarium. — Item unum textum qui incipit : Interrogasti honor et te Deus. — Febres Isaac et vicinas Isac... Item unum missale sine canone. — Item habeo aliam summam angelicam super Theologiam et est magna...*

1. Archives de Maine et Loire, série E, n° 1534. Testament de François Babin.
2. *Description de la ville d'Angers,* par M. Péan de la Tuillerie. Nouvelle édition, par M. Célestin Port, p. 88.
3. Après la mort de son fondateur, la bibliothèque de Théologie, s'augmenta de dons successifs. Ainsi parmi les livres de l'évêché, portant le mot THÉOLOGIE, j'en ai remarqué un qui date de 1751. Il est coté A, 19, 1.
4. Archives de Maine et Loire, série G, n° 1322. Testament de Nicolas Barbetorte, du mercredi après les Rameaux 1272.



Gravure sur bois du Missel à l'usage d'Angers, de 1551. Bibliothèque de Nantes C. 1, n° 1227.



Gravure sur bois du Missel à l'usage d'Angers, de 1551. Cette gravure est datée de 1538.
Bibliothèque de Nantes C. 1, nº 1227.

LIVRES IMPRIMÉS A L'AIDE D'ALPHABETS, DÉCOUPÉS DANS DES FEUILLES DE CUIVRE.

Après avoir parlé *des manuscrits*, avant d'indiquer les éditions successives des *Livres liturgiques imprimés* en caractères mobiles, disons un mot d'une invention, dont un prêtre, nommé Gervais Chollet, né le 10 novembre 1639, tira de très bons profits.

Chacun connaît le procédé de la fabrication des cartes à jouer ou encore les alphabets en cuivre découpés à jour, avec lesquels on imprime sur les caisses d'emballage. *Gervais Chollet gagna plus de 20,000 livres, rien qu'à la façon de ces alphabets. Pendant quinze ans, il confectionna des graduels et des bréviaires, dont il grossissait les caractères pour Mgr Henri Arnaud, à mesure que sa vue baissait. Il mit quatre ans à écrire gratuitement, par pur sentiment de piété, sur parchemin, en trois grands volumes, les livres de chant de la paroisse de Saint-Maurice (1699)* ([1]).

Hugues-François Martin, sous-chantre à la Cathédrale, composa, en 1787, un *hymnaire* du même genre, in-fo sur papier, en rouge et en noir, pour la Collégiale de St-Jean-Baptiste : il est actuellement à Brissac ([2]).

LIVRES LITURGIQUES IMPRIMÉS.

L'évêque et les chanoines de la cathédrale mirent en commun leurs lumières et leur initiative pour l'*impression des livres liturgiques*. Il m'a paru nécessaire de donner la liste des diverses éditions de chacun d'eux : elle formera le complément de ce long chapitre, consacré aux *livres*.

Mgr Barbier de Montault, dont la science est si connue, a bien voulu me donner quelques indications ; je l'en remercie de tout cœur. Elles profiteront à mes lecteurs. Ils les reconnaîtront aux lettres (B. M.) dont je les fais suivre.

Brunet ([3]) regarde comme le plus ancien livre imprimé à Angers, celui-ci, édité en 1476. Il débute ainsi : « *Incipit Rhetorica nova Marci Tullii Ciceronis* », et se termine par ces mots : *Anno Incarnationis Domini MCCCCLXXVI die quinta mensis februarii fuit hoc opus completum Andegavi per Jo. de Turre atque Morelli, impressores.*

Jean de la Tour et Jean Moreau ou *Morel* introduisirent l'imprimerie à Angers. Après le premier ouvrage, dont je viens de parler, ils firent sortir de leur presse en septembre 1477 le *Manuel des Curés, Manipulus Curatorum*, de Guy de Mont-Rocher, in-4o dont une seconde édition in-8o vit le jour en 1495.

Jean Alexandre, libraire de l'Université, fit imprimer à Paris, en 1492, les *Heures* à l'usage d'Angers, par *Englebert de Marnef* et à Rouen, chez *Morin*, en 1504, le *Missel. Ladislas Alexandre* et *Clément Alexandre*, fils et petit-fils de Jean, lui succédèrent : ils demeuraient vis-à-vis l'église Saint-Pierre, à l'enseigne du chef de *Saint-Jehan.*

Frappé des avantages de la nouvelle découverte, le chapitre chargea le chanoine *Germain de Vienne*, le 26 juin 1479, de faire imprimer le Missel et le Bréviaire, auparavant *écrits à la main* ([4]) : ce travail demanda plusieurs années.

1. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par Célestin Port t. I p. 706.
2. Communication de Mgr Barbier de Montault.
3. *Manuel du Libraire.* Paris, 1843, t. I, p. 684.
4. Bibliothèque d'Angers. Ms. 658, p. 168.

MISSELS.

1488. — *Musée diocésain.* — Édition in-f° sur papier. — Sous une gravure représentant la messe de saint Grégoire, on lit : *In nomine... incipit missale correctum ad usum ecclesiæ andegavensis,* et à la fin *Anno incarnationis millesimo quadragintesimo octavo julii vero vicesimâ nonâ, quo insigne sacri missalis opus, more Andegavensi, instar correctissimi exemplaris ordinatum... impressum Parisiis finit feliciter* (1).

1504. — *Bibliothèque d'Angers.* — Édition in-4° de 237 f^os plus la table. Imprimeur *Martin Morin,* à Rouen, pour *Jean Alexandre, libraire de l'Université d'Angers* (2).

1523. — *Musée diocésain, acquisition de Mgr Barbier de Montault.* — Édition in-8° sur papier. « *Missale ad usum insignis ecclesiæ Andegavensis* » par *Jean Morin,* à Rouen. Au Canon, le crucifiement et le Père Éternel entre les symboles des évangélistes.

1533. — *Musée diocésain.* — Édition in-f° sur papier. « *Missale ad usum insignis ecclesiæ Andegavensis, impressum in alma Parisiorum academiâ, per Johannem Kaerbriand, aliàs Huguelin, in vico Jacobo sub crate ferrea, ere ac expensis librariorum almæ Universitatis Andegavensis, a Christo nato XXXIII supra sex quinmillesimum. Mense. jan.*

1533. — *Jean Amazeur,* de Paris, fait une autre édition du petit missel de 1523 pour Jacques *Burandier* et *Jean Elys,* d'Angers.

1543. — Je n'ai pas vu d'exemplaire de cette édition ; je ne la connais que par cette note de *François Grandin,* écrite après 1560 : *Missale Andegavense typis editum Rothomagis, anno 1543, eumdem quam istud (de 1551) habet ordinem easdemque rubricas.* — La bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris en possède un exemplaire. (B. M.)

1551. — *Bibliothèque de Nantes* C. 1. n° 1227. — Ce volume in-f° porte l'ex-libris de l'Oratoire de Nantes, mais il avait été acheté en 1560 par *François Grandin,* curé de Saint-Jean-Baptiste d'Angers. Il fut imprimé à Paris « *per Johannem Amazeur in vico Pavonis, sub solis auri intersignio, impensis Petri Paigne, librarii Andegavensis, 1551* (3). On y remarque de nombreuses gravures sur bois : *le crucifiement et Dieu en majesté, entourés d'une belle architecture en style Renaissance, datés de 1538 et sur vélin.* L'exemplaire de la bibliothèque de Nantes est enrichi de très nombreuses notes de *François Grandin,* de messes particulières et de prières manuscrites.

1572. — *Musée diocésain.* — In-f° sur papier. On lit au centre d'un cartouche, peint à la main sur la garde de ce volume, la date de 1572. C'est sans doute l'année de l'impression : le premier feuillet portant le nom de l'imprimeur et la date n'existent plus. On lit à la fin : *Et sic est finis hujus operis ad usum Andegavensem impressum. Deo gratias. Amen.*

Le 12e Canon du Concile d'Angers de 1583 réclame la correction des livres liturgiques : «... *ut missalia, breviaria, gradualia atque alii libri ad divinum cultum necessarii exactè emendentur* ». Ce vœu ne fut pas réalisé de sitôt ; les choses traînèrent en longueur. Nous voyons le chapitre nommer des députés pour l'impression du missel et du bréviaire, le

1. *Annales archéologiques de Didron,* t. XI. Mgr Barbier de Montault signale un Missel Angevin de 1489 à la Bibliothèque Ste-Geneviève, n° 594, dans lequel se trouve une prière à la Ste Vierge pour connaître le jour de Pâques.

2. *Jean Alexandre* demeurait à la chaussée Saint-Pierre. Voir l'article de M. Port, dans le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire,* I, p. 8.

3. La bibliothèque du Mans en possède un semblable, sous le n° 1722. — On en voit un également à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. (B. M.)

6 novembre 1606, à condition qu'on n'y fasse aucun changement sans son approbation. L'évêque entre en chapitre et nomme des commissaires pour faire imprimer les livres d'église le 27 septembre 1617 (1).

1622. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — Mgr Ch. Miron fit imprimer à Paris, en 1622, par *Michel Sonnius, Rolin Thierry et Eustache Foucault* un missel in-f°, dont la première page représente la façade de la cathédrale entre les figures de la sainte Vierge et de saint Maurice, celles qui décoraient le maître autel (p. 224).

1644. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — *Mathieu Guillemot* imprima à Paris, sous Mgr Claude de Rueil, un nouveau missel, avec supplément de 108 pages (Commun, Messes, etc.) de *Pierre Vaudran*, à Angers 1643. On voit sur la première page les images de saint Maurice, de la sainte Vierge et de saint Maurille en souvenir des trois dédicaces de l'église (2).

1717. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — La première page porte le nom de *Delespine*, imprimeur à Paris : on y voit comme sur celui de 1622 les figures de saint Maurice et de la sainte Vierge à droite et à gauche de la façade de la cathédrale. Celle-ci est bien maladroitement rendue : le dessinateur ne s'est pas contenté de supprimer la galerie, il a confondu en une seule ouverture d'une hauteur démesurée le portail et la grande fenêtre.

1737. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — Même libraire, mêmes défauts dans la gravure.

1826. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — *Launay-Gagnot* imprime ce nouveau missel sous Mgr Montault. Dans les précédentes éditions, la façade de la cathédrale était esquissée tant bien que mal, par un parisien qui ne l'avait sans doute jamais vue. Ici le dessin est plus correct. La galerie, abattue en 1806, n'y figure pas, mais on y voit encore la croix à *double traverse (croix d'Anjou)* de la tour centrale, que l'orage de 1831 a renversée depuis. Les statues des saints patrons sont dessinées *à la moderne* sans préoccupation d'imiter les anciennes statues d'argent du maître-autel, fondues en 1760.

1839. *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — Nouvelle édition du précédent.

1847. — *Bibliothèque Angevine, à l'Évêché.* — Missel Romain, avec un propre diocésain, imprimé à Rennes, chez *Vatar.*

Bréviaires.

Nous avons vu le chapitre charger *Germain de Vienne*, le 26 juin 1479, de l'impression du *Bréviaire ;* il nomme plusieurs chanoines en 1482 pour le corriger. D'après Lehoreau, il n'y eut pas de réformation authentique du bréviaire avant 1498. La première édition ne m'est pas connue. La bibliothèque Sainte-Geneviève possède un *Breviarium Andegavense*, 2 vol. in-18 du XVe siècle. On en voit aussi un, sur vélin, de la même époque, à la Bibliothèque Nationale, fonds latin, 1273. (B. M.)

1504. — *Musée diocésain.* Fragments d'un bréviaire angevin, imprimé à Rouen, en 1504.

1. Bibliothèque d'Angers. — Ms. n° 658, p. 168.

2. *De processionibus liber, auctore Jacobo Eveillon*, 1641, p. 281. Ecclesia Andegavensis primum Deo dicata sub nomine et patrocinio *beatissimæ Virginis*, in secunda dedicatione *Sancti Mauricii et sociorum ejus* a sancto Martino et tertio beati *Maurilii*, ab Huberto Andegavensi episcopo, sacrata fuit.

Par le 4e statut du synode de la Pentecôte, en 1508, François de Rohan ordonne de mettre le calendrier des fêtes dans les *Bréviaires* « à commencer par celle de la circon-« cision, pour les faire chômer, excepté cinq, qu'il veut qu'on retranche, savoir, les fêtes « de l'Invention de saint Étienne, de la décollation de saint Jean-Baptiste, de la chaire « de saint Pierre et les quatrièmes féries, c'est-à-dire, les mercredys d'après les fêtes de « Pâques et de la Pentecôte. »

1551. — Approbation de la correction du bréviaire par le chantre et le corbellier Vignolle du consentement de l'évêque, le 30 juillet 1550. Impression par *Pierre Varin*, libraire de l'Université. Il comprenait 4 parties, en gothique (1).

1572. — Le sous-chantre Salmon vient au chapitre montrer le nouveau bréviaire ; on l'admet pourvu que Monsieur l'Évêque y consente le 30 janvier 1572. Il paraît le 1er septembre.

1574. — *Breviarium secundum percelebris Ecclesiæ Andegavensis usum*. Angers, *Pierre Elys*, 1574. Bibliothèque Sainte-Geneviève, BB 767. (B. M.)

« Messire Charles Miron, évêque d'Angers, fit des ordonnances le 26 octobre 1599 et « le 26 mars 1600, portant changement du Bréviaire d'Anjou et injonction pour les « chanoines et chappelains de la Trinité d'Angers d'user de celui de Rome, réformé sur « l'avis des pères assemblés du concile de Trente. » La majeure partie des intéressés en appela *comme d'abus* et obtint, le 27 février 1603, un arrêt de la cour du parlement de Paris, « défendant à l'évêque d'innover aucune chose en l'exercice du divin service aux églises de son diocèse sans l'autorité du Roi, etc. » Les choses étaient allées loin, puisque l'évêque avait fait emprisonner Michel Susanne et Guillaume Jamois, deux des opposants et brûler les missels et bréviaires, et autres livres de chant de la Trinité (2).

1620. — Nouvelle édition sous Mgr Fouquet. Par une ordonnance du 13 décembre, il enjoint *à tous les collèges, communautés et monastères de prendre le nouveau bréviaire, à commencer de la vigille de Noël prochain*... (3).

1623. — Autre édition sous Mgr Miron.

1664. — Quand cette dernière fut épuisée, Mgr Henri Arnaud y fit faire de nombreuses corrections : le nouveau bréviaire sortit des presses de *Denis Béchet*, à Paris. Le séminaire d'Angers en possède un exemplaire.

Denis Béchet avait imprimé des opuscules, correspondant aux quatre parties du Bréviaire. J'en ai vu un dans la bibliothèque du Mis de Villoutreys. En voici le titre : *Regulae officii divini recitandi juxta usum Breviarii Andegavensis, pro ratione temporum. Pars hiemalis. — Parisiis, apud Dionysium Béchet, 1663*.

1717. — Le 17 décembre 1710, une commission prépare l'impression d'un nouveau bréviaire, fait par l'abbé Pouget, prêtre de l'Oratoire (4). Il parut chez *Delespine*, de Paris, en 1717. M. Belot, chanoine théologal et syndic du clergé, en envoie, suivant l'usage,

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. 629. 6e cahier. Note sur feuille volante.

2. Plaidoyé et arrest de la Cour du Parlement, donné en l'audience de la grand'chambre le jeudy 27 de febvrier 1603. — Le plaidoyer est de Louis Servin : il est intitulé Appel comme d'abus du changement du Bréviaire d'Anjou à celuy de Rome. Brochure de 136 pages. *Bibliothèque Angevine*, à l'évêché d'Angers.

3. *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 149.

4. *Archives de la Mairie*, p. 299.

au chapitre un exemplaire gratuit de la part de l'évêque. Beaucoup de passages de la vie de saint Maurice et de saint René furent retranchés (1).

1737. — Nouvelle édition en quatre volumes par Jean *Delespine*, de Paris, sous Mgr de Vaugiraud.

1824. — Mgr Montault renouvelle le bréviaire ; il est imprimé à Angers en 1824 par M. *Pavie*.

1828. — Une dernière édition fut faite en 1828 par M. *Mame*, à Angers. L'artiste a tenu compte de la différence de hauteur, qui existait alors entre les deux flèches de la cathédrale dans la gravure du commencement.

1850. — Bréviaire in-8°, chez *Vatar*, à Rennes.

Actuellement on se sert du Bréviaire Romain, avec propre, rédigé par le chanoine Lamoureux. (B. M.)

GRADUELS.

Le 12e Canon du Concile d'Angers de 1583 « *ut Missalia, Breviaria, Gradualia atque alii libri ad divinum cultum necessarii exacte emendentur* » peut faire supposer qu'il y eut un graduel imprimé peu de temps après. Lehoreau dit qu'il n'y en avait point eu depuis deux cents ans et que chacun les copiait à la main.

1702. — Mgr Michel Le Peletier commanda un graduel Angevin, chez la veuve *Avril*; il faisait, dit Lehoreau, une diversité étrange avec l'ancien missel de 1644.

1806. — *Graduel portatif ou abrégé du grand graduel*, chez la veuve *Pavie*, à Angers.

1817. — *Graduel* imprimé par *Pavie*.

1827. — *Graduel* édité par *Mame*.

1858. — *Graduel Romain* avec le propre du diocèse d'Angers, chez *Vatar*, à Rennes.

ANTIPHONAIRES.

Le *Musée Diocésain* possède quelques pages d'un Antiphonaire, imprimé sur papier en lettres gothiques noires et rouges, découvertes par Mgr Barbier de Montault en 1858 dans la sacristie de Lasse.

1719. — « Après la mort de Mgr Le Peletier, écrit Lehoreau (2), le clergé, voyant que la dépense faite pour le *Graduel* en 1702 serait inutile, si on ne pensait à la composition d'un *Missel*, d'un *Antiphonaire*, d'un *Psautier* et d'un *Lectionnaire*, fit constituer par M. Poncet les personnes les plus éclairées pour travailler à cet ouvrage. Autrefois, l'office se faisait dans les paroisses suivant le caprice des curés. Même à la cathédrale, les livres en parchemin étaient si gâtés, si vilains, si noirs, si corrigés, si difficiles à lire à cause des lettres gothiques et des abréviations, qu'il fallait avoir blanchi sous le joug du lutrin, pour s'en bien servir. Un *Antiphonaire* fut imprimé, en 1719, chez la veuve *Avril*. Les livres coûtèrent au clergé plus de 60,000 livres. Il aurait été bien plus à propos de faire cette dépense en 1663 qu'il fit imprimer un *Processionnal*, puisqu'il y a plus de 200 ans qu'il n'y a eu d'*Antiphonaire* et de *Graduel* en Anjou, comme à présent, chacun les copiant à la main sur parchemin sur les anciens gothiques. »

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. 656, t. I.
2. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, II, p. 252.

1827. — Nouvelle édition de l'*Antiphonaire*, chez *Mame* à Angers.
1850. — Antiphonaire Romain, chez *Vatar*, à Rennes.

Manuels.

1580. — François Grandin, curé de Saint-Julien d'Angers, travailla à corriger et à augmenter le *Rituel*. Il fit imprimer, par ordre de Guillaume Ruzé, un *Manuel* « *secundum andegavensis diocesis usum. Parisiis 1580* (1). »
1676. — Chez *Pierre Avril*, à Paris. Le frontispice est orné des armes de l'évêque Henri Arnaud, de la cathédrale et des statues de la sainte Vierge et de saint Maurice.
1684. — *Règles et Pratiques pour chanter, à l'usage du diocèse d'Angers, les choses les plus nécessaires du service divin.* Angers, chez *Olivier Avril.*
1735. — Chez *de Goüy*, à Saumur.

Processionaux.

1641. — *De Processionibus Ecclesiasticis Liber. Auctore Jacobo Eveillon.* Parisiis apud *Matthæum Guillemot*. Ce traité devait faire partie du *Rituel*, imprimé sous Claude de Rueil, mais l'évêque jugea à propos d'en faire un livre séparé comme il le dit dans son beau mandement latin imprimé en tête du volume (2).
1686. — Sous Henri Arnaud, chez *Olivier Avril*, à Angers.
1729. — Chez *Olivier Avril*, à Angers. Mgr Michel Poncet y écrit ce qui suit : « Liber qui *Graduale* dicitur cura predecessoris nostri jam ante aliquot annos prodierat ; huic adjunximus *Missale novum*, *Breviarium*, *Diurnale*, *Antiphonarium*, *Psalterium*, *Lectionarium* : solum deerat *Processionale* cujus editio nova parum necessaria videbatur ». On en voit un exemplaire à la bibliothèque du Séminaire.
1739. — Chez *Louis Dubé*, à Angers. Réédition du précédent, qui était épuisé.
1786. — Extrait du *Processional*. — chez *Mame* à Angers.
1788. — Nouvelle édition du *Processional* chez le même.
1826. — Autre édition chez *Mame.*
1859. — Chez *Vatar*, à Rennes.

Rituels.

1620. — Chez *Michel Sonnier*, à Paris. Première édition sous Mgr Fouquet de la Varenne. En voici le titre : Rituale Andegavense ad Romanam formam expressum D. Guill. Episcopi Andeg. auctoritate editum Parisiis apud *Mich. Sonnium*, grand in-8°.
1626. — Chez *Michel Sonnier*. Seconde édition, publiée par Mgr Charles Miron. (Bibliothèque de Mans, N° 1723.)
1676. — Chez *Avril*, à Angers. — Grand in-8° en deux volumes. (Bibliothèque du Séminaire.)
1706. — Chez *Avril*. Directoire pour les Malades et les Mourants, imprimé par ordre de Mgr Michel Le Peletier.
1735. — Rituel en trois volumes chez *Jacques Collumbat*, à Paris.

1. Bibliothèque d'Angers, Manuscrits Grille. Biographe Grandin.
2. Ibidem.

1785. — Extrait du Rituel d'Angers, imprimé par ordre de Mgr Michel François Coüet du Viviers de Lorry, chez *Mame*.

...... — Ordo adhibendus in communione infirmorum, etc... ex typis *Viduæ Pavie*, in-12 de 52 pages. (Bibliothèque Angevine.)

1827. — Extrait du Rituel d'Angers, chez *Mame*.

1828. — Rituel d'Angers, chez *Launay-Gagnot*, à Angers.

1849. — Rituel, chez *Barassé*, à Angers.

1849. — Extrait du Rituel pour les Malades, imprimé par ordre de Monseigneur, chez *Barassé*.

1849. — Extrait du Rituel contenant les Bénédictions des fonts baptismaux, etc. Supplément par le chanoine Lamoureux. (B. M.) Chez *Barassé*.

1854. — Rituel in-8°, chez *Vatar*, à Rennes.

DIURNAUX.

1707. — Chez *Delespine* à Paris.

1734. — Idem in-12, frontispice gravé, Bibliothèque de Nantes, N° 1228.

1763. — Chez *Dubé*, à Angers in-18. Son impression est décidée avec le consentement du chapitre le 15 nov. 1762 [1]. Le frontispice porte les armes de Mgr de Grasse, la vue de la cathédrale et les images de la Vierge, et de saint Maurice, dessinées *à la moderne*.

1851. — Chez *Vatar*, à Rennes.

PSAUTIERS.

1718. — *Psalterium Andegavense*, chez *Joseph Gentil*, à Chateau-Gontier.

1784. — *Psalterium dispositum* per hebdomadam chez *Pierre Mame*. Angers. In-f°. (Bibliothèque du Séminaire).

1826. — *Psautier*, chez *Mame* à Angers.

VESPÉRAUX.

1783. — *Vespéral*, chez *Mame* à Angers.

1806. — *Nouveau Vespéral portatif ou extrait du Psautier et de l'Antiphonaire d'Angers. A. Pavie*, Angers.

1820. — Autre édition par le même.

1828. — Nouvelle édition chez *Mame*.

1847. — Idem chez *Barassé*.

1850. — *Vespéral Romain*, suivi du propre d'Angers, *Vatar*, à Rennes.

LECTIONNAIRE.

1721. — *Lectionarium Breviarii Andegavensis, Michaelis Poncet de la Rivière episcopi Andegavensis auctoritate recogniti. Castrogenterii, apud Joseph Gentil*, 2 vol. in-f°. — Bibliothèque d'Angers.

---

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. n° 656, t. III.

CÉRÉMONIAUX.

1689. — *Series Ordinationum Generalium, ex Pontificali Romano. Andegavi, apud Olivarium Avril.*

1731. — Chez *Gentil*, à Château-Gontier. L'impression en fut décidée le 21 décembre 1731. Il coûta 296 livres 15 sous, le 22 février 1732 (1).

1838. — *Liber ceremonialis jussu Ill. ac R. Episcopi Andegavensis.* — Andegavi, *Launay-Gagnot.*

TRAITÉS DE CHANT.

1646. — *De recta ratiône psallendi Liber.* Auctore Jacobo Eveillon, presbytero. Ecclesiæ Andegavensis canonico, Flexiæ, apud Gervasium Laboe. (Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

1860. — *Méthode élémentaire et pratique du Plain-Chant* (2), approuvée par Mgr l'évêque d'Angers. — Angers, *Barassé.*

1883. — *Méthode théorique et pratique du Plain-Chant*, par l'abbé Tardif. — Angers, *Germain et Grassin.*

1886. — *Essai sur le Rythme en général et ses principales applications au chant*, par l'abbé Tardif. — Angers, *Germain et Grassin.*

Avant la Révolution, *la maison des Décimes*, située en face du *Grand Archidiaconé*, sur la place de terre, près du parvis Saint-Maurice, servait de dépôt général pour tous les livres nécessaires au service divin. Là se trouvaient *en feuilles* les éditions entières des Conférences du diocèse, les *Bréviaires*, *Graduels*, *Missels*, *Processionaux*, *Antiphonaires*, etc. nécessaires aux différentes églises (3)... Tout cela fut sans doute brûlé ou vendu pour faire des cornets.

Après le rétablissement du Culte, les différents éditeurs reçurent des évêques le dépôt des livres liturgiques, dont ils jouissent encore dans certaines conditions.

Depuis l'adoption de la Liturgie romaine, sous l'épiscopat de Mgr Angebault, en 1857, on s'est contenté d'ajouter le propre du diocèse au Missel, au Bréviaire Romain, etc. imprimé ici ou là. Le chant en usage dans le diocèse de Rennes a été adopté dans celui d'Angers. Il n'y a plus, par conséquent, comme auparavant, de livres liturgiques, imprimés en entier à *l'usage d'Angers.*

1. Bibliothèque d'Angers Ms. 656 *(Cérémonial).*
2. Le Décret de Rome est du 19 juin 1857.
3. Lettre de Chivaille, chanoine et secrétaire de l'évêché, aux Administrateurs du département de Maine-et-Loire datée du 25 août 1790. Bibliothèque d'Angers. Ms. N° 1037. Bureau du *Bien Public.*





Frontispice du Rituel d'Angers. 1676.



Frontispice du Diurnal d'Angers, sous Mgr de Grasse.



Le luminaire et les appareils d'éclairage



COMPARÉ au *Luminaire* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (1), ou de l'église de Notre-Dame de Tournay (2), celui de notre cathédrale était autrefois assez modeste. On n'y voyait en effet ni « *les roues de fer, portant cent cierges chacune* » de Notre-Dame de Paris (3), ni *des couronnes de lumière* analogues à celles des églises de Bayeux (4), d'Hildesheim (5), d'Aix-la-Chapelle (6), de Saint-Remi de Reims (7), de Tournay (8), de la Sainte-Chapelle de Bourges (9),

1. *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par Dom Jacques Bouillart, 1724. Appendice, p. 154 : « In festo sancti Andreæ ad matutinas accenditur *rota*. XXIIII lampades a principio matutinarum usque ad finem » — p. 155 : « In festo sancti Vincenti, omnis *rota* et duodecim lampades *lampadarii* accendentur. In circuitu chori accendentur sexaginta cerei... »

2. *Histoire de Tournai*, par Jean Cousin, 1620, p. 169. Le luminaire de cette église, particulièrement aux grandes solennités, apporte un grand contentement et joye spirituelle. Il consiste : 1° en 12 belles couronnes d'airain... 2° ès cierges devant les images presque par toute l'église ; 3° en cinq, sept ou neuf gros cierges, selon la solennité du jour, ardans au chœur, sur autant de grands chandeliers qu'on plante devant le grand autel : en vingt-cinq cierges rangés sur une poultre derrière le dit autel et en quarante six autres, qu'on allume par dessus le chapiteau des sièges des chanoines et des chapelains ; item en trois cierges dans trois bassins d'argent devant le S. Sacrement et trois autres devant le Crucifix par-dessus le jubé ; en vingt trois candélabres de cuivre qui environnent l'autel de Notre-Dame, puis en cinq qui sont vis-à vis le même autel contre le clocher de la paroisse et en treize autres au candélabre de l'autel saint-André et douze autres au jubé. Qui font plus de 300 cierges (sans comprendre les lampes ni cierges, qui sont sur tous les autels) des quels les plus grands pèsent huit livres et les plus petits une livre hormis ceux de dessus les sièges du chœur, qui sont chacun de demy-livre.

3. *Antiquités de Paris*, par Jacques du Breil, 1612, p. 41. En 1248, le chapitre ordonne que les deux grandes *roues de fer* suspendues à la voûte, contenant chacune cent cierges, seront allumées le jour de la Purification Notre-Dame.

4. *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, par Béziers, 1783, p. 39. Odon de Conteville, évêque de 1049 à 1077, donna une *couronne* de cuivre doré, couverte de lames d'argent, attachée à une chaîne de fer dans la Nef, vis-à-vis le Crucifix. Cette *couronne* avait 16 pieds de haut. Elle était ornée d'autres couronnes en forme de tours et occupait toute la largeur de la nef... Elle fut volée par les protestants en 1562.

5. *Abécédaire d'Archéologie*, par de Caumont, p. 245. Deux *couronnes* furent données par l'évêque Hézilon (1014-1054) l'une de 36 lumières pour le chœur, l'autre de 72 cierges pour la nef : elles existent encore.

6. *Archéologie chrétienne*, par l'abbé Reusens, T. I, p. 485. La *couronne* donnée par l'empereur Frédéric Barberousse a 8 mètres de circonférence, 48 cierges et 16 tourelles.

7. *Les Trésors des églises de Reims*, par Tarbé, 1843, p. 214.

8. *Histoire de Tournai*, par Jean Cousin, 1620, p. 395. Pierre Cotrel (mort en 1545) offrit à la cathédrale 12 *couronnes* de cuivre avec douze cierges à chacune des 11 pendant parmi l'église, scavoir 3 dans le chœur, 3 au circuit du chœur, 3 à la nef et 2 à la croisée avec la 12e pendant devant le crucifix, laquelle est triple et très belle à voir, car elle a trente-six cierges, savoir est 16 à la couronne d'en bas, 12 à celle du milieu et 9 à celle d'en haut.

9. *Histoire du Berri*, par Jean Chaumeau, Lyon, 1566, p. 230. « Ung grand chandelier de cuyvre, en forme de *couronne* ayant soixante pieds de tour, garni de moullures par dessus et par dessoubz, entre les quelles y a une frize faite de 40 pièces carrées et un peu resfléchies (bombées) pour subvenir à la rotondité. En chacune pièce y a un rond garni tout autour de denteliz, et percé à jour, au milieu du quel sont posées 4 fleurs de liz, comme celles de France, bien proportionnées. Les quelles pièces sont attachées par dessus et par dessoubz à 2 gros cercles de fer ; et par les côtés sont justement jointes à de gros barreaux de fer bien limés et polis. Par dessus la jointure des dites pièces, y a un petit pilier de cuyvre de forme carrée et moderne, qu'on appelle pilier à fiole : au pied du quel il y a un petit cerf, saillant dudit pilier, jusques à la moitié du corps, garni de ses cornes ; et sur icelles un petit ours, tenant une banderole figurant les armes de Berry. Au-dessous de chascune pièce carrée, saillant d'un pied et demi du dit rond, deux branches de liz, garnies de plusieurs fleurs et rejetons bien contournés ; chacune des dites branches sert d'un chandelier à mettre un cierge et par-dessus, chacune des dites pièces est encore munie de deux fleurs de liz fleuronnées à la façon de celles de Florence, d'un pied de haut ou plus, entre les deux fleurs de lys y a un petit chandelier à mettre cierge ; tous les quels chandeliers remplis tiennent lieu et place de CLX cierges. Et est toute icelle couronne cloüée et attachée à viz, en sorte que si on veut icelle nettoyer et polir, les ouvriers la peuvent mettre toute par pièces et les rassembler de rechef. Elle est suspendue avec 16 grosses cheines de fer, quarrées, qui sont mises deux à deux à un gros crochet, attaché au bout d'une

de Toul [1], ou de Cambrai [2], ni des *arbres en cuivre*, couverts de fleurs et de cierges, comme à Notre-Dame d'Amiens [3], ni les gigantesques *candélabres* de Milan [4], ou de Saint-Remi de Reims [5], ni des *carrées* en cuivre, comme à Saint-Pierre ou à Saint-Sauveur de Rennes [6].

Malgré cela, liturgistes et archéologues trouveront ici, je l'espère, quelques détails intéressants.

I. De l'origine jusqu'en 1516.

Le plus ancien document concernant le *luminaire*, considéré de tout temps comme un objet important, remonte au VIIIe siècle. C'est une charte de Charlemagne, qui figurait au f° 1 du *Cartulaire Noir*, aujourd'hui détruit. Thorode en donne une copie inexacte, corrigée et complétée à l'aide de la version de la *Gallia Christiana* par M. l'abbé Longin, dans son excellente réimpression de la *Notice de la ville d'Angers* [7]. L'empereur rappelle en 770 le don fait par ses prédécesseurs du petit monastère de Saint-Étienne « *ad ipsius lumen ecclesiæ sancti Mauritii* » et y ajoute sur la demande de l'évêque Mauriole certaines faveurs et exemptions fiscales « *in luminaribus sancti Mauricii gloriosi martyris...* »

Un titre du 29 juin 1099 nous fait connaître l'origine *des cierges*, distribués le jour de la Purification. Après le don de l'autel du crucifix fait au chapitre par le trésorier Geoffroy de Mayenne, et l'élévation à l'épiscopat de ce même personnage, Eudes lui succéda dans la dignité de trésorier. Celui-ci commença par contester le don de son prédécesseur et finit par se départir de sa prétention. Toutefois, les chanoines lui accordèrent de jouir de la dite paroisse *tant qu'il serait trésorier*, à charge de payer annuellement sept livres dix sols et une *livre de cire à chacun jour de la pentecoste*... Toutes les *chandelles* provenant du revenu du crucifix depuis la férie d'Angers (feria Andegavensis) jusqu'au carême devaient être remises au cellerier pour le *luminaire du réfectoire*, excepté celles qui étaient

---

autre fort grosse chaine de fer suspendue par dessus le cerveau de la voûte de la dite Sainte-Chapelle... » C'était un don du fondateur Jean, duc de Berry.

1. *Cérémonies de l'Église*, par Dom Claude de Vert, 1720. T. IV, p. 160. Le candélabre de Toul a 96 branches ; il y a à côté de lui un pilier en cuivre et au haut une lanterne, où se met un enfant de chœur pour allumer le chandelier, qu'il fait tourner devant lui. On monte à cette lanterne par une échelle.

2. *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, par Houdoy, p. 202. Louis XI offrit à Notre-Dame de Cambrai une *couronne* de lumière en fer et en argent.

3. *Dictionnaire d'architecture*, de Viollet-le-Duc, t. II, p. 53. — *Liturgie sacrée*, par Bocquillon, p. 80. Il y avait en plusieurs églises, entre autres chandeliers, une grande machine en forme *d'arbre* qui sortait d'un tronc garni de feuilles et de fleurs ou de fruits et de petites gondoles ou soucoupes, propres à soutenir des cierges ou des lampes. Cette multitude de lumières faisait un bel effet. Dans les églises riches ce chandelier, nommé *arbre*, à cause de sa figure, était de *cuivre* ou *d'autre métal;* mais dans les paroisses de la campagne, il n'était que de bois, les feuilles et les fruits étaient ordinairement de cire peinte, qu'on renouvelait de temps en temps. Depuis vingt ou trente ans, (l'auteur écrivait en 1701) ces vieux *arbres* ont excité le zèle des jeunes curés. Ils les ont bannis de l'église comme un objet profane ; mais en récompense, ils ont mis des chandeliers et des cierges sur leurs grands autels, où l'on n'en avait pas vus avant eux et qui s'en seraient fort bien passés...

4. *Annales archéologiques*, de Didron, t. XIII, p. 5, 177, et 263. — T. XIV, p. 30, 340, p. 351, etc.

5. *Trésors des églises de Reims*, par Tarbé, 1843, p. 215.

6. *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Rennes*, t. XXVIII. Inventaire des archives de la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, par Gilles de Languedoc, 1720. — Page 254, année 1460. Il est fait mention d'un grand chandelier ou *carrée* de cuivre, posée au devant de la balustrade du maître-autel, telle que celle qui se voit encore le long de la balustrade du chœur de l'église Saint-Pierre. — Page 258, année 1500. Augmentation de la *carrée* de cuivre portant des chandeliers au-devant du maître-autel, à la consistance de 762 livres de métal. — Page 259, année 1509. Délibération d'orner le balustre de devant Notre-Dame, d'une *carrée*, à chandeliers de cuivre, comme au maître-autel, exécutée en 1513.

7. P. 157.



nécessaires pour la célébration des Messes. En outre, *de dupplicibus* dues par le trésorier, on ferait faire des *cierges pour le jour de la chandeleur*, pesant un quarteron, sous la surveillance d'un commis du chapitre. Les chanoines les auraient pendant la grand' messe, les présenteraient à l'offerte et les reprendraient ensuite... (1).

J'ai dit (p. 163) que l'évêque Guillaume la Mouche signait ses actes *sous la châsse de saint Maurille* et qu'il fonda en 1177 *deux cierges* d'une demi-livre, qui devaient brûler jour et nuit devant les reliques ; il laissa pour cela cent sols de rente de son patrimoine (2).

Yves, chanoine, donna quelques vignes, pour établir à perpétuité *six cierges* de cinq livres chacun, pour le *luminaire* des fêtes doubles et de celles à cinq chapes. Le chapitre fonda de son côté 30 sols de rente en faveur de la Celérerie pour le *luminaire* par acte de 1199(3).

Le *trésorier*, dont les revenus étaient considérables, fut chargé du *luminaire* et de quelques autres parties du service jusqu'en 1215. A la suite de contestations entre le chapitre et lui, l'évêque Guillaume de Beaumont fit alors abandonner à l'église par le trésorier soixante livres de son revenu, à la condition que les chanoines prendraient soin dorénavant du *luminaire*, du *son des cloches* et de plusieurs autres détails (4). « *Capitulum verò in se suscipiet curam et sumptus de cetero faciendos circa quærenda luminaria, pulsandas campanas et omnia hujusmodi onera quæ per thesaurarium et ministros ejus solebant hactenus exerceri...* » On lui laissa cependant l'obligation de fournir XXV livres de cire « *in media quadragesima* » pour le cierge pascal. Chose curieuse : il pouvait en certains cas faire éteindre les cierges et empêcher les cloches de sonner : « *Si contingat etiam quod thesaurarius habeat contra capitulum querimoniam aliquam, super qua nollet capitulum justitiam et judicium exhibere, penes thesaurarium remaneret dignitas et potestas interdicendi pulsationem campanarum et extinguendi luminaria, sicut circa alios thesaurarios Andegavenses fuit in nostra ecclesia observatum.* »

Dans la suite, ce prélèvement de soixante livres sur les revenus du trésorier fut élevé au double. Le trésorier, toutefois, obtint en 1294 une diminution de dix livres sur les cent vingt, qu'il payait chaque année en abandonnant au chapitre les oblations des lundi, mardi et mercredi de la Pentecôte (5). Voilà pourquoi le compte de fabrique de 1463 n'enregistre plus, au nombre des recettes, que cent-dix livres, dues par le trésorier (6) « *anno quolibet pro supportando onus luminaris, vestimentorum et aliorum ecclesiæ necessarium, ultra XXV lb. ceræ pro cereo paschali.* Il en est de même dans le compte de 1540 à 1541 (7).

D'après les comptes de l'église de 1381 à 1383 (8), la fabrique employait annuellement de *douze à quatorze cent livres de cire*, à trois sols, deux deniers la livre, *huit à neuf jallais d'huile de noix*, valant de six sous et demi à douze sous et demi le jallais et *huit livres d'huile d'olive pour le saint Chrême*, du prix de deux sols, un denier la livre.

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. 886, t. I, p. 273.
2. Ibid., Ms. N° 669, p. 19vo et Ms. N° 618, t. III, p. 205vo.
3. Ibid., Ms. N° 669, p. 20.
4. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 378, p. 64.
5. Ibid., Série G, N° 378, p. 68.
6. *Fabrique*. Registre sans pagination.
7. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 667. Recepta pensionis annuæ huic bursæ debitæ per dominum thesaurarium qui debet quolibet anno summam centum decem librarum turonensium...
8. Ces comptes sont perdus. La citation est empruntée à la *Notice de la Ville d'Angers*, de Thorode, rééditée par M. l'abbé Longin, p. 82.

L'*huile de noix* servait à entretenir la lampe suspendue devant les reliques et aussi celles qui étaient attachées au haut de la nef devant le crucifix, dont il est fait mention dans le Calendrier de l'église d'Angers en ces termes : « Junius. 4 kal. Gilbertus, laicus, qui dedit ecclesiæ nostræ 30 solidos, quorum 15 destinavit emendo oleo ad opus *lampadarum, quæ sunt ante crucifixum* [1]. »

Le *luminaire* était évidemment une lourde charge. Le décret d'union de la cure de Chatelain à la fabrique, fait par l'évêque Hardouin de Bueil, le 22 mars 1389, en est la preuve : « *gravibus expensis circa luminare in cera et oleo, nocte dieque horis diurnis et nocturnis et alias continue ardens...* » [2]

Outre les revenus fixes, dont je viens de parler, la fabrique avait encore pour le *luminaire* des ressources éventuelles. Ainsi, sur les seize cent vingt neuf livres de cire, fournies du 1 mai 1417 au samedi d'après la saint Jean 1418, onze cent dix-sept provenaient des obsèques de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile [3]. La refonte se payait en ce temps-là deux deniers par livre : « *Debent eidem ceratori pro factione seu operatione totius dictæ ceræ, pro qualibet libra II d. quæ ascendit ad summam* XIII l. XI d. » Cette opération ne se faisait pas sans une grande diminution de poids, ainsi le *luminaire* neuf pour 1417-1418 ne monte qu'à onze cent deux livres dont voici le détail [4] :

A PRO MAGNO LUMINARI FESTI PENTHECOSTES DOMINI, *CIII l. cum dimidia ceræ. — Item in dicto festo et de dicta cera pro XXXV cereis, pro pondere XXXV l. ceræ.*

D ITEM PRO FESTO SANCTI MARCIALIS, *XXV cereos pro ponendo circa altare, quilibet unius libræ, sic XXV l. ceræ.*

C *Item XV julii pro* CEREIS PUERORUM *et* BACINORUM *ad deserviendum in ecclesia IIII*[xx] *l. ceræ.*

A PRO MAGNO LUMINARII ASSUMPTIONIS BEATÆ MARIÆ *CIII l. cum dimidia ceræ.*

B *Item in* FESTO NATIVITATIS BEATÆ MARIÆ *pro XVII cereis, pro* LANCEA, *quilibet de dimidia libra, vallentia VIII l. cum dimidia ceræ.*

A PRO MAGNO LUMINARI SANCTI MAURICII *CIII l. cum dimidia ceræ.*

C *Item quinta die octobris pro* PUERIS *et* BACINIS *LXIIII l. ceræ.*

A PRO MAGNO LUMINARI FESTIVITATIS OMNIUM SANCTORUM. *CIII l. cum dimidia ceræ.*

B D. *Pro* LANCEA *in* FESTO BEATI RENATI *VIII l. cum dimidia ceræ. — Item in dicto festo pro ponendo circa altare dicti sancti Renati XXVI l. ceræ.*

1. Bibliothèque du M[is] de Villoutreys. — Dubuisson-Aubenay. *Mémoires historiques du païs d'Anjou et duché de Beaufort.* Manuscrit. Ex Calendario Sancti Mauritii Andegavensis, p. 8[vo].

2. Archives de Maine et Loire. Série G. N° 379, Fab. 7. L'importance de la dîme de Chatelain ressort de cet article du compte de Fabrique de 1463. *Recepta... Pro firma decimæ ecclesiæ parochialis de Castellano huic bursæ spectantis affirmatæ hoc anno rectori ejusdem loci tanquam plus offerenti, XXVII l. X s.*

3. Les sépultures et les anniversaires solennels, de plus en plus nombreux, procuraient à l'église beaucoup de cire. Nous en avons, la preuve dans les recettes de 1418-1419. « *Alia recepta pro caduco luminari Anniversariorum solemnium facta per manus bursarii... Ab heredibus defuncti Johannis de Cherbayo, XII torchas et IIII*[or] *cereos, quilibet duarum librarum, ponderantes post solemnitates sepulturæ et septimi, XXV l. ceræ. — Ab executoribus defuncti Andreæ Gaudun sex torchas et IIII cereos, quilibet unius libræ ponderantes post solemnitates, XII l. ceræ. — Ab executoribus defuncti domini Penitentiarii XII torchas et quinque cereos, quilibet duarum librarum et decem parvos* (cereos), *quilibet unius quarterii, ponderantes post solemnitates XXX l. ceræ. — Et est sciendum quod ista cera remansit et expansata fuit cum alia cera ecclesiæ.* »

4. Registre de la Fabrique, sans pagination. — Les grandes lettres en tête de chaque article n'existent pas dans l'original : je les ai ajoutées ici pour faciliter les observations.

A. PRO MAGNO LUMINARI NATIVITATIS DOMINI *CIIII l. cum dimidia ceræ* [1]. — *Item in dicto festo pro duabus torchis XVIII l. ceræ.*

B E *Item in* FESTO PURIFICATIONIS BEATÆ MARIÆ *pro* CEREIS DOMINORUM, *pro* LANCEA *ac etiam* (CEREIS) *cappellanorum L l. ceræ.*

A F *Item pro* FESTO PASCHÆ, *tam pro* TENEBRIS, *quam pro* MAGNO LUMINARI, *necnon* COMPLEMENTO CEREI PASCHALIS *ultra XXV l. ceræ, quas thesaurarius solvit quolibet anno CXL l. ceræ.*

B *Item in* FESTO ASCENSIONIS DOMINI *pro* LANCEA *VIII l. cum dimidia ceræ.*

Item XIII maii pro PUERIS *et* BACINIS *X l.*

A *Item pro* MAGNO LUMINARI PENTHECOSTES DOMINI *IIII*^{xx} *II l. ceræ. Residuum fuit de cera ecclesiæ.*

B *Item pro* FESTO CONSECRATIONIS CORPORIS CHRISTI, *pro* LANCEA *VIII l. cum dimidia ceræ de ecclesia.*

B *Item pro* LANCEA *in festo* NATIVITATIS BEATI JOHANNIS BAPTISTÆ *VIII l. cum dimidia ceræ de ecclesia.*

Cette liste des fournitures du cirier, pour le cours de l'année, donne de précieux renseignements ; je vais les grouper et les compléter, d'après divers documents.

1° En quoi consistait ce *grand luminaire* A de CIII l. 1/2 renouvelé à la Pentecôte, à l'Assomption, à la Saint-Maurice, à la Toussaint, à Noël et à Pâques ? J'en trouve le détail dans le compte de fabrique de 1477 [2] ; il comprenait :

1° XIX cierges de cinq livres chacun, soit IIII^{xx} XV l.
2° XVII cierges d'une demi-livre (*pro lancea*) soit VIII l. 1/2
en tout CIII l. 1/2

2° La *Lancea* B était un *appareil de luminaire*, placé en avant de l'autel et suppléait aux *poutres* ou aux *rateaux*, chargés de cierges, en usage ailleurs. C'était vraisemblablement une longue perche ou tringle de bois, analogue à la hampe d'une lance (*lancea*) [3], suspendue à la voûte par ses deux extrémités, sur laquelle étaient fixés les dix-sept cierges dont nous avons parlé, treize au-dessus, au moyen de pointes de fer, et quatre en dessous dans les lampes d'argent, de l'inventaire de 1297. (Voir page 229.) Les cierges de la *lancea* étaient renouvelés aux six principales fêtes de l'année A et entraient dans la composition du *grand luminaire ;* ils l'étaient encore aux 6 fêtes B de la Nativité de la Vierge, de saint René, de la Purification, de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de la Saint-Jean.

1. Remarquons ce chiffre de CIIII livres et demie au lieu de CIII livres et demie : l'explication nous en est donnée par Lehoreau, dans son *Cérémonial* (Livre IV, p. 303) : « Dans la nuit de Noël, au moment du chant de la généalogie, arrive le plus ancien chanoine, portant le plus beau texte des Évangiles, tenant en main un *flambeau de cire jaune de la pesanteur d'une livre*, au haut du quel est attachée une chandelle allumée de pareille cire d'environ un quarteron, *quasi lumen de lumine...* »

2. *Fabrique*, t. III, p. 20.

3. Nous trouvons une expression analogue *bordonus*, pour désigner un appareil destiné à suspendre des lampes en avant du Crucifix dans l'église Saint-Aubin d'Angers. *Bordonus*, d'après Ducange, a le sens de bâton de pèlerin « *baculus perigrinantium* » et celui de bâton de dais « *hasta qua sustentatur umbella* ». C'est, comme on le voit, sensiblement la même chose que notre *lancea*.

Un statut du chapitre général tenu à Saint-Aubin, le 2 mars 1333 (N. S.) décide de faire dorénavant la solennité de Conception de la sainte Vierge « de duodecim lectionibus et de luminari, scilicet de sex cereis ad majus altare et lampadibus ante altare existentibus et eciam *cum lampadibus de* BORDONO *ante crucifixum. Revue de l'Anjou*, 1900 t. XLI, p. 51. Article de Dom Guilloreau, p. 24.

A l'église Saint-Jean Baptiste d'Angers, le jour de la Saint-Lezin, on exposait ses vêtements sur une grande *perche* suspendue horizontalement par deux cordes en avant de l'autel, c'est toujours le même parti pris que la *lancea* ou le *bordonus*.

La *Lancea* fut renouvelée, tout au moins remontée à neuf de 1419 à 1420. Je lis dans le compte de fabrique de cette année-là : « *Jameto Pelicario, corderio XVI aprilis pro cordis necessariis pro* LANCEA, *in qua ponuntur* BASSINI *argentei et* CEREI *ante majus altare. VII s. VI d. — Item Radulpho Saillart, pro duabus magnis poliis* (poulies *gallice*), *necessariis pro* LANCEA, *in qua ponuntur bacini argentei ante altare. XX s. — Item, pro vino dato famulis suis, qui tractaverunt dictas polies II s. I d. — Johanni Perier, pro sex cavillis ferri, necessariis pro dictis polies et pro aliis cavillis et crochetis necessariis pro tenendo* CEREOS *et* PELVES *seu* BASSINOS.

Jean France reçoit en 1470 une petite somme pour la réparation de la *Lancea* (1).

3° La dépense de la cire, destinée aux acolytes (*pueris*) et aux bassins (*bacinis*) placés en divers endroits de l'église était variable, je l'ai indiquée par la lettre C.

4° Des cierges supplémentaires étaient fixés sur des *rateaux* deux jours par an D : on en mettait vingt-cinq autour de l'autel, à la Saint-Martial et vingt-six à droite et à gauche de l'autel saint René, à sa fête.

5° Le cirier devait fournir aux chanoines et aux chapelains des cierges pour la Purification E ; l'extrait donné à la page 294 prouve qu'ils étaient en usage dès l'année 1099.

6° Enfin, il avait à pourvoir à ceux des ténèbres (au nombre de 26) (2) et au complément du cierge pascal (cinq livres) F.

Veut-on connaître la dépense causée par le *luminaire ?* Voici l'acquit du cirier pour une année (1457-1458) (3) : « *Je, Jehan Barraut, ciergier, confesse avoir eu et reçu de monsieur de saint Denis, chanoine et fabriqueur de la dite église, pour onze cens soixante livres de cyre par moi baillez en l'année passée, pour chacune livre IIII s. et II d, valant II* cc *XLVI l. XIII s. IIII d. et pour dix torches dont il luy en a six de chacune six livres et quatre de chacune cinq livres valant à V s. la livre XIIII l. et pour quatre livres de fambleaux (sic) et de bougie XX s. et pour douze torches chacune de deux livres et douze fambleaux chacun de demye livre montant trente livres de cire, donnée au feu duc Artur VII l. X s.* (4) *et pour la façon de V*cc *IIII* xx *VI l. de cire de l'église, ouvrée en la dite année, pour chacune livre deux deniers valant IIII l. XVII s. VIII d. lesquelles sommes dessus dites montent ensemble la somme de deux cens soixante et neuf livres ung souls, de laquelle somme de II*c *LIXX l. et I s. dessus dite je me tiens pour content et bien poyé et en quite mes dits seigneurs et tous aultres tesmoing mon saing manuel cy mys, le XXIII*e *jour de juign l'an mil IIII*cccc *cinquante et neuf.* Barraut.

Le même ouvrier reste longtemps au service de la fabrique. — 1463. *Johanni Barraud cereario, pro IX*c *IIII*xx *l. ceræ novæ per ipsum traditæ in cereis magnis et parvis ad rationem IIII s. II d. pro qualibet libra vel in moneta II*c *V l. VI s. XVIII d. Item in flambellis et candella bougie decem libræ ad rationem quinque solidorum pro qualibet libra, val.*

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 666. Pro reparatione cathenarum, bassinorum et aliarum rerum ubi ponuntur cerei ante majus altare, Johanni France, III s. IV d.

2. *Fabrique*, C. de 1463. Pro tenebris in XXti VI cereis, quolibet unius de quarteroni.

3. *Fabrique*, III, p. 20.

4. Arrivait-il à Angers quelque grand personnage ecclésiastique ou civil ? le chapitre aussitôt lui envoyait des présents, consistant tantôt en *vin*, tantôt en *cire*. Le compte de 1413-1419 en donne une autre exemple :
« *Gaufrido Katermuys, cerario, pro sex torchis et sex libris candelæ de bogie, gallicé, quæ de præcepto dominorum fuerunt datæ domino Cardinali die dominica ante festum omnium sanctorum, vallentia VI l. XV s.*

Cs. sic pro toto IIc X l. XVI s. VIII d. Item prefato Barraud, pro operatione VIc IIIIxx V l. ceræ antiquæ de ecclesia ad rationem II d. pro qualibet libra, val. in moneta CVII s. X d.

Somma totalis ceræ quam novæ, quam antiquæ est M VIc, IIIIxx, XV l

1471. — *Die septima Novembris, pro scutis armorum Regum et Reginarum, appositorum in cereis suffragiorum mortuorum* (1), VI l. — *Johanni Barrault pro VIIcc IIIIxx XVII l. ceræ novæ, in moneta VIIxx V l. VI s. III d. et pro IIIIxx XIX l. ceræ in torchis, flambellis et bogia, vallentibus XXIIII l. XV s. Item pro operatione ceræ antiquæ XIIcc XI l. ceræ antiquæ, XL l. I s. X d.*

Jean du Rocher, chanoine fabriqueur, accuse pour l'année 1477 une dépense totale de 170 livres 1 s. 4 d. : je n'en donnerai pas le détail, j'y relèverai seulement une nouveauté : *deux cierges* BLANS, coûtant XXX sous, placés aux fêtes de la sainte Vierge, de chaque côté de l'image de *Notre-Dame de Bonne Conduite*, dont je parle dans le chapitre des autels. Le cirier fournit la même année pour la translation des reliques de saint Maurille dans une nouvelle châsse (voir p. 166) huit torches pesant chacune IV livres (2).

Revenons un peu sur nos pas. Le compte de 1463, résumé plus haut nous indique deux fêtes *nouvelles* : « *sancti Andreæ in parvis cereis, IIII l.* »... *Circumcisionis domini, in parvis cereis III l.* »

Je relève aussi dans le compte de 1495, la fête «*sancti Serenedi pro XVII parvis cereis, VIII l. 1/2.*» De plus au *grand luminaire*, on ajoute, pour chacune des fêtes solennelles, deux torches de quatre livres chacune et désormais il y en a six du même poids au lieu de quatre pour la Fête-Dieu (3).

Cette tendance s'accentuera de plus en plus à l'avenir, par suite des fondations de nouvelles fêtes.

Maintenant nous connaissons la *quantité* et le *prix* de la cire dépensée chaque année : cherchons à nous rendre compte de la *distribution* des cierges du grand luminaire, après la reconstruction de l'autel en 1474.

1. Des *dix-neuf grands cierges de cinq livres chacun*, dix figuraient sur le dossier ou retable du maître-autel non pas sur des chandeliers, mais sur de grandes pointes de fer, scellées dans la pierre ; deux étaient fixés sur de grands piliers de cuivre, en avant de l'autel saint René ; enfin les sept autres étaient placés près des deux lutrins au travers du chœur sur *trois candélabres de cuivre*.

L'inventaire de 1467 les décrit ainsi : *Item duo candelabra ferri, cooperta cupro, cum triplici accumento pro tribus cereis. Item unum aliud candelabrum, pro uno cereo, coopertum ut supra* (4). J'y trouve aussi : *quinque candelabra cum brevi pede, quæ serviunt majori altari et quinque candelabra ferri ad ponendum circa sepulturas et circa corpora defunctorum* (5).

---

1. Les anniversaires des princes d'Anjou se faisaient avec une grande solennité.
2. *Fabrique*, t. III, p. 30.
3. Un registre de Fabrique, sans pagination renferme les comptes de 1463 à 1495.
4. Ces candélabres furent renouvelés avant 1539, mais les anciens subsistèrent encore quelque temps. — A celui des trois, qui portait un seul cierge « était attaché un tableau des Offices et Fondations qui doivent être acquittés pendant la semaine. On l'appelait à Angers la *table des gaignages*, à cause des distributions qu'on gagnait en assistant à ces offices. » *Voyages liturgiques en France*, par le Sr de Moléon, 1718, p. 79.
5. *Fabrique*, t. I, p. 95vo.

2. Des *dix-sept petits cierges* « *pro lancea* » quatre étaient placés dans les bassins d'argent de l'inventaire de 1297, suspendus par des chaînes comme des plateaux de balance ; les treize autres rangés sur la *lancea* elle-même.

II. — De 1516 a 1699.

La *Lancea* fut remplacée par la *brandelle de cuivre*, fondue par Chevalier et qui lui fut payée 30 francs, le 17 juillet 1516. J'en ai donné la description à la page 229. Elle portait six cierges jaunes sur de petits plateaux d'argent, faits avec le lustre de Guillaume Fournier et aussi les quatre lamperons d'argent de l'inventaire de 1297. Désormais cet appareil ne porte plus que dix cierges, tandis qu'il y en avait dix-sept sur la *lancea* (1).

En compensation, les anciennes statues d'anges en bois sculpté, érigées sur des colonnes de pierre autour du sanctuaire furent enlevées en 1508. On leur substitua des angelots en cuivre presque de grandeur naturelle, payés 120 livres à Paris le 2 décembre 1508 (2). D'une main, ils soutenaient un des instruments de la passion, et de l'autre un *chandelier*.

Lehoreau nous apprend comment étaient distribués de 1516 à 1699 les *trente-cinq cierges du grand luminaire* (3), *10 au-dessus du grand autel, 8 sur les chandeliers, que portaient huit anges de cuivre posés sur des colonnes de cuivre d'un riche travail autour de la balustrade, 10 sur la brandelle devant le grand autel et 7 sur les trois candélabres du chœur, sans comprendre les cierges des acolytes et le cierge ardent* (4). *On allumait encore deux autres cierges de cire jaune sur deux colonnes de cuivre devant l'autel de saint René et deux cierges blancs sur l'autel de Notre-Dame. Aux fêtes moins solennelles on allumait la moitié.*

Le tome IV des registres de la Fabrique contient plusieurs marchés pour le *luminaire ;* en voici le résumé :

Le chapitre convient le 10 mars 1558 avec *Laurens Daburon* et *Jehan Mairesse* (5), qu'ils fourniront l'église pour deux ans « *de grant luminaire ordinaire de cyre neufve et de livraulx neufs et vieulx ainsi qu'ils ont accoutumez être fourniz et de torches et cierges blancs aux festes accoutumées et de bougie ce qu'il en sera requis... moyennant* CINQ CENS QUARANTE LIVRES *en trois termes et paiements égaux.*

Autre marché le 8 octobre 1561, pour sept années, avec *Marguerite Moresve* (6)... Elle devra « *de mesme fournir et bailler à la feste de Noël à chacun de mes dits seigneurs les doyen et chanoynes de la dite église deux grosses chandelles de cire neuve de mesme grosseur que celles des corbelliers et maire-chappelains et les bailler au sécrétain dicelle église à distribuer à mes dits seigneurs pour la nuict de Noël et oultre bailler à chacun d'eulx la*

1. Ces appareils sont à rapprocher du *Rateau à trois cierges* en fer forgé du XVIIIe siècle du chœur de la cathédrale de Tours. Mgr Barbier de Montault en donne l'historique et la description dans les *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, t. VI, année 1885, p. 17.

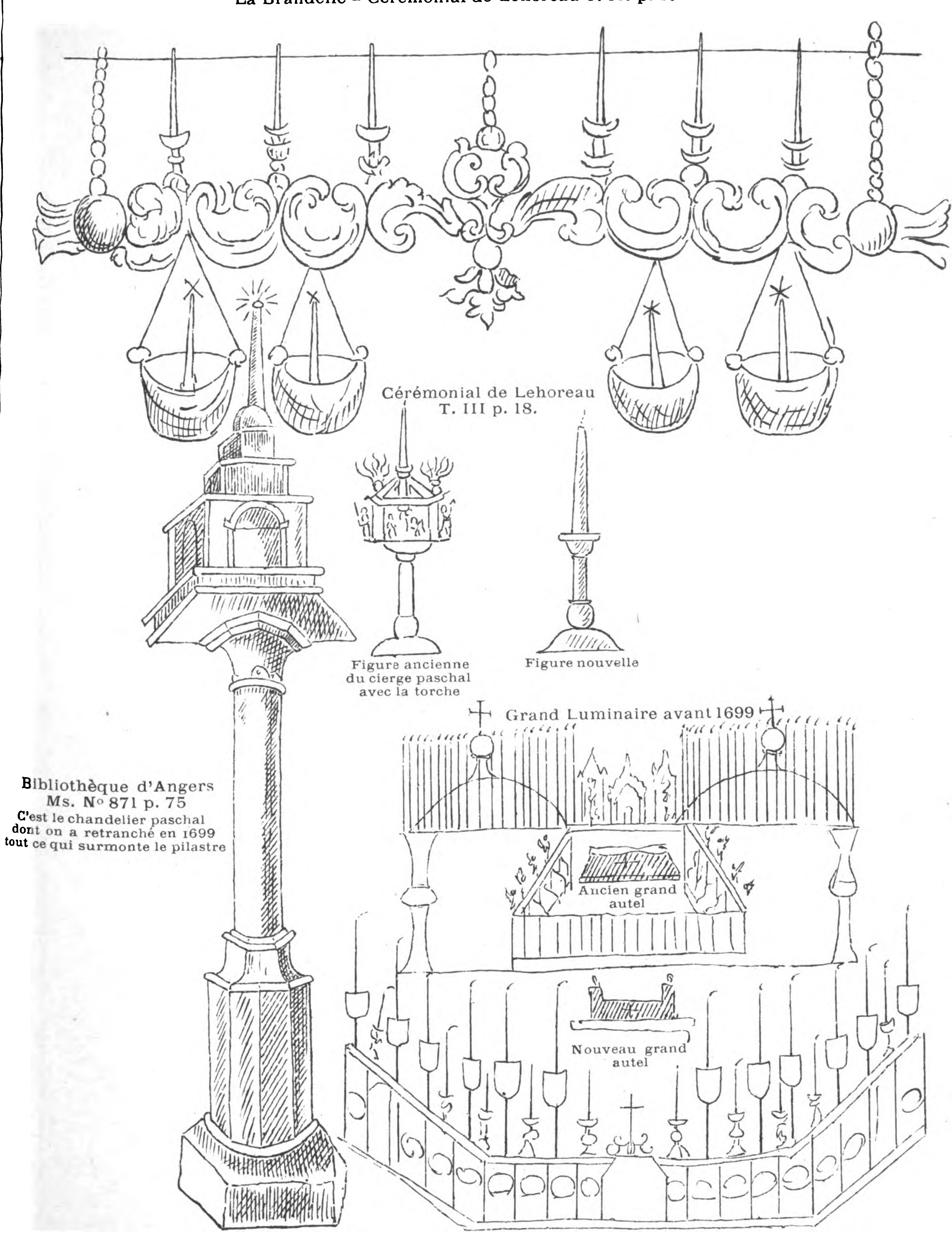
2. Mr le Mis de Talhouët possède au château du Lude (Sarthe) un ange de ce genre en cuivre, signé et daté de la fin du XVe siècle. Quatre angelots en bois sculpté portant les instruments de la Passion de la même époque, se voient encore à l'église de Candé (Maine et Loire).

3. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial*, t. I, p. 642.

4. On appelait ainsi le cierge de cire jaune brûlant jour et nuit devant le Saint-Sacrement : il était placé sur un chandelier de fer attaché à la balustrade du sanctuaire au milieu de la table pliante, qui servait à exposer les reliques.

5. *Fabrique*, t. IV, p. 418.

6. *Ibidem*, p. 426.



La Brandelle - Cérémonial de Lehoreau T. III p. 10
Cérémonial de Lehoreau
T. III p. 18.
Figure ancienne
du cierge paschal
avec la torche
Figure nouvelle
Bibliothèque d'Angers
Ms. No 871 p. 75
C'est le chandelier paschal
dont on a retranché en 1699
tout ce qui surmonte le pilastre
Grand Luminaire avant 1699
Ancien grand
autel
Nouveau grand
autel
Grand Luminaire après 1699 Cérémonial de Lehoreau
T. II p. 242

vigille de Noël deux douzaines de chandelles, une douzaine de blanche et une douzaine de rouge et à la fête de la chandeleur deux chandelles l'une blanche et l'autre rouge et ung cierge de demye livre de cire neufve, que mes dits seigneurs et officiers emporteront si bon leur semble... et sera la chandelle qui sert quotidiennement aux corbelliers et maire-chappelains à psalmodier de grosseur et longueur comme celle de messieurs servans à dire leurs heures et selon les estelons veuz entre les parties et fourniront de chandelle au sécrétain comme de coutume et à l'organiste pour lui esclarer à jouer des orgues, quand besoing sera et audit secretain de bougie pour allumer les cierges et généralement de tout le luminaire accoutumé... pour QUATRE CENT QUARANTE LIVRES TORNOIS *par an aux termes de Noël et saint Jehan Baptiste.*

Nouveau bail de trois ans avec *Macé Arondeau*, cirier, le 29 août 1597 ([1]) pour SIX CENT LIVRES.

Pierre Gaignard, chanoine fabriqueur, signe le 17 août 1600 une convention avec *Jean Cherfils*, cirier, pour SEPT CENTS LIVRES par an ([2]). Les fondations de nouvelles fêtes ou l'élévation des anciennes à un degré de solennité supérieur se succédaient avec les années ; aussi voyons-nous la dépense de la cire s'accroître continuellement.

On comptait, en 1416, *six* fêtes solennelles de *grand luminaire ;* il y en avait *onze* en 1600 ([3]), sans parler de plusieurs fêtes à cinq chapes doubles ou semi-doubles ([4]), auxquelles le cirier devait *dix grands cierges pour le maître-autel, trois pour le chœur et trois pour la brandelle.*

Le bail de *Daniel Béraudin* pour cinq ans, en date du 17 mars 1604, est de SEPT CENT SOIXANTE LIVRES ([5]). *Laurent Hiret* prend « *le fournissement de la cire* » le 9 août 1614, durant cinq années, au prix de SEPT CENT SOIXANTE-DIX LIVRES ([6]). Dans l'intervalle, le chanoine *Gaignard* avait fondé *vingt-six cierges d'une demi-livre*, pour le tour du chœur, la veille et le jour de la Nativité.

Le chapitre ajoute encore *deux fêtes solennelles, la saint Yves et la saint Louis et deux fêtes à cinq chapes, la Circoncision et Notre-Dame de Piété* (sic), aussi voyons-nous le prix du marché conclu le 7 juin 1622 avec *Daniel Béraudin* monter à HUIT CENT TRENTE LIVRES, avec concession des « *veuz et oblacions de cire présentés devant l'autel saint René, mais pas des autres* ([7]) ».

Il paraît que les prescriptions liturgiques, notamment celle d'avoir *deux cierges de cire allumés pendant la célébration de la messe*, n'étaient pas régulièrement observées : une délibération du 15 février 1658 en rappelle aux habitués de l'église la stricte obligation. Le fabriqueur fit mettre à cet effet deux chandeliers à chaque autel ([8]).

1. *Fabrique*, t. IV, p. 461.
2. *Ibidem*, p. 462.
3. *Ibidem*, t. IV, p. 462. Les nouvelles étaient : la Saint-Maurille, la Saint-René, la Saint-André, la Purification et la Fête-Dieu.
4. *Ibidem.* C'étaient « la Visitation, la Saint-Séréné, la Magdelaine, la Transfiguration, la Translation de Saint-René, la Dédicace de l'Église, la Nativité Notre-Dame, la Saint-François, la Saint-Luc, la Saint-Martin, la Présentation, la Trinité d'hiver, la Conception, la Sainte-Geneviève, la fête du nom de Jésus, la Saint-Jullian, la Saint-Gabriel, l'Annonciation, la Trinité d'été, la Saint-Jean-Baptiste et la Saint-Pierre. »
5. *Ibidem*, t. IV, p. 476.
6. *Ibidem*, p. 508.
7. *Ibidem*, p. 580.
8. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 658. Autel.

Guérin, ciergier, reçoit en 1666, pour l'entretien du luminaire, ONZE CENT SIX LIVRES et, en plus, VINGT-CINQ LIVRES DIX SOUS pour la *Saint-Charles* et la *Sainte-Cécile*, de récente fondation (1).

Les baux d'une date ultérieure ont été perdus. Les précédents suffisent pour montrer la progression de la dépense, correspondant à la fondation de nouvelles fêtes ; cette dépense de DEUX CENT SOIXANTE-NEUF LIVRES en 1459, était en 1666 de ONZE CENT SIX LIVRES.

LE CIERGE PASCAL.

J'ai déjà parlé du *cierge pascal* et de son support (p. 242) ; j'y reviens encore à propos du bail fait avec *Daniel Béraudin*, en 1622. On y lit : « *Le cierge pasqual doit être bien et honorablement fait et façonné comme de coutume sur le mousle (modèle) qui lui sera baillé, il changera* D'HISTOIRE (2)... Cette HISTOIRE représentait en petites figures de cire un trait de l'ancien ou du nouveau testament, à l'imitation des grandes *Torches du sacre*. Elle fut supprimée en 1696 (3).

III. — DE 1699 A 1790.

Après le changement du chœur et de l'autel par Mgr Le Peletier, le *grand luminaire* consista en *vingt-trois cierges : dix sur les piliers de cuivre*, qui coupaient de distance en distance la grille du sanctuaire, *sept sur les trois candélabres du chœur*, placés sur une seule ligne (et non espacés entre les lutrins et l'estrade du chantre comme auparavant) et *six, en cire blanche sur les chandeliers du maître-autel* (4), non compris les quatre, placés entre les reliquaires sur le gradin le plus bas, sur des chandeliers en vermeil pendant les grand' messes pontificales (5).

Autrefois le mercredi saint (pendant la *semaine peneuse*, dit le marché de 1600), on allumait vingt-six cierges jaunes pendant les ténèbres ; le sacristain en éteignait deux à la fin de chaque leçon. Depuis le XVIIIe siècle, on en allumait treize, placés comme aujourd'hui sur un chandelier triangulaire en bois ; on en éteignait un à la fin de chaque leçon (6).

Le jour de la *Dédicace*, pendant Tierces, on plaçait 26 cierges jaunes autour du chœur ; ils brûlaient jusqu'à la fin de la messe. « *On ne met point*, dit Lehoreau, *d'autres cierges dans la nef, comme dans d'autres églises, ce qui semble prouver que ceux du chœur y suppléent et qu'il n'y a pas* DE CROIX DE CONSÉCRATION AUX COLONNES DE LA NEF (7). » On n'en a pas trouvé trace en effet, quand, en 1871, on a débadigeonné la nef. Les anciennes croix ont disparu au XIIe siècle avec les piliers de la nef centrale du XIe, démolis pour donner à la nef actuelle la largeur (16m,60) des trois précédentes.

---

1. Bibliothèque d'Angers. Ms. n° 667. Le 22 avril 1662, M. Artus de Bonchamps, chanoine, fonda la fête de Ste Cécile à cinq chapes doubles et deux prix, l'un de 30 livres l'autre de 15 livres, qui devaient être employés à l'achat de deux cœurs d'argent pour celui qui aurait le mieux composé un motet en musique. (Note de M. Grille.)

Le samedi 6 juin 1699, vigile de la Pentecôte, on commença à se servir de *cierges blancs;* auparavant on ne se servait que de *cierges jaunes*...

2. *Fabrique*, t. IV, p. 589vo.
3. Archives de Maine et Loire, Série G, 378, p. 69.
4. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III.
5. Ibidem, t. I, p. 642.
6. Ibidem, t. I, p. 37.
7. Ibidem, t. I, p. 642.

Le 3 juin 1702, écrit Lehoreau ([1]), *on attacha la lampe d'argent, en forme exagone dans le sanctuaire* (voir page 229), *dans laquelle on mit le cierge ardent de cire jaune et le dimanche 11 juin, on alluma pour la première fois un lamperon dans le sanctuaire, proche la grande porte, dans lequel il y a de l'huile de noix : il sert pour allumer les cierges des messes privées, le matin seulement parce qu'on l'éteint après la messe du chœur.*

Voilà les menus détails, glanés ici ou là sur le *luminaire ancien* ; ils suffisent pour en donner une idée exacte.

On se demandera peut-être comment l'église était éclairée pour les offices de nuit. La lueur lointaine des cierges du sanctuaire, passant par-dessus le jubé et aussi à travers la porte de fer du chœur (à supposer qu'on relevait les rideaux de drap vert, qui la fermaient en hiver) ([2]), laissait la nef dans une demi-obscurité ; aussi la veille de Noël 1709 le fabriqueur y fit suspendre *deux candélabres de bois, à quatre branches, avec chacun quatre chandelles de cire jaune, pour éclairer le service de nuit et obvier aux abus des libertins et des libertines* ([3]).

Il y avait à Saint-Maurice, au moment de la Révolution, un lustre de verre : j'ignore par qui il fut donné, toujours est-il qu'il fut confisqué au profit de la Nation et transporté dans la grande salle de la maison commune ([4]).

Cierges dus par le curé de Saint-Maurice et par l'Évêque.

De tout temps, le *curé de la paroisse (vicarius Crucifixi vel sancti Mauricii, rector capellæ curatæ)* contribua au *luminaire :* il devait payer chaque année le cinquième de l'huile des lampes et l'entretien de trois cierges au jubé, réduits à deux depuis 1699 ([5]).

L'*évêque* de son côté, à la suite d'une délibération du 26 septembre 1485, fit mettre à ses frais « *aux premières vêpres de la Saint-Maurice des deux côtés de l'autel, en un lieu distingué, des cierges jaunes de pareille grandeur à ceux des trois candélabres. Ils devaient rester allumés depuis les premières vêpres jusqu'à la fin des secondes. Ils marquaient les années de pontificat de Monsieur l'Évêque. On en mettait deux la première année et on augmentait d'un chaque année ; ils pesaient au moins trois livres.*

Le dessin de Lehoreau nous les montre fixés sur deux rateaux, à droite et à gauche de l'ancien autel ([6]).

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 32.
2. *Fabrique*, t. II, p. 213. Inventaire de 1596. « *Item les deux tantes de drap vert qui ferment la porte du chœur à l'hiver, doublées de toille noire.* »
3. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. II, p. 302.
4. Archives Municipales. Registre des Délibérations, 18 Nivôse an II, fol. 175vo.
5. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. II, p. 242. La paroisse est obligée de fournir trois cierges jaunes à toutes les stations des dimanches et des fêtes gardées, même sur semaine, à toutes les stations épiscopales à cinq chapes, aux doubles et semi-doubles : ces trois cierges sont allumés par le sacristain de la paroisse, quand le chœur part pour la station, il a soin de les éteindre quand la station est rentrée.

Depuis le changement du chœur, ces *trois* cierges sont réduits à *deux*, ils sont attachés sur deux chandeliers de cuivre attachés aux deux plus hauts piliers de la nef. Auparavant, on les mettait des deux côtés de la porte des chanoines, attachés sur des pattes de fer au devant du jubé ; le 3e cierge était devant l'autel de Saint-Luc (alors autel de la paroisse) sur la même ligne que les deux autres. Pendant deux années 1700 et 1701, on mit le 3e cierge au haut de la nef sur un chandelier entre les deux autres, mais comme cela paraissait incommode (on le supprima), on a laissé les deux cierges susdits : comme si on n'aurait pas pu attacher au haut de la porte du sanctuaire, aux pieds du Crucifix, trois chandeliers, qui auraient fait une assez belle décoration. C'est la coutume dans presque toutes les églises de ce diocèse d'avoir deux ou trois chandeliers aux pieds du Crucifix et de les allumer dans les paroisses tant aux grand' messes qu'aux stations.

6. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. II, p. 242.

Le siège était-il vacant ? on s'abstenait de placer ces cierges.

Mgr Lepeletier changea cette ancienne coutume, le 21 septembre 1702. Au lieu de onze cierges jaunes, qu'il devait, il en fit mettre cinquante-quatre d'un quarteron ou plus au haut de la grille du sanctuaire, à onze desquels il fit attacher un écusson à ses armes (ce qui ne s'était jamais vu). Ces onze écussons marquent les années du pontificat et sont attachés aux cierges les plus voisins de la porte du sanctuaire, entre les dix poteaux de cuivre, sur lesquels sont les cierges jaunes ordinaires. Ces cinquante-quatre cierges et les dix (des poteaux) *sont allumés aux fêtes épiscopales pendant les grandes heures seulement* [1].

IV. — De 1802 a 1900.

L'invention des *cierges d'économie* ou *souches* à la fin du XVIIIe siècle, de la *bougie de l'Étoile* et l'admission pour la décoration de l'autel, de flambeaux et de candélabres pour le salut, changèrent totalement les conditions et l'aspect du luminaire. Je me souviens avoir vu (vers 1850) deux grands candélabres en cuivre, garnis de plaquettes de cristal, entre les colonnes sur les côtés de l'autel ; jusqu'en 1872, vingt à trente flambeaux argentés alignés sur deux rangs faisaient le seul ornement de l'autel pour les saluts. Ils furent alors remplacés par des candélabres en style moyen âge et en bronze doré, dont les lumières diversement étagées font un meilleur effet assurément.

Le gaz fut introduit à la cathédrale sous Mgr Angebault. Au risque de mettre le feu au baldaquin du maître-autel, on dessina les contours de la corniche avec des becs de gaz ; plus tard il fut amené, par des conduits placés au-dessus des voûtes et des tuyaux de descente à des lustres en style Louis XV, achetés par les soins de M. l'abbé Joubert, vers 1848. Il y en avait trois grands, un moindre au bas de la nef et un autre semblable dans le chœur ; on peut encore voir les plus importants dans la salle synodale. Ces lustres, à peu près d'accord avec le style de l'autel, masquaient le Saint-Sacrement quand il était exposé et gênaient la vue du prédicateur. Leurs quarante ou cinquante bobèches, faites pour des bougies, restaient toujours *vides* et les six becs de gaz, qu'on y avait adaptés tant bien que mal, sortaient au hasard de cet amas confus de bobèches et de plaquettes de cristal. La fabrique les remplaça en 1878 par des bras de lumières, fournis l'année suivante par MM. Chertier et Poussiélgue, au prix de 4300 francs. Cet éclairage n'a rien de somptueux, il est suffisant.

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. II, p. 242.







SOUS ce titre, je décrirai rapidement un grand nombre d'objets, la plupart peu importants mais nécessaires pour le service et l'accomplissement des cérémonies. Les uns se trouvaient dans l'église, les autres dans la sacristie et les bâtiments annexes.

1° Intérieur de l'église.

BANCS ET CHAISES.

A. Pour le chantre, le sous-chantre et ses assistants. — Inv. de 1467 (1). « *Item una forma cella pro succentore.* » — Inv. de 1539 (2). « *Item unum scamnum, noviter factum, habens duo armaria cum serris, pulpitum cum portitorio ferreo, serviens cantori et succentoribus. — Unum magnum sedile, quod erat loco scamni Cantoris.*

Pour le prêtre, le diacre et le sous-diacre. — Outre les deux bancs, placés l'un à droite, l'autre à gauche dans le sanctuaire tels que les a dessinés Lehoreau avant 1699, il y en avait en d'autres endroits de l'église: 1° *Près de l'autel saint René.* Cte de 1417-1418 (3) : « *Johanni le Flamant, pro quatuor, gallice madres, cum quatuor aliis peciis ligni. Johanni Cocherelle pro faciendo tres formas de dicto ligno, quæ fuerunt positæ ad altare sancti Renati, pro sedendo dominos interessentes in missis deffuncti Regis Siciliæ* (4), *pro qualibet forma VI s. VIII d. vall. XXX s.* » 2° *Près de l'autel sainte Catherine.* Cte de 1417-1418 (5) : « *Petro Poulard, pro una pecia ligni, empta per magistrum Beguti pro faciendo formas, pro sedendis dominis existentibus in missis fundatis per deffunctum Petrum Bonihominis* (6) et *B. Prioris* (7), *XXXV s.* »

Pour les chapelains et autres. *Jean Bennereau*, prêtre, demande par son testament du 2 mars 1492 (8), « *qu'il soit fait à ses dépens une chaière de boys honneste près et entre le tronc qui y est et l'autel* (saint Christophe) *pour asseoir les chappelains et autres, qui souvent se réconcilient devant le dit autel.* »

Ces meubles, de mince valeur artistique assurément, disparurent successivement.

Parmi les meubles modernes d'une destination analogue, je citerai le banc du célébrant,

---

1. *Fabrique*, t. I, p. 91vo.

2. *Fabrique*, t. II, p. 72.

3. *Fabrique*, Registre sans pagination.

4. *Ex Kalendario sancti Mauricii Andegavensis*, « Aprilis, 3 Calendas obiit anno 1417, Illustrissimus Ludovicus II, dux Andegaviæ. ...missam cum notis qualibet die dominica, in nostra Ecclesia, ad *altare Beati Renati*, ante quod honorifice humatur, dicendam instituit. » Bibliothèque du Mis de Villoutreys.

5. *Fabrique*. Registre sans pagination.

6. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 341. Le 16 février 1391, *Pierre Bonhomme*, chanoine, fonde une messe à l'*autel de sainte Catherine*, chaque mardi, pour les chanoines, les huit maires-chapelains, le diacre, le sous-diacre, huit serviteurs et trois enfants de chœur, ensemble 22, y compris le sacriste, qui prépare l'autel. Il donne mille livres pour la messe.

7. *Ex Kalendario sancti Mauricii Andegavensis*, « Martius, obiit *Briencius Prioris*, eximius legum professor, Andegavia oriundus, scholasticus et canonicus noster, anno 1411. » Bibliothèque du M de Villoutreys.

8. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 342.

du diacre et du sous-diacre, placé aujourd'hui presqu'en face du trône épiscopal, sept tabourets et huit banquettes pour les chanoines, quand ils assistent l'évêque aux offices pontificaux [1].

B. POUR LES CORPS D'ÉLITE. Avant 1699, les *chanoines* se rendaient au jubé pour le sermon et se plaçaient sur « *un petit banc-selle, qui est soubz le Crucifix au pulpitre* [2]. » L'inventaire de 1643 mentionne « *deux grandes bancelles, pour asseoir Messieurs au temps de l'Advent et Caresme lorsqu'on prêche et sont au jubé* [3]. »

Après la destruction du jubé, l'Évêque et le Chapitre firent placer *un banc* dans la nef, vis-à-vis de la chaire, à l'emplacement occupé depuis la Révolution par le banc d'œuvre.

— *Les Magistrats, Messieurs de l'Hôtel de Ville et de l'Université* assistaient aux grandes cérémonies de la cathédrale (Obsèques, réceptions de rois, princes, etc., aux *Te Deum*), et en certaines autres occasions, placés sur des bancs rangés à droite et à gauche entre les stalles et le sanctuaire avant 1699 et depuis le changement du chœur, au haut de la nef.

— *La fête de Saint Yves* amenait chaque année à Saint-Maurice, l'Université et son Recteur aux offices solennels, fondés en l'honneur du patron de la Nation de Bretagne. Cette cérémonie, dont je parlerai en détail, se passait dans la nef; on y disposait des bancs autour d'une *chaire en bois sculpté, semée d'hermines*, destinée au Recteur, en avant de l'autel de saint Yves.

— Le chapitre autorisa *messieurs de l'Hôtel de Ville* à se faire construire pour les sermons un premier banc en 1681, et un second en 1714 [4].

— Enfin l'*Université* avait aussi le sien pour les stations du Carême et de l'Avent. Des contestations assez plaisantes, qui s'élevèrent au sujet de ce banc, donnèrent à M. Leroy, ex-jésuite, l'idée de composer à l'imitation du *Lutrin*, un poème héroï-comique, intitulé la SCAMNOMANIE, imprimé en 1763 à Amsterdam. Le chapitre coupa court à tout débat, en supprimant le banc [5].

C. POUR LES FIDÈLES. L'Inventaire de 1421 donne la courte énumération suivante [6] : « *Item de octo formulis nemoris ad sedendum, duæ longuæ sunt in parte capituli, duæ aliæ sunt mediæ in capite chori, una modica in choro et duæ aliæ in capitulo, quæ ascendunt septem et sic defficit una, quas formulas fecit fieri Magister Petrus Beguti.* »

Je trouve quelques autres *bancs* dans l'inventaire de 1467 [7] : « *Item magna cella coram altari Sancti Renati.* »

1. Les tabourets et les banquettes furent payées à M. Marais, menuisier, la somme de 410 francs en 1859.
2. *Fabrique*, t. II, p. 267 v°. Inv. de 1599.
3. *Ibidem*, t. II, p. 353.
4. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I, Banc.
5. En voici l'*Avertissement*. « L'Université d'Angers avait un banc dans la Cathédrale pour assister aux prédica-« tions. Mais chacun de ses membres a-t-il droit de s'y placer ? C'est une question encore indécise et qui fait le sujet « de ce poème. Quelques-uns prétendent que ce privilège n'appartient qu'aux *Intrants* (ceux qui ont droit d'entrée aux « assemblées de l'Université, qui se tiennent le jeudi), tels que le chancelier, le professeur en Droit, etc. D'autres, en « plus grand nombre, soutiennent que tout *Suppôt* (tous ceux qui font partie de l'Université, à commencer par les « Maîtres-ès-Arts immatriculés) doivent en jouir. Les dames y étaient admises quelquefois par les *Intrants.* »
Ce banc comme celui de l'hôtel de ville était remisé dans le cloître ou dans la salle de Théologie en temps ordinaire.
6. *Fabrique*, t. I, p. 59.
7. *Ibidem*, Registre sans pagination.

De *grands bancs* marchandés pour la nef, le 4 juillet 1487, au prix de 33 livres (1), furent brisés par les Huguenots en 1562.

Un procès-verbal des ruines causées par la foudre en 1617 (2), nous fait connaître l'existence près de la porte de la paroisse d' « *ung banc estant le long du parvis de la muraille servant à asseoir le monde et enfermer les ornements et ustancilles de l'église, de douze pieds de longueur, qu'il faut relever de sa place pour remettre les pierres disloquées de la porte...* ».

Aux *bancs* de la nef, renouvelés sans doute après 1562, furent substituées au mois de janvier 1694 des *chaises*, placées temporairement dans l'église (3).

Les gages des petits bedeaux sont réduits à 10 livres au moyen des chaises, qu'ils ont le droit de placer dans cette église le 3 novembre 1703. — Il leur est défendu de laisser et d'entasser des chaises dans l'église sauf un petit nombre proche la grille du sanctuaire pour la commodité du public. Ils devront les serrer partie au bas de la salle de théologie, partie dans les cloîtres, sous peine d'être privés de leur office, 19 juin 1710 (4).

Suivant le règlement du 9 novembre, les petits bedeaux devaient (5) : 1° Enlever les chaises après les sermons et les offices. 2° En placer les dimanches et fêtes dans les deux chapelles des Évêques et des Chevaliers et jusqu'aux deux premiers piliers de la nef. 3° Porter les chaises dans les cloîtres et n'en point laisser à l'ordinaire plus d'un demi-cent dans l'église... 4° Prendre deux liards par personne pour les sermons et un liard les dimanches et jours de fête... 5° Payer à la fabrique pour cette concession la somme de *80 livres*.

Un autre bail des chaises fut donné pour quatre ans, le 18 juillet 1768, pour *mille livres*, à condition que les fermiers des dites chaises ne prendront pas plus d'un sol aux grand' messes et aux vêpres des dimanches et fêtes, un sol aux sermons, un sol aux cérémonies extraordinaires (*Te Deum*, Saluts, etc.), deux liards aux grand'messes et aux vêpres des jours ordinaires et deux liards pour toutes les messes tant des dimanches que des jours ordinaires. Le tarif des chaises écrit sur un grand tableau, par M. Rousseau Martin, épistolier, fut suspendu dans l'église le 2 juin 1769 (6).

Après la Révolution, la fabrique fit mettre des bancs mobiles, remplacés par des chaises au mois de février 1848. A cette époque, le menuisier fixa des tringles sur le pavage pour faciliter l'alignement des chaises et le serrurier scella au haut de la nef la balustrade qu'on y voit encore.

En 1872 et années suivantes, les chaises grossières de 1848, la plupart vermoulues, furent renouvelées peu à peu aux frais de la fabrique, par les soins de M. le chanoine Machefer, custode.

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I, Banc.
2. *Fabrique*, t. IV, p. 571.
3. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I, Banc.
4. Ibidem, Ms. N° 656, t. I, Bedeau.
5. Ibidem.
6. Archives de Maine et Loire, Série G, N° 270. Délibération du Chapitre 1767-1798. Voir le 27 mai et le 18 juillet 1767 et le 2 juin 1768.

LUTRINS.

Il semble y avoir toujours eu *deux lutrins*, placés dans l'axe du chœur : chacun d'eux était éclairé par un des candélabres de cuivre à trois branches, dont j'ai parlé.

Le premier, en forme *d'aigle*, fut payé 230 royaux à Paris en 1434 : il était tout en cuivre. Autour de la colonne principale, surmontée d'un *aigle*, se dressaient sur un piédestal, porté par des lions, trois piliers terminés par des statues, dont l'une, un *Saint Michel*, fut l'objet de fréquentes restaurations. Chaque année, la fabrique faisait polir et nettoyer l'*aigle*, avant la fête de Pâques. Compte 1464. *Pro mundatione acquillæ XXI mensis aprilis. Johanni Noblet, pro mundando acquilam*, ut moris est, XL s. — Compte de 1465. *Item Johanni Noblet, pro clarificando et mundando* tumbas ecclesiæ, *acquilam*, candelabra, pilaria et alia, ut moris est, XL s. Eidem, *pro reparando alas ymaginis sancti Michaelis de acquila*, II s., VI d. — Compte de 1466. Pro brunissando pilearia cuprea, *aquilam* et candelabra hujus ecclesiæ, XL s. [1]. L'inventaire 1467 [2] le décrit ainsi : *Item unum lectrinum in choro, de cupro factum, in modum acquilæ, cum tribus ymaginibus circumdantibus pedem et est super tres leones.*

C'était là qu'on chantait les grand'messes *per annum*, dit Lehoreau.

Cette belle pièce de dinanderie, vendue au poids vers la fin du XVIIIe siècle, fut remplacée par l'énorme lutrin en fer existant encore aujourd'hui.

Le second, tout en fer, reposait sur quatre pieds « *aliud lectrinum ferri, cum quatuor pedibus, munitum de corio* ». (Inventaire de 1467.) On le remplaça par un autre *en cuivre* après 1596. Lehoreau le nomme le *pupitre des Sanctus*. Il subit le sort de l'*aigle* ; comme à lui, la fabrique lui substitua un lutrin en fer.

MEUBLES DIVERS.

Armoires et coffres. — Qui aurait fait le tour de l'église au XVe siècle, aurait vu un certain nombre de meubles disséminés le long des murs. Ils remédiaient à l'insuffisance de la sacristie et rendaient le service plus commode. *Inventaire de 1467* [3] : « *Item una magna archa in choro ad ponendos libros.* » (Armarium cum duobus fenestris in superiori parte chori ubi reponuntur libri ad canendum, 1539.) Item una vetus archa juxta fenestram ubi ministrantur panes et vinum ad celebrandum. — *Compte de 1495* [4]. « Item Mathaeo Leschalle, cerrarurio, pro una clavi apposita *cathedræ* coram majori altari, in qua reponuntur libri Evangeliorum et Epistolarum et pro reparatione unius clavaturæ coffri magistri Johannis Michaelis, III s. — *Inventaire de 1539* [5]. « Ante *Altare sancti Renati*, circa sepulturas Regum Ludovici Primi et Secundi sunt *tres archæ*, in quibus reponuntur Lintheamina, Carelli, Funes et aliæ res Ecclesiæ. — Item parvum armarium in quo reponuntur Legendarii, *prope fontes baptismales.* »

Plusieurs *coffres*, n'appartenant pas à l'église, y étaient quand même déposés. Ainsi, je trouve dans l'inventaire de 1467, sous ce titre : *Archæ non existentes de Ecclesia* [6], les

1. *Fabrique*, Registre sans pagination.
2. *Ibidem*, t. I, p. 95vo.
3. *Ibidem*, t. I, p. 95vo.
4. *Ibidem*, Registre sans pagination.
5. *Ibidem*, t. II, p. 72vo.
6. *Ibidem*, t. I, p. 95vo.

articles suivants : *Archæ Nationis Andegavensis. — Symonis Bordier, canonici. — Facultatis Artium.* »

Lits. Il y avait autrefois un ou plusieurs *lits* dans l'église pour le sous-sacriste et ses serviteurs (1). Ce n'était pas de trop avec les chiens, qu'on lâchait la nuit, pour garder les richesses accumulées sur les autels et dans le trésor. Ces lits étaient dissimulés sous l'horloge, au bas de l'escalier du petit buffet d'orgues ou dans un vieux chapier, placé près de la porte du Chapitre (2). *Guyon Pasquier*, serviteur du sacristain, rapporte que « *la nuitée du dimanche de la Quasimodo dernier* (1562), *étant lui déposant, couché en la dite Eglise de Saint Maurice en laquelle il couche ordinairement avec autres pour la garde de la dite Eglise, oyt frapper à la porte, qui est pour venir du palais épiscopal...* (Information du 13 mai 1562 à l'occasion du pillage du 6 avril).

Les anciens inventaires de l'église, jusqu'à celui de 1606 inclusivement, nous font connaître «*qu'au chapier, qui est devant la porte du Chapitre, y a une couette, un travers lit et un lodier; et sous l'horloge une couette avec un travers lit.* »

Dans celui de 1643, il n'est plus question de ces lits, supprimés vers 1640. On forma une petite chambre avec une cloison, sous le cloître, près de la porte de la chapelle des Chevaliers ; là, couchait, chacun sa semaine, l'un des serviteurs de la sacristie.

Table pliante. — Banc de la station. Avant 1699, il y avait au milieu de la balustrade du sanctuaire, une table pliante « *sur laquelle on exposait les reliques, qu'on devait porter aux processions de saint Sébastien et à celles qui étaient extraordinaires, comme le chef de saint Loup pour faire cesser la pluie*, etc. (3). « Après le changement du chœur, la fabrique fit construire au haut de la nef un banc spécial sur lequel « *toutes les fois qu'il a relique à la station du matin, soit des fêtes à cinq chapes, soit des dimanches ou des fêtes per annum, le garde reliques doit porter le tapis et le carreau, etc.* C'est ce qu'on appelait *le banc de la station*, parce qu'au retour de la procession, on y déposait le reliquaire convenable pour la fête.

Bière et chandeliers pour les morts. — Inventaire de 1467 (4). « *Item quinque candelabra ferri ad ponendum circa sebulturas et circa corpus defunctorum.* » Inventaire de 1539 (5). « *Item unum feretrum cum duobus tripodibus servientibus ad funera decedentium.* » Inventaire de 1643 (6). « *Quatre chandeliers de fer à une seule broche, qui servent à mettre sur les sépultures, lors de la célébration des anniversaires à cinq chapes.* »

CONFESSIONNAUX.

Seul avec le Pénitencier, l'Évêque avait autrefois un *confessionnal* à la cathédrale. Aussi le 27 avril 1654, « Mgr Henri Arnauld dit que de temps immémorial, il n'y a eu « d'autre *confessionnal* que celui de ses prédécesseurs et de son pénitencier et que depuis « un an ou environ, on en a fait mettre trois, savoir deux au derrière du grand autel,

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. 669, pp. 22 et 23.
2. Item solvit sacristæ pro emptione lecti lignei sub horologio pro suo presbitero... (Compte de fabrique de 1562-1563). *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, éditée par l'abbé Longin, p. 84.
3. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, pp. 29 et 309.
4. *Fabrique*, t. I, p. 95vo.
5. *Ibidem*, t. II, p. 73.
6. *Ibidem*, t. II, p. 352.

« près de l'autel sainte Anne, le 3e dans la nef vis à vis de la chèze, les habitués de cette « église ayant la coutume de se réconcilier dans la sacristie, *fait opposition à ce nouvel « établissement* (1). »

L'ancien trône épiscopal, construit sous Mgr Fouquet de la Varenne, fut démonté, le 17 janvier 1699, et transporté au bas de l'escalier de l'évêché pour servir de *confessionnal* à Monsieur l'Évêque (2).

M. Rousseau fit faire un beau *confessionnal* à M. Houdebine, chanoine, le 5 mars 1764 (3).

Le 19 mai 1791, *deux confessionnaux* de l'ancienne paroisse furent réclamés pour le service de la cathédrale, devenue paroissiale (depuis l'organisation du clergé constitutionnel) par M. Bretault, procureur en charge.

Ces meubles et tout le reste disparut en 1793. Après la réouverture des églises, la fabrique fit placer, en 1802, *trois confessionnaux*, dont l'un fut payé à un menuisier nommé Margerie et les autres provenaient de l'église des Ursulines (paroisse pendant quelques années). Un quatrième est commandé au prix de 80 livres (4).

Plus tard, deux rangs de *confessionnaux* symétriques meublèrent les murs des transepts, autrefois occupés par des autels renversés à la Révolution. Ils existent encore du côté de la sacristie, tandis que du côté de l'évêché, ils ont fait place à trois autels, érigés en 1860.

TABLEAUX.

Je ne parlerai ni des cartons des tapisseries, ni des rideaux des orgues, ni des volets en bois peint de la châsse de saint Maurille ou de la niche de la statue de Notre-Dame de Consolation, décrits précédemment. Je m'en tiendrai aux *tableaux* proprement dits, suspendus aux murs ou enchâssés dans les *tombeaux*. Pour ces derniers, je les rappellerai seulement, la description en est donnée ailleurs. L'ordre chronologique sera suivi, autant que possible ; pour plusieurs tableaux, la date exacte n'est pas connue.

1439. ? Portrait de l'évêque *Hardouin de Bueil*, au-dessus de son tombeau.

1447. Portrait de l'évêque *Jean Michel*, suspendu au mur, près de sa pierre tumulaire.

14... Tableau du *Roi Mort*, attribué à *Gilbert Vandellant*, au tombeau du roi René.

1458. Après la fondation de l'*Ordre du Croissant* par René d'Anjou, les armoiries des chevaliers reçus dans les promotions successives, «*peintes sur un carré de bois, en couleurs et dorure très vives*» furent fixées au mur du transept sud. Il est fort probable qu'après chaque nouvelle réception de chevaliers, on ajoutait leurs blasons à ceux des années précédentes; toutefois celui de Jean du Bellay n'y fut placé qu'en 1622. Quelques autres, sans heaume ni lambrequin, furent copiés sur les broderies des chapes de l'église.

---

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 637, p. 292. C'est par erreur que Mgr Arnauld mentionne ici un autel *Sainte-Anne*; il n'y avait derrière le maître-autel, que celui de *Saint-René* et celui de *Notre-Dame de Consolation*. La statue de la sainte Vierge de ce dernier était, il est vrai, enfermée dans un tabernacle, dont les volets de bois peint représentaient l'un saint Joachim, l'autre *sainte Anne*, c'est sans doute à cause de celà que Mgr Arnauld parle d'un autel *Sainte-Anne*.

2. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 13 et p. 18.

3. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I. Confessionnal.

4. *Registre de la Fabrique*.

Le manuscrit n° 1001 de la Bibliothèque d'Angers donne l'ordre dans lequel ils étaient placés sur le mur auquel était adossé l'autel de saint Maurice et aussi sur celui qui regarde les cloîtres, car il n'y en avait pas du côté de la sacristie : cet arrangement fut un peu modifié après la construction du nouvel autel de saint Maurice en 1737. Ils étaient du temps de Bruneau (1623) au nombre de 20. Les chanoines les firent enlever en 1783 pour reblanchir l'église et poser dans la chapelle sainte Anne. Une députation de six gentilshommes vint au chapitre, le 20 mars 1789, demander que ces blasons fussent replacés dans la *Chapelle des Chevaliers*. Le doyen leur répondit par un discours, qu'il lut, et fit reconduire honorablement les députés de la Noblesse : les armoiries reparurent à leur ancienne place pour quelques années. Naturellement, elles furent détruites à la Révolution.

Avant 1467. — J'ai parlé, à la page 268, d'un grand pupitre, décrit dans l'inventaire de 1467 « *Ubi est Mapa Mundi seu Topographia cum armariis et duobus fenestris ;* » il était orné de deux tableaux, peints à l'huile, dont l'un représentait le *système du monde d'après Copernic*, avec plusieurs globes célestes et inscriptions, et l'autre un *Docteur en robe de cérémonie*. J'ignore la date exacte de ce meuble. M. Denais dit au sujet du premier : « allusion sans doute au *Traité ou image du monde de Jean de Beauveau* (1). »

14... On voyait en la première arcade de la nef à droite en entrant, près de la porte de la paroisse (2) « *un certain tombeau fort antique en bois, dont le bas est en pierre en forme de pupitre, sous lequel il y a deux armoires. Entre le dit pupitre et la voulte* (du tombeau) *il y a quatre carrés au 1er desquels y a une Notre-Dame avec un petit enfant sur le bras* (3), *au 2e un religieux ayant la main droite sur la poitrine et un livre en l'aultre, au 3e un prêtre enchappé d'une chappe frizée d'or, joignant les mains et ayant une calotte en la tête, au 4e une sainte Catherine, le tout peint à l'huile.*

1497. Portrait de *Jean de la Barre*, au-dessus de l'autel saint Nicolas (4). Après la reconstruction de cet autel, en 1635, le portrait fut transporté dans la chapelle saint Jean (5).

1502. Portrait de l'évêque *Jean de Rély*, à son tombeau. On y voyait aussi son frère, chanoine de la cathédrale et curé de Villelevêque (6).

...... « A coté de l'autel de M. S. René, dit Bruneau de Tartifume (7), il y a un tableau pendu à la paroy, couvert d'une peau de parchemin, où est au-dessus depeind la *Résurrection de S. René*, entre deux écussons des armes de France et au bas en quatre colonnes l'histoire de sa vie en ces temps... (8). »

1533 ? Au-dessus du tombeau de l'évêque *Jean de Beauveau* (et suspendu au mur,) se voyait un *grand tableau de couleur blanche et noire* (grisaille) « *comme Notre-Seigneur*

1. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 209.
2. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 871, p. 2.
3. Ibidem. Grandet. *Notre-Dame Angevine*. « La Vierge ayant sur ses genoux et sur le bras un enfant qui se tire une épine du pied.
4. Ibidem, Ms. 671.
5. Ibidem, Ms. 886, t. I, 246.
6. Bibliothèque de l'Évêché. *Céremonial* de Lehoreau, t. I, p. 501.
7. On ne connaît pas la date de ce tableau et de l'écriture sur quatre colonnes de l'histoire rimée de saint René.
8. Les 447 vers ayant été reproduits une première fois d'après le manuscrit de Bruneau de Tartifume dans la *Revue des Facultés Catholiques*, en 1897, avec des notes explicatives par M. le chanoine Urseau et une seconde fois dans la *Monographie de la Cathédrale*, par M. Denais en 1899, j'ai renoncé à les faire imprimer une troisième.

fut mis au tombeau par les Vierges et les Apôtres. A l'ung des bouts est depeind un prêtre de genoux avec le surplis et l'aumusse sur le bras et les armes des Gays. » Ce tableau se rapportait évidemment au tombeau de *Pierre le Gay*, inhumé un peu en avant.

1534 ? *Le tableau du Roi Mort* fut remanié, sinon refait en entier, aux frais du doyen de Chateaubriand.

1540. Portrait de l'évêque *Jean Olivier*, à son mausolée.

1608. Portrait à l'huile de M. *Jehan Hamelin*, contemplant une image de Jésus-Christ, dans une arcade de la nef, près la chapelle saint Jean.

1641. Deux portraits de *René de Breslay*, évêque de Troyes, l'un à l'autel saint Nicolas, l'autre au-dessus de la plaque de ses fondations. — Un portrait de *Pierre de Breslay*, à l'autel de saint Étienne.

1650. Le tombeau de Mgr *Claude de Rueil* était orné de trois portraits, celui du prélat au milieu, celui de son oncle l'évêque *Guillaume Ruzé*, mort en 1589, et enfin celui de *Martin Ruzé de Beaulieu*, décédé en 1613.

...... Au delà du tombeau de Louis II, dans le chœur, se voyait autrefois un grand tableau de *saint François de Sales*, dont la béatification avait eu lieu à la Cathédrale le 12 mai 1662 et la canonisation le 27 avril 1667 (1).

XVIIIe siècle. Une note manuscrite de M. Grille attribue à *Pierre-Daniel Olivier*, peintre demeurant à Angers en Boisnet, vers le milieu du XVIIIe siècle, deux toiles à saint Maurice : l'une représentait *saint Charles Borromée*, l'autre la *Madeleine* (2).

Sébastien Crescini, italien, nettoie et vernit en 1769, les tableaux des autels de la chapelle des Évêques pour 3 livres (3).

XIXe siècle. Les tableaux du Chemin de Croix, qui ont précédé ceux d'aujourd'hui, furent donnés aux Carmélites en 1853. A quelle date exacte remontaient-ils ? je n'ai pu le savoir.

1831. Les frais d'encadrement et de port du grand tableau de la *Mise en Croix*, par M. *Anniaux*, envoyé par l'État à la cathédrale, s'élevèrent à 384fr,87. Cette toile placée à gauche dans la 2e travée de nef jusqu'en 1870, décore actuellement la salle synodale de l'Évêché.

1850-1852. M. *A. de Pignerolles* reçoit de la fabrique la commande d'un *nouveau Chemin de Croix* pour 3000 francs. Les encadrements furent payés à M. Bonnin 582 fr. en 1853.

1853. Une *Descente de Croix*, copie de Rubens, par M. *Morain*, fut donnée par l'État en avril 1853. On suspendit cette toile, à la place occupée aujourd'hui par la Chaire : elle y resta jusqu'en 1870 et fut transportée dans la salle synodale.

USTENSILES DIVERS.

Fers à hosties. — On lit dans le compte de 1466 (4) : « *Die XX mensis Jullii Johanni Penhart pro solutione ferrorum ad faciendum panem seu hostias ad celebrandam missam,*

1. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I. (Béatification et Canonisation.)
2. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de l'Anjou*, par Célestin Port, t. III, p. 33.
3. *Les Artistes-peintres Angevins*, par Célestin Port, p. 21.
4. *Registre de la Fabrique*, sans pagination.

IIII l. X s. — (Inv. de 1596 [1]: *Instruments pour faire le pain à chanter, deux paires de fer, deux compas et une roullette à rondir le pain à chanter.* — Inv. de 1643 [2]: *deux paires de fer, un compas et une placque à couper le pain*).

Le musée archéologique et le musée diocésain d'Angers possèdent un bon nombre de *fers à hosties* du moyen âge ; ils méritent d'être signalés aux archéologues : quelques-uns remontent au XIIIe siècle.

Étuve d'airain. — *Les pommes d'airain à chauffer les mains du prêtre,* des inventaires de 1297 et 1391, dont j'ai parlé à la page 215 avaient sans doute un caractère artistique, dont quelques spécimens du même genre conservés encore aujourd'hui peuvent donner l'idée. On les appelle « *stupha* » dans l'inventaire de 1539 [3]. J'en rapprocherai un ustensile, signalé dans celui de 1467 [4] : *Item una longa stuffa erea.*

Réchaud pour les encensoirs. — Inv. de 1421 [5]. *Item quædam craticula ferrea ante majus altare pro pueris.* Inv. de 1467 : *Craticula ad faciendum ignem pro thuribulando* [6]. — Inv. de 1561 : *Craticula in qua ponitur ignis ad thuribulandum* [7]. Ces réchauds avaient parfois une forme assez élégante [8].

Chauffoir. — Le 31 octobre 1584, un *chauffoir,* dans lequel on faisait brûler des parfums, fut mis dans le chœur, à cause de la peste. Le chapitre combattit les rigueurs du froid de la même manière le 13 fév. 1588 [9].

Vaisseaux d'étain. — Nous en trouvons de diverses formes : Inv. de 1539 [10]. — *Item una pinta sive lagena ex stanno ad distribuendum vinum ad celebrandum.* — Inv. de 1596 et de 1643 [11]: *Item une grande buye destain qui sert pour avoir de l'eau fresche à dire les messes. — Item six paires de petites chopines d'estain qui servent aux chappelains pour la célébration de leurs messes. — Item trois ampoulles destain qui servent à mettre les saintes huilles avec leurs assietes. — Item une quarte destain avec les armes saint Maurice. — Item ung bassin destain à détramper le pain à chanter.* (Inv. de 1599 [12]. Un bassin neuf d'estain à détramper le pain à chanter, pesant huit livres). — *Item ung vaisseau destain en forme de vaze pour mettre les huilles le jeudy absolu.*

2° Sacristie.

J'ai mentionné aux pages 66 et 67 les *chapiers* et les *armoires,* énumérés dans les anciens inventaires. Tous ces meubles, acquis peu à peu, furent vendus avant 1539 par le chanoine Bohic, qui les fit remplacer par un ensemble de menuiserie désigné sous le nom de *sedilia* et *scamna.* On peut se les figurer analogues aux boiseries de la salle, située

1. *Fabrique*, t. II, p. 70.
2. *Ibidem*, t. II, p. 352.
3. *Ibidem*, t. I, p. 59.
4. *Ibidem*, t. II, p. 70.
5. *Ibidem*, t. I, p. 95.
6. *Ibidem*, t. I, p. 95vo.
7. *Ibidem*, t. II, p. 129vo.
8. On en conserve encore un du XIVe siècle à la cathédrale de Beauvais : il figurait à l'exposition du Petit Palais, en 1900.
9. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I. Chauffoir.
10. *Fabrique*, t. II, p. 70vo.
11. *Ibidem*, t. II, p. 216 et 351vo.
12. *Ibidem*, t. II, p. 264vo.

au-dessus du porche de Saint-Germain l'Auxerrois de Paris ([1]). C'étaient des coffres servant en même temps de sièges et au-dessus des armoires figurant les dossiers. Il y avait en outre ([2]) « *unum pulpitum quo supponuntur ordinarium et alii libri,* » une table pour les reliques « *una mensa cum tripodibus ad ponendas reliquias communes in festis* » et la caisse des anniversaires « *archa thesauri anniversariorum hujus ecclesiæ.* »

Le 7 mai 1714, fut posé un nouveau *chapier*, et bientôt après un second ([3]). Les renseignements ultérieurs sur le mobilier de la sacristie, font absolument défaut.

Tout fut dévasté à la Révolution. Le lundi, 9 avril 1804, *Duforest*, menuisier, est chargé de faire un plan de toute la boiserie de la sacristie de Saint-Serge, de numéroter chaque partie par chiffre et lettre alphabétique avant de rien démonter. Le démontage, le transport et la pose dans la sacristie de la cathédrale coûtèrent 266 livres, 15 s.

La boiserie de la sacristie de Saint-Serge accordée tout d'abord à la cathédrale, fut attribuée au grand séminaire ; seul le chapier fut posé dans le vestiaire de Saint-Maurice.

La belle menuiserie que nous voyons aujourd'hui, fut exécutée de 1864 à 1867 aux frais de la fabrique par M. M. Grizet, Moisseron et Ruault.

Maison de la secrétainerye.

L'Inventaire de 1596 décrit les meubles, appartenant à la fabrique et mis à la disposition du *sacristain* dans sa maison ([4]) : « *Ung hactault et ung bancelle qui sont en la cuyzine, cinq lanternes, dont y en a trois bonnes et les aultres rompues. — Item une petite orloge avec le reveille matin ses compas et autres choses qui en deppendent, le tout sonnant et branslant. — Item deux petits dressouers de bois, cramponnés en la muraille avec crampons supports.* (Item une grande huge pour boullanger. — Item une palle de fer pour netoier leglise 1599 ([5])). — (Deux lanternes pour les serviteurs à l'hiver. — Une des tables susdites (du réfectoire) appuyée sur deux traicteaux, où on pose le pain d'autel 1643 ([6])).

3° La salle du Chapitre.

Le compte de la Ge Bourse pour 1368-1369 est le plus ancien document relatif au mobilier de cette salle « *Pro duobus clavibus positis in archis capituli* ». Il y avait donc plusieurs coffres renfermant les titres, les manuscrits et aussi des calices et autres objets précieux, hors d'usage et déposés en réserve ([7]). Ces meubles contenaient les éléments du Chartrier futur et servaient de complément à ceux de la sacristie.

Jean le Troesne, menuisier, refit en 1495 les bancs ou sièges, sur lesquels prenait place le chapitre pendant ses réunions ([8]). Les armoires, qui en formaient pour ainsi dire le dossier, et dont les clefs étaient confiées à quatre chanoines ([9]), furent payées le 7 décembre 1502, la somme de 45 livres, et un septier de froment à *Michel Huzé*.

1. *Itinéraire archéologique de Paris*, par M. F. de Guilhermy, p. 142.
2. *Fabrique*, t. II, p. 70.
3. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 142.
4. *Fabrique*, t. II, p. 217.
5. *Ibidem*, t. II, p. 266vo.
6. *Ibidem*, t. II, p. 352vo.
7. L'inventaire, vérifié en 1595, porte en marge vis-à-vis d'un certain nombre de calices cette mention : *in magna archa Capituli. Fabrique*, t. II, pp. 143, 143vo, 145.
8. Bibliothèque d'Angers, Ms. 656, t. II. (Banc.)
9. Ibidem, Ms. 658, p. 354.

Autour de la salle, se voyaient plusieurs portraits d'évêques. Au bas de celui d'Ulger, étaient écrits ces mots : *Ulgerius episcopus Andegavensis... fundator prebendæ sacerdotalis* ([1]). Le vers suivant, exprimant heureusement la charité de l'évêque *Jean Michel*, se lisait au bas de son portrait : *Quæ fuit in miseros vivo, ea est cura sepulto* ([2]). Je citerai aussi des tableaux représentant *saint Apothème*, *saint Maurille*, *saint Aubin*, *saint Mainbœuf*, *saint Benoît* et *Henri Arnaud*, évêques d'Angers. Ces toiles, peintes au XVIIe siècle, existent encore dans la salle synodale de l'Évêché ([3]).

Lehoreau nous apprend qu'on avait suspendu à la muraille le dessin de l'*ancien buffet d'orgues* ([4]), d'après lequel il fit faire l'aquarelle si intéressante, que j'ai reproduite.

Enfin une liste des noms des Évêques, écrite sur parchemin et fixée sur un curieux tableau de bois, conservé longtemps à la bibliothèque de la ville et depuis quelques années au musée Saint-Jean ([5]), occupait une place d'honneur. Ce tableau très modeste fut remplacé en 1786 par un autre, orné d'un encadrement doré ([6]).

Le 5 avril 1700, le nombre des titres augmentant sans cesse, le procureur du chapitre fit ajouter aux armoires des boîtes pour les renfermer. Le 16 mai 1766, les anciennes armoires posées sur un massif de maçonnerie furent reculées le long du mur et le chapitre en commanda six nouvelles ([7]).

Ce mobilier disparut avec les titres et papiers à la Révolution.

4° Le Réfectoire ou salle de Théologie et la cuisine.

Les fêtages, dus annuellement cinq fois par l'Évêque et dix-neuf fois par les dignités se passaient autrefois dans le Réfectoire.

L'inventaire de 1599 nous donne l'énumération des tables, qui se voyaient encore dans le Réfectoire ([8]), bien que les fêtages aient été convertis en une redevance pécuniaire dès 1569 : « *Cinq grandes tables de bois de chesne fort pesantes et épaisses. — Six traicteaux. — Six grandes Bancelles. — Cinq poultres qui sont derrière les dites tables portées sur des billots de bois, qui servent de sièges. — Item une aultre pièce de bois de grosseur de soulliveau, qui sert de marchepied de la longueur de la grant table du bout.*

On les trouve encore dans les inventaires de 1606 et de 1643 ([9]). Dans ce dernier, je remarque cet article : « *Item deux traicteaux à en supporter une* (des cinq tables) *et n'y a que celle-là eslevée.* » C'était sans doute celle des dignités.

Il y avait aussi une chaire, dans laquelle le dernier chanoine lisait la Bible pendant

1. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. II, p. 31.
2. *Abrégé de la vie de Jean-Michel.* Angers, 1739. Préface.
3. *Lettre de M. Baugé*, curé de Candé, du 10 mai 1858.
4. Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial*, t. III, Liv. V.
5. Cette liste fut écrite du temps de *François de Rohan*, dont les armoiries sont peintes en tête des noms. J'en donne la reproduction, grâce à l'obligeance du conservateur du Musée, M. A. Michel.
6. Archives de Maine et Loire, Série G, 273, p. 33. Le 16 août 1786, Thorode, secrétaire du chapitre, employa 48 livres à faire faire un cadre neuf doré pour le *catalogue des Évêques*, qui est dans le Chapitre et à faire peindre les armes de deux évêques.
7. Bibliothèque d'Angers, Ms. 656. Supp., I, p. 79. La grande armoire, contenant quatre fenêtres et demie, placée vis-à-vis de la porte, coûta 466 livres ; une autre posée à gauche en entrant fut payée 300 livres. Elles furent exécutées en 1766 et 1767 par *Guérard*, menuisier.
8. *Fabrique*, t. II, p. 266vo.
9. *Ibidem*, t. II, p. 352vo.

les fêtages. Elle fut renouvelée d'abord en 1404-1405 [1]. « *Item pro una cathedra nova posita in refectorio ubi legitur Biblia... 20 s.* puis en 1538 [2], et détruite avec l'escalier, par lequel on y montait, en 1731 [3].

5° CHAPELLES.

A. *La chapelle Curiale, paroissiale du Crucifix ou de Saint-Maurice* avait évidemment une fabrique, distincte de celle de la cathédrale : je n'ai trouvé que fort peu de chose sur son ancien mobilier.

Meubles. — Le chapitre fait enlever tous les bancs, mis dans la chapelle du Crucifix pour empêcher les querelles, qu'ils occasionnaient le 7 août 1507 [4].

Tout le mobilier fut vendu aux enchères le 19 mai 1791. L'énumération en est donnée dans un portefeuille conservé aux *Archives de Maine et Loire :* j'y remarque entre autres choses vingt morceaux de tapisserie, transportés avec les ornements au château (lieu du dépôt).

Les bancs qu'on y voit maintenant étaient autrefois dans la Cathédrale : ils y furent apportés en 1848.

Tableaux. — *Bruneau de Tartifume* écrit en 1623 [5] : « *Après suit du côté gauche cette autre* (épitaphe), *qui est au bas d'un grand tableau ancien, qui pend au dit costé gauche de la muraille, auquel sont depeincts ceux qui sont cy après nommés, ensemble tous leurs descendants. Jehanne de la Malgueraye, épouse de Jean Fleuriot et leurs enfants, la dicte Jeanne décédée le 12 octobre 1529.* » — « *Devant un gros pilier, vis-à-vis l'autel de la Trinité est représenté au vif défunt honorable homme Robert Bruneau, mon ayeul...* »

Jésus au jardin des Oliviers forme le retable de l'autel N.-Dame de Pitié. M. Denais donne ce tableau comme étant du XVIIe siècle et de l'école française [6]. A gauche, sur la muraille voisine, on remarque un autre tableau *Jésus descendu de la Croix* de même date et de même origine, suivant M. Denais [7]. Il occuperait l'emplacement où il y a vingt ans se trouvait le *Viatique*, toile de *Thonesse* [8].

A droite de l'autel de la Vierge, est suspendue une grande toile représentant *Jésus guérissant les aveugles et les paralytiques*, signée *Sophie Marais, 1835.*

---

1. *Notice de la ville d'Angers*, par Thorode, avec notes de l'abbé Longin, p. 103.
2. Bibliothèque de l'Évêché, *Cérémonial* de Lehoreau, t. I, p. 575. Les docteurs de Théologie obtiennent la permission de faire une fenêtre avec des vitres, du côté de la maison du Secrétaire proche la *nouvelle chaise.*
3. *Tablettes historiques et ecclésiastiques*, par Jacques Dubois, 1761. Manuscrit appartenant à M. Godard, p. 11.
4. Bibliothèque d'Angers, Ms. N° 656, t. I. (Banc.)
5. Ibidem, Ms. N° 871, pp. 111 et 120.
6. *Monographie de la cathédrale d'Angers*, p. 147.
7. *Ibidem*, p. 148.
8. M. Grille, dans ses *Biographies particulières*, à la *Bibliothèque d'Angers*, a recueilli 1° une carte de ce peintre, sur laquelle on lit : *M. Thonesse, élève couronné de l'École Romaine, peintre d'histoire et de portrait, professeur de peinture, dessin, figures, paysage et perspective, place du Pilori, 9, à Angers* et 2° une *Notice sur deux tableaux de M. Thonesse, exposés au Musée d'Angers pendant la foire de la Fête-Dieu 1824;* en voici un extrait.

1° *Portrait de Henri IV*, de grandeur naturelle, d'après le masque, moulé sur sa figure en 1793.

2° *Le retour de la Foire.* Tableau composé de cinq figures en pied, de grandeur demi-nature.

Nota. On peut voir dans cette ville deux tableaux du même artiste. L'un est un *Ecce homo*, figure de six pieds ; il décore l'un des côtés de la Chapelle du Calvaire, dans l'église Saint-Maurice. L'autre forme le retable du maître-autel de la Chapelle de la Vierge, adjointe à la Cathédrale et représente un *agonisant prêt à recevoir les derniers sacrements.*

Enfin, on peut remarquer au-dessus des fonts baptismaux un tableau acheté pour la fabrique 400 l. par M. Denais, chanoine ; c'est le *Baptême de Notre-Seigneur* (1).

B. *Chapelle du Christ, anciennement de Sainte-Anne.*

Le long des murs, le chapitre avait fait placer des coffres ou pupitres pour renfermer une partie des livres de l'église. Inventaire de 1505 : « *Libri existentes in Capella beatæ Annæ in quodam pulpitro ab utroque latere* (2). »

Le 19 mai 1791, au moment de la vente des meubles de la paroisse, M. Bretault, procureur de la fabrique, fit transporter dans la chapelle Sainte-Anne un *caignard* de fer à quatre pieds, où étaient seize sacs de titres et papiers, sur lequel le district apposa les scellés (3). Les deux objets mobiliers les plus remarquables qu'on y voit aujourd'hui, sont le devant d'autel en chêne sculpté et le retable peint sur bois du XVe siècle, dont on a lu la description dans le chapitre du *Nouveau trésor* (pp. 247 et 248). Ce sont, chacun en leur genre, de vraies œuvres d'art.

Le tableau de saint Maurice, donné par l'État, est de *François Heim*, membre de l'Institut (1787-1864). *Celui de la Vierge* a été peint par Mme Benoist. Ils furent placés dans la chapelle entre 1821 et 1823. L'année suivante, *Thonesse*, qui avait précédemment fait la fresque du fond, « *un ciel très orageux* », fournit à la fabrique pour 200 livres le tableau de l'*Ecce homo.*

C. *Ancienne chapelle de Saint-Jean.*

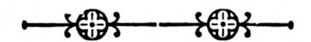
1497. Après la reconstruction des autels de la chapelle des Évêques en 1635, le portrait de *Jean de la Barre*, dont j'ai parlé précédemment, fut placé au-dessus de l'autel de la chapelle Saint-Jean (4). C'était un saint *Maurice présentant à Jésus le chanoine Jean de la Barre.*

1497. Un autre tableau, soi-disant rapporté d'Italie comme le précédent, le 18 nov. 1497, par le trésorier *Jean de la Barre*, ornait cette chapelle, je ne saurais dire si cette tradition est fondée. C'était un *Jésus portant sa Croix*, avec la figure de *la Vierge et de saint Jean.* « Le Christ avait été biffé et ratissé à coups de couteau par un envieux à qui on ne voulut point le vendre ; il en avait offert vainement mille florins et une copie (5). »

6° La Bibliothèque.

Le compte de fabrique de 1466-1467 fait mention de deux *pupitres avec leurs sièges*, destinés à la bibliothèque. Ils sont au nombre de dix en 1472 (voir page 269), et sont appelés *pulpitra seu scamna.* Plusieurs autres y furent ajoutés en 1508 et coûtèrent II l. X s. Ces meubles furent détruits avec la bibliothèque au XVIIIe siècle.

1. *Registre de la Fabrique.*
2. *Fabrique*, t. I, p. 284vo.
3. Archives de Maine et Loire. Vente publique des Meubles de la Psallette et de l'église paroissiale, 19 mai 1791.
4. Bibliothèque d'Angers. Ms. 886, t. I, p. 246. « Pour le tableau qui est sur l'autel (de la chapelle saint Jean) où est peint un Jean de la Barre, je l'y ai vu mettre. Il était à celui des autels de la chapelle des Évêques le plus proche du chœur, avant que René de Breslay eût fait refaire les autels incomparablement plus beaux, qu'ils n'étaient auparavant. »
5. Berge, *Panegyricon*, p. 56. (Citation empruntée à la *Monographie de la Cathédrale*, par M. Denais, p. 164. Note 2.)



Corrections et Additions.

P. 10, 19[e] ligne, *quidam* au lieu de quidem.
P. 17, 33[e] ligne, IV au lieu de 4°.
P. 19, 6[e] ligne, V au lieu de IV.
P. 20, 16[e] ligne, VI au lieu de V.
P. 30, 21[e] ligne, *et ornatûs* au lieu de cum ornata.
» 23[e] ligne, supprimer la virgule après ditiore.
P. 31, 26[e] ligne, *secret* au lieu de scrict.
P. 41, 28[e] ligne, *alexandriæ* au lieu de alexandric.
P. 43, 10[e] ligne, *reparata* au lieu de separata.
» avant dernière ligne, *renforciato* au lieu de renforcato.
P. 44, 13[e] ligne, *proesepe* au lieu de proesepi.
P. 47, 11[e] ligne, *Martigné* au lieu de Martigny.
P. 51, 6[e] ligne, *confecta* au lieu de confectorum.
P. 53, Note 2, *Mauléon* au lieu de Maulion.
P. 60, 33[e] ligne, *Capsis* au lieu de Cappis.
» ajouter IV avant le titre Parements d'autel.
P. 61, 14[e] ligne, *Capsam* au lieu de Cupsam.
P. 62, ajouter V avant le titre Bannières. Dais.
» 34[e] ligne, *Pantigny* au lieu de Pontigny.
P. 63, 24[e] ligne, *couvertes* au lieu de courtes.
P. 67, 3[e] ligne, *consertum* au lieu de confertum.
» 25[e] ligne, *Chalopin* au lieu de Charlepin.
P. 71, 1[e] ligne, *Pantigny* au lieu de Pontigny.

P. 75, après la ligne 32, ajoutez : *Le tapis des fêtes solennelles.*

Une commission de dames pieuses entreprit, de 1861 à 1863, l'exécution d'un tapis pour le sanctuaire. Il revint à 4,662 francs.

P. 79, dernière ligne, *le Peletier* au lieu de le Pelletier.
P. 80, 1[e] ligne, *Lehoreau* au lieu de le Horeau.
P. 83, avant-dernière ligne, *le Peletier* au lieu de le Pelletier.
P. 84, Note 2[e], *Pantigny* au lieu de Pontigny.

P. 91, après la 10[e] ligne, ajoutez : M. L. Delisle, dans une savante dissertation, publiée en 1901 par la *Société des Anciens Textes*, établit définitivement que la tapisserie d'Angers a été exécutée non pas d'après le manuscrit de Charles V, mais d'après un autre type très distinct, représenté par de nombreux manuscrits, dont l'un des meilleurs est celui de la Bibliothèque de Cambrai.

P. 93, Note 5, ajoutez : *On lit dans le Kalendarium sancti Mauritii :* Maius. 5 Calendis. Petrus, inclytus dux de Borbonio et Alvernia, Anna quoque uxor ejus, clarissima rege edita natali ad ornatum Ecclesiæ dedit magnam peciam tapiceriæ ex Apocalypsi Joannis Evangelistæ figuris distinctam, quasique finistem (sic) ei quæ de bonis regis Siciliæ nobis advenit. Anno 1490. (Bibliothèque du M[is] de Villoutreys.) Dubuisson-Aubenay, *Mémoires historiques de l'Anjou*, p. 114.

P. 94, 19[e] ligne, *estimée* au lieu de estimer.
P. 94, 37[e] ligne, *le Peletier* au lieu de le Pelletier.
P. 95, 16[e] ligne, *le Peletier* au lieu de le Pelletier.
P. 96, avant-dernière ligne, *la chapelle* au lieu de les salles.
P. 97, note 1, *de l'autel* au lieu d'une vaste cheminée.
P. 98, 30[e] ligne, *la chapelle* au lieu de les salles.
P. 100, 29[e] ligne, *d'Anjou* au lieu de de Lorraine.
P. 103, 22[e] ligne (3), au lieu de (1).
» en note, ajouter (3) avant Ici, le Christ.
P. 105, Note 4, *de la chapelle* au lieu de des salles.
P. 111, Note 1, *le Peletier* au lieu de Lepelletier.

P. 125, 3[e] ligne, L'inscription a été complétée ainsi au moment de la restauration :

(Tant que) la mer lui (rendist) les clefs du reliquiaire de l'église et depuis a(riva près) le roy dangleterre qui joyeulsement le retint pour son jardinier.

P. 137 Avant la *Tapisserie de Tobie*, ajoutez la description de la Verdure suivante :

VERDURE.

(Fin du XVI[e] siècle.)

Un quatre-feuilles, richement décoré, forme l'encadrement de la tapisserie, entourée quand même de bordures. De grandes feuilles enroulées, au travers desquelles se jouent des faisans, remplissent le fond. Cette belle pièce avait été coupée, puis rejointe : une bande de 0,30 de large manquait, elle a été refaite avec un succès complet par M[e] Maloyer pour l'exposition archéologique d'Angers en 1895.

Longueur 2 m. 85 ; hauteur 2 m. 30.

P. 139, 15[e] ligne, *Saint-Pierre de Saumur, qui possédait en 1661 une tenture de l'histoire de Samson? Voir page 156 :* au lieu de Saint-Pierre qui possédait en 1609 une tenture de l'Histoire de Moïse ? Voir page 150.

P. 150. Après la 7[e] ligne, ajoutez : Il y avait six grandes tapisseries, trois petites et *deux très anciennes représentant le roi David.* (Archives de Maine et Loire, Décisions, p. 327.)

P. 154, après la 16[e] ligne, ajoutez : Abbaye de Saint-Nicolas.

Il y avait aussi dix pièces de tapisserie, qu'on apporta de Limoges en 1613, dont huit, destinées au chœur, représentaient la vie de M[r] S. Nicolas et coûtèrent 16 l. 10 sols l'aune ; les deux autres pièces, consacrées à la sainte Vierge et faites pour sa cha-

pelle coûtèrent 17 l. l'aune, payées par frère Guillaume Clousier. (Bibliothèque d'Angers, M. N. 756, fol. 37.)

Couvent des Augustins.

Bertrand de Beauveau donna vers 1468 de *très belles tapisseries*, un Graduel et un Antiphonaire (Bibliothèque d'Angers. M. N. 780, fol. 1 et 21).

P. 156, ajouter à la fin :

Abbaye de Fontevrault.

Inventaire du 17 juillet 1790. Deux tentures d'Aubusson dont la dame d'Antin, abbesse, avait fait présent depuis deux ans. Ce sont sans doute les mêmes, dont on parle dans l'adjudication du 22 novembre 1792 : la tenture de droite du chœur, de l'*histoire de Salomon* au s[r] Bernard, pour 1550 livres, la tenture de gauche, au même, pour 1525 livres.

P. 157 Après la note (7) ajoutez ce qui suit :

Jean du Bellay, évêque de Poitiers, et autrefois abbé de Saint-Florent, avait fait construire dans le chœur de cette abbaye, un monument orné de sculptures représentant le *Jugement*, le *Paradis* et l'*Enfer;* voici ce qu'on lit dans l'histoire généalogique de la maison de Bellay, de Trincart, p. 174.

« Il mourut en l'abbaye de Saint-Florent, qu'il avait « déjà délaissée à son neveu Louis de Bellay dès 1474 « et fut son corps trouvé digne en plein chapitre d'être « mis dans la sépulture des fondateurs sous une voûte, « qui est sous le marchepied du grand autel tout au « droit et à moitié sur la plus belle, délicate et artiste « pièce de sculpture en pierres qui se puisse voir, « laquelle a plus de quarante pieds de hault que ce « digne prélat avait fait faire ou le *Jugement*, le *Paradis* « et l'*Enfer* étaient représentés. Mais les huguenots au « mois de janvier 1569 rompirent et cassèrent toutes « les plus belles images et délicates pièces qui repré- « sentaient le *Paradis* et ne touchèrent point à celles « qui représentent l'horreur de l'*Enfer*... »

Ce monument était-il aussi l'œuvre de *Pons Poncet?* Je n'ai pu le savoir.

P. 160, après ces mots de la 25[e] ligne « *Item capsa magna processionalis*, inqua plurimorum sanctorum reliquiæ continentur, sicut scribitur in medio, » ajoutez :

Un extrait du Calendrier de la cathédrale, inséré dans un manuscrit de la bibliothèque du M[is] de Villoutreys, intitulé : *Mémoires historiques du pays d'Anjou et du duché de Beaufort*, tiré des mss. de mons[r] Dubuisson-Aubenay, me permet de donner la date de la *grande châsse processionnelle.*

« Anno ab incarnatione Domini 1211, præsidente « huic ecclesiæ venerabili patre Guillelmo de Bello- « monte pontifice, nepote Domini Radulphi episcopi, « multorum sanctorum reliquias, quas propter vetus- « tatem temporis tenebantur minus honestè, canonici « hujus ecclesiæ revolvere decreverunt et eas undique « colligentes .... quæ supererant notulas et .... « docentes sanctorum nomina quorum erant, multas « vero invenerunt reliquias testimonio .... carentes « propter diuturnam temporum senectutem. Omnes « autem colligentes in unum reposuerunt in *capsa « argentea deaurata quæ in processionibus deportatur*, « in qua centum et multo amplius sanctorum reliquiæ « continentur, quos et suis nominibus exprimendos : « *Joannis : Quintini : Dionysii : Gavanti : Pavacis : « Amandi : Aldegundis : Magnobodi : Saturnini : Be- « nedicti : Lupi Andegavensis : Albini : Andoëni : Na- « boris et Fœlicis ; Item Petri et Pauli : Martini episcopi: « Genesii : Macarii : Thomæ apostoli : Andreæ : Mau- « rilii : Pancratii : Laurentii : Stephani : Gatiani : « Anastasii : Nazarii : Desiderii : Symphoriani : « Georgii : Theclæ : Crysogoni : Annonii : Remigii : « Austrosigili : Juliani : Hippolyti : Ferreoli : Ambrosii : « Gervasi et Protasii* : *Sulpitii Biturencis : Sulpitii Bi- « gorensis : Leodegarii : Justi : Angeli : Romani : Me- « dardi : Genovefæ : Clementis : Germani : Melanii : « Leobini : Martialis : Item de pallio quod fuit super « dominum, de spongia Christi, de sepulchro domini, de « lapidibus sancti Stephani, de præsepio Christi, de cor- « poribus patriarcharum Isaac, Jacob et Sara.*

« Ista autem pignora beatorum in prædictam capsam « fuerunt recondita de quibus fuimus certificati per « scripta. Nec non et multæ aliæ sanctorum reliquiæ « quique nobis non sunt cogniti per scriptum sed in « libro vitæ sunt scripti. Præter istas, multæ aliæ san- « ctorum reliquiæ in hac sancta continentur ecclesia, « quæ sunt recondita *in altaribus, capsulis, scriniis, « phylacteriis et ampullis* et gloriosè servantur. »

P. 167, 11[e] ligne, *fut* au lieu de fort.

P. 168, 31[e] ligne, *1481* au lieu de 1181.

P. 169, après la 7[e] ligne, ajoutez : Dans son codicille du 7 avril 1488, Olivier le Prince, chantre et chanoine, laisse « *Capsæ beati Maurilii tres marcas argenti* » (Archives de Maine et Loire, série G, N. 342, Testaments.) Ceci semble indiquer que la chasse de Saint-Maurille n'était pas encore achevée.

P. 169, 19[e] ligne, *Le Peletier* au lieu de de Pelletier.

» 23[e] ligne, *Le Peletier* au lieu de le Pelletier.

P. 178, 27[e] ligne, *Canonico* au lieu de canoniao.

P. 179, à la 31[e] ligne, après *du sacre*, ajoutez ceci :

Le doyen Jean de la Vignolle, décédé en 1495, prit soin de faire rentrer au trésor la *châsse de cristal*, qui avait été dérobée : « Miræ admodum pulchritudinis « et operis ante alias egregii *capsam cristallinam, qua- « dratam propè attingentem figuram*, extremitatibus « atque angulis suis pulchrè deauratam, cui sunt tur-

« riculi postesque circumquaquè deaurati, cum pina-
« culo cristallino signo crucis insignito multum decoris « adjiciente, quam manibus improborum detinentium, « sua industria, subductam, ecclesiæ imponendam cu- « ravit ». (Bibliothèque d'Angers, Manuscrit Grille. « Biographie. Éloge de Jean de la Vignolle.)

P. 180, après la 13e ligne, ajoutez ceci :

« 2 Non. Aprilis Obiit *Guido de Petravalle*, qui « fecit de suo proprio capellaniam B. Jacobi, quæ est « adjacens huic ecclesiæ et *dedit testam argenteam*, *in* « *qua reponitur caput beati Innocentii.* » (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

Les Nécrologes d'Angers (Ms. 661 et 662) mentionnent aux nones d'avril le décès de *Guy de Laval*, évêque de Quimper en 1324, transféré au Mans en 1326 et décédé en 1329. C'est peut-être le même. Le chef d'argent aurait en ce cas daté du XIVe siècle.

P. 182, 34e ligne, *à l'autel de St-Yves* au lieu de à St-Yves.

P. 185, 5e ligne, ajoutez *15°* avant Statues...

P. 186, 6e ligne, ajoutez *16°* avant Statue de S. Louis.

P. 190, 25e et 29e lignes, *Cenomanensis* au lieu de Cenonanensis.

P. 191, 12e ligne, *armes de* au lieu de armes du.

P. 192, 12e ligne, *tunica* au lieu de tunico.

P. 194, 37e ligne, *Pantigny* au lieu de Pontigny.

P. 196, 20e ligne, *Plures* au lieu de plus.

P. 210, Note 2, *Série G* au lieu de Série 6.

P. 211, 14e ligne, *Le Peletier* au lieu de Pelletier.

P. 214, après la dernière ligne, ajoutez : « Tum anno 1408, die 24 septembris, cum ex infirmitate gravi sanatus esset (Guillelmus Fournier), dedit ecclesiæ *pelves duas seu bassinos*, *ponderis 14 marcarum*, *sex unciarum cum quinque grossis argenti.* (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 215, après la dixième ligne, ajoutez : « Item (Guillelmus Fournier) dedit duos *potos seu stamallos ex argento*, *ponderis marcarum 12*, *cum 2 grossis.* » (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 216, après la 8e ligne, ajoutez : « *Item vasa duo dedit* (Guillelmus Fournier) *in modum navis* ex argento *ponderis 3 marcharum ½*, ut in eis thus offeratur per choristos ». (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 221, après la 8e ligne, ajoutez : « *Laternam ex argento*, *matutinis horis*, *lectiones recitantibus acomodam*, *pondere marchæ cum dimidia sumptibus propriis nec modicis*, *elaborari* (J. de la Vignolle) *fecit.* » (Kalendarium, Bibliothèque du Mis de Villoutreys).

P. 222, 12e ligne *defficiunt* au lieu de defficit.

P. 224, après la 1e ligne, ajoutez : « Magister Michael Grolleau, scholasticus et canonicus, noster, *argenteum Crucifixum*, *qui nunc in fronte navis Ecclesiæ pendet*, *ad perpetuum Christi decus*, *maximis sumptibus factum*, *sed devota mente*, *largitus est.* (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 226, 14e ligne, *Le Peletier* au lieu de le Pelletier.

P. 228, 34e ligne, *Tome V* au lieu de tome III.

P. 229, 3e ligne, *1297* au lieu de 1279.

» après la 14e ligne, ajoutez : « (Guillelmus Fournier) *candelabrum sex hastilibus munitum*, *undique ex argento per totum*, *ponderis 35 marcarum*, *exquisito labore confectum*, *eidem ecclesiæ dedit*, *quod ante sacraria Eucharistiæ sive sancta sanctorum sanctique pignus Maurillii colendissimum*, *inter chorum et altare majus ab alto suspensum*, *teneri voluit.* » (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 245, après la 13e ligne, ajoutez :

Les hérétiques ne firent pas longtemps de dégâts dans l'église : ils en furent empêchés par *Jean Tillon*, seigneur de Chavagnes. Ce capitaine employa les cinquante soldats de sa compagnie, par ordre du chapitre, à la garde du Reliquaire, des joyaux et ornements de l'église et du palais épiscopal depuis la nuit du dimanche de Quasimodo jusqu'au 17 avril 1562. Il est porté aux registres du chapitre comme ayant reçu une somme de 1002 livres, 7 sous, 6 deniers « *pour ses peines*, *salaires*, *vacations*, *frais*, *mises et dépenses.* » (Bibliothèque d'Angers. Ms. Grille. Biographie, Jean Tillon.)

P. 246, 5e ligne, *en buis sculpté* au lieu de en bois sculpté.

P. 262, Note 1, avant-dernière ligne, *1853* au lieu de 1813.

P. 263, 15e ligne, *1459* au lieu de 1259.

P. 264, 18e ligne, *1—53* au lieu de 1553.

P. 267, après la 13e ligne, ajoutez : Ce titre est confirmé dans le *Kalendarium.* (Bibliothèque de Mis de Villoutreys.) « Augustus, Kalendis obiit... Thomas Gyron... qui tanquam zelator sacræ scientiæ, *primus inceptor* fuit et *principiator* librariæ in hac Andegavensi ecclesia, *in capella beati Joannis Baptista institutæ.* Ad cujus librariæ initiationem, *17 libros seu volumina sacræ Theologiæ dedit et concessit anno Domini 1422.* »

P. 269, après la 3e ligne, ajoutez : « *Post ejus* (Michaelis Grolleau) *vero mortem*, *de libris ejusdem executores testamenti sui septem volumina papyrea Panormitani super Decretales*, *dederunt* ». (Kalendarium. Bibliothèque du Mis de Villoutreys.)

P. 269, après la 17e ligne, ajoutez : « Le compte de 1470, p. 11 mentionne un scribe, nommé *Jean Hamart.* » Die XIIIa mensis jullii, anno presentis compotus, tradidit presens bursarius pro XII pellibus per-

gameni pro faciendo seu copiendo librum in quo sunt *Ordinaciones Episcopales*, seu tangentes episcopatum Andagavensem, XXIIII s. — Item pro regulando dictum pergamenum, V s. — Item pro scriptura dicti libri, tradidit hujusmodi bursarius *Johanni Hamart* summam XL s. (Bibliothèque d'Angers. Ms. 666 Compte de 1470.)

P. 273, après la 16e ligne, ajoutez : Les Archives de Maine-et-Loire possèdent plusieurs recueils de testaments des chanoines ou autres habitués de la cathédrale : j'y relève les *dons de livres* suivants (Série G, N° 342) :

— 19 sept. 1485, *Olivier le Prince*, chanoine et chantre... demptis biblia in duobus voluminibus, Cathena aurea in duobus voluminibus, Augustino de Civitate Dei in uno volumine in papiro impressis, quos do et lego ecclesiæ Andagavensi...

— 10 avril 1494. *Jean de la Vignolle*, chanoine et doyen... Item dono et lego ecclesiæ Andegavensi meam pulchram bibliam in duobus voluminibus pergameni sola impressione scriptam et completam necnon epistolas beati Jeronimi in pergameno et sub eadem impressione in uno magno volumine existentes, quas feci in duobus voluminibus cetermis reponi, sicut sunt ad presens, in quo volumine sunt ducentum viginti epistolæ cum tractatibus de viris illustribus et quas epistolas et bibliam jam tradidi eidem ecclesiæ et ad usum meum recepi ab eisdem dominis de Ecclesia. Duo volumina papirea earumdem epistolarum quæ eis volo restitui, sicut in registro Capituli continetur.

Item do et lego eidem ecclesiæ Andegavensi unum aliud pulchrum et magnum volumen in pergameno scriptum super quatuor euvangelis quod dicitur et vocatur *unum ex quatuor*. Item magnum Marciale in papiro cum impressione exaratum et scriptum. — Item amissorum viciorum. — Item unam pulchram sommam Azonis. — Item sommam Collectionum quæ dicitur Galey. — Item librum meum qui *pharetra* dicitur, ubi sunt multæ auctoritates Doctorum et Philosophorum secundum ordinem litterarum alphabeti. Quos libros omnes tradidi eidem ecclesiæ.

— 27 novembre 1496. — *Jacques Chalery* ou *Charlery*, chanoine et curé de Brissarthe... Item do et lego predictæ ecclesiæ, *ad usum Librariæ*, Omelias Origenis in duobus magnis voluminibus super pluribus libris veteris Testamenti — item unum volumen continens omnes libros beati Dyonisii Areopagitæ — item aliud volumen continens opus beati Gregorii super Cantica Canticorum et alia opuscula beati Augustini et commentum beati Jeromi super Marcum — item aliud volumen continens Commentum Bedæ super Apocalypsim. — Item aliud volumen in papiro per me scriptum continens Lactancium duntaxat Institutiones de ira Dei, de opificio Dei, de phenice, Axiochum Platonis, cum XXX fabulis Esopi in prosâ.

... Item et quia in Libraria Andegavensi habetur a longo tempore prima pars Collationum Joannis Cassiani, volo et ordino quod secunda pars Collationum ejusdem in numero XIIIIcim quæ pars adhuc restat inter libros meos de bonis fratris mei Jacobi Grimoust in eadem libraria reponatur ut per amplius participare valeat suffragiis et orationibus, quæ quotidie sunt in eadem ecclesia Andegavensi.

— 25 mars 1498. *Jean de Rély*, évêque d'Angers.

Après avoir chargé ses exécuteurs testamentaires de distribuer « libros multos qui non sunt magni pretii » aux couvents des Franciscains de la Baumette d'Angers et de la Flèche, il ajoute ceci : « Verum tamen, si essent aliqui insigniores libri, qui pro dignitate materiæ vel majestate pretii possent facere ad decorem majoris librariæ nostræ, collocantur in ea expensis nostris cordularum, ligaturæ et bancarum.

P. 274, 19e ligne, *petites* au lieu de petits.

P. 279, 27e ligne, *saint Sérénic* au lieu de un autre. On lit en effet, dans le Bréviaire d'Angers au 21 juillet : « Serenedus et Serenicus fratres... summus pontifex ad se vocatos, ordine diaconatus insignivit et renitentes ad honorem evexit *Cardinalitiæ dignitatis*...

P. 296, 24e ligne, LUMINARI au lieu de LUMINARII.

» 26e ligne, *vallentibus* au lieu de vallentia.

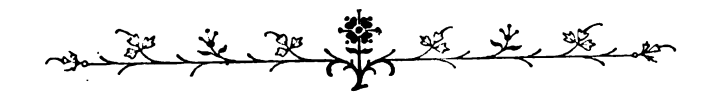


Table. — Le Mobilier.

Broderies et Tissus.

Les Tapisseries.

Nouveau Trésor.

Archives et Livres.

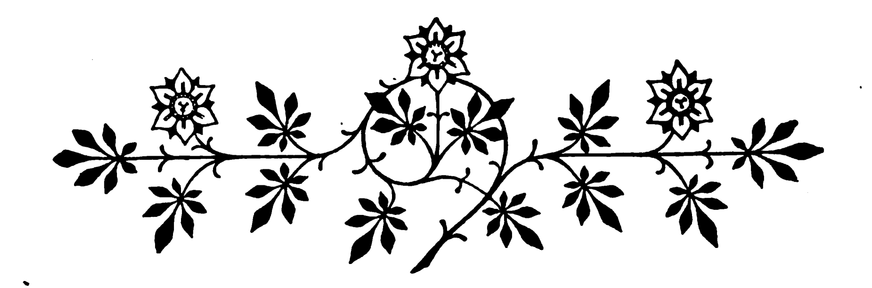




Table des Planches.

Broderies et Tissus.

Les Tapisseries.

L'ancien Trésor.

Nouveau Trésor.

Archives et Livres.

Le Luminaire et les appareils d'éclairage.

Desclée, De Brouwer et Cie. — Lille. — Paris. — Bruges.

